

La Nuit rwandaise

revue annuelle • numéro 1
7 avril 2007

SOMMAIRE

Yolande Mukagasana	
LETTRE OUVERTE À LA JEUNESSE FRANÇAISE	5
Vénuste Kayimahe PARDONNER ?	9
Jean-Paul Gouteux BESOINS DE JUSTICE	15
Linda Melvern L'ATTENTAT	21
Jacques Morel, Georges Kapler UN JUGE DE CONNIVENCE ?	
ANALYSE DE L'ORDONNANCE DE SOIT-COMMUNIQUÉ DU JUGE BRUGUIÈRE METTANT EN CAUSE PAUL KAGAME POUR L'ATTENTAT DU 6 AVRIL 1994 À KIGALI	25
Assumpta Mugiraneza LE NÉGATIONNISME : UN PIÈGE POUR LE CITOYEN, UN DÉFI POUR L'INTELLECTUEL	93
Jean-Paul Gouteux MÉMOIRE ET RÉVISIONNISME DU GÉNOCIDE RWANDAIS EN FRANCE	103
Mehdi Ba IMPRESCRIPTIBLE !	117
Alain Gauthier, Comité des Parties Civiles pour le Rwanda LE POINT SUR LES AFFAIRES JUDICIAIRES EN FRANCE	121
Jean-Paul Gouteux RÉPARATIONS POUR LES VICTIMES DU GÉNOCIDE	123
Trois témoignages SURVIVRE AU GÉNOCIDE	127
Jacques Morel DES FRANÇAIS PARTICIPAIENT AUX OPÉRATIONS MILITAIRES PENDANT LE GÉNOCIDE	129
Nicole Merlo « IL Y AVAIT DES FRANÇAIS À TOUTES LES BARRIÈRES. » Interview par Serge Farnel	141
Jacques Morel, Georges Kapler CONCORDANCES HUMANITAIRES ET GÉNOCIDAIRES BERNARD KOUCHNER AU RWANDA ?	157

Survie 67 PARLER DU RWANDA À L'ÉCOLE ET DANS UNE CLASSE DE SECONDE DU LYCÉE BERTHELOT DE TOULOUSE...	171
Jean-Paul Gouteux LE RÔLE DE L'ÉGLISE AU RWANDA	183
Michel Sitbon NOTE DE LECTURE : <i>Une guerre noire</i> , de D. Servenay, G. Périès.	213
Commission d'enquête citoyenne CONCLUSIONS PROVISOIRES DES TRAVAUX DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE CITOYENNE SUR LE RÔLE DE LA FRANCE DURANT LE GÉNOCIDE DES TUTSI AU RWANDA EN 1994	249
Témoignages PAROLES DE RESCAPÉS	259
HOMMAGES À JEAN-PAUL GOUTEUX	295
BIBLIOGRAPHIE DE JEAN-PAUL GOUTEUX	303
HOMMAGE À FRANÇOIS-XAVIER VERSHAVE	306
REMERCIEMENTS	307
PRÉSENTATION DE <i>LA NUIT RWANDAISE</i>	309

YOLANDE MUKAGASANA

Lettre ouverte à la jeunesse française

JEUNES FRANÇAIS, je sais que vous, vous pouvez comprendre.

Je sais que tous les jeunes aiment la vie. Je suis sûre que vous savez qu'une vie qui s'éteint est un drame pour quelqu'un quelque part dans le monde.

Mes chers jeunes Français, j'ai survécu à un génocide. Celui des Tutsi du Rwanda. Mais mon mari et tous mes trois enfants ont été massacrés en 1994 au cours de ce même génocide. Les miens n'avaient rien fait. Mais ils étaient nés tout court. Ils vivaient tout simplement.

Lorsqu'un humain veut se voiler la face devant les erreurs ou les choix de son passé, il ne fait que reproduire la même chose tout le long de sa vie.

Les politiques de votre pays ont fait un choix au Rwanda : porter des responsabilités dans le génocide des Tutsi.

Plus d'un million de morts en trois mois, dont mon mari et tous mes trois enfants, mon frère et mes deux sœurs, sans parler de ma famille éloignée comme les cousins, les oncles, les tantes et leurs familles.

Cela fait dix-sept ans que la France me torture.

Depuis 1990, les militaires français nous arrêtaient aux barrières comme nos militaires génocidaires. Vous avez ces images dans les archives de France 2.

De quel droit la France m'a-t-elle arrêtée dans mon pays ?

De quel droit la France participa-t-elle à une guerre rwando-rwandaise jusqu'à s'aligner du côté des tueurs de ma famille ?

La France a entraîné nos assassins.

La France les a armés.

Yolande Mukagasana, rescapée du génocide dans lequel elle a perdu sa famille. Elle est l'auteur de *La mort ne veut pas de moi*. (Avec Patrick May.) Fixot, 1997. Et de *N'ait pas peur de savoir - Rwanda: une rescapée tutsi raconte*. J'ai lu, 1999. Elle a également coécrit, avec le Groupov, la pièce de théâtre *Rwanda 94*.

Une plainte est déposée contre les militaires français qui ont violé les femmes pendant le génocide au Rwanda. Ce n'est par plaisir que l'on porte plainte pour viol. Cela coûte de rendre publique sa perte de dignité et d'intimité.

La France s'est rendue coupable de ce que ses politiques et militaires ont fait à Kibuye dans la zone Turquoise, dite « zone sûre ». Alors que lorsque le génocide était arrêté partout ailleurs, il a pu continuer dans la zone occupée par la France.

La France nie ce qu'elle a fait.

Après le génocide, la France protège nos assassins qui sont recherchés par la justice.

Après le génocide, le Président français François Mitterrand aurait dit : « *Un génocide, dans ces pays-là, ce n'est pas trop important* ». Il savait ce qu'il disait comme il savait dans quoi il engageait sa politique africaine au Rwanda.

Pourquoi la République s'est-elle rendue coupable d'un crime contre l'humanité ?

La France politique et militaire s'est rendue coupable du génocide des Tutsi du Rwanda et c'est vous, la jeunesse française, ou vos enfants, qui allez un jour devoir le payer.

Jeunesse française, prenez vos mères dans les bras, demandez-leur si elles connaissent le chagrin d'une mère qui perd son enfant. Quand vous aurez compris cela, vous vous rendrez compte à quel point je ne lâcherai pas la France. Elle doit me rendre des comptes à moi et à tous les survivants du génocide des Tutsi. Si la France ne le fait pas, c'est vous, dans l'avenir, qui devrez rendre des comptes aux enfants rwandais.

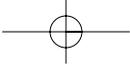
Un génocide Français, La Françafrique, Un génocide sur la conscience, L'inavouable, etc... sont tous des livres écrits par des Français, je vous invite à les lire.

Ce que les femmes et les enfants français ont subi en Côte d'Ivoire, ne vous fait-il pas réfléchir ? Pourquoi la société civile française doit-elle payer la politique criminelle de la France en Afrique ?

Je remercie les Français qui continuent à lutter avec nous pour que la vérité soit établie et que la justice soit faite pour les victimes de ce génocide, aussi bien les morts que les survivants.

Qu'elle soit faite pour les bourreaux et leurs enfants, qu'elle soit faite pour la dignité du peuple français.

Pour terminer, je rend hommage à Jean-Paul Gouteux qui a défendu

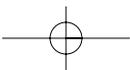
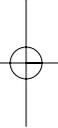
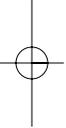


cette vérité jusqu'à son dernier jour.

Je rends hommage à François-Xavier Verschave dont la voix aurait mérité de dépasser les frontières françaises.

Je leur promets que de mon vivant je continuerai le chemin qu'ils ont tracé.

Ce que je fais aujourd'hui n'est pas pour moi car je n'ai plus rien qui m'appartienne à sauver, j'ai perdu tout ce que j'aimais. Mais je continuerai ma lutte pour tous les enfants de l'humanité dans l'espoir qu'un jour ils puissent faire des enfants dans un monde de Paix et de Droit.



VÉNUSTE KAYIMAHE

Pardonner ?

Auteur de Rwanda, Les coulisses du génocide, Vénuste Kayimahe aura été un témoin privilégié de la présence française au Rwanda. Il est surtout une voix importante parmi les rescapés. En 2001, il appelait à la création d'une Maison de la Mémoire du Génocide des Tutsi du Rwanda, « une institution libre et indépendante où l'on viendrait se documenter sur le génocide tutsi et les autres génocides inscrits dans son histoire par la main cruelle et meurtrière de l'homme », proposait-il. On peut regretter qu'il n'ait été entendu, et on rêverait que l'ancien Centre culturel français, où il a travaillé vingt ans, soit aussitôt réquisitionné à cet effet.

« Les gens sont de mauvaise foi quand ils essayent de nier l'évidence », dit-il. « Les Français avaient les moyens d'arrêter le génocide s'ils l'avaient voulu. »

Entretien avec Benjamin Chapeau et Ignace Fabiani, à Kigali.

Q. DOUZE ANS APRÈS le génocide, comment jugez-vous la position du gouvernement français concernant sa propre responsabilité dans le génocide ?

— J'ai l'impression que cela n'évolue pas. Il y a quelques balbutiements, quelques frémissements, comme la Commission d'Enquête Citoyenne (CEC). [...] Mais cela ne va pas plus loin que ces balbutiements. Cela monte un peu comme un soufflet puis cela retombe sans aboutir à quoi que se soit. [...] Je me disais bien que cela n'irait pas très loin car la France officielle est très intelligente, elle sait comment éteindre un incendie, surtout quand cela menace chez elle.

Q. Suite aux plaintes déposées contre des militaires français, l'attention se focalise de plus en plus sur ce qu'ils auraient fait pendant l'opération Turquoise, et pourtant d'autres témoins, dont le général Dallaire sur France Inter en 2004, affirment que des militaires français étaient là pendant toute la durée du génocide ? Qu'en pensez vous ?

— Je ne pense pas que le Général Dallaire ait intérêt à mentir là-dessus. Moi je ne les ai pas vus parce que je ne suis resté que deux semaines pendant

le génocide. Mais ce que j'apprenais quand j'étais à Nairobi, c'est qu'il y avait des soldats français qui étaient restés avec l'armée rwandaise. À un moment donné, certains se sont même retrouvés coincés par le FPR, au Mont Kigali, et ils ont dû se replier à Gitarama avec le gouvernement génocidaire. Moi, j'ai vu des gens qui ont été évacués par le FPR qui m'ont dit avoir vu des soldats français pendant le génocide. Certains de ceux qui travaillaient à l'ambassade de France m'ont dit qu'ils avaient vu au Rwanda, en mai 1994, des personnes que nous avions côtoyées à l'ambassade ou au centre culturel français entre 1990 et 1994.

Les militaires français ne sont pas tous partis en 1993. Certains sont restés. On les voyait dans la rue, venir au centre culturel... Ils disaient être de la coopération militaire.

Q. Qu'est-ce que ces militaires faisaient entre 1993 et le début du génocide ?

– Ils encadraient l'armée rwandaise. Ils préparaient la guerre contre le FPR.

Q. Et pendant le génocide, quel pouvait être leur rôle ?

– Pareil : ils encadraient les génocidaires.

Q. Pourquoi ?

– Pour eux, c'était la poursuite de la guerre contre le FPR. Ils devaient soutenir un régime qui menaçait de s'écrouler alors qu'ils avaient œuvré à constituer son armée pendant quatre ans. Ils ne pouvaient pas l'accepter. Les ordres de Paris, c'était de soutenir, quoi qu'il arrive, ce gouvernement.

Q. Même au point de soutenir un génocide ?

– Oui. Cela ne rentrait pas en ligne de compte.

Q. Les militaires français présents au Rwanda portaient quel uniforme ?

– Cela dépendait des unités dans lesquelles ils étaient incorporés, parce qu'il y en a certains qui restaient dans leurs unités françaises, d'autres qui intégraient des unités rwandaises... Il y en avait qui voulaient se déguiser et d'autres qui ne se déguisaient pas.

Entre 1990 et 1994, avant le début du génocide, j'en ai vu qui portaient entièrement l'uniforme rwandais, de haut en bas, d'autres qui portaient l'uniforme des légionnaires, d'autres des paras. Là, c'était un jeu de théâtre. Parfois les légionnaires portaient des habits de parachutistes. Apparemment ils jouaient un jeu pour nous troubler. Nous ne savions plus qui était qui.

Ce qui confirme aussi que certains Français portaient l'uniforme rwandais et même qu'ils étaient là pendant toute la durée du génocide, c'est le fait

que le journaliste du Figaro, Patrick de Saint Exupéry, raconte : pendant l'opération Turquoise, il a vu un militaire français portant une vareuse de l'armée rwandaise s'effondrer sous ses yeux. Forcément cet uniforme rwandais il ne l'avait pas quitté depuis bien avant le génocide. Il n'est pas venu avec l'opération Turquoise pour s'habiller en militaire rwandais. Cela signifiait qu'il avait suivi le cheminement de l'armée rwandaise depuis le début du génocide. Il n'y a pas d'uniforme de l'armée rwandaise en France, et en tout cas aucune raison pour qu'un militaire français intervenant sous mandat de l'ONU décide de porter l'uniforme d'une armée qui est en train d'encadrer un génocide. S'il le porte, c'est qu'il a toujours été là. Ce sont des choses comme ça qui énervent, car on voit comme les gens sont de mauvaise foi quand ils essayent de nier l'évidence.

Ce que je sais aussi, c'est que, à Kibuye, où les Français sont passés pendant l'opération Turquoise, les gens nous ont donné de nombreux témoignages sur le fait que les Français disaient aux génocidaires : « *Il faut enterrer tous ces corps, il ne faut pas que les journalistes ou les satellites les voient* ». Donc, ils donnaient des conseils aux Hutu qui avaient commis le génocide. Les Français étaient accompagnés par certaines autorités locales qui ont encadré le génocide. Ils conseillaient aussi de raser complètement les maisons détruites pour que cela ressemble à des champs cultivés et que l'on ne voit pas les destructions. Au départ, moi, je ne prenais pas trop au sérieux les gens qui nous donnaient ces témoignages, même s'ils avaient l'air spontanés. Mais à force que ces témoignages se multiplient à la fois dans la bouche de certains génocidaires et de certains rescapés, j'ai fini par accepter qu'il y ait une partie de vérité dans tout cela.

Q. *Est-ce que vous ne pensez pas que les Rwandais utilisent la France pour se dédouaner d'une partie de leur propre responsabilité dans le génocide ?*

– Je ne sais pas. En tout cas, je crois que le Hutu des collines qui avoue qu'il a coupé des gens, il ne dit pas que c'est le Français qui est venu lui dire de couper les gens, mais quand il me dit que le Français est venu lui dire d'enterrer les corps alors je suis porté à le croire. En me disant cela il ne se décharge pas de son propre crime.

Je pense qu'il faut faire une distinction entre les témoignages des simples paysans et ceux des anciens militaires qui, eux, sont probablement amenés à mentir sur la France pour se défendre.

Q. *En France certains voudraient ramener le débat autour de l'attentat contre l'avion qui transportait le président Habyarimana, qui a eu lieu le 6 avril 1994 et qui serait le signal déclencheur du génocide ... Qu'en pensez-vous ? Qu'en pensent les Rwandais ?*

– Les Rwandais ne savent pas trop quoi en penser. Tout et son contraire

a été dit sur cet attentat. Mais que l'attentat ait été commis par la France, par des extrémistes Hutus ou par le FPR, cela change quoi ? Cela change quoi par rapport aux nombreux massacres de Tutsis qui ont eu lieu entre 1990 et 1994 alors même que des soldats français étaient partout au Rwanda ? Cela change quoi concernant la nuit du 6 au 7 avril 1994 où la garde présidentielle, qui avait été formée et était encore encadrée par des militaires français, s'est mise à procéder à l'élimination de tous les Hutu membres de partis d'opposition dès la chute de l'avion ? Cela change quoi sur toute la période du génocide ? Cela change quoi concernant les bébés qui ont été tués, les mamans enceintes qui ont été éventrées ? Ce ne sont pas eux qui avaient descendu l'avion. Ma fille qui avait 13 ans, ce n'est pas elle qui a descendu l'avion. Ma mère avait 73 ans et habitait à 150 kilomètres de Kigali, ce n'est pas elle qui a descendu l'avion. Pourquoi les ont-ils massacrés ?

Les Français avaient les moyens d'arrêter le génocide s'ils l'avaient voulu.

Je crois donc que l'avion, c'est juste pour détourner l'attention. Car on peut dire que l'attentat contre l'avion a déclenché le début du génocide, mais ce n'est pas l'avion qui a planifié le génocide, qui l'a organisé. Le génocide était préparé avant, et il était préparé avec la France, avec les militaires français, avec l'ambassade de France. L'histoire de l'avion ne va pas exonérer les génocidaires.

Q. Comment jugez-vous le travail accompli par les Gacaca, les tribunaux populaires ?

– C'est une demi-réussite, ou un demi-échec comme on veut. Il n'y a pas de solution miracle et celle-ci marche tant bien que mal. Mais surtout les Gacaca, cela fait aussi partie de ces preuves qui accusent l'humanité. Ce qui m'intéresse, c'est cette vérité qui transparait dans les Gacaca, cette reconnaissance par des Rwandais qui ont commis le génocide qu'ils ont bien commis un génocide. Mais aussi les Belges, mais aussi les Français, les Suisses, les Américains, ... ne pourront plus dire qu'il n'y a pas eu de génocide des Tutsis au Rwanda, que c'était juste une guerre ethnique... Si un million, deux millions ou plus de Rwandais disent dans les Gacaca, « oui nous avons commis le génocide, nous devons tuer tous les Tutsi pour les exterminer », et si c'est consigné quelque part, s'ils disent tous les préparatifs qu'il y a eu, comment ils ont été sensibilisés, comment ils ont reçu des armes, comment ils ont été encouragés à creuser des trous... Là, cela fait quand même une accusation énorme, cela fait une vérité que nul ne pourra effacer, pas même le bon Dieu.

C'est cela le plus grand avantage des Gacaca : la vérité de l'histoire qui est une vérité qui restera.

Q. Le gouvernement parle beaucoup de réconciliation. Et vous, qu'en pensez vous ?

– Moi, je ne crois pas en la réconciliation. Enfin, c'est plutôt que je n'ai pas envie de me réconcilier. Je n'ai pas besoin de me réconcilier, je n'ai fait de mal à personne. Pourquoi on me demande de me réconcilier ? Qu'est-ce que j'ai fait ? Qu'est-ce que les Tutsi ont fait ?

La réconciliation, c'est de la politique. Le mot « réconciliation », cela implique beaucoup de choses. Qu'on parle de pardon, oui. Que des gens demandent pardon pour avoir tué et torturé d'autres personnes, qu'on aille voir des rescapés pour les supplier d'accorder leur pardon, cela je le comprends, qu'on les supplie, mais qu'on ne les oblige pas. Personne ne doit être obligé de pardonner.

Mais la réconciliation ? Il me semble que l'on se réconcilie quand on a tous les deux fauté, qu'on a chacun notre part de mauvaise conduite envers l'autre. Moi je n'en ai pas eu. J'y reviens, mais ce n'est pas ma fille qui avait 13 ans qui s'est mal conduite contre ces gens-là, elle ne savait même pas ce que c'était qu'un Hutu et un Tutsi. Ce n'est pas ce foetus qu'on a extrait du ventre de sa mère pour l'écraser contre le mur qui avait mal agi !... Les gens peuvent demander un pardon qu'on leur accordera ou pas, mais que l'on ne nous parle pas de réconciliation.

C'est aussi la pression de la communauté internationale qui veut absolument que l'on parle de réconciliation. Sinon, ils ne nous laissent pas vivre. Ok, mais pour moi ce mot, c'est une blessure de plus parce qu'on me culpabilise, on m'oblige à me culpabiliser, et à ressentir que je dois quelque chose à l'autre, à celui qui a tué les miens. On me dit que je dois faire un pas vers lui et que l'on se pardonne mutuellement. Mais qu'est-ce que je lui ai fait ?

Vraiment ce mot est blessant. Qu'on me demande pardon, je peux l'accorder. Et encore, je n'accorderais le pardon que pour ce qui m'a été fait à moi, pas pour ce qui a été fait aux miens. Ils n'ont qu'à aller les chercher là où ils sont pour leur demander pardon. Je n'ai pas le droit de pardonner à leur place.

Q. Les Rwandais parviennent-ils à revivre ensemble ?

– Les gens vivent ensemble par la force des choses, parce qu'on est obligé puisque ce sont des voisins qui ont tué d'autres voisins et qu'après le génocide, on est toujours voisins. Et puis c'est l'instinct de survie qui oblige les gens à vivre ensemble, à se supporter... Parce qu'ils n'ont pas le choix. Je crois que les gens essaient d'oublier, qu'ils essaient de ne pas manifester tous les jours ce qui leur fait mal. La souffrance, cela ne veut pas forcément dire l'esprit de revanche. La souffrance, on la vit au quotidien, on la vit dans ses nuits, on la vit toutes les secondes, toutes les minutes, elle est dans la peau et dans le cœur. Mais la souffrance ne signifie pas revanche, ne signifie pas ven-

geance. On peut vivre avec sa souffrance en présence de celui qui vous a fait ça. Ce qui serait le plus dur, ce serait d'avoir toujours peur que cela recommence. De se dire, le voisin qui est là en face de moi, devant ma porte, qui a tué mes trois enfants, il est peut-être en train de planifier de me tuer.. Là évidemment ce ne serait pas vivable. Donc la seule chose qui fait que les gens peuvent vivre ensemble, c'est que les uns vivent avec leur souffrance – les autres, espérons-le, avec leurs remords –, mais ils ne vivent pas avec leur rancœur. Ce que l'on ne veut pas, c'est vivre avec la hantise que cela recommence. Heureusement, il existe quand même une sécurité relative au Rwanda aujourd'hui, pour les rescapés.

8 mai 2006

JEAN-PAUL GOUTEUX

Besoins de justice

Pour le philosophe Cornélius Castoriadis, notre temps est celui de l'insignifiance. Ainsi, l'on s'émeut bien davantage du sort des prisonniers de Guantanamo, c'est-à-dire de fanatiques qui ont offert leur vie à l'Islam, que des milliers de civils, victimes des guerres néocoloniales en Afrique. Des victimes qui n'ont demandé qu'à vivre en paix et qui sont sacrifiées dans la course au pouvoir, aux zones d'influence, au pillage du continent.

INSIGNIFIANCE D'UNE ÉPOQUE où les mercenaires français passent en vedette à la télévision et jouent les héros françafricains, les "corsaires de la République" comme ils se désignent eux-mêmes, devant les foules béates et les présentateurs complices. Il est vrai que les serials-killer sont aussi présentés par leurs avocats et les médias, comme des héros de romans...

Pour moi, ce temps de l'insignifiance est celui de l'aveuglement, de la cécité. On ne voit pas ce qui dérange, on refuse d'entendre ce qu'il ne faut pas entendre. Refus de voir ce qui se passe dans les coulisses du pouvoir en France. Aveuglement volontaire sur sa corruption, sur ses relations avec les dictatures africaines. Refus de voir, désintéret pour le continent noir... Le consensus social, entretenu par la presse réputée "sérieuse", dicte les pensées autorisées. Le reste relevant obligatoirement de la théorie du complot.

Ainsi, une mission d'information sur la tragédie rwandaise, malgré tous ses efforts, n'a pu empêcher d'inclure dans son rapport des éléments prouvant la complicité de responsables français. Mais ses conclusions sont celles de la cécité et de l'insignifiance : "La France n'est pas coupable." Le génocide des Tutsi se situe dans la lignée des crimes coloniaux de la France outre-mer. Et le consensus veut que de ces crimes, l'on n'en parle pas. Aujourd'hui, ils sont toujours occultés. Si l'on peut continuer de commettre de tels crimes, c'est parce que les Français les ignorent, parce qu'ils relèvent de l'insignifiance. Un génocide, dans ces pays-là, ce n'est pas trop important, avait-on dit.

Et nous rentrons là dans le vif du sujet : les besoins de justice, c'est le refus de la cécité et de l'insignifiance. Besoins de justice au pluriel, j'insiste,

Jean-Paul Gouteux, entomologiste médical, s'est consacré, durant les douze dernières années de sa vie, à la mise en lumière des responsabilités françaises dans le génocide des Tutsi du Rwanda, dont il aura été l'un des principaux dénonciateurs.

car le besoin de justice est double. Il n'est pas seulement celui des victimes rwandaises. Il est aussi celui des Français qui refusent la langue de bois et les discours lénifiants. Il est celui de tous ceux qui refusent que l'on commette des crimes en leurs noms.

Le besoin de justice pour les rescapés rwandais est immense. Ils ont tout perdu. Leur famille, leurs époux-épouses, leurs enfants, leur bien, leurs maisons, tout ce qui faisait leur vie. Au Rwanda, ils sont les grands oubliés du nouveau gouvernement. Mais la misère des paysans et paysannes rescapés du génocide n'est pas seulement matérielle, elle se double d'un désespoir moral.

Ces femmes, puisque les rescapés sont essentiellement des femmes, veuves et filles violées, humiliées, dont nombre d'entre elles ont contracté le SIDA, subissent quotidiennement l'arrogance de celles qui ont incité aux massacres et qu'elles croisent sur les collines ou dans les rues. Leurs moqueries, leur mépris, comme celui de certains juges et des avocats de la défense du TPIR, agrandissent des plaies béantes.

Des rescapés ont mentionné le nom de centaines de tueurs vivant en liberté dans les collines. Ils ont expliqué leur impuissance devant cette impunité. Je citerai un témoignage parmi des centaines d'autres qui disent tous la même chose. Le témoignage d'une femme : « *Certains génocidaires sont mes voisins. L'un d'entre eux a été libéré quand même. Alors je suis retourné voir le bourgmestre pour raconter mon histoire. Il m'a dit qu'il fallait trouver dix témoins... Dix témoins ! Je ne peux pas les trouver. Ils sont tous morts. Tous ont été tués.* » Le plus souvent, les rescapés préfèrent se taire. Leur insécurité prolonge indéfiniment le cauchemar de 1994 et multiplie leur souffrance.

Qu'importe, ces gens-là n'existent pas. Ils auraient dû être tués. Pour Reporter Sans Frontières et pour Amnesty international, il n'y a au Rwanda que « *des innocents emprisonnés* ». Il est vrai que tous les prisonniers détenus au Rwanda n'ont pas de dossiers. Mais, dans leur grande majorité, ils ont été pris sur le fait, la machette à la main, et incarcérés par l'APR en juin et juillet 1994. Ce sont donc des tueurs avérés. Mais l'ampleur des meurtres réalisés en 1994 fait que dans un très grand nombre de familles hutu, se trouvent des exécutants – voire même des responsables –, du génocide. Si l'on ajoute le fait que des milliers de petits tueurs n'auront jamais de dossiers pour la simple et tragique raison qu'il n'y a aucun survivant pour témoigner, on a une idée du défi que soulève la justice.

Au Rwanda, la corruption s'ajoute à l'absence de survivants et à la complicité ou la peur des témoins. Les libérations de prisonniers aisés et le trafic d'influence existent.

Au tribunal pénal international d'Arusha, au TPIR, l'implication de la France rend également la justice et la recherche de la vérité très problématiques. Il règne dans ce tribunal un relent de négationnisme diffus. Toute vérité n'est pas bonne à dire à Arusha, surtout si elle met en cause un membre important du Conseil de sécurité de l'ONU, tuteur actif de surcroît des dic-

tatures africaines qui régissent l'OUA.

Ceci nous ramène aux besoins de justice pour les Français.

En novembre 1994, alors que les restes du Rwanda brûlé par ces trois mois de tuerie fumaient encore, François Mitterrand n'invitait pas les nouvelles autorités rwandaises au dix-huitième sommet franco-africain de Biarritz.

Un an après, à la conférence annuelle des chefs d'État africains francophones au Bénin, le nouveau président de la République française, Jacques Chirac, n'invitait pas non plus son homologue rwandais. Jacques Chirac a ouvert la réunion par une minute de silence.... à la mémoire de l'ancien président Habyarimana ! Sans dire un mot des victimes du génocide. La Françafrique n'honore que les dictateurs.

De nombreux chefs d'État et de ministres étrangers sont venus au Rwanda depuis cette tragédie. Le Premier ministre belge, Guy Verhofstadt, au nom de la Belgique, a demandé officiellement dans son discours du 7 avril 2000, pardon aux Rwandais. Parmi ces visiteurs étrangers, le seul – le seul ! – qui n'a pas été se recueillir sur un lieu de mémoire, un mémorial du génocide, est Hubert Védrine. Inutile de préciser qu'il s'est abstenu aussi de demander pardon. Ce comportement du ministre socialiste des Affaires étrangères est éloquent. Les responsables français ont joué dans ce drame un rôle incomparablement plus grave que ne l'a été celui de la Belgique. Le problème pour la France n'est pas seulement de demander pardon. Il est de dire la vérité et rendre la justice. La première étape sur le chemin du pardon serait de reconnaître ses responsabilités, de révéler les noms des complices militaires et politiques de cette abomination.

C'est là précisément que se situe le besoin de justice pour les Français. Un scientifique, Jacques Morel, a proposé un projet de plainte contre les complices français de cette tragédie. Ce travail ouvre une porte qui paraissait incroyablement et solidement verrouillée. Jacques Morel explique que le génocide rwandais est susceptible d'une action en justice depuis 1994. En effet, le Nouveau Code Pénal, en vigueur depuis le 1er mars 1994, définit le crime de génocide en son article 211-1. Je le cite : « *Constitue un génocide, le fait, en exécution d'un plan concerté tendant à la destruction totale ou partielle d'un groupe national, ethnique, racial ou religieux, ou d'un groupe déterminé à partir de tout autre critère arbitraire, de commettre ou de faire commettre, à l'encontre de membres de ce groupe, l'un des actes suivants. Le premier étant l'atteinte volontaire à la vie.* »

Le génocide est puni de la réclusion à perpétuité. Et l'article 213-5 précise — je cite : « *L'action publique relative aux crimes prévus par le présent titre, ainsi que les peines prononcées, sont imprescriptibles.* » Le Code Pénal français définit la complicité en son article 121-7. Je cite : « *Est complice d'un crime ou d'un délit, la personne qui sciemment, par aide ou assistance, en a facilité la préparation ou la consommation.* »

Les tribunaux français sont de surcroît dotés de la compétence universelle en ce qui concerne les crimes de génocide commis au Rwanda en 1994, par les articles 1^{er} et 2 de la loi du 22 mai 1996, mise en application par la circulaire du 22 juillet 1996.

La référence se trouve dans le Code Pénal, édition Litec 2001 : selon les articles 1er et 2 de la loi du 22 mai 1996, portant adaptation de la législation française aux dispositions de la résolution 955 du conseil de sécurité des Nations Unies instituant un Tribunal International en vue de juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda en 1994, les auteurs ou complices des actes qui constituent, au sens des articles 2 à 4 du statut du tribunal international des infractions graves à l'article 3 commun aux conventions de Genève du 12 août 1949 et au protocole additionnel II aux dites conventions en date du 8 juin 1977, un génocide ou des crimes contre l'humanité, peuvent, s'ils sont trouvés en France, être poursuivis et jugés par les juridictions françaises en application de la loi française. Cette compétence universelle des tribunaux français pour les crimes commis au Rwanda en 1994 est mise en application par la circulaire du 22 juillet 1996.

Jacques Morel donne quelques chefs d'incrimination :

- Adhésion et soutien à une idéologie raciale ou ethniste qui a favorisé le génocide.
- Connaissance de l'intention et de la préparation d'un génocide.
- Reconnaissance du gouvernement rwandais issu du coup d'État du 7 avril 1994 (le GIR) et organisateur du génocide.
- Non-assistance à personne en danger lors de l'opération Amaryllis en avril 1994.
- Connivence avec les auteurs de massacres durant l'opération Amaryllis.
- Refus de coopérer en avril 1994 avec les troupes belges et celles de l'ONU (MINUAR) pour enrayer les massacres.
- Vote au Conseil de sécurité de l'ONU de la diminution des effectifs de la MINUAR.
- Soutien international au GIR, en particulier à l'ONU.
- Fourniture d'armes et de matériels aux Forces Armées Rwandaises (FAR) pendant le génocide.
- Contournement de l'embargo.
- Demande d'un cessez-le-feu alors qu'un génocide s'accomplit dans la zone du GIR.
- Lors de l'opération Turquoise, tentative de soutien militaire aux FAR en déroute.
- Lors de l'opération Turquoise, pas d'arrestation des organisateurs et exécutants du génocide.

- Lors de l'opération Turquoise, non-assistance à personnes en danger.
- Lors de l'opération Turquoise, ni démantèlement, ni brouillage des radios du génocide.
- Lors de l'opération Turquoise, l'armée française laisse le GIR prendre la population en otage et la contraindre à le suivre au Zaïre.
- Après le génocide : tentative de blocage de l'aide européenne au Rwanda exsangue.
- Aide à la reconstitution de l'État génocidaire dans les camps qui mènent des raids de terreur au Rwanda, propagation de la guerre au Zaïre.
- Accueil et protection en France des auteurs et concepteurs du génocide, etc..

Cette liste n'est pas exhaustive.

Je précise bien que cette action est en projet.

Nous réfléchissons sur les moyens de la mettre en œuvre.

Elle témoigne de l'émergence actuelle d'un besoin de justice, d'une prise de conscience. Pourquoi une telle action ? Je dirais en conclusion, que si ce besoin de justice est aujourd'hui émergent, c'est bien parce que, de plus en plus clairement, apparaît la signification de l'impunité : l'impunité signerait la réussite de l'entreprise d'extermination, la victoire de ses concepteurs, tant Rwandais que Français. Le besoin de justice, c'est simplement la conscience de la nature intolérable d'une telle chose.

Ibuka 2002, Paris, Paroisse St Christophe, le 13 avril 2002.

LINDA MELVERN

L'attentat

Il se peut que l'on ne sache jamais qui a abattu l'avion Mystère Falcon durant la nuit du 6 avril 1994 à 20h25 dans le ciel de Kigali. Deux présidents africains, Juvenal Habyarimana du Rwanda et Cyprien Ntaryamira du Burundi, ont été assassinés cette nuit-là et presque aussitôt, alors que l'avion fumait encore dans le jardin présidentiel, la promesse d'une enquête internationale fut faite par l'ONU. Il était impératif de trouver les responsables.

AUCUNE ENQUÊTE INTERNATIONALE n'a jamais eu lieu. L'organisation de l'aviation civile internationale (OACI) n'a pas considéré l'attaque sur l'avion comme étant de son ressort. L'avion appartenant à l'état naviguait au-dessus de son propre territoire, par conséquent il n'était pas sous la responsabilité de la convention internationale de l'OACI. Le seul soupçon d'intérêt qui se manifesterait lors d'une réunion du Conseil de l'OACI viendrait d'une demande de la Belgique. L'attaque sur l'avion était en effet à l'ordre du jour du conseil de l'OACI, le 25 avril 1994, et le compte-rendu révèle que le Président du conseil a alors suspendu toute considération supplémentaire jusqu'à ce que la Belgique puisse fournir des éléments d'information. Or, jusqu'à ce jour et bien que la Belgique ait été l'un des gouvernements les mieux informés sur ce qui se passait au Rwanda, ni la Belgique, ni aucun autre gouvernement n'auront fourni d'information. Au contraire, le mystère s'approfondit. Il y aura eu en revanche pléthore de rumeurs et de suppositions sur les organisateurs de l'attaque ou sur les exécutants des tirs de missiles, sur la manière dont les assassins auront profité de l'obscurité pour quitter les lieux du crime.

Une théorie selon laquelle des soldats des Forces Armées Rwandaises (FAR) auraient abattu l'avion a été rapportée presque immédiatement. Dans les services de renseignements de l'armée belge (SRG), une enquête a été

Linda Melvern est l'auteur de *Conspiracy to Murder* (Verso, 2001, nouvelle édition mise à jour en 2006) et de *The Rwandan Genocide A People Betrayed. The role of the West in Rwanda's genocide* (Zed Books, 2000). Elle est consultante au Tribunal d'Arusha, et Professeur Honoraire au Département de Politique Internationale de l'Université du Pays de Galles, à Aberystwyth.

ouverte à la suite d'une série de rapports secrets d'agents belges révélant ce que tout le monde semblait penser, à savoir que le colonel Theoneste Bagosora, qui a pris le pouvoir dans le chaos qui s'ensuivit, était responsable de l'attentat. Cela viendrait en soutien de l'accusation devant le Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR) où, en novembre 2005, Bagosora a été accusé d'être directement responsable de l'attaque de missile. Selon le procureur du TPIR, Bagosora, en tant qu'ancien commandant du bataillon antiaérien, connaissait bien les trajectoires des vols et les procédures d'approches des avions à l'aéroport.

En 1994, à Kigali, les services belges avaient deux informateurs, le premier était en contact avec un ancien ministre rwandais, le deuxième était un haut officier des FAR. Ces informateurs ont déclaré que Bagosora était à l'origine de l'attaque. Dans un rapport destiné à leurs supérieurs, les agents écrivent : « ... tout porte à croire que les instigateurs font partie de la faction des Bahutu au sein de l'armée rwandaise, et c'est étrange... [cela] nous pousse à croire que les événements ont été prémédités ». Ils notent également que moins d'une demi-heure après l'accident de l'avion, et bien avant son annonce officielle à la radio, « la purification ethnique » avait commencé à l'intérieur du pays et a été poursuivie de façon brutale selon des listes préétablies. Le groupe responsable de ceci gravitait autour de l'entourage de la femme du Président, dont les frères et les cousins étaient devenus de hautes autorités ou des dignitaires du régime. « Ces hauts personnages ont été impliqués dans la terreur et l'argent et il leur était difficile d'abandonner leurs privilèges », affirme le rapport.

Les États-Unis avaient également des renseignements. Un paragraphe d'un document déclassifié du Département d'État, du 18 Mai 1994, adressé au sous-secrétaire d'État, George Moose, dit : « Qui a tué le Président ? Il se peut que les assassins des présidents Habyarimana et Ntaryamira ne soient jamais connus. La boîte noire de l'avion a été probablement récupérée par des officiels du gouvernement rwandais qui contrôlaient l'aéroport au moment de l'attentat ou, selon des rapports non confirmés, par des militaires français qui, plus tard, ont pris le contrôle de l'aéroport et ont récupéré le cadavre du pilote français [et des autres membres de l'équipage] de l'avion ».

Des renseignements concernant cet attentat sont également parvenus entre les mains de la journaliste Colette Braeckman, responsable de l'Afrique pour le journal belge *Le Soir*. A la mi-juin 1994, elle recevait une lettre d'une personne nommée « Thadée », qui disait être chef de milices à Kigali. Il disait que deux membres du Détachement d'Assistance Militaire et d'Instruction (DAMI) avaient lancé les missiles pour le compte du parti Hutu power, le CDR (Coalition pour la Défense de la République). Seuls quatre membres de la CDR étaient impliqués. Ceux qui ont tiré les missiles portaient des uniformes de l'armée belge volés à l'Hôtel Méridien. Des membres de la Garde Présidentielle les ont vus en train de partir de la colline Masaka d'où les missiles ont été tirés. Les missiles étaient portables, probablement des SAM

d'origine soviétique. Braeckman a rapporté que dans les trois jours qui ont suivi l'attaque des missiles environ 3 000 habitants du secteur de Masaka ont été assassinés. L'universitaire français Gérard Prunier, un expert de la région des Grands Lacs, a parlé d'hommes blancs sur la colline de Masaka le soir du 6 avril. Prunier suppose que des mercenaires pourraient avoir été recrutés pour abattre l'avion. Si de tels mercenaires étaient impliqués, Prunier pense que le mercenaire français Paul Barril les connaîtrait.

La présence au Rwanda d'un mercenaire français, le capitaine Paul Barril, ajoute en effet une dimension supplémentaire au mystère. Barril a été vu à Kigali, fin 1993, disant aux gens qu'il avait été embauché en tant que conseiller de Habyarimana. En tant qu'ancien numéro deux du Groupe d'Intervention de la Gendarmerie Nationale (GIGN), il a participé à la création d'une cellule anti-terroriste à l'Elysée aux ordres du Président Mitterrand. Barril avait ses propres entreprises de sécurité et travaillait pour Habyarimana depuis 1989, pour lequel il avait réorganisé les services de renseignements internes de la Garde Présidentielle. Barril a dit qu'il était à Kigali le 7 avril. Il revendique par ailleurs d'être proche du juge anti-terroriste parisien, Jean-Louis Bruguière, lequel a récemment publié un rapport où des exilés rwandais, déclarant être des anciens soldats du Front patriotique rwandais (FPR), disent avoir participé à l'attaque de missiles sous les ordres du Président Paul Kagame.

Cependant, il existe d'autres témoignages, telles les fascinantes confessions de Jean Kambanda au TPIR. Premier Ministre du gouvernement intérimaire, Kambanda déclare que le Président Sese Seko Mobutu du Zaïre (devenu la République Démocratique du Congo) avait averti Habyarimana de ne pas aller à Dar-es-Salaam le 6 avril. Mobutu disait que l'avertissement venait d'un très haut responsable de l'Elysée. Il y avait un lien, selon Mobutu, entre cet avertissement et le suicide, à l'Elysée, de François de Grossouvre, le 7 avril, après avoir entendu parler du crash de l'avion. Celui-ci était l'un des conseillers aux affaires africaines de François Mitterrand.

Un autre événement notable s'est produit pendant la nuit suivant l'attentat lorsque deux officiers de la mission militaire d'assistance française au Rwanda ont approché Roméo Dallaire, le Lieutenant-Général canadien commandant la MINUAR (la force des casques bleus). Ils lui ont alors offert une aide spécialisée pour mener une enquête sur le tir de missiles. Ils ont dit qu'une équipe technique militaire française était immédiatement disponible, à Bangui, capitale de la République centrafricaine, à six heures de là. Dallaire a repoussé leur offre, expliquant que ce qui s'imposait, c'était une enquête internationale. Cette même nuit, Dallaire envoyait des casques bleus pour inspecter l'épave de l'avion, mais ceux-ci furent empêchés d'y accéder par la Garde Présidentielle. Dallaire a également envoyé des casques bleus à l'endroit d'où les missiles avaient été lancés. Rien n'a été trouvé. Il fallut attendre le mois de mai pour que l'ONU puisse enfin accéder à l'avion. Dallaire

apprendra par la suite que la RTLM, la radio du Hutu Power, avait aussitôt diffusé l'information selon laquelle les responsables de la mort du Président étaient du FPR, et que, de plus, les troupes belges de l'ONU avaient participé au complot. Cette histoire s'était répandue comme une traînée de poudre et Dallaire décrira ultérieurement comment elle a été diffusée répétitivement. Rien n'a été fait pour empêcher ces émissions. La matinée du 7 avril, dix casques bleus belges furent assassinés, lynchés par des soldats rwandais à qui l'on avait dit qu'ils faisaient partie du complot.

Plus récemment, un nouveau témoin crucial qui n'avait jamais été entendu auparavant fit son apparition. En mai 2006, Collette Braeckman a rencontré un contrôleur aérien de Kigali qui avait été dans la tour de contrôle le soir de l'attentat. Il donnera une description détaillée des événements concernant la façon dont l'avion présidentiel avait approché la piste et comment trois missiles avaient été tirés de la colline de Masaka. Cette information remet en question les informateurs rwandais de Bruguière qui ont déclaré que deux missiles avaient été tirés. Selon ce contrôleur de la navigation aérienne, il était la seule personne à connaître l'heure exacte de l'arrivée de l'avion, et il a donné cette information au commandant de l'aéroport, Cyprien Sindano, un membre de la CDR, le parti extrémiste Hutu Power.

La persistance du secret alimenté par les pays occidentaux, la rétention d'informations, et l'échec à conduire une enquête internationale, sont choquants. On pourrait apprendre beaucoup si une évaluation sérieuse était faite des renseignements disponibles. Au contraire, on reste avec des on-dit, des rumeurs, des suppositions et des dissimulations et il se peut que l'on ne sache jamais ce qui s'est réellement passé cette nuit-là.

Traduction : Charlotte Welsh

JACQUES MOREL, GEORGES KAPLER

Un juge de connivence ?

Analyse de l'ordonnance de soit-communicé du
juge Bruguière mettant en cause Paul Kagame
pour l'attentat du 6 avril 1994 à Kigali

Nous publions ici le commentaire intégral de l'ordonnance Bruguière, dans l'espoir de mettre un point définitif au faux débat autour de l'éventualité d'une responsabilité du FPR dans l'attentat contre Juvénal Habyarimana. Débat dont on mesure combien il n'aura été soulevé qu'afin de brouiller la question de la responsabilité française dans le génocide.

1. RÉSUMÉ

ANNONCÉE DEPUIS L'ANNÉE 2000, la mise en cause par le juge Bruguière, de Paul Kagame, Président du Rwanda, dans l'enquête sur l'attentat du 6 avril 1994, qui a coûté la vie, entre autres, à deux pilotes et un mécanicien militaires français, a été rendue officielle le 17 novembre 2006 sous la forme d'une ordonnance de soit-communicé [1]. La mort dans cet attentat des présidents du Rwanda et du Burundi, a marqué le début du génocide des Tutsi du Rwanda en 1994 qui a fait environ un million de morts.

La France accordant l'immunité aux chefs d'États en exercice, le juge a écrit à M. Koffi Annan, secrétaire général des Nations Unies (JLB p. 61), pour qu'il demande au Procureur du TPIR [2] d'engager des poursuites contre Paul Kagame pour le rôle qu'il aurait joué dans l'attentat [3]. De plus, il a signé neuf mandats d'arrêts internationaux (JLB p. 62-64) contre neuf membres du FPR [4].

Georges Kapler, membre fondateur de la C.E.C, est cinéaste. Jacques Morel, informaticien, se consacre depuis treize ans l'étude de la responsabilité française au Rwanda

Une lecture du texte de l'ordonnance permet de dégager les points suivants :

1. Cette ordonnance semble destinée à influencer sur le procès au TPIR du Colonel Bagosora, principal organisateur présumé du génocide [5], et à riposter à la Commission d'enquête rwandaise sur le rôle de la France dans le génocide des Tutsi.

2. L'incrimination se fonde sur des témoignages qui semblent douteux, voire fabriqués, émanant de transfuges du FPR et de personnes accusées de génocide ou de complicité de génocide.

3. Le seul élément matériel de preuve est la liste des numéros des lance-missiles fournie par les FAR [6] et des photos de l'un d'entre eux dont la Mission d'information parlementaire française a déjà montré qu'elles ne prouvent rien, hormis un montage conçu par les FAR avec des complicités françaises.

4. La recherche d'éléments matériels ne semble pas faite. Le juge ne s'est pas rendu sur les lieux de l'attentat. Il n'a pas fait expertiser les restes de l'avion.

5. L'accusation dressée par le juge contre Paul Kagame est essentiellement une argumentation de nature politique ne s'appuyant pas sur des faits avérés.

6. Le juge, pour ce faire, reprend à son compte des arguments, et non des preuves, présentés par des auteurs du génocide pour leur défense au TPIR.

7. Le juge ajoute des éléments de preuve à ceux déjà établis qui désignent comme auteurs de cet attentat, non pas le FPR, mais des extrémistes hutu des FAR et de la CDR, ayant vraisemblablement bénéficié de complicités françaises.

Le ton général du texte semble polémique et partial, visant plus à accuser Paul Kagame, jugé coupable a priori, qu'à rechercher la vérité sur cet attentat. Tenu compte des nombreux faits non pris en compte par le juge et de grossières erreurs, son enquête se retourne, comme un boomerang, contre ceux qui y affirment que le FPR est l'auteur de l'attentat.

2. LA DATE CHOISIE POUR LA PUBLICATION DES CONCLUSIONS

L'enquête du juge Bruguière a depuis le début été menée en fonction des événements extérieurs. C'est seulement quatre ans après les faits qu'elle est ouverte, le 27 mars 1998 (JLB p. 4). Auparavant, le 28 juin 1994, sur la chaîne de télévision France 2, Me Clamagirand, l'avocate de Agathe Kanziga, veuve du Président Habyarimana, avait déclaré qu'elle allait déposer plainte.

En 1994 toujours, l'ex-capitaine Barril, chargé par ladite veuve d'enquê-

ter sur les circonstances de l'attentat s'exclamait : « [...] alors que là c'est 500 000 morts qu'il y a derrière cet attentat. C'est l'attentat du siècle ! Or il n'y a ni juge d'instruction désigné ni enquête internationale menée, pas plus nationale d'ailleurs » [7]. Paul Barril disait détenir, fin juin 1994, la boîte noire, les bandes des enregistrements de la tour de contrôle et d'autres pièces de l'avion, mais il ne sera entendu à l'époque par aucun juge.

Les familles des deux pilotes et du mécanicien français [8] du Falcon 50, offert par la France au Président Habyarimana, ont été priées de se tenir coites. Le premier moyen de pression sur elles a été financier. En l'absence d'enquête, les assurances traînent. Après avoir pourtant versé six mois de salaire, le ministère de la Coopération répond à Annick Perrine, veuve du mécanicien, que son nom « ne figure pas sur les listes du ministère de la Coopération ». Dans une lettre publiée par *Le Monde*, le 8 avril 1995, elle écrit : « À ce jour, de toutes les démarches entreprises pour les indemnisations, aucune n'a abouti. Le dossier n'est-il pas bloqué dans un ministère ? ». M. Charles de la Baume, directeur de la SATIF, société qui employait les deux pilotes et le mécanicien du Falcon, interrogé par le journaliste Patrick de Saint-Exupéry, répond le 5 mars 1998 : « je dois réserver mes informations à l'instruction judiciaire toujours en cours ». Il doit reconnaître dans un fax envoyé au journaliste le 20 mars 1998 qu'il n'y a pas d'instruction judiciaire en cours [9].

Annick Perrine a demandé au ministère de la Coopération communication de l'enquête sur la mort de son mari. Elle n'a reçu aucune réponse. Elle est pourtant convaincue qu'une enquête a bien été menée. Dans un courrier en date du 30 décembre 1994, le cabinet d'expertise aéronautique Airclaims explique à la compagnie d'assurances AVF : « Notre dossier nous permettra cependant de vous remettre sous peu un rapport de synthèse contenant des témoignages de plusieurs personnes ayant vu le tir de missiles qui a abattu l'avion pendant son approche de Kigali » [10].

Suite à une série d'articles de Patrick de Saint-Exupéry parus en janvier 1998 dans *Le Figaro*, un appel est publié le 3 mars dans *Libération* [11]. Le soir même Paul Quilès, Président de la Commission de la défense de l'Assemblée nationale, répond par la formation d'une « Mission d'information parlementaire », aux prérogatives plus limitées qu'une commission d'enquête. Les auditions commencent le 24 mars 1998.

L'ouverture par le Parquet, le 27 mars 1998 (JLB p. 6), d'une information judiciaire confiée au juge Bruguière pour assassinat lors de l'attentat du 6 avril 1994 qui a fait trois victimes françaises, paraît surtout motivée par une volonté de limiter le domaine d'investigation de cette Mission d'information parlementaire, l'enquête judiciaire primant toujours sur une commission parlementaire, a fortiori quand ce n'est qu'une « mission ». Elle fait suite à une plainte déposée par la fille du copilote, Jean-Pierre Minaberry, le 31 août 1997 (JLB p. 6). Se constituent également partie civile, les familles de l'autre pilote, du mécanicien ainsi que la famille du président

Habyarimana (JLB p. 6). Agathe Kanziga, veuve du Président Habyarimana, accusée par certains de génocide [12] se retrouve ainsi partie civile au dossier du juge Bruguière (JLB p. 6). Madame Héraud, veuve du commandant de bord ne se constituera partie civile qu'en 2003 [13].

La publication de « témoignages » accusant le FPR de cet attentat s'est échelonnée selon le juge depuis celle du rapport Hourigan (JLB p. 19) dans un journal canadien, *The National Post*, en mars 2000 et sa reprise par Pierre Péan dans *le Vrai papier journal* en octobre 2000. Ce n'est pas exact car des accusations contre le FPR ont été formulées dès avril 1994 et en particulier en juin 1994 par l'ex-capitaine Barril (voir plus loin). Elles ont été largement utilisées par la défense des personnes accusées de génocide au TPIR.

D'autre part le juge ne fait pas allusion aux accusations qui attribuent l'attentat aux Belges, accusations diffusées dans l'heure qui suit l'attentat par la RTLM [14], reprises par l'ambassade de France à Kigali, et qui dureront pendant tout le génocide. Il n'évoque pas non plus les accusations contre le FPR pendant le génocide [15].

Peu avant le 10^{ème} anniversaire du génocide, Stephen Smith dans *Le Monde* [16] annonçait la publication imminente des conclusions du juge Bruguière et en donnait la teneur, annonçant un nouveau témoignage celui de Abdul Ruzibiza que l'intéressé publiait sur Internet le 14 mars 2004 et dans un livre publié en 2005 [17].

Alors que le procès au TPIR du principal organisateur présumé du génocide, le Colonel Bagosora, arrive dans sa phase finale, que deux officiers français, Grégoire de Saint-Quentin, à l'époque commandant, et le Lieutenant-colonel Jean-Jacques Maurin sont appelés par la défense à témoigner, alors que les auditions de la Commission formée par le Rwanda pour examiner le rôle de la France dans le génocide des Tutsi ont commencé, c'est ce moment-là que choisit le juge Bruguière pour publier son ordonnance.

3. L'INCRIMINATION SE FONDE SUR DES TÉMOIGNAGES DOUTEUX

Hormis deux cas, toute l'incrimination du juge se fonde non sur des faits mais sur des témoignages. Une partie de ceux-ci sont des témoignages de transfuges du FPR. À la lecture, ces témoignages semblent accablants pour Paul Kagame. Une vérification dans le détail de ces dépositions et des conditions dans lesquelles elles ont été recueillies semble cependant s'imposer. Ces transfuges du FPR ont-ils effectivement joué le rôle qu'ils prétendent avoir tenu ? Occupaient-ils réellement les postes qu'ils disent avoir occupés ? [18]

Il semble que le juge se contente de recopier des accusations déjà formulées en public, en particulier sur Internet. L'apport du juge est d'interroger d'autres transfuges qui ont eu tout le loisir d'étudier au préalable ces accusations.

Ces affirmations, très précises quant aux noms des acteurs, apportent peu d'éléments factuels. Sur l'attentat lui-même (JLB 23-25), il manque l'heure de départ du commando, l'itinéraire aller et retour. Comment ont-ils fait pour ne pas être repérés à Masaka en attendant l'avion ? N'aurait-il pas fallu des complices du côté des FAR qui contrôlaient cette zone ?

Pourquoi les centres d'écoute des FAR à Kigali et Gisenyi, déclarés très performants par des militaires français (JLB p. 52), ont capté le message de succès de l'attentat que le FPR aurait émis – quelle imprudence ! – et n'ont pas détecté les communications entre Dar es Salaam, lieu de départ de l'avion, et le quartier général du FPR à Mulindi, entre celui-ci et Charles Kayonga au CND [19] (JLB p. 24) annonçant le départ du Falcon présidentiel et donnant l'ordre de le détruire ?

Pourquoi les principaux témoins Abdul Ruzibiza et Emmanuel Ruzigana, présentés comme membres du "network commando" qui aurait abattu l'avion et donc comme des complices, ne sont-ils pas mis en examen par le juge Bruguière leur donnant ainsi le moyen d'avoir un avocat et de se défendre comme ils en auraient le droit ? Il semble que nous pouvons amener quelques éléments de réponses.

3.1 ABDUL RUZIBIZA REVIENT SUR SES DÉCLARATIONS AU JUGE

Dans une interview donnée à Libération après la publication de l'ordonnance, Abdul Ruzibiza, le principal témoin du juge, revient sur ce que ce dernier lui fait affirmer [20]. Il ne parle plus de network commando mais d'une organisation beaucoup plus vaste appelée network qui engloberait à la fois le High command (garde présidentielle), la DMI (Direction of Military Intelligence) et les techniciens, un groupe de 300 personnes chargées de « *faire des reconnaissances en profondeur et des opérations spéciales* » dont il aurait fait partie.

Alors que, selon le juge, Ruzibiza est informé de l'attentat à la fin du mois de mars (JLB p. 23), il affirme dans *Libération* : « *Personnellement, j'ai été informé d'un projet d'attentat contre l'avion présidentiel le 5 avril.* » [21]

La composition de l'équipe des tireurs « *deux officiers et deux sous-officiers, tous armés de kalachnikov* » [22] ne correspond pas à celle du juge où il n'y a qu'un officier, le lieutenant Nziza (JLB p. 23).

Ruzibiza ne parle plus dans *Libération* de la deuxième équipe où se serait trouvé Emmanuel Ruzigana. Enfin, et c'est important de le souligner, ni dans son témoignage au juge, ni dans l'interview à *Libération*, il ne dit avoir assisté ou participé au tir de missiles. Il ne peut donc affirmer que l'équipe qu'il connaît (témoignage au juge) ou qu'il rencontre (témoignage à *Libération*) a effectivement tiré les missiles [23].

Les variations de Ruzibiza jettent le doute sur la véracité de son témoignage.

3.2 EMMANUEL RUZIGANA CONTESTE TOTALEMENT CE QUE LE JUGE LUI FAIT DIRE

Dans une lettre au juge Bruguière [24], Emmanuel Ruzigana, déclare avoir été interpellé à l'aéroport à son arrivée à Paris et mené au juge Bruguière. Il a nié appartenir au network commando et dit ignorer qui a abattu l'avion. Il ne comprend ni ne parle correctement le français et est entendu sans interprète : ceci pourrait expliquer pourquoi il n'est pas mis en examen. Son avocat aurait fait facilement annuler la procédure.

Dans une interview sur Radio Rwanda [25], il a déclaré qu'il connaissait Ruzibiza. Voulant quitter le Rwanda et aller en Europe, ce dernier lui a indiqué un ami, secrétaire d'ambassade à l'ambassade de France à Dar-es-Salaam. Là, Ruzigana obtint en une journée un visa pour la France mais, à son arrivée à Paris, il était attendu par les hommes du juge Bruguière. Le juge lui aurait dit que s'il ne coopérait pas, il n'obtiendrait pas l'asile politique en France :

Contacté par *Libération* en Norvège, Emmanuel Ruzigana, 35 ans, donne un certain nombre de détails troublants. Premier problème, Ruzigana parle à peine le français, encore moins bien l'anglais. Or le procès-verbal d'audition, daté du 29 mars 2004 à 15 h 40, dont *Libération* a pu lire une copie, ne mentionne que trois personnes présentes : le juge, la greffière Sandrine Mounes et le témoin. Pas de traducteur en kinyarwanda ! Pourtant, les réponses du témoin, dans un excellent français, fourmillent de détails. Aujourd'hui, Ruzigana explique que la greffière lisait un texte, lui demandant de confirmer ou d'infirmer. « *Parfois, je ne comprenais pas la question, il fallait s'y reprendre à plusieurs fois. Le juge n'aimait pas mes réponses. À la fin, il m'a dit, énervé : "C'est fini, sortez, il n'y aura pas d'asile ! "* » Avant de partir, la greffière lit à toute vitesse le procès-verbal et lui demande de signer. Il s'exécute sans comprendre [26].

Ruzigana déclare d'autre part à Christophe Ayad que, le 6 avril 1994, il se trouvait loin de Kigali, dans le Mutara (nord-est du Rwanda) [27]. Or le juge le présente comme un « infiltré » opérant à Kigali sous une couverture de chauffeur de taxi et assure qu'il aurait été mis au courant du projet d'attentat deux semaines avant (JLB p. 25).

Son interview téléphonique par Laure de Vulpian confirme que Ruzigana, parlant très mal le français et ne le lisant pas mieux, a signé devant le juge un procès-verbal d'audition qu'il n'était pas en mesure de comprendre [28]. À ce titre le témoignage de Ruzigana devrait être annulé.

3.3 SIXBERT MUSANGAMFURA, UN TÉMOIN PROMPT À CHANGER D'AVIS

Le juge a trouvé un témoin, Sixbert Musangamfura, auditionné le 10 juillet 2002 en Belgique (JLB p. 54), pour accuser Kagame d'être l'auteur de l'attentat et d'avoir provoqué le génocide (JLB p. 4, 22, 33, 54). Sous le gouvernement Twagiramungu après le génocide, ce témoin a été directeur du ser-

vice central de renseignement d'août 1994 à août 1995 [29] (JLB p. 4, 22, 33). Il aurait écrit à Filip Reyntjens en novembre 1995 que « *ses fonctions lui avaient permis de faire une discrète enquête qui avait démontré que contrairement à ce qui avait été suggéré, les F.A.R. n'étaient pas impliquées dans l'attentat, mais que celui-ci avait été perpétré par l'A.P.R.* [30] » (JLB p. 22)

Le juge Bruguière se trompe en écrivant que Sixbert Musangamfura est « *ancien Premier ministre rwandais après la victoire du F.P.R.* » (JLB p. 54). Le Premier ministre après le génocide était Faustin Twagiramungu.

Sixbert Musangamfura était directeur du journal *Isibo* avant le génocide. Membre du MDR [31] tendance Twagiramungu, il fut pourchassé par les tueurs durant le génocide. L'animateur de la radio RTLTM, Kantano Habimana, lançait des appels sur les ondes pour le débusquer [32]. Pour cette raison Sixbert Musangamfura dit : « *Je l'écoutais [la radio RTLTM], à tout moment car chaque fois que la RTLTM désignait quelqu'un, vous étiez sûr de voir débarquer peu après les Interahamwe.* » [33] Le 6 avril 1994 au soir, il était à l'écoute de cette radio, selon son interview par Jean-François Dupaquier :

Qui a osé [abattre l'avion] ? Le moment de stupeur passée, c'est évidemment la première question. La réponse mériterait une enquête approfondie. Elle est pourtant apportée moins d'une heure plus tard sur les ondes de la sinistre Radio-télévision libre des Mille Collines (RTLTM), qui, depuis des mois, prépare la « majorité hutu » à l'extermination des Tutsi. « *Ils ont été les premiers à diffuser l'info. Ils ont dit que c'étaient les Belges* », se souvient Sixbert Musangamfura alors directeur du journal *Isibo*. À cette accusation s'ajoute aussitôt une précision dont personne ne relèvera le caractère contradictoire : « *Ils ont opéré avec des missiles russes Sam 7.* » Ces rumeurs suffisent à provoquer une énorme colère dans les rangs des Forces armées rwandaises (FAR). Au même moment, des barrages sont installés dans tous les quartiers de Kigali [34].

Le juge Bruguière ne semble pas avoir fait attention à ce témoignage, rendu public par *l'Événement du Jeudi*. La RTLTM, "Radio machettes" désignait l'auteur de l'attentat, les Belges, et l'arme du crime, des SAM 7. Le lendemain, dix soldats belges de la MINUAR [35] sont désarmés et frappés à mort. À l'époque où il parlait à Dupaquier, le témoin Sixbert Musangamfura ne semble pas accorder beaucoup de crédit aux affirmations d'une radio qui lança des tueurs à ses trousses durant tout le génocide. Sixbert Musangamfura semble ne pas douter que ces extrémistes hutu, qui s'expriment par la radio RTLTM, sont ceux-là même qui ont abattu ou fait abattre l'avion du président et qui déclenchent ainsi le génocide, dont il a failli ne pas réchapper [36]. Pourquoi, à partir de quelles découvertes, Sixbert Musangamfura aurait-il changé d'avis ? Le refus prêté à Kagame d'enquêter sur l'attentat (JLB p. 33) n'est pas suffisant pour l'accuser de l'avoir commis. Sixbert Musangamfura aurait recueilli des témoignages comme quoi le FPR avait amené des missiles au CND (JLB p. 33).

Il apparaît qu'avant le génocide, Isibo, le journal dont Sixbert Musangamfura était directeur, a contribué à répandre la haine raciale en particulier en publiant un article « *Si nous n'exterminons pas les Tutsi, ce sont eux qui vont le faire* » le 27 octobre 1991 [37]. Toutefois, le 1er août 1991, Sixbert Musangamfura est condamné à un an de prison pour diffamation envers le ministre de l'industrie et l'ancien secrétaire général du MRND [38]. Il échappe cependant à la prison [39]. Donc cet article du 27 octobre a été publié sous sa responsabilité. En août 1995, quand il démissionne de ses fonctions de chef des services de Renseignements, il affirme que le FPR a massacré 310 000 personnes [40]. Si cela avait été réellement le cas, il aurait pu songer à démissionner plus tôt ! Le rapport de l'OUA et d'autres auteurs ne voit pas de preuves permettant d'étayer ces allégations [41]. Il apparaît que Sixbert Musangamfura, après sa démission en 1995, songe surtout à régler des comptes avec le FPR. Il ne semble pas être un témoin très fiable.

3.4 LE COLONEL LUC MARCHAL ACCUSE MAINTENANT LE FPR

Une déclaration du Colonel Luc Marchal, commandant du secteur Kigali de la MINUAR, est sollicitée par le juge pour établir que le FPR a transporté des missiles cachés sous du bois de chauffage (JLB p. 44). Mais Luc Marchal ne parle que d'armes en général :

J'ai toujours été persuadé que, lorsque le FPR allait chercher du bois de chauffage dans le nord, c'était pour amener des armes. On a tout essayé pour contrôler cela, mais en vain [42].

Cependant, prévenu par le colonel Cussac, attaché de Défense auprès de l'ambassade de France, que le FPR avait introduit des missiles au CND, le colonel Marchal a fait fouiller le bâtiment et rien n'a été trouvé. Il l'écrit explicitement dans son livre publié en 2001 :

C'est durant cette période tendue [fin février 1994] qu'il m'est donné d'avoir une bien étrange conversation avec le colonel Cussac. Étrange par le sujet abordé, certes, mais surtout au regard des événements historiques que connaîtra le pays quelques semaines plus tard. De passage au QG Secteur pour ce qui semble être une visite impromptue, le colonel me demande à brûle-pourpoint : Avez-vous la certitude que le FPR ne camoufle pas des missiles sol-air au CND ? La question me fait sursauter, mais les éléments que me fournit l'attaché militaire français m'incitent à prendre les choses au sérieux. L'ensemble de la position sera passée au peigne fin à la recherche d'indices, mais sans résultat. Décidément, ces étranges transports de bois ne cesseront pas de susciter interrogations et doutes [43].

Le Colonel Luc Marchal, entendu par le juge, semble confirmer la culpabilité du FPR dans l'attentat (JLB p. 53). Il a même accusé ouvertement,

devant le TPIR, le FPR d'être l'auteur de l'attentat [44]. Pourtant, on lit ceci dans son journal de bord :

20.30 Hr : Avion présidentiel abattu à partir du camp de Kanombe (Garde Présidentielle) 2 témoignages (Dr Pasuk – Aq Rutongo) [45].

Ce Dr Pasuk est le docteur Pasuch, médecin militaire de la coopération belge (CTM), en poste à l'hôpital militaire de Kanombe et habitant dans le camp. Le soir du 6 avril il recevait deux autres médecins militaires belges, les docteurs Daubresse et Van Deenen [46]. Ils ont vu les tirs qui ont abattu l'avion. Ils n'ont pas été entendus par le juge Bruguière puisqu'il ne les cite pas.

Comment le colonel Marchal peut-il avoir écrit que l'avion a été abattu depuis le camp militaire de Kanombe et affirmer maintenant que c'est le FPR qui a tiré ? Le colonel Marchal semble avoir oublié ce qu'il a noté sur son journal de bord.

Le juge Bruguière ne nous éclaire pas sur ce point. Alors qu'il devrait instruire à charge et à décharge, le juge ne semble retenir que les témoignages qui vont dans le sens d'une hypothèse qu'il a visiblement posée a priori.

3.5 MARCEL GÉRIN ACCUSAIT EN 1998 DES BELGES D'AVOIR COMMIS L'ATTENTAT

Marcel Gérin rapporte au juge que, selon des pilotes d'hélicoptères de la MINUAR, « *le FPR avait entreposé sur les toits du C.N.D. des caisses contenant des missiles* » (JLB p. 44). Le juge ne semble pas avoir vérifié cette accusation, en auditionnant ces pilotes ou en interrogeant le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) de l'ONU [47].

Dans un témoignage de 1998 au titre évoquant la « *solution finale* » des « *hordes armées* » du général Kagame » publié par le magazine *Africa International* que l'on trouve sur Internet [48], Marcel Gérin témoigne d'une forte propension à attribuer au FPR les crimes des FAR et des miliciens Interahamwe. Il décrit très précisément ces miliciens, leurs tenues, leur armement mais affirme que ce sont des APR [49] en civil. Or, en 1994, réfugié auprès du FPR à Gahini, après s'être caché pendant vingt jours dans les bananeraies pour fuir les extrémistes hutus, Marcel Gérin déclarait à Reuter :

qu'il y avait dans les bananeraies « plus de cadavres que de bananes » et qu'on ne pouvait comparer l'oeuvre des miliciens Interahamwés (milice de l'ex-parti unique du président Habyarimana) « qu'à ce qu'ont fait les nazis. » [50]

À propos de cette déclaration de 1994, il confie à Jerzy Bednarek d'*Africa International* :

Quant à l'article que le journaliste de Reuter, Buchiza Mzeteka, a écrit sur moi, il a été pour moi ce que j'appelle « le chèque pour la vie ». En tant qu'Occidental, j'ai dû mentir, faire de fausses dépositions en utilisant le stratagème du faux vocabulaire.

Toujours dans ce témoignage publié sur Internet, Gérin dit avoir capté des messages sur sa radio le 6 avril vers 21 heures, dont l'un, émanant d'une unité « Cobra » [51], disait : « *On a eu le Grand* ». Par déduction, il comprend qu'il pouvait s'agir du président Habyarimana. Interrogé par Jerzy Bednarek, Marcel Gérin (M.G.) répond :

* Qui selon vous aurait parlé de ce « Grand » ?

M.G. : Il s'agissait de Cobra, le chef de la unité (sic). Il discutait avec d'autres collègues. Les fréquences VHF qu'ils utilisaient étaient souvent les mêmes que celles de l'ONU, ou très proches.

* Et Cobra était une unité de quelle nationalité ?

M.G. : Cobra était une unité de nationalité belge, et le responsable parlait en français avec un accent flamand [52].

Donc en 1998, Gérin accuse des Belges d'avoir commis l'attentat contre Habyarimana. Comment peut-il accuser en 2006 le FPR ?

En 1997, la Commission Rwanda du Sénat belge a jugé le témoignage de Marcel Gérin trop peu crédible pour l'entendre [53].

En 1999, Marcel Gérin dénonce auprès du président du parti auquel adhère le sénateur Destexhe, l'initiative de ce dernier d'avoir fait circuler un bus « Mémorial du génocide rwandais » [54] en le qualifiant de « Bus de la Honte » [55].

Marcel Gérin est un négationniste qui attribue maintenant au FPR les massacres commis par les Interahamwe. C'est probablement parce qu'il n'a pas retrouvé la gestion du Ranch Mpanga, son gagne-pain, qu'il charge le FPR. N'étant pas à une contradiction près, ce témoignage, déjà rejeté par la Commission belge n'est absolument pas fiable.

3.6 DEUS KAGIRANEZA CONTESTE LE JUGE

Ex-député du parlement de transition et aujourd'hui en exil volontaire en Belgique, Deus Kagiraneza, cité comme témoin par le juge, lui écrit dans une lettre [56] qu'il ne s'agit dans cette « pseudo enquête » que d'une tentative maladroite d'exonérer la France de son rôle dans la planification et l'exécution du génocide. « *Votre rapport est faux, écrit-il, et manque de rigueur au niveau de l'analyse. Toutes vos allégations se fondent sur des on-dits, des suppositions ainsi que sur des sources manipulées dont la crédibilité ne convaincra pas même un enfant.* »

Contrairement à ce que rapporte le juge (JLB p. 25) à propos du témoignage d'Aloys Ruyenzi, « *le 31 mars 1994, le Colonel Lizinde était avec moi et*

avec le Lt-Colonel Kayonga, le Major Rose Kabuye (Candidate député) et une autre équipe pour préparer Pâques 94 avec nos supporters. » Donc, selon Deus Kagiraneza, le colonel Lizinde était avec lui au CND à Kigali et non à Mulindi.

Il conclut : « Je souhaite, dans l'intérêt de la justice internationale, prendre mes distances avec vos actions motivées politiquement n'ayant le service de la justice que comme prétexte. »

3.7 JEAN-MARIE DESSALES, UN MERCENAIRE « CONSEILLER EN SÉCURITÉ »

Le juge recourt à un témoin qui a un itinéraire très particulier (JLB p.44) :

Que par ailleurs, Jean-Marie DESSALES, conseiller en sécurité, entendu le 30 avril 2001, remettait aux enquêteurs une correspondance de l'ancien Ministre de la Défense du Rwanda Augustin BIZIMANA, dans laquelle ce dernier évoquait l'infiltration d'éléments du F.P.R. dans la capitale et l'introduction au C.N.D. de missiles sol-air ;

Ce Dessales est un mercenaire lié à Bob Denard [57]. Fin septembre 1995, à la tête de mercenaires de Denard, il renverse le président comorien Saïd Mohamed Djohar. Ils sont jugés du 20 février au 15 mars 2006 à Paris [58]. Il est mis à disposition de Sassou Nguesso en 1999 :

Quelques mois plus tard [...] Denis Sassou Nguesso a entrepris la reconquête du pouvoir. Son beau-père, le président gabonais Omar Bongo, décide de lui prêter main forte et fait appel à ses anciennes amitiés dans les réseaux parallèles où évolue Bob Denard. Cette fois, le commandement de la troupe sera confié à un fidèle parmi les fidèles, Jean-Marie Dessales, le "capitaine Jean-Pierre", pilier de la garde présidentielle comorienne [59].

Et il dirige la milice Cobras qui a permis à Sassou Nguesso de reprendre le pouvoir dans le sang :

Installés à l'académie militaire Marien Ngouabi, des hommes de Bob Denard, commandés par le "capitaine Jean-Pierre" (Jean-Marie Dessales, pilier de la Garde présidentielle comorienne), continuent d'instruire les Cobras. Ils prolongent le contrat conclu durant la guerre civile de 1997 sur financement du président gabonais Omar Bongo – un des plus anciens sponsors de Denard [60].

Le juge ne nous dit pas ce que son témoin Jean-Marie Dessales faisait au Rwanda. Si ce dernier a approché le ministre de la défense Augustin

Bizimana, c'est peut-être bien que celui-ci lui a trouvé du travail de mercenaire pendant le génocide ou peut-être avant. Pour quelle opération secrète au service des ses commanditaires tant français que rwandais ?

3.8 LES RESPONSABLES DU FPR N'ONT PAS MIS À L'ABRI LEURS FAMILLES

Si le FPR avait commis l'attentat, si, à lire le juge (JLB p. 61), Kagame savait que cela déclencherait par représailles le génocide des Tutsi, les responsables du FPR auraient mis à l'abri les membres de leurs familles. Cela n'a pas été le cas.

Par exemple, le colonel Kanyarengwe, président du bureau politique du FPR, avait sa famille à Kigali qui s'est trouvée en grand danger après l'attentat. Elle a été cachée par un Belge qui l'a confiée à son départ, le 12 ou le 13 avril 1994, au général Léonidas Rusatira [61].

Joseph Nsengimana, actuel représentant du Rwanda à l'ONU, était au CND le 6 avril. Il a perdu toute sa famille.

4. L'ABSENCE D'ENQUÊTE SUR L'ATTENTAT

4.1 LE GOUVERNEMENT RWANDAIS A DEMANDÉ L'AIDE D'EXPERTS EN 1996

Le juge illustre par plusieurs témoignages l'opposition de Paul Kagame à toute enquête sur l'attentat du 6 avril, après le génocide (JLB p. 2, 4-5).

Mais il ne tient pas compte d'une lettre du Ministre des Transports rwandais, Charles Murigande, en date du 28 mars 1996, demandant à l'OACI [62] une aide pour expertiser le Falcon 50 en collaboration avec la firme Dassault [63].

Après un génocide qui a causé la mort de plus d'un million de personnes, avec plus de deux millions de personnes qui ont fui dans les pays voisins [64], de rares rescapés entourés d'assassins sur les collines, l'appareil d'État complètement désorganisé, le pays dévasté, les prisons surpeuplées, des forces génocidaires qui organisent depuis le Zaïre une guérilla à l'intérieur du Rwanda jusqu'à au moins 1997, il est compréhensible que l'enquête sur l'attentat du 6 avril 1994 n'ait pas été une priorité pour le gouvernement rwandais.

Le juge feint aussi d'ignorer que la Belgique a demandé à l'OACI d'ouvrir une enquête, et que cette demande a été régulièrement rappelée par Bruxelles [65].

4.2 PAS D'ENQUÊTE EN FRANCE SUR L'ATTENTAT DE 1994 À 1998

Le juge s'étend beaucoup moins sur l'absence d'enquête côté français. Il affirme, citant Bruno Delaye [66] (JLB p. 4), que la France a demandé à l'ONU une enquête. En fait, Bruno Delaye répond de manière dilatoire sur cette question lors de son audition en 1998 :

M. Bernard Cazeneuve [67] s'est étonné que la France n'ait pas ordonné une enquête compte tenu du fait qu'une partie de l'équipage était français et que la société qui rémunérait cet équipage était liée au ministère de la Coopération.

M. Bruno Delaye a estimé que, bien que cette question mérite d'être posée, il convenait toutefois de rappeler le déroulement des événements : un officier français s'est rendu sur les lieux du drame, le ministère de la Coopération a demandé le rapatriement des dépouilles de l'équipage, puis les combats se sont intensifiés et il paraissait plus urgent d'évacuer nos ressortissants. Toutefois, le ministère des Affaires étrangères a demandé une enquête internationale aux Nations Unies, mais rien n'est advenu. Par la suite, le gouvernement burundais, dont le président avait été assassiné, a demandé au gouvernement rwandais l'ouverture d'une enquête. Le gouvernement rwandais dirigé par le FPR n'a pas voulu répondre à la demande du Gouvernement burundais [68].

Pourquoi la France demande-t-elle à l'ONU d'ouvrir une enquête alors qu'elle n'en ouvre pas une elle-même ? Si les pièces à conviction que les autorités françaises avaient en main, grâce à ses militaires et à ses électrons libres comme l'ex-capitaine Paul Barril qui se sont rendus sur les lieux de l'attentat, désignaient le FPR comme auteur de l'attentat, il est certain que l'ouverture d'une instruction judiciaire en France aurait été immédiate.

Le député (RPR) Alain Marsaud a écrit à Edouard Balladur pour lui demander « *d'envisager l'ouverture d'une information judiciaire sur les circonstances de l'assassinat de ressortissants français le 6 avril, afin que les familles des victimes et l'ensemble de nos concitoyens puissent connaître la vérité sur ces faits* ». Il ajoute que cela aura le mérite de mettre un terme aux rumeurs concernant cet acte [69]. Aucune enquête ne sera ouverte avant 1998 et il semble que les familles des victimes ont été dissuadées de porter plainte. Pourquoi donc ?

4.3 L'ONU A ÉTÉ EMPÊCHÉE D'ENQUÊTER

Le général Dallaire déclare au TPIR qu'il n'a pu envoyer ses soldats sur le site du crash pour enquêter. « *On n'a jamais été capables de se rapprocher de ce site-là, par ordre et par présence de la garde présidentielle.* » [70]

Ce fait est attesté par un courrier électronique du département d'État des États-unis du 6 avril 1994 :

The UN peacekeeping operation, UNAMIR, travelled to the crash site, but the Rwandan military prevented the UN from inspecting the site. The Rwandan military also reportedly disarmed the UN (Belgian) peacekeepers stationed at the airport [71].

Le 2 mai 1994, le général Dallaire écrit au premier ministre du gouvernement intérimaire rwandais, Jean Kambanda, pour lui faire part de l'intention de la MINUAR de constituer une Commission Internationale d'enquête

sur l'attentat et lui demander de lui indiquer la liste des pays qu'il souhaite y voir participer [72]. Celui-ci lui propose, le 7 mai, une liste de participants, la France, le Rwanda, le Burundi, la Tanzanie, l'ONU et l'OACI. Après la prise de l'aéroport de Kanombe, le 21 mai, la MINUAR peut accéder au site du crash [73].

Le rapporteur René Degni-Ségui [74] réclame vainement la boîte noire de l'avion à la France et au Gouvernement intérimaire rwandais pendant le génocide.

L'attaque de l'avion constitue le noeud gordien de cette affaire. Dès que je suis entré en fonction, je me suis rendu à l'ambassade de France à Genève puisqu'il m'appartenait de faire la lumière sur ce dossier. Lorsque j'ai demandé la boîte noire, l'ambassadeur m'a tout d'abord dit qu'il devait en référer à son gouvernement, puis m'a annoncé que son gouvernement n'avait pas la boîte noire. À Kigali, j'ai demandé à l'état-major cette boîte noire, le chef d'état major m'a renvoyé à la France. À un moment, le capitaine Baril a prétendu détenir cette boîte noire. Dès lors, j'ai demandé aux Nations-Unies de mettre en place une commission d'enquête avec un expert en balistique, car l'OACI ne peut enquêter sur les avions militaires. On m'a répondu qu'il n'y avait pas de budget pour cela aux Nations-Unies. Finalement, la France affirme qu'il n'y a pas de boîte noire sur un avion spécial [75].

5. SEUL ÉLÉMENT MATÉRIEL DE PREUVE, LES NUMÉROS DES LANCE-MISSILES

Les seuls éléments de preuve matériels de la culpabilité du FPR fournis par le juge sont les numéros des lanceurs de missiles qui auraient servi à l'attentat et les photos de l'un d'entre eux.

5.1 LES NUMÉROS DES LANCE-MISSILES SONT FOURNIS PAR LE COLONEL BAGOSORA, PRINCIPAL ORGANISATEUR PRÉSUMÉ DU GÉNOCIDE

Les numéros de série des lanceurs de missiles (JLB p. 35), sont ceux notés par le lieutenant Augustin Munyaneza lorsqu'il les examine le 25 avril 1994. Quand ces tubes ont-ils été découverts ? Le juge écrit « *dans les jours qui ont suivi l'attentat, des paysans rwandais avaient découvert au lieu-dit "la ferme" situé dans le secteur de Masaka, abandonnés dans les buissons, deux tubes lance-missiles* ». La Mission d'information parlementaire note pour sa part : « *le 25 avril 1994, les FAR auraient retrouvé les deux lance-missiles utilisés pour le forfait. Un document rédigé ce jour-là par le Lieutenant Munyaneza relève les numéros de série des deux engins* » [76]. La différence est à noter, elle permet, dans la version du juge, d'atténuer la contradiction entre la date de prise des photos d'un des lance-missiles, le 6 ou 7 avril et la date de leur découverte le 25.

Ils ont été communiqués à F. Reyntjens [77] par le Colonel Bagosora et sont reproduits par la Mission d'information parlementaire [78]. Selon le juge Bruguière, ils correspondraient à des missiles vendus par l'URSS à l'Ouganda (JLB p. 38) qui les aurait fournis au FPR.

Après avoir été retrouvés le 25 avril [79], ces lanceurs auraient été emmenés à Gisenyi puis au Zaïre et auraient disparu après la chute de Mobutu (JLB p. 36). C'est Aloys Ntiwiragabo, le chef du Service de renseignements des FAR [80], qui aurait, selon l'ancien colonel Laurent Serubuga [81], convoyé ces tubes à Goma (JLB p. 37). Selon le témoignage de Aloys Ntiwiragabo, les tubes lance-missiles sont remis au général zaïrois Tembele, commandant de la région militaire de Goma qui, entendu par le juge, le reconnaît (JLB p. 37) [82].

Donc, l'élément de preuve qui désigne, selon le juge, Paul Kagame comme concepteur de l'attentat est fourni par le colonel Bagosora, principal organisateur présumé du génocide, qui s'est fixé comme objectif, en « *déclenchant l'apocalypse* », d'éradiquer les Tutsi. Cette preuve est confirmée par des membres des FAR qui furent nombreux à participer au génocide des Tutsi.

Le juge, devant instruire à charge et à décharge, a-t-il fait preuve de la plus élémentaire prudence face à ces témoignages de personnes accusées de génocide et qui ont intérêt à charger le FPR pour réduire leur responsabilité ? Il semblerait que non.

5.2 L'EX-CAPITAINE BARRIL DÉTIENDRAIT DES PIÈCES DE L'AVION ET DES RESTES DE ROQUETTES QU'IL N'A PAS REMIS AU JUGE

Les lanceurs ayant, selon les dires du général zaïrois Yangandawele Tembele (JLB p. 37), témoin du juge, disparu avec Mobutu [83], cette preuve est invérifiable. Mais cette histoire semble plus sortir d'un roman que d'un fait réel. Toutefois, le journaliste Franck Johannès [84] note dans l'article déjà cité :

Le ministre de la Défense, Augustin Birimana [Bizimana] [85], a essayé de redresser l'image un peu défaillante de son gouvernement. Il a confié à l'ex-gendarme Paul Barril, passé au service d'Agathe Habyarimana, la veuve du dictateur assassiné, tous les éléments en sa possession : la boîte noire, les enregistrements de la tour de contrôle, et même, dit-il, l'un des restes des roquettes qui ont abattu l'avion et qu'apparemment le capitaine garde dans sa manche. Le calcul est fort simple : Barril, avec ses pièces à conviction, pouvait mieux faire passer en Europe le message que le gouvernement se tue à répéter depuis trois mois : ce sont les Belges de la MINUAR qui ont descendu l'avion présidentiel pour donner un coup de main aux terroristes du F.P.R.

Malheureusement, Birimana pas plus que Barril ne connaît grand chose en boîte noire. Et l'ex-capitaine s'est apparemment trompé de tôle. Le minis-

tre a cependant pris la précaution de conserver le dernier morceau de roquette disponible qui attend son heure à Gisenyi [86].

Nous trouvons ici une information qui recoupe en partie ce qu'avancent les témoins du juge Bruguière. Selon le ministre de la Défense Augustin Bizimana, des restes des roquettes qui ont abattu l'avion ont été amenés à Gisenyi. Mais ici, il s'agit de restes des roquettes et non de tubes lance-missiles. L'autre information apportée par cette interview de Franck Johannès est que le ministre Bizimana aurait remis trois choses à Barril, les enregistrements de la tour de contrôle, la boîte noire et l'un des restes des roquettes qui auraient abattu l'avion.

Barril a, probablement, remis au juge Bruguière les enregistrements de la tour de contrôle, puisque le juge en parle. Par contre, le juge ne parle ni de la boîte noire ni de l'un des restes des roquettes, ni des tubes que Barril prétend détenir [87]. Franck Johannès a sans doute eu connaissance que la prétendue boîte noire exhibée par l'ex-capitaine Barril [88] s'est avérée ne pas en être une [89]. Le juge évite d'évoquer cette farce du plus mauvais goût.

L'ex-capitaine Barril a-t-il montré au journaliste du *Monde* la troisième pièce à conviction, l'un des restes des roquettes que lui a donné Augustin Bizimana, ministre de la Défense du gouvernement intérimaire rwandais ? Il semble que non, car le journaliste écrit :

[[l'avion] s'est écrasé après avoir été atteint par deux projectiles, selon toute vraisemblance deux missiles SAM 7, d'origine soviétique. Selon nos informations, les deux lanceurs de ces projectiles auraient été retrouvés sur la colline de Masaka, d'où sont partis les tirs, en pleine zone FPR, et seraient actuellement entre les mains du ministre de la défense rwandais [90].

C'est donc probablement l'ex-capitaine Barril qui affirme aux deux journalistes que le ministre Bizimana détient les deux lanceurs, que lui, Barril, les a vus et que ce sont des SAM-7. Notons bien qu'il dit les lanceurs de ces projectiles et non les restes des roquettes.

Pourquoi Augustin Bizimana, de son côté, n'a-t-il pas remis le dernier morceau de roquette qu'il a conservé à Gisenyi au général Lafourcade, commandant l'opération Turquoise à Goma à quelques kilomètres de là, ou au général Dallaire, afin de démontrer que c'était le FPR, ou des Belges de la MINUAR, qui avaient abattu l'avion ?

Ces numéros de missiles et de lanceurs, seule preuve en l'état, ont été copiés par le Lieutenant Augustin Munyaneza que le juge a entendu en Belgique (JLB p. 35). Ils ont fort bien pu lui avoir été suggérés. Depuis 1991 plusieurs missiles d'origine soviétique ont été trouvés au Rwanda par les FAR et leurs conseillers militaires français. Ils ont été dits abandonnés par le FPR. Ils ont été examinés par des experts français et conservés par les FAR [91]. Les services de renseignement militaire rwandais, aidés par la DGSE, ont eu largement le temps depuis 1991 de s'informer sur la question des numéros de type et

de série des missiles et de leurs lanceurs qui auraient été acquis par l'Ouganda.

5.3 LES PHOTOS DU LANCE-MISSILES ONT ÉTÉ PRISES AVANT QUE CELUI-CI AIT ÉTÉ RETROUVÉ

Le juge se fonde comme élément de preuve, sur les photos d'un lance-missiles publiées dans les annexes du rapport de la mission d'information parlementaire de 1998 [92] (JLB p. 36). Le problème est que le rapport de cette mission constate que ces photos sont probablement celles d'un lanceur non utilisé :

Il ressort de l'analyse de ces documents et des auditions complémentaires conduites par votre rapporteur :

- que les photographies, prises au Rwanda, n'ont été enregistrées sur le cahier de la DRM que le 24 mai 1994 ;
- que ces photographies présentent un lanceur – et un seul – dont les numéros d'identification sont lisibles. Ces numéros correspondent à ceux de l'un des deux lanceurs évoqués par le professeur Filip Reyntjens dans son ouvrage *Rwanda : les trois jours qui ont fait basculer l'histoire* ;
- qu'au terme d'une première expertise de ces photographies, il est probable que les lanceurs contenant les missiles n'aient pas été tirés : sur les photocopies des photos, le tube est en état, les bouchons aux extrémités de celui-ci sont à leur place, la poignée de tir, la pile et la batterie sont présents ;
- que les numéros de référence des lanceurs fournis (9M322) semblent correspondre à des SAM-16 "Igla" dont la référence russe est 9K38 [93].

Si ce fait est exact, cela signifie que ces photos ne sont pas celles d'un lanceur qui a abattu l'avion.

Or le rapport de la mission d'information parlementaire affirme que ces photos, transmises par la DRM [94], ont été prises les 6 et 7 avril 1994 :

Le Général Jean Heinrich a indiqué qu'il ne disposait d'aucun élément précis sur les photographies de missiles, prises au Rwanda les 6 et 7 avril 1994 et figurant dans le cahier d'enregistrement de la DRM du 25 mai 1994. Ces photos révéleraient des numéros entrant dans la série de ceux en dotation dans l'armée ougandaise. Le Général Jean Heinrich a indiqué que « la DRM disposait d'indications très précises, voire de la preuve, que le FPR avait acquis des missiles antiaériens SAM 16 » [95].

Les annexes du rapport introduisent les cinq photos par une page portant la mention [96] :

6.D.8 Photographies de missiles prises au Rwanda, les 6 et 7 avril 1994, et transmises de la MMC à la DRM

Déclassifié

Comment ces photos d'un lance-missiles qui aurait abattu l'avion, peuvent-elles dater des 6 et 7 avril 1994 alors que les lance-missiles auraient été trouvés le 25 avril 1994 ? C'est invraisemblable !

Si les informations transmises par la DRM [97] d'une part, par le juge Bruguière d'autre part, sont exactes, les cinq photos sont celles d'un lance-missiles avant son emploi. Comme il est affirmé que c'est un des lance-missiles trouvés sur la colline de Masaka, que c'est un de ceux qui ont été utilisés contre l'avion du Président Habyarimana, que les photos sont aimablement fournies à la MMC [98] par un membre de l'armée rwandaise, qu'elles sont prises les 6 et 7 avril, cela ne signifie qu'une seule chose : les tireurs étaient des membres de cette armée rwandaise ou des mercenaires embauchés par elle à cette fin.

Le juge a-t-il mesuré les implications de ses affirmations ?

5.4 IL EST IMPOSSIBLE DE DIRE SI LE MISSILE A ÉTÉ TIRÉ OU NON

Il faut tenir compte cependant de l'extrait de la lettre du général Mourgeon [99] au rapporteur Bernard Cazeneuve en date du 11 décembre 1998 (juste avant la clôture de la Mission d'information parlementaire) :

Par ailleurs [...] vous demandiez des renseignements complémentaires sur les photos de missiles que nous avons transmises par BE [...] du 02 juin 1998. Un document émanant de la Direction du Renseignement Militaire me permet de vous apporter les précisions suivantes :

* Oui, il s'agit bien de tubes ayant contenu des missiles SA.16 (les marquages sont bien visibles et aucun doute ne subsiste).

* Il est impossible de dire si ce missile a été tiré ou non. Sur les photocopies des photos, le tube est en état, les bouchons aux extrémités de celui-ci sont à leur place, la poignée de tir, la pile et la batterie sont présents ; mais on ne peut savoir s'il y a un missile dans ce tube au moment de la prise des photographies et aucun indice n'a permis de conclure au fait qu'un missile ait été tiré depuis ce tube [100].

Si le général Mourgeon ne peut dire si ces photos sont celles de lance-missiles ayant tiré un missile, comment le juge Bruguière peut-il s'appuyer sur ces photos pour affirmer que c'est la photo du lance-missiles qui a abattu l'avion ? La date à laquelle la photo a été prise semble désigner les FAR, comme les auteurs d'une manipulation voire de l'attentat.

Une analyse plus détaillée de ces documents permet de dire ce qui suit. La Mission d'information parlementaire (MIP) a reçu cinq photocopies, quatre noir et blanc et une couleur. Elle n'a jamais eu que des photocopies en main. Il est très difficile de distinguer quoi que ce soit. La photocopie a un effet de brouillage qui rend inutile tout agrandissement afin de voir des détails. On peut néanmoins deviner des numéros qui correspondent à ce qui est dit dans les annexes du rapport de la Mission et par F. Reytsjens.

D'après ces seules photocopies on peut dire :

1. Qu'il s'agit d'un Sam 16 Igla.
2. Que le bouchon en forme de cône est visible à l'avant du lanceur.
3. Que l'engin semble en état de fonctionner.
4. Que l'on peut penser qu'un sac de transport se trouve à côté sur le lit.
5. Qu'au moment de la prise de vue il est la propriété des FAR puisque ce sont des FAR qui fournissent ces documents à Huchon via Rwabalinda.
6. Que les FAR sont les auteurs des photos et donc ont eu les négatifs en leur possession.

Mais on ne peut pas dire :

1. Si l'engin a été utilisé ou non pour l'attentat ou pour autre chose.
2. S'il y a un missile à l'intérieur.
3. À qui d'autre ce lanceur aurait appartenu.
4. Où sont les négatifs et les tirages originaux.

On ne peut pas :

1. Dater les photos.
2. Situer le lieu de prise de vue (une chambre de militaire dans une caserne ?).

Donc, on ne peut pas dire que les auteurs des photos sont les utilisateurs du SA 16, si celui-ci a servi, même si ceux-ci déclarent que ce missile a servi à l'attentat, puisqu'on ne peut pas juger du fait que ce missile a été utilisé ou non, et qu'on ne peut dater les photos (Prises avant ou après l'attentat ?).

Les seules choses que l'on peut dire, c'est que ce missile porte un numéro de série et qu'il n'a jamais été signalé comme pris au FPR. Ce qui ne veut pas dire que ce ne soit pas le cas. La liste des SA 16 saisis par la France en Irak n'a jamais été rendue publique ni communiquée à la Mission d'information parlementaire, qui d'ailleurs ne la publie pas.

Conclusion : Tant qu'un examen de la carcasse de l'avion n'aura pas été effectué et que des photos de celle-ci n'auront pas été rendues publiques, on ne pourra pas dire par quel type d'engin l'avion a été abattu. Ce qui ne désignera pas forcément les coupables, mais mettra fin à beaucoup de mensonges.

Enfin, pourquoi, si on a trouvé deux tubes, n'en photographier qu'un seul ?

5.5 LES PHOTOS DU LANCE-MISSILES ONT ÉTÉ APPORTÉES AU GÉNÉRAL HUCHON PAR LE LT COLONEL RWABALINDA EN MAI 1994

Selon le juge, ces cinq photos d'un des lanceurs ont été données par le Lieutenant-colonel Ephrem Rwabalinda au général Huchon courant mai 1994 à Paris (JLB p. 35). Souvenons-nous qu'auditionnés par la Mission d'information parlementaire, Michel Roussin, alors ministre de la Coopération, et le général Jean-Pierre Huchon ne se souviennent pas avoir reçu ces documents [101]. Ces photos sont remises ensuite à la DRM [102]. Il découle de ce qui précède que :

1. Ces photos ont été prises les 6 et 7 avril 1994.
2. Ces photos sont celles d'un lance-missiles dont on ne peut dire s'il a déjà servi.
3. Ces photos sont transmises par le Lieutenant-colonel Ephrem Rwabalinda au général Huchon.
4. Ces photos ont donc été prises par des membres des FAR.
5. Ce lance-missiles est détenu par les FAR au moment de la prise de vue.

Une autre hypothèse, non abordée par le juge, serait la suivante. Si ces photos sont celles d'un lance-missiles qui a servi à l'attentat, elles n'ont pu être prises qu'avant l'attentat. Elles n'auraient pu alors être prises que par les auteurs de l'attentat ou des complices. Comme elles sont transmises par le Lieutenant-colonel Rwabalinda [103], ce serait donc des membres des FAR qui auraient commis l'attentat.

6. LES ÉLÉMENTS ESCAMOTÉS PAR LE JUGE

Le juge Bruguière n'a pas fait d'enquête sur les lieux de l'attentat et. Il n'est pas allé recueillir ou n'a pas fait recueillir des éléments matériels comme il est censé être fait dans toute enquête de police scientifique. Il n'en a pas fait la demande à notre connaissance.

6.1 LES PIÈCES À CONVICTION SONT DÉTENUES PAR L'EX-CAPITAINE BARRIL DURANT 6 ANS

Cependant, le juge devrait disposer de pièces à conviction provenant soit de la carcasse de l'avion soit de la tour de contrôle, pièces que l'ex-capitaine Barril devrait lui avoir données puisqu'il déclarait, en juin 1994 que « *tous les éléments en [sa] possession seront mis à la disposition des instances internationales dès qu'une enquête sera ouverte* » [104]. Selon Stephen Smith, Barril remettra au juge Bruguière les bandes sonores et la main courante de la tour de contrôle de l'aéroport « *six ans plus tard* » [105].

Ce n'est pas l'enquête du juge Bruguière qui va nous éclairer sur le rôle plus que trouble de son ami l'ex-capitaine Paul Barril au Rwanda [106]. Il ne le cite qu'à propos du Burundi (JLB p. 8) et du Maréchal Mobutu (JLB p. 49). L'épisode où ledit capitaine ramène à grand fracas de presse des pièces à conviction provenant de l'avion abattu n'est pas évoqué par le juge. Pudeur ? L'ex-capitaine Barril n'avait vraiment rien à dire sur les conditions dans lesquelles il a obtenu ces pièces ?

Hervé Gattegno et Corine Lesnes soulignaient en juin 1994 que Paul Barril n'agissait pas en free lance mais en lien avec Michel Roussin, ministre de la coopération :

À dire vrai, les trouvailles africaines de l'ex-gendarme constituent, pour le gouvernement français, un secret de Polichinelle depuis plusieurs semaines. Le cabinet du ministre de la coopération, Michel Roussin, nous a confirmé l'existence de « contacts » avec Paul Barril, mais les deux parties contestent avec autant de vigueur en avoir pris l'initiative [107].

Ce duo se permet de jouer une pantalonnade fin juin 1994. Au ministre Michel Roussin qui s'étonne sur RTL que l'ex-patron de la cellule anti-terroriste de l'Élysée « *n'ait pas encore remis ses pièces à conviction à la justice* » son compère Barril rétorque « *Il a raison ! Mais à qui dois-je les remettre ? Personne n'est chargé du dossier. Dites-moi à qui et je le fais tout de suite.* » [108]

Le ministre de la justice de l'époque, Pierre Méhaignerie, ne réagit pas, laissant supposer ainsi que l'attentat contre l'avion d'Habyarimana est une affaire d'État, une affaire dans laquelle l'État français est compromis. Comme le juge Bruguière l'entend, semble-t-il, pour la première fois dans son enquête le 29 septembre 1999 (JLB p. 49), l'ex-capitaine aura détenu pendant cinq années – Stephen Smith dit six – les pièces à conviction de cette enquête. Il semblerait ne pas avoir tout remis au juge et il aurait eu tout son temps pour modifier ce qu'il a remis. Or il a déclaré détenir les lanceurs de missiles, des SAM 7 ou connaître ceux qui les détiennent [109]. Le juge ne semble pas les détenir puisqu'il nous parle de SAM 16 !

6.2 LE FALCON 50 A TROIS RÉACTEURS ET NON DEUX

Le juge affirme que le Falcon 50 a 2 réacteurs (JLB p. 38). Les photographies de l'appareil et les documents de la firme Dassault, constructeur de l'avion, montrent que le Falcon 50 est un tri-réacteur [110]. Une telle erreur ne témoigne-t-elle pas du manque de sérieux de l'enquête du juge Bruguière ?

6.3 L'AVION ÉTAIT-IL ÉQUIPÉ DE SYSTÈMES ANTI-MISSILES ?

La menace de missiles anti-aériens était connue, en particulier contre l'avion présidentiel. La lettre du copilote du Falcon, Jean-Claude Minaberry (JLB p. 40), au capitaine Bruno Ducoin, en date du 28 février 1994 montre que les pilotes du Falcon, qui sont des militaires de l'armée de l'air française – certes au statut très ambigu –, cherchent des parades [111]. Il craint un tir de missiles SAM 7 et autres par le FPR depuis le CND qui est à l'ouest de la piste. Mais l'accès à la piste par l'ouest est interdit et le 6 avril le Falcon atterrit à l'opposé par l'est. Dans cette même lettre, il rapporte que le colonel Cussac, attaché de défense à Kigali, affirme que le FPR détient au CND des missiles SAM 7. Donc pas des SAM 16.

Les Belges savaient qu'il y avait une menace de tirs de missiles à Kanombe et que le C-130 devant atterrir le 6 avril avait été équipé de leurres. Le Colonel Jo Dewez, commandant du bataillon belge de la MINUAR, écrit : « *d. Après coup, je repense que j'ai reçu une Info bizarre. Vers le 04 ou 05*

Avr, le COps m'a averti que le C130 belge qui devait arriver le 07 Avr pourrait recevoir un tir de Msl, qu'il était équipé de système Anti-Msl, et que l'on me demandait de fournir la garde. Or le C130 suivait l'avion présidentiel à quelques Min. Hasard ? » [112]

Le capitaine Finck, interviewé par Colette Braeckmann confirme l'équipement du C-130 en leurres :

Bruxelles savait aussi que des missiles sol-air se trouvaient au Rwanda et, pour la première fois, le C-130, dont le co-pilote était le capitaine Finck, avait été doté d'un système de leurres (permettant de dévier la course des missiles). Ces leurres étaient une protection en cas de survol du Rwanda, et d'une éventuelle mission ultérieure en Somalie [113].

Le Colonel Jo Dewez ne dit pas d'où vient la menace, mais vu qu'à l'époque les actes anti-belges et anti-MINUAR se multiplient de la part des FAR, des milices et de la radio RTLM, nous pouvons supposer que les Belges se méfient de ces extrémistes hutu [114].

L'explication se trouve dans une note d'information du Service Général des Renseignements publiée par les familles des dix paras belges tués le 7 avril : « *Les F.A.R. ont fait l'acquisition de lanceurs de missiles. Ceux-ci pourraient être utilisés contre les C-130.* » [115] Une menace de tir de missiles était donc connue juste à la veille du 6 avril.

6.4 HEURE DE L'IMPACT ?

Le juge semble disposer de l'enregistrement des conversations entre le Falcon et la tour de contrôle (JLB p. 50). A-t-il été transmis par l'ex-capitaine Barril ? Le juge ne le précise pas mais c'est probable puisque Barril a montré ces bandes magnétiques aux journalistes le 28 juin 1994 :

Outre la fameuse « boîte noire », dont nul ne sait ce que le décryptage qui nécessite un matériel spécifique pourrait révéler, l'ex-capitaine Barril a ramené de ses équipées rwandaises les bandes d'enregistrement de la tour de contrôle de Kigali trois grandes bobines d'aluminium, de marque Assmann, contenant huit heures de bande chacune, qui doivent contenir les dernières conversations entre l'avion présidentiel et le personnel de la tour, le 6 avril. Il est également en possession de l'intégralité des télex reçus à l'aéroport dans les jours ayant précédé l'attentat, du « cahier de veille » de l'aéroport, sur lequel figurent, à la page du 6 avril, les noms des trois hommes de permanence, et enfin du cahier des « services de transmission et radioguidage », dont le dernier message, daté du 5 avril à 7 h 42 (temps universel), signalait que « l'enregistreur est à nouveau débloqué » après une coupure de courant, et concluait : « Tout est OK » [116].

Selon l'expertise des bandes magnétiques (JLB p. 51), l'équipage de l'avion :

- Vers 19 h communique son plan de vol, son arrivée étant prévue à 20 h 30.
- À 20 h 08, il dépose un plan de vol Kigali-Bujumbura et annonce qu'il a pris à son bord le Président du Burundi.
- À 20 h 21, il annonce son approche.
- À 20 h 25, la balise de détresse de l'avion se déclenche.

La plupart des témoins situent le crash à 20h 30. Patrice Munyeneza, contrôleur aérien, le situe à 20h 26 [117], ce qui est cohérent avec la chronologie donnée par le juge.

Remarquons (JLB p. 50) : « *qu'à 14 heures 51 et 16 heures 02, avaient été enregistrés deux appels téléphoniques relatifs à l'arrivée de l'avion présidentiel "prévue à 17 heures"* ». Le ou les commandos qui ont abattu l'avion étaient donc forcément en place peu avant 17 heures et à cette heure là il fait jour, ils étaient donc visibles dans la zone Kanombe-Masaka.

Le juge précise que ces deux appels téléphoniques sont « *suivis à 16 heures 34 et 16 heures 41 de nouveaux appels de membres de la garde présidentielle s'inquiétant de l'heure d'atterrissage de l'avion et qu'entre 17 heures 03 et 18 heures 37, plusieurs personnes avaient appelé la tour de contrôle pour avoir des informations sur l'horaire de retour du Falcon 50 et qu'il avait été répondu à chacun des interlocuteurs que l'avion n'avait toujours pas décollé* ». Il serait peut-être important de connaître l'identité des membres de la garde présidentielle et des autres personnes qui s'inquiètent de l'heure du retour du président, car parmi celles-ci peuvent se trouver des personnes qui ont informé le commando à moins que celui-ci l'ait été par des interceptions de communications.

Le juge n'a pas interrogé les trois contrôleurs aériens de la tour de contrôle de l'aéroport de Kigali. Ce sont pourtant des témoins directs et accessibles puisqu'une journaliste, Colette Braeckman, en a interrogé un.

6.5 LES COORDONNÉES DE L'AVION AU MOMENT DU TIR

L'avion est dans l'axe de la piste à une altitude, selon les sources, de 1000 m [118], de 600 m [119], à très basse altitude selon le contrôleur aérien [120], à 100 m d'altitude selon des officiers de la MINUAR [121], ou encore à 10 mètres du sol [122].

6.6 LE LIEU D'OÙ LES MISSILES ONT ÉTÉ TIRÉS

Le juge écrit que les missiles ont été tirés depuis la colline de Masaka à l'est de l'aéroport. L'avion passait nécessairement devant cette colline ou au-dessus. Quelles preuves donne-t-il ? Aucune autre que le témoignage de Ruzibiza. Certes, d'autres auteurs, Colette Braeckman [123] et Filip Reyntjens [124] l'affirment. Le contrôleur aérien, Patrice Munyeneza, l'affirme également : « *C'est à ce moment que j'ai vu le départ de trois missiles, tirés depuis la zone de Masaka.* » [125]

La première référence au site de Masaka est faite par la radio RTL, le 13 avril, par la voix de Georges Ruggiu : « *Après un enquête minutieuse tout porte à croire que cet avion a été descendu au départ d'une position non officielle : position Masaka des soldats belges de la Minuar.* » [126] Dans la presse, à notre connaissance, c'est Colette Braeckman qui, la première fois, affirme que les tirs sont partis de Masaka [127]. L'information est reprise par Paul Barril [128].

Colette Braeckman s'appuie sur deux témoignages qui attestent avoir vu à Masaka deux jeeps et un camion de l'armée rwandaise le matin et le soir du 6 :

Un certain nombre de faits se dégagent de tous ces témoignages, dont quelques-uns avaient également été communiqués à l'auditeur militaire chargé à Bruxelles de recueillir toutes les informations possibles à propos de la mort des dix paracommandos belges de la MINUAR et, plus largement, sur les circonstances de la mort du chef de l'État et le climat anti-belge qui l'avait suivie.

Il était ainsi apparu que les tirs étaient partis du lieu-dit Masaka, à proximité du camp de la garde présidentielle.[...]

J'avais appris également que, dès le matin du drame, l'armée rwandaise avait mis plusieurs mitrailleuses quadruples en position derrière le camp militaire de Kanombe et à proximité du village de Masaka. Deux témoins avaient vu deux jeeps de l'armée rwandaise, équipées de mitrailleuses quadruples et accompagnées d'un camion, prendre position à 200 mètres de l'endroit d'où le coup devait être tiré. Une heure avant l'attentat, donc en début de soirée, ces militaires occupaient toujours la même position. L'un des témoins, habitué des lieux et surtout familier de l'armée rwandaise, avait relevé que deux de ces militaires, à la peau noire et portant l'uniforme de l'armée rwandaise, avaient porté le béret à l'envers, c'est-à-dire avec le rabat du côté gauche comme le font les Français (alors que les Belges le portent à droite et qu'ils ont transmis cette coutume aux Rwandais) [129].

Filip Reyntjens, dans son livre publié en 1995 parle également du même témoin :

D'abord on sait d'où sont partis les missiles. Il s'agit des environs immédiats d'un endroit appelé "La Ferme", situé sur la piste reliant la colline de Masaka à la route principale Rwamagana-Kibungo ; "La Ferme" se trouve à quelques centaines de mètres à vol d'oiseau de cette dernière et à deux kilomètres à peine de Kanombe. [...]

La zone est densément peuplée. De nombreux civils et militaires proches du régime y habitent. De plus, à la bifurcation entre la route nationale et la piste de Masaka se trouve une position de la gendarmerie et des F.A.R. Cette dernière donnée est importante et je l'évoquerai à nouveau dans un autre contexte. Il existe à ce sujet un témoignage, recueilli par l'auditorat

militaire belge ; j'ai par ailleurs pu interroger moi-même à Kigali le témoin (P.H.) et recouper l'essentiel de sa déclaration. Le matin du 6 avril, entre 10 et 10.30 heures, P.H., en route pour le lac Muhazi, voit une position mixte (FAR et gendarmerie) à l'endroit où la piste de Masaka rejoint la route nationale vers Rwamagana et Kibungo. Ayant travaillé en tant que mécanicien civil pour l'armée rwandaise, P.H. est frappé par plusieurs détails : en contravention aux règles en vigueur dans la zone de Kigali (KWSA : Kigali Weapons Secure Area), où le déploiement d'armes lourdes est interdit, il reconnaît une mitrailleuse quadruple sous bâche sur une remorque attachée à une jeep ; en outre deux des militaires portent un étui en webb à la bretelle ; ces étuis semblent contenir des tuyaux d'environ 1,5 mètres de long (Il est également frappé par la façon dont ces deux militaires portent leur béret. C'est la base d'une des hypothèses "françaises" sur lesquelles je reviendrai.) Lorsque P.H. rentre à Kigali vers 19.45 heures, il constate que la position est toujours au même endroit. En dépit de l'obscurité, il observe que la mitrailleuse quadruple est débâchée. On peut déduire de ce témoignage qu'une bonne demi-heure avant l'attentat, une position militaire rwandaise (disposant de deux missiles sol-air ?), se trouvait à quelques centaines de mètres de "La Ferme" [130].

Le témoignage de P.H. paraît sûr. Il est certain qu'une position militaire rwandaise s'est trouvée non loin de l'intersection entre le chemin de Masaka et la route de Kibungo jusqu'au soir du 6, trente minutes environ avant l'attentat. Il n'y a cependant pas de preuve que ce soit ces militaires-là qui aient tiré contre l'avion présidentiel. Il y a cependant des présomptions que le juge Bruguière n'a pas examinées.

De ce témoignage, nous pouvons néanmoins déduire que si ce qu'affirme Ruzibiza est exact, le commando du FPR serait inévitablement tombé sur ces militaires des FAR qui n'auraient pas manqué de les signaler. Rien de tel n'a été rapporté.

D'autres témoins, par contre, affirment que le ou les tirs sont partis du camp de Kanombe. Il faut tenir compte du fait qu'il n'y a que deux à deux kilomètres et demi entre le lieu-dit "La Ferme" et la camp. Le colonel Luc Marchal, Commandant du secteur Kigali de la MINUAR, note que le coup est parti du camp de Kanombe :

20.30 Hr : Avion présidentiel abattu à partir du camp de Kanombe (Garde Présidentielle) 2 témoignages (Dr Pasuk Aq Rutongo) [131].

Le colonel Marchal fait allusion au témoignage du docteur Pasuch, médecin-anesthésiste de la coopération militaire belge qui résidait dans le camp de Kanombe. Le Colonel Luc Marchal, entendu par le juge (JLB p. 44, 53) ne semble pas avoir été interrogé sur ce point. Le docteur Pasuch et les deux autres médecins militaires belges qui se trouvaient chez Pasuch ce soir-là ne semblent pas avoir été entendus par le juge [132].

Le Lieutenant-colonel Walter Balis, officier de liaison de la Minuar, qui se trouvait avec le bataillon FPR au CND du 6 au 11 avril, affirme aussi que le tir est parti de Kanombe :

Q : Le FPR et les casques bleus belges ont été directement accusés par la RTL et le gouvernement intérimaire d'avoir abattu l'avion présidentiel. Qu'en dites-vous ?

R : Cela frise le ridicule. Il est certain que les missiles ont été tirés à partir du camp de Kanombe. Je ne vois vraiment pas des soldats du FPR s'infiltrer dans un bastion des FAR, pour courir des risques tout à fait inutiles. Quant aux Belges ils n'ont jamais disposé de la moindre arme anti-aérienne au Rwanda [133].

Le Lieutenant-colonel Walter Balis ne semble pas avoir été entendu par le juge Bruguière puisqu'il ne le cite pas.

Des diplomates affirment aussi que les deux roquettes tirées contre l'avion présidentiel sont parties du quartier Kanombé :

Dès l'attentat connu, les soupçons se sont portés sur les quelques 200 [134] anciens rebelles tutsi du FPR (Front patriotique rwandais), installés à Kigali depuis la signature des accords de paix, en août à Arusha, en Tanzanie. Coupables tout désignés d'un coup d'État contre l'homme fort du régime, les rebelles tutsi, faisait-on remarquer hier dans la capitale rwandaise, ne pouvaient pas matériellement réaliser un tel attentat depuis que leurs armes lourdes ont été saisies par les militaires des Nations Unies. Ils n'auraient aucun intérêt aujourd'hui à interrompre de façon violente un processus de transition qu'ils ont ardemment souhaité.[...] Un point de vue que l'avis de plusieurs diplomates est venu étayer hier. Selon eux, les deux roquettes tirées contre l'avion présidentiel sont parties du quartier Kanombé où se trouve la plus grande partie des effectifs de la garde présidentielle [135].

Le juge aurait pu demander à Alain Frilet qui étaient ces diplomates.

Thierry Charlier écrit : « *Quelques secondes plus tard, deux missiles sol-air tirés depuis le camp militaire de Kanombe volatilisent l'appareil.* » [136]

L'ambassadeur de France à Kigali, Jean-Michel Marlaud dans une note du 25 avril 1994 sur l'attentat du 6 avril où il affirme d'emblée qu'il est « *probablement l'oeuvre du FPR* », écrit que les tirs provenaient de Kanombe :

Certes, aucune hypothèse ne peut être définitivement écartée. La thèse d'une responsabilité de proches du Président Habyarimana est cependant d'une très grande fragilité. Elle repose sur le fait que les tirs provenaient de Kanombe, où se trouve un camp de la garde présidentielle. Mais rien ne prouve qu'ils venaient de l'intérieur de ce camp [137].

Dans la suite de cette note, Marlaud ne contredit pas cette affirmation. Nous concluons que certains témoins situent le départ des tirs à Masaka, d'autres au camp de Kanombe. L'hypothèse de deux commandos distincts, qui auraient tiré sur l'avion, n'est pas à exclure.

6.7 QUI CONTRÔLE CETTE ZONE ?

Si le tir est parti du camp de Kanombe, c'est évidemment l'armée rwandaise qui le contrôle.

S'il est parti de la colline de Masaka, de nombreux témoins affirment que cette zone est contrôlée par la garde présidentielle et les FAR [138]. Le FPR, c'est certain, ne contrôlait pas cette zone le 6 avril. Il était confiné au CND gardé par la MINUAR. De nombreux miliciens et membres des FAR tournaient autour du CND et surveillaient les moindres gestes des soldats du FPR. On pourrait admettre qu'il était possible de s'y infiltrer de nuit. La nuit tombe brutalement vers 18 h au Rwanda et Kigali n'est pas éclairée comme une ville européenne. Mais comme le retour du Falcon était initialement prévu à 17h (JLB p. 50), le commando est arrivé à Masaka avant 17h, donc de jour. Compte tenu du matériel à transporter il a fallu au moins un véhicule, donc passer par les chemins carrossables. Il y avait des barrières sur la route ce jour-là selon des témoins. Par exemple, le Major Bodart de la MINUAR rapporte qu'il y a des barrages qui bloquent l'accès à l'aéroport vers 19h 30 :

a. 06 Avr ± 19.30 Hr : envoi d'une Eq vers Aer stoppée par des barrages [139].

Une fiche rédigée par le Ministère français de la Défense en réponse à différentes questions de la Mission d'information parlementaire indique :

7. Infiltration d'éléments du bataillon FPR de Kigali hors du CND (Parlement).

En l'état actuel du dossier, il n'est pas possible de confirmer ou d'infirmier l'infiltration de petits éléments FPR le 6 avril 1994 dans la zone présumée de l'attentat.

Selon la Mission d'assistance militaire, l'opération d'infiltration était tactiquement possible à la tombée de la nuit pour de petits éléments du FPR [...] [140].

Mais, dans la lettre d'accompagnement à cette fiche, le général Mourgeon remarque :

Il est à noter que l'analyse de l'EMA concernant les possibilités d'infiltration d'éléments du FPR dans la zone de l'aéroport (point 7) est en contradiction avec l'appréciation figurant dans la note de la DGSE 18502/N du 11 avril 1994, qui vous a été transmise sous BE 22/DEF/CAB/CLRWD du 02 juin 1998 [141].

Cette note DGSE n'a pas été publiée par la Mission d'information parlementaire. En conclusion, des sources françaises doutent que des éléments du FPR aient pu s'infiltrer dans la zone de Kanombe/Masaka. Le juge ne prend pas garde aux doutes exprimés par le Général Mourgeon. Il faut tenir compte que sortir du CND sans accompagnement de la MINUAR était déjà un problème, se rendre au lieu du tir l'était encore plus car, pour s'y rendre, il faut longer l'aéroport, le camp militaire de Kanombe et la résidence du Président, trois lieux sensibles pour lesquels la surveillance et les contrôles de la part des FAR et de la garde présidentielle étaient particulièrement étroits.

6.8 LA TOUR DE CONTRÔLE ÉTEINT LES LUMIÈRES DE LA PISTE

Les lumières de la piste s'éteignent avant que des tirs atteignent l'avion. F. Reyntjens analyse ce fait : « *Mais la complicité au sol a été déduite du fait que les feux de la piste d'atterrissage auraient été éteints lors de l'approche finale de l'avion.* » Puis le nie : « *Or c'est en réalité après l'attentat que ces feux ont été éteints par le personnel de la tour pris de panique.* » [142]. La Mission d'information parlementaire reprend sa négation : « *l'hypothèse a été avancée d'une extinction des feux de la piste d'atterrissage au moment de l'approche de l'avion ; mais cette version n'est pas validée, les feux ayant, semble-t-il, été éteints après le crash, dans un mouvement de panique.* » [143].

Mais ce fait est noté par plusieurs témoins indépendants.

« *Soudain, écrit Colette Braeckman, alors que l'appareil commence à survoler Kigali, évitant de passer au-dessus du cantonnement du Front patriotique rwandais, les lumières de la piste s'éteignent. Il est 20 h 23, l'appareil se trouve à 600 mètres d'altitude et l'épouse du commandant de bord Jean-Pierre Minaberry, qui, depuis Kigali, suit ses communications radio, l'entend expliquer les difficultés de l'atterrissage.* » [144]

« *Des sources d'information dignes de foi, confirme Vénuste Nshimiyimana, nous apprennent qu'alors que le jet présidentiel apparaît dans le ciel de Kanombe, les balises de signalisation de la piste sont soudain éteintes.* » [145] Il relate aussi : « *Par ailleurs, Enoch Ruhigira, pressé d'accueillir son chef et de lui présenter le projet de déclaration annonçant la mise en place des institutions pour le 8 avril, s'étonne de ne pas retrouver l'appareil présidentiel qu'il avait pourtant aperçu dans le ciel. Il s'informe auprès de la tour de contrôle et reçoit la réponse suivante : "Nous aussi, nous l'avons perdu de vue, on ne sait pas où il est".* » Et Vénuste Nshimiyimana de s'interroger sur la complicité de la tour de contrôle : « *Une question se pose : si au centre-ville, à douze kilomètres de l'aéroport, on a entendu la détonation de l'arme qui a abattu l'avion, comment justifier la surdité ou la myopie des techniciens de l'aéroport ?* »

Le Belge PH, témoin cité par Colette Braeckman et Filip Reyntjens, atteste aussi que les lumières se sont éteintes avant que l'avion soit abattu :

Je suis rentré chez moi. Ma copine m'a servi une bière sur la barza [terrasse] comme d'habitude. Je voyais la clarté de l'aéroport, je veux dire les lumières

res. Tout un coup, plus de lumières. J'ai vu une immense boule de feu et puis boum, boum, deux coups [146].

Des témoins le rapportent à Linda Melvern :

It was dark when the Falcon approached Kigali airport. The plane was cleared to land by the control tower. It was beginning its approach when the airport was suddenly plunged into darkness. The plane circled once and then at 8.23 p.m., as it came towards the airport, rocket fire lit up the sky [147].

Thierry Charlier du magazine Raids, qui a probablement reçu des confidences de militaires, le confirme :

Les balises viennent en effet de s'éteindre et l'aéroport tout entier se trouve plongé dans le noir. Quelques secondes plus tard deux missiles sol-air tirés depuis le camp de Kanombe volatilisent l'appareil [148].

Le journaliste belge Gérard Guillaume écrit que « *juste avant l'atterrissage de l'avion présidentiel, une panne de courant avait privé l'aéroport de lumière, ce qui pourrait avoir donné le signal de l'approche de l'avion.* » [149]

M. de Wolf, conseiller juridique au Ministère de la justice rwandais, aujourd'hui décédé, a rapporté que le pilote était en contact GSM avec sa femme. Soudain il a crié : « *Qu'est-ce qu'ils foutent ? Ils ont coupé toutes les lumières de l'aéroport !* » [150].

Enfin, le contrôleur aérien, Patrice Munyaneza, interrogé en 2006 par Colette Braeckman, déclare : « *Mon assistant à la tour de contrôle a alors éteint les lumières pour que l'appareil ne soit pas ébloui par les projecteurs et que nous puissions bien suivre son approche.* » [151]

Il paraît donc établi que les lumières de la piste ont été éteintes par un membre du personnel de la tour de contrôle. Ce geste ne peut être que malveillant. Il démontre que des membres du personnel de la tour de contrôle, voire tous, sont complices de ceux qui ont abattu l'avion. D'autant plus qu'on peut imaginer qu'ils n'ont pas coupé que l'éclairage mais aussi les balises électromagnétiques d'aide à l'atterrissage. Ce que note le juge (JLB p. 51) n'interdit pas cette hypothèse :

Qu'à 20 heures 21, le Falcon 50 9XR-NN avait annoncé son approche et que la tour de contrôle avait alors communiqué à l'équipage les paramètres de descente, le Commandant de bord ayant précisé qu'il souhaitait faire une arrivée directe sur la 28 (piste 28) [152] et qu'il rappellerait "une fois établi sur l'I.L.S." (système d'atterrissage aux instruments) ; Qu'aucun autre message radio ne devait être enregistré et qu'à 20 heures 25, la balise de détresse de l'avion s'était déclenchée ;

6.9 ROQUETTES OU MISSILES ?

L'avion a-t-il été abattu par des roquettes ou des missiles ? Une roquette est un projectile à moteur fusée non guidé. La plupart des auteurs parlent de missiles. Le juge parle de missiles. Cependant le mot roquette est aussi cité, voir par exemple l'article de Franck Johannès ci-dessus. Nous remarquons que les militaires font la différence, même les militaires rwandais qui utilisent couramment des termes anglais. Compte-tenu de la vitesse de l'avion, il doit être assez difficile de faire mouche avec un projectile non guidé. La probabilité de succès est inversement proportionnelle à l'altitude de l'appareil et bien sûr à sa vitesse. Les hélicoptères par exemple sont vulnérables aux tirs de roquettes type RPG7. Un avion en phase d'atterrissage se trouve en même situation de vulnérabilité. Précisément, certains témoignages rapportent que l'avion était très bas quand il a été abattu.

Il n'est pas impossible également que l'avion ait été tiré par deux commandos différents. L'un en phase d'approche de la piste avec des missiles. L'autre en phase terminale d'atterrissage avec des roquettes. L'examen de la carcasse de l'avion, non fait par le juge, apporterait beaucoup d'informations à ce sujet, si toutefois il est encore possible.

Des militaires, dont on peut supposer qu'ils font bien la différence entre roquettes et missiles, utilisent le mot roquette, en premier lieu le général Quesnot, chef d'état-major particulier du Président de la République :

Selon des témoins, l'avion aurait été abattu par un tir de roquettes alors qu'il s'apprêtait à atterrir. Mais l'hypothèse vraisemblable d'un attentat du FPR devra être confirmée par l'enquête [153].

Que signifient les mots « *mais* » et « *devra* » utilisés par le général Quesnot ? Dans un article écrit le 9 avril à Kigali, Lindsay Hilsum parle de roquette :

The Rwandan ministry of defence says the aeroplane was brought down by a rocket as it began its descent to Kigali airport [154].

Mark Huband, présent à Kigali, utilise aussi le terme roquette :

The killing started after President Juvenal Habyarimana and his Burundian counterpart – both from the majority Hutu tribe – died in a rocket attack on their plane last week while returning from peace talks [155].

Le général Anyidoho, adjoint du général Dallaire, et Pierre Mehu de la MINUAR retiennent plutôt l'hypothèse de roquettes de type RPG 7. « *À l'altitude de l'avion [100 m], dit Anyidoho, on ne pouvait pas valablement tirer un missile sol-air.* » [156] Ces officiers affirment que « *le Falcon 50 du président*

rwandais a tout simplement été abattu par une salve des militaires hutu embusqués dans l'axe de la piste et dotés de RPG 7, cette sorte d'arme individuelle antivéhicules très rustique copiée sur le Panzerfaust de l'armée nazie, [...] » [157]. Un ingénieur de la firme Dassault confirme : « On peut abattre un Falcon 50 avec des RPG 7 juste avant l'atterrissage. » [158]

Jeanne Uwanyiligira et Marie-Claire Uwimbabazi, filles de Emmanuel Akingeneye, médecin personnel et garde du corps du président Habyarimana, victime de l'attentat du 6 avril, ont rencontré quatre militaires français le 7 avril vers 8 heures, à la résidence présidentielle de Kanombe. « Le chef des Français nous a expliqué, précisent-elles, que l'avion avait été abattu par un "stinger" » [159].

6.10 LE NOMBRE DE MISSILES OU ROQUETTES TIRÉS ?

Le juge Bruguière cite le témoignage de deux militaires belges de la MINUAR à l'Auditorat militaire belge les 13 avril et 30 mai 1994, Mathieu Gerlache et Pascal Voituron (JLB p. 51) qui déclarent « avoir distinctement vu deux points lumineux partant du sol vers l'avion, le deuxième dix secondes après le premier, immédiatement suivi de l'explosion de l'avion ». Le juge ne semble pas avoir jugé utile d'aller les interroger [160]. Il aurait pu leur demander où ils se trouvaient, d'où sont partis les tirs, combien il y en a eu exactement et si les lumières de la piste se sont éteintes avant que l'avion soit abattu.

Le juge affirme que le témoignage de Jean-Luc Habyarimana corrobore celui des militaires belges. Or celui-ci dit avoir vu trois tirs :

Vers 20 h 30, je suis sorti de la piscine et, soudain, j'ai entendu le vrombissement de l'avion. J'ai dit à mes cousins : « ça c'est l'avion de papa ». J'ai donc décidé d'attendre de le voir passer avant d'entrer à la maison. Dès que j'ai aperçu le Falcon 50, j'ai vu une lumière rapide, une espèce de balle traçante à grand volume, passer à proximité de l'appareil. Je crois que le pilote a brusquement changé de trajectoire après avoir détecté quelque chose d'anormal sur son radar. Immédiatement après, il y a eu un deuxième tir avec la même lumière puis un troisième qui ont touché l'appareil. L'avion a explosé et l'épave s'est écrasée dans le jardin. J'ai dit à mes cousins, qui étaient juste à côté : « Ils viennent de descendre l'avion de papa. » [161]

Ce témoignage de Jean-Luc Habyarimana contredit ce que le juge affirme dans son ordonnance. Il ne semble pas, sauf erreur, que le juge ait entendu les cousins de celui-ci, témoins eux aussi.

D'autres témoins ont vu trois tirs, en particulier le contrôleur aérien Patrice Munyeneza, interviewé par Colette Braeckman :

À 20 heures 26 exactement, alors que je voyais déjà les lumières rouges de l'avion et que je distinguais l'appareil à l'œil nu, je me préparais à donner l'autorisation d'atterrir. Mon assistant à la tour de contrôle a alors éteint

les lumières pour que l'appareil ne soit pas ébloui par les projecteurs et que nous puissions bien suivre son approche. C'est à ce moment que j'ai vu le départ de trois missiles, tirés depuis la zone de Masaka. Le premier est passé en dessous de l'avion, le troisième est passé au-dessus mais le deuxième l'a heurté de plein fouet. L'appareil a été touché et je l'ai vu immédiatement prendre feu [162].

La lettre de Consignes du Ministère des Affaires étrangères du gouvernement intérimaire du Rwanda en date du 15 avril 1994 parle aussi de trois projectiles :

3. L'avion présidentiel a été touché à l'aile par un missile alors qu'il s'apprêtait à atterrir à l'aéroport international Grégoire Kayibanda à Kigali (Kanombe).
4. Le pilote a continué les manoeuvres d'atterrissage et l'avion a encore été touché par deux autres obus qui l'ont fait exploser, alors qu'il était juste au-dessus de la piste [163].

Marie-Hélène Saba a vu trois objets lumineux mais le troisième pourrait être produit par l'explosion de l'avion :

Il [Joseph Saba, un médecin responsable du projet PAMEVA sur le SIDA de l'OMS] habite non loin de là, au fond de la rue de l'Akanyaru, dans une villa qui à flanc de colline offre une vue très panoramique dans la vallée entre les collines de Gikondo et de Kimihurura. Marie-Hélène, son épouse, profitant du début de la soirée du mercredi 6 avril, a d'ailleurs été le témoin direct et oculaire de l'attentat contre l'avion présidentiel. De son balcon, vers 20 heures 30 le 6 avril, alors qu'elle observait le ciel étoilé de la nuit rwandaise, plus loin dans le quartier de Nyakabanda, elle a vu deux éclats de feux dans le ciel tandis qu'un avion approchait de l'aéroport Grégoire Kayibanda. Puis une troisième boule rougeoyante embrasant le soir au-dessus du quartier de Kanombe [164].

Un témoignage de Marcel Gérin, entendu pour d'autres faits par le juge (JLB p. 44) rapporte qu'il y a eu quatre détonations :

Jerzy Bednarek-*Africa International* : Comment avez-vous appris qu'il y avait eu un attentat aérien à Kigali le 6 avril 1994 ?

Marcel Gérin : J'étais à ce moment-là en contact radio avec un ami allemand qui se trouvait à Kigali. J'avais une vacation radio avec lui tous les jours vers 20 h 30, depuis mon ranch Mpanga qui se trouve en brousse à 75 km de Kigali. Au moment de la prise de contact le 6 avril, nous entendons quatre détonations assez fortes, moi par la radio et mon ami en direct. Plus tard dans la soirée, vers 21 heures, des messages captés sur ma radio m'apprendront que l'avion du président Habyarimana avait été abattu. Un de ces messages émanait de l'unité Cobra, une société de sécurité installée

à Kigali. Il disait : “On a eu le Grand”. Par déduction, j’ai compris qu’il pouvait s’agir du président Habyarimana. J’en aurai la confirmation à minuit par Radio France internationale [165].

Selon Stephen Smith deux ou trois missiles ont pu être tirés : « *Sur le site du crash, le commando français n’a rien récupéré permettant, avec certitude, de l’identifier. Pour cause : le missile fatal – sur les deux ou trois qui, depuis la colline de Masaka, au sud-est de l’aéroport, ont été tirés – a explosé, comme il le doit, à faible distance de sa cible, déchiquetée par les éclats.* » [166]

6.11 L’EXAMEN DE LA CARCASSE DE L’AVION N’EST PAS FAIT

L’avion est tombé dans la propriété du président Habyarimana, à 500 m environ du camp militaire de Kanombe. Le général Dallaire envoie des soldats belges pour assurer la sécurité du lieu de l’accident mais l’accès aux restes de l’avion est interdit à la MINUAR dès le soir du 6 avril par la garde présidentielle. À la réunion à l’état-major des FAR où se rend Dallaire, deux officiers français lui proposent de faire venir des experts de Bangui pour analyser l’accident. Dallaire refuse en arguant qu’il faut faire une enquête internationale [167] C’est uniquement des hommes de la garde présidentielle, des FAR, des militaires français et des membres de la famille qui ont eu accès à la carcasse de l’avion. Si l’auteur de l’attentat était le FPR pourquoi avoir interdit l’accès à la MINUAR ?

Le juge a interrogé le Commandant Grégoire de Saint Quentin, conseiller de Aloys Ntabakuze, chef du bataillon para-commando à Kanombe (JLB p. 51). Avec des membres de la garde présidentielle, ce commandant français a été l’un des premiers sur les lieux du crash :

8. Position des AMT le 6 avril 1994 au soir :
 24 des 25 assistants techniques (l’Attaché de défense se trouvant à Paris) se trouvaient dans la ville de Kigali et au camp de Kanombé, à leur domicile, le 6 avril, au moment de l’attentat :
 - à Kanombé, le chef de bataillon de Saint Quentin et les quatre sous-officiers qui logeaient avec leurs familles dans le camp étaient à leur domicile. Ils ont été les premiers à réagir à la chute du Falcon présidentiel à proximité du camp vers 20 h 30 ; l’officier et deux sous-officiers étaient sur les lieux à 20 h 45 et donnaient l’alerte sur le réseau de sécurité de l’ambassade de France, les deux autres sous-officiers s’occupant des familles [168].

Le juge ne fait pas allusion à la présence du commandant de Saint Quentin sur les lieux du crash. Celui-ci s’y est rendu le 6 au soir et le 7 au matin. Il est revenu à la résidence présidentielle le 9 après-midi et le 11 avril vers 19 h [169]. Le juge lui a-t-il demandé ce qu’il a vu dans les débris de l’avion ? Lui a-t-il demandé si le soir du 6 et dans les jours qui ont suivi, il a ramassé des pièces à conviction ? [170] Le juge ne semble pas l’avoir inter-

rogé sur ce qu'il a constaté sur le lieu du crash. Il rapporte cependant son témoignage pour d'autres faits à charge contre le FPR (JLB p. 30, 43, 51, 52). Le juge ne fait pas mention des deux sous-officiers qui accompagnaient de Saint Quentin le 6 au soir. Les a-t-il entendus ?

La carcasse de l'avion n'a pas fait l'objet d'une étude dans le but de déterminer l'arme qui l'a abattu. Le juge Bruguière n'évoque pas même les démarches qu'il aurait faites pour analyser les restes de l'avion. Par contre, le journaliste Jean-Philippe Ceppi a vu la carcasse et constaté un impact dans l'aile droite :

Tragique ironie du sort, les restes calcinés de l'appareil sont à deux pas, parmi les briques du mur d'enceinte qui a volé en éclat au moment de l'impact : au bout du somptueux jardin présidentiel, à quelques mètres de la villa que l'appareil a failli pulvériser dans sa chute. À travers l'aile droite du Falcon 50, offert par la France, l'impact du missile qui a touché l'avion [171].

Le juge a-t-il entendu Jean-Philippe Ceppi à défaut de se rendre à Kigali ?

L'ex-capitaine Barril a montré les photos prises par Jean-Luc Habyarimana :

Peu après 20 h 30, le mercredi 6 avril, alors qu'il s'apprêtait à se poser sur l'unique piste de l'aéroport de Kigali, le Falcon 50 a été touché à l'arrière par deux roquettes, puis s'est écrasé dans l'enceinte même de la résidence présidentielle, voisine de l'aéroport. Paul Barril montre les débris éparpillés sur les pelouses, ainsi que les corps ensanglantés des victimes, tels qu'ils apparaissent sur les photographies prises par le plus jeune fils du président Habyarimana, dont une partie a été publiée par l'hebdomadaire *Jeune Afrique*, dans son édition du 28 avril [172].

Ces photos sont dans le dossier du juge. Il n'en a tiré aucun indice ?

La MINUAR a été empêchée d'enquêter sur l'épave par la garde présidentielle durant les quinze jours qui ont suivi l'attentat. Cependant, ils ont pu survoler les débris en hélicoptères et prendre des photos. « *Ce que j'ai vu, ajoute Anyidoho, c'est que l'avion n'avait pas été touché par des tirs de mitrailleuse, mais par des roquettes. Même si des morceaux de l'épave avaient déjà été tournés et retournés, on aurait des petits trous.* » Une observation confirmée par un autre représentant de la MINUAR, Pierre Mehu : « *Ce qui nous a frappés, ce sont deux trous ronds dans les ailes, de 50 ou 60 centimètres de largeur. Exactement comme lorsqu'une roquette RPG 7 frappe de la tôle pas très épaisse, comme un toit de tôle ondulée.* » [173].

Cette observation, si elle est exacte, prouverait que l'avion a été touché par deux projectiles et non un. Ceci montre que l'examen de la carcasse de

l'avion est le point de départ d'une recherche objective des causes de la chute de l'appareil. Le juge ne l'a pas fait, pas même à partir des photos.

6.12 L'ANALYSE DE LA BOÎTE NOIRE

Le juge ne parle pas de boîte noire dans son ordonnance. Les avions civils sont normalement équipés de deux « boîtes noires », l'une est l'enregistreur de conversation dans le cockpit ou cockpit voice recorder (CVR), l'autre est l'enregistreur des paramètres de vol ou digital Flight Data Recorder (FDR). La question de savoir si le Falcon abattu le 6 avril 1994 à Kigali avait une boîte noire, a été souvent agitée. Le Falcon du président Habyarimana était-il un avion civil ou militaire ?

Dans sa lettre du 15 avril 1994 aux représentations diplomatiques à l'étranger, le Ministère des affaires étrangères du gouvernement intérimaire rwandais écrit que des membres de la MINUAR ont tenté de s'emparer de la « boîte noire », que celle-ci a été retrouvée et est en cours d'analyse :

22. S'agissant de l'implication du FPR ou d'autres ennemis de la nation dans la tragédie rwandaise, il convient de signaler que toutes les déclarations par ailleurs contradictoires qui se sont manifestées jusqu'à ce jour ne reposent que sur des spéculations. De la part des uns, ces spéculations sont tout simplement destinées à masquer la vérité. Néanmoins le Gouvernement rwandais va bientôt lancer une enquête pour mettre la lumière sur la responsabilité des casques bleus belges soupçonnés par l'opinion publique rwandaise d'avoir trempé dans le complot de l'assassinat du chef de l'État rwandais.

23. Il est vrai que la protection de l'aéroport à proximité duquel les missiles ont été tirés sur l'avion présidentiel incombait au contingent belge de la MINUAR.

24. Trois suspects de ce même contingent ont été appréhendés au même moment où un groupe de huit casques bleus de la MINUAR tentait de récupérer par la force la boîte noire sur l'épave de l'avion.

25. Les résultats de l'analyse de cette boîte noire seront versés dans l'enquête, mais en attendant cette expertise, il serait hasardeux de tirer une conclusion définitive sur les auteurs de l'attentat qui a coûté la vie au président Habyarimana [174].

Le 28 juin 1994, l'ex-capitaine Barril brandit une « boîte noire » devant des journalistes à Paris :

C'est une petite boîte de métal, à peine plus grosse qu'un livre de poche, rivée à un morceau de tôle ocre et cabossée, que l'on a manifestement arraché à sa carlingue d'origine. Sur la pièce de tôle figurent plusieurs tampons et inscriptions, partiellement effacés. Des séries de chiffres, parfois précédés d'une mention : "F 50", comme Falcon 50... La boîte est carrée, quinze centimètres de côté, quatre d'épaisseur. Sur l'un de ses côtés, une

plaque de métal argent et bleu marquée "Litton" se détache du fond noir. Au centre, une fiche électrique cachetée à la cire rouge, raccordée par une dizaine de fils de couleurs à une prise à broche, qui pend aujourd'hui dans le vide.

Outre la fameuse "boîte noire", dont nul ne sait ce que le décryptage qui nécessite un matériel spécifique pourrait révéler, l'ex-capitaine Barril a ramené [...] [175].

Le journaliste Hervé Gattegno qui s'était complaisamment prêté à l'opération de communication de l'ex-capitaine Barril avoue s'être fait berner : la « boîte noire » de Barril n'en était pas une [176]. Pourtant des militaires français auraient bien récupéré une « boîte noire » selon *Libération* :

Reste que selon certaines sources militaires, une « boîte noire » aurait bien été récupérée par des soldats français qui assistaient l'armée rwandaise au titre de la coopération [177].

Dans son analyse de l'attentat du 29 juillet 1994, Stephen Smith confirme que des militaires français se sont rendus sur les lieux du crash et auraient cherché les deux boîtes noires mais ne les auraient pas trouvées. Ils auraient aussi cherché la tête d'autoguidage infrarouge du missile :

Il est vrai que le commandant de Saint-Quentin, un gendarme du Détachement français d'assistance militaire à l'instruction (Dami), résidant à l'intérieur même du camp de Kanombe qui jouxte l'aéroport de Kigali, a été sur le site du crash dans les minutes ayant suivi l'attentat. Il n'a cependant récupéré ni enregistreur de voix dans le cockpit, ni enregistreur de paramètres de vol (altitude, vitesse, fonctionnement des réacteurs ...), communément appelés « boîte noire ». Cette mission, au contraire, a été confiée trois jours plus tard, le matin du dimanche 10 avril, à un commando militaire français reparti sur le site pour, en priorité, récupérer les corps des trois membres de l'équipage ayant péri dans l'attentat. Le ministre de la Coopération, Michel Roussin, un ancien de la DGSE (Direction générale de la sécurité extérieure, les services secrets français), avait par trois fois pris le téléphone pour qu'on recouvre au plus vite, dans une capitale à feu et à sang d'où il fallait évacuer plus de quatre cents Français, les restes des concitoyens rassemblés dans des sacs en plastique. « Ce n'est pas tant la fameuse boîte noire qu'on nous demandait de chercher que la tête d'autoguidage infrarouge du missile », explique un responsable de l'opération. Finalement, ni l'une ni l'autre n'ont été trouvées.

Toutefois, devant témoin à Kigali, l'attaché militaire de l'ambassade de France, le colonel Bernard Cuissac [Cussac], également gendarme et de la même promotion que l'ex-capitaine Barril, a affirmé qu'on avait « trouvé la boîte noire ». Or dès le lendemain du crash, la société privée servant d'écran au ministère de la Coopération pour la rémunération – à hauteur de trois millions de francs par an – de l'équipage français de l'avion, la

Satif, a expliqué qu'il n'y avait pas d'enregistreur à bord. Le 17 juin, en réponse à une requête de l'ONU, le gouvernement français a officiellement notifié ne pas détenir la fameuse « boîte » [178].

Le juge Bruguière a-t-il interrogé le militaire français, responsable de cette opération de récupération de la tête d'autoguidage infrarouge du missile ? Il n'en dit rien.

La confirmation qu'il y avait bien deux « boîtes noires » est venue du général Rannou [179] tel que le rapporte le député Jean-Claude Lefort :

3) La lettre du général Rannou en date du 15 juin 1998 confirme officiellement la présence à bord du Falcon 50 des deux "boîtes noires" habituelles, un CVR (enregistreur des conversations de l'équipage) et un enregistreur des paramètres de bord. J'ignore si leur analyse "*n'aurait pas été de nature à éclaircir les circonstances exactes*" de l'attentat, comme l'estime le général Rannou, mais je constate que quelqu'un a pensé qu'il était préférable de les faire disparaître. Ce qui réduit le champ des suspects à ceux qui eurent accès à la zone du crash dans les heures qui ont suivi l'attentat [180].

Cette lettre du général Rannou ne sera pas publiée par la Mission d'information parlementaire de 1998. En 2001, Dassault reconnaît que le Falcon était bien équipé d'un CVR :

Le 19 juin 2001, contredisant ses affirmations antérieures, Dassault Falcon Service, qui avait assuré les révisions de l'avion présidentiel rwandais, a indiqué à la justice française que le jet de Juvénal Habyarimana était bien équipé d'un cockpit voice recorder (CVR), c'est-à-dire d'une "boîte noire" [181].

Mais Stephen Smith lâche cette information pour en lancer une autre, à une date hautement significative, mars 2004, quelques jours avant le 10ème anniversaire. C'est l'ONU qui cache la boîte noire.

Grâce à une confiance d'un « ex-membre des Nations unies », le juge Bruguière a ensuite retrouvé le responsable des opérations aériennes de l'ONU à Kigali, d'avril à décembre 1994. Après quatre mois de refus de témoigner, Roger Lambo, de nationalité canadienne, a finalement déclaré sur procès verbal, le 1er mars 2002, que le CVR était arrivé au bureau des Nations unies à Kigali « *environ deux ou trois mois après la perte du Falcon 50* ».

Il affirme tout ignorer de la provenance de la « boîte noire », mais précise qu'elle était « *en bon état et possédait une plaquette sur laquelle se trouvaient inscrits le nom du fabricant et le numéro de série* ». Qu'a-t-il fait de cette pièce à conviction ? Sur instruction d'Andy Sequin, à l'époque chef de l'unité de sécurité aérienne à l'ONU, il l'a convoyée, dans la valise diplo-

matique, de Kigali à Nairobi, d'où elle a été expédiée au siège des Nations Unies à New York.

Si la « boîte noire » s'y trouve toujours, l'ONU disposerait d'un sérieux atout pour le jour qu'elle voudrait savoir ce qui s'est passé, le 6 avril 1994, dans le ciel nocturne de Kigali... [182]

Dallaire reconnaît avoir reçu une boîte noire :

Le général Dallaire a confirmé, le 26 mars à *Libération*, que « la boîte noire de l'avion est apparue au quartier général de la Minuar à Kigali » et qu'elle a été « envoyée sans tarder au siège de l'ONU à New York », pour analyse [183].

La boîte noire, un CVR, retrouvée le 11 mars dans un tiroir à l'ONU est analysée. Mais elle ne révèle rien [184]. Tout laisse penser que cette boîte noire a été manipulée avant d'être envoyée à la MINUAR :

Il y a bien trois voix dans l'enregistrement, qui peuvent être celles des trois Français de l'équipage de «coopérants» qui servait l'appareil du président rwandais entretenu par Dassault-Aviation.

Mais il n'y a aucune prise de contact avec la tour de contrôle de Kigali, comme le supposerait l'arrivée à proximité de l'aéroport, ni aucun signe de l'interruption brutale du vol. Bref, rien ne permet de faire le lien avec la boîte noire correspondant à ce vol du 6 avril, indique une note de l'Organisation de l'aviation civile (OACI) datée du 17 mars [185].

6.13 LE JUGE NE TIENT PAS COMPTE DE CE QUE LES MILITAIRES FRANÇAIS ONT PRÉLEVÉ SUR L'ÉPAVE DE L'AVION

La présence de militaires français sur le lieu du crash les 6, 7, 9 et 11 avril est reconnue par le commandant Grégoire de Saint-Quentin lui-même [186]. Le journaliste Stephen Smith affirme qu'un commando militaire français est reparti sur le site le 10 avril pour chercher la tête d'autoguidage infrarouge du missile et qu'il n'aurait rien trouvé [187].

Une note du Ministère français de la défense, atteste que des militaires français ont examiné les restes de l'appareil car elle précise : « *Les auteurs de l'attentat ont utilisé des SA16 de fabrication soviétique (d'après les débris de missiles retrouvés sur les lieux de l'attentat)* ». [188]

Il ne fait donc pas de doutes que des militaires français ont examiné les débris de l'avion en se rendant plusieurs fois sur le site du crash. Ils ont sans aucun doute recueilli des informations sur la cause directe de la chute de l'avion. Ils ont pu éventuellement laisser aux FAR des pièces à conviction comme les deux boîtes noires et les débris de missiles, ou encore les détruire. Mais ils ont certainement rapporté des photos et des rapports. Le compte-rendu du Colonel Cussac et du Lieutenant-Colonel Maurin précise bien que Grégoire de Saint-Quentin a fait un rapport au Centre Opérationnel

InterArmées : « *Le 6 avril à 21h30, compte-rendu du Cdt St QUENTIN au L/C MAURIN du crash de l'avion présidentiel à KANOMBE - CR au COIA* » [189]. C'est parce que ces faits sont certains que le rapporteur spécial René Degni-Ségui s'est adressé au gouvernement français et au gouvernement intérimaire rwandais pour obtenir les deux boîtes noires. Le juge Bruguière a-t-il demandé au Ministère français de la Défense les objets prélevés et les rapports faits par les militaires français qui sont allés sur les lieux du crash ? Il n'en fait pas état. Il n'évoque même pas dans cette ordonnance la présence de militaires français sur le lieu du crash.

6.14 LES PROPOS DU COPILOTE ENTENDUS PAR SON ÉPOUSE

L'épouse du copilote qui, sauf erreur, est Mme Minaberry, plaignante au dossier du juge Bruguière, a pu entendre ce que disait son mari à l'aide d'un récepteur radio. Elle a fait part de cette conversation à plusieurs personnes.

Alors qu'il [le Falcon] s'approchait de la piste, l'épouse du copilote aurait entendu, selon des sources militaires, les derniers dialogues entre l'appareil et la tour de contrôle : son mari lui avait confié la fréquence sur laquelle elle pouvait, à partir d'un récepteur de radio ordinaire, capter les communications de l'avion en phase d'approche.

C'est ainsi qu'avant de perdre le contact, quelques minutes avant l'explosion, elle aurait entendu la tour de contrôle interroger plusieurs fois le pilote sur la présence à bord du président du Burundi, Cyprien Ntaryamira. Faut-il en déduire que c'est ce dernier qui était la cible désignée, que l'on voulait bien faire d'une pierre deux coups, ou au contraire que les comploteurs cherchaient justement à l'épargner ? [190]

Colette Braeckman rapporte que Mme Minaberry écoute la communication entre l'avion et la tour de contrôle jusqu'à la fin. Le pilote aurait parlé de difficultés à l'atterrissage :

À Kigali, la tour de contrôle dont les Belges se sont vu interdire l'accès depuis deux jours, commence à s'inquiéter. Surtout, alors que l'appareil se rapproche de Kigali, les questions se multiplient. À cinq reprises, tandis que l'avion effectue son approche, la tour demande à l'équipage si le président du Rwanda et son collègue du Burundi se trouvent bien à bord. Ces questions sont tellement insistantes qu'à la fin le pilote exaspéré, s'écrie : « *Dans l'avion, il n'y a personne ...* » Il n'est pas d'usage en effet de communiquer les noms des passagers ...

Soudain, alors que l'appareil commence à survoler Kigali, évitant de passer au-dessus du cantonnement du Front patriotique, les lumières de la piste s'éteignent. Il est 20 h 23, l'appareil se trouve à 600 mètres d'altitude et l'épouse du commandant de bord Jean-Pierre Minaberry, qui, depuis, Kigali, suit ses communications radios, l'entend expliquer les difficultés de l'atterrissage. La conversation est interrompue par des déflagrations... [191]

Un autre témoignage rapporte que l'épouse du pilote communiquait avec lui par téléphone portable au moment de l'atterrissage. M. de Wolf, conseiller juridique au Ministère de la justice rwandais, aujourd'hui décédé, a rapporté ceci : le pilote était en contact GSM avec sa femme. Soudain il a crié : « *Qu'est-ce qu'ils foutent ? Ils ont coupé toutes les lumières de l'aéroport !* » [192]

L'évocation ci-dessus par Colette Braeckman des « *difficultés d'atterrissage* » renvoie peut-être à cette phrase rapportée par M. de Wolf. S'il est exact, ce témoignage vient confirmer l'hypothèse de la connivence entre la tour de contrôle et les auteurs de l'attentat.

6.15 LES TIRS QUI SUIVENT L'ATTENTAT

Le juge ne tient pas compte des tirs qui ont été entendus juste après le crash. Le fait est attesté par Jean-Luc Habyarimana :

Quinze minutes après l'attentat, nous avons été assaillis par des tirs à l'arme légère. Ces tirs venaient de la colline de Ndera non loin de Massaka. La garde présidentielle s'est mise à riposter, ça c'est calmé mais, dix minutes après, les tirs ont repris [193].

Le capitaine Vandriessche, commandant le groupe Airport de la MINUAR, note :

a. ± 062030 Avr : on abat un avion, tirs partout à Kanombe [194].

Le Major Bodart de la MINUAR note :

± 2015 Hr : Crash d'un avion.

± 2045 Hr : « Cela tirait partout. » [195].

Les tirs sont aussi notés par un médecin militaire belge qui se trouve dans le camp de Kanombe, donc plus près du lieu du crash :

Vers 20 Hr 34, H6 [médecin-major Daubresse] (qui se trouve à KANOMBE) signale des tirs de traçantes et d'armes lourdes dans les environs [196].

Le Docteur Daubresse précise :

J'ai vu deux tirs de missiles partant des collines derrière la maison du Dr Pasuch. Au premier tir, j'ai pensé à un tir accidentel de RPG. Au deuxième tir, très proche du premier, nous avons vu le ciel s'éclairer d'une lueur orangée et sommes sortis pour tenter de voir ce qui se passait.

Nous avons d'abord pensé que le C-130 belge attendu le même soir avait été abattu. J'ai directement averti par radio le PC du bataillon signalant la chute d'un avion et des tirs d'armes automatiques lourdes et légères provenant de la base de Kanombé et dirigés pour la plupart vers le ciel [197].

Vu le nombre de témoignages, ces tirs qui ont suivi l'attentat sont incontestables. À supposer que le commando qui a abattu l'avion appartienne au FPR, il avait intérêt à disparaître sans bruit. Ouvrir le feu, c'était se faire repérer et courir un grand danger car la zone est contrôlée par les FAR et la garde présidentielle. Que cette fusillade ait été initiée par des éléments FPR paraît très invraisemblable. Aucun témoignage ne rapporte que le commando a été pris dans une fusillade. Par contre, les FAR se sont déjà livrées à ce type de simulation d'attaque dans la nuit du 4 au 5 octobre 1990 pour faire croire que des troupes du FPR s'étaient infiltrées dans Kigali. Le docteur Daubresse parle bien de tirs en l'air.

6.16 L'AÉROPORT ET LE SITE DU CRASH SONT BLOQUÉS DANS LA DEMI-HEURE

Le juge évoque « *la panique générale qui avait prévalu à tous les niveaux des F.A.R., manifestement non préparées à la mort du Chef de l'État et du Chef d'État-Major des Armées* » (JLB p. 12). Cette affirmation ne correspond pas à la réalité des faits. En particulier les abords de l'aéroport sont bloqués dans la demi-heure qui suit l'attentat [198]. Une vingtaine de soldats belges de l'ONU se trouvent prisonniers à l'aérodrome. La section de militaires belges envoyée pour contrôler le lieu du crash le 7 avril à 1 h 40 n'y parviendra pas. Elle sera bloquée par les FAR aux environs du camp militaire de Kanombe [199]. Selon des observateurs connaissant le Rwanda comme un pays qui n'est pas des mieux organisés, cette rapidité est tout à fait inhabituelle et semble indiquer que cela relève d'un plan organisé à l'avance.

6.17 LES MASSACRES COMMENCENT DANS LA DEMI-HEURE QUI SUIT L'ATTENTAT

Les massacres commencent dans la demi-heure qui suit l'attentat, ce qui amène les services de renseignement belges à penser à une planification attentat-déclenchement des massacres et à en cerner les auteurs :

Il nous faut donc revoir notre position quant aux responsables de l'attentat contre l'avion présidentiel. Tout fait croire maintenant que les auteurs font bien partie de la fraction dure des Ba-Hutu à l'intérieur de l'armée rwandaise. Chose étrange, qui fait supposer qu'il n'y a pas eu improvisation en la matière : une demi-heure après le crash, et donc bien avant l'annonce officielle à la radio, la « purification ethnique » commençait à l'intérieur du pays, menée sauvagement d'après des listes préétablies. (...) Ce groupe gravitait dans l'orbite de Madame la présidente dont les frères et

cousins étaient devenus hauts dignitaires du régime. Ils avaient trempé dans des affaires de terreur et d'argent et il était impensable pour eux de renoncer à leurs privilèges et passe-droits. C'est eux qui dirigeaient les « Interahamwe », les jeunesses du MRND qui formaient les sinistres « escadrons de la mort ». Ce lobby comprenait également des militaires de haut rang, et c'est parmi eux qu'il faut chercher les responsables de l'attentat contre l'avion présidentiel. Donc, pas Madame en personne, mais son clan qui a été dépassé par sa propre logique interne de violence. [200]

Le ministre belge des affaires étrangères, Willy Claes, note aussi l'exceptionnelle rapidité à bloquer l'aéroport et le début des massacres dans l'heure qui suit :

« Il est quand même remarquable que, dans un pays qui n'est quand même pas des mieux organisés comme le Rwanda, toutes les voies d'accès à l'aéroport aient été bouclées dans les dix minutes après l'attentat et que les massacres aient commencé jusqu'à 100 km de Kigali une heure plus tard à peine. On aurait dit la première phase d'un plan soigneusement préparé à l'avance », a-t-il souligné [201].

6.18 LES MASSACRES SUR LA COLLINE DE MASAKA

Des massacres après l'attentat se font en particulier sur la colline de Masaka, là d'où seraient partis les tirs qui ont abattu l'avion. Dans cette zone contrôlée par la garde présidentielle, le 6 avril au matin, les familles de plusieurs personnalités qui vivaient là avaient été évacuées. Dans les jours qui ont suivi le crash de l'avion, les paras rwandais du camp militaire de Kanombe ont « nettoyé » systématiquement l'endroit, massacrant quelque 3 000 personnes parmi lesquelles auraient pu se trouver d'éventuels témoins [202]. Pourquoi ces massacres ? Sont-ils faits en représailles ? En quoi ces malheureux paysans étaient-ils responsables de l'attentat contre l'avion ? Le juge néglige ces massacres mais entend comme témoin celui qui les aurait commandé, le Major Ntabakuze, commandant du Bataillon Para-Commando (JLB p. 36, 44, 52).

Sur cette colline se trouvait l'orphelinat Sainte Agathe créé par la présidente, Agathe Habyarimana, pour des orphelins de militaires. Le 9 avril, ces orphelins furent évacués en France par les militaires français de l'opération Amaryllis puis installés près d'Orléans. Un de ces orphelins rwandais, nommé Jean, n'était pas un pensionnaire de cet orphelinat :

Jean avait à peine dix ans lorsque toute sa famille, tutsi, a été massacrée sur la colline de Massaka, au nord-est de Kigali. Il n'a jamais pu dire si cela s'est fait sous ses yeux, mais des photos des ruines calcinées de sa maison ont été prises. Il a réussi à fuir et à se mettre à l'abri dans un orphelinat dont, par chance, les enfants sont en train d'être évacués par des soldats français [203].

En juin 1996, tous les enfants rejoignent le Rwanda sauf l'orphelin Jean. L'OFPR a décidé autrement, arguant de son âge – 12 ans – et de sa « capacité de discernement ». Il y aurait eu pression aussi des associations, qui s'inquiétaient de ce retour collectif dans un pays aussi instable. Jean restera en France avec un statut de réfugié qu'il n'a pas demandé. Très traumatisé, il subira, en plus, de mauvais traitements dans les établissements où il est placé. Le 28 mars 2000, Jean poignarde une jeune fille à Orléans. La cour d'assises le condamne à huit ans d'emprisonnement. Mais pourquoi donc l'orphelin Jean a été retenu en France alors qu'une proche parente avait été retrouvée au Rwanda ? Aurait-on craint qu'il dise ce qu'il a vu et entendu ?

6.19 À QUI L'ATTENTAT EST-IL IMMÉDIATEMENT ATTRIBUÉ ?

La nouvelle de l'attentat est annoncée dans l'heure qui suit par la RTL et avant toute annonce par un organe officiel [204]. Elle accuse aussitôt des Belges de la MINUAR d'en être l'auteur.

b. On a annoncé dans le réseau Bn que le bruit courait que les Belges avaient descendu l'avion présidentiel (c'est R.T.L.M. qui avait lancé cette Info), ce qui a provoqué des réactions anti-belges [205].

Cette rapidité dans l'accusation, alors qu'aucune enquête n'a pu être faite, d'une part et, d'autre part, l'assassinat le lendemain matin des dix paras belges envoyés par le général Dallaire pour protéger le Premier ministre Agathe Uwilingiyimana fait penser à l'exécution d'un plan préétabli [206]. Le juge Bruguière ne relève pas que, dès la nouvelle de l'attentat et pendant tout le génocide, les Belges ont été accusés d'avoir tué le Président Habyarimana pour le compte du FPR.

Fait troublant, dès le soir du 6 avril, l'ambassade de France à Kigali affirme aussi au téléphone que ce sont les Belges qui ont abattu l'avion. C'est ainsi que plusieurs ressortissants belges, François Vériter, deux médecins et l'épouse d'un coopérant, essayèrent tout de suite de s'informer. L'ambassade de Belgique étant surchargée, ils appelèrent l'ambassade de France, demandant ce qui se passait. « *Une voix bien française, se souvient François Vériter, me dit alors que des Belges avaient tiré sur l'avion du président.* » [207]. Colette Braeckman, après l'avoir écrit dans son livre fin 1994, le répète devant la commission d'enquête du Sénat belge : « *[Le 6 avril] Des Belges avaient pris contact avec les ambassades belge et française pour connaître la situation exacte. À l'ambassade de France, une voix leur a dit que c'étaient des Belges qui avaient tiré sur l'avion du président. La rumeur anti-Belge provenait donc de deux sources : les Français et la radio des Mille Collines.* » [208] L'épouse du co-pilote du Falcon présidentiel, réfugiée chez un Belge, déclare aussi que ce sont les Belges qui ont abattu l'avion [209].

L'épouse de l'un des membres de l'équipage, qui a vu de loin s'écraser le Falcon, téléphone immédiatement à l'ambassade de France où une voix lui répond : « *ce sont les Belges qui ont tiré sur l'avion* » [210].

En bonne logique, le juge aurait dû entendre les témoins belges qui rapportent ce fait et chercher qui, à l'ambassade de France à Kigali, a répandu une telle accusation et sur la base de quelle preuve. Il ne semble pas l'avoir fait.

Jeanne Uwanyiligira et Marie-Claire Uwimbabazi, filles de Emmanuel Akingeneye, médecin personnel et garde du corps du président Habyarimana entendent le matin du 7 avril la famille Habyarimana accuser les Belges :

Nous avons entendu Jeanne Habyarimana, sa maman et aussi Séraphin (Rwabukumba) expliquer au téléphone que c'était les Belges qui avaient abattu l'avion et qu'ils se battaient aux côtés du FPR (les Belges...) Cela s'est dit souvent au téléphone [211].

À Paris, le général Quesnot, chef d'état-major particulier du Président de la République, accuse le FPR dès le 7 avril :

Selon des témoins, l'avion aurait été abattu par un tir de roquettes alors qu'il s'apprêtait à atterrir. Mais l'hypothèse vraisemblable d'un attentat du FPR devra être confirmée par l'enquête [212].

Bruno Delaye, conseiller aux affaires africaines à l'Élysée, accuse également le FPR :

1) Hier soir, l'avion du Président rwandais, Juvénal Habyarimana, qui avait à son bord également le Président du Burundi Cyprien Ntaryamira, s'est écrasé à Kigali dans les environs de l'aéroport. L'avion qui revenait de Dar es Salam, où s'est tenue une réunion des chefs d'Etat de la région consacrée précisément au Rwanda et au Burundi, a dans son approche finale essuyé des tirs. Selon les Belges il s'agirait de tirs de roquettes ou de missiles.

Les deux présidents sont morts ainsi que tous les passagers (une dizaine) dont le chef d'état-major rwandais et deux ministres burundais. Les trois membres de l'équipage – tous français – ont également été tués. L'attentat est attribué au Front patriotique rwandais (FPR) [213].

Le 29 avril, le général Quesnot maintient son accusation contre le FPR mais évoque une complicité belge et l'intervention de mercenaires :

Christian Quesnot : [...]

Le FPR est le parti le plus fasciste que j'aie rencontré en Afrique. Il peut être assimilé à des « khmers noirs ». Il a une complicité belge. On a dit : les Hutu ont abattu l'avion d'Habyarimana. Mais c'est faux. Ce sont des mercenaires, recrutés par le FPR ou issus de lui, qui ont abattu l'avion [214].

Le 2 mai, il précise que l'attentat a été commis par des mercenaires belges recrutés par le FPR :

Le président Habyarimana seul obstacle physique à la prise du pouvoir tutsi a été éliminé, sans doute par des mercenaires belges, recrutés par le FPR [215].

L'accusation contre le FPR apparaît dans la presse française dès le 7 avril. Dans *Le Monde*, Jean Hélène se fait l'interprète des « observateurs » qui estiment que si le FPR était gagnant avec les accords d'Arusha, il était perdant à long terme vu qu'il ne représente que les Tutsi qui font 15% de la population, ce qui explique « une éventuelle stratégie visant à s'imposer par les armes. » [216].

Après la mise en cause de mercenaires français par Colette Braeckman le 17 juin [217], l'ex-capitaine Barril, le 28 juin 1994, accuse le FPR et agite devant la presse des pièces à conviction sans qu'aucune enquête judiciaire ne soit ouverte en France [218]. Il sera suivi par Stephen Smith le 29 juillet [219]. Le 28 juin, on est en plein début de l'opération Turquoise et accuser le FPR permet de justifier une intervention militaire plus offensive.

6.20 NATURE ET ORIGINE DES MISSILES

Le juge affirme que l'avion a été abattu par des SAM-16. Cependant l'ex-capitaine Paul Barril, qui doit être sa principale source, affirmait fin juin 1994 que c'était des SAM 7 :

Mais j'ai aussi les lanceurs SAM 7, avec des numéros de série correspondants à des lots. Si on fait une enquête internationale, on remontera jusqu'à celui qui les a vendus ! [220]

Filip Reyntjens dit au juge que « *les missiles sol-air utilisés pour l'attentat avaient été remis par l'Ouganda au FPR* » (JLB p. 38) Cependant Reyntjens écrivait en 1995 :

Avec toute la prudence qui s'impose, puisqu'il s'agit d'une source de seconde main – britannique de surcroît – et qu'on ne peut jamais exclure la manipulation dans ce dossier très sensible où l'intoxication n'est jamais loin, je dois évoquer une autre information digne d'être prise en considération. Les lanceurs auraient fait partie d'un lot vendu en 1988 à l'Iraq. À l'issue de la guerre du Golfe, ces missiles auraient été saisis comme "butin de guerre" par le contingent français de la force multinationale et ramenés en France, pays qu'officiellement ils n'auraient jamais quitté [221].

Le juge n'explique pas les variations de ses principaux informateurs. La Mission d'information parlementaire rejetait l'hypothèse de Reyntjens d'une origine française des missiles en affirmant, sans avoir eu en

main la liste des missiles saisis par la France en Irak, que les numéros des missiles trouvés à Masaka n'y figurent pas [222]. Pourquoi cette liste des missiles saisis par la France en Irak n'a-t-elle pas été publiée par la Mission ? L'hypothèse que des missiles provenant de stocks de l'armée française aient été utilisés dans l'attentat du 6 avril 1994 n'a jamais été sérieusement démentie. À ce jour cette accusation contre la France reste valable.

6.21 LES FAR DISPOSAIENT DE MISSILES SOL-AIR

Le juge affirme que les FAR n'avaient pas de missiles (JLB p. 13). Le général Emmanuel Habyarimana, le colonel Balthazar Ndegenyika [223], l'affirment également (JLB p. 42), ainsi que le Lieutenant-Colonel de Saint Quentin (JLB p. 43). Cependant il existe des preuves du contraire. Alors que le FPR avait déclaré qu'il avait des missiles sol-air, le général Dallaire savait que les FAR en avaient aussi mais les cachait [224]. Les FAR ont « *récupéré des missiles sur le FPR* » [225].

L'origine ougandaise des missiles qui ont abattu l'avion le 6 avril ne serait donc pas une preuve que le FPR les ait tirés comme le remarque la Mission d'information parlementaire de 1998 :

Nous savons de sources concordantes, que les forces armées rwandaises avaient récupéré, en 1990 et 1991, sur le théâtre des opérations militaires et sur le FPR des missiles soviétiques, qu'elles auraient pu utiliser pour perpétrer l'attentat. [...]

* L'inscription des missiles dans une liste ougandaise ne désigne pas pour autant le FPR comme l'auteur de l'attentat, pour les raisons suivantes :

- les extrémistes hutu, qui ne disposaient pas de moyens antiaériens [226], auraient pu utiliser ceux récupérés sur le FPR pour perpétrer l'attentat contre l'avion présidentiel, en ayant recours soit à des mercenaires, soit à des militaires rwandais spécialement formés au maniement de telles armes ;
- puisque de vrais doutes subsistent concernant la date et les conditions de prise des photographies mises à la disposition de la Mission, rien n'exclut qu'il s'agisse de missiles récupérés sur le FPR et photographiés par les FAR avant ou après le 6 avril ;
- enfin, la France ayant été accusée, à plusieurs reprises, par certains journalistes ou observateurs étrangers, d'avoir de près ou de loin prêté sa main aux auteurs de l'attentat, pourquoi aurait-on attendu quatre années pour apporter la preuve de la culpabilité du FPR et de l'Ouganda, sur le fondement de ces photographies et des listes de missiles qui les accompagnent ? [227]

Par ailleurs, selon un rapport de Human Rights Watch [228], les FAR lors de leur retraite au Zaïre auraient emporté :

- 40-50 SA-7 missiles
- 15 Mistral AAM missiles

Ce rapport est même cité par la Mission d'information parlementaire qui ne le conteste pas [229]. Donc selon ce rapport, les FAR auraient disposé de 40 à 50 missiles sol-air SAM 7. Ceci est à rapprocher des affirmations comme quoi les armes utilisées étaient des SAM 7. Les missiles Mistral [230] sont des missiles air-air (AAM) probablement équipant les hélicoptères Gazelle, fournis par la France ou l'Égypte. La France a toujours nié avoir fourni des missiles au Rwanda.

Le 16 novembre 2005, au procès du Colonel Bagosora au TPIR, une pièce à conviction a été présentée par le procureur [231]. Il s'agit d'une lettre en date du 17 janvier 1992 du colonel Serubuga, alors chef d'état-major adjoint de l'armée rwandaise, au Ministre de la défense, lui demandant l'achat de missiles SAM 16. Dans cette lettre dont l'objet est : « *Défense anti-aérienne du territoire rwandais* », Serubuga écrit : « *Il urge d'acquérir, dans un premier temps, une batterie SAM 16 comprenant 12 lanceurs et 120 missiles, sachant que la plus petite Unité d'emploi est un peloton qui compte 4 pièces. Les caractéristiques techniques et les coûts de ce matériel se trouvent en annexe II et III.* » Sont destinataires de cette lettre, le ministre de la Défense, le Colonel Augustin Ndingiyimana, le commandant du bataillon anti-aérien de Kanombe, Bagosora lui-même, le chef du renseignement (G2), le Lieutenant Colonel Anatole Nsengiyumva, accusé au même procès que Bagosora. En annexe de cette lettre se trouve une offre de la firme égyptienne Trivoli, en date du 2 septembre 1991, où on lit notamment :

IGLA-1 : man-portable anti aircraft rocket system consisting of:
 Handle 9P-519
 Barrel 9P-322
 Missiles 9M-313
 Production: 1990/91
 Origin: USSR/Bulgaria
 Quantity: 100 missiles, 20 launchers
 Delivery: within 30 days after order entry

Il s'agit donc de missiles SAM 16 IGLA dont les types (à distinguer des numéros de série) sont identiques à ceux indiqués par Augustin Munyaneza [232] (JLB p. 35). Ces documents ne prouvent pas que les F.A.R. aient acquis ces missiles mais qu'elles en avaient l'intention.

Ces faits contredisent l'affirmation du juge Bruguière comme quoi les FAR n'avaient pas de missiles. Ils en avaient, récupérés sur le FPR ou prétextuellement récupérés. Ils avaient également l'intention d'acquérir des SAM 16 et il se peut qu'ils en aient eus effectivement.

6.22 HABYARIMANA VENAIT D'ACCEPTER D'EXCLURE LA CDR

Le juge affirme (JLB, p. 12-13) :

Qu'en outre, les membres du C.D.R. n'avaient aucune raison d'attenter à la vie du Président HABYARIMANA ;

Qu'en effet, si ces derniers dit "extrémistes" avaient dans un premier temps rejeté les Accords d'Arusha du 4 août 1993, ils avaient réclamé et obtenu début avril 1994, avec l'accord de la communauté internationale, qu'un député issu de leurs rangs puisse siéger dans la future assemblée nationale de transition ;

Le juge ne retient que l'initiative des diplomates à Kigali du 28 mars 1994. Dans un appel solennel, ils proposaient d'intégrer le parti CDR dans les institutions de transition [233]. Il veut ignorer ce qui s'est passé à la réunion de Dar-es-Salaam où Habyarimana a renoncé à intégrer la CDR dans les institutions de transition. Entendu par la Mission d'information parlementaire, Jean-Christophe Belliard, premier secrétaire à l'ambassade de France en Tanzanie, présent à Dar-es-Salaam le 6 avril, a précisé que l'objet de la réunion était la question de l'intégration de la CDR. Sans avoir assisté au sommet, il a su ce qui se décidait et a eu une conversation avec le Président Habyarimana avant qu'il ne monte dans le Falcon. Habyarimana venait d'accepter que « *la CDR ne soit pas intégrée dans les institutions politiques nouvelles* », contre la volonté des extrémistes et celle de la France qui souhaitait au contraire vivement cette intégration de la CDR [234].

Le rapport de la Mission considère l'acceptation par Habyarimana d'exclure la CDR comme un fait établi. Il fait l'hypothèse que cela aurait pu motiver les extrémistes à commettre l'attentat :

La décision prise le 6 avril 1994, à Dar Es-Salam, par le Président Juvénal Habyarimana, d'exclure la CDR (parti des extrémistes hutus) du Gouvernement transitoire à base élargie aurait été interprétée par l'Akazu comme la confirmation de la capitulation définitive du Chef de l'État [235].

Cette erreur du juge sur les intentions de la CDR est capitale.

7. UNE ACCUSATION ESSENTIELLEMENT POLITIQUE

Le juge reprend le témoignage de Jean-Pierre Mugabe, ancien FPR, qui affirme que « *l'élimination du Président rwandais (avait) été une stratégie développée par le FPR, car malgré les accords qui pouvaient lui être favorables, la perspective des élections à venir [...] ne pouvait lui apporter la victoire en tant que parti minoritaire* ». (JLB p. 17).

Il fait confirmer cette stratégie de Paul Kagame par Jean Barahinyura, fondateur de la CDR, le parti hutu le plus extrémiste qui a répandu la haine à l'égard des Tutsi puis a ordonné de les éliminer [236] (JLB p. 17). Ce parti CDR a toujours eu le soutien de la France [237].

Le juge reprend le témoignage de Abdul Ruzibiza (JLB p. 59) comme quoi pour Kagame, « *les Tutsi de l'intérieur étaient des ennemis potentiels qu'il fallait éliminer au même titre que les Hutu pour prendre le pouvoir* ». Cet argument est absurde. Il signifierait que Kagame aurait choisi de prendre le pouvoir dans un pays peuplé uniquement de Hutus qui lui étaient hostiles, les Tutsi ayant été exterminés. Par ailleurs si les Tutsi de l'intérieur étaient les ennemis de Kagame, pourquoi le régime de Habyarimana les a-t-il liquidés ? Cet argument est cependant l'accusation majeure des personnes accusées de génocide à Arusha contre Kagame pour se disculper. Il vise à reporter la responsabilité du génocide sur Paul Kagame. Le juge reprend l'argument à son compte : « *Le général Paul Kagame, affirme-t-il, avait délibérément opté pour un modus operandi qui, dans le contexte particulièrement tendu régnant tant au Rwanda qu'au Burundi entre les communautés Hutu et Tutsi, ne pouvait qu'entraîner en réaction des représailles sanglantes envers la communauté Tutsi qui lui offriraient le motif légitime pour reprendre les hostilités et s'emparer du pouvoir avec le soutien de l'opinion internationale* ». (JLB p. 61).

En plus d'être parfaitement ignoble, l'argument est totalement faux. D'une part, des associations de défense des droits de l'homme, le TPIR et divers auteurs ont démontré, sur la base de nombreux documents, que le génocide des Tutsi avait été préparé bien avant l'attentat du 6 avril 1994 [238], d'autre part, ce sont les troupes du FPR dirigées par Paul Kagame qui ont mis fin au génocide en mettant en déroute le gouvernement intérimaire, son armée et ses tueurs. La plupart des rescapés doivent la vie aux soldats du FPR. Tant que ceux-ci n'étaient pas arrivés, la vie des rescapés restait menacée.

Le juge va plus loin encore dans son engagement pour la cause des tueurs en écrivant (JLB p. 61) :

Le refus du F.P.R. d'accepter le cessez-le-feu, alors que les massacres étaient en cours et d'autoriser la présence sur le territoire rwandais de forces internationales pour participer au rétablissement de l'ordre et mettre fin au génocide, a démontré que le seul but poursuivi par ses dirigeants était l'obtention d'une victoire totale et ce, au prix du massacre des Tutsi dits « *de l'intérieur* » considérés par Paul KAGAME comme des « *collaborateurs du régime HABYARIMANA* »

Les forces internationales au début du génocide, que ce soit la force de l'ONU, la MINUAR, les troupes françaises, belges et italiennes, ont regardé les militaires des FAR et les miliciens massacrer en plein Kigali sans les en

empêcher. Les troupes américaines sont restées au Burundi et une partie des troupes belges à Nairobi. La Belgique décide le 14 avril, suite à l'assassinat de dix de ses soldats, de retirer son bataillon de la MINUAR, ce qui affaiblit considérablement celle-ci. Le coup de grâce est donné le 21 avril par un vote du Conseil de sécurité, approuvé par le représentant de la France, qui réduit l'effectif de la MINUAR à 270 hommes. L'action des forces internationales a été lamentable. Elle se résume en un mot : la fuite. Le FPR a été le seul à avoir respecté la Convention des Nations unies pour la prévention et la répression du crime de génocide.

Par ailleurs, un cessez-le-feu n'aurait en rien arrêté les massacres puisque, dans des secteurs où il n'y a jamais eu de combat comme Cyanguu, Gikongoro et Kibuye, le massacre des Tutsi a été quasi total. Un cessez-le-feu aurait donné de la légitimité aux représentants des assassins.

Des enquêtes tendent à montrer qu'il y a plus de Tutsi de l'intérieur survivants dans les régions où le FPR est arrivé rapidement (Byumba) ou assez rapidement (Gitarama) que dans les régions où le FPR n'est pas parvenu (Kibuye, Gikongoro) [239].

8. LE JUGE REPREND DES ARGUMENTS DES AUTEURS DU GÉNOCIDE

8.1 L'ASSASSINAT DU MINISTRE GATABAZI EST ATTRIBUÉ AU FPR

Le juge affirme que Félicien Gatabazi a été assassiné le 21 février 1994 pour avoir refusé de cautionner un coup d'État du FPR (JLB p. 55). Il n'apporte aucune preuve à l'appui de ses assertions. Par contre, d'autres témoignages dont celui de Filip Reyntjens [240] et du général Dallaire [241] incriminent les extrémistes hutu.

8.2 LA RÉUNION DE DAR-ES-SALAAM ÉTAIT UN PRÉTEXTE POUR L'ATTENTAT

De concert avec les personnes accusées de génocide au TPIR, le juge retient que la réunion de Dar-es-Salaam du 6 avril 1994 avait un caractère factice et que certains participants, de connivence avec ceux qui ont abattu l'avion, ont sciemment retardé et fait traîner la réunion dans le but de faire partir Habyarimana à la nuit tombée. « *Attendu qu'aux yeux de plusieurs observateurs, écrit le juge, ce sommet n'aurait été qu'un prétexte pour faciliter la réalisation de l'attentat.* » (JLB p. 49) Il ne peut cependant nier que, lors de cette réunion, Habyarimana a déclaré devant ses pairs sa volonté d'appliquer sans délai les accords d'Arusha (JLB p. 48).

8.3 LES MASSACRES SONT DUS À LA COLÈRE DES HUTU APRÈS LA MORT DE LEUR PRÉSIDENT

Le juge reprend l'argumentation des génocidaires, en écrivant par exemple : « Cet attentat [...] devait aussitôt engendrer une réaction violente des extrémistes Hutu, directement à l'origine du génocide de la minorité Tutsi » (JLB p. 2).

Il nie donc la planification du génocide en reprenant la thèse que le massacre des Tutsi est la réaction violente des Hutu provoquée par l'assassinat de leur président. Ainsi le juge français semble-t-il contester tout le travail du TPIR qui démontre la planification du génocide bien avant le 6 avril 1994.

8.4 LES TROUPES DU FPR SE SONT MISES EN MARCHÉ DÈS L'ATTENTAT

Le juge affirme plusieurs fois (JLB p. 24, 54) que dès la nouvelle de la réussite de l'attentat, Paul Kagame a donné l'ordre de marche aux troupes de l'APR. La Mission d'information parlementaire a cependant établi, après avoir accusé à demi-mots le général Quesnot de tentative d'intoxication, que les rapports des militaires français présents sur place le 6 avril montrent que les forces du FPR n'ont pas immédiatement foncé sur Kigali et ont mis trois jours pour y arriver [242].

8.5 LE PREMIER MINISTRE A ÉTÉ ASSASSINÉE PAR LES INTERAHAMWE

Le juge affirme que Madame Uwilingiyimana, Premier ministre, a été assassinée par des miliciens Interahamwe (JLB p. 9). Il est reconnu qu'elle a été recherchée et assassinée peu avant midi par des militaires rwandais, des gendarmes et des membres de la garde présidentielle et que les dix militaires belges affectés à sa protection ont été tués au camp Kigali par des militaires rwandais [243]. Ces assassinats ont été prémédités. Leurs auteurs se déchargent en mettant ces crimes au compte d'éléments incontrôlés et d'une foule en colère. Cette accusation mensongère contre les Interahamwe fait l'affaire de l'armée française dont des membres sont présents au camp Kigali quand les dix paras belges sont tués. Ces militaires français ont formé le bataillon de reconnaissance, un des fers de lance du génocide, à l'utilisation des automitrailleuses Panhard (AML) qui ont cloué sur place les soldats de la MINUAR, la force de maintien de la paix des Nations Unies, le 7 avril.

L'ambassadeur de France, qui habite à moins de 500 m de là, ne bouge pas le petit doigt mais annonce à Paris « vers dix heures » que Mme Agathe Uwilingiyimana a été tuée alors qu'elle ne le sera que peu avant midi [244] :

M. Jean-Michel Marlaud a indiqué que la situation s'était dégradée assez vite au cours de cette journée du 7 avril et que, vers dix heures, Paris était informé par télégramme d'une escalade dans la violence : la garde présidentielle exécutait un certain nombre de personnalités ; la MINUAR apparaissait totalement impuissante, ne parvenant pas, en particulier, à franchir les barrages érigés dans la ville par les Forces armées rwandaises ; enfin, Mme Agathe Uwilingiyimana, le Premier Ministre, avait été assassinée [245].

8.6 LES FAR ÉTAIENT PRÊTES À APPLIQUER L'ACCORD DE PAIX

Le juge affirme que les FAR étaient convaincues de la nécessité de mettre en application les accords de paix d'Arusha (JLB p 13). De nombreux témoignages prouvent au contraire que des officiers, en particulier ceux qui commandaient les unités d'élite comme Aloys Ntabakuze, commandant de la brigade para-commando (JLB p. 51), y étaient fermement opposés. En ce qui concerne le Colonel Bagosora, c'est une évidence [246]. Le colonel Gratién Kabiligi, commandant des opérations des FAR, déclare devant des coopérants militaires belges, quinze jours avant l'attentat, que « *si Arusha était exécuté, ils étaient prêts à liquider les Tutsi* ». [247]

Le colonel à la retraite Aloys Nsekaliye, un ami d'enfance du président défunt, confirme que le président a été tué par les extrémistes hutu parce qu'il s'était décidé à appliquer les accords de paix : « *Habyarimana avait été lâché par ses proches, ils le considéraient comme un traître car il avait fini par accepter d'appliquer les accords de partage du pouvoir...* » [248]

9. LE TÉMOIGNAGE DE PERSONNES AYANT PARTICIPÉ AU GÉNOCIDE EST-IL FIABLE ?

Pour les besoins de sa cause, le juge Bruguière n'hésite pas à aller interroger des personnes qui ont participé au génocide des Tutsi. Il recueille auprès d'elles des éléments à charge contre le FPR qui leur permettent de reporter sur ce dernier les charges qui pèsent sur elles. Certes, il n'y a rien d'anormal à ce qu'un juge recueille des témoignages auprès de personnes inculpées ou condamnées. Mais, ici, le juge ne semble pas avoir de recul critique par rapport à leurs affirmations.

Il interroge le 11 juillet 2001 à Kinshasa (JLB p. 45) Tharcisse Renzaho, préfet de Kigali et présumé grand organisateur des massacres dans cette ville et du ramassage des cadavres avec les camions de la voirie. Renzaho est maintenant arrêté par le TPIR [249].

Il recueille les témoignages de détenus accusés de génocide à Arusha, Bagosora, Ntabakuze, Kabiligi, les 16 et 18 mai 2000 et le 6 juin 2001 (JLB p. 36-37).

Il entend Aloys Ntiwiragabo, ancien chef du service G2 des FAR (service de renseignements), le 9 juillet 2001 à Kinshasa. Celui-ci, commissaire à la défense des FDLR, organisation déclarée « *force négative* » par l'ONU, après le génocide, est accusé de s'être occupé de l'approvisionnement en armes des ex-FAR au Zaïre pour attaquer le Rwanda [250].

Il entend Joseph Murasompogo à Bruxelles (JLB p. 36). Ce lieutenant-colonel transportait le général Dallaire le 7 avril au matin et, passant devant le camp Kigali [251], l'empêche d'aller voir des soldats belges dont les corps gisent à terre [252].

Le juge entend l'ancien chef d'état-major adjoint des FAR, le Colonel Laurent Serubuga (JLB p. 37), mais il ne dit pas où et quand, car ce dernier se cache probablement toujours en France.

Le juge entend le Colonel Anasthase Gasake [253], « Ministre de la Défense ». Celui-ci était ministre dans le gouvernement hutu en exil qui n'a été reconnu par aucun État puisqu'ayant organisé le génocide. La France même refusera que ce « gouvernement » s'installe dans la zone Turquoise. En reconnaissant ce titre à Gasake, sans même y mettre les guillemets, le juge trahit ses accointances avec les auteurs du génocide.

On peut aussi s'interroger sur les liens entre le juge Bruguière et l'expatrimoine Paul Barril qui lui a probablement fourni les enregistrements des conversations entre l'avion et la tour de contrôle. Le rôle de ce dernier dans l'attentat n'a fait l'objet d'aucune enquête. Mais il est certain qu'il a été envoyé au Rwanda pendant le génocide pour soutenir militairement les FAR contre le FPR [254], en réorganisant les CRAP [255].

Le juge reprend un certain nombre d'affirmations qui sont une déformation des faits et font partie de l'argumentaire des personnes accusées de génocide. Il parle de la panique générale qui a suivi l'attentat (JLB p. 12). Il est exact qu'à la nouvelle de la mort d'Habyarimana, tous les adultes tutsi du Rwanda ont compris ce qui allait leur arriver. Par contre, du côté des tueurs, tout s'exécute rapidement et sans atermoiement. Le colonel Bagosora reste très calme. Il révèle une grande maîtrise de lui-même [256]. Les dignitaires du MRND, l'ancien parti unique de Habyarimana, sont mis en sécurité à 22 h 30 au camp de Kimihurura par la garde présidentielle [257] et un bon nombre de ministres ou ex-ministres de cette tendance se retrouvera à l'ambassade de France.

Le juge affirme que le rejet par les militaires de l'autorité de Agathe Uwilingiyimana, Premier ministre, n'est pas un coup d'État (JLB p. 12) puisqu'un gouvernement intérimaire est formé le 9. Il est connu que ce gouvernement a été formé sous l'autorité du Colonel Bagosora, avec les conseils et l'approbation de l'ambassadeur de France, après que plusieurs ministres dont le Premier ont été assassinés ainsi que le Président de la Cour Constitutionnelle, Joseph Kavaruganda. L'assassinat du Premier ministre, détenteur de l'autorité légale après la mort du Président, ne serait donc pas un coup d'État pour le juge. Il affirme que « *les membres du CDR n'avaient aucune raison d'attenter à la vie du Président Habyarimana* » (JLB p. 12). Il existe de nombreuses preuves du contraire. La CDR refusait l'application des accords d'Arusha que le Président Habyarimana était contraint de mettre en oeuvre. Un témoignage en est donné par le télégramme de l'ambassadeur Martres du 11 mars 1993 : « [...] *Le parti CDR a publié pour la première fois hier un communiqué de presse dans lequel il condamne à la fois le Président Habyarimana et le Premier ministre. [...] Cette rupture avec le Président*

Habyarimana, même si elle n'est peut-être encore qu'apparente, pourrait bien marquer un tournant dans l'évolution politique du Rwanda.[...] Or, ce mouvement a été exclu, de façon tout à fait arbitraire, du pouvoir politique de transition. Il ne peut que se reconnaître de moins en moins dans un chef d'État qui a finalement tout raté, aussi bien la guerre que la réconciliation [...]. Il restera au CDR à se trouver un autre chef qu'un Président usé par vingt années de pouvoir et par une campagne de diffamation internationale tellement performante qu'elle en fait oublier l'utilité de rechercher les preuves sur lesquelles elle s'appuie. » [258]

10. UN EFFET BOOMERANG ?

L'ordonnance du juge n'apporte aucune preuve sérieuse de la culpabilité des personnes que poursuit le juge. Par contre, elle suscite des questions quant à d'autres incriminations qui visent les extrémistes hutu rwandais et la France.

Les centres d'écoute des FAR à Kigali et Gisenyi, déclarés très performants par des militaires français (JLB p. 52), ont intercepté un message du FPR annonçant le succès de l'attentat (JLB p. 52). Bizarrement, ils n'auraient pas détecté les communications entre Dar es Salaam et le quartier général du FPR à Mulindi et entre celui-ci et le network commando, annonçant le départ du Falcon présidentiel.

Nous savons qu'un gendarme français, Alain Didot, spécialiste de télécom-mu-ni-cations, résidant à Kigali près du CND où était stationné le bataillon FPR, était en mesure d'écouter les communications de celui-ci de même que celles dans le voisinage de l'aéroport. Il a pu intercepter le 6 avril, si les informations du juge sont exactes, la communication entre Mulindi et le CND, (JLB p. 24) puis la communication du CND avec le commando qui a abattu l'avion (JLB p. 25). Discipliné, il a sans doute transmis à sa hiérarchie, la Mission militaire de coopération à Kigali. Il a été assassiné à une date indéterminée entre le 6 au soir et le 8 avril. Curieusement, sa mort, celle de son épouse et de l'autre gendarme, René Maïer, n'ont fait l'objet d'aucune instruction judiciaire de la part des autorités françaises. Leurs familles n'ont-elles pas déposé de plaintes ? Pourquoi le Parquet n'a-t-il pas ouvert d'enquête sur la mort de ces trois personnes ?

Le juge reconnaît ici la réalité de la rencontre Rwabalinda-Huchon (JLB p. 36) au mois de mai à Paris. Cette rencontre a jusqu'ici été niée officiellement, en particulier par l'intéressé, le général Jean-Pierre Huchon. Le compte-rendu rapporté de Kigali par Colette Braeckman, a été publié par Survie puis la CEC [259]. Il décrit les actions de soutien de la France aux auteurs du génocide pendant l'exécution de ce génocide [260].

Les photos d'un lance-missiles transmises par Rwabalinda à Huchon

montrent [261], selon la Mission d'information parlementaire, un lance-missiles qui n'a pas servi. Si ces photos, datées des 6 et 7 avril, étaient celles de l'arme qui a abattu le Falcon, elles désigneraient les auteurs de l'attentat, probablement des membres des FAR puisqu'elles sont transmises par l'un d'entre eux. Mais la Mission d'information parlementaire constate que ces photos ne démontrent rien et qu'elles ne sont pas une preuve de la culpabilité du FPR.

Le juge écrit (JLB p. 2) : « *Qu'à l'appui de cette thèse [mettant en cause des militaires belges de la MINUAR dans l'attentat], il avait été avancé que le Président de la République Juvénal Habyarimana avait cédé aux exigences du "Front Patriotique Rwandais" (FPR) en annonçant lors du sommet du 6 avril 1994 que dès, son retour à Kigali, il mettrait en place les institutions de transition prévues par les accords d'ARUSHA du 4 août 1993* ».

L'argument ici présenté est à décharge du FPR, car celui-ci se serait comp-lè-te-ment contredit en assassinant le Président Habyarimana alors que ce dernier venait d'accepter devant ses pairs la mise en place d'institutions qui laissaient une place importante au FPR dans les institutions de transition, y compris dans la nouvelle armée.

Cet argument renvoie au contraire à toutes les menaces exprimées contre le Président Habyarimana par nombre de ses amis politiques, officiers de haut rang et membres du clan de Madame, l'Akazu, qui refusaient totalement la mise en application des accords de paix d'Arusha. Depuis juillet 1993, Habyarimana a perdu le contrôle de son parti, le MRND. La CDR, qui prône ouvertement l'élimination des Tutsi et qui est soutenue par la France, lui est opposée. De plus, les commandants des unités opérationnelles de l'armée refusent la mise en application des accords de paix. Il semble que ce soit Habyarimana lui-même qui, en acceptant la mise en place des institutions de transition prévues par les accords de paix soutenus par les Nations Unies lors de cette réunion du 6 avril à Dar-es-Salaam, signe son arrêt de mort.

11. EN CONCLUSION

En dehors des accusations d'anciens membres du FPR sur la validité desquelles nous émettons de nombreux doutes, l'ordonnance du juge Bruguière n'établit aucun argument pertinent de la culpabilité du FPR et de Paul Kagame dans l'attentat du 6 avril 1994. Le juge n'a pas fait d'enquête un tant soit peu scientifique comme il est de règle dans une enquête policière à la suite d'un attentat. Par cette ordonnance, nous voyons un juge français mettre toute sa confiance dans les témoignages de personnes poursuivies pour génocide et faire sienne leur interprétation des massacres de 1994 au Rwanda.

De plus, en reconnaissant la réalité de la rencontre Rwabalinda-Huchon, le juge Bruguière relance à son insu la question de la complicité de

la France qui, selon le rapport fait par le lieutenant-colonel Rwabalinda de ses entretiens avec le général Huchon, a fourni un soutien multiforme aux assassins pendant l'exécution de leur crime. Il permet de comprendre comment deux officiers supérieurs français, les généraux Heinrich et Huchon, ont sciemment menti à la représentation nationale lors de la Mission d'information parlementaire de 1998. Les accusations fondées sur des éléments de preuves fournis par ces deux officiers sont donc des plus sujettes à caution.

L'ordonnance du juge Bruguière est nourrie par les déclarations de ceux qui se sont rendus coupables de génocide. Sa lecture montre qu'aucun travail sérieux d'enquête n'a été effectué. Cette ordonnance révèle l'étrange proximité des opinions d'un juge avec celles des assassins. De là à penser que la justice française se trouve ainsi instrumentalisée pour voler au secours de personnes accusées de génocide par un tribunal des Nations-Unies... Remarquons qu'il s'agit du premier génocide reconnu depuis l'adoption de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, approuvée à l'unanimité par l'Assemblée générale des Nations-Unies, réunie à Paris au palais de Chaillot le 9 décembre 1948.

La mise en cause de membres du FPR sur des arguments sans fondement repose la question de la complicité de la France dans l'exécution du génocide, complicité qui pourrait aller jusqu'à son implication dans l'attentat du 6 avril 1994.

L'hypothèse mettant en cause les extrémistes hutu dans l'attentat est écartée par le juge. Pourtant elle a déjà été soutenue par les services de renseignement belges [262], par la CIA [263], par deux diplomates comme Alain Frilet le rapporte plus haut et de nombreux auteurs. Parmi eux, le journaliste de Raids, Thierry Charlier, déjà cité plus haut, exprime ce qui se disait entre militaires à Kigali en avril 1994. « *Les balises viennent en effet de s'éteindre, écrit-il, et l'aéroport tout entier se trouve plongé dans le noir. Quelques secondes plus tard, deux missiles sol-air tirés depuis le camp militaire de Kanombe volatilisent l'appareil.* » « *À Kigali, la capitale, poursuit-il, avant même que l'avion présidentiel ne soit abattu, des barrages dirigés par des éléments de la garde présidentielle apparaissent aux points stratégiques. Vingt minutes après l'explosion de l'avion, l'endroit du point de chute est déjà bouclé par les hommes de la garde présidentielle. Radio Mille Collines, la voix de l'aile dure du pouvoir rwandais, annonce que ce sont les casques bleus belges qui ont abattu l'avion ramenant les deux présidents d'Arusha [erreur : Dar es Salaam] en Tanzanie. Aussitôt la chasse aux Belges est ouverte.* » [264] On sait que le lendemain, dix soldats belges de la force de l'ONU seront massacrés pendant que les blindés fournis par la France empêcheront les mouvements des troupes de l'ONU commandées par le général Dallaire, sans que l'ambassadeur de France et les militaires français présents sur place n'interviennent. Thierry Charlier s'interroge sur ce sentiment anti-belge, « [...] la Belgique avait retiré ses troupes en novembre 1990, puis elle avait

refusé de livrer des armes déjà payées, arguant de la nécessité d'un gouvernement de transition représentatif et insistant sur le respect des Droits de l'homme. De plus, en novembre 1993, les militaires français, présents au Rwanda depuis octobre 1990, furent remplacés par des casques bleus. Cette décision ne remporta jamais l'adhésion de l'entourage du président Habyarimana, un entourage qui constitue en réalité l'aile dure du mouvement hutu et qui juge les positions du président, lors des pourparlers d'Arusha, trop conciliantes. La décision des durs du régime consistera alors à se débarrasser purement et simplement du président. » Et Thierry Charlier donne ce qui est, selon lui, la clé des événements du 6 avril 1994 au Rwanda : « En fait, ce qui s'est passé le 6 avril n'est rien d'autre qu'un coup d'État orchestré par le colonel Bagasora [Bagosora], cousin du président par alliance, et sur la pression du clan de l'épouse du président. » [265] Pour des témoins privilégiés, comme ceux qui informent Thierry Charlier, la responsabilité des extrémistes hutu dans l'attentat contre l'avion de leur président relève de l'évidence. Certes, Thierry Charlier ne fait que rapporter des faits dont il n'est pas, probablement, témoin direct. Le Colonel Vincent de la coopération militaire belge (C.T.M.) est par contre un témoin de l'intérieur des FAR et du régime de Habyarimana, vraisemblablement attaché au régime hutu mis en place par le Colonel Logiest à partir de novembre 1959, donc opposé en 1994 au FPR. Il écrit toutefois cette phrase laconique : « L'attentat est l'affaire d'un groupe extrémiste proche du Président (pas FPR) ». [266]

Reste à savoir qui a tiré. La réponse est donnée par Georges Martres, ambassadeur de France au Rwanda, qui déniait que des membres des FAR aient pu avoir abattu seuls le Falcon, le 6 avril 1994, devant la Mission d'information parlementaire de 1998 : « Par ailleurs, il a estimé peu probable qu'il y eût, lorsqu'il a quitté le Rwanda, un membre des FAR sachant utiliser un lance-missiles. La France n'avait jamais accordé ce type d'assistance à l'armée rwandaise, 000; elle ne lui avait pas fourni de missile sol-air puisque le FPR ne disposait d'aucune aviation. [...] En conséquence, retenir la responsabilité des extrémistes hutu, qui avaient déjà bien du mal à tirer au mortier et au canon, reviendrait à admettre qu'ils aient bénéficié d'une assistance européenne pour l'attentat. Ce serait là un point crucial à éclaircir. » [267] Qui donc pointait les canons de l'armée rwandaise dans les combats contre le FPR de 1990 à 1993 ? Un point crucial, n'est-ce pas !

L'hypothèse de Colette Braeckman que l'avion ait été abattu par deux militaires français [268], publiée par le journal *Le Soir*, le 17 juin 1994, a donné lieu à un démenti de Paris le lendemain, mais aucune réfutation argumentée, aucune enquête, n'a été faite, non plus par la Mission d'information parlementaire de 1998. Le juge Bruguière évoque cette hypothèse (JLB, p. 10), l'écarte sans l'examiner et conclut que « les investigations effectuées et les témoignages recueillis n'ont donc pas permis d'établir la véracité de ces allégations désignant la France comme étant à l'origine de

l'attentat » (JLB, p. 11). Cette implication française dans l'attentat a été reprise par d'autres auteurs [269], mais elle est occultée ces dernières années par une forte pression médiatique sur l'opinion française.

Le général Christian Quesnot, chef d'état-major particulier du Président de la République écrivait le 7 avril 1994 « *l'hypothèse vraisemblable d'un attentat du FPR devra être confirmée par l'enquête* ». Le juge Bruguière a pris cette phrase pour un ordre. Malheureusement, l'ouvrage qu'il rend est tellement cousu de fils blancs, qu'il apparaît comme l'exécution d'une commande faite par ceux-là même qui ont ordonné l'attentat du 6 avril 1994, signal du génocide des Tutsi du Rwanda et du massacre de ceux qui s'opposaient à un régime raciste.

12. REMERCIEMENTS

Les auteurs remercient pour leur apport d'informations et d'idées les personnes suivantes qui ne sont cependant en rien engagées par ce texte et ses conclusions : Pierre Jamagne, Sharon Courtoux, Alain et Dafroza Gauthier, Jean-Pierre Chrétien, Immaculée Mpiganzima-Cattier, Emmanuel Cattier, Medhi Ba, Cécile Grenier, Régis Guyotat, Colonel Jo Dewez, Médecin-major Daubresse, François Vériter.

12 mars 2007

Notes

- [1] Cette ordonnance est lisible en <http://www.lexpress.fr/info/quotidien/actu.asp?id=7301>. Les renvois à ce texte sont notés dans ce qui suit par (JLB p. xxx), JLB étant l'abréviation de Jean-Louis Bruguière.
- [2] TPIR : Tribunal Pénal International pour le Rwanda, créé le 8 novembre 1994 par la résolution 955 du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Il siège à Arusha (Tanzanie), il est chargé de juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda, et les citoyens rwandais présumés responsables de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins en 1994. Tous les États doivent coopérer avec ce Tribunal.
- [3] Le porte-parole du TPIR, M. Everard O'Donnell, a clairement récusé l'enquête menée par le juge français Jean Louis Bruguière. Selon lui, des preuves ont été apportées au TPIR que les missiles qui ont détruit l'avion du président rwandais avaient été tirés depuis la zone sous contrôle des forces armées rwandaises. Il a ajouté : « Nous sommes de l'avis que ce n'est pas l'attentat qui a créé le génocide ». Le porte-parole a précisé que le procureur du TPIR n'avait rien reçu du juge Bruguière et qu'en ce qui concernait ses enquêtes, même le conseil de sécurité des Nations Unies « n'avait rien à lui dire », cf Agence Hironnelle TPIR/Bruguière - Le Porte-parole du TPIR récusé l'enquête du Juge Bruguière, Arusha, 23 novembre 2006 (FH) ; Patrick De Saint-Exupéry, Rwanda : la démarche du juge Bruguière invalidée par le TPIR, Le Figaro, 24 novembre 2006.
- [4] FPR : Front Patriotique Rwandais, mouvement politico-militaire, qui a mis fin au génocide en 1994 par sa victoire sur l'armée gouvernementale rwandaise et les milices.
- [5] Me Raphaël Constant, défenseur du Colonel Bagosora au TPIR, s'est empressé de faire enregistrer, le

- 5 décembre 2006, l'ordonnance du juge Bruguière comme pièce à conviction, cf Agence Hirondelle, TPIR/Militaires I - Le Rapport Bruguière versé en preuve dans le procès du Colonel Bagosora, 7 décembre 2006.
- [6] FAR : Forces armées rwandaises (armée gouvernementale qui a largement participé au génocide).
- [7] Jean-Michel Maire, Barril en dit plus, France Soir, 1er juillet 1994.
- [8] Le décret du 7 juin 1994 du Président de la République, nommant les trois victimes françaises de l'attentat du 6 avril 1994 au grade de chevalier de la Légion d'honneur porte très curieusement la mention « Tué dans l'accomplissement de son devoir le 7 avril 1994 ». Comment l'ambassade de France à Kigali a-t-elle pu commettre cette erreur de date ? Cf. J.O n° 136 du 14 juin 1994 page 8569. NOR : PRMX9400192D.
- [9] Patrick de Saint-Exupéry, Ce mystérieux attentat qui fut le détonateur des massacres, Le Figaro, 30 mars 1998, p. 4.
- [10] Patrick de Saint-Exupéry, *ibidem*.
- [11] Pour une commission d'enquête parlementaire sur le rôle de la France entre 1990 et 1994 au Rwanda, Libération, 3 mars 1998. L'appel est signé par quelques personnes, avocats, africanistes, médecins, universitaires et membres d'organisations humanitaires.
- [2] Même François Mitterrand déclare « Elle a le diable au corps, si elle le pouvait, elle continuerait à lancer des appels aux massacres à partir des radios françaises. Elle est très difficile à contrôler », cf Audition de Hervé Bradol à la mission d'information parlementaire, Tome III, Auditions, Vol I, p. 395.
- [13] À la question « Pourquoi Mme Héraud ne s'est-elle constituée qu'en 2003 ? », son avocat, Me Laurent Curt, répond « Parce que jusqu'à cette date, ma cliente redoutait d'éventuelles réactions à sa constitution. » Cf. Entretien avec l'avocat de la veuve du commandant de bord français, Propos recueillis par Mehdi Ba, Goliath Magazine n° 101, mars/avril 2005
- [14] RTLM : Radio Télévision Libre des Mille Collines, la radio créée par l'entourage d'Habyarimana pour inciter la population hutu à tuer les Tutsi.
- [15] L'ex-capitaine Barril accuse le FPR d'avoir commis l'attentat avec des missiles SAM-7, cf Hervé Gattegno, Corine Lesnes, Rwanda : l'énigme de la « boîte noire », Le Monde, mardi 28 juin 1994, p. 1,6 ; Stephen Smith accuse aussi le FPR cf Stephen Smith, Habyarimana, retour sur un attentat non élucidé, Libération, 29 juillet 1994, p. 14-15.
- [16] Stephen Smith, L'enquête sur l'attentat qui fit basculer le Rwanda dans le génocide, 10 mars 2004.
- [17] Abdul Ruzibiza, Rwanda, l'histoire secrète, Editions du Panama, 2005, pré et postfacé respectivement par Claudine Vidal, sociologue au CNRS, et André Guichaoua, professeur de sociologie à la Sorbonne. L'ouvrage est édité par Géraldine Faes.
- [18] Ruzibiza serait un fabulateur si l'on en croit L'« affaire Kagame », Jeune Afrique L'intelligent, 15 mars 2004 et Colette Braeckman, in L'horreur qui nous prend au visage, Karthala, p. 349, mais restons prudents.
- [19] Le C.N.D., Conseil National de Développement, est l'Assemblée nationale rwandaise. C'est dans ce groupe de bâtiments qu'est stationné le bataillon du FPR en vertu des accords de paix.
- [20] Christophe Ayad, « J'ai été amené à voir les gens qui ont commis l'attentat », Libération, 28 novembre 2006, p. 10.
- [21] *ibidem*
- [22] *ibidem*
- [23] Dans son livre écrit en 2005, alors qu'il a été entendu par le juge en 2003, Ruzibiza écrit en note page 237 : « Je suis témoin direct pour ce qui s'est passé lors du lancement des roquettes SA-16, car j'étais sur place. », cependant il ne donne aucun détail précis qui donnerait la preuve qu'il était effectivement là. Il affirme page 251 que le premier tir du caporal Eric Habizimana « a touché l'avion sur l'aile droite sans pouvoir le descendre », alors que le juge dit que ce tir a « raté sa cible » (JLB p. 24) Cf. Abdul Ruzibiza, Rwanda, l'histoire secrète, p. 237, 248, 251.
- [24] Lettre d'Emmanuel Ruzigana au juge Bruguière, Oslo, 30 novembre 2006.
- [25] L'interview d'Emmanuel Ruzigana sur Radio Rwanda date du 1er ou du 2 décembre 2006.
- [26] Christophe Ayad, Génocide rwandais : Ruzigana accuse le magistrat d'avoir déformé ses propos, Libération, 4 décembre 2006.
- [27] Christophe Ayad, *ibidem*.
- [28] Jean-Marc Four, Rwanda : qui est soupçonné de quoi?, France Inter, Et pourtant elle tourne, 6 décembre 2006, 18h 15.
- [29] Le Premier ministre, Faustin Twagiramungu, du MDR, démissionne le 25 août 1995. Il est remplacé

- par Célestin Rwigema, également du MDR.
- [30] L'A.P.R., Armée patriotique rwandaise, est l'armée du F.P.R.
- [31] MDR : Mouvement démocratique républicain. C'est le parti du premier président Kayibanda, celui qui a lancé la chasse aux Tutsi.
- [32] Jean-Pierre Chrétien (dir.), Rwanda : Les médias du génocide, Karthala, 1995, p. 71
- [33] *ibidem*, p. 73.
- [34] J.F. Dupaquier, Révélations sur l'accident d'avion qui a provoqué la mort de un million de personnes, Événement du Jeudi, 1er décembre 1994, p. 50.
- [35] MINUAR : Mission des Nations Unies pour l'Assistance au Rwanda créée le 5 octobre 1993 par la Résolution 872 du Conseil de sécurité.
- [36] Dans une interview par Jean-Pierre Chrétien, François Dupaquier et Robert Ménard, Sixbert Musangamfura décrit comment la RTLM a été créée par l'Akazu, le clan d'Agathe Habyarimana, cf Lettre de Reporters sans frontières, Décembre 1994. <http://www.reporter-ohne-grenzen.de/archiv2000/rb/rb03/rb03ruanda2.html>
- [37] J.P. Gouteux, Un génocide sans importance, p. 47.
- [38] Le MRND, Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement, est le parti d'Habyarimana, à l'époque parti unique.
- [39] Il fit appel. La cour, le 6 décembre 1991, confirma la peine tout en la suspendant pour 3 ans. cf Amnesty International, Rwanda : Persecution of Tutsi minority and repression of government critics, 1990-1992, p. 13.
- [40] ONU, Commission des droits de l'homme, E/CN.4/1996/68, 29 Janvier 1996, §104.
- [41] OUA, Rapport du Groupe International d'Éminentes Personnalités, §22.23.
- [42] Commission d'enquête parlementaire du Sénat belge 1-611/7 - 1997/1998, §3.4.2.1, p. 390.
- [43] L. Marchal, Rwanda : la descente aux enfers, p. 199.
- [44] Témoignant en faveur du général Gratien Kabiligi au procès Militaire I au TPIR, le 30 novembre 2006, Luc Marchal a déclaré : « Pour moi, le responsable de l'attentat, c'est le Front patriotique rwandais. », TPIR/Militaires I - Le numéro deux de la MINUAR estime que c'est le FPR qui a tué le Président Habyarimana, Agence Hirondele, 2 décembre 2006.
- [45] Rapport de la commission Kigali - Commission d'enquête parlementaire du Sénat belge 1-611/12 1997-1998, p. 44.
- [46] *ibidem*, p. 20 ; Journal de Kibat (Bataillon belge de la MINUAR stationné à Kigali), pp. 7-8.
- [47] Le frère de Marcel Gérin, Georges Gérin, qui demeurait à Kigali, écrit dans une lettre au Président de la Commission d'enquête du Sénat belge sur le Rwanda en date du 15 mai 1997 : « Des missiles sol-air ont été aperçus par des pilotes d'avions ou d'hélicoptères sur le toit du CND, base du FPR située en ville, bien avant l'attentat. Plusieurs officiers belges et français sont au courant de cette observation. Ces objets ne sont tout de même pas visibles souvent et n'importe où ! ».
- [48] http://www.opjdr.org/new_page_7.htm Jerzy Bednarek, Quatre ans après le génocide, un témoin oculaire raconte la "solution finale" des "hordes armées" du général Kagame lancées à la conquête du Rwanda, Magazine Africa International, 7 octobre 1998. Pierre Péan publie également ce témoignage dans Noires fureurs, blancs menteurs. Rwanda 1990-1994. Enquête, p. 263-271.
- [49] APR : Armée Patriotique du Rwanda, les troupes du FPR.
- [50] Marie-France Cros, Un demi million de réfugiés passent en Tanzanie, La libre Belgique, 2 mai 1994
- [51] Cobra était une société de gardiennage à Kigali.
- [52] Magazine Africa International, 7 octobre 1998, *ibidem*.
- [53] De huidige Tutsi-machthebbers hebben in 1994 minstens evenveel mensen vermoord als de extreme Hutu's, Humo, 12 januari 1999. Dans cet article, le journaliste de Humo interroge le journaliste de la télévision néerlandophone Verwinden, sur son émission Panorama : The killings fields. Rwanda 1994, Tweede versie, diffusée par TV1 le 14 Janvier 1998, où il affirme sur la base du témoignage du couple Gérin que le FPR a au moins tué autant que les extrémistes hutu en 1994. Au journaliste de Humo qui lui fait remarquer que la commission d'enquête du Sénat a refusé d'entendre Gérin, Verwinden répond : « Je l'admets et si je l'avais su, je ne l'aurais jamais interrogé. Il est terriblement frustré parce qu'il a dû tout abandonner au Rwanda... » Autre passage révélateur, « Humo : Marcel Gérin était déjà connu avant le génocide comme un ami des extrémistes hutu. Est-ce que cela ne mine pas sa crédibilité ? Verwinden : Gérin ne cache pas sa préférence idéologique mais dans son domaine travaillaient tant des Tutsi que des Hutu. »
- [54] Le sénateur Alain Destexhe est à l'origine de la Commission d'enquête du Sénat belge.

- [55] Lettre de Marcel Gérin au président du PRL, A propos du Bus du Génocide rwandais animé par le sénateur Alain Destexhe. Mise en garde à un racoleur politique, manipulateur dangereux. <http://users.skynet.be/wirira/bus.htm>, 19 avril 1999
- [56] Lettre de Deus Kagiraneza au juge Bruguière, 19 Décembre 2006.
- [57] Bob Denard est un mercenaire français qui exécutait des « missions » trop sales pour être exécutées par des militaires ou des agents dépendant de l'Etat français. Il fut mis au service de Tshombé en 1961 pour soutenir la sécession du Katanga, puis de Mobutu, se rebella contre lui avec les « Affreux », se réfugia au Rwanda en 1967. Il tenta un coup d'Etat au Bénin, puis il dirigea la garde présidentielle aux Comores de 1978 à 1989, assassina le président Abdallah en 1989 mais fut acquitté pour ce crime. Cf. François-Xavier Verschave, *Noir silence*, p. 133.
- [58] *Démocratie-Info*, 91, janvier 2006.
- [59] Didier François, *Amères équipées pour les soldats du "Vieux"*, *Libération*, 4 février 1999.
- [60] François-Xavier Verschave, *Noir silence*, Les Arènes, p. 24.
- [61] Interview du belge PH par les auteurs, 25 août 2006.
- [62] OACI : Organisation de l'aviation civile internationale.
- [63] Rapport de la Mission d'information parlementaire, Annexes, p. 248.
- [64] Progress Report of the Secretary-General on the United Nations Assistance Mission for Rwanda, 6 October 1994, ONU S/1994/1133.
- [65] Colette Braeckman, L'ancien supergendarme français veut à tout prix impliquer des Belges dans l'attentat du 6 avril, *Le Soir*, 29 juin 1994, p. 1, 7.
- [66] Bruno Delaye était conseiller aux affaires africaines de François Mitterrand.
- [67] Bernard Cazeneuve est rapporteur de la Mission d'information parlementaire de 1998 sur le Rwanda.
- [68] Audition de Bruno Delaye à la Mission d'information parlementaire, 19 mai 1998, Tome III, Vol 1, p. 334-335.
- [69] Le député (RPR) Alain Marsaud demande une information judiciaire sur l'attentat du 6 avril à Kigali, *Le Monde*, 17 juillet 1994, p. 22.
- [70] Rémy Ourdan, *Les yeux fermés*, *Le Monde*, 1er avril 1998.
- [71] From Prudence Bushnell to the Secretary, Death of Rwandan and Burundi Presidents in Plane Crash Outside Kigali, April 6, 1994. Archives déclassifiées, William Ferroggiaro, <http://www.gwu.edu/~nsarchiv/NSAEBB/NSAEBB53/index.html>
- [72] Rapport de la Mission d'information parlementaire, Annexes, p. 244.
- [73] On lira par exemple l'article de Jean-Philippe Ceppi, Kigali, les rebelles s'invitent au Palais du Président, *Libération*, 28 mai 1994.
- [74] René Degni-Ségui est nommé rapporteur spécial par la Commission des droits de l'homme de l'ONU, réunie en session extraordinaire le 25 mai 1994. Il est chargé d'enquêter sur « des actes ressortissants au génocide [qui] se sont vraisemblablement produits au Rwanda ».
- [75] Audition de René Degni-Ségui par la Commission d'enquête parlementaire du Sénat belge, CRA 1-82, 17 juin 1997, p. 762.
- [76] Rapport de la Mission d'information parlementaire, p. 226.
- [77] F. Reyntjens, *Rwanda : Les trois jours qui ont fait basculer l'histoire*, p. 44.
- [78] Rapport de la Mission d'information parlementaire, Annexes, p. 261.
- [79] F. Reyntjens, *ibidem*.
- [80] Aloys Ntiwiragabo succède à Anatole Nsengiyumva à la tête du service de renseignements des FAR (G2). Il est en relation avec la DGSE puisqu'il déclare à Michel Peyrard qu'il a rencontré son homologue de la DGSE en novembre 1993, cf Michel Peyrard, « Je ne veux voir ni arc, ni lance, ni machette et surtout pas d'effusion », *martèle le colonel*, *Paris-Match*, 7 juillet 1994, p. 46.
- [81] Le colonel Laurent Serubuga, ancien chef d'état-major des FAR, songeait dès fin 1990, selon l'ambassadeur de France Georges Martres, à éliminer tous les Tutsi, cf Mission d'information parlementaire, Auditions, Vol I, p. 119. Il écrit au Ministre de la Défense rwandais le 17 janvier 1992 pour lui demander l'achat de missiles sol-air. Il coule des jours paisibles en France.
- [82] Le rôle du général Tembele dans l'approvisionnement en armes des FAR via l'aéroport de Goma pendant le génocide, en dépit de l'embargo de l'ONU, est connu par Franck Johannès Les Kalashnikov de l'étrange pasteur, *Le journal du dimanche*, 3 juillet 1994 et François-Xavier Verschave, *L'horreur qui vous prend au visage*, p. 120
- [83] Mobutu est renversé par Laurent-Désiré Kabila et décède en septembre 1997.
- [84] Entendu à la Commission d'Enquête Citoyenne en mars 2004, Franck Johannès a expliqué qu'il avait

- pu faire des interviews de ministres du gouvernement intérimaire rwandais replié à Gisenyi au début de l'opération Turquoise : « J'ai pu savoir qu'on disait que le corps [d'Habyarimana] était dans la chambre froide d'une usine de bière, avec les restes de la roquette qui avait abattu l'avion. » L'horreur qui nous prend au visage, Karthala, p. 121.
- [85] Augustin Bizimana, ministre de la défense du gouvernement intérimaire rwandais, est accusé de génocide par le TPIR et toujours en fuite.
- [86] Franck Johannès Les Kalashnikov... ibidem.
- [87] Jean-Michel Maire, « J'ai aussi les lanceurs SAM 7 », France Soir, 1er juillet 1994.
- [88] Hervé Gattegno, Corine Lesnes, Rwanda : l'énigme de la « boîte noire », Le Monde, mardi 28 juin 1994, p. 1, 6.
- [89] Hervé Gattegno, La « boîte noire », le Falcon et le capitaine, Le Monde, 8 juillet 1994, p. 3.
- [90] Hervé Gattegno, Corine Lesnes, Rwanda : l'énigme de la « boîte noire » ibidem. Au moment de l'attentat, la colline de Masaka n'est certainement pas "en pleine zone FPR". Celui-ci est confiné au CND ce 6 avril.
- [91] Mission d'information parlementaire, Annexes, p. 250, 253-255 ; Note du général Quesnot, Chef d'Etat-Major Particulier du Président de la République, à l'attention de Monsieur le Président de la République. Objet : RWANDA - Présence de missiles sol-air, 23 Mai 1991.
- [92] Mission d'information parlementaire, Annexes, p. 262-264.
- [93] Mission d'information parlementaire, Rapport, p. 231.
- [94] Direction du renseignement militaire, dirigée par le Général Heinrich.
- [95] Mission d'information parlementaire, Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994, Rapport, p. 241.
- [96] Mission d'information parlementaire, Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994, Annexes, p. 262.
- [97] La DRM, Direction du renseignement militaire est dirigée par le général Heinrich.
- [98] La MMC est la Mission militaire de coopération, dirigée depuis le Ministère de la Coopération par le général Huchon.
- [99] Le général Mourgeon est chargé au cabinet du ministre de la Défense des relations avec la Mission d'information parlementaire en 1998.
- [100] Rapport Mission d'information parlementaire, Annexes, p. 271.
- [101] Mission d'information parlementaire, Rapport, p. 231.
- [102] DRM : Direction du Renseignement Militaire.
- [103] Le Lieutenant-colonel Rwabalinda a été tué dans une embuscade, début juillet 1994, « alors qu'il était en route vers les lignes FPR », selon le général Dallaire, J'ai serré la main du diable, p. 499, 670.
- [104] Hervé Gattegno, Corine Lesnes, Rwanda : l'énigme de la « boîte noire », Le Monde, mardi 28 juin 1994, p. 1, 6.
- [105] Stephen Smith, La "boîte noire" du Falcon aurait été transférée, il y a dix ans, au siège de l'ONU, à New York, Le Monde, 10 mars 2004.
- [106] L'ex-capitaine Paul Barril a été payé par le gouvernement rwandais pendant le génocide pour former des commandos CRAP à des actions sur l'arrière de l'ennemi, le FPR et les Tutsi, opération au nom révélateur d'insecticide, puisque les Tutsi étaient surnommés Inyenzi, c'est-à-dire cancrelats, cf Lettre de Sébastien Ntahobari à Paul Quilès, Mission d'information parlementaire, Annexes p. 570 ; Aucun témoin ne doit survivre, p. 774. Il se vante aussi d'avoir participé à la bataille de Kigali (interview de Raphaël Glucksmann).
- [107] Hervé Gattegno, Corine Lesnes, Rwanda : l'énigme de la « boîte noire », Le Monde, mardi 28 juin 1994, p. 1, 6.
- [108] Jean-Michel Maire, Barril en dit plus, France Soir, 1er juillet 1994.
- [109] Au journal télévisé de France 2, le 28 juin 1994, Barril, en duplex depuis Nice, annonce « on a également récupéré les lanceurs des SAM-7 ». Voir aussi Jean-Michel Maire, Barril en dit plus, France Soir, 1er juillet 1994
- [110] <http://www.dassault-aviation.com/defense/falcon/falcon50MSA.cfm>
- [111] Rapport de la Mission d'information parlementaire, Annexes, p. 238
- [112] Rapport de la commission Kigali - Commission d'enquête parlementaire du Sénat belge 1-611/12, 1997-1998, p. 29. Le C130 belge devait arriver le 6 avril et non le 7. Le COps est le Centre des opérations de l'armée belge.
- [113] Colette Braeckmann, Rwanda : un autre avion dans la cible? Le Soir, 29 mars 1996, p. 1-9.
- [114] Le 8 janvier, une manifestation violente des Interahamwe armés de machettes et de para-commandos

- dos en civil a empêché une nouvelle tentative d'assermentation des membres du Gouvernement de transition. Elle visait aussi à obliger la MINUAR à intervenir et, selon l'informateur Jean-Pierre, tel que le rapporte le général Dallaire dans son fax à l'ONU du 11 janvier 1994, il était prévu de tuer des soldats belges pour les forcer à partir.
- [115] Alexandre Goffin, Rwanda, 7 avril 1994 : 10 commandos vont mourir, p. 33.
- [116] Hervé Gattegno, Corine Lesnes, Rwanda : l'énigme de la « boîte noire », Le Monde, mardi 28 juin 1994, p. 1 , 6.
- [117] Colette Braeckman, J'ai vu partir trois missiles, Le Soir, 6-7 mai 2006.
- [118] Linda Melvern, Conspiracy to murder. The rwandan genocide, 2006, p. IX.
- [119] Colette Braeckman, Rwanda, histoire d'un génocide, p. 174.
- [120] Colette Braeckman, J'ai vu partir trois missiles, Le Soir, 6-7 mai 2006.
- [121] Jean-François Dupaquier, Révélations sur l'accident d'avion qui a provoqué la mort de un million de personnes, Evénement du Jeudi, 1er décembre 1994, p.52.
- [122] « Mais ils [les enquêteurs] espéraient trouver des indices, le Falcon 50 ayant été abattu à 10 m du sol, alors qu'il atterrissait à Kigali. » Cf. Corine Lesnes, Les premières expertises de la boîte noire retrouvée à l'ONU renforcent encore le mystère, Le Monde, 31 mars 2004.
- [123] Colette Braeckmann, Rwanda, histoire d'un génocide, Fayard, 1994.
- [124] Filip Reyntjens, Rwanda, trois jours qui ont fait basculer l'histoire, Cahiers africains - L'Harmattan, Vol. 16, 1995.
- [125] Colette Braeckman, J'ai vu partir trois missiles, Le Soir, 6-7 mai 2006.
- [126] RTL, 13 avril 1994, Georges Ruggiu et Thomas Kabonabake. Cf. Chrétien & al. Rwanda - Les médias du génocide, Karthala, 1995, p. 207.
- [127] Colette Braeckman, L'avion Rwandais Abattu Par Deux Français ? , Le Soir, 17 juin 1994, p. 1.
- [128] Hervé Gattegno, Corine Lesnes, Rwanda : l'énigme de la « boîte noire », Le Monde, mardi 28 juin 1994, p. 1 , 6.
- [129] C. Braeckman, "Rwanda, histoire d'un génocide, 1994, p. 189-190.
- [130] Filip Reyntjens, Rwanda, trois jours qui ont fait basculer l'histoire, p. 24.
- [131] Rapport de la commission Kigali - Commission d'enquête parlementaire du Sénat belge 1-611/12 - 1997/1998, p. 44.
- [132] Voir Journal de Kibat ; Rapport de la commission Kigali - Commission d'enquête parlementaire du Sénat belge 1-611/12, p. 44.
- [133] Vénuste Nshimiimana, Prélude du génocide rwandais, p. 105.
- [134] Il y a en vertu des accords de paix 600 soldats du FPR à Kigali.
- [135] Alain Frilet, Rwanda : la paix civile détruite en plein vol, Libération, 8 avril 1994
- [136] Thierry Charlier, Le sauvetage des ressortissants occidentaux au Rwanda, Raids, n°97 juin 1994, p. 10-12
- [137] Rapport de la Mission d'information parlementaire, Vol. II, Annexes, p. 273.
- [138] Colette Braeckman, La boîte noire de l'avion rwandais retrouvée, Le Soir, 28 juin 1994, p. 1.
- [139] Rapport de la commission Kigali - Commission d'enquête parlementaire du Sénat belge 1-611/12, p. 106.
- [140] Fiche du ministère de la Défense, 7 juillet 1998, Rapport de la Mission d'information parlementaire, Annexes, p. 269.
- [141] Lettre du Général Mourgeon à M. Bernard Cazeneuve, 8 juillet 1998, Rapport de la Mission d'information parlementaire, Annexes, p. 266.
- [142] F. Reyntjens, Rwanda, trois jours qui ont fait basculer l'histoire, p. 26.
- [143] Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994, Rapport, p. 216-217.
- [144] C. Braeckmann, Rwanda : histoire d'un génocide, p. 174.
- [145] Vénuste Nshimiimana, Prélude du génocide rwandais, p. 77.
- [146] Interview de PH, 25 août, 28 décembre 2006.
- [147] Linda Melvern, A people betrayed - The role of the West in Rwanda's genocide, p. 115. Note : Some witnesses claim that only the lights of the runway went out.
- [148] Thierry Charlier, Le sauvetage des ressortissants occidentaux au Rwanda, Raids, juin 1994, p. 10.
- [149] Gérard Guillaume, Des témoignages mettent en cause la veuve du Président Habyarimana ! , L'Avenir du Luxembourg, 21 juin 1994.

- [150] Conversation rapportée par François Vériter, un Belge qui à l'époque était en mission pour le PNUD.
- [151] Colette Braeckman, J'ai vu partir trois missiles, *Le Soir*, 6-7 mai 2006.
- [152] L'aéroport de Kigali n'a qu'une piste. A l'ouest elle est marquée 28, à l'est 10.
- [153] Général Quesnot, Note à l'attention de Monsieur le Président de la République - Objet : Rwanda-Burundi - Situation après la mort des deux présidents, 7 avril 1994.
- [154] Lindsey Hilsum, Rwandan PM killed as troops wreak carnage, *The Guardian*, Sunday April 10, 1994. Le ministère rwandais de la défense déclare que l'avion a été abattu par une roquette alors qu'il commençait sa descente sur l'aéroport de Kigali.
- [155] Mark Huband, UN troops stand by and watch carnage, *The Guardian*, Tuesday April 12, 1994. Les massacres ont commencé après que le Président Juvénal Habyarimana et son homologue burundais - tous deux de l'ethnie majoritaire Hutu - ont été tués lors de l'attaque à la roquette de leur avion la semaine dernière alors qu'ils rentraient d'un pourparler de paix.
- [156] J.F. Dupaquier, Révélations sur l'accident d'avion qui a provoqué la mort de un million de personnes, *L'Événement du Jeudi*, 1er décembre 1994, p. 50.
- [157] Dupaquier, *ibidem*.
- [158] Dupaquier, *ibidem*.
- [159] Auditorat militaire Bruxelles PV 1013, 22 juin 1994.
- [160] Pourtant il va recueillir auprès de militaires belges des éléments à charge contre le FPR (JLB p. 26, 44).
- [161] Charles Onana, Les secrets du génocide rwandais, *Duboiris*, p. 81.
- [162] Colette Braeckman, J'ai vu partir trois missiles, *Le Soir*, 6-7 mai 2006.
- [163] André Guichaoua, Les crises politiques au Burundi et au Rwanda, 1995, p. 678-681. Ce texte est un texte officiel du Gouvernement intérimaire qui organise le génocide. Il ne paraît pas exact quant au lieu de la chute de l'avion. L'avion est tombé sur la propriété du Président Habyarimana et non sur la piste.
- [164] J.M. Milleliri, Un souvenir du Rwanda, p. 56.
- [165] Jerzy Bednarek, Quatre ans après le génocide, un témoin oculaire raconte la "solution finale" des "hordes armées" du général Kagame lancées à la conquête du Rwanda, *Magazine Africa International*, 7 octobre 1998. Cobra est une société de sécurité belge. Voir l'analyse des témoignages de Marcel Gérin plus haut.
- [166] Stephen Smith, Habyarimana, retour sur un attentat non élucidé, *Libération*, 29 juillet 1994, p. 14-15.
- [167] R. Dallaire, J'ai serré la main ..., p. 294.
- [168] Rapport de la Mission d'information parlementaire, Annexes, p. 269.
- [169] Lettre du Lieutenant-Colonel Grégoire de Saint-Quentin à Bernard Cazeneuve du 16 octobre 1998, Rapport de la Mission d'information parlementaire, Annexes, p. 241.
- [170] Le compte-rendu du colonel Cussac et du Lieutenant-Colonel Maurin précise : « Le 6 avril à 21h30, compte-rendu du Cdt St QUENTIN au L/C MAURIN du crash de l'avion présidentiel à KANOMBE - CR au COIA » Cf. Rapport de la Mission d'information parlementaire, Annexes, p. 350. A en croire le député Jean-Claude Lefort, la Mission d'information parlementaire n'a jamais eu accès à ce compte-rendu transmis au Centre Opérationnel InterArmées.
- [171] Jean-Philippe Ceppi, Kigali, les rebelles s'invitent au Palais du Président, *Libération*, 28 mai 1994
- [172] Hervé Gattegno, Corine Lesnes, Rwanda : l'énigme de la « boîte noire », *Le Monde*, mardi 28 juin 1994, p. 1 , 6.
- [173] J.F. Dupaquier, La vérité sur la mort des gendarmes français de Kigali, *L'Événement du Jeudi*, 1er décembre 1994, p. 53.
- [174] A. Guichaoua Les crises politiques au Burundi et au Rwanda, p. 678-681.
- [175] Hervé Gattegno, Corine Lesnes, Rwanda : l'énigme de la « boîte noire », *Le Monde*, mardi 28 juin 1994, p. 1 , 6.
- [176] Hervé Gattegno, La « boîte noire », le Falcon et le capitaine, *Le Monde*, 8 juillet 1994, p. 3.
- [177] Service Étranger avec AFP, Rwanda : Barril enquête sur la boîte noire de l'avion présidentiel, *Libération*, 28 juin 1994.
- [178] Stephen Smith, Habyarimana, retour sur un attentat non élucidé, *Libération*, 29 juillet 1994, p. 14-15.

- [179] Le général Jean Rannou est chef du cabinet militaire du ministère de la Défense d'avril 1991 à mai 1994.
- [180] Jean-Claude Lefort, Note 19 à Bernard Cazeneuve, 20 octobre 1998.
- [181] Stephen Smith, La "boîte noire" du Falcon aurait été transférée, il y a dix ans, au siège de l'ONU, à New York, Le Monde, 10 mars 2004.
- [182] Stephen Smith, La "boîte noire" du Falcon aurait été transférée, il y a dix ans, au siège de l'ONU, à New York, Le Monde, 10 mars 2004.
- [183] Stephen Smith, Comment les Nations unies ont évité d'enquêter sur le crash du 6 avril 1994 au Rwanda, Le Monde, 4 avril 2004.
- [184] Christophe Ayad, L'enregistreur de vol, retrouvé en mars à l'ONU, n'est pas celui de l'avion d'Habyarimana., Libération, 9 juin 2004.
- [185] Corine Lesnes, Les premières expertises de la boîte noire retrouvée à l'ONU renforcent encore le mystère, Le Monde, 31 mars 2004.
- [186] Voir Lettre du Lieutenant-Colonel Grégoire de Saint-Quentin à Bernard Cazeneuve et compte-rendu du colonel Cussac et du Lieutenant-Colonel Maurin, Mission d'information parlementaire, Annexes au Rapport, pp. 241, 350.
- [187] Stephen Smith, Habyarimana, retour sur un attentat non élucidé, Libération, 29 juillet 1994, p. 14-15.
- [188] Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994, Tome II, Annexes, p. 281.
- [189] Mission d'information parlementaire Annexes, p. 350.
- [190] Hervé Gattegno, Corine Lesnes, Rwanda : l'énigme de la « boîte noire », Le Monde, mardi 28 juin 1994, p. 1, 6.
- [191] Colette Braeckman, Rwanda, Histoire d'un génocide, p. 174.
- [192] Conversation rapportée par François Vériter.
- [193] Charles Onana, Les secrets du génocide rwandais, p. 82.
- [194] Rapport de la commission Kigali - Commission d'enquête parlementaire du Sénat belge 1-611/12, p. 106.
- [195] *ibidem*, p. 56.
- [196] Journal de Kibat, p. 8.
- [197] Courriel transmis par le Colonel Jo Dewez, 23 décembre 2006.
- [198] Voir le tableau Événements du 6 et de la nuit du 6 au 7 avril 1994 page 63 et Journal de Kibat p. 7-8.
- [199] Journal de Kibat p. 15.
- [200] Information du 22 avril 1994 du SGR (qualification B), documents SGR n° 3734, Rapport du groupe ad hoc Rwanda à la Commission des affaires étrangères du Sénat belge 1-611/8 1997/1998 §4.10.2, p. 82.
- [201] Récits d'horreurs à Kigali à la veille du retrait belge, L'Avenir du Luxembourg, 21 avril 1994.
- [202] Colette Braeckman, Rwanda, histoire d'un génocide, p. 190 ; voir aussi Jacques Castonguay, Les Casques bleus au Rwanda p. 129 ; Filip Reyntjens, Rwanda, trois jours qui ont fait basculer l'histoire, p. 26
- [203] Régis Guyotat, Les assises condamnent Jean, orphelin rwandais, Le Monde, 11 mars 2003.
- [204] Article 19, Broadcasting Genocide : Censorship, propaganda and state-sponsored violence in Rwanda 1990-1994, p. 65 ; J.F. Dupaquier, La vérité sur la mort des gendarmes français de Kigali, L'événement du Jeudi, 1er décembre 1994, p. 53. Nous n'avons pas la transcription de cette émission. Nous citons plus haut un extrait d'une émission du 13 avril 1994 reprenant cette accusation. Cf. J.P. Chrétien & al. dans Rwanda : Les médias du génocide, Karthala, 1995, p. 207.
- [205] Notes du Colonel Dewez. Rapport de la commission Kigali - Commission d'enquête parlementaire du Sénat belge 1-611/12 - 1997/1998, p. 83.
- [206] Un plan était connu par les révélations de l'informateur Jean-Pierre [Turatsinze] transmises à l'ONU par le général Dallaire dans son fax du 11 janvier 1994 lisible à l'adresse <http://www.gwu.edu/~nsarchiv/NSAEBB/NSAEBB53/index.html>
- [207] Colette Braeckman, La face cachée du génocide rwandais, Le Soir, 31 mars 2004, p. 10
- [208] Audition de la Commission d'enquête parlementaire du Sénat belge, CRA 1-57, 21 mars 1997, p. 201, 203.
- [209] Témoignage de Pierre Lepoint, 29 décembre 2006.
- [210] Colette Braeckman, Rwanda - Histoire d'un génocide, p. 177.

- [211] Auditorat militaire Bruxelles PV 1013, 22 juin 1994.
- [212] Général Quesnot, Note à l'attention de Monsieur le Président de la République - Objet : Rwanda-Burundi - Situation après la mort des deux présidents, 7 avril 1994.
- [213] Bruno Delaye, Note à l'attention de Monsieur le Président de la République, Objet : Attentat contre les présidents du Rwanda et du Burundi, 7 avril 1994.
- [214] Bruno Delaye, Christian Quesnot, Entretien avec Françoise Carle, p. 56, 29 avril 1994.
- [215] Christian Quesnot, Chef de l'État-major particulier, Note du 2 mai 1994 à l'intention du Président de la République, Objet : Votre entretien avec M. Léotard, lundi 2 mai. Situation p. 2.
- [216] Jean Hélène, De violents combats ont éclaté dans la capitale rwandaise, *Le Monde*, 8 avril 1994, p. 3.
- [217] Colette Braeckman, L'avion Rwandais Abattu Par Deux Français? , *Le Soir*, 17 juin 1994, p. 1.
- [218] Hervé Gattegno, Corine Lesnes, Rwanda : l'énigme de la « boîte noire », *Le Monde*, mardi 28 juin 1994, p. 1 , 6.
- [219] Stephen Smith, Habyarimana, retour sur un attentat non élucidé, *Libération*, 29 juillet 1994, p. 14-15.
- [220] Jean-Michel Maire, Barril en dit plus, *France Soir*, 1er juillet 1994.
- [221] F. Reyntjens Rwanda, Trois jours qui ont fait basculer l'histoire, p. 45.
- [222] Information provenant du député Jean-Claude Lefort, vice-président de cette mission.
- [223] Le général Emmanuel Habyarimana, Ministre de la Défense jusqu'au 15 novembre 2002, et le colonel Balthazar Ndegenyika, anciens officiers des FAR réintégré dans l'armée rwandaise après le génocide, ont fui le Rwanda en avril 2003, se sentant menacés, cf Colette Braeckman, Deux officiers rwandais en fuite se confient au « Soir », *Le Soir*, 13 juin 2003.
- [224] Dallaire, J'ai serré la main ..., p. 112.
- [225] Mission d'information parlementaire, Rapport, p. 223, Annexes, p. 250, 253-255, 257, 267-268.
- [226] Ils ont des batteries de DCA, cf Annexes au Rapport de la Mission d'information parlementaire, p. 268-269. De plus, la mission signale qu'ils ont récupéré des missiles sol-air, ibidem, p. 268-269.
- [227] Mission d'information parlementaire, Rapport, p. 232-233.
- [228] Human Rights Watch Africa Rwanda a new catastrophe?, December 1994, Vol. 6, No. 12, p. 4-5.
- [229] Mission d'information parlementaire, Rapport, p. 216, 218. F. Reyntjens fait une analyse critique de cette information mais en gros la confirme, cf Rwanda, trois jours qui ont fait basculer l'histoire, p. 24.
- [230] Le missile Mistral est fabriqué par la firme française Matra.
- [231] ICTR-98-41-T, Audience du 16 novembre 2005, Pièce à conviction P371 B, MELVLIN-8.
- [232] Mission d'information parlementaire, Annexes, p. 261. Le Pi majuscule cyrillique est noté P.
- [233] Aucun témoin ne doit survivre, p. 207.
- [234] Audition de Jean-Christophe Belliard, Rapport de la Mission d'information parlementaire, Tome III, Vol 2, p. 289.
- [235] Rapport de la Mission d'information parlementaire, p. 215.
- [236] Jean Shyirambere Barahinyura, fondateur de la CDR, fut d'abord un opposant à Habyarimana, il fit même un passage au FPR. Cf. Gérard Prunier Rwanda, le génocide p. 160.
- [237] Jean-Christophe Belliard, Mission d'information parlementaire, Auditions, Vol. 2, p. 280 ; Jean-Pierre Chrétien, Le défi de l'ethnisme, p. 143
- [238] Parmi les principaux, FIDH, Africa Watch, UIDH, CIDPDD, Rapport de la Commission internationale d'enquête sur les violations des Droits de l'Homme au Rwanda depuis le 1er octobre 1990 ; 7 -21 janvier 1993 (mars 1993) ; Rapport de Waly Bacre Ndiaye sur sa mission au Rwanda 8-17 avril 1993, Commission des droits de l'homme des Nations unies E/CN.4/1994/7/Add.1 ; R. Degni-Ségui, Report on the situation of human rights in Rwanda, Commission des droits de l'homme des Nations unies, E/CN.4/1995/7 (28 juin 1994) ; African Rights, Rwanda : Death, Despair and Defiance (septembre 1994) ; Colette Braeckmann, Rwanda, histoire d'un génocide (1994) ; François-Xavier Verschave, Complicité de génocide ? La politique de la France au Rwanda (1994) ; Jean-Pierre Chrétien (dir.) Rwanda : Les médias du génocide (1995) ; Alison Des Forges, Aucun témoin ne doit survivre. Le génocide au Rwanda (1999) ; Linda Melvern, A people betrayed (2000) ; Linda Melvern, Conspiracy to murder. The rwandan genocide (2004).
- [239] Philip Verwind, Testing the Double-Genocide Thesis for Central and Southern Rwanda, *Journal of conflict resolution*, Vol 47, 4, August 2003, 423-442.
- [240] Filip Reyntjens, Rwanda, trois jours qui ont fait basculer l'histoire, p. 61.

- [241] Roméo Dallaire, J'ai serré la main du diable, p. 247.
- [242] Le FPR a mis en marche ses troupes le 8 avril, elles arrivent aux environs de Kigali le 10. Cf. R. Dallaire, J'ai serré la main du diable, p. 368 ; Message de l'attaché de défense du 10 avril et message numéro 932, Mission d'information parlementaire, Rapport, p. 257-258.
- [243] Aucun témoin ne doit survivre, p. 222-224.
- [244] Monique Mas, Paris-Kigali 1990-1994, p. 369 ; deux témoignages au procès Bagosora au TPIR en décembre 1999, situent l'assassinat à 11h 45. Cf. Ubutabera 76, 6 décembre 1999 ; TPIR, Procès Bagosora, Mardi 8 novembre 2005, Déposition du témoin DE.
- [245] Mission d'information parlementaire, Tome III, Auditions, Vol. I, p. 295.
- [246] En janvier 1993, Bagosora quitte les négociations d'Arusha en déclarant « je reviens préparer l'apocalypse » cf Audition de Me Gillet, Mission d'information parlementaire, Auditions, vol I, p. 55-56.
- [247] Commission d'enquête parlementaire du Sénat belge 1-611/7 1997-1998, §3.3.3.11, p. 334.
- [248] Colette Braeckman, J'ai vu partir trois missiles, Le Soir, 6 mai 2006.
- [249] L'acte d'accusation de Tharcisse Renzaho pour génocide est du 11 mai 2002. Il est arrêté le 29/09/2002 au Congo RDC.
- [250] Les rebelles hutu au Congo : pour une nouvelle approche du désarmement et de la réintégration, ICG, 23 mai 2003, p. 9.
- [251] Le camp Kigali est le grand camp militaire à Kigali où se trouve l'état-major des FAR.
- [252] R. Dallaire, J'ai serré ... , p. 307 ; Vénuste Nshimiimana, Prélude ..., p. 70.
- [253] Le juge Bruguière entend le Colonel Anasthase Gasake, le 11 juillet 2002 à Bruxelles (JLB p. [Pendant le génocide, celui-ci était commandant national du programme d'autodéfense civile, une structure qui organisait les massacres, voir Aucun témoin ne doit survivre, p. 329. Gasake n'est même pas poursuivi par le TPIR.
- [254] Aucun témoin ne doit survivre, p. 774 ; Lettre de Sébastien Ntahobari, Mission d'information parlementaire, Annexes, p. 570.
- [255] Les CRAP, Commandos de recherche et d'action en profondeur, ont été créés par les Français au sein du bataillon para-commando de Kanombe, un des trois fers de lance du génocide. Le Commandant de Saint-Quentin s'en occupait particulièrement jusqu'à son départ du Rwanda, le 12 avril 1994, cf Linda Melvern, Conspiracy to murder. The rwandan genocide, p. 135.
- [256] Voir R. Dallaire, J'ai serré la main du diable, p. 292 ; L. Marchal Rwanda : la descente aux enfers, p. 219
- [257] Journal de Kibat, p. 9.
- [258] Rapport de la Mission d'information parlementaire, Annexes p. 217-218.
- [259] Rapport de la CEC, L'horreur qui nous prend au visage, Karthala, p. 514.
- [260] http://cec.rwanda.free.fr/documents/Publications/Version-Html/o_annexes.htm
- [261] Rapport de la Mission d'information parlementaire, Annexes, p. 262-264.
- [262] Nous les citons au paragraphe Les massacres commencent dans la demi-heure qui suit l'attentat.
- [263] « [...] told Ambassador David Rawson this morning that rogue Hutu elements of the military ---- possibly the elite presidential guard ---- were responsible for shooting down the plane carrying Presidents Habyarimana of Rwanda and Ntaryamira of Burundi », Spot Intelligence report, 8 :45 EDT April 7, 1994, RWANDA/BURUNDI : Turmoil in Rwanda, <http://www.gwu.edu/~nsarchiv/NSAEBB/NSAEBB119/Rw4.pdf>
- [264] Thierry Charlier, Le sauvetage des ressortissants occidentaux au Rwanda, Raids, juin 1994, p. 10-12.
- [265] Thierry Charlier, Le sauvetage des ressortissants occidentaux au Rwanda, Raids, juin 1994, p. 10-13.
- [266] Rapport de la commission Kigali - Commission d'enquête parlementaire du Sénat belge 1-611/12 - 1997/1998, p. 79 §3.b.
- [267] Mission d'information parlementaire, Auditions, Vol 1, p. 128-129.
- [268] Colette Braeckman, L'avion Rwandais Abattu Par Deux Français? , Le Soir, 17 juin 1994, p. 1.
- [269] Medhi Ba, Rwanda, un génocide français, Esprit frappeur, 1997 ; Jean-Paul Gouteux, Un génocide secret d'État - La France et le Rwanda, 1990-1997, Ed. sociales, 1998 ; Michel Sitbon, Un génocide sur la conscience, Esprit frappeur, 1998.

ASSUMPTA MUGIRANEZA

Le négationnisme : un piège pour le citoyen, un défi pour l'intellectuel

Pour le dixième anniversaire du génocide des Tutsi du Rwanda, le 6 avril 2004, se tenait – à la Sorbonne ! – un colloque négationniste. D'autres ont eu lieu, au Sénat, au Parlement, à la Maison de la Radio... Les librairies sont pleines de livres défendant les thèses négationnistes. Cette entreprise méthodique de confusion de l'historiographie, destinée avant tout à la défense des criminels, aura rencontré de multiples soutiens.

LE NÉGATIONNISME FAIT intimement partie de l'idéologie génocidaire, il est présent dans le projet de génocide, il accompagne son accomplissement et anime les lendemains de génocide.

- En effet, bien avant que ne débutent les déportations vers les camps d'extermination, bien avant que ne s'abattent les machettes et les gourdins, les futures victimes ont déjà cessé d'être des hommes. Après avoir accusé les futures victimes de posséder un projet d'extermination, de constituer donc une menace, la propagande du bourreau leur a nié l'appartenance à l'espèce humaine, elles ont déjà été reléguées au rang d'insectes nuisibles à éradiquer (vermine, saleté, serpents, rats, poux, cafards, bacilles, virus etc.).

- La mise à mort sera niée au moment même où le massacre battait son plein, quand bien même il s'avérait difficile de garder le secret étant donné le nombre impressionnant des forces impliquées dans la tâche.

- Dès les lendemains de génocide, l'appareil de négation revient au premier plan : nier, récrire l'histoire, inverser les rôles. Avec comme principaux

Psycho-sociologue, Assumpta Mugiraneza enseigne à Paris VIII. Elle a engagé une recherche sur "les discours de la haine et les direx génocidaires". Elle mène parallèlement une étude en sciences politiques sur "le racisme dans la colonisation, le cas du Rwanda-Burundi".

outils : le doute, la relativisation, la banalisation et le retournement du sens.

Le négationnisme mettra à son service ce qui est socialement valorisé : le souci de la précision historique, l'explication dans l'objectivité, bien faire la part des choses en toute impartialité etc. Toutes ces qualités dont la victime est naturellement dépourvue, forcément aveuglée et mue par sa soif de vengeance !

Lorsqu'un génocide se déroule loin de l'Occident, qui plus est en Afrique, l'appareil négationniste dispose alors de boulevards pour répandre ses idées. Qu'importe si le génocide des Tutsi rwandais s'est déroulé au su et au vu de la presse mondiale et au terme d'une propagande qui avait clairement exhorté la population à se débarrasser une fois pour toutes des Inyenzi ! Sous trois angles, nous allons expliciter certains des mécanismes du négationnisme du génocide des Tutsi. Il y a d'abord ce que nous appellerons la Distance, et la Proximité. Nous interroger sur l'identité des négateurs nous permettra d'aborder le troisième angle : une Spécificité française.

I. LA DISTANCE

Elle est géographique certes, historique aussi, mais surtout, elle est psychologique. Elle soumet à rude épreuve l'esprit occidental si habitué à la connaissance et à sa capacité cartésienne de penser le monde. Aussi rationnel soit-il, tout esprit en présence des images relatant une souffrance infligée à un homme par un autre, ressent un malaise que certains psychologues appellent l'inconfort cognitif. Cet inconfort sera d'autant plus grand que tout semblera indiquer que la victime est innocente. Dans cette situation, tout homme travaillera alors à lever ce malaise (action de justice, intervention, pétition, en tout cas, trouver une explication qui tient plus ou moins la route en conformité avec son système de pensée). Le sujet opère donc un travail de rationalisation qui n'est pas à confondre avec un travail rationnel.

Le Rwanda, c'est loin, c'est petit, ce n'est même pas une ancienne colonie française. On en avait si peu entendu parler avant les images qui envahirent nos petits écrans au printemps 1994. Mais le Rwanda, c'est aussi l'Afrique, avec tous les schémas et stéréotypes que cela sous-entend. En plus, on nous y expose de ces images d'une barbarie à laquelle nous a habitués cette Afrique sauvage ! C'est exactement sur ces bases que nos officiels (hommes politiques, médias, pseudo experts de la chose africaine) viendront nier la réalité de ce génocide en cours. Il ne sera plus question que de massacres interethniques, de tueries tribales, d'exacerbations de conflits séculaires inhérents à la nature de cette Afrique. Ainsi, le citoyen est solidement tenu à distance réduisant le risque d'exercer un regard critique ou de ressentir de l'empathie. En effet, des guerres fratricides, tribales, on en a tant entendu qu'on

ne peut, au mieux ressentir de la pitié pour “ces sauvages englués dans leur état naturel”, sinon se sentir lassé, voire révolté, par ces images d’horreur. Les exemples abondent et proviennent tant du monde politique – on se souvient de Mitterrand et de son constat d’impuissance : que voulez-vous y changer si les Hutu et les Tutsi ont décidé de régler leurs problèmes à coups de machettes ? Ou de Charles Pasqua, alors ministre de l’Intérieur, qui, interrogé par un journaliste pendant le génocide, refusa de s’exprimer sur ces histoires tribales, qu’il déplorait bien évidemment –, médiatique qu’intellectuel.

C’est ainsi que devant ces images qui envahissaient nos télévisions et nos journaux, on vit de nombreux spécialistes nous expliquer que le conflit hutu/tutsi au Rwanda est séculaire, d’autres nous expliquer que les Hutu se défendaient contre une invasion étrangère tutsi. Bref, que toutes ces choses étaient bien tristes mais inéluctables car tenant à la nature même de ces gens.

Dans une telle situation, tout apport des éléments concrets et pertinents tendant à éclairer la situation était voué à l’échec, le citoyen lambda considérant que ces histoires ne faisaient que se répéter et que le pauvre Occident n’y pouvait rien. En outre, il n’était pas possible de comprendre cette barbarie si étrange pour un monde civilisé ! Et c’est là tout le jeu des apprentis sorciers qui empêche de PENSER en enfermant l’esprit dans une douce illusion où la civilisation exclurait la barbarie ! Pourtant, après Auschwitz, on est tenu de connaître l’abjection d’une telle illusion. Mais la distance aidant, le citoyen désireux de confort cognitif va gober ces inepties servies copieusement par un appareil d’information indigne d’une démocratie. Ainsi, assez régulièrement, des amis, des collègues, des connaissances déclarent sans l’apparence du moindre doute : « *Tu sais X, ces histoires de génocide entre Hutu et Tutsi, moi je n’y ai rien compris, je ne suis ni pour ni contre l’un des camps... Mais, comment avez-vous pu ?* » Il s’agit d’amis qui savent que votre famille a été décimée, des proches à qui vous avez déjà accordé des heures d’explications. Des gens qui, au détour d’une discussion vous signifient que vous ne faites pas partie du même monde, faisant ainsi l’économie d’un exercice risqué : penser ! La conjugaison entre le besoin d’un confort cognitif (à peu de frais) et un héritage culturel emprunt d’un racisme qui ne dit pas son nom (la perception de l’Afrique en Occident) ont déjà apprêté le terreau propice aux idées négationnistes.

Cette distance géographique, sous une forme d’une distance culturelle accouche d’une distanciation PSYCHOLOGIQUE qui interdit tout risque d’identification, toute empathie. Bien au contraire, le confort cognitif exigera un travail permanent de cette mise à distance. Ce même travail fera que c’est les arguments des négationnistes qui trouveront une attention que n’ont pas trouvée les victimes et leurs proches. Ce terrain psychosociologique est une donnée fondamentale dans le processus négationniste.

II. LA PROXIMITÉ

Il ne faut pas y voir un esprit de contradiction ! Actuellement, le négationnisme du génocide des Tutsi puise et trouve appui dans cette proximité. Treize ans, c'est beaucoup mais c'est très peu au regard de l'histoire. Elle se présente sous deux aspects qui, au premier abord, apparaissent comme contradictoires mais qui constituent une réalité que nous devons analyser.

D'une part, il nous faut constater que les survivants ne participent pas encore véritablement à l'écriture de l'histoire. Les survivants, qui, pour la plupart sont encore sous le choc et, sous le poids de cet indicible, n'arrivent pas encore à trouver les mots pour désigner ce à quoi ils ont échappé, désigner ce qu'ils ont vécu. Comment trouver les mots pour répondre à ceux-là qui leur soutiennent que les faits dont ils sont témoins n'ont pas existé ou au mieux, ne se sont pas déroulés comme ils le savent, eux ! La proximité, encore trop forte, empêche aux rescapés et à leurs proches de prendre leur part à l'écriture de leur histoire et encore moins de l'Histoire. Les faussaires de l'histoire du Rwanda mettent à profit ce moment de latence pour brouiller les esprits peu prompts à penser un ailleurs aussi peu confortable.

D'autre part, la proximité de ce génocide s'exprime par le fait que ses images ont été vues quasi en direct grâce aux médias et aux témoignages des occidentaux rapatriés du Rwanda. Certains ont cru en avoir trop vu, de ces « images insoutenables ». Beaucoup pensent en savoir assez pour avoir vu ces mêmes images. Mais en réalité, ils ne savent pas que ce sont des schémas qui leur ont été servis pendant le génocide où le souci, pour tout le monde, était de préserver un certain ordre cognitif, une certaine logique, un minimum de rationalité dans ce qui, par sa nature, échappe à l'ordre, à la logique et au rationnel.

Ainsi, les efforts d'information, de partage de connaissance, se heurtent à ce mur d'ignorance, à ce refus de s'ouvrir. Un exemple qui se banalise : les images qui accompagnent les rares fois où l'on parle du génocide, sont souvent les images des camps au Zaïre, seules ou mélangées avec quelques images du génocide ! Cette proximité se décline aussi par la vitesse de médiatisation des événements, une fois qu'on a fermé son poste de TV ou de radio, une fois qu'on a fermé sa page web, on a le sentiment d'avoir compris. Et ce en toute indépendance pense-t-on, donc, pas besoin d'aller voir plus loin, de prendre le risque de se déprendre de ses habitudes et de sa pensée quotidienne.

Ces faiblesses humaines, ces défauts dans l'information et autres ignorances seront exploités par le négateur en général et par l'intellectuel et l'officiel, en particulier, car ils ont une meilleure connaissance des mécanismes en jeu.

Quels sont les principaux acteurs du courant négationniste sur le génocide des Tutsi rwandais ?

- En premier, il y a les bourreaux et leurs proches. Ils ont préparé et réalisé ce génocide tout en le niant. Leurs efforts de négation ont redoublé lorsqu'ils ont réalisé qu'ils perdaient la guerre sur le terrain contre le FPR (Front Patriotique Rwandais). Lorsqu'ils ont réalisé que les images de leur forfait avaient fait le tour du monde et que tout le monde ne semblait pas forcément partager leur point de vue. Mais surtout, lorsqu'ils ont pris conscience qu'ils risquaient d'avoir à répondre de leurs actes, un jour, devant la justice.

Au début, mis à part quelques intellectuels rusés, la négation était écrite trop grossièrement pour tenir dans la durée. Ils niaient purement et simplement, allaient au devant des médias occidentaux pour crier leur détresse, ils inversaient les rôles : c'était eux les victimes d'une minorité sanguinaire. Avec le temps, et la confrontation à la justice, certains modifient leurs démarches. Lorsqu'ils ne nient pas tout en bloc, ils amalgament, évoquant des massacres "de chaque côté", allant jusqu'à envisager un recommencement proche (voir les déclarations de Rusesabagina à la sortie du film *Hôtel Rwanda*) ou pire encore, soutenir que cela n'a jamais cessé !

Dans certains milieux africains, ils vont manipuler une vieille recette opposant les Bantous aux supposés Nilo-hamitiques ! Cette théorie fait des ravages en Afrique noire, et en particulier en Afrique francophone. Avec les soutiens de certains amis occidentaux, Onana, Biloa et consort se posent en défenseurs de ces victimes-là. Ils ont des liens historiques avec la France et ils trouvent un soutien étonnement vigoureux là où on ne l'attendrait pas. (Les locaux de nos deux assemblées, le Sénat et le Parlement, la maison de la radio, la place des droits de l'homme, les locaux de la Sorbonne etc. ont servi à répandre ces messages négationnistes.)

- Certains milieux belges, en majorité dans la partie néerlandaise ont des rapports assez ambigus, ou plus exactement des rapports qui ne laissent aucune ambiguïté, avec les milieux hutu accusés de génocide. Ils apportent un soutien inconditionnel aux bourreaux et leurs proches et présentent une hostilité, tout aussi inconditionnelle aux victimes et leurs proches souvent assimilés au "gouvernement tutsi de Kigali" ! Bien souvent, on a attiré l'attention sur l'effet miroir aux alouettes entre les données "ethnographiques" rwandaises et belges. Ici, on est en droit d'interroger cette hypothèse !

- Une bonne partie de l'église catholique et l'Internationale des démocrates chrétiens véhiculent les thèses négationnistes, et n'ont pas hésité, au lendemain du génocide, à accueillir et à protéger les présumés génocidaires, même lorsqu'ils étaient recherchés par la justice internationale, belge ou rwandaise. L'Église a payé un lourd tribut aux idéologues de la pureté raciale au Rwanda (beaucoup de religieux furent massacrés dans tout le pays). Mais la même Église a vu beaucoup de ses ministres s'investir dans le génocide ! Et, comme on peut le constater avec les articles de la revue *Golias*, ou l'ouvrage de Christian Terras et Mehdi Ba (*Rwanda : l'honneur perdu de l'Église* ; 1995), l'Église catholique a encore du travail sur le terrain de la vérité.

Quant à la démocratie chrétienne, ses agissements demanderaient un travail à part. Elle agit sans relâche pour protéger ses amitiés rwandaises qui sont loin d'avoir les mains propres. Elle agit aussi en répandant ou en aidant à répandre les idées négationnistes qui ont tendance à se structurer et trouver une voie générale d'action. Les mêmes qui défendent les présumés génocidaires n'ont de cesse de calomnier, de mettre en cause systématiquement les victimes du génocide et le Rwanda actuel.

- Des réseaux d'hommes politiques, de médias et de certains intellectuels français. Amitiés rwandaises à protéger ? Responsabilités coupables à dissimuler ? Comptes à régler avec une guérilla qui, pour la première fois en Afrique, a défait une armée et un régime soutenus par la France ? D'autres raisons et tout cela à la fois ? Une chose est clair, en France, nous n'en avons pas encore fini avec le négationnisme de ce génocide si proche de la France !

III. UNE SPÉCIFICITÉ FRANÇAISE

Notre objet n'est pas ici de soumettre à la critique le comportement politique, diplomatique ou militaire de la France au Rwanda, avant, pendant et après le génocide. D'autres l'ont fait et le font encore dans un esprit citoyen, démocrate qui ne saurait souffrir une complicité génocidaire de leur nation : la France, avec son histoire, ses valeurs ! Ils sont chercheurs (Jean-Paul Gouteux, Gabriel Periès), journalistes (Mehdi Ba, Patrick de Saint Exupéry), professeur de droit ou militant des droits de l'homme (Géraud de La Pradelle, François-Xavier Verschave) etc. et la liste n'est pas exhaustive. Si leurs travaux diffèrent par la méthodologie ou le degré d'investissement, ils ont en commun des points dont certains peuvent être soulignés : ils sont français, aimant la France. Ils n'ont pas de lien particulier avec le Rwanda, mais surtout, leur démarche vise, avant tout, à relever point par point les faits, pointer les dysfonctionnements, les responsabilités de certains, afin que le nom de la France ne serve pas à couvrir des agissements inacceptables pour notre démocratie, pour l'humanité.

Le nom de la France se retrouve lié à cette réalité terrifiante, c'est un fait. Nier, rejeter ou combattre un fait qu'on ne peut plus rattraper est une tâche infamante que ne saurait supporter une démocratie. Apporter les preuves, dégager les responsabilités, les faire condamner devant la nation et devant le monde est la seule démarche qui vaille. En attendant ce moment historique, les négationnistes ne chôment pas, leur tâche est énorme, mais ils ont des ressources ! Essayons d'analyser et de souligner leurs méthodes et leurs arguments.

En France, on aura particulièrement manipulé les notions de Distance et de Proximité, et le temps qui passe ne semble pas calmer les ardeurs de l'ap-

pareil négationniste français. Alors que nos hommes politiques savaient leur implication, ils n'ont pas saisi l'occasion pour se dégager du borbier rwandais et dénoncer les amitiés françaises avec le camp génocidaire. Lâchement, ils ont travaillé à mettre la plus grande distance possible entre la population française et ce qui se déroulait au Rwanda usant du mensonge et du déni. À cette fin, ils ont été aidés par un travail journalistique qui était loin de maîtriser le sujet, et prompt à se faire manipuler par l'armée française en opération au Rwanda, les présumés génocidaires et certains hommes politiques français.

Une propagande de professionnels

Ce qui est surprenant pour l'observateur est un travail de distorsion systématique de l'information. Rien ne semble dû au hasard, les mots sont soigneusement choisis et ont une longévité qui ne s'est toujours pas démentie. Quelques exemples : les combattants du FPR, auquel ont été rapidement incorporés tous les Tutsi, ont été désignés sous l'expression « khmers noirs », comme une minorité étrangère qui s'en prenait aux Rwandais, représentant une agression extérieure venue d'Ouganda... Cette thèse d'un conflit opposant une minorité venue, de l'extérieur, pour agresser la majorité autochtone, a été au cœur de la propagande qui a préparé et accompagné le génocide. Elle continue à servir, elle est au centre d'une tentative de rationalisation élaborée dans la haute sphère de la pensée politique française. Elle est particulièrement bien conceptualisée dans les explications d'Hubert Védrine dont l'intelligence et l'influence dans l'espace politique sont indubitables.

L'autre voie de la distorsion est celle de la thèse du double génocide, évoquée très tôt par les officiels français, notamment le Président Mitterrand en 1994. Répandue et savamment entretenue, elle demeure l'axe politique français. Les déclarations, jamais démenties, sur RFI fin 2003, du Premier ministre, Dominique de Villepin, alors qu'il était à l'époque aux affaires étrangères, témoignent de la profondeur et de la fidélité avec laquelle nos politiques continuent leur guerre, au mépris de l'histoire.

La troisième voie est celle qui déplace tout simplement les enjeux du débat : la problématique de l'attentat contre l'avion du président Habyarimana ! Petit trait de génie du négationnisme que l'idée de lier la responsabilité de cet attentat et le génocide ! Lancée alors que le génocide écumait les collines rwandaises, elle est encore au cœur de l'actualité franco-rwandaise ! Drapée dans une dignité bicéphale – Justice et Lutte contre le terrorisme –, portée par une presse bienveillante, elle sert de diversion et tient fermement à distance de tout risque de compréhension et donc, d'interrogation, l'opinion française ! Ce travail n'a pas fini de nous mettre la tête dans une confusion sans nom. Quand bien même on finirait par savoir qui a commis cet attentat (vraisemblablement, le coupable n'est pas celui qu'on veut nous désigner), en quoi cela nous renseignerait-il sur le génocide ? Cela n'a

pour but que d'éloigner le seul questionnement qui vaille, c'est à dire le Comment du génocide. Les efforts fournis, les armes déployées semblent trahir la gravité de ce qu'on cherche à dissimuler !

Des intellectuels et des journalistes : connivences, amitiés douteuses

Que les génocidaires versent dans le négationnisme, la démarche est coupable mais pas inattendue. Que des hommes politiques français qui ont trahi la démocratie en soutenant un régime génocidaire orchestrent le négationnisme, la démarche est lâche, mais pas vraiment surprenante. Que des journalistes peu professionnels, hommes de peu de culture, ignorent le sens de l'histoire et la leçon de la Shoah, en arrivent à parler de génocide sans coupables, le constant est lamentable mais pas désarmant. Mais que se forment un noyau d'intellectuels (historiens, sociologues, anthropologues, médecin star et de l'action humanitaire, journalistes avisés etc.) pour structurer un négationnisme qui puise dans une haine incommensurable qu'ils nourrissent à l'endroit de la personne de Kagame, là, on frôle le désespoir et le renoncement !

Si le sujet n'était pas aussi grave, si on n'assistait pas à la résurrection d'une pensée des anti-Lumières, remise au goût du jour pour combattre un peuple qui, en grande majorité ignore les Lumières, on pourrait s'amuser d'une telle débauche d'énergie sur un sujet qui intéresse si peu le monde !

Dès le lendemain du génocide, des articles mais aussi des ouvrages ont été publiés. Le premier à sonner la charge, a publié sous le titre *Rwanda. Les clés pour comprendre le calvaire d'un peuple*. C'était Pierre Erny, professeur d'anthropologie, bon connaisseur d'un certain Rwanda, qu'il avait servi et qui avait modelé sa connaissance ! Comme bien d'autres, son Rwanda venait d'être vaincu et il se devait de le défendre. Qu'importe le génocide des Tutsi car, selon ses enquêtes sociologiques, les Tutsi ne méritaient pas autre chose ! Qu'importe la ségrégation ethnique et régionale digne de l'apartheid, son Rwanda était une démocratie ethnique ! Les anti-Lumières ont colonisé certains esprits qui semblent s'en accommoder parfaitement !

Depuis ce précédent, à chaque anniversaire du génocide, des articles relatant de faux scoops, des ouvrages bien édités viennent occuper le devant des scènes médiatiques en Occident. Cette régularité, cette parfaite fidélité, cette rigoureuse ponctualité, ne sont visiblement pas dues au hasard. Il s'agit d'un produit programmé pour durer. Le cercle s'agrandit, difficilement mais suffisamment pour entretenir l'illusion d'un travail scientifique rigoureux, anobli par la présence de Rony Braumann pourfendeur d'un « régime sanguinaire et prédateur », concept clé dont il use à chaque occasion qu'il évoque le Rwanda !

À lire ou écouter la sociologue française Claudine Vidal, l'historien belge Filip Ritjens et leurs amis humanitaires comme Braumann, leurs amis journalistes à une autre époque comme Stephen Smith, Marc Le Pape etc, il

n'existerait de génocide au Rwanda que si on accuse le FPR et le Président Kagame, devenus objets des pires fantasmes que le monde moderne puisse mettre par écrit ! Conférences dans des lieux distingués, articles publiés avec soin, émission audiovisuelles et autres moyens de communication, ils professent partout la même haine et ne reculent devant aucune considération morale.

Au risque de déclencher la fureur de ces honorables faiseurs de l'histoire, et de m'attirer la foudre ou la colère et les insultes de la meute qui les tient en adoration, je ne peux conclure cet article sans leur dire ceci : il est de votre droit d'aimer et de haïr qui vous voulez, mais la science dont vous usez, ne saurait être détournée. Le génocide a été reconnu, vous faites du tort aux victimes et à leurs familles, mais ils en ont vu d'autres, figurez-vous ! Vous faites du tort surtout à vos amis en les enfermant dans leur culpabilité. Vous faites enfin du tort à vos disciplines scientifiques, et à la France qui, le jour où elle aura pris conscience de ce que certains ont pu faire en son nom, vous jugera comme des NÉGATIONNISTES. Vos noms iront rejoindre ceux de Bardèche, de Rassinier et autres Faurisson !

Que faire ?

D'autres se chargeront de vous donner des indications, mais la connaissance des faits, de ce qui s'est passé, le travail des historiens, est au centre de la lutte contre le négationnisme. La justice aussi est un des domaines qui participent à l'écriture de l'histoire. Les victimes et leurs proches savent de manière empirique que, le temps aidant, mais aussi une meilleure connaissance des enjeux du génocide, les Rwandais devraient bientôt pouvoir prendre leur part dans l'écriture de l'Histoire. Le temps n'est plus celui de l'actualité, vite échauffée, aussitôt oubliée. Notre temps est le temps de l'Histoire. L'Histoire dispose du temps qu'il faut !

JEAN-PAUL GOUTEUX

Mémoire et révisionnisme du génocide rwandais en France

Racines politiques, impact médiatique*

INTRODUCTION

EN AVRIL 1994 et pendant trois mois, plus d'un million de personnes ont été tuées au Rwanda parce qu'elles n'appartenaient pas à la bonne « race ». Dans ce minuscule État africain, culturellement et linguistiquement homogène, les Tutsi, repérés par le fichage ethnique officiel (cartes d'identité) ou au faciès (selon les stéréotypes répandus) ont été systématiquement tués, des vieillards aux nourrissons. Le viol et la torture avant la mise à mort ont également été systématisés. C'est un génocide au sens premier du terme selon des critères qui s'appliquent à l'extermination des Arméniens et des Juifs. Pour leurs assassins, les Tutsi, les Juifs ou les Arméniens ne pouvaient abjurer. Les massacres des Protestants par les Catholiques (et vice-versa), l'extermination de musulmans par les croisés, n'étaient pas des génocides parce qu'un croyant peut se convertir, abjurer sa foi. Les Tutsi, les Juifs et les Arméniens étaient condamnés à mourir pour ce qu'ils étaient. C'est-à-dire, dans l'esprit de leurs bourreaux, pour le crime d'être né. C'est ce qui fait l'immense singularité de ce crime. En septembre 2003, Dominique de Villepin, ministre des Affaires étrangères de Jacques Chirac, à la suite de François Mitterrand a parlé de « génocides » au Rwanda [1]. Ce pluriel manifestait l'adhésion publique de l'ancien Président de la République, comme elle manifeste celle de l'actuel responsable de la diplomatie française, à la théorie révisionniste dite du « double génocide ». Selon cette théorie, le génocide des Tutsi du Rwanda serait le pendant d'un « génocide des Hutu » par la rébellion du Front patriotique rwandais. La reprise en 2003 d'une théorie révisionniste par une voix officielle montre qu'il s'agit là pour la politique

française d'un problème majeur, permanent et profond. L'explication proposée ici à la réflexion des lecteurs renvoie à l'implication militaire, diplomatique et financière des autorités françaises dans le génocide rwandais. Elle évoque aussi la prégnance dans ces mêmes sphères de l'ethnisme, ce racisme issu du passé colonial et du néocolonialisme présent.

LA « RÉVOLUTION SOCIALE » HUTU : UNE IDÉOLOGIE GÉNOCIDAIRE AU RWANDA

Trois constats essentiels peuvent être faits. D'abord, ces massacres de masse ont été organisés, planifiés et réalisés par des dirigeants corrompus dans le cadre d'une stratégie politique de maintien au pouvoir. Ensuite, ils ont été réalisés dans un petit état centralisé et bureaucratique, où les militaires et les fonctionnaires ont joué un rôle essentiel d'initiateurs et de coordinateurs. Enfin, alors que ces tueries auraient parfaitement pu être faites par les seuls militaires, l'horreur absolue a été atteinte par la mise en œuvre intentionnelle et calculée d'une extermination à l'arme blanche impliquant le plus de gens possible. Outre les milices, formées dans ce but, les paysans hutu ont été encadrés et mobilisés par les autorités locales pour « travailler » (c'est-à-dire : « tuer » dans sa formulation tacite) avec les mots d'ordre du travail communautaire habituel de « défrichage » (autre formulation convenue). Lorsque des milliers de familles Tutsi étaient rassemblées dans les églises, les écoles et les stades, les militaires commençaient l'extermination à la grenade et aux mortiers, mais la population était conviée à « finir le travail » à la machette et à la houe. Après le génocide, les biens des familles massacrées étaient répartis par les autorités [2]. Les Tutsi n'ont pas été les seules victimes. Le génocide s'est accompagné du massacre de plusieurs milliers de démocrates hutu qui s'opposaient à cette entreprise démente.

L'objectif déclaré du Hutu Power était de réaliser l'extermination de la minorité tutsi en réitérant et en radicalisant les massacres précédents de la « révolution sociale hutu » de 1959 [3]. Cette idée de « solution finale au problème tutsi » était aussi apocalyptique que triviale dans ce pays. Elle était en effet entretenue dans les mentalités des cadres du régime et des notables depuis l'instauration de la Première République hutu en 1961. En 1990 et jusqu'en 1993, les autorités rwandaises avaient à nouveau testé sa faisabilité en organisant à plusieurs reprises des massacres à caractère génocidaires contre la population civile tutsi, notamment contre la communauté marginale des Bagogwe. Le soutien des Français qui encadraient et formaient leur armée au camp de Bigogwe, dans la région de ces massacres, ne leur fit pas défaut et la communauté internationale ferma les yeux. Le message du « conflit interethnique » rendait ces horreurs acceptables. Le choix de l'arme blanche devait avaliser la « nature tribale, récurrente et atavique » de ces crimes racistes, et

ainsi dédouaner les complices français qui ont fourni aux tueurs grenades, munitions et armes légères, mais précisément pas de machettes [4]. Il s'agit d'un choix opérationnel qui prend en compte les futures opérations de communication, comme celle d'Antoine Glaser et Stephen Smith, deux journalistes proches des services français : « *Les bras qui ont coupé en morceaux hommes, femmes et enfants étaient rwandais. Ce n'étaient pas des bras de pantins. Ce n'étaient même pas des bras armés par nos soins. Car, comble de l'horreur, pour leurs victimes, les tueurs se sont servi de machettes et non pas des armes à feu que nous leur avons livrées abondamment* » [5]. Ce message, la communauté internationale devait l'agréer comme elle l'avait déjà fait pour des précédents massacres historiques de Tutsi. Les victimes du génocide devaient rejoindre celles de la « révolution sociale », englouties dans la nuit rwandaise. « Qui parle encore aujourd'hui du massacre des Tutsi de 1959 à 1965 ? » devait penser les organisateurs de cette gigantesque tuerie et leurs complices [6].

LA NÉGATION, ÉLÉMENT CONSTITUTIF DU GÉNOCIDE

Malgré toutes les tentatives pour nier le génocide au moment de son exécution, malgré les souffrances indicibles des victimes, cette réalité « impensable » commence à être pensée, elle émerge doucement. Les livres de témoignages et d'analyses se multiplient. D'un autre côté, les négationnistes sont plus virulents que jamais. Ils sont même présents dans l'enceinte du Tribunal pénal international pour le Rwanda chargé de juger les organisateurs du génocide (le TPIR d'Arusha), ce qui est un comble. Dans une conférence organisée aux Champs-Élysées avec l'Association des avocats de la défense du TPIR, Rety Hamuli, l'avocat du présumé génocidaire André Ntagerura, en complet accord avec les autres avocats présents, Jean-Yves Degli et Raphaël Constant, expliquait à l'auditoire qu'il n'y avait aucune preuve du génocide [7]. En France, le malaise est persistant, le deuil n'est pas fait, les responsabilités politiques et militaires ignorées. Le Sénat français a même donné une salle pour une conférence négationniste enflammée où Marie-Roger Biloa pouvait affirmer à la tribune qu'elle a été « *l'un des premiers journalistes à affirmer qu'au Rwanda, il n'y pas eu de génocide, et que les autres commencent à s'en rendre compte* » [8]. Les négationnistes s'agitent et s'activent partout à l'approche du dixième anniversaire du génocide, mais c'est en France qu'ils sont le plus virulents. Ils multiplient, à Paris et en province, conférences de presse, colloques, débats et réunions, y compris avec le parrainage d'Amnesty International [9], manquant de peu celui du CNRS [10]. Si l'on trouve dans la sérieuse revue *Politique africaine* un article expliquant qu'il ne s'est agi que de « *pogroms populaires, spontanés et aléatoires* », « *une forme de jacquerie* » [11], si l'on continue aujourd'hui de dissimuler un génocide reconnu par l'ONU sous ce même concept de lutte tribale, c'est qu'il y a bien un problème sous-jacent.

La question de la complicité française dans une telle horreur, lorsqu'elle est encore très exceptionnellement posée, reste dans le flou. D'ailleurs, qui peut y croire ? Comment des dirigeants honorables et respectés auraient-ils pu s'engager dans une telle abomination, après la Shoah, après le « *plus jamais ça* » unanime des Nations ? Et, par conséquence, engager « la France » avec eux ! Mais les faits sont là, même s'ils sont difficilement audibles. Un soutien français multiforme a aidé les autorités rwandaises pendant qu'elles réalisaient le génocide. Les dirigeants français ont reçu à l'Élysée et à Matignon les représentants de l'État génocidaire rwandais, le 27 avril 1994, au moment où cet État procédait depuis près d'un mois à l'élimination de la composante tutsi de la population. L'idée qui vient immédiatement à l'esprit, c'est qu'ils ne savaient pas. Mais cet argument n'est pas plausible. La déclassification des archives américaines du Pentagone a révélé que même les dirigeants américains étaient informés du génocide qui se préparait bien avant son déclenchement [12]. Les dirigeants américains n'étaient pas aussi impliqués que leurs homologues français au Rwanda. Ils n'avaient ni les forces militaires, ni autant d'agents de renseignement présents dans ce pays [13]. De nombreux acteurs politiques français ont d'ailleurs reconnu qu'ils n'ignoraient rien de la menace qui planait sur la communauté tutsi. L'ambassadeur Georges Martres expliqua même à la Mission parlementaire d'information que « *le génocide constituait une hantise quotidienne pour les Tutsi* » [14]. C'est en toute connaissance de cause qu'ils ont soutenu les extrémistes hutu pendant la phase d'extermination et qu'ils ont poursuivi discrètement ce soutien après qu'elle eut été réalisée, cela de façon importante jusqu'en 1997 [15].

L'IDÉOLOGIE RACISTE EN FRANCE : CETTE CONDITION NÉCESSAIRE À LA RÉALISATION DU GÉNOCIDE DEVIENT L'OUTIL DE SA NÉGATION

Bernard Debré, ministre de la Coopération de novembre 1994 à mai 1995, expliquait à qui voulait l'entendre que les Tutsi veulent conquérir un empire en Afrique Centrale avec leur nouveau roi ou « Mwami » : « *Nous avons donc, de fait, un nouvel empire tutsi, avec à sa tête, un Mwami en la personne de Paul Kagame [actuel président du Rwanda], et une grande fédération tutsi qui englobera certainement dans les années à venir le Kivu, le Rwanda et le Burundi, et peut-être une partie de l'Ouganda. Les guerres napoléoniennes tutsi pour reconquérir les pays des grands lacs ne sont pas achevées* » [16]. C'est précisément la propagande utilisée au Rwanda par l'État génocidaire, une sorte de version Hamite des Protocoles des Sages de Sion [17]. Les « Tutsi », selon l'ancien ministre de la coopération, dissimuleraient leurs visées hégémoniques sous des apparences démocratiques : « *Quant aux Tutsi, ils évitent soigneusement toute allusion ethnique dans leurs discours. (...) Ils stigmatisent la violence et l'anarchie qui règnent dans le pays. Ils prônent fortement, la bouche en cœur, la*

démocratie et la liberté.... Qui s'élèverait contre ? » [18]. Cette phrase est importante, car elle révèle une globalisation raciste et une diffamation à l'encontre d'un groupe humain, dont elle sous-entend la fourberie. Dans *Mein Kampf*, Hitler pointait une autre « duplicité » : « Pour dissimuler ses menées et endormir ses victimes, il [le Juif] ne cesse de parler de l'égalité de tous les hommes sans considération de race et de couleur.... Il a, en apparence, pour but d'améliorer la condition des travailleurs ». Il ajoutait lourdement : « En réalité, sa raison d'être est de réduire en esclavage et, par là, d'anéantir tous les peuples non juifs... » [19].

Nous ne comparons pas pour autant Bernard Debré à Hitler ! Mais la conquête par « les Tutsi » d'un « Empire Hamite » est bien la thèse centrale de son livre. Ce qui nous paraît personnellement extraordinaire, c'est que cinquante ans après la défaite de l'Allemagne nazie, on puisse encore écrire en toute candeur ce genre de propos sur un groupe humain que l'on veut stigmatiser et dévaloriser. Si les Tutsi de Debré ressemblent aux Juifs de la propagande antisémite, ce n'est pas une coïncidence. L'ancien ministre reprend les pires thèses publiées dans la presse hutu extrémiste ou propagées par le principal organe de propagande du génocide, la Radio des Mille Collines (RTLM). On peut donc supposer que le spécialiste de la prostate de François Mitterrand, devenu responsable de la Coopération française par la grâce du Prince, s'est fait briefer par les officiers issus des RPIMA (Régiment parachutiste de l'infanterie de marine, fer de lance de l'ex-coloniale). Car cette propagande a été distillée et instrumentalisée autant par les extrémistes du Hutu Power que par le lobby militaro-africaniste et les services secrets français [20].

Robert Galley, ministre de la Coopération de 1976 à 1981, nous donne à son tour un aperçu de la prégnance de ces idées raciales alors qu'il a été au cœur même du dispositif français des relations avec l'Afrique et le principal artisan des accords de coopération avec la République hutu d'Habyarimana. Quatre ans après le génocide, il explique encore que les Tutsi forment « un peuple intelligent et fier, de très bons guerriers, qui n'a rien à voir avec les hordes de pauvres bantou (...) ». Il insiste sur leur intelligence. Ainsi dans l'enseignement « les sœurs et les professeurs préféraient probablement les Tutsi parce que, d'une manière globale, ils étaient intelligents ». En revanche le Tutsi est, explique-t-il, un féodal dominateur : « son ambition [du FPR] [21] était de rétablir l'ordre antérieur, c'est-à-dire la domination d'une minorité tutsi sur un peuple destiné à demeurer un peuple de travailleurs ». Et l'ancien ministre de la Coopération ajoute : « Il existe donc une logique de domination des Hutu par un peuple tutsi intelligent et guerrier » [22]. Haut responsable du Quai d'Orsay, Paul Dijoud, directeur des Affaires africaines et malgaches de 1991 à 1992, déclare, quant à lui : « L'échec de la paix paraît en définitive imputable au FPR mouvement essentiellement constitué de Tutsi, peuple intelligent, ambitieux, population nilotique installée dans l'Afrique profonde » [23]. Roland Dumas, ministre des Affaires étrangères de 1988 à 1993, ajoute : « Les Tutsi étaient non

seulement de bons guerriers mais de bons stratèges » [24]. Tous ces discours se greffent sur les portraits stéréotypés, vulgarisés par la presse française : « *les Tutsi sont fins et élancés, avec le nez droit, tandis que les Hutu sont lourds et trapus* », explique *Paris-Match* [25]. Stephen Smith, le journaliste du *Monde* (spécialiste Afrique de *Libération*), présente les Hutu comme le peuple de la glèbe dont la « *diaspora tutsi* » veut « *l'assujettissement à la condition d'ilotes – citoyens de seconde zone – au fond des collines – (sic) pour des générations à venir* » [26].

Cette mise en scène de l'ethnisme par la Coopération et les Affaires étrangères, dont les services secrets assurent la diffusion, est probablement inspirée par les militaires « spécialistes de l'Afrique » de l'état-major qui, selon l'Amiral Sanguinetti, restent en mesure de « contrôler la coopération militaire, et d'occuper, pour le compte de l'Élysée – en l'adaptant à ses propres concepts – une position stratégique sur le continent africain » [27]. Ce sont leurs informations et leurs idées qui structurent les esprits dans les cellules élyséennes et dans les états-majors. Le travail magistral de Zeev Sternhell sur l'idéologie fasciste en France permet de comprendre l'origine de ce racisme et son enracinement dans la culture française [28] : l'explication psycho-raciale appliquée à la sociologie et la politique, directement inspirée des théories du racisme biologique d'Hippolyte Taine, Gustave Le Bon et Georges Vacher de Lapouge, précurseurs idéologiques des théoriciens nazis. Ainsi le Professeur Collignon, médecin-major à l'École de guerre, le professeur Siegfried à l'Institut d'études politiques (de 1947 à 1957) et leurs affidés ont institutionnalisé une école de pensée en phase avec le consensus dominant, sans être jamais désavoués ou critiqués. Barrès et Maurras en faisaient le pilier de leur antisémitisme. Aujourd'hui, l'antisémitisme n'est plus politiquement correct. En revanche, sur l'Afrique, tout est encore possible. Il reste les « nègres » à leurs émules comme champ d'applications de leurs théories.

DES MILITAIRES FRANÇAIS « SPÉCIALISTES DE L'AFRIQUE »

Pendant le génocide, les militaires français disaient aux journalistes présents sur place qu'il s'agissait d'un « conflit interethnique » [29]. De son côté, le responsable de la cellule africaine de l'Élysée, Bruno Delaye (qui a succédé en 1992 à Jean-Christophe Mitterrand), expliquait à l'historienne Alison des Forges que « *chez les Africains, les massacres étaient une pratique habituelle qui ne pouvait être facilement éliminée* » [30]. Pour justifier son engagement avec les organisateurs rwandais du génocide, il n'hésitait pas non plus à déclarer à la presse : « *j'ai dû recevoir dans mon bureau 400 assassins et 2000 trafiquants de drogue. On ne peut pas ne pas se salir les mains avec l'Afrique* » [31]. On comprend mieux pourquoi le déchaînement de l'horreur ne troublait pas davantage les responsables français. Ils s'étaient engagés au Rwanda dans une

« guerre totale » contre le Front Patriotique rwandais (FPR) qu'ils assimilaient aux Tutsi. Une « vraie guerre, totale et très cruelle » comme le disait avec aplomb le général Christian Quesnot, chef d'état-major de François Mitterrand [32]. On a probablement là une clé pour la compréhension de ce qui a rendu possible l'implication française : chez ces Autres, et en particulier ces Autres radicalement Autres que sont pour eux « les ethnies » du centre de l'Afrique, « un génocide ce n'est pas très important » [33]. La consigne officielle (largement diffusée par le SIRPA, efficace service de relations publiques des armées) était de dire qu'il fallait laisser les Africains régler leurs problèmes ethniques entre eux et à leur façon. Quelle curieuse leçon de non-ingérence, pour des responsables dont le soutien aux génocidaires s'est prolongé jusqu'en 1996 et au-delà. C'est, en quelque sorte, du « droit à la différence » appliqué.

De François Mitterrand à Alain Juppé, en passant par Hubert Védrine, tous les responsables politiques ont justifié le soutien que « la France » apportait aux tueurs rwandais par le fait que « les Hutu représentent 80% de la population » [34]. Le principal argument utilisé fait donc référence à la « démocratie raciale », une démocratie qui serait fondée sur des critères ethniques. Ainsi, de fait, l'Élysée et le Hutu Power utilisaient-ils la même propagande, les uns pour justifier leur intervention au Rwanda et les autres pour pousser la population aux massacres. Il faut donc que cette conviction soit solidement ancrée dans les mentalités pour que les dirigeants de la « patrie des droits de l'Homme », se disant héritiers de la « France résistante », aient pu se faire ouvertement les complices d'une conception ethnique du pouvoir qui a produit un génocide. Le racisme est aussi utilisé pour le nier. Ainsi, un ancien conseiller du président Mitterrand sous-entend-il que la sophistication qu'implique le terme de génocide serait inaccessible aux Africains [35]. Il s'agit de continuer à dissimuler le génocide sous le concept de lutte tribale et de conflit interethnique. On trouve dans la revue *Politique africaine* un article expliquant qu'il s'agit en réalité de massacres désordonnés, de « pogromes aléatoires », l'auteur résume d'ailleurs sa pensée en disant que des africains qui s'entre-tuent à coups de machettes, cela n'a rien à voir avec un génocide : « La machette d'Afrique de l'Est, la panga, n'est pas une chambre à gaz » [36]. De toutes façons, « ce ne sont pas les Français qui tenaient les machettes qui ont tué plusieurs centaines de milliers de Tutsi » déclarait Charles Josselin, Ministre de la Coopération [37]. L'amiral Lanxade, expliquait aux journalistes, alors même que la population civile tutsi finissait d'être exterminée : « On ne peut nous reprocher d'avoir armé ceux qui tuent. D'ailleurs les massacres ont été faits à coup de bâtons, de machettes, d'armes blanches » [38]. Cette remarque, répétée à l'envie, en appelle une autre : c'était précisément dans le cahier des charges des concepteurs du génocide. Réaliser une solution finale qui puisse s'interpréter en terme de « fureur populaire » était une condition de sa faisabilité et de son acceptation.

UNE SYNERGIE PERVERSE ENTRE DEUX COMPOSANTES : UN NÉOCOLONIALISME MILITAIRE ET UN SYSTÈME MAFIEUX, LA FRANÇAFRIQUE

La question est de savoir pourquoi le gouvernement français a soutenu le Hutu power. C'est une question fondamentale. Y répondre, c'est comprendre le fonctionnement de la Françafrique [39]. Étant donné que le Hutu Power a perdu, il semble en effet que le soutien de la diplomatie française à ce mouvement était une grossière erreur. Non pas parce qu'il s'agissait d'un mouvement génocidaire, le machiavélisme français s'est toujours illustré dans des registres mortifères, mais précisément à cause de cet échec. En fait, la Françafrique ne pouvait faire autrement. Le soutien au Hutu Power est le produit d'une orientation politique lourde, celle du soutien aux dictatures néocoloniales, de préférence ethnistes, avec lesquelles l'Élysée a réalisé de nombreux deals « secret défense ». Par exemple l'armement de l'Afrique du Sud sous embargo via le Rwanda du président Habyarimana. Les accords de Coopération militaire liant la France avec les dictatures français sont toujours hors du contrôle du Parlement. Aujourd'hui, l'initiation à la Françafrique reste un passage obligé pour les dirigeants français. Outre les briefings des militaires qui assurent la permanence du système [40], une petite réception chez l'un ou l'autre des dictateurs français suffit pour éliminer les scrupules pouvant subsister. Une complicité élitiste et prébendière s'établit alors sans problèmes moraux à travers une familiarité triviale où l'on se donne du « cher cousin », voir même du « papa » [41] associant une basse flagornerie d'un côté et un mépris amusé de l'autre. Le néophyte en repart plus riche de cette initiation notamment des cadeaux octroyés par le dictateur, de la traditionnelle valise de billets au pétrolier entier [42]. Quant aux populations africaines spoliées, elles sont politiquement et humainement inexistantes. Le sort de ces peuples ne les regarde pas, la spoliation étant dissoute dans le paternalisme et le folklore français. Il reste ensuite à mettre en avant les Instituts spécialisés dans le développement (dépendant du ministère de la Coopération) et les ONG humanitaires, pour améliorer l'image.

La politique de la France en Afrique est le résultat d'une synergie perverse entre deux composantes bien distinctes et apparemment sans rapport. D'un côté un système mafieux et prédateur incarné notamment par l'entreprise Elf (qui n'est que la plus illustre et la mieux connue des très nombreuses entreprises et lobbys d'intérêts français). D'un autre côté des militaires d'extrême droite, le lobby « militaro africaniste ». Pouvoir au sein du pouvoir, implanté au cœur de l'État, c'est l'âme de la politique africaine avec ses traditions coloniales fortes et une permanence qui le situe au-delà des fluctuations et contingences politiques. Ainsi, un petit groupe d'officiers extrémistes et racistes dispose-t-il d'un pouvoir de nuisance considérable que l'on peine à imaginer. Ils contrôlent en effet de nombreuses instances de décision, d'information et d'intervention, notamment les services secrets. Leur

existence est quasi-invisible, bien que parfois dénoncée [43]. Elle apparaît surtout à travers leurs actions en Afrique [44]. L'Élysée est le chef d'orchestre entre ces deux composantes, l'une affairiste et l'autre idéologique. Mais contrairement aux apparences, ces composantes ne sont pas si éloignées qu'il le paraît. Il existe entre elles de nombreuses passerelles : les militaires de la première finissent souvent embauchés à prix d'or dans les sociétés de la seconde. Ainsi Michel Roussin, officier de renseignement, passé chef de service au ministère de la Défense en 1980-81, puis ministre de la Coopération en 1993-94, devient en 1996 président de SAE International, une filiale du groupe Eiffage. En 1998, il obtient un poste d'administrateur à la Compagnie minière Comilog, sous filiale du Holding public ERAP. Enfin, depuis 1999, il travaille pour Vincent Bolloré, second conglomérat franc-africain après Elf-Total. L'itinéraire du Général Jean Heinrich est non moins explicite. Chef du service action de la DGSE en 1987-1990 et directeur du Renseignement militaire (DRM) de 1992 à 1995, il démissionne et devient directeur de projets de la société Geos où se retrouvent nombre de ses anciens subordonnés du 11ème Choc, pour rejoindre ensuite le groupe Bolloré avec Michel Roussin.

Dans le cas du soutien au Hutu Power, il est clair que c'est la composante militaire qui a pris le dessus et qui a gardé jusqu'à maintenant l'initiative, malgré l'échec des forces génocidaires et malgré le génocide. Si le ministre des Affaires étrangères ose encore évoquer en 2003 un « *double génocide* », c'est moins le résultat d'une conviction personnelle que la preuve de l'allégeance du monde politique français envers un petit groupe d'officiers extrémistes. Ceux-là même qui ont fait de la France l'indéfectible alliée d'un état génocidaire. Scandale au sein du scandale, ils ont pu monter en 1994 la fausse opération humanitaire Turquoise qui a donné un nouveau regain à un génocide finissant, comme l'a constaté sur place Roméo Dallaire, le commandant de la force de l'ONU [45]. En 2003, ces mêmes militaires des RPIMa se retrouvent chef d'opération de la Mission d'intervention européenne Artémis au Congo Kinshasa. Comment s'étonner que les humanitaires présents sur place aient dénoncé l'abandon des populations hema que les militaires français ont laissé massacrer (assimilant ce groupe aux Tutsi), désarmant unilatéralement l'Union du Peuple Congolais (UPC) alors qu'ils ménageaient les milices de tueurs lendu (assimilant ce groupe aux Hutu). C'est gratuit, il n'y a aucun intérêt français à défendre ici. L'idéologie des paracommandos et des officiers issus des RPIMa, l'ex-coloniale, ses rancunes et ses traditions racistes, ont réussi à s'exprimer dans ce contexte d'une force européenne.

CONCLUSION

Le drame rwandais est un exemple moderne de la collusion entre les pouvoirs politiques et les médias au Rwanda comme en France. Il met en

lumière les conséquences que peut avoir le contrôle direct ou indirect de ce quatrième pouvoir par les autorités politiques et militaires. Au Rwanda, on connaît le rôle de journaux tel Kangura et l'efficacité mortifère de la RTLM, la radio des Mille Collines, mise en place par des extrémistes proches du pouvoir. La radio Nationale a joué un rôle moins connu mais aussi important dans l'appel au meurtre. En France, le travail des médias, à part quelques exceptions, a été effrayant de soumission et de complaisance, le journal *Le Monde* s'étant tristement illustré à cette occasion. La présentation du génocide comme un vulgaire et récurrent conflit interethnique, une lutte tribale atavique au cœur de l'Afrique était le thème imposé. Sans cette dissimulation, il est certain qu'un drame raciste de cette ampleur aurait déclenché dès les premiers jours l'indignation générale, ce qui aurait rendu sa réalisation impossible.

La négation du génocide est aujourd'hui en France la conséquence de cette implication française. La compromission des dirigeants français avec les auteurs de ce génocide entraîne de multiples conséquences. La presse française est inféodée au pouvoir, ce génocide l'a confirmé. Les hommes politiques ne cherchent pas à connaître la vérité, la Mission parlementaire l'a montré en 1998. La négation est explicitement ou implicitement soutenue par tous ceux qui n'ont voulu voir dans le génocide qu'une guerre civile dont ils avaient choisi un camp, tous ceux qui ont au moins montré par ce choix leur irresponsabilité et leur incompétence gravissime. Le « pire » aussi doit être envisagé, comme le passé d'extrême droite ou les affinités extrémistes toujours actuelles de certains de ses acteurs. De nombreux décideurs, experts, conseillers, « connaisseurs de l'Afrique », journalistes et autres « négrologues », chantres de la coopération française issus de l'université et des grandes écoles, refusent évidemment de reconnaître l'implication française et encore moins d'assumer leur rôle. La négation ou le révisionnisme est alors une échappatoire, une solution simple et efficace, évitant toute mise en cause.

Le principal responsable des armées et des politiques était alors François Mitterrand. Il a pu sur cette affaire du Rwanda renouer avec son passé de militant de la droite la plus extrême et assumer une idéologie qu'il a dissimulée mais n'a sans doute jamais répudiée, comme l'attestent ses amitiés et diverses affaires. Derrière Mitterrand, il y a tous les services secrets français, l'état-major militaire, tous ceux qui l'informaient, qui informaient son ministre de la Défense et celui des Affaires étrangères. Ces agents des divers services sont toujours là, en place, toujours actifs et n'ont jamais été critiqués, désavoués – encore moins privés de leurs fonctions. Des fonctions cruciales de décision et d'information. L'État s'abrite derrière le secret d'État. La négation et/ou le camouflage du génocide rwandais est, pour ces « hommes de l'ombre », un devoir imposé.

Juillet 2005

Ce texte est la base de la communication faite à Kigali en avril 2004 dans le cadre de la commémoration du Xème anniversaire du génocide des Tutsi (dernière version [revue en juillet 2005] du texte Mémoire et révisionnisme du génocide rwandais en France: Racines politiques, impact médiatique publié par Amnistia le 12/02/2004).

Notes :

- [1] Voir : <http://www.obsac.com/OBSV6N36-SurvVillepinGeno.html>
- [2] « Au début du génocide, les autorités avaient gelé les comptes bancaires des Tutsi, probablement dans l'intention de transférer ces fonds au profit du gouvernement. (...) Les autorités avaient demandé aux bourgmestres de régler sans tarder la redistribution des biens et des terres des Tutsi. (...) Les bourgmestres des communes rurales se préoccupaient surtout de la redistribution des parcelles cultivables, tandis que ceux des villes, comme à Butare, attribuaient les maisons, voire des étals sur les marchés, et ce pendant les mois de mai et de juin. » Alison Des Forges, *Aucun témoin ne doit survivre*, Human Rights Watch Africa/FIDH, Karthala, 1999. Alison Des Forges est historienne, professeur à Harvard.
- [3] Ainsi qu'ils l'expliquaient eux-mêmes, avec un très large écho dans la population, comme l'ont attesté les interviews de nombreux cadres et intellectuels hutu. Voir *La Nuit rwandaise*, ouvrage cité.
- [4] La France était le principal fournisseur d'armes et d'équipements militaires au Rwanda. Voir : Mel McNulty : *French arms, war and genocide in Rwanda*, Crime, Law & Social Change, pages 105-129, n°33, 2000.
- [5] *L'Afrique sans Africains*, Stock, 1994. Stephen Smith ancien journaliste à *Libération* écrit depuis l'an 2000 dans *Le Monde* et Antoine Glaser est le principal rédacteur de *La Lettre du Continent*. Cette proximité conceptuelle visible à travers leurs articles n'implique pas une subordination ou une obédience dont nous n'avons aucune preuve matérielle.
- [6] Pour paraphraser Hitler (qui parlait des Arméniens). Discours du 22 août 1939.
- [7] « L'attentat terroriste du 6 avril 1994 et le Tribunal Pénal International pour le Rwanda », colloque organisé le 4 avril 2003 à Paris par Charles Onana.
- [8] « Demain le Rwanda », colloque sur les Grands Lacs au Sénat français, salle Monnerville, le 4 avril 2002, avec notamment l'omniprésent Charles Onana.
- [9] « La région africaine des Grands Lacs, Burundi, République démocratique du Congo, Rwanda », le 25 octobre 2003 à Strasbourg, avec Charles Onana. Ce dernier venait de se produire à l'Assemblée Nationale, lors d'une conférence organisée le 16 octobre 2003 par le Club Afrique sous le patronage d'Arnaud Montebourg. Il se reproduira encore à deux reprises à Toulouse avec le sinistre Robin Philpot les 28 et 29 novembre 2003.
- [10] Le débat intitulé « Une approche de la vérité au Rwanda 10 ans après », organisé par le CNRS-média, prévu pour le 26 novembre 2003, a pu heureusement être annulé après que les organisateurs ont été informés des thèses défendues par Charles Onana et ses collègues négationnistes.
- [11] *Politique africaine* n° 69, mars 1998, pages 109-118.
- [12] Ces documents déclassifiés sont consultables sur le site <http://www.gwu.edu/~nsarchiv>. William Ferrograno a utilisé « The freedom of information act » qui n'a pas d'équivalent en France. Notons que la presse française s'est empressée d'en faire de gros titres, les journalistes évitant de poser la question sur leurs propres dirigeants ! Par exemple, Christophe Ayad et Pascal Riché écrivaient : « Génocide au Rwanda : Washington savait », *Libération* du 22 août 2001.
- [13] Les autorités belges et les Nations Unies à New York étaient également averties trois mois avant. Un officier belge des renseignements avait signalé en janvier 1994 les préparatifs d'un massacre imminent de la minorité tutsi, comme l'ont rapporté le ministre belge de la Défense Jean-Pol Poncelet et Roméo Dallaire, l'ancien commandant en chef des Casques bleus de l'ONU au Rwanda. *Le Monde* du 11-12 novembre 1995.

- [14] Audition du 22 avril 1998. *Enquête sur la tragédie rwandaise (1990-1994)*. Tome III, page 119 (Martres a été remplacé par Marlaud en 1993).
- [15] Date à laquelle les livraisons d'armes aux forces du génocide exilées au Zaïre et au Soudan n'avaient toujours pas cessé, ni l'entraînement de commandos issus des anciennes Forces Armées Rwandaises et des milices dans les bases militaires françaises de Centrafrique.
- [16] Interview au Figaro Magazine du 20 juin 1998. [17] Il s'agit du « Plan de la dynastie tutsi pour coloniser le Kivu ». « Ce "plan", (...) a été diffusé depuis les années 1960 dans le Kivu, relancé dans les années 80 par certains services rwandais et orchestré par la propagande de Kangura, de la RTLM et du régime Habyarimana. » Jean-Pierre Chrétien, *Le défi de l'ethnisme*, Karthala, 1997, page 371. Il s'agit d'un faux grossier similaire aux célèbres « Protocoles des Sages de Sion », manipulation antisémite inventée par la police tsariste.
- [18] Bernard Debré, *Le retour du Mwami, la vraie histoire des génocides rwandais*, Ramsay, 1998, pages 109-110.
- [19] Adolf Hitler, *Mein Kampf*, traduction française intégrale, Nouvelles éditions latines, pages 301-325. Cité par Léon Poliakov, *Le Mythe aryen*, Calman-Levy, 1971.
- [20] Les auditions de la Mission d'information le confirmeront. Les militaires français parlaient de « Tutsiland » et de « pays hutu » dans leurs correspondances privées et mêmes dans leurs directives officielles. Mission parlementaire, Tome II, annexes, pages 239, 279, 387.
- [21] Front Patriotique Rwandais, mouvement composé en majorité d'anciens réfugiés tutsi qui a mis fin au génocide en s'opposant à la France qui soutenait le dictateur Habyarimana.
- [22] Mission parlementaire. Tome III. Auditions, pages 278, 283.
- [23] Mission parlementaire, Tome III. Auditions, page 380.
- [24] Mission parlementaire, Tome II, page 233.
- [25] Paris-Match, avril 1994.
- [26] Stephen Smith, « Génocide, le mot et les morts », *Libération* du 6 au 10 mars 1997.
- [27] Antoine Sanguinetti, Supplément n°49 du mensuel de la Ligue de l'enseignement, mai 1997. Ce militaire français y dénonce courageusement ce qu'il appelle une « chapelle hétéroclite de la haine », solidement accrochée au cœur du dispositif militaire français.
- [28] Zeev Sternhell, *Ni droite ni gauche. L'idéologie fasciste en France*. Éditions complexe, 2000, pages 25 à 37 particulièrement.
- [29] Pendant les fausses opérations humanitaires Amaryllys (avril 1994) et Turquoise (Juin, juillet 1994)t.
- [30] Dans son livre *Aucun témoin ne doit survivre*, op.cit.
- [31] *Le Figaro* du 12 janvier 1998.
- [32] « Cette guerre était une vraie guerre, totale et très cruelle ». Mission parlementaire, Tome III, Auditions, pages 341 (1998).
- [33] « Dans ces pays-là, un génocide ce n'est pas très important », déclaration faite par le Président François Mitterrand à l'un de ses proches au cours de l'été 1994, rapportée par Patrick de Saint-Exupéry, *Le Figaro* du 12 janvier 1998.
- [34] On trouvera de nombreuses citations dans mon livre *La Nuit rwandaise*, éditions Izuba-Esprit Frappeur, 2002. Les discours actuels n'ont d'ailleurs pas changés.
- [35] Idée explicitement exprimée par Jean-Christophe Mitterrand dans un entretien à la BBC diffusé dans l'émission : « The Bloody Tricolor » (Panorama, 28 août 1995).
- [36] Marc-Antoine Pérouse de Montclos, « Les séquelles d'un génocide : quelle justice pour les Rwandais ? » *Politique Africaine*, n° 69, mars 1998, pages 109-118.
- [37] Entretien à *Ouest-France* du 17 octobre 1997.
- [38] Déclaration faite sur Radio Monte-Carlo, rapportée dans *l'Humanité* du 29 juin 1994. L'amiral Lanxade était le chef d'état-major des forces armées françaises et responsable de l'opération militaire Turquoise en juin-juillet 1994.
- [39] La Françafrique est la manifestation actuelle du pouvoir français dans ses anciennes colonies, basée sur le clientélisme et la corruption réciproque. Voir : François-Xavier Verschave *La Françafrique, le plus long scandale de la République*, Stock, 1998.
- [40] Alors que les partis au pouvoir et les hommes politiques ne font que passer, ces militaires cooptés, significativement toujours issus de l'infanterie de marine (l'ex-coloniale), restent.
- [41] *Le Monde* du 9 décembre 1998 donne en pâture la lettre de l'avocat Robert Bourgi à son « Papa » Omar Bongo. Voir *Noir silence*, pages 202-203 et 473-474, pour les commentaires de François-Xavier

Verschave et Norbert Zongo, respectivement, sur cette familiarité typique des « élites » françafricaines.

- [42] On peut s'informer de façon cynique sur ces détournements en lisant *La Lettre du Continent*, à la faveur de la guerre des services, ou de façon humaniste en lisant *Billets d'Afrique*, le bulletin de l'association Survie.
- [43] Notamment en termes très violents par l'amiral Antoine Sanguinetti, dans le Supplément n° 49 du mensuel de la Ligue de l'enseignement, comme on l'a vu, ou Jean-François Bayart, dans *Les Temps modernes*, n°583, juillet août 1995.
- [44] Voir Jean-François Bayart, « Bis repetita : La politique africaine de François Mitterrand de 1989 à 1995 », Colloque des 13-15 mai 1996. in : Sous la direction de Samy Cohen, *Mitterrand et la sortie de la guerre froide*, PUF, 1998, pages 251-294.
- [45] *J'ai serré la main du diable. La faillite de l'humanité au Rwanda*, Libre expression (Canada), 2003, pages 531 et 544.

MEHDI BA

Imprescriptible !

Président de la Commission d'enquête citoyenne, Géraud de La Pradelle est avant tout juriste. Son livre, Imprescriptible, fait le point des responsabilités françaises dans le génocide tutsi du point de vue du Droit. Qui pourrait être poursuivi, et à quel titre ? En vertu de quels articles de la loi ? Son exposé magistral se déroule comme une redoutable démonstration. Redoutable, en particulier parce que, tôt ou tard, quelles que soient les résistances, la loi pourrait bien s'imposer pour tous les crimes identifiés comme... imprescriptibles, même à ceux qui s'estiment aujourd'hui protégés par le « secret défense », la doctrine de la « sécurité nationale » et la « raison d'État ».

Mehdi Ba, l'auteur de *Rwanda, un génocide français*, présente ce travail qui prend date.

« **LA FRANCE NON SEULEMENT** n'a pas à rougir de ce qu'elle a fait au Rwanda, mais elle doit au contraire en tirer fierté ».

Sur France 3, le 27 novembre 2004, Édouard Balladur persiste et signe. Le malaise est néanmoins palpable ; derrière l'exaspération de celui qui exerçait les fonctions de Premier ministre au moment du génocide tutsi et de l'opération Turquoise, perce une incompréhension teintée d'inquiétude. Acculé à exiger un droit de réponse sous la forme d'un long monologue, dans la minute suivant la diffusion d'un documentaire sacrilège, en partie consacré à l'implication française au Rwanda, l'ancien chef du gouvernement se borne à renvoyer les téléspectateurs à un complot fomenté par un moderne avatar du « Parti de l'étranger » : « À quoi correspond cette volonté systématique de tenter de décrédibiliser l'action de notre pays ? s'interroge-t-il. [...] Quels sont les mobiles qui font agir ceux qui se livrent à une campagne qui est une véritable campagne de diffamation contre la France ? »

Mehdi Ba est journaliste et éditeur. Rédacteur-en-chef de *Maintenant*, collaborateur de *Golias magazine*, il est l'auteur de *Rwanda, un génocide français*, en 1997. En tant qu'éditeur on lui doit notamment, *Noir silence* et *Noir procès*, de FX. Verschave, ainsi que *L'inavouable*, de Patrick de Saint-Exupéry, et *Imprescriptible*, de Géraud de la Pradelle.

« La France » est un commode bouclier. Ce n'est pas elle que met en cause le documentaire – et les travaux similaires qui l'ont précédé –, mais plutôt la poignée d'hommes qui ont, en son nom, engagé la République aux côtés des maîtres d'œuvre du génocide des Tutsi rwandais. Après avoir refermé *Imprescriptible*, vous ne pourrez plus ignorer que cet engagement, s'il n'a jamais donné lieu à la moindre sanction politique, aura sans nul doute des répercussions pénales.

Depuis dix ans, chaque semaine qui passe voit s'accroître le nombre de Français amenés à découvrir, au hasard d'une rencontre, d'une lecture ou d'une conférence, qu'ils ont été associés bien malgré eux à ce génocide. En dépit des multiples documents et témoignages aujourd'hui consultables pour appuyer leur conviction, ces citoyens se heurtent, sans fin, au mur du déni et du mensonge d'État. Ils ne sont pas pour autant victimes d'une hallucination collective. D'autres, avant eux, ont été les témoins directs de cette compromission macabre, notamment des journalistes et des « humanitaires ». Patrick de Saint-Exupéry, du *Figaro* – dont les enquêtes et reportages ont été pour beaucoup dans l'ouverture d'une mission d'information parlementaire sur le rôle de la France au Rwanda – est de ceux-là. En mars 2004, une décennie après être passé de l'autre côté du miroir, il exposait sa propre blessure dans *L'Inavouable*, paru aux Arènes : « *Il nous a fallu du temps, Monsieur, pour comprendre que notre tic-tac avait un nom. Il s'appelait "crise de confiance". Quand les responsables d'un pays entretiennent le silence autour d'un génocide, nourrissent une atmosphère de conspiration, se refusent à toute explication, masquent des pans entiers de la réalité et en viennent à se contredire eux-mêmes, il est difficile de ne pas y céder. Il est tout aussi difficile de renouer* ».

Son confrère Laurent Bijard, du *Nouvel Observateur*, a vu, lui aussi, ce qu'il n'aurait jamais dû voir : « *J'étais et je reste dégoûté par le comportement de mon pays. C'est comme si j'apprenais qu'une partie de ma famille a collaboré à la Shoah. [...] Le rôle de la France est évident : elle a toujours soutenu Habyarimana, elle a couvert les génocidaires contre le FPR. [...] J'ai honte qu'elle n'admette toujours pas sa responsabilité, alors que tous les autres l'ont fait, y compris les États-Unis et la Belgique* ».

Géraud de La Pradelle a rejoint il y a peu le cercle de ces Français, que Patrick de Saint-Exupéry appelle « les blessés du génocide ». Du 22 au 26 mars 2004, il a accepté de présider la première session de la commission d'enquête citoyenne sur le rôle de la France dans le génocide des Tutsi rwandais (CEC), qui tenait ses travaux à l'initiative d'associations et de personnalités indépendantes. L'ensemble des informations synthétisées et discutées à cette occasion, les témoignages et documents inédits recueillis par la CEC, ont projeté ce juriste, spécialiste du droit humanitaire de la guerre, agrégé de droit privé et de science criminelle, dans une histoire française qu'il ne soupçonnait pas. Depuis que, jeune appelé, il a servi en Algérie, Géraud de La

Pradelle sait pourtant que l'armée est capable du pire, si le politique l'ordonne. Il ignorait en revanche que le génocide des Tutsi du Rwanda portait l'empreinte de nos guerres coloniales ; que son pays s'était, pour un empire, laissé entraîner dans l'engrenage qui a abouti à l'extermination d'un million d'innocents. En siégeant à la CEC, il est allé d'indignation en écœurement. À la fin de cette semaine d'auditions, il se sentait, selon ses propres mots, « *triste et sali* ».

La stupeur passée, Géraud de La Pradelle a traduit la masse d'informations réunie par la CEC dans une perspective qui lui est familière : celle du droit. Se basant sur l'étude scrupuleuse des sources disponibles, il confronte avec pédagogie l'histoire de l'implication française au Rwanda au contenu des lois françaises et des accords internationaux relatifs à la répression du génocide tutsi de 1994. Il en ressort un constat implacable, qui permet de mieux comprendre la gêne et l'exaspération manifestées par MM. Balladur, Védrine et Quilès, sur France 3 : jusqu'au plus haut niveau de la hiérarchie, les agents de l'État français ayant joué un rôle dans ce génocide sont susceptibles d'être un jour traduits devant les tribunaux nationaux, voire devant le Tribunal pénal international pour le Rwanda. L'éventail des crimes pouvant leur être reprochés donne le vertige : génocide, complicité dans le génocide, entente en vue de commettre le génocide, crimes contre l'humanité, crimes de guerre...

Ce livre est un document d'actualité qui fusionne l'histoire et le droit. Sa forme peut dérouter, mais elle est indispensable à sa vocation didactique. Écrit dans un style sobre et clair, synthétique et truffé d'informations, *Imprescriptible* apporte l'espoir, à tous ceux qui partagent cette blessure, que l'impunité recule. Aux autres, encore ignorants de cet héritage empoisonné, il apprendra que la République protège en son sein, depuis dix ans, des hommes qui, demain, pourraient avoir à rendre des comptes devant la justice.

Mais au-delà des implications judiciaires possibles, qu'il expose et analyse, Géraud de La Pradelle interroge une conception sacralisée du pouvoir lui semblant tout droit issue de la monarchie ; une vision dans laquelle le sommet de l'exécutif peut, à bon droit, décider seul d'engager la nation dans un génocide, tout en se dispensant de rendre des comptes aux citoyens qui l'ont investi. Il met en question une démocratie sans contrepouvoir réel, où le Parlement et la presse tiennent les rôles de figurants ; un pays où une « armée dans l'armée » – le Commandement des opérations spéciales, véritable « légion présidentielle » – peut mener des guerres secrètes à l'insu du Parlement et du peuple souverain. Pour combien d'années encore ? « *Cela fait dix ans*, écrivait Patrick de Saint-Exupéry dans *L'Inavouable*, *que l'on glisse sur ce génocide. Dix ans que les écrans de fumée succèdent aux écrans de fumée. Nous ne sommes plus à quelques années près. En droit, le génocide est un crime imprescriptible. Les nations en ont décidé ainsi au lendemain de la Seconde Guerre mon-*

diale. À tout moment, la justice peut donc se mettre en branle. Dans dix ans, dans vingt ans, dans trente ans, il sera encore et toujours temps. »

Comme en écho à cette prédiction, *Imprescriptible* annonce l'écriture d'une nouvelle page de cette histoire française. Depuis 2005, des magistrats sont saisis de plaintes pour génocide et complicité dans le génocide visant des ressortissants français. Elles relatent ce que chacun sait au Rwanda depuis 1994, et que les « blessés du génocide », ici, réalisent peu à peu avec effroi : leur pays a trempé dans le « crime des crimes ».

Qui osera prétendre, demain, que les Français doivent en tirer fierté ?

COMITÉ DES PARTIES CIVILES POUR LE RWANDA

Le point sur les affaires judiciaires en France

Depuis bientôt treize ans, des plaintes ont été déposées en France à l'encontre de génocidaires présents sur le sol français. Malgré les nombreuses déclarations des responsables politiques de notre pays, les choses n'ont pas vraiment évolué. La dernière en date, en ce qui concerne le CPCR, est celle du Garde des Sceaux, monsieur Pascal Clément qui, le 5 mai 2006, n'hésitait à écrire : « Je tiens à vous assurer que la volonté du Gouvernement français est de voir ces procédures aboutir à la manifestation de la vérité. » Cela reste toujours à prouver.

DEPUIS LE 13 SEPTEMBRE 2001, les tribunaux auprès desquels des plaintes ont été déposées ont été dessaisis au profit du Tribunal de Grande Instance de Paris, dans la mesure où le juge d'Instruction parisien de l'époque avait déjà été saisi, depuis 1999, d'une information ouverte contre l'abbé Wenceslas Munyeshyaka. Plusieurs juges se sont succédés et actuellement, deux juges d'instruction parisiens sont en charge des dossiers : Madame Pous, doyenne des Juges d'Instruction parisiens, et Madame Ganascia.

LES PLAINTES EN COURS.

Wenceslas Munyeshyaka : prêtre de la Sainte Famille à Kigali, actuellement dans le diocèse d'Evreux. C'est contre lui que les premières plaintes ont été déposées et c'est à propos de ce dossier que la Cour Européenne des Droits de l'Homme a condamné la France pour « retard apporté à rendre la justice ». L'abbé Munyeshyaka a été condamné récemment par un Tribunal militaire rwandais à la réclusion à perpétuité, son dossier ayant été joint à celui de Laurent Munyakasi. La justice française pourra-t-elle encore le juger ?

Laurent Bucyibaruta : ex-préfet de Gikongoro, au Rwanda : actuellement en résidence dans la région de Troyes, son dossier est suivi par Mme Ganascia qui n'a pas encore fini de dépouiller les documents reçus du TPIR.

Sosthène Munyemana : médecin gynécologue, directeur du Centre de Santé de Butare pendant le génocide, en résidence à Talence. Munyemana n'a pas été mis en examen mais est simplement considéré pour l'instant comme témoin assisté. Mme Pous a reçu récemment le président du CPCR pour être entendu dans cette affaire.

Les colonels Laurent Seruguba et Cyprien Kayumba sont aussi poursuivis devant la justice française, mais ces dossiers semblent actuellement en sommeil.

Dans ces affaires, se sont portés parties civiles des plaignants individuels et/ou des associations telles que la FIDH, Survie, la Communauté Rwandaise de France et le CPCR (Collectif des Parties Civiles pour le Rwanda).

Agathe Kanzinga : une plainte a été déposée le 13 février 2007 par le CPCR contre la veuve du président Habyarimana. Le tribunal d'Évry ne s'est toujours pas prononcé à l'heure où nous écrivons.

Une trentaine de plaintes ont aussi été déposées par le CPCR et des ressortissants rwandais à l'encontre d'un présumé génocidaire, mais le Tribunal concerné s'est déclaré incompétent (et cela nous choque considérablement) sous prétexte qu'il n'a pas été retrouvé à l'adresse que nous avons communiquée. Affaire à suivre.

D'autres plaintes sont en préparation et seront déposées prochainement, ce qui ne réjouit pas spécialement les juges d'instruction qui se sentent déjà débordés par les dossiers en cours. La solution serait que ces derniers soient déchargés de tous les autres dossiers dont ils ont la charge afin de se consacrer uniquement aux affaires concernant le génocide perpétré au Rwanda. Une démarche sera faite en ce sens auprès du Ministre de la Justice.

Plusieurs personnes accusent injustement les associations qui s'occupent des dossiers, leur reprochant leur inefficacité. C'est mal connaître la complexité des démarches qui sont faites et le travail inlassable de ceux qui ont choisi de suivre ces affaires. Les obstacles politiques sont nombreux, les lenteurs de la justice connues de tous, surtout en ce qui concerne des faits qui se sont passés loin de France. D'autre part, les mauvaises relations entre la France et le Rwanda, et depuis quelques mois l'absence de relations diplomatiques, ne font que compliquer les choses. Cela ne devrait pourtant pas empêcher les justices des deux pays de coopérer. C'est ce à quoi nous nous employons. Les victimes doivent enfin savoir que nous continuerons à nous battre pour que justice leur soit rendue : le crime de génocide est un crime imprescriptible.

Alain Gauthier, président du CPCR.

JEAN-PAUL GOUTEUX

Réparations pour les victimes du génocide

Cet « avant-projet proposé à la discussion collective de ceux qui veulent réparer les conséquences de la complicité de génocide de la France au Rwanda » pose la question essentielle, incontournable, des nécessaires compensations financières pour celles et ceux qui non seulement auront tout perdu, leurs familles, leurs amis, leurs biens, leurs maisons, et bien souvent y compris leur santé, mais qui sont de plus aujourd'hui parfois réduits à se nourrir dans la décharge de Kigali, ou à vivre de l'assistance sociale, comme l'expliquent des rescapés dont nous annexons les témoignages. Scandale par-dessus le scandale. Jean-Paul Gouteux proposait, comme base minimale d'évaluation de ces réparations obligatoires, les besoins urgents de ces rescapés.

DES CITOYENS SE MOBILISENT pour obtenir de l'État français la reconnaissance de ses responsabilités dans le génocide des Tutsi au Rwanda (avril mai juin 1994) par son implication depuis 1990 au Rwanda et son action de connivence et de soutien avec les génocidaires avant, pendant et après le génocide.

Il faut AIDER, SOIGNER et SOUTENIR les rescapés du génocide.

En avril 1994 et pendant trois mois, plus d'un million de personnes ont été tuées au Rwanda parce qu'elles n'appartenaient pas à la bonne « race ». Dans ce minuscule État africain, culturellement et linguistiquement homogène, les Tutsi, repérés par le fichage ethnique officiel (cartes d'identités) ou au faciès (selon les stéréotypes répandus), ont été systématiquement tués, des vieillards aux nourrissons. Le viol et la torture avant la mise à mort ont également été systématisés. C'est un génocide au sens premier du terme selon des critères qui s'appliquent à l'extermination des Arméniens et des Juifs. Trois constats essentiels peuvent être faits :

1/ Ces massacres de masses ont été organisés, planifiés et réalisés par des dirigeants corrompus dans le cadre d'une stratégie de maintien au pouvoir.

2/ Ils ont été réalisés dans un petit état centralisé et bureaucratique, où les militaires et les fonctionnaires ont joué un rôle essentiel d'initiateurs et de coordinateurs.

3/Alors que ces tueries auraient parfaitement pu être faites par les seuls militaires, l'horreur suprême a été atteinte par la mise en œuvre voulue et recherchée d'une extermination à l'arme blanche impliquant le plus de gens possible. Outre les milices, formées dans ce but, les paysans hutu ont été encadrés et mobilisés par les autorités locales pour « travailler » (terme devenu synonyme de tuer) avec les mots d'ordre du travail communautaire habituel de « défrichage ». Lorsque des milliers de familles tutsi étaient rassemblées dans les églises, les écoles et les stades, les militaires commençaient l'extermination à la grenade et aux mortiers, mais la population était conviée à « finir le travail » à la machette et à la houe. Les biens des familles massacrées étaient ensuite répartis par les autorités.

UNE COMPLICITÉ AVÉRÉE

La question de la complicité française dans une telle horreur, lorsqu'elle est encore très exceptionnellement posée, reste dans le flou. La suspicion de « gauchisme » envers qui profère de telles accusations est très forte. Elle est d'ailleurs l'une des composantes de ce flou. Ensuite, qui peut y croire ? C'est presque une question de bon sens : comment des dirigeants honorables et respectés auraient-ils pu s'engager dans une telle abomination, après la Shoah, après le « *plus jamais ça* » unanime des Nations ? Et, par conséquence, engager « la France » avec eux !

Mais les faits sont là, même s'ils sont difficilement audibles. Les dirigeants français ont reçu à l'Élysée et à Matignon les représentants de l'état génocidaire rwandais, le 27 avril 1994, au moment où cet état procédait depuis près d'un mois à l'élimination de la composante tutsi de la population.

L'idée qui vient immédiatement à l'esprit, c'est qu'ils ne savaient pas. Mais cet argument n'est pas plausible. La déclassification des archives américaines du Pentagone a révélé que même les dirigeants américains étaient informés du génocide qui se préparait, bien avant son déclenchement. Les dirigeants américains n'étaient pas aussi impliqués que leurs homologues français au Rwanda. Ils n'avaient ni les forces militaires, ni autant d'agents de renseignements présents dans ce pays. De nombreux acteurs politiques français ont d'ailleurs reconnu qu'ils n'ignoraient rien de la menace qui planait sur la communauté tutsi.

Le plus accablant est sans doute le fait que des militaires français étaient présents pendant tout le déroulement du génocide, comme de nombreux rescapés ont pu le constater (vus notamment avec les soldats de la garde présidentielle). Michel Roussin, ministre de la Coopération de l'époque, avouera que quarante à soixante-dix militaires d'unités spécialisés étaient restés sur place. Des militaires français dont la présence a été attestée diront être revenu en février 1994 en « touristes » . Deux spécialistes des écoutes et du

renseignement, Alain Didot et René Maïer, seront incidemment tués le 8 avril 1994 à Kigali, révélant ainsi leur présence.

Depuis 1993, la cellule élyséenne était directement informée, en liaison directe avec les hommes des commandos du 1^{er} régiment parachutiste d'Infanterie de marine (RPIMa), grâce à la mise en place d'une nouvelle chaîne hiérarchique reliée directement à l'Élysée, le commandement des opérations spéciales (COS) court-circuitant toute la hiérarchie militaire et les autres services de renseignement (dont la DGSE)⁷. Ce n'est pas tout.

On sait aussi que, entre le 9 et le 13 mai 1994, c'est-à-dire pendant la phase la plus intensive du génocide, le chef de la Coopération militaire, le général Jean-Pierre Huchon recevra à Paris le lieutenant colonel Ephrem Rwabalinda et qu'il lui fera remettre des moyens de communication cryptés. C'est donc en connaissance de cause qu'ils ont soutenu les extrémistes hutu pendant la phase d'extermination et qu'ils ont poursuivi discrètement ce soutien après qu'elle eut été réalisée, cela jusqu'en 1997.

LE SOUTIEN AUX RESCAPÉS : UNE OBLIGATION MORALE

Parce que la France est impliquée dans le génocide :

Parce que des rescapés meurent de misère, parce que des survivantes, violées et contaminées, n'ont pas la possibilité de se faire soigner par trithérapie, alors que leurs bourreaux se font soigner à nos frais à Arusha. Parce que les rescapés continuent de mourir des séquelles de leurs tortures.

Les coups de machettes ont blessé, mutilé. Le viol systématique des femmes et des petites filles a propagé le sida. Des centaines d'habitations de Tutsi ont été systématiquement détruites pendant le génocide. Et puis, il y a partout cette plaie béante qu'est la souffrance traumatique et psychique. De la part du gouvernement et de la société civile, les efforts pour aider les rescapés sont énormes, mais dans ce pays pauvre et abandonné de la communauté internationale, ils ne peuvent suffire.

La plupart des rescapés, anciens éleveurs ou agriculteurs, sont dans un état physique tel qu'ils se trouvent dans l'incapacité d'effectuer le moindre travail pour assurer leur survie. Certaines veuves, survivantes de grandes familles se retrouvent seules, isolées, sans aide et doivent, pour vivre, vendre ce qui leur reste de force et vont même parfois travailler dans les champs de leurs bourreaux. Des victimes ont besoin de chirurgie réparatrice et doivent être opérées en Europe pour réparer les séquelles des tortures subies pendant le génocide : coups de machette mal cicatrisés, seins coupés, brûlures profondes, etc., ...

D'autres personnes, qui ont été contaminées par le sida à la suite du viol dont elles ont été victimes, en 1994, ont besoin d'une trithérapie pour vivre. Le Rwanda ne bénéficie toujours pas de médicaments génériques. Par ailleurs,

il faut savoir qu'une trithérapie commencée ne peut être interrompue. Son arrêt rendrait l'état de santé de la personne encore plus fragile que si elle n'avait jamais bénéficié du traitement.

...La France peut et doit aider les rescapés.

**À TITRE INDICATIF, DONNONS UNE IDÉE
DU NIVEAU DE VIE ACTUEL AU RWANDA :**

Les salaires :

- un fonctionnaire gagne de 40 à 240 euros/mois
- un commerçant gagne de 100 à 600 euros/mois
- un ouvrier agricole gagne de 40 à 200 euros/mois

La santé :

- Une consultation coûte de 4 à 6 euros
- Une consultation plus le laboratoire coûtent de 14 à 100 euros
- L'assistance d'une personne sous trithérapie coûte 150 euros/mois

L'éducation :

- La scolarité primaire coûte 15 euros/mois
- La scolarité secondaire coûte 30 euros/mois

Nous, citoyens français voulons que notre pays s'engage officiellement à demander pardon aux victimes du génocide. Nous voulons que notre pays aide des enfants qui veulent tout simplement vivre et aller à l'école et qui n'ont pas les moyens de payer les fournitures scolaires. Nous voulons que l'État français participe à la prise en charge des trithérapies des femmes violées, des soins et les opérations des victimes du génocide. Nous voulons qu'il contribue aux reconstructions des logements détruits.

Nous voulons simplement qu'il répare ce qu'il a contribué à faire.

TROIS TÉMOIGNAGES

Survivre au génocide

Illustrant la nécessité des « réparations » ici exposée, voici trois histoires de jeunes rescapés, enfants au temps du génocide, pris en charge par un centre social, à Kigali. Ces propos ont été recueillis par Benjamin Chapeau et Ignace Fabiani qui ont passé une année comme animateurs dans ce centre destiné à accueillir des jeunes qui vivent dans la rue. Un modeste aperçu sur ce que peut être la vie des enfants du génocide.

TÉMOIGNAGE 1 :

JE SUIS NÉE EN 1987, à Butamwa. Je vis avec ma mère car mon père est en prison.

Souvent j'allais à la décharge pour chercher comment je peux vivre avec ma famille soit en cherchant les charbons pour les vendre, soit en cherchant les patates pour les porter à la maison.

Un jour, un encadreur répondant au nom de Jean-Pierre m'a rencontré là-bas et il m'a écrit pour venir apprendre le métier, maintenant j'apprends la couture.

TÉMOIGNAGE 2 :

JE SUIS ORPHELIN DE TOUS LES PARENTS et je suis né en 1986 au Burundi. J'ai perdu ma mère après le retour au Rwanda et mon père était soldat, il est mort au champ de bataille.

Nous sommes arrivés au Rwanda en 1994, en 1995, ma mère est morte à Kibungo. Après quelques semaines, ma tante est venue nous garder, moi et mes petits frères, j'ai continué les études de façon que j'ai réussi l'examen d'État. Comme ma tante n'avait pas les moyens de me les payer, je suis venu chez mon oncle qui pouvait m'aider, mais il a refusé.

Après avoir perdu mes études, je suis venu dans la rue pour voir si je peux sauver mes frères. C'était en l'an 2000. Là-bas j'ai mal vécu, car je n'ai pas trouvé l'argent ou la vie comme je pensais. Un jour quand j'étais à Kicukiro, j'ai entendu qu'il y a un centre tout près qui aide les enfants de la rue. Alors très tôt le matin j'y suis venu et j'y ai été inscrit.

TÉMOIGNAGE 3 :

JE SUIS NÉE EN 1986 à Nyanza. J'ai vécu avec mon père. J'ai perdu ma mère pendant le génocide. Après la guerre, nous sommes restés avec mon père quelque temps ; et puis mon père fut emprisonné. Nous avons eu la mauvaise vie et je me suis décidée d'aller à la décharge pour trouver comment je peux vivre en cherchant de quoi manger et l'argent. Après, j'ai eu la chance de rencontrer l'encadreur de centre qui m'a donné les conseils d'arriver au centre pour apprendre le métier qui peut m'aider dans le futur pour que je puisse faire quelque chose qui peut m'aider, alors c'était à moi de choisir ce que je dois apprendre, mais après ça on m'a appris beaucoup de choses qui m'ont aidée à changer les idées que j'avais quand j'étais à la décharge.

JACQUES MOREL

Des Français participaient aux opérations militaires pendant le génocide

Jacques Morel est l'auteur d'un ouvrage monumental, non encore publié, À la rescousse des assassins, dans lequel il fait méthodiquement le point sur l'engagement français dans le génocide rwandais. Extrêmement documenté, ce livre constitue un acte d'accusation sans appel. Nous en avons extrait le chapitre consacré à la question dramatique, et rarement abordée, de la présence de militaires français y compris pendant les cent jours du génocide. Sont ici relevées les traces de cette présence que Morel aura rassemblées à partir de la documentation existante.

1 DES CONSEILLERS MILITAIRES, DES « SONNETTES »

Le Dr Jacques Bihozagara, membre du Bureau politique du FPR, interviewé par *Le Soir*, lors de l'annonce par la France de l'opération Turquoise, voit dans celle-ci une tentative pour récupérer des conseillers militaires français en mauvaise posture parmi les FAR en déroute :

Mais nous pensons aussi que dans les troupes en débandade, il se trouve des témoins gênants qui pourraient mettre la France en cause et qu'il s'agirait d'éliminer.

– Disposez-vous d'éléments suivant lesquels des militaires français se trouveraient au Rwanda, et seraient bloqués aux côtés des forces gouvernementales ?

– Oui, nous aussi nous disposons d'informations suivant lesquelles des militaires français seraient traqués dans des camps militaires à Kigali et nous croyons que l'opération actuelle a aussi pour but de les faire sortir. Nous croyons même que c'est cela la raison déterminante de l'opération prévue, c'est pour cela qu'il faut aller si vite [1].

Colette Braeckman revient sur ces exfiltrations le 29 juin :

Turquoise, malgré ses effets positifs auprès des victimes, pourrait être considérée comme une entreprise humanitaire dissimulant d'autres objectifs. Il s'agirait entre autres de retirer des hommes restés aux côtés des gouvernementaux ou d'extraire de l'enfer rwandais des collaborateurs locaux, qui ne sont pas les plus menacés mais qui savent beaucoup de choses. Des messages radio ont été lancés, invitant ceux qui le peuvent à gagner Kibuye. Les membres de la radio des Mille Collines se prépareraient aussi à être évacués par les Français [2].

Il y a des indices comme quoi des militaires français sont restés au Rwanda après l'opération Amaryllis. Un détachement du COS de 33 hommes est maintenu à Kigali le 12 avril sous le commandement du Lieutenant Colonel Jean-Jacques Maurin, commandant les opérations spéciales, il serait parti le 14 avril en raison de l'aggravation de la situation [3], mais sont-ils vraiment tous partis? Jean-Dominique Merchet laisse entendre que certains sont restés :

Le 17 avril, les derniers Français quittent Kigali, hormis quelques éléments des forces spéciales [4].

Après l'opération Amaryllis des militaires français sont restés au Rwanda : « *Seuls quelques éléments des forces spéciales vont rester en "sonnettes" afin de rendre compte des événements à l'état-major de l'armée de terre.* » [5] Le général Lafourcade le confirme en 2006. Déplorant la pauvreté des renseignements dont disposait l'opération Turquoise, il déclare : « *Cela prouve que l'on n'avait plus grand monde au Rwanda, nulle part. À part ceux qui étaient enfermés à Kigali, mais ceux-là, ils ne savaient pas grand-chose et ils n'avaient pas le droit d'aller se balader à droite et à gauche, donc on ne savait rien et c'était un sacré problème.* » [6] Il est probable aussi qu'un officier français soit resté pour conseiller le chef d'état-major des FAR.

Des Français se battent à la mi-mai aux côtés des FAR dans la région de Butare :

À la mi-mai 1994, soit cinq semaines après le début du génocide, des Français sont présents dans la région de Butare. *Le Figaro* dispose d'un témoignage précis : « *Des Français se battaient à la mi-mai aux côtés des Forces armées rwandaises (FAR) dans la région de Butare.* » Interrogé, un haut responsable militaire français déclare : « *C'est possible. Il s'agit peut-être de mercenaires.* » [7]

Un Français, faisant du renseignement, est resté durant tout le génocide à Butare. Des soldats français du 8^e RPIMA avaient mis un coopérant français, Pierre Galinier, en contact avec lui :

Alain Bossac, garagiste français qui se disait ancien pilote d'avion, ancien militaire et au moment de l'opération Amaryllis « *consul honoraire de Butare* », a été l'un des trois Européens (avec un couple de pasteurs suisses) à rester à Butare pendant le génocide. Il a été en relation permanente avec les responsables des FAR pendant trois mois. Il a été évacué par des militaires de l'opération Turquoise la veille de la prise de Butare par le FPR. [8]

Il semble que le colonel Bernard Cussac, attaché de défense à Kigali, soit resté au Rwanda pendant la durée du génocide, ainsi qu'en atteste un arrêt de Conseil d'État relevé par François-Xavier Verschave, dans *Billets d'Afrique*, en juin 2004 :

Le 26 juillet 1996, le colonel Cussac a gagné en Conseil d'État (arrêt n° 165521) une requête contre l'État français. Celui-ci a été condamné à lui verser (plus les intérêts) « *une somme de 900 000 F correspondant à la différence entre l'indemnité de résidence qu'il a perçue lorsqu'il était attaché de défense au Rwanda du 15 juillet 1991 au 12 juillet 1994 et celle qu'il aurait dû percevoir en cette qualité* ». Que faisait-il, en « résidence » au Rwanda, dûment constatée et facturée par le Conseil d'État, pendant toute la durée du génocide ? Mieux, il a prouvé, à l'appui de sa requête, « *qu'il a exercé ces fonctions* » de chef de la mission d'assistance militaire et attaché de défense jusqu'au « *9 octobre 1994* ». La mission d'information parlementaire s'est bien gardée de l'interroger sur ces fonctions prolongées... [9]

Il a prouvé lors de sa requête « *qu'il a exercé ces fonctions* » de chef de la mission d'assistance militaire et d'attaché de défense jusqu'au « *9 octobre 1994* ». [10] Cependant, nous ne pensons pas que le Colonel Cussac soit resté à Kigali.

Vers le 27 mai, le général Dallaire envoie des observateurs s'enquérir de la présence de mercenaires blancs dans la région de Cyangugu :

Dans le sud, je m'inquiétais de conserver un certain contrôle sur la situation humanitaire. Je voulais aussi vérifier la véracité d'une rumeur faisant état de la présence de Blancs francophones dans la région de Cyangugu. Je me demandais si nous n'allions pas assister à un accroissement du nombre de mercenaires blancs au service de l'AGR. Pour obtenir des données plus fiables, j'envoyai dans ces deux zones [*Gisenyi et Cyangugu, NDLR*] deux imposantes équipes de reconnaissance composées d'observateurs militaires.[...] L'équipe qui alla à Cyangugu eut à subir les tracasseries de 52 barages routiers [11].

Dallaire ne dit pas ce que son équipe envoyée à Cyangugu a observé. Mais le lien peut-être fait entre cette rumeur et l'envoi de Français pour renforcer la piste de l'aérodrome de Kamembe. [12]

Une rescapée du massacre de Murambi (Gikongoro), le 21 avril, dit en 2004 à Catherine Ninin de RFI avoir vu des militaires français pendant le génocide avant l'opération Turquoise vers le 25 avril. Un participant aux massacres dit que les Français étaient là avant le 21 avril :

Dans le même temps, la traque aux Tutsi continue. Immaculée l'une des rares rescapées se souvient :

« Je suis la seule rescapée de toute ma famille. Après le massacre je me suis cachée dans un champ de sorgho. J'étais en sous-vêtements parce qu'on m'avait arraché tous mes habits, j'étais comme folle. Dans ma fuite je suis arrivée sur une barrière là on m'a totalement dévêtue. Heureusement je suis tombée sur quelqu'un qui m'a prêté une jupe. Mais en même temps il a refusé de me cacher alors j'ai continué à errer. Et c'est là que je suis tombée sur une autre barrière tenue par des militaires français. Ils disaient à tout le monde "fuyez, fuyez" »
 – C'était combien de jours après le massacre?

– « À peu près 4 jours. »

Mais que font ces Français à cette époque, ne sont-ils pas censés être dans la région ni même au Rwanda ? Les militaires français arriveront fin juin avec l'opération Turquoise. Et pourtant Navi [?], un ex-tueur et ex-prisonnier, les a aussi rencontrés, c'était quelques temps avant le massacre de Murambi :

« Avant le massacre de Murambi je voyais les soldats français à Gatyazo [13], ils étaient là, ils patrouillaient sur les routes et c'est même eux qui nous ont encadrés quand on a fui vers le Zaïre. »

– Il y avait des soldats français qui étaient déjà là, avant le 21 avril?

– « Oui les soldats français étaient bien là avant le massacre de Murambi. Et les Tutsi qui ont été massacrés là-bas c'était d'abord des réfugiés auprès des soldats français. » [14]

Interrogée sur cette présence de militaires français près de Gikongoro en plein génocide, Catherine Ninin répond :

Officiellement, à cette époque il n'y a pas de militaires français au Rwanda. Ils ont quitté le pays en décembre 1993 et ne reviennent que fin juin 1994 avec l'opération Turquoise. Ces témoignages sont troublants. J'aurais souhaité pouvoir rencontrer ces Rwandais qui se sont réfugiés auprès des Français. Malheureusement, vous l'avez entendu, il y a très peu de rescapés de Murambi. Il pourrait s'agir d'un commando spécial opérant dans la région. Ce n'est pas improbable puisque par ailleurs j'ai recueilli d'autres témoignages à la prison de Kigali des ex-FAR, des Interahamwe qui attestent d'une présence française à cette époque [15].

Selon Colette Braeckman, l'offensive du FPR et la débâcle des FAR met en mauvaise posture les militaires français restés au Rwanda pour renseigner l'état-major à Paris et conseiller les FAR :

Certaines informations m'étaient parvenues selon lesquelles deux groupes de trois à cinq « spécialistes » français se trouvaient toujours bloqués dans des camps de l'armée gouvernementale et de la gendarmerie encerclés par le FPR [16].

P.H. Bunel détaché à la cellule de crise Rwanda au centre opérationnel des armées à Paris évoque l'exfiltration de conseillers militaires français auprès des FAR :

De la base de Goma, en plusieurs occasions, certains m'ont rapporté avoir vu des hommes fatigués qui avaient l'air de journalistes français, embarquer dans des Transall ou des Iliouchine à destination de Bangui ou de Libreville. Ils étaient arrivés en véhicules ou en hélicoptères du sous-groupe spécialisé du COS. Curieux. Les témoins qui m'ont rapporté ces faits étranges appartenaient à l'équipe que j'aurais commandée si mon départ pour le Rwanda n'avait pas été annulé[...] [17].

J'ai raconté plus haut que des témoins sur place avaient remarqué des voyageurs insolites dans les appareils militaires. À leur arrivée en France, ces passagers quittaient discrètement les aéroports militaires. Mission finie, sans doute.

Nous avons été nombreux à conclure que, selon toute vraisemblance, ces Européens étaient les derniers coopérants à avoir quitté Kigali après le déclenchement de l'offensive victorieuse du Front patriotique ruandais qui provoqua la chute du gouvernement hutu. Mais, ce qui est plus intrigant, c'est qu'ils n'ont sûrement pas quitté Kigali sans être accompagnés par des membres du gouvernement qu'ils avaient assistés techniquement pendant plusieurs années. Or où sont-ils passés ces Ruandais [18] ?

2 LES AUTORITÉS FRANÇAISES SONT INFORMÉES DES OPÉRATIONS DES FAR

Le général Quesnot indique le 7 juin à François Mitterrand :

2. - Rwanda

Les combats et les massacres se poursuivent. Les forces gouvernementales ont lancé une contre-offensive dans le sud pour tenter de reprendre le contrôle de la route qui relie Gitarama à la frontière burundaise. [19]

Le même jour, Bruno Delaye et Dominique Pin notent :

Sur le terrain les combats se poursuivent. Les rebelles du FPR qui n'ont pas encore pris le contrôle total de Kigali, exercent une très forte pression sur Gitarama, siège du gouvernement intérimaire. [20]

La comparaison de ces deux points de situation révèle que le général Quesnot dispose d'informations venant directement du commandement des FAR.

L'ambassadeur Marlaud signale que « *Le colonel Kabiligi a essayé de lancer la contre-offensive dans le Bugesera en mai-juin.* » [21]

Bruno Delaye, le 14 juin :

Sur le terrain le Front patriotique rwandais (FPR) maintient sa pression et progresse lentement. Il aurait pris la ville de Gitarama, siège du gouvernement intérimaire qui s'est replié sur Gisenyi à la frontière zairoise. [22]

Général Quesnot le 15 juin :

Les combats se poursuivent dans Kigali et le long de la ligne de front, les rebelles du F.P.R. étant sur le point de s'emparer de Gitarama. En dépit de l'embargo les munitions ne semblent faire défaut à aucun camp. [23]

La prise de Gitarama est du 13 juin. Quesnot ne l'avoue pas.

3 L'OPÉRATION « INSECTICIDE » DU CAPITAINE BARRIL

Le Capitaine Barril a organisé la formation au camp de Bigogwe d'une unité d'élite pour attaquer l'arrière des lignes du FPR pendant le génocide. La Mission d'information parlementaire fournit dans ses annexes une lettre qui démontre la réalité de ce contrat. C'est l'équipe d'enquête d'Alison Des Forges qui révèle l'« *opération insecticide* » :

Selon des sources militaires rwandaises, Barril avait été engagé par le ministère rwandais de la Défense pour diriger un programme de formation de 30 à 60 hommes, effectif qui était susceptible d'atteindre les 120, au camp de Bigogwe dans le Nord-Ouest. Il devait entraîner au tir et aux tactiques d'infiltration, une unité d'élite qui se préparait à mener des attaques derrière les lignes du FPR. L'opération avait reçu le nom de code d'« *opération insecticide* », signifiant que l'opération se destinait à exterminer les *inyenzi* ou les « *cafards* ». Les commandants des unités de l'armée et de la gendarmerie reçurent l'ordre, dans la première quinzaine du mois d'avril, de recruter des volontaires pour ce programme. [24] En juin, des officiers rwandais décidèrent d'offrir des primes pour inciter les participants au programme de formation à mener des attaques derrière les lignes du FPR, lesquelles étaient vulnérables parce qu'elles s'étendaient sur de longues distances. Toutefois, la situation militaire changea trop rapidement pour qu'ils aient le temps de mettre leur décision à exécution [25].

Alison Des Forges précisera en 2004 pour la Commission d'enquête citoyenne :

Plusieurs officiers de l'ancienne armée rwandaise m'ont informée de la présence de Paul Barril pendant le génocide. L'un d'entre eux m'a parlé de ce contrat, qui consistait à fournir armes et formation, et devait se dérouler au camp de Bigogwe, à l'intention des troupes d'élite qui devaient opérer ensuite derrière les lignes du FPR. Un autre officier m'a parlé de la présence à Kigali d'au moins deux militaires européens, francophones, qui ne connaissaient rien du Rwanda et qui avaient été transportés par hélicoptère de Kigali jusqu'à Bigogwe, pendant cette même période. Il semble probable qu'il y ait eu des mercenaires engagés par Paul Barril dans cette opération [26].

Barril a déclaré qu'il a regroupé pendant le génocide les 25 CRAP survivants des 67 que la France avait formés. [27] Un Commando de Reconnaissance et d'Action en Profondeur (CRAP), avait été créé par les Français, fin 1992, au sein des para-commandos, pour fournir des renseignements permettant de déterminer les positions du FPR, infiltrer l'ennemi et en éliminer certains membres. [28] Le commandant de Saint-Quentin, affecté auprès du bataillon para-commandos au camp de Kanombe, aurait été en charge de cette formation. [29]

Barril se serait aussi occupé de fourniture d'armes selon la DGSE : « *il semble que le capitaine Barril, dirigeant de la société Secret, exerce, en liaison avec la famille de l'ex-président Habyarimana (...), réfugiée à Paris, une activité remarquable, en vue de fournir des munitions et de l'armement aux forces gouvernementales.* » [30]

Il n'est pas possible, a priori, que le contrat avec Barril, signé fin avril ou début mai, soit une conséquence des entretiens Huchon-Rwabalinda du 9 au 13 mai à Paris.

Cependant, il répond exactement, dans le compte-rendu de Rwabalinda, à un projet d'envoi d'instructeurs français et à un conseil d'« amis » :

3. Les priorités suivantes ont été abordées : [...]
- b. La présence physique (sic) des militaires français au Rwanda ou tout au moins d'un contingent d'instructeurs pour les actions de coups de main dans le cadre de la coopération. [...]
- e. Les amis contactés nous conseillent de faire un effort pour mettre à l'œuvre des équipes aux effectifs réduits pour saboter les arrières de l'Eni [ennemi, NDLR] et briser ainsi son élan. [31]

Une note de la mission militaire française à Kinshasa [32] du 27 juin 1994 adressée au Ministère de la Défense à Paris regrette que la demande de

visa du général Ndindiliyimana lui ait été refusée. Il voulait rencontrer Barril à Paris à propos d'un contrat d'assistance signé avec lui le 28 mai 1994 :

FM = MISMIL KINSHASA 27.06.94

TO = MINDEF

PRIMO : LE GÉNÉRAL NDINDILIYIMANA, CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE LA GENDARMERIE RWANDAISE, S'EST VU REFUSER LE VISA POUR LA FRANCE QU'IL SOLLICITAIT. IL SOUHAITAIT SE RENDRE DANS NOTRE PAYS POUR ÉTUDIER, AVEC LES SERVICES DU CAPITAINE BARRIL (TEL : (1) 92.06.11.79), LES SUITES D'UN CONTRAT D'ASSISTANCE SIGNÉ LE 28 MAI 1994 ET PARTIELLEMENT PAYÉ.

SECUNDO : DANS L'IMPOSSIBILITÉ DE QUITTER LE PAYS, ET FAUTE DE POUVOIR ÉTABLIR DES LIAISONS TÉLÉPHONIQUES PROTÉGÉES, IL NOUS DEMANDE DE SERVIR D'INTERMÉDIAIRE POUR OBTENIR QUE LE CAPITAINE BARRIL, OU L'UN DE SES COLLABORATEURS, SE RENDENT À KINSHASA DANS LE COURANT DE LA SEMAINE.

TERTIO : VOUS DEMANDE DE BIEN VOULOIR ME FAIRE CONNAÎTRE LA SUITE QU'IL CONVIENT DE RÉSERVER À CETTE DEMANDE.

BT

£ 602 MESSAGE TERMINÉ [33]

Il est aussi possible que Barril ait bénéficié de plusieurs contrats.

Barril est en relation avec le ministère de la coopération. « *Le cabinet du ministre de la coopération, Michel Roussin, écrivent Gattegno et Lesnes, nous a confirmé l'existence de " contacts" avec Paul Barril, mais les deux parties contestent avec autant de vigueur en avoir pris l'initiative.* » [34] Barril travaille en étroite liaison avec Philippe Jehanne, correspondant des services secrets au ministère de la coopération. En effet Michel Gadoullet, qui suit le dossier Rwanda pour le ministère de la coopération, écrit à ce dernier, le 26 juin 1994 : « *À M. Philippe Jehanne, suite mon fax, capitaine GIGN Barril à Paris depuis 4 jours.* » [35]

Une preuve de la réalité du contrat de Barril a été donnée par la Mission d'information parlementaire. Dans sa lettre à Paul Quilès, président de cette mission d'information sur le Rwanda, Sébastien Ntahobari, ancien attaché militaire auprès de l'ambassade du Rwanda à Paris, déclare qu'il n'a pas commandé de matériel militaire pour un montant d'un million de dollars au capitaine Barril, par contre il affirme l'avoir rétribué pour un contrat de « services et assistance » dont il ignore la teneur :

En juin 1994, le ministre de la Défense, Augustin Bizimana a transféré des fonds sur le compte de l'ambassade à Paris. Il a envoyé un fax instruisant de donner au Capt Barril un montant de 1.200.000 Dollars pour un contrat de services et assistance qu'il avait signé avec le gouvernement. Le peu d'éléments que vous me donniez, au demeurant très troublants, ne me mettait pas sur les rails. Ceci étant, la comptabilité a établi un chèque de l'équivalent de un million deux cent mille dollars. L'adjoint de Barril est

venu le récupérer à l'ambassade même. Mr Bizimana ne m'a pas dit de quelle prestation il s'agissait, Barril et son adjoint non plus. Il paraît que c'était très secret. Personnellement je suis resté très sceptique que Barril ait daigné remplir son contrat mais je n'avais pas de preuves. Sans conviction, vers octobre 1994 je lui ai fait un courrier de restituer à l'ambassade le solde éventuel qui n'aurait pas été consommé afin de lui permettre de payer les salaires du personnel, étant donné que l'ambassade ne recevait plus de fonds de fonctionnement. Vous vous en doutez bien que je n'ai pas reçu de réponse. Je n'avais pas de preuves et j'ignorais les termes du contrat. Seul Bizimana peut attester s'il a été satisfait ou pas, sinon Barril dira toujours qu'il a tout utilisé, un point et c'est tout ! Ceci étant dit, je n'ai jamais reçu aucun rond de Barril, vous pouvez le vérifier [36].

Barril a donc été payé en juin d'un montant de 1.200.000 dollars pour un contrat de « *services et assistance* ».

Conséquence ou non des entretiens Huchon-Rwabalinda, la réalité de ce contrat ne fait que confirmer l'authenticité du rapport du colonel Rwabalinda sur la relance des actions de coopération entre la France et le GIR pendant le génocide.

Barril, lui-même, confirme sa présence auprès des FAR en montrant à des journalistes une photo le représentant à côté d'une pièce d'artillerie lors d'un de ses déplacements au Rwanda pendant le génocide :

Il [Barril] exhibe volontiers, aussi, les clichés pris au cours de ses deux passages à Kigali, dont certains le montrent en situation, tantôt près d'une pièce d'artillerie, tantôt devant le portail de l'ambassade de France à Kigali, déserte depuis le départ des derniers Français, dans la matinée du 12 avril (*le Monde* du 14 avril) [37].

Me de Temmerman, avocat de la famille Habyarimana, reconnaît que Barril est intervenu au Rwanda pendant le génocide :

Ce qui s'est passé, a expliqué Me de Temmerman, c'est que « le capitaine Barril [NDLR : *ex-gendarme, aujourd'hui à la tête d'une société privée de sécurité*] a essayé d'aider le gouvernement rwandais, à la demande de ce dernier. Il n'a rien commis d'illégal à ma connaissance. Cela n'a pas tourné comme il ne [sic] voulait. Ses hommes ont participé un tout petit peu à l'organisation dans une situation de guerre. Augustin Bizimungu [NDLR : *chef de l'armée d'Habyarimana*] m'a confirmé que cette guerre, on a essayé de la faire proprement. Les milices ont fait des massacres, tout le monde l'a vu. C'est une situation assez normale dans une situation de guerre qui durait depuis quatre ans. Mais le rôle de Barril, il faut le séparer totalement de celui de la France. » [38]

Le capitaine Barril n'a pas été auditionné par la Mission d'information parlementaire. Curieusement, dans la fiche « *Éléments d'information relatifs au*

rôle qu'aurait joué Paul Barril dans les affaires rwandaises entre 1990 et 1994 » [39] la Mission n'aborde pas ce contrat de « services et assistance » pendant le génocide dont il est pourtant question dans cette lettre de Ntahobari à Paul Quilès, président de cette Mission d'information, lettre qu'elle publie en dans les annexes.

Le 24 mars 2007

Date	Source
Avant le 6 avril	« des témoins assurent avoir vu Paul Barril à Kigali avant l'attentat. » (<i>Le Soir</i> , 28/6/1994)
6 avril	Barril à Bujumbura (Braeckman, <i>Rwanda, histoire d'un génocide</i> . Fayard, 1994, p. 198)
7 avril	« J'ai appris le décès [de Grossouvre] sur une colline perdue au centre de l'Afrique » (Paul Barril, <i>Guerres secrètes à l'Élysée</i> , Albin Michel, Paris, 2000)
27 avril	Récupération de la « boîte noire » du Falcon (Smith, <i>Libération</i> 29/7/1994)
mi mai	Enquête sur l'attentat du 6 avril (Smith, <i>ibidem</i>), début mai selon Gattegno (<i>Le Monde</i> , 28/6/1994)
23 juin	Barril à Paris montre la pseudo boîte noire (<i>Le Monde</i> , 28/6/1994)
3 juillet	Barril dit être à Kigali lors de la fuite des FAR (R. Glucksman)

TAB. 1: Les voyages du capitaine Paul Barril au Rwanda pendant le génocide

RÉFÉRENCES

- [1]. Colette Braeckman : *Rwanda, histoire d'un génocide*. Fayard, 1994.
- [2]. Pierre-Henri Bunel : *Mes services secrets - Souvenirs d'un agent de l'ombre*. Flammarion, 2001.
- [3]. Laure Coret et François-Xavier Verschave : *L'Horreur qui nous prend au visage*. Karthala, 2005. Rapport de la Commission d'enquête citoyenne.
- [4]. Roméo Dallaire : *J'ai serré la main du diable - La faillite de l'humanité au Rwanda*. Libre expression, 2003.
- [5]. Alison Des Forges : *Aucun témoin ne doit survivre. Le génocide au Rwanda*. Karthala, Human Rights Watch, Fédération Internationale des droits de l'homme, avril 1999.
- [6]. Jean-Paul Gouteux : *La Nuit rwandaise. L'implication française dans le dernier génocide du siècle*. Izuba Editions, L'Esprit frappeur, 2002.

[7]. Gabriel Périès et David Servenay : *Une guerre noire - Enquête sur les origines du génocide rwandais (1959-1994)*. La Découverte, 2007.

[8]. Paul Quilès : *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994*. Assemblée Nationale Rapport n° 1271, <http://www.assemblee-nationale.fr/dossiers/rwanda/>, 15 décembre 1998. Mission d'information de la commission de la défense nationale et des forces armées et de la commission des affaires étrangères, sur les opérations militaires menées par la France, d'autres pays et l'ONU au Rwanda entre 1990 et 1994.

Notes :

- [1] Colette Braeckman, « Le “non” du FPR à la France », *Le Soir*, 20 juin 1994, p. 7.
- [2] Colette Braeckman, « L'ancien superegardarme français veut à tout prix impliquer des Belges dans l'attentat du 6 avril », *Le Soir*, 29 juin 1994, p. 1,7.
- [3] *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994*, [Réf. 8].
- [4] Jean-Dominique Merchet, « Mission Amaryllis, un sauvetage sélectif par l'armée française », *Libération*, 2 février 1998, p. 11. Ce témoignage contredit le rapport du lieutenant-colonel Maurin qui dit qu'ils sont partis le 14 et non pas le 17, et qu'ils sont tous partis.
- [5] Thierry Charlier, « Le sauvetage des ressortissants occidentaux au Rwanda », *Raids* 97, juin 1994, p. 101,7.
- [6] G. Périès, [Réf. 7]
- [7] Patrick de Saint Exupéry, « France-Rwanda : des mensonges d'État », *Le Figaro*, 2 avril 1998, p. 4, colonne 7.
- [8] Témoignage de Pierre Galinier [Réf. 6].
- [9] *Billets d'Afrique*, Juin 2004.
- [10] François-Xavier Verschave, *Billets d'Afrique*, 126, juin 2004, p. 2-3.
- [11] R. Dallaire [Réf. 4].
- [12] Colette Braeckman, « L'enfer du Rwanda et les bonnes intentions de la France », *Le Soir*, 20 juin 1994, p. 7.
- [13] Gatyazo se trouve près de Gikongoro.
- [14] Catherine Ninin, « Le massacre de Murambi », *RFI*, 30 mars 2004.
- [15] Catherine Ninin, *ibidem*.
- [16] C. Braeckman [Réf. 1].
- [17] P.H. Bunel [Réf. 2].
- [18] *ibidem* p. 354-355.
- [19] Note du général Quesnot à l'attention de Monsieur le Président de la République. Objet : Votre entretien avec le Premier ministre le mercredi 8 juin 1994. Situation, 7 juin 1994.
- [20] Point de situation Delaye, Pin 7 juin 1994.
- [21] Marlaud, « Personnalités accusées par le FPR d'être responsables des massacres », Note du ministère des Affaires étrangères, 12 juillet 1994, *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994* [Réf. 8].
- [22] Bruno Delaye, Point hebdomadaire de situation sur l'Afrique. Mardi 14 juin 1994.
- [23] Note du général Quesnot et de Dominique Pin à l'attention de Monsieur le Président de la République. Objet : Votre entretien avec le Premier ministre et Conseil restreint du 15 juin 1994. Situation. 15 juin 1994.
- [24] La traduction française présente une erreur de date, il s'agit de fin avril ou début mai. Le texte original en anglais est « In late April or early May, commanders of army and National Police units were ordered to recruit volunteers for the program ».
- [25] *Aucun témoin ne doit survivre* [Réf. 5]. La source est constituée d'entretiens réalisés à Bruxelles en 1997 et 1998.
- [26] *L'horreur qui nous prend...* [Réf. 3].
- [27] Interview de Paul Barril par Raphaël Glucksmann non insérée dans le film “Tuez-les tous”. Il répète

- dans cette interview qu'il était à Kigali quand les FAR ont abandonné la ville.
- [28] L. Melvern, *Conspiracy to murder. The rwandan genocide*, 2006, p. 39.
- [29] L. Melvern *ibidem* p. 135.
- [30] Gérard Davet et Piotr Smolar, Des notes de la DGSE soulignent les ambiguïtés de l'action de la France au Rwanda de 1993 à 1995, *Le Monde*, 24 décembre 2006, p. 6.
- [31] Agir ici et Survie, *Dossiers noirs de la politique africaine de la France*, L'Harmattan, 1996, n° 1, p. 23-26; Coret - Verschave, *ibidem*, pp. 514-515.
- [32] Le colonel Dominique Bon est attaché militaire à l'ambassade de France à Kinshasa en 1994.
- [33] CEC, *L'horreur qui nous prend...*, [Réf. 3].
- [34] Hervé Gattegno, Corine Lesnes, « Rwanda : l'énigme de la "boîte noire" », *Le Monde*, mardi 28 juin 1994, p. 1,6.
- [35] CEC, *ibidem*.
- [36] *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994* [Réf. 8].
- [37] Hervé Gattegno, Corine Lesnes, « Rwanda : l'énigme de la "boîte noire" », *Le Monde*, mardi 28 juin 1994, p. 1,6.
- [38] Marie-France Cros, « L'avocat de la famille Habyarimana mécontent », *La libre Belgique*, 11 septembre 1995.
- [39] *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994* [Réf. 8].

NICOLE MERLO

« Il y avait des Français à toutes les barrières »

C'est la première fois qu'une Européenne témoigne, en son nom et à visage découvert, de la participation physique des soldats français au génocide des civils tutsi. Autre révélation de ce témoignage, prépondérante dans la démonstration de la vérité : des soldats tricolores arrêtaient les Tutsi jusqu'à deux jours avant l'attentat contre l'avion de Habyarimana. À un moment – avant le déclenchement de l'opération Amaryllis – où les militaires français n'étaient pas censés se trouver au Rwanda. Surtout, Nicole Merlo témoigne d'une présence systématique de soldats français aux côtés de Rwandais, « à toutes les barrières », ce qui permet d'entrevoir qu'il pouvait y avoir sur le terrain bien plus que quelques dizaines de coopérants militaires en avril 1994.

Propos recueillis par Serge Farnel

Serge Farnel : Madame Merlo, racontez-nous qui vous êtes et ce que vous faites !

Nicole Merlo : Je suis née au Congo, à Bukavu (province du Sud-Kivu, à l'est du Congo-Kinshasa, ndlr). Mon premier mari, avec lequel je me suis mariée à l'âge de 16 ans, possédait des plantations. Moi j'ai préféré choisir l'élevage. J'ai commencé par produire des fromages. J'ai démarré avec trente-sept vaches. Étant donné que cela marchait bien, et parce qu'il n'y avait rien dans cette région, j'ai commencé à récupérer les enfants dont la mère était morte en couches. Ce qui fait que j'ai eu, peu à peu, une quinzaine d'enfants, et puis vingt, et puis vingt-cinq.

Mon mari est mort en 1980. Je me suis remariée en 1984 avec un veuf espagnol. C'était un photographe, un artiste. Il ne s'y connaissait pas en élevage, mais il essayait toutefois de faire de son mieux.

À cette époque, je venais bénévolement à Gysenyi, dans le nord-ouest du Rwanda, à la frontière avec le Congo, m'occuper d'une école primaire et secondaire belge. Tous les ans, je rentrais en Belgique pour aller recruter des professeurs. Il faut que je vous dise que je n'ai jamais pu aller à l'école. Je n'ai pu faire que trois années en primaire. On n'avait pas de sous.

C'est alors qu'a commencé cette histoire entre Tutsi et Hutu, les couvre-feux, les barrières. C'était épouvantable. J'étais au Congo, mais je venais ici, à Gysenyi, participer aux réunions de l'école belge. Je m'y étais acheté une maison en 1984 dans laquelle je ne vivais pas encore. Et heureusement que je l'ai achetée. Car j'ai tout perdu.

Avant le 6 avril 1994, on pouvait voir des militaires français à toutes les barrières. Moi, j'allais à Kigali vendre mes fromages parce qu'il y avait là beaucoup de blancs qui les achetaient. Et je dois dire qu'on ne nous embêtait pas pour vendre nos marchandises. Les Français ayant toutefois rapidement été accusés de se battre aux côtés des soldats d'Habyarimana, ils décidèrent d'amener des militaires français métis et noirs. J'ai vu, avant le 6 avril 1994, les militaires français faire sortir les Tutsi des taxis.

• **Et que faisaient-ils après les avoir sortis des taxis ?**

– Ils les mettaient sur le côté. Mais je ne sais pas ce qu'ils faisaient après étant donné qu'on ne pouvait pas rester.

• **C'était au niveau des barrières qu'ils les faisaient ainsi sortir des taxis ?**

– C'étaient à des barrières, oui.

• **Avez-vous souvenir d'une barrière précise, située à un endroit précis ?**

– Mais il y en avait partout ! Qu'est-ce que je peux vous dire ?

• **Et il y avait des Français à toutes les barrières ?**

– Oui. Il y avait des Rwandais et des Français à toutes les barrières.

• **Étaient-ils en uniformes militaires français ?**

– Non. Ils avaient les mêmes costumes militaires que les Rwandais.

• **Comment saviez-vous alors que c'étaient des Français ?**

– Parce qu'ils parlaient français et quand vous entendez l'accent d'un Français, vous le reconnaissez, non ? Et puis, à l'occasion des affrontements, le FPR avait attrapé des Français. Beaucoup de jeunes qui allaient se battre

aux côtés du FPR se rendaient chez nous. Toutes ces nouvelles-là, nous les obtenions grâce à eux.

• **Quel jour précisément avez-vous vu ces militaires français aux barrières ?**

– Nous, on est passé le 4 avril et là il y en avait, je les ai vus.

• **Le 4 ?**

– Oui je les ai vus.

• **Mais le 4, ils ne devaient pas être là !**

– Eh bien, j'en ai vu ! *[avec force et détermination]* J'en ai vu !

• **Et où en avez-vous vu le 4 ?**

– Je les ai vus à Kigali même. Surtout à Kigali. Aux barrières de Kigali, de la ville. En sortant de la ville, il y a une place que l'on appelle Igitikinyoni. Là aussi il y en avait. Je les ai vus.

• **Ce témoignage-là, vous l'avez déjà confié à quelqu'un ?**

– Non. J'ai parlé, mais pas spécifiquement sur les Français. Non.

• **Vous dites que les Français étaient aux barrières en 1994, avant le 6 avril. Or au cours de cette période, il n'aurait normalement plus dû y avoir aucun militaire français au Rwanda, l'opération française Noroit ayant été achevée en décembre 93 !**

– Pourtant j'ai connu des militaires qui étaient assistants techniques à Ruhengeri. Le 4 avril 1994, quand nous sommes revenus de Kigali, nous avons été attaqués à Ruhengeri par des écoliers qui jetaient des pierres aussi bien sur la route que sur les voitures. On a été pris dans un véritable étau. On est alors allés se réfugier au lieu où se trouvaient les bureaux de l'Electrogaz. On est allés rejoindre des amis français professeurs car on savait qu'ils étaient là. Il y avait là également des militaires français qui nous ont escortés pour nous sortir de la ville de Ruhengeri.

• **Des militaires français ?**

– Oui.

• **Le 4 avril 1994 ?**

– Le 4 avril 1994. Puis nous sommes arrivés ici, à Gysenyi, où nous avons logé. Et le 6 au soir, nous sommes partis vers Goma. J'ai une maison au bord

du lac qui s'appelle Katambi. C'est un petit séminaire. Nous y avons logé avec deux prêtres belges dont l'un vit toujours ici. Le matin du 6 avril, vers cinq heures, je ne me sentais pas bien. J'avais fait des cauchemars. Au moment où je m'apprêtais à plonger dans le lac, j'ai aperçu un des prêtres en train de lire son bréviaire. Un autre l'a rejoint en criant : « *Vous avez entendu la nouvelle ? L'avion du président est tombé ! On va partir !* » Les deux prêtres me firent part aussitôt de leur intention de retourner au Rwanda où ils avaient laissé leurs confrères. Je donne mon accord pour les y conduire, mais mon mari me défend de me rendre au Rwanda, ce à quoi je lui réponds de ne pas s'en faire. Puis ce fut au tour de cette dame qui habitait là, une grande amie de Diane Fossey, du nom d'Alyette de Munck, et qui vient juste de mourir. Elle aussi m'ordonna de ne pas y aller. C'est alors que je leur ai tous répondu : « *Mais foutez-moi la paix !* » Il faut dire que j'étais vraiment dérangée par cette histoire. Je me disais : « *Mais mon Dieu, tous ces Tutsi vont être tués !* » Car j'en étais persuadée.

• **Qu'est-ce qui vous faisait penser avec tant de certitude que c'est ce qui allait leur arriver ?**

– Ah oui ! Ça j'en étais certaine. Parce qu'il fallait entendre parler les Hutu ! Il y avait une haine féroce dont vous n'avez pas idée. Il y avait aussi cette radio qu'on appelait la radio-machette, la Radio des Mille Collines.

Finalement, je les accompagne à la frontière. Au moment de prendre ma voiture, un Congolais m'arrête pour me dire : « *Mais madame, tu es folle ou quoi ?* » Je lui ai répondu que j'allais juste les déposer et revenir aussitôt. Mais il a ajouté : « *N'y va pas. Ils sont en train de découper les gens en morceaux* ». J'y suis tout de même allée. On nous a ouvert la frontière et je suis enfin arrivée.

Au moment où je me suis réinstallée au volant pour repartir, j'ai entendu au-dessus d'un mur : « *Madame Milaro ! Madame Milaro !* », c'est ainsi qu'ils prononcent mon nom de famille. C'est alors que j'ai vu un monsieur me supplier de sauver ses enfants. Je lui indique que je m'apprête à faire le tour de la maison. Il m'interrompt aussitôt : « *Surtout pas ! Parce que là, y a un trou. On y met les gens dedans* ». C'est à cet instant que je me suis rendu compte du guêpier dans lequel j'étais tombée ! Je me rends chez les frères et leur emprunte une échelle avec laquelle je descends onze enfants que je mets dans ma voiture. Je leur dis : « *Bon. On est venu de Goma pour aller à l'école et l'école est fermée. D'accord ? Vous avez tous compris ? On est venu de Goma ! Vous avez tous compris ?* » Il se trouve que c'étaient des enfants de Goma. Arrivés à la frontière, je remarque qu'on avait disposé des clous pour empêcher de passer. Je vois un Interahamwe arriver vers nous avec une cagoule. Il me demande

où je vais. Je lui réponds que je rentre chez moi. Il me demande de retourner d'où je viens, ce à quoi je m'oppose en lui disant que je viens de Goma, que j'ai amené des enfants à l'école, mais que l'école étant fermée, je retourne à Goma avec eux. L'Interahamwe appelle celui qui tenait la barrière et lui demande ce qu'il faut faire. Je prie pour qu'il se contente de fermer sa bouche. Il la ferme ! Alors il lui répond : « *Bon ouvre ! Laisse-la passer, mais il y a plus personne qui passe* » .

Quand je suis arrivée à Goma, le Congolais qui avait voulu m'empêcher de partir, m'a dit : « *Toi t'es pas une femme. T'es un homme, toi !* » À ce moment, je me suis dit : « *Mais c'est vrai, nom d'une pipe ! Je viens de passer un truc terrible.* » Je ne m'en étais même pas rendu compte. Quand j'ai ramené les enfants à leurs parents, ça a été le délire, le délire !

Après ça, on est revenu à la barrière située à la frontière. On y venait tous les jours parce que j'avais des amis qui devaient passer cette frontière. Et là ils ont été fantastiques les blancs de Gysenyi. Ils mettaient les Tutsi au milieu d'eux. Quand les Interahamwe sortaient des Tutsi des véhicules pour les mettre de côté, les blancs se mettaient au milieu d'eux et les Interahamwe leur disaient : « *On ne passe pas !* » Le deuxième ou troisième jour, ils ont compris qu'ils ne réussiraient à avoir aucun Tutsi. Il faut dire que les gens appelaient l'ambassade avec leur téléphone, si bien que les Interahamwe finissaient par se sentir mal à l'aise. Alors ils ont laissé passer tout le monde, et nous, nous avons pu les héberger.

On a continué à se rendre à la frontière pour voir qui allait passer. C'est alors que j'ai vu une camionnette arriver à la frontière. Elle contenait des passagers. Un type en est sorti. Un Interahamwe, qui était derrière lui, lui a coupé la tête, qui a roulé par terre. Lui était encore debout, sans tête. Quand vous avez vu ça, je ne sais pas ce que je peux vous dire, mais pour moi, ça a été terrible. Et le lendemain, ce fut au tour d'une petite fille d'une dizaine d'années. Elle était cachée sur le bas-côté de la route. Elle s'est subitement mise à courir, courir, courir ! L'Interahamwe lui a alors tranché le cou avec sa machette aiguisée. L'enfant continuait à courir sans tête. Je me suis alors mise à hurler, mais alors à hurler ! Mon mari était là. Il m'a foutu une baffé. Je me suis réveillée. Puis j'ai fait une dépression. Durant quatre mois, j'étais complètement foutue. De me rendre compte comment on l'avait tuée ! J'avais vu ça de mes yeux ! Je me suis subitement souvenue de ce type qui m'avait dit qu'il y avait trou dans lequel on jetait les Tutsi. Et moi je me disais que tandis que j'étais là, on tuait des gens. On les tuait ? On les mettait à poil ? Oh là là ! Alors j'ai décidé de ne pas rester ici, et je suis partie pour l'Europe en passant par Kinshasa.

Quatre mois après, je suis revenue. Il y avait, dans mon avion, le nouveau président en exil. Celui qui avait remplacé Habyarimana, mais qui avait dû fuir devant l'avancée du FPR. Ils parlaient tous kinyarwanda. Je les ai bien écoutés parce que je parle kinyarwanda parfaitement.

• **Vous parlez du président Théodore Sindikubwabo ?**

– Oui c'est ça.

• **Vous étiez dans son avion ?**

– Non, c'était un avion congolais. Lui était dans notre avion ! Il disait : « *Les Congolais sont vraiment des enfants gentils, hein, tu vois ? Le Congo est à nous. On fait ce qu'on veut.* » C'est une expression très rwandaise : « *Na bana beza* ». Ça veut dire des enfants bien gentils, qu'on peut manipuler facilement. Alors j'ai pensé : « *c'est vrai, vous êtes de beaux salopards* » !

• **Au cours de quel mois de l'année 1994 êtes-vous revenue ?**

– Début septembre. C'était un avion Kinshasa-Goma. J'étais venue au préalable à bord d'un avion Bruxelles-Kinshasa. Il n'y avait pas seulement Sindikubwabo. Il y avait certes lui avec sa grande barbe, mais ils étaient au moins quatre ou cinq, dont Kambanda, alors premier ministre du gouvernement génocidaire.

• **Comment saviez-vous que c'était lui ?**

– Parce que je l'ai vu, je l'ai reconnu, j'ai entendu qu'on l'appelait Excellence, on lui faisait des courbettes, et je comprenais tout ce qu'ils racontaient. Et alors quand je suis arrivée ici, je me suis sentie responsable de ce que mes frères avaient fait.

• **Qu'entendez-vous par « mes frères » ?**

– [*Tenant de retenir quelques sanglots.*] Mes frères blancs ! Ce sont mes frères ! Le mot « *Muzungu* », qu'on utilise pour désigner un blanc en kinyarwanda, veut dire qu'on les a trahi, qu'on les a « *zungulunké* ». Quand on vous dit « *Muzungu* », c'est une insulte qu'on vous lance. Oui, je vous le dis, ça veut dire que vous les avez trompés en leur plantant un couteau dans le dos. « *Zungulunka* », ça veut dire tourner autour, enrober dans le mal que vous voulez faire.

• **C'est vrai que c'est comme ça qu'on m'appelle sur les routes ou dans les villages du Rwanda. Depuis quand cette expression existe-t-elle ?**

– Depuis que les Blancs sont arrivés en Afrique, surtout au Rwanda. Le « *Mu* » c'est pour le singulier ; « *Bazungu* », c'est le pluriel, et ça veut dire « *les Blancs* ».

Un jour, alors que j'étais venue à Goma voir ma maison qui était occupée par des soldats du FPR, et que je ne pouvais pas récupérer étant donné qu'elle était en zone rouge, j'ai rencontré des journalistes espagnols. Javier Mellado travaillait pour le journal *La Vanguardia*. Mon mari, qui était espagnol, avait lu ce qu'ils écrivaient, c'est-à-dire n'importe quoi. Il a appris que c'étaient les Pères carmes de Goma qui leur donnaient ces fausses informations. Il m'a demandé de ne pas laisser ces gens écrire ça. C'est pourquoi il les a invités à prendre le café afin de me les présenter, sans pour autant dire que j'étais sa femme. Je leur ai dit qu'ils n'avaient pas le droit d'écrire de tels mensonges. Nous sommes alors tous partis au Rwanda en direction de l'église de Nyarubuye.

C'était en septembre-octobre 1994. Il y avait des milliers de cadavres [*Nicole peine à retenir ses larmes*]. J'ai vu ce que je n'avais pas pensé pouvoir voir. Il y avait des couches de cadavres. Ils étaient certainement restés longtemps sans manger. Ils étaient séchés, momifiés. C'était abominable. Et les deux journalistes qui pestaient. Il y en a un qui est venu pour me prendre dans ses bras. J'ai dit : « *Ah non ! Ici maintenant tu fais ton travail, et tu le fais convenablement ! Parce que maintenant tu vas témoigner. Maintenant tu as vu !* » Et alors tandis que l'un prenait des photos, l'autre interrogeait des gens. On est resté toute la journée dans cette église à chercher partout. Il y avait des cadavres partout ! J'avais l'impression d'entendre hurler autour de cette église. Alors je me suis assise dehors tandis qu'eux sont restés dans l'Église. J'en avais plus qu'assez.

C'est alors que j'ai entendu quelqu'un derrière moi : « *Comment ça va à Ganjo ?* ». Ganjo, c'est ma ferme à Masisi. Je me retourne et je vois un gars. Je lui demande si c'est bien lui qui venait de me parler. Il dit : « *Maman, comment ça va à Ganjo ?* ». Je lui réponds : « *Ça va. Mais qui tu es, toi ?* ». Il m'explique que son père était mon gardien de vaches. Je lui demande : « *Mon Dieu, mais toi, tu as vu toutes ces choses-là ?* » Il me répond : « *Oh ça, c'est rien. Ce que j'ai vu, tu ne peux même pas l'imaginer.* ». Puis il a commencé à m'interroger. Mais moi, je ne pouvais plus parler. Je pleurais. J'étais malade. On a quitté cet endroit et les journalistes et moi, pendant quatre jours, nous n'avons plus pu ni parler, ni manger. C'était affreux. Je savais que ça devait arriver, mais le voir, c'est autre chose. Mais aujourd'hui, avec les Gacacas, j'ai la satisfaction de savoir qu'on les punit. Et ils sont punis par leurs propres frères ! Et ça je vous dis, chapeau Kagamé, chapeau Kagamé. Tu es un grand type !

Et maintenant, cette haine tribale, cette haine contre les Tutsi, s'est déplacée vers le Congo.

• **En septembre-octobre 94, vous êtes donc avec les journalistes. Vous constatez ce qui s'est passé. Quand êtes-vous revenue ?**

– Je faisais des allers-retours. Mais à la ferme, je n'y suis plus retournée. Les Interahamwe ont volé mes vaches.

• **Quand ont-ils commencé à les voler ?**

– En 1995. Ils prenaient 100 vaches, parfois 200.

• **Vous aviez un élevage de combien de vaches ?**

– Six mille vaches.

• **Quand aviez-vous commencé cet élevage ?**

– Je l'ai commencé en 1960. À Rutshuru et à Mugunga, des abattoirs ont été construits par le HCR au sein même des camps de réfugiés hutus. *[Ces camps furent mis en place au Congo à partir de juillet 1994, après que la France se soit, une fois sa défaite annoncée, servie de l'opération Turquoise pour exfiltrer vers le Congo des Hutu ainsi que les Interahamwe. Des assassins en groupe que la France a aussitôt réarmés afin de tenter de reconquérir le Rwanda. NDLR]* J'en ai des preuves écrites. Ils ont même fait venir une ONG de vétérinaires espagnols appartenant à l'organisation Veterinarios sin fronteras. Ils regardaient la viande et filtraient celle qu'ils ne jugeaient pas bonne. Nos bêtes ont été volées. Ils les faisaient transiter par l'ex-Parc Albert, à destination de tous les camps de Hutu.

• **Qui précisément vous les volaient à ce moment-là ?**

– Les Interahamwe. Faut pas oublier que les Interahamwe, c'étaient des Hutu qui retrouvaient des Hutu, dont leurs frères magrivistes *[les Magrivistes appartiennent à la Mutuelle des Agriculteurs des Virunga, région située au Nord-Kivu. Les Magrivistes furent formés au Rwanda avec les Interahamwe afin que le génocide se fasse parallèlement au Congo et au Burundi. L'ex-gouverneur du Nord-Kivu, Eugène Serufuli, en était un. NDLR]*. Alors, ils leur disaient qu'il y avait des vaches chez Merlo. Et voilà.

• **Donc ils prenaient vos vaches, les amenaient dans les camps, et ces vaches étaient abattues dans les abattoirs construits par le HCR ?**

– Par le HCR et Médecins Sans Frontières !

- **Par Médecins Sans Frontières aussi ?**

– J’ai les papiers, je vous dis !

- **Avez-vous tenté de demander réparation ?**

– [Rires] Oui. Ils nous ont répondu qu’ils n’étaient pas solvables.

- **Qui a répondu ça ?**

– Un type du HCR qui est toujours à Goma et qui, d’ailleurs, a été foutu à la porte du HCR.

- **Qu’avait-il comme responsabilités à cette époque ?**

– C’était lui le grand chef du HCR à Goma.

- **Et Médecins Sans Frontières, vous avez eu des contacts avec eux ?**

– On a parlé avec tout le monde. Mais vous savez, il y avait plus de mille personnes de toutes sortes qui travaillaient dans ces camps !

- **Aujourd’hui, avez-vous tenté d’engager une procédure ?**

– On a voulu faire un procès. Mais il fallait payer des millions [*de francs rwandais, NDLR*], ce qu’on n’a pas parce que tout notre bétail a été volé. On n’a plus rien. C’est vrai que le HCR n’est pas solvable. Si bien qu’on essaie maintenant d’obtenir des aides financières. Mais ce n’est pas le HCR qui va nous les donner.

- **Vous n’avez donc jamais eu de compensation ?**

– Jamais. Ni nous, ni les Congolais, ni les Congolais rwandophones. Personne !

- **Le HCR peut-il dire qu’il ne savait pas d’où venait le bétail ? Qu’il ne pouvait pas savoir s’il était volé ou pas ?**

– Quand vous voyez des vaches qui arrivent avec un numéro ainsi que le nom du propriétaire dessus, des vaches avec un sceau brûlé sur la cuisse ! Vous n’allez pas me dire que vous croyez que ça n’appartient à personne ? Non, là ce serait trop facile ! Tout ça était bien ordonné. On avait une coopérative. On vendait les numéros. Tout le monde savait exactement combien de vaches il y avait dans chaque ferme.

- **Étiez-vous le plus grand éleveur ?**

– Non, mais j’étais parmi les plus gros éleveurs.

• **Les autres gros éleveurs ont-ils également été pillés ?**

– Tout le monde a été pillé ! Même celui qui avait une seule vache. Tout a été pillé ; tout ! Mais les gens ne pensaient qu'à une chose, c'était passer la frontière du Congo vers le Rwanda afin de ne pas se faire tuer. J'ai dit à mon mari : « *Écoute, on a tous ces Tutsi qui sont chez nous. Les vaches ont toutes été bouffées. Donc ces gens n'ont plus de vaches à garder. Il faut que ces gens reviennent ici* ». C'est ainsi que nous avons loué des camions pour aller chercher des Tutsi dans le Masisi, au Congo, et leur faire passer la frontière vers le Rwanda.

• **Parce que les Tutsi qui ont d'abord été en danger au Rwanda, l'ont ensuite été au Congo, en raison de la présence des Interahamwe, c'est bien cela ?**

– Oui. Au Rwanda ils n'étaient plus en danger. Je suis allée voir le HCR, toutes les ONG, tout le monde. Le seul qui nous ait aidé, c'était un prêtre dont je ne peux pas dire le nom, parce qu'il a peur qu'on sache que c'était lui. Il nous a donné quelques fûts de mazout.

• **Le HCR ne vous a pas aidé ?**

– Non. Il s'agissait de Congolais. C'étaient des déplacés, pas des réfugiés. Ils ont refusé. Net ! Mon mari a fait venir à peu près 12.000 personnes du Congo vers le Rwanda. Il a fait un travail monstre. Je pense que c'est ça qui l'a foutu dedans. Il en a fait une dépression, il en était malade. Un jour, un Interahamwe a tiré sur lui, mais l'a raté. Il y avait, à ce moment-là, un militaire congolais qui a descendu le milicien. Une autre fois, alors que mon mari sortait de sa voiture à Goma, un militaire congolais a tiré une balle qui a ricoché sur une jante et qui l'a frôlé. C'est à cet instant précis qu'il a dit : « *Non, non, moi je ne reste pas dans ce pays de sauvages !* » Il m'a quittée. Ce n'était pas un type qui était né ici en Afrique. Il m'a proposé de venir en France avec lui, car il y avait été élevé, y avait fait ses études. Je lui ai répondu qu'ici j'avais mes biens, mes terres. Je ne sais pas ce que j'allais faire là-bas. Moi, je n'ai pas fait d'études. Là-bas je n'allais être qu'un petit numéro. Tandis qu'ici, je suis madame Merlo, je sais qui je suis, tout le monde me connaît. Et pour moi c'est très fort.

• **Combien de camions avez-vous affrétés en tout ?**

– Cinq à six par jour, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de réfugiés.

• **De quand à quand précisément ?**

– Cela a duré trois à quatre mois, entre la fin 95 et le début 96. En 96, beau-

coup de gens furent massacrés sur les routes du Congo. À Masisi, à Goma, sur le lac Kivu. Mais pas dans nos camions qui étaient toujours protégés par des militaires de Mobutu.

• **Des témoins de la commission Mucyo certifient que, lorsqu'en juillet 94 les Interahamwe ont été exfiltrés du Rwanda avec la population, il y a eu de nouveau camps d'entraînement au Congo.**

– Ça, c'est sûr. Des camps d'entraînement, il y en avait. C'est à partir de ces camps que les Interahamwe infiltraient le Rwanda.

• **Comment en êtes-vous sûre ?**

– Parce que j'ai interrogé des gens qui étaient dans ces camps du Congo.

• **Et vous parveniez à obtenir des informations de ceux qui étaient entraînés dans ces camps ?**

– Oui de ces Hutu, absolument.

• **Et ils vous répondaient ?**

– Oui, parce qu'ils me demandaient un service, comme le fait de passer leur femme ou leurs enfants du Congo vers le Rwanda, afin qu'ils soient en sécurité. Il faut savoir que nombre d'entre eux étaient mariés avec des Tutsi. Alors moi, je donnais mon accord en échange d'une information.

• **Et quelles informations obteniez-vous auprès d'eux ?**

– J'ai su, par exemple, qu'ils passaient à l'endroit où il y a les volcans et qu'une patrouille était censée traverser la frontière en se faisant passer pour une équipe de football en partance vers Rutshuru afin d'y jouer un match. En fait, ils venaient attaquer les Tutsi au Rwanda. On a ainsi eu vent de pas mal d'attaques sur la route entre Gysenyi et Ruhengeri.

• **Où ameniez-vous les Tutsi congolais ?**

– À la frontière située à Goma. Et alors, quand ils s'apprêtaient à la passer, je prenais tous leurs papiers, car il y avait des agents de la sécurité congolaise qui les confisquaient pour les revendre aux Interahamwe. Alors moi, je prenais leurs papiers, les cachais dans ma voiture, et ne les leur rendais que lorsqu'ils étaient arrivés au Rwanda.

• **Comment faisaient-ils donc pour changer les noms sur les cartes d'identité ?**

– Ils changeaient d'abord les photos. Puis ils utilisaient du Coca pour effacer

les noms avant de les réécrire. Je prenais également des handicapés, des vieilles femmes qui étaient aveugles, des enfants et des hommes malades. Ceux-là, je les mettais directement dans ma Mitsubishi et je les passais.

• **Et quand vous aviez passé la frontière, où alliez-vous avec eux ?**

– On venait les rechercher avec des camions. Là, le HCR a commencé à travailler, à ouvrir des camps de réfugiés. Ceux que j’amenais allaient dans les camps de Kibuye et de Byumba. Et, il y a un peu plus de 15 jours, le camp de réfugiés à Bigogwe a accueilli ceux qui ont fui les combats entre les militaires de Laurent Nkunda [*chef de la principale rébellion congolaise. NDLR*] et ceux de Joseph Kabila [*président de la République Démocratique du Congo. NDLR*]. Il faut savoir que depuis que Nkunda est là, nous sommes protégés ainsi que notre bétail. Quand il y a eu cette guerre à Ngungu, un peu plus loin, là où j’avais des vaches, la première chose qu’ont faite les militaires de Kabila, c’était de piller. Ils ont pillé systématiquement. Tandis que chez Nkunda, il y a une discipline de fer. Ils sont là aujourd’hui dans le Masisi, et rien n’y est volé.

Nkunda veut protéger les déplacés et les réfugiés afin qu’ils reviennent au Masisi et qu’ils retravaillent comme avant. Car ils n’ont plus aucun endroit où aller désormais. Ils sont groupés dans des camps. Mais vous savez ce que c’est d’être réfugié dans un camp où vous ne pouvez rien faire d’autre qu’attendre les grains de riz ou de maïs qu’on vous donne ? Ils ne peuvent rien faire comme travail. Ils ne peuvent rien faire d’autre qu’attendre ce qu’on leur donne dans la main. Ces gens n’ont aujourd’hui appris qu’une seule chose, c’est de boire et de ne rien faire. Ce sont des gens qui ont perdu la fierté d’être un homme. J’en ai vus qui sont devenus des épaves. Je les engueule souvent d’ailleurs.

• **Vous les connaissiez avant ?**

– Très bien.

• **Comment étaient-ils avant ?**

– C’étaient des gens très courageux qui faisaient de l’élevage et qui travaillaient. Quand ils se sont exilés au Rwanda, ils n’ont plus voulu retourner au Congo à cause de la guerre qui recommençait sans cesse.

Il y a 15 jours, j’ai rencontré Joseph Kabila à Goma. Il nous a reçus dans un hôtel. J’étais assise devant lui. Je venais demander la protection pour nos bêtes. Il a pris la peine de nous écouter tous. Et quand tout le monde eut fini de parler, moi je me suis levée et j’ai parlé aussi. C’était très rigolo. J’entendais des gens dire qu’il avait reçu tous les Hutu et les Tutsi, mais qu’il y avait là un

blanc qu'on ne savait pas de quel côté placer. Kabila était venu nous demander de l'aider pour trouver une solution quant à la rébellion de Nkunda. On lui a répondu qu'il y a trois mois, Nkunda lui avait pourtant envoyé un cahier des charges précisant l'ensemble de ses revendications. On lui a demandé s'il y avait répondu.

• **Qu'a-t-il dit ?**

– Il est resté la bouche ouverte. Qu'est-ce qu'il pouvait répondre ? Il y avait parmi nous un ancien ministre qui s'appelle Kamanzi, qui a lui dit : « *Vous savez, Monsieur le président, dans cinq minutes, quand on sortira d'ici, je téléphonerai à Nkunda.* » Kabila a alors répondu : « *Vous lui téléphonerez ? Mais alors il sera au courant de tout ce qu'on a dit ? Vous êtes donc l'homme désigné pour lui demander ce qu'il pense !* » L'ancien ministre a répondu à l'actuel président du Congo : « *Je ne dois rien lui demander puisqu'il vous a envoyé lui-même son cahier des charges. C'est simple. Il vous demande que les réfugiés congolais actuellement au Rwanda puissent rentrer chez eux, et que les Interahamwe s'en aillent. Or vous n'y avez pas répondu.* » Rien n'en est sorti, Kabila ayant simplement fait savoir qu'il allait étudier la question.

En fait, les tout derniers événements militaires ont été causés par le meurtre, fin novembre dernier, de ce jeune garçon tutsi, tué d'une balle dans la nuque à un barrage, par un soldat des forces armées congolaises. On a voulu aussitôt le revêtir d'une tenue militaire pour dire que c'était un soldat de Nkunda. Mais ce n'est pas vrai. Je connais bien ce garçon ainsi que toute sa famille. C'est un garçon qui travaillait dans les minerais.

• **L'assassin est-il toujours en liberté ?**

– Bien sûr.

• **Et sait-on de qui il s'agit ?**

– Mais la foule est arrivée sur les lieux sans qu'ils aient eu le temps de le vêtir de l'uniforme. Quant à l'assassin, tout le monde sait de qui il s'agit.

• **Comment expliquez-vous que l'assassin ne soit pas en prison aujourd'hui ? Il en va tout de même de la crédibilité de l'actuel gouvernement.**

– Il y a un type ici qui s'appelle Mayanga. Il a volé toutes nos vaches. Il avait conclu un accord avec les Interahamwe pour la fourniture de viande aux militaires. Les Interahamwe amenaient la viande des hippopotames du parc ! On a dit qu'il allait être puni, qu'il allait être envoyé à Kinshasa. En fait il est toujours ici à Goma. Il n'a pas bougé. Alors quoi ? Alors quoi ?

• Est-ce que quelqu'un a parlé de l'assassin à Kabila lors de la récente réunion ?

– Bien sûr.

• Qu'est-ce qu'il répond à ça ?

– Il ne répond pas. Il a été éduqué en Tanzanie. C'est un garçon très calme, qui parle doucement, qui vous laisse parler. Quand il dit un mot, il le répète trois ou quatre fois et il n'y pas de grosse vérité qui sort.

• Oui, la dictature, c'est « *Ferme ta gueule !* », tandis que la démocratie, c'est « *Cause toujours !* » ?

– C'est cela. Le frère tutsi de ce garçon qui a été tué a pris la parole et a dit : « *Monsieur le président, il ne faut pas essayer de nous faire croire que nous sommes congolais à 20%, 30% ou 50%. Nous sommes congolais à 100% ! Et nous sommes prêts à travailler. Ce n'est pas bien de nous considérer comme moindre que les autres.* »

• Avant que Nkunda ne prenne Masisi, alors qu'il y avait encore les forces congolaises, y avait-il des pillages ?

– Il y avait des pillages, on tuait les gens comme de rien. Mais quand Nkunda est arrivé, il y a eu un ordre formidable. Il n'y a pas que moi qui le dis. Tout le monde le dit.

• Aujourd'hui, après avoir été pillée, vous avez redémarré votre élevage ?

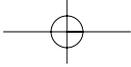
– Oui, depuis six ans maintenant. J'ai aujourd'hui 600 vaches.

• Vous allez les voir régulièrement ?

– Ça fait quelques mois que je n'y suis plus retournée. Depuis qu'on m'a pris une partie de mon terrain, pourtant en pleine propriété, et que le type qui me l'a volé a dit que celui qui me descendrait recevrait 6.000 dollars. J'ai là-bas des travailleurs. J'y ai mon gérant. Il a un téléphone et vers cinq heures, il m'appelle et on parle du travail. Depuis que Nkunda est là, il me dit que rien ne disparaît. Au contraire, il me dit tous les jours combien de vaches ont vêlé. Alors j'envoie des médicaments, ce qu'il faut donner au bétail, enfin tout.

• On voit les soldats de Nkunda patrouiller ?

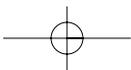
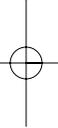
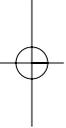
– Absolument. Je vais vous dire quelque chose de très rigolo. Le fils de mon premier mari habite Goma. Quand je passe devant le gouvernorat, les soldats se mettent debout et me font le salut militaire. Alors je rigole et leur dis : « *Eh vous, connards, vous pensez ainsi que je vais vous donner de l'argent ?* » On voit



qu'ils sont contents depuis que Nkunda est là. Qu'ils sont libérés. Avant, je n'en avais jamais vu un seul me faire un salut militaire comme ça.

- **Merci madame... Milaro.**

Source : Menapress



JACQUES MOREL, GEORGES KAPLER

Concordances humanitaires et génocidaires

Bernard Kouchner au Rwanda

La plupart des interventions de la France au Rwanda, de 1990 à 1994, ont été présentées dans les médias comme ayant un but humanitaire. Bernard Kouchner, médecin et homme politique très connu, s'est trouvé à la charnière entre le domaine politico-militaire et l'humanitaire.

ANCIEN MINISTRE DE LA SANTÉ et de l'action humanitaire, c'est aussi un homme politique qui a mis son aura au service de différentes causes dont celle de François Mitterrand, Président de la République. Malheureusement, avec Bernard Kouchner, l'action humanitaire est devenue le faux nez de l'armée et de dirigeants français qui ont soutenu les pires massacrés pour maintenir, voire étendre, la présence de la France en Afrique. [1]

L'OUVERTURE D'UN « CORRIDOR HUMANITAIRE »

Bernard Kouchner s'est rendu trois fois au Rwanda pendant le génocide des Tutsi [2]. La première fois, deux mois après le début du génocide, du 12 au 18 mai 1994, officiellement pour ouvrir un « *corridor humanitaire* » à Kigali afin d'évacuer des orphelins, en particulier les orphelins de Marc Vaiter que l'armée française avait refusé d'évacuer ou de protéger le 11 avril lors de l'opération Amarillys. Kouchner dit avoir l'approbation de Boutros Boutros-Ghali, secrétaire général des Nations unies. [3]

Ce voyage suit juste celui de José Ayala Lasso, haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, accompagné de Louis Joinet [4], voyage qui déclenchera la convocation d'une session extraordinaire sur le Rwanda de la commission des droits de l'homme de l'ONU le 24 mai à Genève.

Accompagné d'une flopée de journalistes, comme Jean-Pierre Klotz et Renaud Girard, de Jean-Louis Machuron de Pharmaciens sans frontière et de Michel Bonnot [5], Kouchner obtient d'abord le soutien à son projet de Paul Kagame, commandant des troupes du FPR qui s'opposent au génocide des Tutsi, puis du général Dallaire, commandant de ce qui reste de la force de l'ONU, la MINUAR, et enfin du colonel Bagosora et du chef d'état-major de l'armée gouvernementale rwandaise [6].

Non sans culot, Kouchner intervient le 14 mai sur Radio Rwanda : *« C'est un génocide qui restera gravé dans l'histoire ... La communauté internationale et la France vous regardent ... Que les assassins des rues rentrent chez eux ... Rangez vos machettes ! Ne vous occupez pas de la guerre des militaires ! Comme à Nuremberg, il y aura des enquêtes et les criminels de guerre seront punis. »* [7] Notons que, pendant ce temps, le Gouvernement intérimaire organise les 13 et 14 mai, la grande attaque des FAR et des miliciens sur les montagnes de Bisesero près de Kibuye qui décime presque complètement les Tutsi cachés là, en particulier les femmes et les enfants [8]. Le 15 mai, Kouchner négocie avec le Gouvernement intérimaire – qui organise le génocide – à Gitarama. Au retour son convoi est la cible de tirs du FPR.

Le 16 mai, il obtient, par l'entremise du général Dallaire l'accord de toutes les parties, FPR, gouvernement intérimaire et armée gouvernementale pour l'évacuation des orphelins et l'ouverture d'un corridor humanitaire permettant l'échange de personnes déplacées entre les deux camps. Mais, au dernier moment, il se heurte aux chefs des différentes milices qui posent des exigences inacceptables, comme celle d'accompagner les convois d'enfants jusqu'à l'avion. *« Or la route de l'aéroport traverse le front, écrit Renaud Girard, l'objectif des miliciens était clair : se servir du rempart des enfants et des Casques bleus pour sortir de la capitale et apporter un renfort à la base des paras commandos ruandais de Kanombe. »* [9] L'aéroport de Kanombe sera pris par le FPR le 21 mai, cinq jours après. Il est possible que les FAR, ce 16 mai, aient voulu, en sous-main, profiter du convoi des orphelins vers l'aéroport pour y faire parvenir des renforts.

Le même jour, le 16 mai, Gaspard Gahigi, sur Radio Mille collines, annonce que tous les Hutu qui étaient au stade Amohoro et à l'hôpital Roi Faycal ont été exterminés. Des transferts étaient prévus depuis ces sites. Mais l'information est complètement fautive. Il demande au gouvernement d'éviter le piège et de s'opposer au transfert des personnes réfugiées à l'Hôtel Mille collines *« Les laisser partir revient à avouer indirectement les accusations du FPR contre le gouvernement comme quoi c'est un gouvernement de criminels. [...] Alors si des gens osent dire qu'ils veulent partir c'est une accusation contre le Gouvernement comme quoi il ne peut assurer leur sécurité. »* [10]

De retour du Rwanda Kouchner tient dans les médias des propos très variables et assez confus [11]. Le 18 mai, il est très ferme. Sur France Inter à

13h il espère un renforcement rapide de la MINUAR et prône la création d'une force d'action rapide de l'ONU. Il semble désigner les auteurs des massacres : « *Il y a chez les Hutu qui sont majoritaires à 90 % au Rwanda, des gens qui veulent cette solution finale, cette purification ethnique.* » Le soir au 20h sur TF1, interrogé par Poivre d'Arvor, il dit : « *C'est un génocide* ». Et il insiste : « *Génocide ça veut dire quoi? Ça veut dire qu'on est tué pour ce qu'on est, pas pour ce qu'on a fait* », il souligne en particulier le massacre des enfants, « *il faut que l'enfant meure aussi pour ne pas qu'il puisse vous le reprocher* », dit-il. Cette reconnaissance du génocide par Bernard Kouchner le 18 mai [12] semble sans ambiguïté. Pourtant il dira dix ans plus tard à propos de ce premier voyage « *Mais sur place, malgré notre soutien à la cause tutsie, nous ne nous sommes pas rendu vraiment compte de l'ampleur du génocide* » [13]. Toutefois, sur TF1, il ne désigne pas clairement les tueurs [14] et il élude l'implication de la France.

Deux jours après, le 20 mai, dans une interview au *Monde* consacrée autant à la campagne pour les élections européennes qu'à sa mission au Rwanda, Kouchner cache la réalité du génocide des Tutsi. Il ne prononce plus le mot génocide mais parle de « *catastrophe humanitaire* ». Il insiste autant sur la situation catastrophique des Hutu – dont de nombreux tueurs – fuyant devant l'avance du FPR, que sur les Tutsi massacrés. Après avoir déclaré « *c'est un génocide* » sur TF1, Bernard Kouchner a probablement été amené à corriger le tir par la cellule africaine de l'Elysée qui suit de près ses interventions, comme nous le verrons. Trois jours avant, Jean-Hervé Bradol, médecin à MSF de retour du Rwanda, avait par contre dénoncé sur TF1, le 16 mai, le génocide en cours et mis clairement en cause la France pour son soutien aux tueurs.

Kouchner, lui, met l'échec de sa mission sur le compte des miliciens : « *C'est la rue qui commande, ce sont les miliciens qui commandent* » [15] et de la Radio Mille Collines qui les excite, blanchissant du même coup le Gouvernement intérimaire, l'armée gouvernementale et Bagosora. Manifestement, Kouchner cherche à les exonérer de la responsabilité des massacres. Il prétend qu'ils n'ont aucun pouvoir sur les miliciens alors qu'il est connu à cette date que ceux-ci obtiennent armes et munitions de l'armée rwandaise [16]. De plus, dans le récit que Kouchner fait au *Monde* de l'échec de sa mission : « *Alors des miliciens, en tee-shirt et en jeans, devant les chefs militaires, ont levé la main et posé trente-cinq conditions, toutes inacceptables. Et pas un militaire n'a parlé* », il apparaît bien que si les miliciens sont présents à la réunion, c'est parce qu'ils sont acceptés par Bagosora et Bizimungu, le chef d'état-major de l'armée rwandaise, et nous voyons ces deux derniers n'émettre aucune objection devant les exigences de ces assassins.

Nous apprenons par ailleurs que Bernard Kouchner a été autorisé à prendre aussi la parole sur la Radio Mille Collines (RTL) [17], alors qu'elle s'oppose au but affiché de sa mission. Qui a pu l'autoriser à parler sur RTL ? Bagosora ou des membres du GIR probablement. C'est bien là la preuve du

lien entre les extrémistes qui refusent le transfert des orphelins et Bagosora, Bizimungu et le GIR qui disent l'accepter.

UNE TENTATIVE DE RETOURNER L'OPINION INTERNATIONALE EN FAVEUR DU RWANDA

En fait le voyage de Kouchner au Rwanda s'est fait en concertation avec l'Elysée [18]. Dans sa note du 16 mai au Président de la République, Bruno Delaye écrit [19] :

Je viens d'avoir Bernard Kouchner au téléphone. Les négociations pour l'évacuation des orphelins rwandais viennent d'échouer, elles ont buté sur l'intransigeance des milices hutues d'une part et du FPR d'autre part. Désabusé, il s'apprête à quitter Kigali dès qu'un avion pourra l'évacuer. [20]

Personne, ni Dallaire, ni Kouchner (publiquement du moins), ni les journalistes n'ont écrit que le FPR a fait échouer l'évacuation des orphelins. Est-ce une invention de Delaye ou est-ce ce que lui a rapporté Kouchner [21]?

Kouchner est donc en mission pour l'Elysée et celui-ci soutient le Gouvernement intérimaire. Précisément, le 22 mai 1994, le Président rwandais par interim, Théodore Sindikubwabo, – celui-là même qui déclenche le génocide à Butare – adresse une lettre à François Mitterrand [22]. *« Je prends la liberté, écrit-il, de vous informer que la situation militaire au Rwanda, spécialement à Kigali est très grave et même inquiétante dans la mesure où nos forces armées, faute de munitions, ont dû se retirer de l'aéroport international de Kigali »*, et, au nom du peuple rwandais, il remercie François Mitterrand pour *« le soutien moral, diplomatique et matériel que Vous lui avez assuré depuis 1990 jusqu'à ce jour »*. Enfin il lui demande de l'aide pour sauver son armée de la débâcle militaire : *« En son nom [du peuple rwandais], je fais encore une fois appel à Votre généreuse compréhension et à celle du Peuple Français en vous priant de nous fournir encore une fois Votre appui tant matériel que diplomatique. Sans Votre aide urgente, nos agresseurs risquent de réaliser leurs plans et qui Vous sont connus. »*

La mission de Bernard Kouchner semble s'inscrire dans le cadre d'une opération concertée visant à redresser l'image du gouvernement rwandais dans les médias. L'existence de cette opération concertée est attestée par le rapport d'un officier rwandais, le Lieutenant-colonel Rwabalinda, venu à Paris rencontrer du 9 au 13 mai 1994 le général Huchon, chef de la Mission militaire de coopération [23]. Cette rencontre Huchon-Rwabalinda a été récemment confirmée par le juge Lean-Louis Bruguière dans son ordonnance de soit-communicé du 17 novembre 2006. Dans ce rapport, adressé au ministre de la Défense et au chef d'état-major rwandais, Rwabalinda écrit :

« le général Huchon m'a clairement fait comprendre que les militaires français ont les mains et les pieds liés pour faire une intervention quelconque en notre faveur à cause de l'opinion des médias que seul le FPR semble piloter. Si rien n'est fait pour retourner l'image du pays à l'extérieur, les responsables militaires et politiques du Rwanda seront tenus responsables des massacres commis au Rwanda. Il est revenu sur ce point plusieurs fois. Le gouvernement Français, a-t-il conclu, n'acceptera pas d'être accusé de soutenir les gens que l'opinion internationale condamne et qui ne se défendent pas. Le combat des médias constitue une urgence. Il conditionne d'autres opérations ultérieures. » [24]

Une deuxième preuve que l'initiative de Kouchner était une opération concertée entre les gouvernements français et rwandais est la colère du colonel Bagosora devant l'échec du transfert des orphelins et des populations dont il rend Dallaire responsable. Celui-ci témoigne : « En fait, après l'analyse que nous avons faite, mon personnel et moi, nous avons annulé cet événement. Cet événement qui faisait suite à la réunion avec Kouchner et qui prévoyait le transfert des personnes derrière les lignes. Mais dans un contexte plus stratégique, le colonel Bagosora jugeait impératif que cette opération se déroule vite et bien et soit un succès, parce qu'il savait, et il nous l'a fait savoir, que ce transfert était essentiel pour que la perception des Français soit différente. Ils n'avaient pas bonne presse et ils étaient présentés comme étant les méchants, et il fallait donc qu'il démontre sa bonne volonté et son souci de résoudre ce problème. » [25]

Dans son livre, le général Dallaire s'interroge sur la signification réelle de la mission Kouchner : « Le gouvernement par interim, l'AGR, la Gendarmerie et même l'Interhamwe se montraient soudainement très coopératifs et semblaient ne parler que d'une seule voix, sous l'apparente direction de Bagosora. Cela devait avoir une signification, ou bien quelque chose avait changé dans la stratégie des extrémistes[...] L'apparition soudaine de Kouchner avait-elle eu un effet quelconque? Cette personnalité se trouvait très près du gouvernement français, et il pouvait fort bien avoir un plan en préparation, dont je n'étais pas au courant. [26] »

Enfin, c'est Kouchner lui-même qui, lors de la réunion du 16 mai, utilise pour convaincre Bagosora, Bizimungu et les miliciens, l'argument [27] que ce genre d'action « serait une excellente publicité pour le gouvernement intérimaire ». Le général Dallaire ne cache pas sa répulsion devant cette instrumentalisation de la détresse des victimes faite par Bernard Kouchner : « Je n'aimais déjà pas l'idée de faire sortir du pays des enfants rwandais, mais se servir de ce geste pour montrer une meilleure image des extrémistes me donnait la nausée. [...] La manœuvre à laquelle il venait de se livrer et qui consistait à aider l'AGR et le gouvernement ne faisait pas partie du jeu qu'il m'avait dévoilé le jour précédent. » [28]

Notons bien que ce n'est pas Dallaire qui refuse ce transfert au prétexte que ce serait une opération médiatique. Ce sont les miliciens présents à la

réunion qui posent des exigences inacceptables tant pour Dallaire que pour l'autre partie, le FPR. Les miliciens représentent les extrémistes. Bagosora et Bizimungu en font partie. Ils tiennent un double langage. D'une part ils disent accepter le plan de transfert de Kouchner pour ne pas déplaire au gouvernement français, d'autre part, ils veulent en contre-partie du transfert obtenir des avantages militaires.

Nullement décontenancé par cet échec, Bernard Kouchner attribuera le succès ultérieur des évacuations par la MINUAR à son action [29]. Il se flattera également d'avoir sauvé plus de la moitié des ministres du premier gouvernement rwandais d'après le génocide. [30]

Le 24 mai 1994 à la session extraordinaire de la Commission des Droits de l'Homme de l'ONU sur le Rwanda qui se tient à Genève, on apprend que la France propose Bernard Kouchner comme rapporteur spécial [31].

L'ENVOI DE MILITAIRES FRANÇAIS À KIGALI POUR SAUVER LES ORPHELINS

Bernard Kouchner se rend une deuxième fois à Kigali le 17 juin 1994, juste avant l'opération Turquoise, accompagné de Jean-Louis Machuron de Pharmaciens sans frontières et de Gérard Larôme, directeur de la cellule d'urgence du quai d'Orsay [32]. À cette date, le génocide des Tutsi en zone gouvernementale est pratiquement consommé. Les orphelins de la mission du père Blanchard que Kouchner voulait emmener en France en mai ont été massacrés le 10 juin [33]. Le cinéaste Jean-Christophe Klotz qui accompagnait Kouchner en mai est blessé deux jours avant, lors d'une attaque des miliciens contre les réfugiés de cette paroisse, mais il est évacué grâce à sa couleur de peau [34]. Il ne reste de Tutsi que dans certains sites, la Sainte Famille, l'hôtel des Mille collines, le stade Amohoro à Kigali, le camp de Nyarushishi à Cyangugu et quelques uns encore cachés dans des marais et chez des Hutu compatissants. La situation militaire des forces gouvernementales est critique. L'aéroport de Kigali a été pris le 21 mai et, début juin, le Gouvernement intérimaire a été contraint d'abandonner Gitarama pour Gisenyi dans le nord-ouest à la frontière du Zaïre. La chute de Kigali est imminente et le Gouvernement intérimaire appelle Paris à son secours.

Bernard Kouchner, accompagné de, semble-t-il, Gérard Larôme, rencontre le général Dallaire à Kigali le 17 juin en se présentant comme « *interlocuteur pour son gouvernement sur le terrain* » [35]. Il l'informe de la décision du gouvernement français d'intervenir militairement au Rwanda en vertu d'un mandat prévu au chapitre VII des Nations unies et lui demande de solliciter une intervention de troupes françaises à Kigali. « *D'après une personne présente lors de l'entretien, les deux visiteurs français avaient avec eux une carte, sur laquelle était tracée une ligne délimitant la zone qui devait se retrouver sous le*

contrôle français. Comme sur la carte présentée par les représentants français aux Nations unies, elle englobait une grande partie de l'ouest du Rwanda et des portions de la ville de Kigali. Kouchner aurait pressé Dallaire de solliciter l'intervention de troupes françaises pour sauver des orphelins et des missionnaires bloqués derrière les "lignes Interahamwe", dans la capitale. Une telle prière de la part de Dallaire aurait pu persuader ceux qui demeuraient encore sceptiques, aux Nations unies comme à Paris, d'approuver l'envoi de troupes françaises à Kigali. » [36]

Dallaire refusa net et dit que le gouvernement français ferait mieux de donner le matériel et les moyens de transport nécessaires aux troupes qui attendaient de rejoindre la MINUAR 2. Dallaire comprit ainsi la mission de Kouchner : « Les Français étaient certainement au courant que leurs alliés étaient responsables des massacres. D'après moi, ils se servaient du prétexte humanitaire pour intervenir au Rwanda, permettant à l'AGR de maintenir une bande de territoire du pays et un peu de légitimité face à une défaite certaine. » [37] La présence de troupes françaises à Kigali, aurait empêché le FPR de prendre complètement le contrôle de la ville et du même coup aurait permis aux autorités du Gouvernement intérimaire de reprendre pied dans la capitale.

La mission de Kouchner s'inscrit dans le cadre de la décision d'intervention militaire au Rwanda prise par François Mitterrand, en Conseil restreint le 15 juin [38]. Après avoir déploré les massacres qui se poursuivent tant côté Hutu que Tutsi, le ministre de la Coopération, Michel Roussin, y déclare : « J'ai eu le général Dallaire au téléphone. Il est très préoccupé car il n'a plus les moyens de protéger les orphelins, la MINUAR étant sous le feu des combattants. » Cela fait plus de deux mois que la MINUAR est sous le feu des combattants ! Alain Juppé, Ministre des Affaires étrangères, évoque une initiative française en deux volets dont l'un est « une opération pacifique avec les O. N. G. pour évacuer 200 à 300 enfants dans les 48 heures ». François Mitterrand justifie ainsi une intervention militaire française sur Kigali : « Nous pourrions limiter nos objectifs. J'ai reçu des organisations humanitaires et hier soir, Médecins sans Frontières. J'en tire la conclusion que notre effort pourrait être limité à la protection de certains sites, des hôpitaux ou des écoles, sans entrer dans une opération militaire d'ensemble qui serait difficile car il n'existe pas de front continu. À Kigali même il y aurait deux ou trois sites et il faudrait examiner cas par cas d'autres villes. »

La présence de quelques rares survivants Tutsi va donc servir de prétexte à la France pour voler au secours de leurs assassins. Le refus de Dallaire empêche les militaires français de débarquer à Kigali.

Bernard Kouchner rencontre ensuite Paul Kagame qui s'oppose à une intervention militaire de la France. Dès le 17, Kouchner rend compte de sa mission à l'Élysée [39]. Dallaire se serait opposé à son initiative en disant que : « Pour sauver quelques vies, on va en mettre de très nombreuses en péril. » Kouchner suggère de déclarer que la France a changé de politique : « Il serait bon de faire une déclaration regrettant le passé et en précisant que nous n'enten-

dons mener au Rwanda que des opérations humanitaires. » Il dit être pour sa part « en faveur d'une intervention » mais conseille de « bien en mesurer les conséquences ». Lors de cette conversation téléphonique avec Hubert Védrine, Bernard Kouchner demande de pouvoir s'entretenir au téléphone avec François Mitterrand depuis Kigali. Rendez-vous est pris.

Le 21 juin, Bernard Kouchner rentre à Paris et rencontre aussitôt Hubert Védrine et Bruno Delaye. Il souhaite attirer l'attention de François Mitterrand sur les points suivants afin « d'éviter les risques de dérapage de notre opération humanitaire » :

1. Préciser que l'opération sera localisée, temporaire, incitative. Que les troupes françaises seront remplacées avant deux mois par les troupes de l'ONU.
2. Qu'il s'agit de protéger des civils tutsi (sic) contre les milices et en aucun cas d'affronter le FPR ou stabiliser le Front.
3. Qu'un encadrement politique de haut niveau soit donné sur le terrain à nos forces militaires. Cet encadrement devra avoir la confiance du FPR et le contact permanent avec celui-ci.
4. Il faut éviter la présence des troupes françaises à Kigali où pourtant les massacres continuent. Troupes (africaines) et matériel doivent être fournis à la MINVAR pour que la tension diminue dans la capitale.
5. Multiplier les contacts à haut niveau avec le FPR qui doit être considéré comme un interlocuteur essentiel.
6. Toute cette mission doit être présentée comme une étape nouvelle de notre politique : "le passé est le passé". [40]

La note informe également que Bernard Kouchner désire s'entretenir avec le Président dans l'après-midi. Il souhaite, ajoute-t-elle « avoir vos conseils quant à ses déclarations publiques ». Il est ainsi établi que Bernard Kouchner est un humanitaire aux ordres. Dans ses conseils, il se comporte comme un diplomate envoyé en éclaireur par le Président de la République [41]. On pourra les juger comme émanant d'un homme modéré. Pourtant Kouchner est très éloigné des paroles fortes qu'il a tenues au retour de son voyage le 18 mai. L'urgence de saisir l'ONU du génocide en cours ne semble pas être impérative pour lui, de même les promesses de la France d'équiper des troupes pour la MINUAR. L'obligation faite par la Convention de l'ONU contre le génocide d'arrêter les présumés coupables semble lui être inconnue. Antoine Bernard de la FIDH rappelle au contraire cette obligation [42].

A contrario Jean-Louis Machuron, président de Pharmaciens sans frontières, qui accompagnait Kouchner lors de ce deuxième voyage, se déclare opposé à l'intervention militaire française : « Elle est trop impliquée dans ce conflit. Cela ne peut qu'envenimer les choses. Il fallait intervenir avant, quand les troupes françaises étaient sur le terrain et voyaient que les milices qu'elles avaient contribué à armer commençaient à tuer. » [43]

Le refus de Dallaire et l'avance militaire du FPR obligeront la France à limiter son intervention à la protection d'une zone au sud-ouest du Rwanda où bon nombre d'assassins trouveront refuge. Regrettant son aspect « tardif », Bernard Kouchner, souligne la « nécessité » de cette intervention. [44]

Bien que mandatée par les Nations unies avec le droit de faire usage de la force, la France ne fera pas d'enquête sur les massacres et n'arrêtera aucun assassin quand bien même le génocide des Tutsi est reconnu le 27 juin 1994 par René Degni-Ségui, rapporteur spécial de la commission des droits de l'homme de l'ONU. La France considère ainsi que la *Convention contre le génocide*, un texte fondamental des Nations unies dont elle est signataire, est un vulgaire chiffon de papier.

Bernard Kouchner retourne au Rwanda une troisième fois, à la tête d'une délégation du Parlement européen, et propose à Dallaire de fournir des enquêteurs sur les massacres. Celui-ci se demande pourquoi les Européens voulaient entreprendre un tel travail alors que l'enquête de l'ONU était en cours et il refuse. [45]

Dans une interview en 2004 [46], Kouchner réécrit l'histoire à son profit. « *Pour ma première mission, au début des massacres, j'avais été sollicité par le représentant du FPR en Europe, Jacques Biozagara, actuel ambassadeur du Rwanda en France au nom du général Paul Kagamé.* » Les massacres commencent dans la nuit du 6 au 7 avril, Kouchner n'arrive que le 12 mai, plus de deux mois après le début des massacres qui se déroulent pour l'essentiel en avril. Il est exact que Kouchner contacte le FPR mais ce n'est pas le FPR qui est à l'origine de son voyage en mai au Rwanda, c'est la cellule africaine de l'Elysée.

La chronologie des événements faite par Kouchner est fautive : « *au moment où le génocide a commencé, les troupes internationales ont été partiellement retirées. Ce premier scandale a été suivi par une seconde décision catastrophique : les parachutistes français et belges sont intervenus pour sauver les blancs avec leurs plus précieux effets et se sont retirés, laissant les Hutus massacrer la minorité tutsie* ». La décision de retirer son bataillon de la MINUAR a été annoncée par la Belgique à l'ONU le 14 avril, il est effectif le 20 avril. Le Conseil de sécurité décide de réduire la force de l'ONU à 270 hommes le 21 avril. Par contre les parachutistes français ont débarqué le 9 avril et étaient tous repartis le 14 – officiellement du moins –, les autres soldats belges arrivent le 10 avril et repartent le 15 avril. C'est le refus de la France de coopérer avec la force de l'ONU pour secourir les victimes et arrêter les exécutants de ce qui apparaît dès le 8 avril comme un génocide des Tutsi, qui est à l'origine de l'impuissance de l'ONU devant les massacres. C'est le matériel militaire fourni par la France, les auto-mitrailleuses AML Panhard, entre autres, c'est l'inaction, ordonnée par Paris, des soldats français devant les massacres commis par ceux qu'ils soutiennent, qui permet aux assassins de paralyser la force de

l'ONU et de ridiculiser tout ce qui a été conçu par l'Organisation des Nations unies depuis le procès de Nuremberg pour empêcher un nouveau génocide.

Des réalités difficiles à admettre pour l'infatigable promoteur du droit d'ingérence humanitaire.

EN CONCLUSION

La France a utilisé à plusieurs reprises le prétexte humanitaire pour déguiser des opérations politico-militaires de soutien à l'État rwandais reconnu en 1998 par la Mission d'information parlementaire comme l'ordonnateur du génocide. [47]

L'opération de « *corridor humanitaire* », initiée par Bernard Kouchner lors de son voyage du 12 au 16 mai, a suscité la suspicion du général Dallaire. C'était une opération téléguidée par l'Elysée visant, en rapatriant des blessés et des orphelins en France, à améliorer l'image du gouvernement rwandais dans l'opinion.

L'entrevue de Bernard Kouchner avec le général Dallaire, le 17 juin, pour lui demander de solliciter l'intervention des troupes françaises à Kigali afin de sauver des orphelins menacés de mort, est dans la droite ligne de l'intention de François Mitterrand exprimée en Conseil restreint, le 15 juin : envoyer des troupes pour protéger des sites à Kigali. Ces orphelins auraient donc servi de prétexte au débarquement des paras français à Kigali qui aurait permis de maintenir les génocidaires dans la capitale.

Ainsi il apparaît que l'objectif louable de sauver des vies peut servir de prétexte à apporter de l'aide à des assassins. Bernard Kouchner avait très bien compris que le génocide des Tutsi était en cours au Rwanda puisqu'il l'affirme à la télévision le 18 mai et en connaît les auteurs. Il est regrettable qu'il n'ait pas tiré les conclusions et qu'il ait sciemment instrumentalisé des victimes pour faciliter une opération militaire de sauvetage des auteurs du génocide. Bienheureusement d'autres médecins français, hélas moins connus, ont su soigner les blessés tout en désignant les assassins et leurs complices.

le 27/11/2006

RÉFÉRENCES

[1] African Rights : *Rwanda : Death, Despair and Defiance*. African Rights, P.O. Box 18368, London EC4A 4JE, 1995.

[2] African Rights : *Résistance au Génocide - Bisesero - avril-juin 1994*. African Rights, 1998.

[3] Laure Coret et François-Xavier Verschave : *L'horreur qui nous prend au visage*. Karthala, 2005. Rapport de la Commission d'enquête citoyenne.

[4] Roméo Dallaire : *J'ai serré la main du diable - La faillite de l'humanité au Rwanda*. Libre expression, 2003.

[5] Alison Des Forges : *Aucun témoin ne doit survivre. Le génocide au Rwanda*. Karthala, Human Rights Watch, Fédération Internationale des droits de l'homme, avril 1999.

[6] Pierre Péan : *Noires fureurs, blancs menteurs. Rwanda 1990-1994*. Mille et une nuits, novembre 2005.

[7] Paul Quilès : *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994*. Assemblée Nationale Rapport n° 1271, <http://www.assemblee-nationale.fr/dossiers/rwanda/>, 15 décembre 1998. Mission d'information de la commission de la défense nationale et des forces armées et de la commission des affaires étrangères, sur les opérations militaires menées par la France, d'autres pays et l'ONU au Rwanda entre 1990 et 1994.

Notes

[1] Contrairement à ce que le lecteur pourrait s'imaginer, cet article n'a pas pour but de dénigrer Bernard Kouchner. Il veut diriger le regard sur ceux qui ont utilisé ses capacités d'acteur. Il faut d'ailleurs faire crédit à Bernard Kouchner d'un certain courage. Il a essayé des tirs lors de son premier voyage à Kigali. Le ministre en titre de la santé, Philippe Douste-Blazy, a été plus prudent et n'a pas franchi la frontière du Rwanda, pourtant un pays ami!

[2] Le génocide des Tutsi du Rwanda commence le 7 avril 1994. Après l'attentat contre le Président Habyarimana, les troupes d'élite de l'armée rwandaise – équipées et formées par la France – et les milices du parti du Président, exécutent froidement tous les politiciens favorables aux accords de paix négociés avec le FPR, ils tuent dix paras belges de l'ONU et commencent l'élimination systématique des Tutsi au vu de leur carte d'identité.

[3] Bernard Kouchner soumet à Johannesburg, le 10 mai, son projet de « corridor humanitaire » à Boutros Boutros-Ghali, qui lui accorde son « plein soutien » cf Renaud Girard, *Rwanda : le combat singulier* de Marc Vaïter, *Le Figaro*, 16 mai 1994, p. 4

[4] Juriste français, avocat général à la Cour de cassation, réputé de gauche, expert à la commission des droits de l'homme de l'ONU.

[5] Bernard Kouchner : « Un échec terrible des humanitaires », *Humanitaire* n°10, Printemps/été 2004, p. 45

[6] Le colonel Bagosora a fait nommer le Gouvernement intérimaire le 8 avril, deux jours après l'attentat contre l'avion du Président. C'est lui qui commande en fait aux troupes d'élite qui ont déclenché le génocide en assassinant le Premier ministre, madame Agathe Uwilingiyimana. Le chef d'état-major de l'armée est Augustin Bizimungu, un homme de Bagosora, qui a autorité sur les milices.

[7] Renaud Girard, *Rwanda : le combat singulier* de Marc Vaïter, *Le Figaro*, 16 mai 1994, p. 4

[8] *Résistance au Génocide - Bisesero* [Réf. 2]

[9] Renaud Girard, *Rwanda : la loi du sang*, *Le Figaro*, 17 mai 1994, p. 4 ; R. Dallaire [Réf. 4]

[10] Enregistrement RTL 15-16 mai 1994, TPIR, Procès des médias.

- [11] Voir le tableau 1 pour l'analyse de la fréquence des termes qu'il utilise dans ses trois interventions.
- [12] Alain Juppé, ministre des Affaires étrangères, reconnaît aussi le 18 mai à l'Assemblée nationale qu'il y a un génocide au Rwanda.
- [13] Bernard Kouchner : « Un échec terrible des humanitaires », *Humanitaire* n°10, Printemps/été 2004, p. 45
- [14] Kouchner fait un usage intensif du "on" : « on a tellement tué ». Il accuse des fascistes mais ne dit pas qui il désigne par là.
- [15] Jean-Pierre Langellier, Agathe Logeart, Un entretien avec Bernard Kouchner, *Le Monde*, 20 mai 1994, p. 1, 7
- [16] Voir par exemple Jean Hélène, En dépit de nombreux témoignages, le chef des milices rwandaises réfute les accusations de génocide, *Le Monde*, 17 mai 1994
- [17] Il confie à Jacky Mamou en 2004 : « Je me suis même adressé aux Hutus assassins par le canal du média de la haine par excellence, la radio "Mille collines". Nous étions entourés par les génocidaires et nous les insultions. Ce fameux journaliste belge inculpé de génocide était là. Nous l'avions échappé belle ce jour-là. » cf Bernard Kouchner : « Un échec terrible des humanitaires », *Humanitaire* n°10, Printemps/été 2004, p. 45. Le film de J.C. Klotz y fait aussi référence.
- [18] Kouchner reconnaît lui-même : « J'ai appelé plusieurs fois l'Élysée, Bruno Delaye et le président Mitterrand que je tenais informé », cf *Humanitaire* *ibidem*
- [19] Mitterrand est prévenu le jour-même. La rapidité de la communication entre Kigali et l'Élysée est remarquable et contredit les affirmations du même Delaye sur l'impossibilité de joindre les responsables rwandais depuis Paris.
- [20] Note de Bruno Delaye à l'attention de Monsieur le Président de la République. Objet : Rwanda - Mission de B. Kouchner, 16 mai 1994.
- [21] Dans son interview dans *Humanitaire*, Kouchner déclare qu'il est accompagné d'un lieutenant du FPR pour la liaison avec Kagame.
- [22] Cette lettre est publiée par *Golias* 106 de janvier 2006.
- [23] Ce rapport est publié dans *L'horreur qui nous prend au visage* [Réf. 3] et en http://cec.rwanda.free.fr/documents/Publications/Version-Html/o_annexes.htm
- [24] *L'horreur qui nous prend au visage* [Réf. 3]
- [25] Déposition du général Dallaire au procès Bagosora, ICTR-98-41-T, 19 janvier 2004
- [26] R. Dallaire [Réf. 4]
- [27] Il utilise aussi d'autres arguments, déploiement imminent de la MINUAR 2, menace que l'ONU reconnaisse les massacres comme un génocide.
- [28] R. Dallaire [Réf. 4]
- [29] *Humanitaire* *ibidem* p. 47
- [30] *Humanitaire* *ibidem* p. 48
- [31] Isabelle Vichniac, Réunion à Genève de la commission des droits de l'homme, *Le Monde*, 26 mai 1994, p. 6
- [32] Renaud Girard, Kigali : la stratégie du harcèlement, *Le Figaro*, 20 juin 1994, p. 32
- [33] Jean Chatain, Rwanda : massacre à l'orphelinat, *L'Humanité*, 13 juin 1994 ; Alain Frilet, Massacre de réfugiés tutsis près d'une église de Kigali, *Libération*, 13 juin 1994, p. 18 ; Rwanda : *Death, Despair and Defiance* [Réf. 1]
- [34] Jean-Christophe Klotz est l'auteur du film *Kigali, des images contre un massacre* qui met en scène Bernard Kouchner.
- [35] R. Dallaire [Réf. 4]
- [36] *Aucun témoin ne doit survivre* [Réf. 5]
- [37] R. Dallaire *ibidem*, p. 526, 530, 531. L'AGR désigne l'armée gouvernementale rwandaise.
- [38] Le compte-rendu de ce conseil restreint du 15 juin est divulgué par Pierre Péan [Réf. 6]
- [39] Le Secrétaire général de la Présidence de la République, Note pour le président de la République, Objet : Rwanda - Appel de Bernard Kouchner, 17 juin 1994.
- [40] Note de Bruno Delaye à l'attention de Monsieur le Président de la République, Objet : Rwanda - B. Kouchner, 21 juin 1994. Hubert Védrine ajoute en note qu'il a assisté à l'entrevue avec Kouchner et que celui-ci souhaite que « notre opération n'ait d'autres buts que d'obliger d'autres pays à venir ».
- [41] L'envoi de Bernard Kouchner à Kigali fait tiquer Alain Juppé qui semble déplorer « la présence, à Kigali de personnalités sans mission officielle systématiquement accompagnées de photographes et de journalistes », cf

- Marie-Pierre Subtil, *Agir mais comment?*, *Le Monde*, 17 juin 1994, p. 1, 4
- [42] Afsané Bassir Pour, *Le projet français se heurte à de nombreux obstacles*, *Le Monde*, 23 juin 1994
- [43] *Les alarmes de Pharmaciens sans frontières*, *Le Monde*, 22 juin 1994
- [44] *Les réactions françaises*, *Le Monde*, 24 juin 1994, p. 6
- [45] R. Dallaire [Réf. 4]. Kouchner serait venu fin juillet ou en août. Dallaire lui est gré de reconnaître les nouvelles autorités rwandaises contrairement à Edouard Balladur.
- [46] Bernard Kouchner : « Un échec terrible des humanitaires » *Humanitaire* n°10, Printemps/été 2004, p. 43
- [47] *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994* [Réf. 7]

Parler du Rwanda à l'école

Voici une information qui m'est parvenue d'un certain Monsieur G. Celui-ci, professeur d'Histoire de son état, a été inspecté l'année scolaire précédente. Il a cru bon de me faire parvenir un extrait de son rapport d'inspection et de son "contre rapport" qu'il fit parvenir à son inspectrice. La raison en est que l'affaire rwandaise se trouve au centre du "débat courtois" qui a eu lieu entre Monsieur G et son inspectrice, et qu'il estime que celui-ci est tout à fait symptomatique de l'importance que commence à prendre le Rwandagate au sein même de l'Éducation Nationale. Voici donc successivement les deux éléments de ce "débat courtois". À vous chers lecteurs d'en tirer quelques conclusions.

Emmanuel Cattier

LE RAPPORT D'INSPECTION (EXTRAITS CONCERNANT L'ÉVOCATION DU RWANDA).

Classe 1ère S, 20 élèves, HISTOIRE : La France de 1900 à 1939

Cours : 1 h30. Tableau de la France à la « Belle Époque »

MONSIEUR G. COMMENCE la première demi-heure du cours par un vaste panorama, appuyé sur deux schémas projetés depuis un vidéo projecteur, qui situe l'Europe dans le système monde, une Europe dominante mais divisée, et par une description de la France à la veille de la Belle Époque. Monsieur G. évoque rapidement les divisions politiques, le contexte macro-économique (quatre documents projetés) et le scandale de Panama (deux documents). La

Emmanuel Cattier, responsable du site de Survie 67, est membre de la Commission d'enquête citoyenne.

demi-heure suivante est centrée sur l'affaire Dreyfus dont le déroulement est détaillé et les conséquences immédiates et à long terme bien identifiées (cinq documents). Chemin faisant, le plan du cours et de nombreuses informations s'affichent au tableau. La leçon, sous forme magistrale, est donc entièrement assistée par ordinateur. La dernière demi-heure est consacrée à une longue digression sur le rôle de la France dans le génocide rwandais dont la pertinence a fait l'objet d'une bonne partie de notre entretien.

Monsieur G. a fait un cours très complet avec l'affaire Dreyfus comme noyau central. (...) La dernière demi-heure se confond avec un long monologue sur le « complexe de Fachoda » qui expliquerait que la France ait pu s'intéresser au Rwanda et qu'elle ait eu des responsabilités dans le drame qui s'y est joué. J'ai fait valoir à monsieur G. que c'était inopportun d'autant plus qu'il est nettement en retard dans sa progression. Nous avons eu un débat courtois dans lequel j'ai fermement affirmé ma position. D'abord, la géopolitique du monde contemporain est au programme de Terminale, ensuite les élèves n'ont eu aucun outil pour entrer dans un débat dont une commission d'enquête parlementaire s'est emparée et ils n'ont écouté que le point de vue de monsieur G., certes intéressant mais insuffisant pour leur formation intellectuelle, enfin le conflit entre des valeurs et des pratiques fussent elles celles de l'État ne se pose pas au même niveau dans l'affaire Dreyfus et dans l'intervention de la France au Rwanda. Monsieur G., très sûr de ses informations sur le Rwanda, a soutenu que l'enseignement de l'histoire devait former à l'esprit critique, ce dont nous sommes d'accord, à condition que les élèves disposent des éléments qui fondent en raison cette critique et qu'il puisse y avoir confrontation. Cependant, on pouvait rapidement évoquer d'autres situations dans lesquelles les droits d'un individu ont été sacrifiés à la raison d'État et indiquer que la législation et l'opinion publique ont changé en un siècle, sans pouvoir développer.(...)

COMMENTAIRES SUR LE RAPPORT D'INSPECTION PAR MONSIEUR G., PROFESSEUR D'HISTOIRE.

Mon intention n'est pas de remettre en question un rapport d'inspection, qui ne peut être, par nature qu'un jugement très partiel de l'activité d'un enseignant, ni de polémiquer inutilement. Mais je profite de cette occasion pour continuer à rendre compte, comme nous l'avons fait lors de notre « débat courtois », de ma réflexion, en cette fin de carrière, sur le sens même de mon métier d'enseignant.

J'ai pu, pendant deux ans de mise en disponibilité pour raison personnelle, prendre le temps et le recul nécessaire à cette réflexion. J'ai pu prendre notamment connaissance des conditions historiques, géographiques et géo-

politiques d'un des pires événements du XX^{ème} siècle, le génocide des Tutsi au Rwanda en 1994. Troisième vrai génocide du siècle (sans aucune contestation possible sur le fait et sa définition), et qui a eu le triste privilège d'avoir été le plus rapide de l'histoire, se déroulant sous nos yeux avertis, suivi en direct sur toutes les télé du monde, sans que la communauté internationale ait cru bon d'intervenir efficacement, si ce n'est par la très ambiguë opération Turquoise française se déroulant après deux mois et demi de tergiversation et une fois que le génocide perpétré par nos alliés rwandais était quasiment terminé.

Cet événement m'apparaît donc comme une question capitale de réflexion pour nos élèves, au même titre que la Shoah, voire plus encore, car plus « actuelle ». Ce drame montre que les « leçons de l'histoire », même enseignées dans le but explicite et idéologique du « plus jamais ça », n'empêchent pas justement que « ça se reproduise », et cela sous nos yeux. Les citoyens pourtant formés dans nos écoles pour être « responsables » se retrouvant dans un état d'absurde impuissance, regardant à la télé une vision chloroformée des conséquences dramatiques d'une politique « néocolonialiste » menée en leur nom, sans contrôle démocratique possible, dans le cadre d'une diplomatie « secrète », privilège constitutionnel du Président de la République et de la « cellule Afrique » élyséenne.

Or, si j'ai bien compris, la mission de l'enseignant d'Histoire dans notre pays est de donner aux élèves outre une culture générale, des méthodes d'analyse et un esprit critique, tous les éléments leur permettant de devenir des citoyens conséquents, certes « français » au regard de notre Constitution, mais aussi « du monde » au regard des droits de l'homme qui sont universels et inscrits dans notre propre Constitution. En ce sens, le génocide des Tutsi au Rwanda nous place, ainsi que nos élèves apprentis citoyens, devant l'exercice d'une double responsabilité citoyenne.

Et voilà donc mon traumatisme : en 1994, au moment où je faisais un cours sur la Shoah, insistant sur tous les ressorts qui avaient mené à ce génocide comme m'avait d'ailleurs fortement incité à le faire toute l'institution éducative de mon pays, dans le même temps tout l'appareil d'État de ce même pays soutenait – militairement, diplomatiquement, avant, pendant et après le génocide des Tutsi au Rwanda –, le régime génocidaire. Aidé en cela par les médias français qui masquèrent au moment des faits et encore pendant de longues années la part de responsabilité de la politique de l'État français.

Ce que le rapport d'inspection nomme, de façon critique, « une longue digression sur le rôle de la France dans le génocide rwandais », je le revendique donc ici très clairement en tant qu'enseignant : cette partie de mon cours n'est pas pour moi une simple « digression » mais l'objectif premier de tout mon cours : à quoi sert l'Histoire, si ce n'est à mieux comprendre les ressorts

de l'actualité, les pièges et les mensonges idéologiques auxquels les élèves/citoyens auront à faire face ? « Connaître son histoire pour ne plus avoir à la revivre », disait l'écrivain allemand Goethe...

L'occasion était donc, de ce point de vue et contrairement à ce que prétend le rapport d'inspection qui la juge « inopportune », tout à fait judicieuse de mettre en parallèle la primauté de la « raison d'État » au moment de l'affaire Dreyfus et lors du génocide des Tutsi au Rwanda.

Voici ce qu'a pu écrire François Xavier Verschave à ce propos :

La France a des références idéologiques infiniment plus profondes que la gauche et la droite. Pour moi, le clivage fondamental dans l'histoire de la France, c'est l'affaire Dreyfus. Ce sont les dreyfusards et les antidreyfusards. Cela dépasse parfois les frontières de la gauche et de la droite. Il y avait en 1898, des gens qui disaient : il faut laisser Dreyfus au bagne, parce que la grandeur de la France et l'honneur de l'armée sont plus importants que la vérité et la justice. Il y a une partie de la France, dans un long combat qui a fini par gagner après quinze ou vingt ans, qui a dit que la justice et la vérité sont plus importantes que la grandeur de la France, les intérêts de la France et l'honneur de l'armée. C'est un combat qui dure toujours. Aujourd'hui, vous avez des tas de gens (y compris des gens qui se disent de gauche) qui sont prêts aux pires saloperies pour les soi-disant intérêts de la nation et l'honneur de l'armée. Je pense qu'il y a une tradition en France qui me permet de me sentir français. C'est cette quête, ce combat pour la vérité et la justice. Comme je l'ai déjà dit, quand j'enquêtai sur la Françafrique auprès de veuves ou d'orphelins de grands leaders africains qui avaient été victimes de la France, je me suis rendu compte que pratiquement tous ces leaders issus des colonies françaises, s'étaient battus au nom des valeurs des Dreyfusards, c'est-à-dire au nom de la vérité et de la justice. Ils avaient tous rencontré dans leurs combats, la France antidreyfusarde. Donc, il y a déjà ce clivage-là qui est plus important.

Comme pour l'affaire Dreyfus, l'État français et une très grande partie de la presse se sont évertués depuis 1994 à masquer les responsabilités de la France sur les conditions qui ont rendu possible ce génocide. La comparaison me paraissait donc évidente, et pédagogiquement opératoire, au niveau de cette volonté délibérée de masquer la vérité au profit des soi-disant intérêts supérieurs de la Nation. Celle-ci est totalement lisible à travers l'étude de l'affaire Dreyfus (ce que j'ai tenté de montrer dans le « corps » du cours) et dans l'attitude de la France gouvernante, médiatique et éducative qui, depuis 1994, a tout fait pour masquer la réalité de sa complicité (ce que j'ai tenté de montrer dans ce que le « rapport d'inspection » a nommé « longue digression »). J'estime en effet de mon devoir d'enseignant de faire prendre conscience aux élèves que cette dérive habituelle aux États-nations de masquer les vérités qui les dérangent, nécessite, de la part des citoyens en formation qu'ils sont sous

notre responsabilité, une vigilance permanente, afin de ne pas être associé, malgré eux, et pourtant en leur nom, à des manquements évidents aux droits de l'homme et à des comportements qui peuvent être au minimum considérés comme relevant d'une non-assistance à personnes en danger.

Si l'enseignant d'histoire s'en tient strictement à une lecture à la lettre des programmes (ainsi que l'indique le rapport d'inspection, « *la géopolitique du monde contemporain est au programme de Terminale* ») et participe de fait à la mise en sourdine des responsabilités d'un État, même s'il en demeure un « *fonctionnaire* » à qui on demande de fonctionner (comme entre 40-45), il se met, en cette circonstance, peut-être bien en conformité avec les « *intérêts supérieurs de la Nation* » et sa fonctionnalité au sens strict, mais en totale contradiction avec la promotion du respect des droits de l'homme qui fait également partie de sa fonction d'enseignant et de citoyen de la France et du Monde. En ce sens, ma fonction d'enseignant d'histoire n'est pas d'enseigner une vision de l'histoire qui soit conforme à nos « *raisons d'État* ».

Je conviens qu'il était inutile et inopportun de développer, en cours de première et à la fin d'une séance sur l'affaire Dreyfus, toute l'histoire du génocide des Tutsi du Rwanda dans le détail et le rôle plus qu'ambigu de la France. Ce que je n'ai pas fait contrairement à ce que laisse entendre le rapport. Mais il fallait quand même prendre le temps nécessaire d'informer les élèves sur cette page honteuse de la politique extérieure française, parce que précisément jusque-là totalement masquée ou déformée par tout l'appareil d'Etat français, les médias, et même, de façon tout à fait scandaleuse, l'institution éducative à travers des programmes qui incitent parfois à « *mentir par omission* » comme j'en fais la preuve un peu plus loin. Seuls quelques journalistes et intellectuels courageux, à l'instar de Zola, ont battu en brèche le mur du silence.

Mon but n'était donc pas d'asséner « *un long monologue* », imposant mon « *seul point de vue* », refusant aux élèves les éléments permettant d'entrer dans un « *débat contradictoire* ». Le temps n'était ni à la « *propagande* », comme le laisse supposer implicitement le rapport d'inspection, ni au « *débat* ».

Il s'agissait simplement de conclure une séance sur l'affaire Dreyfus, en actualisant (et toute « *actualisation* » appartient peu ou prou au programme de Terminale) et en sensibilisant les élèves sur une affaire révélant la même tendance lourde de la « *raison d'État* » à combattre la vérité, notamment la vérité historique. La suite de l'information et du débat pourront en effet venir après, notamment en Terminale, ou en ECJS [« *Éducation civique juridique et sociale* », NDLR]. Si cette « *actualisation* » a pu paraître « *longue* » c'est qu'il était nécessaire d'expliquer au minimum les tenants et aboutissants d'une affaire d'État que trop peu de citoyens français (du fait du silence organisé évoqué plus haut), et trop peu d'élèves de première (du fait du silence des programmes officiels), ont été amenés à connaître.

Et puis, qu'y aurait-il eu à discuter ? De la réalité du génocide ? Lorsqu'on enseigne la Shoah a-t-on nécessairement l'obligation d'informer les élèves des arguments négationnistes ? Lorsqu'on enseigne le régime de Vichy et la collaboration qui livra 70 000 français aux nazis est-il nécessaire absolument, par acquis de conscience, de présenter les arguments et justifications des antisémites français permettant aux élèves « *d'entrer dans un débat* » ? Le rapport d'inspection me fait le reproche de ne pas avoir permis la « *confrontation* ». Il y a des événements, des faits, qui ne nécessitent plus aucun débat touchant à leur réalité. Les informations que j'ai données aux élèves sur l'implication de la France dans l'affaire rwandaise sont toutes des données qui ne souffrent plus aucune discussion, car les faits sont clairement établis : la France a bien été l'alliée privilégiée, et jusqu'au bout, du régime d'Habyarimana comme en attestent tous les accords entre les deux pays ; l'armée française a bien formé les FAR et soutenu leur effort de guerre contre le FPR comme en atteste la Mission parlementaire elle-même ; la France n'a strictement rien fait au Conseil de Sécurité de l'ONU contre le Gouvernement intérimaire rwandais qui y siégeait et qui était bien le chef d'orchestre de tout le génocide comme en attestent les compte-rendus des séances du Conseil de Sécurité de cette époque et la Commission d'enquête onusienne à ce sujet ; et enfin, toute cette implication française, avec l'aide de la presse, a bien été dissimulée à l'opinion publique. D'ailleurs, le résultat est là : il suffit de constater l'ignorance dramatique de l'opinion publique française et de nos élèves à ce sujet.

Madame l'Inspectrice elle-même, a avoué ne pas bien connaître cette affaire et qu'en outre, le génocide des Tutsi au Rwanda ne constituait pas « *une de ses priorités* ». D'ailleurs, je me permets de noter, dans le rapport, une erreur très révélatrice de l'impact du mensonge d'État qui est à l'œuvre. Il n'y a jamais eu en France (contrairement à la Belgique et à l'ONU) de « *commission d'enquête* » sur la question mais une simple « *mission d'information parlementaire* » ce qui est bien différent. Je me permets de rappeler qu'une « *commission d'enquête parlementaire* » aurait rendu nécessaire d'aller jusqu'au bout d'une recherche de la vérité avec des moyens beaucoup plus contraignants. Ce qui n'a pas été le cas de la « *mission d'information* » qui a eu lieu, et qui s'est dispensée, et pour cause, d'éclairer de nombreuses zones d'ombres fort gênantes pour les autorités françaises. Cette confusion entre « *commission d'enquête* » et « *mission d'information* » n'est pas innocente, et révèle à quel point, même les personnes les plus à même d'être impliquées dans l'enseignement de l'histoire de notre pays, peuvent être trompée par les influences malignes de la « *raison d'État* ».

Et c'est bien là mon traumatisme. Je refuse dorénavant d'être maintenu à mon insu dans une fonction de divulgateur aveugle d'une quelconque histoire officielle, réduit inconsciemment à servir les intérêts prétendument

supérieurs de la Nation. Les droits de l'homme sont au-dessus de la Nation. « Si je savais quelque chose qui fût utile à ma patrie et qui fût préjudiciable au genre humain, je la regarderais comme un crime », disait Montesquieu. Mes élèves auront, envers et contre tout « rapport d'inspection », toutes lacunes des programmes officiels, tous mensonges éhontés des manuels, ce type d'enseignement où ce qui regarde le genre humain primera toujours sur ma « fonction » de fonctionnaire d'un État, fût-il réputé celui « des droits de l'homme ». Il en va de la tranquillité de ma conscience : devant une telle hypocrisie d'un État qui m'incite d'un côté à enseigner la Shoah, un génocide passé, et qui dans le même temps s'évertue de masquer honteusement une politique extérieure ayant favorisé les conditions d'un génocide présent, je ne peux en aucun cas me taire, et toutes les occasions que me donnera le programme officiel (et l'affaire Dreyfus en était une, renforcée par la présence d'une inspection, car je veux qu'on sache que des enseignants français font leur travail jusqu'au bout) seront pour moi les bienvenues !

Car, pour ce qui me concerne – et c'est je crois mon droit d'enseignant que la liberté du choix d'insister sur telle ou telle partie du programme – le génocide des Tutsis au Rwanda, et toutes les raisons historiques, géographiques, géopolitiques, idéologiques et médiatiques qui l'ont rendu malheureusement possible ou impossible son empêchement, sont devenus ma priorité numéro un ! Cet événement est proprement intolérable au regard de tout enseignement humaniste. La vérité doit être dite. Les élèves doivent y être sensibilisés par n'importe quel moyen, afin qu'ils s'emparent eux-mêmes de cette quête de la vérité.

Or, force est de constater que, curieusement – et cela révèle bien le mensonge par omission organisée, cette affaire est quasiment absente de tous les manuels scolaires français, que ce soit en géographie et en histoire. Ce n'était pourtant pas, depuis douze ans, les occasions hautement pédagogiques qui manquaient :

En Seconde :

- une étude de cas pouvait mettre en évidence le lien qu'il y a eu entre le génocide et la pression démographique record sur le continent africain ; résultat d'une transition aggravée par la pression idéologique « *anti-planning familial* » dans la société africaine la plus christianisée du continent et où l'Église catholique et les « *pères Blancs* » ont formé un État dans l'État, avec toutes les conséquences idéologiques que l'on connaît sur l'absence de maîtrise des naissances ; cette étude de cas serait exemplaire des dangers catastrophiques d'une pression démographique non maîtrisée.

- une autre étude de cas, d'ailleurs complémentaire de la première, pourrait montrer à quel point une pression sur les terres cultivables peut aboutir à

déstabiliser si dangereusement une société traditionnelle, aggravée en outre par la crise des cultures commerciales due à la baisse organisée des cours mondiaux au détriment des petits agriculteurs ; ceux-ci (les « *Hutu* ») étant alors instrumentalisés contre les prétendus profiteurs de crise, les « *Tutsi* ».

- le Rwanda, en tant que pays montagneux (refuge climatique) et pays refuge (loin des zones de traites négrières), pourrait également faire l'objet d'une étude de cas, permettant en outre de comprendre une des raisons de la densité record pour l'Afrique de ce petit pays enclavé.

En Première :

- un dossier serait là aussi exemplaire du niveau d'acculturation d'une société traditionnelle par la colonisation : en particulier la si dangereuse, « *ethnisation* » et instrumentalisation des colons, pervertissant puis cristallisant ces divisions sociales pour en faire de redoutables moyens de domination, d'abord en divisant pour régner, et ensuite en important de toute pièce et distillant une culture de « *haine raciale* » dans ces sociétés traditionnelles qui jusque-là géraient parfaitement leurs différences internes. Or, une analyse détaillée des manuels de Première prouve qu'aucun d'entre eux n'aborde ce problème. De l'aspect globalement positif de la colonisation... Il n'y avait pas besoin de loi...

En Terminale :

- l'exemple hautement pédagogique d'une décolonisation totalement ratée, où les ex-colons belges et néo-colons français manipulent si dangereusement les haines raciales qu'ils ont eux-mêmes fabriquées, aboutissant à l'un des pires génocides de l'histoire, mettant en évidence les limites cruelles de l'ONU – reconnues par elle-même – et des opinions internationales. Ce dossier pourrait aussi mettre en évidence les dangers du néocolonialisme français en Afrique, où, depuis la politique de De Gaulle/Foccart, continuée sous tous les gouvernements qui suivirent, la France présente le piteux visage d'une ancienne puissance coloniale qui s'accroche désespérément aux reliquats de son empire pour tenter de maintenir son rang et ses prétendus « *intérêts supérieurs de la Nation* », avec les conséquences catastrophiques pour les peuples africains que l'on sait.

Or, dans aucun manuel, ni dans aucune partie officielle du programme, n'est évoqué le génocide rwandais et ses causes. Son caractère pédagogique n'apparaîtrait-il pas suffisamment élevé pour leurs auteurs ? La petitesse de la superficie du Rwanda primerait-elle sur son million de morts en cent jours, ce qui en fait le génocide le plus « *efficace* » de l'histoire ? Ce silence n'est-il point plutôt fort révélateur d'un mensonge d'État par omission dont les faiseurs de programmes et de manuels se rendent, peut-être de façon inconsciente (ce qui est encore plus grave), totalement complices ?

Ma démarche s'inscrit donc dans une réflexion générale sur l'implication idéologique des programmes officiels, que je dois respecter en tant que fonctionnaire, mais que j'ai le droit et le devoir de critiquer en tant que citoyen français et du monde (ce que je demeure même sous l'habit du fonctionnaire, la fonction n'annihilant pas chez moi la conscience). Les programmes, tels qu'ils sont organisés, évitent soigneusement de traiter du génocide rwandais en face. Les manuels, que j'ai longuement épluchés sous cet angle, demeurent fort silencieux et continuent à diffuser une vision européocentriste et totalement erronée, encore profondément « colonialiste », de la réalité sociologique de l'Afrique noire. Ainsi, jamais les processus d'ethnisation et de racialisation, issus directement de l'idéologie raciste de Gobineau et de ses tristes épigones nazis, ne sont-ils analysés dans les manuels. Et pourtant, ils seraient bien utiles à la compréhension par les élèves des « aspects négatifs » de la colonisation.

La visite de Madame l'Inspectrice m'a permis de mettre cet aspect-là des choses en exergue. Il semble qu'on n'ait pas voulu comprendre une attitude qui est simplement celle d'un enseignant qui prétend aller au bout de sa fonction, quelles que soient les raisons d'État, les mensonges de la presse, les curieux silences des programmes et des manuels scolaires.

ET DANS UNE CLASSE DE SECONDE DU LYCÉE BERTHELOT DE TOULOUSE...

Pour illustrer la volonté de certains enseignants de parler du Rwanda à l'école, voici le témoignage d'un professeur de Lettres qui aura pris l'initiative d'inviter Jean-Paul Gouteux pour présenter le sujet à ses élèves.

Pour que l'histoire du Rwanda fasse enfin partie de la mémoire de notre pays, des lycéens de Berthelot ont commémoré au CDI le génocide des Tutsi du Rwanda et le massacre des démocrates hutu rwandais en avril 1994.

Jean-Paul Gouteux, auteur de *La Nuit Rwandaise* est venu les rencontrer et discuter avec eux des questions qu'ils ne cessent de se poser depuis qu'ils connaissent l'implication française dans ce génocide et les manipulations médiatiques dont ils ont été victimes.

Pour lutter contre la mémoire sélective de certains politiques et de certains journalistes, les élèves ont appris l'histoire de ce petit pays. Ils se sont interrogés sur l'instrumentalisation de l'ethnisme qui mena au génocide, sur la désinformation qui nous laissa dans l'ignorance et sur le cynisme du gouvernement français.

Leur “*Ibuka*” refuse les points de suspension laissés par la justice ; leur action n’est que le début de leur engagement pour qu’on n’oublie pas et que justice soit faite.

Voici quelques extraits du travail que ces élèves ont réalisé, oubliant « *le journalisme de révérence* » pour se pencher sur la mise en lumière de ce que personne n’a le droit d’ignorer.

Cette douleur inconsolable du peuple rwandais, ils l’ont traversée à travers les témoignages des rescapés, ils l’ont revécue la nuit dans leurs cauchemars ; ils se sentent, eux aussi, à leur façon des rescapés à qui on refuserait la mémoire et qu’on laisserait au bord d’une Histoire inachevée.

Marie-Violaine Roux, professeur de Lettres Modernes

QUELQUES EXTRAITS DES TRAVAUX DES ÉLÈVES :

Thomas :

Il a fallu qu’il y ait plus d’un million de morts,
 Il a fallu attendre que des familles entières se soient faites massacrer à la machette,
 Il a fallu que des innocents, des enfants, des bébés, des vieillards se fassent tuer, se fassent mutiler, avant d’être laissés, agonisants, dans des charniers de dizaines d’autres innocents, d’autres enfants, d’autres bébés, d’autres vieillards agonisant eux aussi.
 Et ils restaient là, à attendre, à saigner, avec leurs plaies aussi ouvertes que les portes fermées du monde “civilisé”, qui aurait pu les aider.
 Et ils attendaient.
 Ils attendaient de mourir, en pleurant leur injustice, en se disant que le monde était bien cruel ; ils n’avaient même plus assez de force pour haïr leurs assassins, ils n’espéraient plus qu’une chose : mourir, mourir vite, très vite. Chaque seconde est un calvaire.
 Il a fallu tout cela, tout cela, pour que les pays ouvrent leurs portes mais c’était trop tard : les Tutsi avaient déjà les yeux fermés.

Chloé, extrait de son dossier intitulé “*mémoire oubliée*” :

Que nous reste-t-il à faire ?
 Ce qui m’a le plus touchée, cassée, c’est le fait que peu de monde ait été mis au courant.
 Je vivais tranquillement sans me soucier qu’il se passait une chose aussi horrible.

Pendant neuf ans, j'ai vécu dans l'ignorance : pas même une seule personne ne m'a ouvert vaguement le sujet ; et c'est là, après tant d'années, que je reste pâle et choquée.

C'est inimaginable qu'une population entière n'agisse pas à ce problème. Et pourtant c'est la triste réalité, et pour faute d'une mauvaise information.

Je veux me révolter, crier au monde entier ce qui s'est passé.

Et maintenant c'est nous qui devons percer cette ignorance.

Ne restons plus silencieux, parlons et faisons en sorte que tout notre entourage soit mis au courant.

C'est à nous de jouer,

NE PAS OUBLIER LA MEMOIRE

Tristan :

Bien sûr après tout cela, on se demande où étaient les pays occidentaux lors de ces massacres, ou en tout cas pourquoi ils n'ont pas plus activement réagi.

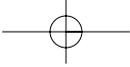
Pour répondre à cette question, nous allons prendre le cas de la France :

En France, les médias, qui sont censés apporter des informations claires et les plus précises possible, ont tout simplement caché au peuple français qu'il y avait un génocide au Rwanda en disant que ce qui se passait au Rwanda était une guerre civile, où des deux côtés, les Hutu et les Tutsi s'entretuaient bêtement.

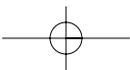
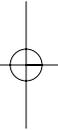
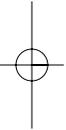
En effet, les médias ont complètement désintéressé les français de la situation au Rwanda en en parlant comme d'une guerre primitive où personne n'avait raison, personne n'avait tort. « *Il n'y a pas les bons d'un côté et les méchants de l'autre* » a même déclaré Jean-Marie Colombani dans son éditorial du *Monde*, le 23 juillet 1994.

Il faut quand même réaliser que pendant que des milliers de Tutsi et d'opposants Hutu se faisaient massacrer, la masse des Français pensait que les deux peuples, Hutu et Tutsi, étaient à égalité et s'entretuaient. Et on était encore plus loin de penser que c'était les occidentaux qui avaient quelque part déclenché les atrocités en manipulant les Hutu.

Je tiens à signaler que le cas du Rwanda est un excellent exemple de désinformation et que, à mon avis, à une échelle plus réduite, nous nous faisons en permanence manipuler par les médias. Je pense que pour essayer de remédier à ce problème, il faut avoir un regard critique sur les informations et essayer, pour être plus justement informés, de varier ses sources.



Admettons que tous les Français aient été informés, des organisations se seraient montées et l'Etat aurait été obligé d'agir. Je pense, sans l'affirmer évidemment, que cette désinformation est liée à des intérêts financiers.



JEAN-PAUL GOUTEUX

Le rôle de l'Église au Rwanda

La Nuit rwandaise, en tant que revue, tout comme le livre auquel elle se réfère, sont dédiés spécifiquement à l'examen de l'implication française dans le dernier génocide du XXe siècle. S'il est effectivement certain que la France aura été le bras armé du génocide, il est non moins avéré que – avant, pendant, comme après – le Vatican et l'église catholique au Rwanda auront eu des responsabilités tout aussi décisives. Il n'est pas exclu qu'en tournant nos regards vers Rome, on découvre un jour les ressorts de ce crime inconcevable. Jean-Paul Gouteux s'est penché dans cette étude sur ce qu'on peut savoir, en l'état des connaissances.

« Les Inyenzi-inkotanyi [cafards-Tutsi]
sont une race de gens très mauvais.
Je ne sais pas comment Dieu va nous aider à les exterminer...
Continuons à les exterminer pour que nos petits enfants
n'entendent plus parler d'Inkotanyi. »
« Réjouissons nous, amis !
Les Inkotanyi ont été exterminés...
Dieu est juste ! »

Déclaration chantée de Kantano Habimana,
Radio Télévision Mille Collines, 2 juillet 1994.

« Chaque fois que nous nous lèverons,
Dieu sera toujours avec nous,
Jésus est derrière nous,
nous gagnerons la guerre. »

Valérie Bemeriiki,
Radio Télévision Mille Collines, 20 mai 1994

LE GÉNOCIDE DES TUTSI en 1994 au Rwanda est un génocide au sens premier du terme selon des critères qui s'appliquent à l'extermination des Arméniens et des Juifs. Pour leurs assassins, les Tutsi, les Juifs ou les Arméniens ne pouvaient abjurer. Les massacres des Protestants par les Catholiques (et vice versa), l'extermination de musulmans par les croisés, n'étaient pas des génocides parce qu'un croyant peut se convertir, abjurer sa foi. Les Tutsi, les Juifs et les Arméniens étaient condamnés à mourir pour ce qu'ils sont. C'est-à-dire, dans l'esprit de leurs bourreaux, pour le crime d'être né. C'est ce qui fait l'immense singularité de ce crime. Un crime qui a ses racines dans la mise en place par les missionnaires et les autorités belges d'une république chrétienne et ethnique au Rwanda en 1961, sous la coupe du parti unique Parmehutu (Parti du mouvement d'émancipation des Hutu). Pour la Belgique et l'Église catholique c'était, face à la volonté d'indépendance de l'élite tutsi, un moyen politique astucieux de préserver leur tutelle. Cette compromission avec un État ethnique, aux dérives racistes acceptées, voire contrôlées et amplifiées, a abouti à un génocide en 1994. Le rôle de l'Église dans ce génocide est incroyable et l'Église bénéficie de l'impossibilité pour les fidèles de concevoir une telle complicité. Mais est-ce si difficile à concevoir ? Le Dieu de l'Ancien Testament a bien exterminé par familles entières, outre les populations « non élues » de Palestine, celles sexuellement dissolues de Sodome et Gomorrhe, et tant qu'à faire, toute l'humanité à l'exception de la famille de Noé, en déclenchant un déluge éradicateur. Ces mythes génocidaires se trouvent dans le livre le plus lu et le plus diffusé au monde, dans ce qui est le pilier central des trois religions monothéistes. Y a-t-il un lien avec le rôle de l'Église au Rwanda ? Quand on est conditionné par une religion qui vénère un Dieu génocidaire et récidiviste, tout est possible.

LES RACINES HISTORIQUES

En 1957, Grégoire Kayibanda fait publier les *Notes sur l'aspect social du problème racial indigène au Rwanda* connu sous le nom de *Manifeste des Bahutu* [2]. Ce texte fondateur des deux premières Républiques rwandaises a été rédigé en 1957 par deux Pères Blancs belges, les Pères Ernotte et Dejemeppe, sous la supervision de Mgr Perraudin. Ce texte traduit bien le racisme « biologique » de leurs auteurs occidentaux : « *Quant aux "métissages" ou "mutations" (sic) de Bahutu en hamites, la statistique, une généalogie bien établie et peut-être aussi les médecins, peuvent seuls donner des précisions objectives* ». Tous les africanistes savent que ce type de raisonnement issu de la raciologie est totalement étranger à la mentalité africaine traditionnelle. Dans une déclaration solennelle de mai 1960, le Parmehutu dénonçait les Tutsi comme « étrangers » dans leur propre pays et les amalgamait aux « Européens » : « *Le Rwanda est le pays des Bahutu (Bantu) et de tous ceux,*

blancs ou noirs, Tutsi, Européens ou d'autres provenances, qui se débarrasseront des visées féodo-colonialistes » [3]. Au final, ce parti qui se prétendait celui de la « révolution sociale » invitait les Tutsi « à se réinstaller chez leurs pères en Abyssinie ». Dans le texte fondateur de la république hutu, le choix politique fondamental du maintien des mentions raciales (hutu, tutsi, twa) sur les cartes d'identité est entériné. L'ethnicité devient un élément constitutif du pouvoir, utilisé dans une rhétorique de légitimation. Outil politique trivial et pervers, son fonctionnement exige l'entretien et l'institutionnalisation de la haine raciale. À partir de ce moment le « Tutsi » joue dans cet espace politique le rôle que jouait le Juif en Europe : celui d'un bouc émissaire.

Les Pères blancs, installés depuis 1900 au Rwanda, verrouillèrent cette interprétation raciale de la réalité sociologique rwandaise. Une réalité infiniment plus complexe et plus nuancée que ce schéma réducteur. Ils la répandirent fermement à travers leurs écrits, notamment dans le livre célèbre du Père Pagès : *Un royaume hamite au centre de l'Afrique*. Un opuscule intitulé : *Ruanda*, rédigé par le Chanoine Louis de Lacger est une version simplifiée de cette même théorie, destinée aux Européens venant au Rwanda. Commandé par Mgr Classe, cet opuscule sera largement diffusé auprès des colons et des missionnaires, il sera distribué dans toutes les procures et réimprimé de nombreuses fois. La théorie affirme comme un dogme incontestable la conquête il y a 300 ou 350 ans par les Tutsi de race hamite et originaires d'Égypte (sic), de la région où vivaient depuis toujours les Bantou hutu. Ce discours a pénétré, a imprégné même, l'imaginaire social rwandais, via les manuels scolaires, les discours des prêtres et des intellectuels.

Les Pères blancs et l'administration coloniale, d'abord protutsi, commencèrent une volte-face dans les années cinquante, au moment où l'élite tutsi formée en Europe était acquise aux idéaux tiers-mondistes et manifestait sa volonté d'indépendance, allant même jusqu'à contester l'omnipotence de l'Église. Dans ce pays devenu une théocratie catholique, un royaume dédié au « Christ-Roi », c'était littéralement insupportable pour l'Église qui faisait du *Rwanda-Urundi* son fief et sa base d'implantation en Afrique centrale. Elle inversera donc ses critères de valeurs, idéalisant les Hutu comme « *un peuple de Bantou très croyants, simples mais honnêtes et travailleurs* », assujettis par « *de cruels féodaux hamites* ». On retrouvera presque mot pour mot toute la propagande antisémite des années trente. Dans un célèbre message de carême de 1959, Mgr Perraudin, le représentant de l'autorité catholique au Rwanda, désigne « *la race tutsi* » à la vindicte publique : « *Il y a réellement au Rwanda plusieurs races assez nettement caractérisées [...]. Dans notre Rwanda [...] les richesses d'une part et le pouvoir politique et même judiciaire d'autre part, sont en réalité en proportion considérable entre les mains des gens d'une même race.* » [4]

Ordre fut donné aux prêtres et aux enseignants du vicariat de le lire dans les Églises, les salles de catéchisme et les écoles. Ce texte sera la référence

principale pour l'élaboration des leçons spéciales sur l'enseignement social de l'Église [5]. Mais c'est à travers la rédaction des célèbres *Notes sur l'aspect social du problème racial indigène au Rwanda* que l'Église catholique prend une part déterminante à l'établissement d'une doctrine raciale institutionnelle. L'engagement dans l'ethnisme a été pour l'Église catholique une ligne de conduite qu'elle a tenu jusqu'au bout. Théorisé depuis la fin des années cinquante, ce credo culmine dans les années soixante-dix, notamment dans les ouvrages du pieux conseiller de Grégoire Kayibanda, Baudoin Pasternostre de la Mairieu [6]. Différents mouvements catholiques de gauche y participeront, — notamment le Mouvement ouvrier chrétien belge —, alliés pour la circonstance avec les très réactionnaires Pères blancs. À cette union sacrée s'ajoutent des nationalistes flamands qui identifient « *l'arrogance tutsi* » à « *l'arrogance wallonne* » et devinrent les partisans les plus fanatiques et les plus inconditionnels du nouveau pouvoir hutu. Chez certains prêtres flamands comme le Père Desouter, à l'époque président des Instituts missionnaires belges, la haine des Tutsi « *qui présentent bien* » [7] s'alimente de clichés sur les Hutu terriens et paysans laborieux. Lors des massacres de 1959, ils exultaient. En 1994, le Père Walter Aelvoet se souvient de ces bons moments : « *Pour nous l'histoire a commencé en 1959. Tout ce qui a précédé, c'était la culture des Tutsi (sic). La révolte des Hutu, je l'ai vécue de manière très douloureuse, car il y avait des cadavres. Mais dans le fond j'étais heureux. [Annonçant la nouvelle de la mort du Mwami :] Je leur ai dit que le lendemain nous allions célébrer une messe de Requiem. Mais j'ai ajouté qu'en réalité c'est un Te Deum que nous devrions chanter.* » Il ajoute : « *J'ai enterré les premiers chefs tutsi à Gitarama. Les Hutu trépignaient avec des machettes et criaient : "Ils doivent retourner en Abyssinie". Ils ne nous en voulaient pas d'enterrer ces gens, ils nous disaient seulement : "Père, revenez demain, nous en aurons d'autres" » [8].*

Après avoir inversé son soutien, l'Église catholique continue donc le jeu d'une ethnie contre l'autre. Cette alliance coloniale, puis néocoloniale avec l'élite hutu se scelle dans le sang des pogromes antitutsi, que la nouvelle élite hutu utilise systématiquement dans sa stratégie de pouvoir. Les missionnaires flamands retrouvent là leur combat contre la bourgeoisie wallonne. L'idéologie associée, avec ses accents populistes et son allure de « *Révolution de 1789* » contre « *l'aristocratie tutsi* », est diffusée et vulgarisée par les membres belges de l'Internationale Démocrate Chrétienne (IDC) dont le secrétariat est basé à Bruxelles. Avec les Pères blancs, ils en seront de virulents propagandistes. Le rôle de l'IDC comme soutien obstiné aux leaders ethnistes et à leur idéologie a fait l'objet d'un excellent livre de Léon Saur, secrétaire général du parti Social Chrétien, membre de l'IDC [9]. En résumé, disons qu'il a été considérable. Par exemple l'IDC remerciait le 5 mars 1992 l'Office rwandais d'information (ORINFOR), alors même que cet organe de propagande ethniste venait d'inciter aux massacres du Bugesera ! En août de cette même année, l'IDC se félicitait du ralliement du parti MDR à la ligne dite

Parmehutu « *dans la tradition du grand mouvement populaire lancé par Grégoire Kayibanda* » [10]. En mars 1993, l'ex-parti unique rwandais MRND, qui alors planifiait le génocide des Tutsi, était invité à Bruxelles en tant que parti affilié à l'IDC, au X^e Congrès de cette organisation. En juin 1995, après le génocide, ce parti était toujours sur la liste des membres invités au XI^e Congrès de l'IDC à Bruxelles [11]. Étonnant ? Non, quand on sait qu'après le génocide réalisé au nom de cette idéologie hutuiste, le député belge Jan Van Erps du CVP (parti chrétien flamand) peut se dire encore « *Hutu flamand et fier de l'être* » [12]. Il y aurait à dire sur la composante idéologique sous-jacente. Comme l'antisémitisme, l'antitutsisme se nourrit de fantasmes racistes variés et parfois concordants. Ce sont les mêmes clichés qui déterminent les convictions du Suisse Mgr Perraudin, fantasmes où les Hutu sont assimilés aux paysans montagnards de son Jura natal en lutte contre les « bourgeois de Sion », incarnés par les Tutsi [13]. On encense le « *peuple de la glèbe* » hutu contre les Tutsi accusés d'être commerçants et citadins. La mystique « de la terre et de la race », qui nourrit l'antisémitisme, n'est pas loin.

L'IMPLICATION IDÉOLOGIQUE ET POLITIQUE DE L'ÉGLISE DE 1990 À 1994

En 1997, devant la Commission parlementaire du Sénat belge, le père Guy Theunis, ancien professeur au Grand Séminaire du Rwanda et très proche de l'ancien régime génocidaire rwandais, affirma que « le génocide était inimaginable ». André Louis, ancien secrétaire général de l'Internationale démocratie chrétienne (IDC) fit de même. Or, ces deux personnages étaient étroitement liés aux génocidaires et en connaissaient parfaitement le programme. Le père Theunis avouera plus tard qu'il savait, trois semaines avant le 7 avril, le but des extrémistes de la CDR : « recommencer les massacres de 1959 ». Il ne dit pas s'il approuvait ce projet, mais tout dans l'histoire de ce personnage le laisse supposer. En 1994, « la révolution sociale » devait donner au « problème tutsi » sa « solution finale ». C'était terrible, mais terriblement logique. D'où les mots d'ordre impératifs, lancinants, réitérés, de la RTLM et de Radio Rwanda : « *N'épargnez pas les enfants !* ». D'où les précautions prises par l'État pour empêcher les Tutsi de s'échapper hors des frontières. Cette idée ne parasitait pas seulement la tête des extrémistes hutu. Selon l'enquête du journal catholique Goliath, le Père blanc italien Bérôme Carlisquia, présent au Rwanda depuis 1941 et participant actif des massacres précédents de 1959, 1961, 1963, 1965, sera à nouveau en 1994 à la tête des tueurs [14]. « *Il aurait participé aux tueries de Rusumo, notamment ceux de sa paroisse [...] Non seulement pendant ses homélies, il prêchait avec virulence la haine et la chasse aux Tutsi, mais tout au long des mois d'avril à mai 1994, il stationnait à différentes barrières avec son fusil [...] accompagné de tueurs qu'il aurait lui-même formés au maniement des armes* ».

Un consensus s'était fait sur la nécessité d'agir cette fois définitivement, « sans refaire l'erreur de 1959 », sans épargner les femmes et les enfants.

De 1990 à 1993, les anciens réfugiés tutsis d'Ouganda se heurtaient à l'intransigeance d'Habyarimana et de son akazu ou « maisonnée ». Celle-ci, essentiellement composée de sa belle-famille issue de la noblesse hutu était la principale bénéficiaire de la corruption, des trafics et des détournements de l'aide internationale. Pilier de l'idéologie ethniste, elle craignait la concurrence de l'élite tutsi et refusait radicalement d'envisager tout partage de pouvoir. Les réfugiés avaient donc repris les armes pour rentrer au pays. Guy Theunis envoyait alors régulièrement à sa hiérarchie des télécopies co-signées de son supérieur, le père Jef Vleugels, dénonçant « *les exactions du FPR* » et qui, dispatchées dans les Agences, servaient à alimenter la presse. Les deux compères y dissimulaient la réalité des massacres des civils tutsi qui se déroulaient à l'intérieur du pays, loin de la ligne de front. Ils se contentaient de criminaliser le FPR alors qu'en réalité les exactions et crimes de guerre étaient moins le fait du FPR que de l'armée rwandaise et de son allié zairois. Le FPR, qualifié « d'agresseur », avait surtout le tort de remettre en question l'ordre racial de la République hutu en professant le panafricanisme, le refus de l'ethnisme et de ses discriminations. Au même moment se déroulait l'extermination du groupe des Tutsi Bagogwe dans le nord-ouest du Rwanda. Minorité dans la minorité, les Bagogwe étaient surtout composés d'éleveurs pauvres, avec très peu de bétail voire aucun. Marginalisés depuis toujours, y compris du temps de l'ancien royaume du Rwanda, ils formaient une population sans défense et surtout sans défenseurs. Ils ont été tués dans l'indifférence. Les Bagogwe, serviteurs et bergers des riches Hutu bakiga (sous-groupe hutu du nord-ouest auquel appartiennent Habyarimana et son akazu), n'ont pas été épargnés. Désignés par la propagande comme « *peuplades Nilo-hamitiques de la région* » [15], ils ont été exterminés avec les Bahima (autre sous-groupe tutsi) en représailles à l'attaque du FPR, uniquement parce qu'ils étaient Tutsi, pour le crime d'être nés. Cela n'intéressait apparemment pas les Pères Theunis et Vleugels. Pensaient-ils, comme leurs collègues abbés hutu extrémistes, qu'il s'agissait de « *légitimes représailles* » du « *peuple hutu* » ?

Le témoignage d'un rescapé Bagogwe montre que les massacres de 1990 anticipaient bien ce qu'allait être le génocide :

« M. Hitimana a vu mourir ses six enfants et sa femme. Il s'était caché, car il pensait que comme en 1959 ou 1973, on pillerait seulement les maisons et les biens. À la rigueur, on tuerait les hommes. Il ne se doutait pas que la cruauté serait poussée au point de tuer des nourrissons. Son voisin a tranché la tête de sa femme d'un coup de machette, devant ses enfants, tandis que la femme de ce voisin tuait l'enfant qui était sur le dos de la victime. D'un coup de machette, cette femme a tué cet enfant, alors qu'elle-

même en portait un du même âge sur son propre dos ! » [16].

Quand l'extermination n'a pas été totale, comme à Kibilira, le viol des filles Bagogwe et Bahima par les militaires « *est devenu une habitude, tolérée et même encouragée par les chefs* » [17]. Les méthodes d'élimination, qui seront froidement appliquées, révèlent déjà l'organisation étatique de la machine à tuer :

« Le vieux bourgmestre M. Mathias Mpiranya, ancien député pendant la première République, trouva un moyen plus efficace pour liquider les indésirables. Il invitait tous les hommes du secteur y compris les Bagogwe dans un rassemblement politique. Arrivés à l'endroit indiqué, les victimes étaient désignées aux tueurs par le bourgmestre qui invitait ces derniers à exécuter immédiatement leur besogne » [18].

Le groupe des tutsi Bagogwe et Bahima a toujours été historiquement indépendant du pouvoir central et d'ailleurs hors de tout circuit de pouvoir. Son élimination s'est faite au vu et au su de tous. Sans problème. Comme l'explique un commerçant hutu de Ruhengeri : « *Il n'y a jamais eu beaucoup de Tutsi dans ce coin et nous les avons tués très vite, dès le début de la guerre, sans histoire. Nous avons l'impression d'être invulnérables* » [19].

L'extermination de ce groupe humain marginal a été le coup d'essai du génocide : c'était, en 1990, un test en grandeur réelle, une mise au point des méthodes qui seront utilisées en 1994. La question des dirigeants hutu était celle-ci : si nous recommençons ce que nous avons fait en 1959 et 1963, aurons-nous le même soutien de nos amis ? Aux yeux des stratèges hutu, la réponse fut claire : ni les militaires français, nouveaux tuteurs politiques, ni les autorités religieuses, ne protestèrent. « *La solution finale au problème tutsi* » était avalisée par le silence et l'indifférence des ecclésiastiques. Du côté français, l'accord était acquis : les massacres avaient lieu près du principal camp d'entraînement français au Rwanda, le camp de Bigogwe, sur la commune de Mutura [20]. Ce test a permis d'évaluer la faisabilité et l'acceptabilité de la solution finale. En 1990 il y avait déjà des barrières et des fossés remplis de cadavres dans le Nord-Ouest du Rwanda (dans les communes de Mutura, Kanama et Rwerere). Citons le témoignage d'une rescapée [21]. En avril 1991, elle fuit les massacres ethnistes du Nord-Est du Rwanda dans le minibus de religieux canadiens. Le minibus arrive à Ruhengeri, au croisement de la route de Kigali et de la montée vers les volcans :

« Là il y avait une queue de véhicules qui attendait un contrôle. La tension était à vous couper le souffle. De loin j'ai aperçu les autos blindées [...] avec comme chauffeurs des militaires blancs. Mes amis canadiens ont chuchoté : "les Français"... Nous avons vu les militaires qui contrôlaient, les miliciens qui tenaient les barrières en agitant les machettes dans tous les sens. [...]

Les prières ne venaient plus en moi, je me croyais déjà morte. On avançait d'un ou deux mètres après le départ d'une voiture. Je me suis rendu compte que parmi les militaires il y avait aussi des Français qui demandaient aussi les cartes d'identité des Rwandais où figurait la mention "Hutu, Tutsi, Twa". Les Tutsi se faisaient sortir de la voiture et les militaires français les remettaient aux mains des miliciens agacés qui les coupaient à coups de machettes et les jetaient [...] au bord de la grande route [...].

Malgré les consignes des frères de faire semblant de ne rien craindre, j'ai tout de même jeté un coup d'œil dans le rétroviseur de notre Hiace-minibus pour voir ce qui se passait dans d'autres voitures et j'ai vu un Tutsi qui se faisait sortir d'une voiture un peu plus loin de la nôtre et après la vérification de sa carte d'identité, un militaire français et un autre officier rwandais l'ont donné aux miliciens qui ont commencé tout de suite devant ces voitures à le frapper de leurs machettes et avec les Ntampogano (gourdins) [...].

Quand j'ai vu cela j'ai regardé autour de nous dans la rigole où j'ai aperçu quelques corps [...]. J'ai fermé mes yeux, notre moteur a tourné longtemps sans s'arrêter, et j'ai compris que nous avions eu l'autorisation de partir [...]. Personne de notre voiture n'a commenté ce qui s'est passé, juste le frère directeur qui a demandé une petite prière dans nos cœurs pour ces gens qui se faisaient tuer. »

Ni les responsables internationaux, ni les dirigeants français ne s'en sont émus. Ces crimes étaient organisés par l'État : « *Tous les tueurs et organisateurs des tueries, maintenant identifiés, ont été nommés représentants du MRND dans leurs collines, comme s'ils avaient été récompensés pour leurs actes* » [22]. Militaires et autorités n'ont eu aucun compte à rendre. L'impunité a été totale. La commission d'enquête de la FIDH a découvert des fosses communes en janvier-février 1993 dans la commune de Kigombe-Ruhengeri, parmi celles-ci probablement celle utilisée pour les victimes des exécutions auxquelles Immaculée a assisté. L'évêque de Nyundo a bien essayé d'arrêter les massacres, sans y parvenir. Au contraire, l'abbé Gabriel Maindron, un prêtre français arrivé au Rwanda en 1959, justifie et couvre le bourgmestre de Rutsiro, responsable de l'élimination de plusieurs centaines de Bagogwe [23]. En 1992, lors d'une messe à Murama, Gabriel Maindron laissera son ami l'abbé Urbain expliquer dans son homélie et devant lui, sa propre logique : « *Le FPR a attaqué et les Tutsi ont commencé à se réjouir. Les Hutu se sont fâchés et ils ont tué des Tutsi. C'est la colère légitime des Hutu qui s'est manifestée...* » [24].

Après la lettre de carême de Mgr Perraudin de 1959 dénonçant la « *race* » tutsi, après le génocide qui en est la conséquence, la hiérarchie catholique continue trente cinq ans après, dans la voie de ce racisme. Ainsi, Mgr Phocas Nikwigize, évêque de Ruhengeri de 1968 à 1996, déclare à un journal fla-

mand : « *Un Hutu est simple et droit mais un Tutsi est rusé et hypocrite. Il se montre bien, poli et charmant, mais quand le moment est venu, il fonce sur toi. Un Tutsi est foncièrement mauvais, pas par l'éducation mais de par sa nature* » [25]. Promoteurs du fratricide rwandais depuis l'origine, les Pères blancs ont continué à faire de la surenchère raciste dans leur bulletin, y compris pendant le génocide : « En Europe on se passionne pour la défense des minorités et l'on passe l'éponge sur l'extermination de la majorité [...] Les Tutsi ont réussi à inféoder, noyauter toutes les organisations internationales. Même la presse et la radio Vatican [...] où ils ont su placer des Abbés rwandais tutsi [...] qui faussent toutes les informations avec une habileté extraordinaire, orfèvres de la supercherie, fourbes et maîtres en intrigues. De jolies filles tutsi rwandaises ont infiltré les organisations humanitaires et conquis le terrain par leurs charmes inégalables » [26]. On trouve donc, dans un bulletin de prêtres missionnaires, l'idéologie raciale hutu qui s'exprimait à satiété dans les journaux comme *Kangura*, y compris avec la composante sexuelle sur le fantasme des « femmes tutsi ». L'auteur de ce texte est le Père Walter Aelvoet, exemple type du militantisme chrétien flamand pour la « *cause hutu* », celui même qui disait se réjouir des massacres de 1959 à l'encontre de ces Tutsi qui présentent bien, qui parlent bien, comme les Wallons exécrés. Ainsi, en 1994, une certaine presse catholique missionnaire véhicule une propagande qui évoque l'antisémitisme des années trente.

Les Pères blancs sont à l'origine de la revue *Dialogue*, l'un des principaux organes d'expression des membres de l'Église catholique au Rwanda. Son fondateur, l'Abbé Massion, était un prêtre proche des leaders du Parmehutu. Après le génocide, *Dialogue* a été relancée à Bruxelles par le Père Theunis et un groupe d'exilés hutu rwandais. La revue se caractérise par des écrits ethnistes et révisionnistes, notamment sous la plume de François Nzabahimana, ex-ministre de Habyarimana. Celui-ci est également le président du très négationniste RDR (Rassemblement pour le retour des « réfugiés » et la démocratie au Rwanda) qui rassemble quelques-uns des génocidaires notoires. Le révisionnisme de *Dialogue* est bien résumé par l'explication du génocide selon le Père blanc Desouter, président du Comité des Instituts Missionnaires. Pour lui, le FPR est à l'origine du génocide : « *C'est un acte suicidaire que le FPR a commis vis-à-vis de ses congénères (sic)* », explique-t-il [27]. Par son offensive, le FPR a « *incité aux massacres tant de Hutu désespérés* ». Et puis, conclut-il, « *il n'y a jamais eu autant de Tutsi au Rwanda qu'après les massacres* » [28].

Le génocide accompli, une trentaine de prêtres exilés au Zaïre (actuellement Congo Kinshasa) écrivent une lettre au Pape Jean-Paul II pour expliquer la situation : « *Les massacres qui ont eu lieu au Rwanda sont le résultat de la provocation et du harcèlement du peuple rwandais par le FPR. [...] Nous osons*

même affirmer que le nombre de Hutu civils tués par l'armée du FPR dépasse de loin les Tutsi victimes des troubles ethniques (sic) » [29]. Après avoir déclaré devant les fosses communes que « le sang des martyrs est semence de chrétiens » [30], l'Église exprime la position du Vatican, à travers un article de *L'Osservatore Romano* :

« Au Rwanda, une véritable campagne de diffamation contre l'Église catholique est en cours, afin de la faire apparaître comme responsable du génocide de l'ethnie tutsi, qui a ravagé le pays en 1994. [...] L'arrestation de Mgr Misago [évêque de Gikongoro, accusé de complicité dans le génocide des 150 000 Tutsi tués dans son diocèse], cinq années exactement après les massacres, doit être considérée comme le dernier acte d'une stratégie du gouvernement rwandais pour réduire ou éliminer le rôle conciliateur qu'a eu l'Église dans l'histoire du Rwanda, dans le passé et jusqu'à aujourd'hui, cherchant par tous les moyens à en salir l'image [...]. Actuellement, l'attention de la population est polarisée sur le génocide de 1994. Il faut en réalité continuer de préciser qu'il y a eu au Rwanda un double génocide : celui contre les Tutsi (et certains Hutu modérés), commis à partir du 6 avril 1994, qui a fait plus de 500 000 victimes, et celui contre les Hutu, à partir d'octobre 1990 jusqu'à la prise du pouvoir par le Front patriotique rwandais (FPR) tutsi, en juillet 1994. Ce génocide des Hutu s'est poursuivi dans la forêt zaïroise, où les Hutu en fuite ont été massacrés pendant des mois sans la moindre protection de la communauté internationale. Le nombre de victimes hutu s'élève à environ un million. Les deux génocides ont été horribles et les deux doivent être rappelés, si l'on veut éviter une propagande unilatérale. » [31]

Ce texte affirme donc l'existence d'un deuxième génocide, des Hutu par les Tutsi, qui aurait été mené d'octobre 1990 à juillet 1994. Cette assertion répétée et l'invocation d'un million de victimes hutu, n'ont aucune base historique. On retrouve donc ici mots pour mots la thèse des planificateurs du génocide des Tutsi : il ne serait que la réplique « du génocide des Hutu par les Tutsi », une autodéfense en quelque sorte. L'organe officieux de l'Église catholique, dans un article donné avec les trois astérisques, signe qui désigne les échelons les plus autorisés de la Curie romaine, rejoint donc l'idéologie génocidaire, et la réalimente [32].

L'AFFAIRE DES MACHETTES DE CARITAS

En juin 1994, alors que le génocide s'achevait tout juste, Mgr Augustin Misago, évêque de Gikongoro, invitait le Cardinal Etchegaray de passage au Rwanda et devant les autres évêques présents, à « envisager sérieusement une solution au problème du clergé tutsi, dont la population rwandaise ne voulait plus » [33]. Pendant le génocide, il aurait refusé de protéger la population

massacrée, estimant que « *de toute façon les Tutsi sont condamnés...* » [34]. Au Curé Joseph Niyomugabo de la paroisse de Cyanika qui lui demandait de l'aide, Mgr. Misago « *lui signifiera une fin de non recevoir. Il [ce curé] sera tué dans les conditions les plus humiliantes et les plus atroces* » [35]. Il était Tutsi.

Selon des témoins hutu et des rescapés tutsi, Misago a collaboré avec le préfet Laurent Bucyibaruta, son ami intime, et le Major Bizimungu commandant de la gendarmerie, qui organisaient l'extermination des 150 000 Tutsi parqués dans divers refuges autour de Gikongoro. Il envoya les Tutsi qui lui demandaient son aide à Murambi, où ils furent massacrés en grand nombre. Il savait que toutes les routes étaient surveillées par des miliciens qui traquaient les Tutsi pour les tuer, mais il expulsa malgré cela deux employés tutsi de la paroisse de Gikongoro qui se cachaient dans l'évêché. Il demanda à Madeleine Raffin, ressortissante française et directrice de Caritas Gikongoro, de les conduire à Murambi. Les miliciens les firent sortir de la voiture au barrage routier de Kabeza et les tuèrent sur le champ. Il n'y eut aucune réaction de la part de l'évêque. Ce dernier ne fit pas non plus le moindre effort pour sauver 90 écoliers isolés dans le collège de Kibeho qui imploraient son aide. Le 4 mai, l'évêque alla parler aux enfants, dans le cadre d'une délégation. Les enfants firent appel aux sentiments de Mgr Misago pour qu'il leur accorde sa protection. Trois jours plus tard, 82 d'entre eux furent massacrés. L'évêque ne manifesta aucune réaction, mais les quelques enfants qui ont survécu à ce massacre sont prêts à parler [36].

Mgr. Misago a été emprisonné en 1999 sous l'inculpation de participation au génocide. Lors du procès en février 2000, le Tribunal s'est penché sur l'affaire des machettes. Les parties civiles affirment que l'Église catholique du Rwanda a participé à leur achat et à leur distribution aux tueurs. L'avocat, Me Rwangampuhwe, citant les chiffres d'un chercheur belge, Pierre Galant, signale qu'au moins cinq cent mille machettes avaient été achetées par le Rwanda entre 1992 et 1994 pour une valeur de 725.669 dollars américains, provenant du détournement des aides extérieures. Parmi ces machettes, 816 auraient été achetées en commande spéciale par Caritas-Rwanda, le 5 août 1993, auprès d'une société locale de Kigali, Rwandex-Shillington. Ces machettes ont ensuite été distribuées dans tous les centres de santé et centres nutritionnels de l'Église catholique du Rwanda, partout dans le pays [37]. Caritas est une association vaticane à laquelle est affiliée le Secours Catholique français. Caritas Internationalis regroupe 146 membres dans le monde, ce qui lui permet d'être représentée dans à peu près tous les pays où il existe une Église catholique.

L'avocat explique qu'il a apporté l'affaire de ces machettes dans le dossier, « *parce qu'elles ont servi à découper les prêtres, parmi lesquels Joseph*

Niyomugabo, tué dans sa paroisse de Cyanika dont il était le curé, ainsi qu'Irénée Nyamwasa, Canisius Murinzi et Aloys Musoni, enlevés par des gendarmes à l'évêché de Gikongoro pour aller être tués, et des milliers de fidèles réfugiés aux paroisses ». Le tribunal a appelé comme témoin s^rur Marie-Josée Mukabayire, de la congrégation des Sœurs Benebikira, qui était responsable du Centre nutritionnel de Cyanika. Se sentant très menacée parce qu'elle était tutsi, elle avait fui Cyanika le 14 avril 1994 pour aller se réfugier à l'évêché de Gikongoro. Elle a déclaré qu'aux environs du mois d'octobre 1993, tous les responsables des centres nutritionnels de Gikongoro avaient été appelés par l'abbé Fidèle Nyaminani, alors responsable de Caritas-Butare, leur disant de venir dans cette ville de Butare, à une trentaine de kilomètres au sud de Gikongoro, « *prendre des outils de travail des champs que les femmes fréquentant leurs établissements respectifs allaient pouvoir utiliser* ».

Un centre nutritionnel est un établissement sanitaire qui s'occupe des enfants mal nourris. Les mères viennent y apprendre notamment comment faire une cuisine appropriée dans ce genre de situation. « *Il s'est avéré que ces outils étaient en fait des machettes. Or, les mamans avaient plutôt besoin de hoes pour les travaux de labour des champs et non pas de machettes parce qu'il n'y avait rien à couper dans nos centres nutritionnels* », a déclaré la religieuse. Quoiqu'il en soit, elle est allée à Butare. L'abbé Nyaminani était absent à son arrivée, il n'y avait que sa secrétaire et des cartons portant les noms des différents centres nutritionnels de destination, parmi lesquels celui de Cyanika. Sur ce carton, il y était également écrit que le contenu était de cent machettes, des machettes à double tranchant, alors que les machettes traditionnelles des paysans n'ont qu'un seul tranchant, a expliqué sœur Mukabayire.

La sœur a pris le carton qui était destiné à son centre nutritionnel et elle est rentrée. En chemin, son chauffeur hutu lui a fait remarquer que « *c'est vous que ces machettes commenceront par découper* ». La religieuse a pris peur, elle avait compris. À cette époque là en effet, la tension et l'insécurité subies par les Tutsi et les opposants hutus étaient telles que malgré le double langage des organisateurs du génocide, on comprenait immédiatement, même si « *on n'avait pas le droit de comprendre* ». Environ une semaine plus tard, le préfet de Butare, Jean-Baptiste Habyalimana, l'a appelée au téléphone. Le préfet Habyalimana, le seul préfet tutsi du Rwanda, réussira plus tard à empêcher le génocide dans sa préfecture de Butare jusqu'au 16 avril 1994, avant d'être déposé par le gouvernement et assassiné par l'armée. Il a demandé à sœur Mukabayire si elle avait reçu des machettes. Elle a répondu par l'affirmative. Le préfet lui a alors dit de les ramener immédiatement à Butare. Ce qu'elle a fait. « *Il me parlait avec un tel ton que, sans chercher à poser de questions, j'ai senti qu'il y avait danger* », a déclaré la nonne. La religieuse a affirmé qu'elle n'avait jamais vu ni connu le préfet Habyalimana. Le seul contact entre eux a été ce coup de téléphone.

La sœur allemande Milgitha Kösser, directrice du centre de santé de Kaduha, donna de l'argent à Caritas pour nourrir les réfugiés. Aucun vivre ne leur parvint jusqu'à leur massacre le 21 avril 1994. Celle-ci avait témoigné auparavant à huis clos sur les responsabilités de Mgr Misago en précisant qu'elle avait envoyé à l'évêque cinq « messages S.O.S » de suite en faveur des réfugiés menacés sans que l'évêque daigne répondre. Ayant constaté que les déplacés mouraient de faim depuis qu'on avait exigé qu'ils payent pour avoir à manger, la sœur Milgitha avait donné au diocèse un montant de 200.000 Francs rwandais (l'équivalent de 300 euros) pour que la Caritas diocésaine, dirigée à l'époque par la française Madeleine Raffin, puisse leur acheter à manger. Peu après, la même religieuse avait débloqué une autre somme de 10.000 Deutsche Marks pour les mêmes raisons. Aucune de ces sommes n'a jamais été utilisée par le diocèse pour acheter des vivres aux réfugiés Tutsi, jusqu'à leur massacre. Madeleine Raffin, sœur de l'abbé Raffin très lié avec les extrémistes hutu, a été expulsée du Rwanda après le génocide, en février 1998 pour raison de discrimination ethnique dans sa gestion de la Caritas diocésaine. Outre le fait d'avoir affamé volontairement les réfugiés Tutsi de Gikongoro, crime qu'elle partage avec son évêque, on lui reproche d'avoir également fait tuer deux employés Tutsi de l'évêché en les livrant à des miliciens sur une barrière. Rentrée en France sans avoir rendu de compte à la justice, elle a rejoint ses amis proches du Hutu Power avec lesquels elle propage la thèse du double-génocide [38].

Selon un avocat présent lors de sa déposition à huis clos, sœur Milgitha aurait déclaré avec indignation à Misago « *Si j'étais à ta place, je me serais remis à la justice de mon propre chef beaucoup plus tôt* ». Et pourtant, malgré l'évidence, malgré le racisme déclaré du personnage, Mgr Misago occupe encore aujourd'hui la position d'évêque de Gikongoro au Rwanda. Il a été acquitté après un procès qui a scandalisé les parties civiles le 15 juin 2000 et a repris ses activités.

On peut se demander quelles ont été les tractations entre le gouvernement rwandais, le Vatican et les responsables de l'Église catholique au Rwanda pour expliquer cet acquittement qui est un déni de justice de toute évidence politique. On sait seulement que le Pape est intervenu directement et personnellement lors du procès, en envoyant à Mgr Misago un message de soutien, « *formulant ses vœux pour que la liberté lui soit rapidement redonnée* », qu'il accompagnait de sa Bénédiction Apostolique. L'avocat des parties civiles, Maître Rwangampuhwe souligne une évidence qui aurait dû suffire à faire condamner l'évêque : « *Ceux qui se sont réunis pour organiser le génocide ne peuvent être innocents. Misago participait à ces réunions au cours desquelles on exhibait les statistiques des Tutsi déjà tués, des Tutsi qui ont survécu et des Tutsi qui restent à abattre* ». Maître Mutagwera, Président de l'association Ibuka, avance

une explication : « Mgr. Misago était puissant ». Il a comparé sa libération avec celles des bourgmestres de Mushubati et Butare, libérés également à la suite de jeux d'influences. Cette remarque est à rapprocher du fait que l'on a signalé à plusieurs reprises que les dossiers de certains responsables riches et influents du génocide ont simplement disparu ou ont été modifiés par suppression des éléments de preuves et que ces personnes ont été libérées [39].

L'impunité pour Misago est-elle une décision politique pour obtenir en échange l'impunité des seigneurs de guerre de l'APR auteurs de crimes de guerre au Congo ? Ou, plus probablement, un message clair de soumission adressé au Vatican ? L'Église catholique est une puissance considérable au Rwanda et dans la situation très difficile de l'après génocide, l'État rwandais n'avait sans doute pas le choix, il ne pouvait se permettre d'entrer en conflit avec le Vatican. Une attitude autre que celle de la soumission aurait été suicidaire étant donné la puissance internationale de l'institution catholique et ses énormes moyens de pression sur le Rwanda. Quoi qu'il en soit et comme l'a déclaré à la fin du procès Maître Rwangampuhwe : « *La justice rwandaise vient de rater là son rendez-vous avec l'histoire* » [40].

AU NOM DE JÉSUS, JE TUE !

Le résultat d'un tel tutorat est la participation de nombreux religieux hutu, prêtres, sœurs, frères de toute congrégation, aux massacres. L'aide de hauts dignitaires ecclésiastiques ont apportée à la réalisation de la solution finale montre la force incroyable de ce consensus ethnique. Deux sœurs bénédictines de Sovu, Gertrude et Maria Kizito sont accusées d'avoir envoyé à la mort 7000 personnes qui s'étaient réfugiées dans leur monastère et ses annexes. De nombreuses religieuses ont abandonné leurs consœurs tutsi aux Interahamwe, les livrant ainsi délibérément aux viols, aux mutilations, à la mort dans une longue agonie. Selon de très nombreux témoignages, le curé de la paroisse de Nyange, Athanase Seromba a fait enfouir vivants sous les décombres les 2 000 rescapés Tutsi réfugiés dans son église, en la faisant démolir par des bulldozers. Le père italien Bérôme Carlisquia est accusé d'être l'un des principaux instigateurs des massacres de la région de Rusumo.

L'enquête de Golias a révélé que l'abbé Emmanuel Rukundo parcourait la campagne pour inciter à la chasse aux Tutsi et qu'il pillait leurs biens ; l'abbé Daniel Nahimana, son homme de main, est l'un des leaders des prêtres génocidaires et serait impliqué avec Rukundo dans l'assassinat d'un abbé tutsi ; l'abbé Martin Kabalira s'est livré à la chasse aux Tutsi dans la procure de Butare ; Joseph Nduwamungu, frère mariste, participait au génocide à Save ; le père Boniface Bucyana s'occupait d'acheter et de distribuer les machettes. « *À Butare, l'Abbé Étienne Kabera a activement participé aux massa-*

cles des élèves et professeurs tutsi du groupe scolaire. [...] À Kibeho, comme à la paroisse de Karama, l'Abbé Thaddée Rusingizandekwe était l'un des principaux meneurs des massacres. L'Abbé Joseph Sagahutu, vicaire à Muganza, a livré son curé, Jean-Marie Vianney Rwanyabuto. A Kaduha, l'Abbé Nyandwi Athanase Robert a violé les filles et tué les Tutsi réfugiés à la paroisse. » [41], etc. La liste est très incomplète. Outre le travail de Jean-Damascène Bizimana et de l'équipe de Golias [42], la « Lettre ouverte à Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II » du 13 mai 1998 de l'association African Rights donne des précisions supplémentaires [43]. En voici quelques passages :

Le Père Thaddée Rusingizandekwe, ancien aumônier militaire, était enseignant au Grand Séminaire de Nyakibanda, à Butare, mais il était chez lui, à Gikongoro, au début du génocide. Il a été arrêté en septembre 1994. Le 14 avril, il était parmi les hommes qui dirigèrent un massacre d'envergure à la paroisse catholique de Kibeho à Gikongoro, il était accompagné de son père, Téléphore Mugara. Armé d'un fusil, il tira personnellement dans la foule et lança des grenades, après quoi les blessés et les survivants furent brûlés vifs à l'intérieur de l'église. Il partit ensuite pour Gishamvu, à Butare, où il enseigna à des miliciens, responsables du meurtre de milliers de Tutsi, à se servir d'armes à feu. Lorsque, en juin 1994, votre représentant, le cardinal Roger Etchegaray, se rendit à Butare, le Père Rusingizandekwe vint à sa rencontre en portant un fusil, ainsi qu'une croix.

Le Père Hormisdas Nsengimana, recteur du Collège Christ Roi à Nyanza, Butare, est, d'après les survivants et de nombreux résidents de Nyanza, l'un des trois hommes qui ont organisé et exécuté le génocide à Nyanza. Il a contribué à mobiliser les miliciens à Nyanza – parmi lesquels figurait son propre frère – en leur fournissant des armes et des moyens de transport et en les encourageant, les accompagnant durant leurs tueries frénétiques. Il était lui-même souvent armé. Nombre des Tutsis qui vivaient près du collège furent tués au barrage routier qu'il avait mis sur pied à l'entrée de l'établissement et dont s'occupaient ses miliciens. Il est accusé par bien des personnes d'avoir été à l'origine du meurtre de quatre prêtres Tutsi tués à Nyanza – le Père Innocent Nyangezi, le Père Mathieu Ngirumpatse, le Père Jean Bosco Yirirwahandi et le Père Callixte Uwitonze – et d'avoir informé les miliciens qu'ils se cachaient dans un orphelinat voisin. Il refusa de les faire enterrer et permit que leurs cadavres fussent dévorés par les chiens et les corbeaux. L'énorme paroisse voisine de Nyanza est l'un des rares endroits du Rwanda où les Tutsi ne se réfugièrent pas dans leur église locale, parce que, d'après les cinq survivants, ils craignaient que le Père Nsengimana ne tentât de les faire tuer. Ce dernier fut évacué vers l'Italie, et il travaille actuellement comme prêtre au Cameroun [44].

Le Père Anaclet Sebahinde, alias "Shikito", était aumônier militaire et opérait depuis Butare. Il est accusé d'avoir conduit des groupes de miliciens dans les hautes montagnes de la région de Huye, à la recherche de réfugiés se cachant dans les forêts et les fossés. Ceux qu'ils retrouvèrent furent tués. Il montra aux

hommes jeunes comment lancer des grenades. Il est également accusé d'avoir joué un rôle important dans l'emprisonnement de six prêtres dans la prison de Karubanda, à Butare. Trois des prêtres – le Père Pierre Ngoga, le Père Justin Furaha et le Père Firmin Butera – furent tués à Karubanda à la fin du mois de mai. Les trois autres prêtres – le Père Irénée Nyamwasa, le Père Canisius Muringzi et le Père Aloys Musoni – furent transférés à Gikongoro et tués le 13 mai. Les miliciens qui sont revenus des camps identifient le Père Sebahinde comme étant l'homme qui a organisé le meurtre, à Gikongoro, au début du mois de juillet 1994, de deux prêtres et de huit religieuses bénédictines de Sovu, Butare. Nous ignorons dans quel pays il réside à l'heure actuelle.

Le Père Joseph Sagahutu servait à la paroisse de Muganza, à Gikongoro. Tout le long du génocide, il travailla ouvertement avec Damien Biniga, le sous-préfet qui orchestra les massacres dans cette région. Le 15 avril, il aurait aidé Biniga et ses miliciens à tuer des milliers de Tutsis s'étant réfugiés dans sa paroisse. Nous ignorons où il se trouve à présent. Le Frère Jean-Baptiste Rutihunza, des Frères de la Charité, est accusé d'avoir organisé le meurtre d'enfants handicapés et de membres du personnel, tous tutsi, d'un centre d'handicapés à Gatagara, Gitarama. Il vit à présent en Italie. De nombreuses personnes ont également donné des témoignages détaillés à l'encontre de deux autres prêtres vivant en Italie, le Père Emmanuel Rukundo et le Père Daniel Nahimana, pour leur rôle dans le génocide à Gitarama. Ces deux prêtres ont également été accusés de complicité dans le meurtre du Père Alphonse Mbuguie, tué à Cyangugu comme on le mentionne ci-dessus. Le Père Emmanuel Uwazeyu, lequel aurait joué un rôle de tout premier plan dans les tueries commises à Gikongoro, vit en Italie. Certains des membres du clergé qui vivent en Italie et sont recherchés pour des actes de génocide commis au Rwanda étudient dans des établissements catholiques prestigieux, soutenus par l'Église.

Deux des Bénédictines de Sovu, sœur Gertrude (Consolata Mukagango), supérieure du couvent et sœur Maria Kisito (Julienne Mukabutera), ont été jugées et condamnées à Bruxelles en mai-juin 2001 [45]. Les magistrats belges ont estimé que la loi de 1993, qui accorde à ses cours et tribunaux une « *compétence universelle* » en cas de crimes contre l'humanité, lui permettait de juger « *des faits commis à l'étranger, par des étrangers, contre des étrangers* ». Elles sont aujourd'hui emprisonnées respectivement pour 15 et 12 ans. À noter l'ingérence du Vatican dans ce procès, par son porte-parole, l'opusien Joaquin Navarro-Valls, directeur de la salle de presse du Saint-Siège, qui se demande si « *les inculpés avaient pu faire valoir leur propre version des faits dans un pays étranger si loin du Rwanda* », pour conclure : « *Dans l'attente de la sentence définitive [alors que le procès est terminé] le Saint-Siège ne peut qu'exprimer une certaine surprise [...]* » [46]. Maria Kisito a fourni, selon plusieurs témoignages, de l'essence pour incendier un garage près du couvent le 22 avril 1994 où des centaines de familles tutsi s'étaient réfugiées. Tous ses occupants sont morts brûlés vifs. Le chef des opérations de

nettoyage ethnique à Sovu, Emmanuel Rekeraho, affirme que sœur Kisito a allumé elle-même le feu au garage. Sur Gertrude a forcé 600 Tutsi à quitter le couvent en sachant parfaitement qu'ils seraient massacrés au dehors, ce qui fut fait. De nombreux témoignages font état du mépris de ces deux religieuses pour les Tutsi implorant du secours, y compris des enfants s'accrochant à leurs robes. Selon l'acte d'accusation, sœur Gertrude qui qualifiait les Tutsi de « saleté », aurait exigé que les milices viennent chercher les derniers survivants qui avaient échappé au massacre. À noter que les frères de ces religieuses faisaient partie des milices génocidaires interahamwe [47].

Les massacres organisés par l'Abbé Seromba et le Préfet Clément Kayishema dans la paroisse de Nyangwe donnent une idée de ce qu'a été la banalité de l'horreur. Ils ont fait l'objet d'une enquête très documentée d'African Rights [48]. Le chef de la police communale a témoigné de la manière dont ces deux responsables empêchèrent les survivants de s'échapper de l'église avant que les machines ne soient arrivées. Après la destruction de l'église par les bulldozers, le 13 avril 1994, Seromba a été vu en train de tuer lui-même les survivants dans les décombres. Voici le témoignage d'un jeune Hutu, Froduald Maniraguha. Il avait 14 ans au moment du génocide et vivait à la paroisse de Nyange avec les prêtres. Il espérait entrer dans les ordres. Son témoignage a été entièrement corroboré par d'autres témoins :

« Ceux qui respiraient dans les décombres de l'église étaient achevés par Kayishema et Seromba à coups de petites hoes connues sous le nom de udufuni. Je les ai vus tuer les gens alors que j'étais allé récupérer les objets liturgiques restés dans les décombres. Je les voyais tuer les gens à coups de udufuni. Kayishema était vêtu de jeans et l'abbé Seromba d'un pantalon noir ; il avait laissé sa veste sur la fenêtre au moment où il tirait dans la tour. Ils étaient revenus dans le presbytère. Ils ont vu une jeune fille nommée Adrienne. Elle s'appropriait à devenir religieuse dans la congrégation Abahire ba Nyinawajambo. Ils l'ont trouvée derrière l'étable des chèvres. Kayishema l'a amenée. Elle a supplié l'abbé Seromba de demander pardon pour elle. L'abbé Seromba lui a répondu "qu'elle ne valait pas mieux que les autres" Kayishema l'a aussitôt taillée en pièces dans le jardin du presbytère. Seromba était là, mais il n'a rien fait. Kayishema et Seromba ont pris le cadavre de cette fille et l'ont mis avec d'autres cadavres dans les décombres de l'église. Ce sont eux-mêmes qui l'ont transporté. Les habits de Seromba étaient maculés de sang. Je les ai vus en allant déposer les objets liturgiques que j'avais tirés des décombres. »

Depuis 1997 et jusqu'en 2002, l'Abbé Seromba a été en activité à la paroisse Santa Immacolata (Chiesa dell'Immacolata e San Martino) à Montughi (Florence, Italie) avant d'être enfin inculpé par le TPIR [49]. Sous le nom de Don Anastasio Sumba Bura, il a été exfiltré par les filières catholiques par l'entremise des Pères Xavériens, des Frères Maristes et de la Caritas

italienne. De la zone de Tingi-Tingi dans l'ex-Zaïre, où il a été déplacé venant du camp de Bukavu, il a été conduit à Nairobi. De là, les Pères blancs ont pris le relais pour l'envoyer à Rome en 1997, où il a été pris à nouveau en charge par les Frères Maristes. Sous la pression probable du Vatican, l'Italie a refusé l'arrestation de l'Abbé Seromba, demandée en 2001 par le TPIR [50]. À la suite de pressions internationales de plus en plus fortes, le prêtre s'est finalement rendu à la justice en février 2002. Son procès au TPIR a commencé le 27 septembre 2004 [51].

L'abbé Seromba se plaisait à dire qu'il était le disciple, le « *filis spirituel* » de Gabriel Maindron, curé de la paroisse Crête Congo-Nil pendant le génocide, dont nous avons déjà parlé. Ce prêtre français était très proche des milieux extrémistes hutu, notamment de la CDR, qu'il soutenait farouchement auprès des autorités locales [52]. Il entretenait d'excellentes relations avec le lieutenant-colonel Chollet, le tout puissant conseiller militaire français du président Habyarimana. Était-il un « Honorable correspondant » des services français ? On est certain que Maindron échangea des documents secrets avec le responsable des DAMI [53]. On le désignait même au Rwanda comme « le blanc CDR ». Un témoin a décrit le comportement de Maindron après les massacres de Kibuye [54] :

« Je suis le seul survivant des massacres qui ont eu lieu à l'église de Kibuye. Nous avons beaucoup résisté, mais plus de quatre mille personnes ont été massacrées, déshabillées, les femmes violées... L'horreur absolue ! J'ai réussi à me réfugier dans le clocher de l'église où je suis resté plusieurs jours sans manger, avec juste un peu d'eau. Au même moment, au stade de Kibuye, il y avait encore plus de tueries. Une odeur pestilentielle régnait dans toute la ville. L'église a été complètement pillée et ils ont pris les vêtements des morts [tâche dévolue aux femmes et aux enfants hutu]. Juste après les massacres des 17 et 18 avril, il y a eu une grande assemblée pour fêter tout cela. »

« Deux ou trois jours ont passé et qu'est-ce que je vois du haut de ma cache dans le clocher ? Gabriel Maindron, accompagné d'un contingent de personnes, se dirige vers l'église. Avec eux il y avait une voiture de Radio Rwanda et une voiture des autorités. Le bourgmestre, le préfet Kayishema – *grand organisateur du génocide dans la région* – et d'autres personnes encore étaient présentes. Gabriel Maindron était au milieu d'eux en grande conversation, très décontracté. Je l'ai même entendu dire au préfet et au bourgmestre qu'il fallait nettoyer tout cela pour effacer les traces des massacres de manière à ce que les visiteurs extérieurs ne voient pas ce qui s'était passé. »

Après le génocide, l'abbé Maindron défendra encore la CDR dans la revue Dialogue, la qualifiant de « parti du peuple majoritaire ». Il expliquera sans vergogne le génocide des Tutsi dans cette revue par « *l'intransigeance du*

FPR qui refusait à la CDR son droit à siéger à l'assemblée des députés » [55]. Totalement impliqué avec ses amis criminels de la CDR, il explique pour se disculper que le génocide est l'œuvre du « Prince des ténèbres ». Devant le zèle sanglant et l'extraordinaire cruauté de ses ouailles, il écrira : « *Quel acharnement diabolique ! Ces jours-là, nous avons vu le visage hideux de la haine derrière lequel se cache l'adversaire, le Prince des ténèbres* » [56].

Ce prêtre, au minimum solidaire des génocidaires, reprend et diffuse leur explication négationniste des « troubles interethniques » consécutifs à la mort du président. Maindron explique en effet que « *la réaction de la population à sa mort montre, plus qu'un plébiscite, combien Habyarimana était populaire* » [57]. Faut-il alors comprendre que, selon sa vision, le « Prince des ténèbres » était aussi derrière la popularité supposée d'Habyarimana ? Dans ce cas, Maindron, selon son propre point de vue est lui-même un collaborateur de Satan, du « Prince des Ténèbres », puisqu'il militait pour cette popularité ! Grand amateur de filles tutsi [58] qu'il a pourtant abandonnées à l'holocauste, Gabriel Maindron doit avoir une conscience passablement nauséabonde. Revenons sur cette assertion concernant « la réaction de la population » ; Jean-Pierre Chrétien s'étonne de sa reprise, si fréquente chez les supporters occidentaux du « pouvoir hutu » notamment chez des membres de l'association « Les amis du Rwanda », mais également présente chez des experts africanistes : « *comme si chaque citoyen hutu rwandais avait ressenti une soif personnelle de meurtre, y compris contre des bébés, des malades ou des vieillards de son voisinage, à la nouvelle de la mort du président* » [59].

DIEU LE PÈRE, JÉSUS ET MARIE COMME GUIDE ET JUSTIFICATION DES TUEURS

Des prêtres rwandais ont réalisé une étude intéressante et critique de leur institution, sans remettre en question leur foi et le lien entre leur croyance et le génocide [60]. Néanmoins leur dénonciation de l'utilisation de la foi chrétienne par les génocidaires est sans ambiguïté : « *La citation religieuse ou un discours sur Dieu est devenu un appareil idéologique du MRND [le parti du président Habyarimana, organisateur du génocide]. Entrant dans la logique de l'instrumentalité, le musulman Ngeze Hassam du journal Kangura fait recours à l'univers symbolique du christianisme pour évoquer l'unité des Bahutu. [...]* » Le numéro 24 (novembre 1991) fait intervenir l'Évêque comme symbole de cette unité des Hutu. Le N° 3 de janvier 1992 fait participer la Sainte Famille à l'idéal hutu. Joseph demande à Jésus de dire « *aux Hutu du monde entier de s'unir* ». Ngeze posera « *en Christ des Hutu* ». Dans son discours incendiaire du 22 novembre 1992, Léon Mugesera [responsable MRND et conseiller du président Habyarimana] procède aux retouches du dis-

cours évangélique ou religieux pour appeler à la violence et aux meurtres à travers la citation. Il cite l'Évangile deux fois, mais qu'il transforme librement. [...] Agathe Habyarimana évoque un Dieu vengeur de l'assassinat de son mari [61] [*vengeance effectivement utilisée comme prétexte et justification du génocide*]. Le génocide porterait un sens théologique. En plein génocide, on pouvait entendre à la radio : « *Ces gens-là sont vraiment une sale race ! Je ne sais pas comment Dieu pourra nous aider à les exterminer. Il faut s'en débarrasser. C'est la seule solution* » [62]; ou encore : « *Aussi longtemps que nous resterons unis pour combattre cette vermine, Dieu sera à nos côtés et Jésus nous aidera à les vaincre. Vous qui êtes au front, tenez bon, la Vierge est avec nous* » [63]. La musique de la RTLM pendant le génocide était souvent religieuse[64].

Le caractère biblique de l'extermination des Tutsi est manifeste, au moins dans l'esprit des propagandistes. La présentation de la lutte raciste est celle d'un combat du Bien contre le Mal, idée fréquemment reprise par les amis du Hutu Power : « *Dieu et la Vierge Marie étaient du côté de l'idéologie hutu dans la presse du pouvoir, par contre, la caricature présentait le FPR avec des cornes et une queue. La diabolisation s'étendait sur l'ethnie tutsi identifiée au serpent, autre image biblique de Satan* » [65]. On retrouve dans le discours officiel des Évêques du Rwanda cette insinuation de la nature démoniaque du FPR. Par exemple, ils expliquent que celui-ci donnait une désinformation « *savamment et malicieusement organisée* » [66]. Ici, le sens de « malicieusement » n'est pas celui d'espièglerie ou d'aimable plaisanterie, mais celui de « malin » signifiant diabolique, d'attribut du diable.

APPARITIONS MARIALES À KIBEHO

En 1963, à Gikongoro, se sont déroulés les massacres des Tutsi les plus importants de la période 1959-1967 au Rwanda. C'est là qu'ils ont pris le caractère génocidaire qu'ils auront en 1990-1994, les Tutsi étant tués dès cette période par familles entières. Dans la seule préfecture de Gikongoro, où se trouvent Kibeho, Kaduha, Cyanika, de 8 000 à 14 000 Tutsi ont été tués sur l'ordre du préfet André Nkeramugaba. Il s'agit d'un plan organisé d'extermination. Comme pour exclure définitivement ces massacres de la mémoire collective, des religieux ont convaincu le pouvoir rwandais de faire de ce lieu une sorte de Grotte de Lourdes africaine. Kibeho devait devenir dans la représentation populaire une place d'apparition mariale et de miracle. Des récits de collégiennes faisant état d'apparitions de la Vierge sont diffusés par les médias catholiques et la radio d'État. Ces « apparitions » mêlaient un mysticisme religieux trivial et une propagande débridée pour le MRND. Apparitions et propagande se prolongèrent jusqu'en 1994, sans s'interrompre pendant le génocide. Douze ans après le signalement des premiers

« *phénomènes mariaux* » selon l'expression utilisée par le Vatican, les Tutsi ont été à nouveau sauvagement massacrés sur les lieux des tueries précédentes. Dans les églises et les paroisses de Kibeho, Kaduha, Cyanika, cent cinquante mille civils ont été exterminés en avril 1994. Essentiellement des familles regroupées par les autorités « *pour les protéger* » et qui organisaient ensuite les massacres.

Interrogée par Radio Rwanda, alors que le génocide se déroulait sous ses yeux, l'une de ces collégiennes mystiques, présentée comme « *un médium communiquant avec la Mère de Dieu* », dira : « *Le Christ n'aime pas qu'on tue bien sûr. Mais la Vierge Marie va intercéder auprès de son fils pour qu'il nous comprenne* » [67]. Répercutée sur les ondes par Radio Rwanda, la radio nationale concurrente de la RTLTM pour l'appel au meurtre, cette propagande dans un pays catholique à près de 90 % a été terriblement efficace. Malgré cela, cette nouvelle mystique mariale sera officiellement reconnue par les autorités catholiques autorisées du Vatican en 2001 [68]. L'Abbé Maindron fut, dès l'origine, l'un des principaux animateurs et organisateurs du projet de faire de Kibeho le « Lourdes du Rwanda ». Mais en même temps qu'il manageait les « apparitions » de la vierge, il s'employait aussi à canaliser la foi candide de la population dans le soutien inconditionnel au régime. Ceci est bien établi par le « livre pieux » qu'il a lui-même consacré à ces apparitions et où il fait également l'apologie du Président Habyarimana [69]. Son zèle pro-gouvernemental lui permet d'établir des liens étroits avec l'akazu. Il est d'ailleurs décoré de « l'Ordre national de la paix » avec le grade d'officier, le 5 juillet 1981. La Présidence offrit à Maindron la logistique nécessaire pour drainer les foules vers Kibeho [70]. L'Abbé Maindron, zéléteur à la fois du parti raciste CDR et de la Vierge, aura su intégrer simultanément ces deux cultes chez ses ouailles. Il dit en effet avoir vu pendant le génocide des tueurs munis de chapelet « *pour que la Vierge Marie les aide à débusquer les Tutsi survivants* » [71]. Il rapportera également que d'autres se recueillaient devant la statue de la Vierge, avant de se livrer aux plus abominables tueries »[72].

Le Père Maindron a été témoin du massacre des Bagogwe. Après la campagne d'extermination de 1990 et 1991, quelques rescapés de cette communauté sont venus se réfugier dans sa région, vers la Crête Congo-Nil. Son ami le bourgmestre de Rutsiro, Raphaël Benimana prévoit alors pour eux un plan d'évacuation forcé : ils sont installés d'office dans un camion-benne qui les déchargera dans un précipice de la colline de Kabaya. Tous périront. En 1993, au moment de l'enquête sur la violation des Droits de l'Homme au Rwanda, Gabriel Maindron fait signer un texte de soutien à ce bourgmestre par quelques Bagogwe qui avaient échappé à d'autres massacres, en faisant un chantage à l'aide prévue pour les « déplacés » et en usant de son autorité. L'un d'eux, Boniface Niragira, un des très rares rescapés de toutes ces opérations de

« nettoyage », a révélé l'incroyable cynisme de ce prêtre : « *L'abbé Maindrone vint nous faire signer de fausses déclarations selon lesquelles notre bourgmestre était innocent, victime de calomnies. [...] Contraints et forcés nous avons signés* ». Puis, muni de ce papier, nous dit *Goliath*, Maindrone entreprit les démarches auprès de l'ambassade de France à Kigali où il a l'habitude de se rendre [73].

De nombreux autres témoignages accusent ce Père de non-assistance à personne en danger et de complicité criminelle avec les organisateurs des tueries [74]. Mais pensant à Maindrone, je pense surtout aux jeunes filles Tutsi de Kibuye, à celles qu'il appréciait en homme et non en prêtre, et que ses amis ont suppliciées. Je pense aussi à ma jeune belle-sœur qui le connaissait bien. Très grande, fine et délicate, archétype de la « beauté tutsi », elle passerait en France pour un mannequin de haute couture. Elle a été tuée avec sa mère et ses sœurs à la mi-mai, pendant la « normalisation » du génocide, quand les responsables décidèrent que le moment était venu de tuer toutes les femmes et tous les enfants qui avaient survécu [75]. Ils l'ont laissée agoniser plusieurs jours, un bras coupé et les chevilles sectionnées. On rapporte qu'elle n'a pas cessé de crier et d'appeler pendant son calvaire. Dans cette angoisse sans nom, implorant une mort qui ne vient pas, a-t-elle pensé à Maindrone ? L'idée qu'il était tout près, avec ses amis assassins, devait être une souffrance supplémentaire. En 1999, l'Abbé Gabriel Maindrone coule des jours paisibles à Fontenay-le-Vicomte, dans le diocèse de Luçon en Vendée.

À l'aube de ce XXI^e siècle, le prêtre Boniface Bucyana était en charge de la paroisse de Rue, près de Fribourg en Suisse. L'abbé Martin Kabalira était nommé dans la commune de Saint Béat près de Luchon en Haute Garonne [76]. Le Père Wenceslas Munyeshyaka, prêtre milicien et vicaire de l'église de la Sainte Famille à Kigali, a exercé son ministère en France, à la paroisse de Bourg-Saint-Andéol dans l'Ardèche. Arrêté en 1995, il a été relâché et pris sous la protection des Pères blancs dans la région parisienne, puis aux Andelys, près d'Évreux [77]. Bérôme Carlisquia a été exfiltré par les Pères blancs en Italie, ainsi qu'Emmanuel Rukindo, Joseph Nduwamungu, Daniel Nahimana. L'abbé Hormisdas Nsengimana est parti en exil après le génocide et servait comme « Père spirituel » à Bertoua, dans le Diocèse de Diang, au Cameroun, avant son arrestation par le TIPR. L'abbé Athanase Seromba était lui aussi en exil, exerçant comme prêtre paroissial à Florence, en Italie, avant de se rendre au TIPR. Tous sont des prêtres accusés d'avoir directement participé aux tueries. Alors qu'ils relèvent du tribunal pénal international pour le Rwanda, certains tendent toujours l'hostie aux paroissiens dans des villages de France ou de Belgique, de Suisse ou d'Italie. L'association African Rights qui a informé le pape Jean-Paul II des actes criminels commis par ses prêtres recyclés en Europe, n'a jamais reçu de réponse [78].

UN BLINDAGE IDÉOLOGIQUE

L'implication dans l'idéologie génocidaire et le soutien apporté à des religieux accusés de meurtres par les hiérarchies des différentes confessions chrétiennes présentes au Rwanda sont proprement incroyables. Cette complicité pour les bourreaux s'accompagne du mépris pour les rescapés du génocide, accusés de façon globale d'être organisés en « syndicat de délateurs » comme le met en avant la propagande du Vatican pour défendre Misago [79]. Revenons aux deux Bénédictines de Sovu au racisme incandescent, sœur Gertrude et sœur Maria Kisito. Christian Terras, directeur de la revue catholique contestataire Goliath, donne les différentes étapes de leur accueil en France puis en Belgique, organisé par des autorités religieuses : « Elles sont arrivées par un circuit d'exfiltration, par des communautés religieuses, notamment en France, par les Pères blancs et les organismes de l'Église en place. Elles ont profité des camions de l'opération militaire française Turquoise (en juillet 1994), pour se réfugier au Zaïre. Elles y ont été accueillies notamment par des religieux des congrégations espagnoles. De là, elles ont été exfiltrées vers l'Est de l'Afrique, au Kenya. Ensuite, elles ont pu s'envoler, après avoir fait une étape en France, vers la Belgique » [80]. Depuis, elles ont vécu en Belgique où l'ordre des Bénédictins auquel elles appartiennent a continué de les protéger.

Les Pères blancs se distinguent par leur zèle à innocenter les prêtres et religieuses impliquées dans le génocide. Ainsi en 1995, le Père blanc belge André Comblin avait été dépêché à deux reprises au monastère de Sovu pour demander aux sœurs rwandaises qui témoignaient contre les deux Bénédictines de se rétracter. Il a voulu leur faire signer des documents selon lesquels elles reconnaissaient avoir donné de faux témoignages. Les sœurs ont heureusement eu le courage de refuser et de tenir tête à ce représentant de l'Église. Les documents du père Comblin saisis par la police rwandaise ont entraîné son expulsion. Ce prêtre était, de plus, bien connu par le racisme antitutsi virulent qu'il manifestait au Burundi. Évacuée en Belgique après le génocide, l'une des deux moniales qui a accepté de témoigner, Mukagira Scholastique, raconte comment elle a été soumise aux pressions de la part de Gertrude et de l'abbé de Maredsous [81]. Lors de leur procès à Bruxelles, le lobby chrétien s'est mobilisé pour défendre les deux sœurs de Sovu. Un certain Mgr Albertus Nicolaus, dans une lettre envoyée au président du Tribunal, a traité l'avocat de la partie civile, Maître Georges Henri Beauthier, « d'avocat véreux qui se distingue par son antipatriotisme et son gauchisme nihiliste » et qui « insulte l'Église toute entière et le Pape ». Il ajoute : « Nous pensons donc que ce procès est truqué, qu'il est une vaste comédie, mise en route par des francs-maçons et des ennemis notoires de l'Église » [82].

On a pu entendre sur les ondes la profession de foi du Père blanc Guy Theunis, animateur de la revue Dialogue en faveur de ces bourreaux : « Je ne

crois pas à l'accusation de participation des prêtres au génocide. Ce qui est clair c'est que certains prêtres hutu ont exprimé des opinions qui ne plaisent pas au FPR. Ils ont droit d'avoir une opinion. Cela n'est pas un crime. » [83] En 1995, il avait fait diffuser dans toutes les communautés des Pères blancs un document faisant l'éloge de l'Abbé Wenceslas Munyeshyaka : « il n'a pu empêcher que certains soient tués. Mais soyons honnêtes, ce n'est pas lui qui les a tués ! [...] J'aime à répéter qu'accuser l'Abbé Wenceslas Munyeshyaka de "génocide" est inacceptable » [84]. Dans une lettre ouverte au Pape, l'association African Rights écrivait : « Depuis notre lettre précédente, de nombreux gouvernements et institutions ont lancé des enquêtes publiques sur leur réaction lors du génocide et ont, pour la plupart, admis leurs erreurs et présenté leurs excuses [85]. Nous ne parvenons pas à comprendre pourquoi l'Église catholique n'a pas encore entrepris un examen de conscience et tenté d'identifier les membres du clergé qui ont manqué à leurs devoirs en tant que chrétiens. » [86]

L'ethnisme, chez ces défenseurs de l'indéfendable, semble être le seul horizon, tout aussi inavouable et indicible que les crimes de ceux qu'ils protègent : un Hutu est par définition innocent, un Tutsi fourbe et menteur. Cette foi ethnique obnubile tout raisonnement. On a vu que la sexualité n'est pas absente de cette diabolisation des Tutsi. Rappelons ici que les Pères blancs dénonçaient un complot international tutsi, utilisant comme agents « de jolies filles tutsi rwandaises [qui] ont infiltré les organisations humanitaires et conquis le terrain par leurs charmes inégalables », ceci dans le bulletin de cette congrégation [87]. La connotation sexuelle de ce racisme se retrouve en abondance dans la presse hutu extrémiste, telle que Kangura [88]. Si pour ces croyants c'est le Diable qui se cache derrière « le Tutsi », chez la Tutsi, c'est la « sorcière » et la « putain » qu'ils croient voir. Ce sont deux des « quatre femmes de Dieu » que l'Église a honnies et persécutées durant des siècles [89]. La beauté elle-même est ici suspecte. Comme le plaisir sexuel qu'elle évoque, elle est soupçonnée d'être au service du Mal [90].

Un ancien grand séminariste chez les Pères blancs, Jean-Damascène Bizimana, signale le racisme institutionnel qui règne dans son ex-congrégation, excluant systématiquement les Tutsi, mettant même à l'écart les prêtres européens qui ne partagent pas ces préjugés ethniques. Il cite le cas de feu le Père Robert Defalque, marginalisé et traité avec mépris de « Gatutsti » (pro-Tutsi) par ses confrères [91]. En France, cette congrégation pourrait être poursuivie pour discrimination raciale ! L'association Amour sans frontière (ASF) basée à Lyon et dirigée par le Père blanc Pierre Jault, désinforme en reprenant la propagande du Hutu Power. Dans ses bulletins, cette association ignore le génocide mais parle de « guerre civile » ou « d'événements de 1994 ». En revanche, elle fait l'apologie de Mgr Perraudin et de Gabriel Maindron. Pour expliquer un tel racisme, Jean-Damascène Bizimana fait intervenir une mani-

pulation : « À la réflexion, il est possible que ces associations chrétiennes [comme ASF] véhiculent des messages ethnistes, non pas à cause de la mauvaise foi de leurs membres mais par manipulation de ceux-ci. Manipulation de braves gens [...] par des activistes impliqués soit indirectement dans les massacres, soit dans la foi et la connivence idéologique avec les organisateurs [...] du génocide. Une manipulation et une désinformation orchestrées par des missionnaires » [92].

Mais comment comprendre la force et l'ingénuité de ce racisme ? Comment expliquer la ferveur avec laquelle les fidèles européens continuent à accepter que l'Église, et en particulier les Pères blancs, aident, défendent et financent des criminels capables de telles atrocités ? Devant la négation de l'évidence rencontrée chez tant d'associations chrétiennes, on reste parfois pantois. Pour l'historien Jean-Pierre Chrétien, un élément de cette compréhension est l'imagerie d'Épinal qui entourait le régime rwandais. Le nazisme tropical du Hutu Power était invisible et reste imperceptible pour nombre d'acteurs chrétiens liés au Rwanda. Il décrit comment s'est mis en place une sorte de blindage idéologique, « *compte tenu de la respectabilité qui auréolait le régime en cause et de la bonne conscience sans limite qui habitait ses dirigeants et ses propagandistes* ». L'historien Lucien Febvre nous a appris qu'il était presque impossible d'être incroyant en France au XV^e siècle, tant la vie collective baignait à cette époque dans un climat chrétien. Jusqu'au génocide de 1994, manifester quelque incroyance à l'égard du caractère exemplaire du régime rwandais, j'allais dire de sa sainteté, semblait relever d'un parti pris blasphématoire.

En 1985 encore, dans un opuscule de vulgarisation d'inspiration catholique en France (*À la source du Nil, les mille collines du Rwanda*, 1985), un ancien conseiller du président Grégoire Kayibanda, Baudoin Paternostre de la Mairieu, évoquait « *les paroisses campagnardes du Rwanda, havres de paix, d'équilibre et de sérénité* » ainsi que la « *grande modération des principaux leaders, leur option démocratique et l'engagement chrétien de leur politique* » [...] On oublie trop vite l'omniprésence de cette vision idyllique, cautionnée en de nombreux lieux politiques et associatifs, et pas seulement belges ni seulement chrétiens. Aveuglés par cette image, les connaisseurs et les partenaires du Rwanda depuis son indépendance, ne pouvaient que très difficilement imaginer l'innommable. [93] L'identification christique de la « cause hutu » chez les fidèles européens sincères pourrait expliquer bien des aveuglements, autrement incompréhensibles.

LE RÔLE DU VATICAN

À cette imagerie, utilisée surtout pour les fidèles, s'ajoutent de froids calculs politiques des autorités ecclésiastiques. On retrouve alors ici les menson-

ges de l'Église catholique. Le philosophe chrétien Jean Guitton avait déjà admis la nécessité religieuse du mensonge : « *pour satisfaire une élite, on troublera huit cent millions de fidèles. Si les chercheurs ont le droit de chercher, les pasteurs ont le devoir sacré de préserver la foi.* » [94] La puissance de la conviction religieuse, cette « force de croire » au mépris du bon sens, de la justice et de la raison, est sous-jacente à toutes ces complicités abominables [95]. Pour les Fidèles comme pour les prêtres, la prééminence de la foi sur la vérité est une « valeur » chrétienne acceptée et même revendiquée : « *Je préfère être dans l'erreur avec le Pape que dans la vérité contre lui* », écrivait Mgr. Eugenio Sales, Archevêque de Rio de Janeiro. « *S'il était réellement établi que la vérité est en dehors du Christ, je préférerais rester au Christ plutôt qu'avec la vérité* », écrivait Gilbert Cesbron [96]. L'Église catholique qui se veut la plus haute autorité morale, s'était déjà rendue coupable d'indifférence, voire de connivence raciste il y a plus de cinquante ans, lors de la Shoah [97]. C'était alors pour préserver son influence politique en Allemagne. Croyant protéger leur image et leur influence au Rwanda, les stratèges du Vatican mélangent cyniquement la foi en Dieu et la foi ethnique.

Si les fidèles manquent d'informations et pêchent par crédulité, ce n'est pas le cas du centre nerveux de l'Église catholique. Le Vatican ne se comporte pas autrement que toute autre grande puissance « temporelle », et est comme telle prête à tout pour sauvegarder un pouvoir sous son influence, génocide compris. Rien de ce qui est « moral » ne bride ses décisions, qui sont fondamentalement « amORALES » au même titre que celles des autres États. Croire en une quelconque pureté de cette institution serait ignorer le machiavélisme associé à tout pouvoir temporel. Si le rôle de l'Église dans ce crime est effroyable, que dire de son refus de prendre acte de ses responsabilités et de faire « amende honorable » ? Le pire est ici atteint. Le Vatican est de toute évidence une puissance dangereuse, qui pourrait récidiver si besoin est, puisqu'elle refuse de reconnaître ses torts. D'ailleurs sa complicité dans le génocide des Tutsi est déjà une récidive. Le Vatican, à la fois par antisémitisme et par anticommunisme, s'est tu alors qu'il avait connaissance des camps d'extermination. Pire encore, il a refusé d'entendre l'appel au secours pour 8 000 orphelins juifs roumains, par refus de toute implantation juive dans les « Lieux Saints » [98]. Une puissance qui refuse même l'idée qu'elle pourrait changer ses façons de faire : une organisation criminelle, composée de gens ordinaires aux ordres de leur supérieur, comme le sont en général les commis des États...

On ne peut que reprendre ici pour les événements du Rwanda ce qu'un prêtre catholique historien disait pour la Shoah : « *Le Vatican, avec son génie de la désinformation, a trop camouflé les faits, il a, par des alibis commodes, trop anesthésié les "bonnes consciences" pour qu'on ne s'acharne pas à rétablir la vérité :*

l'Holocauste n'aurait pas eu lieu sans la complicité tacite d'un Pie XII avec ceux en qui il n'a voulu voir qu'un rempart efficace contre le bolchevisme et qu'alors il a toujours ménagés. » [99] Peu importe le message qu'une institution met en avant, qu'elle dispose en « vitrine ». Celui que l'Église voudrait nous faire admettre est « aime ton prochain comme toi-même ». Ailleurs, il s'agit des « droits humains », du « respect de la dignité humaine », etc. Les États et les Églises peuvent être aussi bien intentionnés qu'on veut, ils n'empêcheront pas l'institution et ses fidèles ou ses citoyens d'être aussi criminels qu'on peut l'imaginer et même finalement bien au-delà. Dans des logiques propres, parfois parfaitement rationnelles dans leur absurdité ou leur monstruosité, c'est la « raison d'État » qui impose sa loi. Dans ces conditions, il n'y a plus d'individus. Tous doivent s'identifier à l'institution et obéir à ses mots d'ordres. Cette identification désindividualise, met l'individu au service d'une puissance idéologique qui le broie. Le Vatican, qui se définit comme puissance « temporelle et spirituelle », est par excellence une puissance idéologique, dont le « travail » est de transformer l'individu en outil à son service, au nom d'idées qui le dépassent, d'une autorité reconnue, d'une cause « sacrée », « juste » ou « légitime ». C'est à ce moment que tout devient possible : celui qui est prêt à abdiquer son individualité sera prêt aussi à tuer, ou à mourir lui-même, à sacrifier sa vie pour la « cause ».

Le rôle de l'Église dans ce génocide nous apporte un enseignement précieux. C'est en tant qu'organisation sociale que l'Église du Rwanda s'est montrée abominable. C'est parce qu'elle est dans ce pays une institution dont la puissance est au moins égale, sinon supérieure, à celle de l'État, qu'elle a pu atteindre ce degré de nuisance. Ce n'est pas pour rien qu'Hitler admirait et jalousait si fort cette vénérable institution : « *L'Église catholique doit être citée en exemple en premier lieu pour sa tactique extraordinairement habile, pour sa connaissance des hommes, et pour son adroite adaptation des faiblesses humaines au gouvernement des croyants. [...] Je me suis inspiré de la forme que l'Église a donné à son credo et à ses articles de foi.* » [100]

Notes

- [1] Valérie Bemeriki est l'une des plus célèbres speakerines de la RTLM, pour ses appels aux meurtres et à l'extermination des Tutsi.
- [2] Le texte intégral du Manifeste se trouve dans F. Nkundabagenzi, *Le Rwanda politique (1958-1960)*, op.cit.
- [3] Déclaration du Comité national du Parmehutu.
- [4] Mgr Perraudin, vicaire apostolique de Kabgayi, lettre pastorale de carême du 11 février 1959.
- [5] Circulaire du 11 février 1959 et du 15 avril 1959, publiée à la veille des massacres de novembre 1959.
- [6] Un de ses livres, *Le Rwanda, son effort de développement*, éd. de Boeck (Bruxelles) – éd. Rwandaises (Kigali), 1972, 413 pages, est une sinistre caricature du genre où se mélangent racisme et foi chrétienne.
- [7] *LeVif/L'Express* du 7 octobre 1994.

- [8] *De Morgen* du 16 avril 1994, cité par Colette Braeckman, *Rwanda – Histoire d'un génocide*, Paris Fayard, 1994, p. 42.
- [9] *Influences parallèles. L'Internationale démocrate chrétienne au Rwanda*. Luc Pire, Bruxelles, 1998.
- [10] Note d'Alain de Brouwer, conseiller à l'IDC pour ces questions rwandaises, en date du 7 août 1992.
- [11] Dont le Secrétaire général était alors l'Espagnol Javier Ruperez, du Parti Populaire.
- [12] *La Libre Belgique* du 26 février 1997.
- [13] Cf. par exemple dans *Le Journal de Genève* du 18 avril 1994.
- [14] Ce prêtre qui avait une autorisation de port d'arme du gouvernement, est originaire de Brescia en Italie, où il coule aujourd'hui des jours paisibles. Christian Terras, *Golias-Magazine* n°48-49, été 1996, p.109.
- [15] Document de l'État-major des Forces Armées Rwandaises, 21 septembre 1992, désignant « l'ennemi ».
- [16] ADL, *Rapport sur les Droits de l'homme au Rwanda*. Septembre 1991 – Septembre 1992, Kigali, décembre 1992, 355 pages.
- [17] *Ibidem*, p. 128.
- [18] *Ibidem*, p. 123.
- [19] Témoignage recueilli par Florence Aubenat, *Libération* du 11 juillet 1994.
- [20] Ce n'est pas pour rien que le Tribunal pénal international pour le Rwanda ne prend pas en compte les crimes commis avant janvier 1994, sous présence française. Voir *La justice internationale face au drame rwandais*, sous la direction de Jean-François Dupaquier, Karthala, 1996.
- [21] Immaculée Cattier, témoignage cité dans le Communiqué de presse du 22 mars 2004 de la « Commission d'enquête citoyenne sur le rôle de la France durant le génocide des Tutsi au Rwanda en 1994 », Paris du 22-26 mars 2004. Cf. <<http://cec.rwanda.free.fr/com/com-22-03.htm>>.
- [22] *Rapport sur les Droits de l'homme au Rwanda*. Septembre 1991 – Septembre 1992, op.cit., p. 104.
- [23] Nous reparlerons plus loin de ce prêtre, proche des extrémistes hutu de la CDR.
- [24] *Golias-Magazine* n° 48/49, op. cit., p. 72.
- [25] Mgr Phocas Nikwigize, *De Volkskrant* du 26 juin 1995.
- [26] *Bulletin d'information africaine ANB / BIA* des Pères blancs n° 257 du 1er mai 1994.
- [27] *Gazette de Lausanne* du 21 mai 1994.
- [28] Interviewé par le journal belge *Vif Express* du 1er octobre 1994.
- [29] Lettre du 4 août 1994 adressée au Pape par trente prêtres hutu, signée notamment par le prêtre Wenceslas Munyeshyaka, actuellement protégé par l'Église en France.
- [30] *La Croix* du 4 août 1994. Le cardinal Etchegaray était en juin 1994 l'envoyé spécial du Pape au Rwanda, consultant du Conseil pontifical « Justice et paix ».
- [31] « Génocide rwandais : dernier acte », *L'Osservatore Romano*, du 19 mai 1999.
- [32] Voir *Billets d'Afrique*, août 1999.
- [33] Propos rapportés par de nombreux témoins et dont Jean-Damascène Bizimana, *L'Église et le génocide au Rwanda : les Pères Blancs et le négationnisme*, L'Harmattan, 2001, se fait également l'écho page 100.
- [34] Selon l'enquête de *Golias-Magazine*, n°48-49, p. 122.
- [35] *Ibidem*.
- [36] Association African Rights : *Lettre ouverte à Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II* du 13 mai 1998, signée Rakyia Omaar, directrice.
- [37] Cette facture exhibée par l'avocat est un exemplaire d'une commande de la Caritas-Rwanda. En réalité il y en a eu d'autres. Le Père Descombes, ex-Directeur de cette Caritas Rwanda, entendu au procès, déclare que ces 816 machettes étaient destinées à la réinstallation de rapatriés de la Tanzanie mais qu'en raison du climat de tension, fin 1993, cette distribution a été arrêtée. Dont acte. [JM]
- [38] Jean-Damascène Bizimana, op.cit., p. 100.
- [39] En octobre 1998 on dénombrait 538 dossiers volés ou trafiqués, notamment par le procureur Silas Munyagishali et l'ex-ministre de la justice Faustin Nteziryayo.
- [40] Jean-Damascène Bizimana, op. cit., fait un tableau précis du procès Misago. Voir également le dossier de l'Agence Rwandaise d'Information, ARI/RNA n°199, du 15-21 juin 2000, dont sont tirées ces citations.
- [41] Jean-Damascène Bizimana, *ibidem*, p. 64.
- [42] Christian Terras (dir.), *Rwanda : L'honneur perdu de l'Église*, éd. Golias, 1999. On trouve dans ce livre les accusations portées contre ces prêtres par des rescapés dont les témoignages sont repris ici.

- [43] Voir également le travail unique de cette association : African Rights, *Témoignage du génocide n°1*, « Succès et déboires de la lutte pour la justice. Le Père Wenceslas Munyeshyaka arrêté en France puis relâché », Londres, octobre 1995 ; n°9, « Father Wenceslas Munyeshyaka: In the Eyes of the Survivors of Sainte Famille », avril 1999 ; n°11, « Entrave à la justice : Les religieuses de Sovu en Belgique », février 2000 ; n°14, « L'abbé Hormisdas Nsengimana ; Accusé de participation au génocide, protégé par l'Église », novembre 2001 et *Bulletin d'accusation n° 2*, « L'abbé Athanase Seromba : Prêtre de paroisse à Florence, en Italie », novembre 1999.
- [44] Il servait comme « père spirituel » à Bertoua, dans le Diocèse de Diang, avant son arrestation par le TIPR.
- [45] Dans un procès historique où comparaissent avec elles, Vincent Ntezimana, qui enseignait à l'université de Butare et qui serait l'auteur des fameux « 10 commandements du Hutu » et Alphonse Higaniro, ancien ministre. L'avocat général avait demandé pour les quatre la réclusion à perpétuité. *Le Soir* (Bruxelles) du 9 juin 2001.
- [46] *Le Soir* (Bruxelles) du 11 juin 2001 : « Le Vatican s'étonne du procès de Bruxelles », par Christian Laporte.
- [47] African Rights, *Témoignage du génocide n°11* et *Moins innocentes qu'il n'y paraît : Lorsque des femmes deviennent des assassins*. Cf. <<http://web.peacelink.it/afrights/books.htm>>.
- [48] African Rights, *Bulletin d'accusation n°2*, op. cit.
- [49] African Rights, *Témoignage du génocide n°14*, et *Bulletin d'accusation n°2*, op. cit.
- [50] Conférence de presse de Carla del Ponte du 12 juillet 2001.
- [51] Il a été condamné à 15 ans de prison en décembre 2006. La presse n'a pas une seule fois parlé ni du procès, ni de cette sentence étonnamment clémente. Cf. le communiqué de presse du 14 déc. 2006 de African Watch, *A Denial of Justice* (Un déni de justice). [JM]
- [52] *L'honneur perdu de l'Église*, op. cit.
- [53] *Goliath-Magazine*, op. cit., pp. 74 et 85.
- [54] Témoignage de Clément Mutuyemungu, grand séminariste originaire de Kibuye, recueilli dans Rwanda : *L'honneur perdu de l'Église*, op. cit.
- [55] *Dialogue*, n° 177, août septembre 1994, p. 55.
- [56] Pascal Krop, *Le génocide franco-africain*, op.cit. Journal du Père Maindron remis à Pascal Krop par Jean-François Dupaquier qui en avait publié quelques extraits dans *L'Événement* du Jeudi du 7 juillet 1994.
- [57] Nicolas Poincaré, Rwanda. *Gabriel Maindron, un prêtre dans la tragédie*, éd. de l'atelier, 1995.
- [58] Selon des témoignages rwandais, y compris féminin, de la région de Kibuye.
- [59] « Le nœud du génocide rwandais », *Esprit*, juillet 1999.
- [60] Rwanda, *L'Église catholique à l'épreuve du génocide*, sous la direction de Faustin Rutembesa, Jean-Pierre Karegeye et Paul Rutayisire, éd. Africana, Canada, 2000.
- [61] Lors de son interview du 25 avril 1994 par la RTBF, reprise dans le film de Luc de Heush, Une République devenue folle. Rwanda 1894-1994. Voir également *La Nuit Rwandaise* (version illustrée) page 63 du document photos.
- [62] Harangues de la RTLM reprises en extraits sonores dans le film de Eyal Sivan et Alexis Cordesse, *Itsembatsemba. Rwanda un génocide plus tard*, Momento, État d'urgence, avril 1996.
- [63] Idem.
- [64] Rwanda, *L'Église catholique à l'épreuve du génocide*, op. cit., pp. 177-178.
- [65] *Ibidem*, p. 171.
- [66] *Évêques du Rwanda, Hahirwa abatera amahoro, kuko bazitwa abana b'Imana*, Kigali, Palloti-Presse, 1990, p. 6.
- [67] Rapporté par Monique Mas, *Paris-Kigali, 1990-1994*, L'Harmattan, 1999, p. 517.
- [68] Déclaration définitive de Mgr Misago sur les apparitions de Kibého, rendue publique le 29 juin 2001. L'Église catholique reconnaît officiellement que la Sainte Vierge est apparue à trois filles de l'endroit : Alphonsine Mumureke, Nathalie Mukamazimpaka, et Marie-Claire Mukangango. Agence internationale Fides n°4170 du 6 juillet 2001.
- [69] Gabriel Maindron, *Des Apparitions à Kibeho*, éd. ?il (F.-X. Guibert), 1988, p. 26.
- [70] Rwanda, *L'honneur perdu de l'Église*, op. cit., p. 104.
- [71] Nicolas Poincaré, Rwanda. *Gabriel Maindron, un prêtre dans la tragédie*, op. cit.
- [72] *Ibidem*.

- [73] *Golias-Magazine*, op. cit., p. 74.
- [74] *Ibidem*. L'enquête de Christian Terras est un document essentiel (pp. 71 à 87).
- [75] *Aucun témoin ne doit survivre*, op. cit.
- [76] *Golias* de mars-avril 1999 et *Libération* du 2 avril 1999.
- [77] African Rights, *Témoin du génocide n°1 et n°9*, op. cit.
- [78] African Rights, *Bulletin d'accusation n°2*, op. cit.
- [79] *Dossier Fides*, sous le couvert d'Amnesty International. Agence Internationale Fides, n°4116 du 23 juin 2000.
- [80] Interview à Radio France Internationale (RFI), le 21 avril 2001.
- [81] *Le Soir* du 15 mai 2001.
- [82] Cette lettre, adressée au Président de la Cour d'Assises à Bruxelles, a été lue par le Président en début de séance le 1er juin 2001. Elle a été intégralement publiée dans *La Libre Belgique* du même jour.
- [83] Déclaration faite sur les ondes de Radio France Internationale, le 28 avril 1998 (Jean-Damascène Bizimana, op. cit., p. 63).
- [84] Jean-Damascène Bizimana, *ibidem*, p. 66.
- [85] Cf., entre autres, le *Rapport de la Commission Indépendante d'Enquête sur les actions de l'Organisation des Nations Unies lors du Génocide de 1994 au Rwanda*, 15 décembre 1999 ; le Sénat de Belgique, Session de 1997-1998, Commission d'enquête parlementaire concernant les événements du Rwanda, *Rapport* ; le Groupe International d'Éminentes Personnalités pour mener une enquête sur le génocide de 1994 au Rwanda et sur les événements qui s'y rattachent, Organisation de l'unité africaine, juillet 2000.
- [86] African Rights, *Lettre ouverte à Sa Sainteté le pape Jean-Paul II, à l'occasion de la 10ème commémoration du génocide du Rwanda*, 2 avril 2004.
- [87] *Bulletin d'information africaine ANB / BIA* des Pères blancs n° 257 du 1er mai 1994.
- [88] Voir l'ouvrage de référence sur ce sujet, sous la direction de Jean-Pierre Chrétien : *Rwanda. Les médias du génocide*, op.cit.
- [89] Et a d'ailleurs souvent confondues. Cf. l'étude de Guy Bechtel, *Les quatre femmes de Dieu. La putain, la sorcière, la sainte et Bécassine*, Plon, 2000.
- [90] Il se trouve que la « Miss France » 2000, Sonia Roland, est Tutsi par sa mère et Bourguignonne par son père. Ne doutons pas que cela sera utilisé pour étayer les préjugés racistes sur la dangereuse « beauté des filles tutsi » et alimenter encore leurs fantasmes.
- [91] Jean-Damascène Bizimana, op. cit., pp. 76-77.
- [92] *Ibidem*, pp. 93-95.
- [93] Jean-Pierre Chrétien, dans *Coopération Internationale pour la Démocratie*, n°7, 1996.
- [94] *Le Figaro* du 21 janvier 1980.
- [95] Voir mon précédent ouvrage : *En danger de croire*, L'Harmattan, 1998.
- [96] Cité par Henri Fabre, *L'Église catholique face au fascisme et au nazisme. Les outrages à la vérité*. EPO/Espaces de Liberté, 1995. Un travail d'historien méticuleux et exhaustif. À lire absolument.
- [97] *Ibidem*. Voir aussi, Yves Ternon, *L'État criminel*, Seuil, 1995, p. 174.
- [98] Henri Fabre, op. cit.
- [99] Jean Mathieu-Rosay, cité dans Henri Fabre, op. cit.
- [100] Hermann Rauschning, *Hitler m'a dit*, éd. France, 1939. Dans *Mein Kampf*, Hitler a aussi exprimé directement son admiration pour l'Église catholique, « l'incroyable vigueur dont est douée cette institution si ancienne, l'étonnante jeunesse de ce gigantesque organisme, sa souplesse intellectuelle et sa volonté d'acier. »

MICHEL SITBON

Note de lecture

Une guerre noire, Enquête sur les origines du génocide rwandais (1959-1994)

de Gabriel Périès et David Servenay, *La Découverte*, janvier 2007

Voici un livre qui traite de ce que Patrick de Saint-Exupéry aura appelé la "méthodologie" du génocide rwandais. Où l'on découvre comment l'armée française aura appliqué au Rwanda une "recette" élaborée dans les écoles militaires depuis les années 50, la redoutable théorie de la "guerre révolutionnaire".

DEUX AUTEURS POUR ce livre. Un journaliste, David Servenay, et un universitaire, Gabriel Périès. Le premier est reporter à RFI depuis dix ans. Le second, docteur en sciences politiques, est rattaché au Centre Morris Janowitz/Forces armées et sécurité de l'IEP de Toulouse.

C'est le premier, le journaliste, David Servenay, qui prend la parole dans l'introduction, pour expliquer qu'il aura commencé à s'intéresser au Rwanda en 2003, « sans vraiment saisir la logique des faits dont les très nombreux livres, documents et témoignages livraient des versions aussi contradictoires que confuses ». Notons que c'est cruel pour la longue série d'auteurs qui, dès 1994, auront tenté d'éclaircir cette confusion. Colette Braeckman, Pascal Krop, François-Xavier Vershave, Jean-Paul Gouteux, Mehdi Ba, ou moi-même, et d'autres, avons déjà publié à cette date quelques livres que nous avons la faiblesse de croire intelligibles, pas tant en raison de nos vertus que par la quantité écrasante de faits qu'un examen un tant soit peu méthodique met inévitablement à jour, permettant de conclure dramatiquement à la responsabilité française.

Michel Sitbon est journaliste et éditeur. Fondateur de *Maintenant* et des éditions L'Esprit frappeur-Dagorno. Il est l'auteur d'*Un génocide sur la conscience*.

L'histoire du génocide, par Gérard Prunier, comme les rapports d'ONG, tel celui, en anglais, d'African Rights, dès 1995, ou celui de Human Right Watch/FIDH, édité en français, paru en 1998, ou même le rapport de la mission parlementaire présidée par Paul Quilès, n'auront contredit en rien ce qui pouvait être décrit dès le premier instant, et qui avait même pu être dénoncé à l'avance.

Et, comme c'est d'ailleurs rappelé dans *Une guerre noire*, Patrick de Saint-Exupéry, grand reporter au *Figaro*, avait livré en 1998, après quelques années d'enquête, deux magistrales séries d'articles qui auront semblé suffisamment « claires » pour provoquer six mois d'investigation parlementaire, dans le cadre de la « Mission d'information sur les opérations militaires menées au Rwanda par la France » décidée alors.

Accordons à Servenay qu'une telle enquête concluant aux très lourdes responsabilités de l'État et de l'armée française méritait d'être refaite. Et c'est ce à quoi il se sera attelé avec Gabriel Périès.

SPÉCIALISTE DES DOCTRINES MILITAIRES, et plus particulièrement de celle de la « guerre révolutionnaire » développée dans les années cinquante par les colonels Lacheroy et Trinquier, Périès aura pondu une thèse copieuse sur le sujet dont il est certainement un des meilleurs connaisseurs. C'est néanmoins à la journaliste Marie-Monique Robin qu'on doit la redécouverte de cette théorie militaire qui a connu son heure de « gloire » d'abord pendant la guerre d'Indochine, où Trinquier en organisait les premières applications, puis en Algérie, où Lacheroy enseignait, pendant que les « paras » la mettaient en œuvre – l'effet le plus célèbre de cette mise en pratique de la théorie étant le recours massif à la torture qui sera alors dénoncé.

Une guerre noire permet de mieux prendre la mesure de l'importance de la diffusion, en 2003, du documentaire de Marie-Monique Robin, « *Escadrons de la mort, l'école française* ». On y découvrait que non seulement cette « théorie », mais sa pratique ont été exportées en Amérique latine par l'armée française. Plus inouï encore, des soldats français se sont alors chargés directement de la formation et de l'encadrement de la totalité des dictatures militaires qui déferleront à partir du coup d'État de 1964 au Brésil. Et ensuite en « *Argentine, Uruguay, Chili, Bolivie, etc* », ainsi que le résume Servenay. Une longue liste noire.

Cette enquête remarquable donnera aussi un livre, non moins excellent, publié chez *La Découverte* en 2004. Les aveux que certains généraux argentins auront laissé échapper devant la caméra de Marie-Monique Robin provoqueront la réouverture d'enquêtes judiciaires à Buenos Aires. Et les effets de ces procédures auront commencé à se sentir même en France, lorsque certains militaires incriminés ont fait appel, pour leur défense, aux témoignages

de Valéry Giscard d'Estaing ou de Pierre Messmer. Ce dernier fut longtemps ministre des Armées du général de Gaulle – et, à ce titre, responsable de l'exportation de la « guerre révolutionnaire », dont il aura par ailleurs dirigé l'application très meurtrière qui en fut faite au Cameroun, dès 1956. Giscard, lui, était Président en exercice lorsque des centaines de militaires français participaient à la « guerre sale » aux bords du Rio de la Plata.

Dans *Une guerre noire*, Périès et Servenay reconstituent comment cette doctrine militaire aura été appliquée au Rwanda – ce que Marie-Monique Robin dénonçait déjà en conclusion de son livre. Si beaucoup avait déjà été dit sur l'implication directe de l'armée française dans le génocide rwandais – et si l'on en apprend chaque jour plus en particulier depuis que l'on s'intéresse aux paroles des rescapés –, il faut rendre hommage à nos auteurs pour avoir mis à plat cette énième application des théories criminelles de Lacheroy.

C'est Gabriel Périès qui aurait d'abord eu l'intuition qu'on trouvait suffisamment de « traces » de la doctrine de "l'école française" pour conclure que « *des militaires français sont sûrement passés par là* », ainsi qu'il le dira à Servenay, lors de leur rencontre, en 2003... Ce n'était pas à proprement parler un scoop. De ceci, il n'y avait malheureusement aucun doute dès avant le génocide de 1994, puisque l'armée française était officiellement intervenue au Rwanda dès octobre 1990. Mais c'est la vertu de la science que de rendre palpables même les évidences les plus crues. Admettons aussi qu'un peu d'ingénuité est nécessaire pour une approche proprement scientifique – et participe de son charme.

Peu de temps après, en mars 2004, Gabriel Périès était auditionné par la « *Commission d'enquête citoyenne sur le rôle de la France dans le génocide des Tutsi* » instituée pour le dixième anniversaire du drame. L'ensemble des observateurs seront alors extrêmement frappés par la pertinence de son apport. Comme le dit Servenay, Périès offrait alors une « *clef* » pour comprendre comment on est parvenu à exterminer un million de personnes en trois mois. C'était ce que Patrick de Saint-Éxupéry appellera la « *méthodologie* » du crime dans le livre qu'il fera paraître pour ce dixième anniversaire, *L'inavouable*, également nourri des informations de Gabriel Périès.

Servenay exagère toutefois lorsqu'il prétend qu'*Une guerre noire* serait d'une toute autre nature que les travaux antérieurs (parmi lesquels il ne mentionne que le rapport de la Commission d'enquête citoyenne, paru en 2005) : il reproche à ces auteurs de s'être « *parfois laissé entraîner par leur recherche obstinée des preuves de la culpabilité française, au détriment des faits* ». Cette critique, un peu sévère, mériterait d'être argumentée. Elle ne l'est pas. Le rapport cité en référence, *L'horreur qui prend au visage*, rend compte des travaux de la Commission citoyenne menés sous la direction de feu François-Xavier

Verschave avec l'extrême rigueur qui le caractérisait – lui comme la plupart de ceux qui se sont penchés sur cette tragédie. Ne travaillent « *au détriment des faits* » que les divers avocats de l'armée française – toute la gamme des négationnistes et autres falsificateurs qui occupent aujourd'hui, il est vrai, un bon rayon en librairie.

Cette critique envers ceux qui auront effectivement recherché avec obstination les preuves de la « *culpabilité française* » peut sembler d'autant plus déplacée que l'enquête menée par Servenay avec Gabriel Périès confirme pour l'essentiel l'ensemble des travaux des auteurs précédemment cités. Mieux : elle ajoute à la connaissance du sujet et, sur bien des points, aggrave l'accusation portée jusque-là. Et lorsque, au contraire, Périès et Servenay se hasardent à instruire à décharge, comme lorsqu'ils contestent la critique qui est faite du rôle d'éléments de Turquoise dans l'extermination des derniers rescapés de Bisesero, nos auteurs seraient peut-être plus convainquants s'ils prenaient au moins en compte l'ensemble des éléments du dossier, et n'oubliaient pas le principal, comme ici les témoignages des rescapés. Ils ne les mentionnent pas. Or ce sont bien ces témoignages sur lesquels se fonde l'accusation – et ils sont tels que même le Tribunal des armées de Paris aura dû les recevoir.

Quant à la recherche « *obstinée* » des éléments qui établissent la responsabilité française dans le dernier génocide du XX^{ème} siècle, soyons clairs : elle ne fait plaisir à personne. Si certains s'y sont consacrés, c'est parce qu'il est nécessaire de faire face à cette réalité. Protéger le crime, voilà qui serait « criminel ». Le crime en lui-même est scandaleux. Il est surtout horrible. Mais il serait doublement scandaleux qu'il ne soit pas pris en compte. Scandaleux et dangereux, puisqu'ainsi « *le crime continue* » comme disait – et décrivait – François-Xavier Verschave. Or, c'est malheureusement la situation, depuis treize ans maintenant... C'est indigne. Et l'on peut entendre résonner les derniers mots du dernier livre de Jean-Paul Gouteux : « *Frères humains, restons dignes.* »

Si certains se sont « obstinés », depuis treize ans, à essayer de faire voir l'indignité du crime, ce n'est certainement pas par plaisir, mais bien pour répondre à cette nécessité. Il était, et il est toujours, nécessaire de dire ce que l'on sait. Et puisque le mal semble tenace, en plus d'être redoutable, il est nécessaire de l'explorer, de le connaître, de l'étudier. Si c'est certainement instructif, ce n'est pas ce que l'on peut appeler un amusement. C'est même un exercice particulièrement peu plaisant quand l'expérience la plus banale est de rencontrer un très grand désintérêt pour le sujet – et, sous-jacente, une sourde hostilité. Ainsi, on est confrontés à ce qui peut passer pour un triomphe, particulièrement amer, de « l'idéologie française », où même le plus abominable crime trouve sa place. Où l'« action psychologique » au menu de la « guerre révolutionnaire » s'avère bigrement efficace.

Si *UNE GUERRE NOIRE AJOUTE* à ce que l'on savait déjà, c'est non seulement du fait de la connaissance poussée de la « *méthodologie* » mise en œuvre, qui permet d'éclairer l'ensemble du processus, mais aussi parce que nos auteurs ont un grand avantage sur la plupart des chercheurs qui ont labouré le sujet depuis treize ans : des militaires, ils en fréquentent. Et ceux-ci, parfois, leur disent des choses, tel ce général qui lâche « *off the record* » : « *Ils ont été bien la mission Quilès, ils nous ont évité le TPIR !* », suggérant que le travail parlementaire aurait eu pour fonction de protéger les militaires français des foudres de la justice internationale... Avec un sourire, il ajoutait : « *Mais ne remuez pas la merde, ça ne sert à rien.* » Pour de tels détails, en dépit de ses imperfections, ce livre peut être considéré comme précieux.

S'il est probable, en effet, que le Tribunal pénal international sur le Rwanda pourrait conclure ses travaux sans avoir prononcé la moindre inculpation contre des militaires étrangers, ce n'est donc pas la logique des plaintes contre X instruites devant le Tribunal aux armées depuis 2005 qui visent explicitement des militaires français et leur hiérarchie, pour nombre d'actes commis dans le contexte du génocide – imprescriptibles par définition. Quant à ces plaintes, nos auteurs ont raison de souligner que, visant des actes particuliers, il n'est pas sûr que leur instruction suffise à établir la participation de l'armée française à « *l'organisation et la préparation du processus génocidaire* » – bien que ce soit la vocation d'une telle procédure que de remonter toute la chaîne de commandement. Or, « *que savait la France au moment des faits ?* » demandent nos auteurs. « *Tout ou presque tout* », répondent-ils sans grande hésitation.

Poursuivant leur questionnement, reconnaissant que ce « *savoir* » était partagé par « *des militaires, mais aussi des diplomates, des journalistes et des responsables politiques* », ils demandent : « *Qu'ont-ils fait pour arrêter les massacres ?* » Ils n'ont pas besoin d'y répondre, puisque cela au moins est avéré depuis fort longtemps : rien n'a été fait par les militaires français qui encadraient l'armée rwandaise – présents « *tout le long* » du génocide, si l'on en croit le témoignage du général Dallaire qui dirigeait les forces onusiennes sur place. Rien n'aura été fait non plus par les autorités politiques parisiennes – ce qui fut dénoncé en direct par Jean-Hervé Bradol, de MSF, sur TF1, le 16 mai 1994, sans pour autant provoquer la réaction qu'il appelait. Quant aux journalistes, nombre de critiques ont déjà été émises sur les graves lacunes qu'aura connu alors le traitement de l'information.

Chacun appréciera ce qu'il peut considérer comme « *le plus dramatique* » parmi l'ensemble des faits reprochables à ces multiples intervenants. Ainsi que l'expose abondamment l'ensemble de l'ouvrage, c'est de la planification et de l'accompagnement de l'exécution de ce crime contre l'humanité que la France est accusable. Il n'est pas certain dans ce contexte que « *le plus dramatique* » soit que « *cette France* » ait « *su* » ce qu'elle savait, ni qu'elle ait

« construit des leurres et des mirages pour éviter que ses errements soient mis à jour », comme le disent Périès et Servenay.

« Le plus dramatique » ce sont, évidemment, ces « errements » eux-mêmes – la participation à l'exécution du plus horrible des crimes. Les diverses tactiques entreprises pour « éviter le TPIR » relèvent plus d'une auto-défense dont les moyens peuvent être considérés regrettables, et certainement critiquables, souvent pathétiques, pas vraiment « dramatiques ». Même si l'on est en droit de se lamenter des œuvres d'un Péan, d'un Onana ou d'un Lugan, et de critiquer vertement le travail d'un Smith ou celui d'un Bruguière, ces messieurs interviennent après le crime, après le véritable drame. Que ces traces d'une intense activité de fabrication de leurres soient « dramatiquement » à charge de la responsabilité qu'ils prétendent occulter, c'est sûr. Mais cela n'enlève rien au caractère autrement dramatique de cette responsabilité en elle-même.

CONTRAIREMENT à ce qu'avancent Périès et Servenay, « sérieusement réfléchir à la question de la responsabilité française dans le génocide » n'est pas réellement leur objet. Ainsi qu'ils l'expliquent, si tant de militaires et de responsables politiques ont accepté de leur parler, « c'est sans doute parce qu'ils ont compris [qu'ils n'étaient] pas là pour les juger ».

Ainsi *Une guerre noire* se distingue pour avoir bénéficié de nombreuses déclarations de militaires ou de politiques, vraisemblablement encouragés à se confier du fait de la « mansuétude » méthodique ici revendiquée. Mais la principale qualité de ce livre tient surtout à ce parti pris, formulé d'un mot : « Rien ne se dévoile à celui dont l'impatience le conduit à négliger les racines d'une époque ». Appliquant ce précepte, cet ouvrage est passionnant par le cadre même de l'enquête proposée, qui s'attache à reconstituer la genèse du drame – et ce depuis la création de l'État rwandais en 1959.

La plupart des chercheurs jusque-là n'ont pas eu tant d'impatience, et avaient déjà identifié le fait que, dès l'indépendance, le Rwanda s'est construit sur des bases constitutionnelles racistes et génocidaires. Les épisodes relevant de ce qualificatif s'étant multipliés dès l'origine, le philosophe anglais Bertrand Russel pouvait dès 1963 dénoncer l'exécution d'un véritable « génocide » – le premier depuis la guerre prenait-il soin de préciser.

L'apport fondamental de Gabriel Périès réside en ceci que reconstituant l'histoire de l'État rwandais au vu de sa connaissance des doctrines françaises de la « guerre révolutionnaire », il a identifié, dès l'origine, plus que des « traces » du recours aux méthodes de la « guerre psychologique » théorisée par Charles Lacheroy et aux techniques de « quadrillage » inventées par Roger Trinquier. Et ça, personne ne l'avait soupçonné avant lui. Soulevant cette hypothèse a priori saugrenue d'une intervention française au Rwanda dès le

départ, alors que celui-ci était sous administration belge, Périès suggérait, lors de son intervention orale devant la Commission d'enquête citoyenne, en 2004, que l'on regarde du côté de ce qu'on appelait les « *affreux* », ces mercenaires français, sous la direction de Trinquier lui-même, envoyé, en 1960, par Pierre Messmer au Congo pour soutenir la sécession du Katanga.

Le fait qu'à l'époque, ces « mercenaires » français se soient incorporés dans la « gendarmerie » belge est certainement un indice à prendre en compte lorsqu'on sait que c'est la même « gendarmerie » qui organisera de bout en bout le processus d'indépendance du Rwanda consistant à remettre le nouvel État indépendant entre les mains du parti génocidaire de Grégoire Kayibanda, premier président de la République rwandaise. Que Trinquier se soit, au passage, compromis dans l'assassinat de Patrice Lumumba, Premier ministre du Congo voisin qui accédait au même moment à l'indépendance, est sans rapport. Mais il n'y a pas de doutes que Périès suggérait là une piste fertile, et on peut regretter que cet aspect-là des choses ne soit pas abordé dans ce livre.

UNE QUALITÉ INDISCUTABLE d'*Une guerre noire*, est de reconstituer la genèse institutionnelle du drame français. Ainsi connaît-on désormais son acte de naissance : le 9 février 1959, de Gaulle signait « *seize textes* » organisant « *l'architecture administrative du nouvel Empire* », « *sans contrôle parlementaire, sans l'aval du gouvernement ni la moindre consultation populaire* », à l'heure où tout le monde croyait qu'il était question de procéder à la décolonisation.

« *La Communauté* » – ainsi que s'appelait la Françafrique dans le langage des constitutionnalistes – voit les forces armées de l'ensemble des États la composant placées « *sous une organisation unique de commandement* », et prévoit la possibilité de mettre à disposition des « *chefs de gouvernements des États membres* » des « *éléments de gendarmerie* », « *pour le maintien de l'ordre public* ». Près de cinquante ans plus tard, on en est toujours là – à ce détail près que la « *gendarmerie* » s'est largement sophistiquée (en particulier avec le GIGN) et qu'elle bénéficie, au besoin, du renfort des diverses troupes d'élite de l'armée, si souvent mises à contribution.

L'autre dimension essentielle du nouvel ordre adopté alors sera la possibilité de suspendre le cadre ordinaire de la légalité, au bénéfice du pouvoir exécutif, pour faire face à toute « *circonstance exceptionnelle* ». Ceci dans le droit fil de l'anti-juridisme autoritaire d'un Hobbes ou d'un Carl Schmitt. Le fameux article 16 de la Constitution de la Vème République permet au Président de s'arroger des pouvoirs dictatoriaux « *en cas de crise* ». Nos auteurs détaillent comment, de 1960 à 1963, ce dispositif sera repris par les constitutions de l'ensemble des pays du « *champ* », d'abord en Côte d'Ivoire, puis au

Dahomey (l'actuel Bénin), en Haute-Volta (le Burkina Faso), au Niger, au Cameroun, au Gabon, en Mauritanie, au Togo, en République centrafricaine, au Congo, au Tchad, au Mali et enfin au Sénégal.

PÉRIÈS ET SERVENAY commencent leur visite guidée de l'ancre du démon, la bibliothèque de l'École Supérieure de Guerre, autrement nommée Collège de l'enseignement supérieur de l'armée de terre, où l'on trouve des choses telles que le trombinoscope des cent élèves par an qu'accueille ce gotha de la science militaire. À la recherche des stagiaires étrangers, véritables indices de politiques bien souvent inavouées, ils trouvent des asiatiques du Laos, de Thaïlande dès les années cinquante. Sur fond de guerre d'Indochine, où il fallait faire barrière contre le communisme.

Par la suite, arrivèrent à l'École supérieure de guerre « *beaucoup de sud-américains, Argentins, Brésiliens, Chiliens, etc* ». Et, dans les années soixante, quelques africains. Il faudra attendre les années 80 pour que le premier Rwandais soit admis à l'École de guerre parisienne : Théoneste Bagosora. Après un premier stage en 80-81 (dont nos auteurs n'auront curieusement trouvé aucune trace dans les registres), il revient en 82. Il y recevra l'enseignement de l'usage de la « *Septième arme* », « *enivrant* » selon nos auteurs. L'arme psychologique.

Comme on le voit ici, cet enseignement de Lacheroy s'écartait bien peu de la pensée de Ludendorff, dont le livre, *La Guerre totale*, publié en 1936, détaille le programme. Tout d'abord gommer « *la distinction civil/militaire* », prenant acte des performances de « *la propagande, la psychologie* », ou de « *la radio* ». (À la même époque, Serge Tchakotine publiait, lui, à Paris, *Le Viol des foules par la propagande*, tirant les conclusions de la psychologie de Pavlov – dont il était disciple –, applicables à la manipulation des populations. Ou, comment conditionner les réflexes de peuples entiers...)

Ludendorff précisait que cette nouvelle « *unité* » psychologique forgée par la propagande moderne ne serait l'émanation ni de l'armée ni de la nation, mais de la race. Conséquence directe de cette conception : il fallait combattre « *l'ennemi intérieur* » – ce qui sera la vocation même de la « *guerre révolutionnaire* ». Chez Ludendorff, juifs, franc-maçons, communistes étaient déjà ciblés. Tout comme à Buenos Aires au temps de « *l'école de mécanique* », l'Esma de sinistre mémoire – d'où partaient les avions qui larguaient hommes et femmes dans le Rio de la Plata. Sans attendre Lacheroy et Trinquier, ni même la « *guerre sale* » argentine, dès avant 1936, Ludendorff avait été entendu...

Et lorsqu'en 1947, les généraux de Lattre de Tassigny et Beaufre demanderont d'incorporer les théories de Ludendorff au programme de l'École de guerre, ce ne sera pas seulement pour redonner confiance à cette armée vain-

cue en 40, mais parce qu'ils voyaient dans les grandes grèves quasi insurrectionnelles de cette année 47 un cas typique de manifestation de « *l'ennemi intérieur* » – le Parti communiste prenant figure de « cinquième colonne » de Staline... Le fait que ce mouvement de grèves a pris fin sous la pression du Parti communiste – suivant la volonté de Staline – ne changera rien à l'analyse paranoïaque des “stratèges”. L'ennemi “communiste” d'alors servant manifestement d'alibi, comme l’“anglo-saxon” en Afrique, ou le “terrorisme” mondialement. Le système militaire produit éternellement ses moulins-à-vents – pour justifier de ses budgets.

Vrai ou faux, le raisonnement anti-communiste de l'époque révèle le soubassement de cette pensée militaire : lorsque Trinquier retourne la phrase de Clausewitz, affirmant que “la politique est la prolongation de la guerre”, il s'agit tout d'abord de politique intérieure. Ainsi pourrait-on dire qu'au moins depuis 1940, l'armée française est d'abord une armée de guerre civile... La “drôle de guerre” qu'elle refusa de livrer contre l'armée allemande était bien le moyen de ménager “la divine surprise” de Maurras – et d'imposer un régime “révolutionnaire” / “contre-révolutionnaire” (déjà). Sortie du pétainisme bien plutôt que de la Résistance (où ni Trinquier, ni Lacheroy ne se distinguèrent), lorsque l'armée se remobilise, c'est contre “la cinquième colonne” – “l'ennemi intérieur” qu'il s'agit “d'extirper” du “corps social”. « *De force* », précisent nos auteurs.

En 1951, Charles Lacheroy arrive en Indochine, où il est affecté à l'état-major de Bien-Hoa. Dès 52, il trouve sa “pierre de Rosette”, sous la forme d'un livre découvert sur un prisonnier vietminh, qu'il fait traduire du vietnamien, *La guerre révolutionnaire*, de Mao Tsé Toung. Lacheroy lit : « *Les populations, l'arrière, sont plus importantes que tout le reste* ». C'est l'illumination. Ainsi Mao recoupaît Ludendorff...

Début 1953, Lacheroy est déjà à Paris, chargé de former en amont les soldats qui partent pour l'Indo, à la direction du “Centre des études africaines et asiatiques”. En 1954, la doctrine se sera déjà imposée au point qu'on institue le “centre interarmées de l'arme psychologique” que Messmer qualifiera de « *cerveau de tout le système* ». Et, dès 1955, apparaissent les “bureaux psychologiques”, autrement nommés 5èmes bureaux, « *spécialisés dans l'action psychologique* ». Ceux-ci se multiplieront épidémiquement à travers toute l'armée d'Algérie. En 1957, « *chaque état-major de Corps d'armée, chaque zone et secteur opérationnel en Algérie reçoit un 5ème bureau ; plus tard on descendra jusqu'à l'échelon du bataillon* », rappelle Messmer dans son livre de mémoires, *Après tant de batailles*. Et de décrire les « *moyens mis en place* » : des « *compagnies de hauts-parleurs* », et « *un hebdomadaire, Le Bled, qui tirera jusqu'à 350 000 exemplaires* ».

Il s'agit bien d'organiser la “Défense intérieure du territoire”, codifiée dans un décret de décembre 56, dont « *le but est de mettre hors d'état de nuire,*

avant toute action illégale tout “ennemi intérieur” qui abuse de la protection des lois de la République », ainsi qu’on pouvait l’expliquer alors dans *La Revue de la défense nationale*. La légalisation de la terreur.

Les « 5èmes bureaux s’érigent en hiérarchie parallèle » (conformément aux théories de Lacheroy), observe Messmer. Ils animent des milices sous le nom d’Unités territoriales, ou UT. Et le 13 mai 1958, c’est sur cette “hiérarchie parallèle” que s’appuiera le coup d’État, les “UT” constituant « les bras armés provisoires des comités de salut public, des organismes militaro-politiques qui porteront le général De Gaulle au pouvoir », rappellent nos auteurs.

Lorsqu’en 1960, Pierre Messmer, l’administrateur colonial désaffecté par... les décolonisations, est désigné ministre des Armées, il mettra fin à ce “système” qui permettait à l’armée de “s’organiser” comme “force politique autonome”. « Pour fermer les 5èmes bureaux, j’invoque un seul motif : mon refus de toute hiérarchie parallèle », dira-t-il. Dans ses mémoires, il semble même ironique vis-à-vis de ces méthodes qu’il aura pourtant, le premier, mises en œuvre à grande échelle au Cameroun : « Où pouvait mener cette action psychologique pratiquant, en même temps et pêle-mêle, l’encadrement de la population, l’ouverture de pouponnières et l’interrogatoire musclé des suspects ? »

Il s’agit alors de combattre la dissidence des officiers de la “guerre révolutionnaire” entraînés dans l’OAS. Dès avant, Messmer prend soin d’en sauver certains. Lacheroy est mis “au placard”, à la direction de l’École des officiers de réserve – où il “formera”, entre autres, un certain Valéry Giscard d’Estaing... Quant à Trinquier, il est envoyé « commander les troupes de Moïse Tschombé, au Katanga » – une région du Congo riche en diamants dont la sécession s’organisait, contre le nouvel État que Patrice Lumumba conduisait à l’indépendance. L’autre héros des parachutistes, Bigeard, sera, lui, expédié pour commander un régiment en république centrafricaine. « Il me remerciera plus tard de cet exil qui l’a éloigné d’Algérie, avant le putsch », dit Messmer dans ses mémoires.

Dès 1958, le général Bodet, « commandant en chef désigné de la zone stratégique de l’Afrique centrale » expliquait aux élèves de l’École de guerre : « En Afrique, comme en Europe, il s’agit en définitive de défendre la civilisation occidentale en barrant la route à l’impérialisme soviétique ». Poursuivant son exposé dans le langage typique de la “guerre révolutionnaire”, il précise « la question qui se pose » : « la plate-forme d’Afrique centrale est-elle encore saine ? Peut-on faire fond sur elle ? ». Et il appelle à « rester vigilants et prendre certaines précautions dans le domaine militaire aussi bien que dans le domaine politique », pour éviter tout « embrasement ».

On comprend que c’est bien dans le cadre de ce raisonnement que Trinquier recevait mission d’aller faire le “mercenaire” au Congo. De

même, faut-il entendre que, dès cette époque, « certaines précautions » seront prises au Rwanda ?

Nos auteurs pistent parmi les stagiaires étrangers à l'école de Lacheroy, à Arzew, un militaire belge, Louis Marlières, que passionnait l'idée d'appliquer les théories de la guerre anti-subversive au Congo – particulièrement « dans les régions à forte densité de population comme le Ruanda-Urundi » écrivait-il prophétiquement dès 1954 ! Marlières poussera jusqu'à se frotter aux méthodes de Trinquier en Indochine, où il passera quelques mois cette année-là, afin d'« étudier sur place l'organisation des bataillons autochtones vietnamiens ». Au retour, il conseille de former des unités « d'auxiliaires ou de miliciens » peu formés, encadrés « d'européens chefs de commandos ». Quarante ans plus tard, ce sera le schéma adopté, que décrivent les témoins des barrages de miliciens interahamwe, avec un soldat français, « chef de commando », pour superviser le filtrage des Tutsi: “il y avait des Français à toutes les barrières” nous dit Nicole Merlo.

Été 57, des manœuvres ont lieu au Katanga. Marlières en définit les objectifs et la méthode : « mettre au point le plan Troubles généralisés de la Province du Katanga [...] appliquer tactique de guérilla et contre-guérilla en brousse [...] exécuter une opération de maintien de l'ordre public dans un centre urbain ». Bientôt, riche de tous ces enseignements, le colonel Logiest, de la gendarmerie belge, procèdera à l'indépendance du Rwanda. Très bientôt aussi, c'est le colonel Trinquier en personne qui viendra, au Katanga, dans l'espoir de tirer le meilleur parti de l'application de ces techniques.

Ces techniques ? Nos auteurs nous expliquent : un « mélange d'action militaire couplée à l'action politique ou, pour être plus précis, psychologique, restera la marque des Forces spéciales françaises ». Parmi lesquelles le fameux “11ème choc” d'Aussaresses, devenu le service action du contre-espionnage. Messmer le dissoudra, lors de sa grande purge des anti-gaullistes. Reconstituées ou maintenues, ces “forces spéciales” comprennent les parachutistes des 1er et 3ème RPIMA (de l'infanterie de marine), ceux du 2ème REP (composé de légionnaires), et du 13ème Régiment de dragons (spécialisés dans le renseignement). Au total, 2 500 hommes, guerriers-psychologues, qui forment ce qui est appelé ici « l'armée secrète du pouvoir ». Au vu de l'effrayant palmarès de ces « guerriers-psychologues », il est au moins évident que devrait s'imposer l'urgence de la dissolution de ces régiments dont le crime de grande envergure est la principale spécialité (idem pour la Direction du Renseignement Militaire ou le Commandement des Opérations Spéciales, deux institutions datant de 1992 : les instruments du génocide).

Périès et Servenay nous rappellent comment depuis le XIXème siècle, l'infanterie de marine forme l'ossature de l'entreprise coloniale. Ses “paras” en sont encore aujourd'hui le fer de lance. Quant aux fondements idéologi-

ques qui permettent d'endoctriner cette armée prête pour tous les crimes, on ajoutera ici pour mémoire que les pratiques les plus cruelles sont encensées depuis Toqueville, qui n'hésitait pas à revenir, en 1840, d'une mission de parlementaire en Algérie, en approuvant les méthodes très meurtrières de "pacification" pratiquées là-bas encourageant à leur maintien et à leur développement. Sans aller chercher si loin, Lacheroy et Trinquier sont les héritiers de la pensée "révolutionnaire" de la Collaboration pro-nazie, pour laquelle la suspension du jugement moral comme l'abolition des droits individuels ne posaient pas problème.

SUPPOSÉ "DE L'AUTRE BORD", Messmer se flatte dans ses mémoires des succès remportés à Madagascar et au Cameroun (deux sommets dans l'histoire de la barbarie). Monde ingrat où l'homme d'État est réduit à s'accrocher lui-même ses médailles : c'est bien lui qui institua, fin 57, la ZOPAC, c'est ainsi qu'il avait baptisé la « *Zone de pacification* » du Cameroun dans laquelle la terreur allait se déchaîner.

Poursuivant leur recherche dans le vivier des « étudiants » de ce qui s'appelle désormais « *l'école française* », nos auteurs ont trouvé aux côtés de Messmer un autre brillant disciple de Lacheroy, le lieutenant-colonel Jean Lambertton, auteur de conférences à l'École de l'état-major sur le thème de la "guerre psychologique". On appréciera comment les moyens pour vaincre dans le "champ psychique" de l'adversaire se matérialiseront, pour les bamiléks, sous la forme de bombardements au napalm. Mais, riche des enseignements de la bataille d'Alger, notre guerrier-psychologue mise d'abord sur le "renseignement" pour vaincre les "communistes" de l'UPC. Leur leader Ruben Um Nyobe finira traqué, à la manière du Che, et mourra pareillement assassiné.

Si Messmer en est réduit, bien longtemps après, à féliciter lui-même le Haut-commissaire au Cameroun qu'il fut dans ses plus jeunes années, c'est qu'il sera parvenu non seulement à triompher de l'UPC, mais également à ce que l'extermination des Bassas et des Bamiléks au long de dix années de très sale guerre, dans la bien nommée ZOPAC, sera passée quasi totalement inaperçue à ce jour. Les Camerounais eux-mêmes en ont perdu la mémoire. Les références dans la bibliographie étaient quasi inexistantes, jusqu'à ce que François-Xavier Verschave y consacre quelques pages dans *La Françafrique*. Dossier que corrobore *Une guerre noire*.

Dans un livre de souvenirs paru en 1988 sous le titre OK Cargo, un pilote d'hélicoptère, Max Bardet, présent au Cameroun de 1962 à 1964, évaluait de 300 à 400 000 le nombre de morts du napalm en pays bamileke. « *Ce n'est pas possible, tous ces villages morts, où sont les habitants ?* », demandait, stupéfait, un général à qui il faisait la promenade. Plus de quarante ans après, on

peut risquer la réponse : disparus. Disparus jusque du fond de la mémoire humaine. Ou bien faut-il espérer que se constitue enfin une commission d'enquête. Et que les derniers vieux rescapés encore vivants aujourd'hui nous disent ce qui s'est passé alors dans la « *Zone de pacification du Cameroun* » ?

REVENANT SUR L'HISTOIRE du "petit génocide" de la Noël 63, nos auteurs le détaillent de telle façon qu'il apparait comme une monstrueuse répétition générale. À ce "détail" près que l'ambassadeur de France pouvait alors dénoncer... la Belgique : « *ses responsabilités demeurent grandes du fait de l'assistance fournie non seulement pour le maintien de l'ordre, mais aussi pour la sûreté, qui découvre chaque jour, me dit-on, les ramifications du "complot tutsi"* ». Ces guillemets appliqués au "complot tutsi" ne sont certainement pas d'un Martres ou d'un Marlaud, ces ambassadeurs français successifs qui, de 1989 à 1994, accompagneront sans jamais faiblir le parti génocidaire dans sa paranoïa anti-tutsi. Ceci laisserait supposer que, ces années-là, hormis l'infusion originelle de "guerre révolutionnaire" transmise essentiellement par Marlières et Logiest, la politique française se serait alors, un temps, désengagée du programme raciste.

Ce n'est pas tout-à-fait certain, lorsqu'on voit les très nombreuses références au Rwanda, tout le long de ces années, dans le Journal de l'Élysée que Jacques Foccart publiera avant sa mort. Quoi qu'il en soit, on notera que trois ans après le "petit génocide", en 1966, un premier contrat d'armement pouvait se négocier à Paris, la France n'hésitant pas à équiper une armée fraîchement compromise dans le meurtre de masse.

Périès et Servenay évoquent également le cadeau que Georges Pompidou fera, juste avant de mourir, d'un... avion, au nouveau président du Rwanda, Juvénal Habyarimana. Bien qu'issu d'un coup d'État dont la plupart des promoteurs, à commencer par Habyarimana lui-même, s'avèrent avoir été des élèves de Logiest, son régime apparaîtra d'abord comme plus clément que celui de son prédécesseur, Grégoire Kayibanda, mis en selle lui-même par Logiest lors de l'indépendance. Mais il faut souligner qu'en même temps qu'une caravelle présidentielle, Pompidou offrait au Rwanda « *une assistance militaire pour créer la gendarmerie* ». Cette gendarmerie, analysée respectivement comme la grande œuvre du nouveau régime, permettait de quadriller tout le territoire, selon les plus purs préceptes de la "guerre révolutionnaire".

L'intérêt pour le Rwanda signifié spectaculairement par Pompidou sous forme de cette caravelle rutilante ne sera pas démenti par son successeur, Valéry Giscard d'Estaing, sous la présidence duquel se développeront les accords de coopération avec la gendarmerie rwandaise voulus par son prédécesseur sur son lit de mort. Nos auteurs ont probablement raison de suggérer que, de ce septennat, date le grand retour de la "guerre révolutionnaire" dans

la stratégie française. La désignation de Bigeard en personne comme secrétaire d'État aux armées doit être retenue comme un tournant important si on en juge par le déploiement spectaculaire de cette doctrine et des "guerriers-psychologues" en Argentine – qui interviendront alors.

Simultanément, on peut relever qu'en Angola, les services français engageaient une relation durable avec le « maoïste » Jonas Savimbi – adopté avec enthousiasme en raison de son combat raciste anti-métis. S'ouvrait un bon quart de siècle de guerre civile qui ne prendra fin qu'avec la mort de Savimbi. Quelques années plus tôt, celui-ci rendait hommage à Mitterrand – et Roland Dumas –, qu'il estimait avoir été ses meilleurs soutiens à travers les âges, dans une interview à l'*Événement du Jeudi*, en 1997. Il aurait pu aussi évoquer Dominique de Roux, décédé en 1977, à quarante-deux ans, aux lointains débuts de cette relation, sous Giscard, où l'agent-écrivain avait crapahuté des centaines de kilomètres en brousse, à la recherche du chef de l'Unita, dont il assurera également les relations publiques, à Paris comme à New York.

Ces mêmes années, une autre forme d'assistance française fera adopter au Rwanda toutes les dispositions qui permettront de passer du relatif amateurisme du "petit génocide" de la Noël 63 à l'époustouflant "succès" du génocide d'avril 94. « *Le Rwanda des années 1970 s'est transformé en une gigantesque zone de protection fonctionnant avec les instruments utilisés lors de la bataille d'Alger !* » soulignent Périès et Servenay. Après avoir examiné le cursus des étudiants de l'École supérieure militaire rwandaise, ils confirment : « *Dans les années 70, il est très net que les Rwandais adoptent le savoir-faire de l'école française* ». Entre autres « *grâce aux instructeurs français de la gendarmerie* », comme le leur précisera l'un de leurs élèves.

En 1983, c'est sous le nouveau régime socialiste de François Mitterrand que la forme d'engagement des gendarmes français change de nature, lorsqu'il sera convenu que « *les personnels militaires français* » « *servent sous l'uniforme rwandais* » – un simple badge "coopération militaire" permettant de les identifier. « *Autrement dit, à partir de 1983, les Français peuvent faire la guerre au Rwanda* », explicitent nos auteurs. C'est néanmoins en 1992 que cet accord originellement prévu pour la gendarmerie sera élargi à l'ensemble des forces armées, "régularisant" avec retard l'intervention française, et autorisant le camouflage des soldats français au sein de l'armée rwandaise. Ceci alors que s'instaurait le Commandement des opérations spéciales – le tristement célèbre COS –, la chaîne de commandement direct qui reliait François Mitterrand et l'amiral Lanxade aux exécutants des opérations secrètes qui conduiront le génocide sur le terrain.

Mais n'anticipons pas : viennent les années 90, et l'intervention militaire française déjà maintes fois racontée. Le coup de téléphone de

Habyarimana à Jean-Christophe Mitterrand, en présence de Gérard Prunier, le 2 octobre. « *Le lendemain, mercredi 3, nouvelle alerte en direction des militaires qui entourent François Mitterrand* », précisent Périès et Servenay. « *Dans l'après-midi, les hélicoptères d'attaque Gazelle armés de roquettes détruisent les véhicules et camions d'un convoi logistique des assaillants.* » « *Les instructeurs français sont à bord au moment de l'attaque mais, officiellement, ils ne tirent pas* », nous rappelle-t-on. Arrivent dans la foulée le 3ème RPIMA – le régiment jadis commandé par Trinquier puis par Bigeard –, et le non moins fameux 2ème REP, les légionnaires. C'est « *Noroît – le vent du nord* », expliquent nos auteurs, soulignant la dimension glaciale qui aura présidé au choix du nom de l'intervention militaire française.

On fera mine de débattre, dans les jours suivants, d'accorder ou non un soutien aérien à Habyarimana. Or, dès le premier jour, avant même que n'arrive Noroît, des militaires français bombardaient au lance-roquettes les colonnes du FPR, du haut de leurs hélicoptères d'attaque. Leurs munitions, les roquettes, feront l'objet de toutes les attentions. Le 8 octobre, l'amiral Lanxade, alors chef d'état-major particulier du Président de la République, informe Mitterrand dans une note écrite : « *Un petit lot de roquettes pour l'armement de ses hélicoptères pourrait utilement lui être envoyé [à Habyarimana].* » En marge de cette demande, « *François Mitterrand appose sur la page une flèche reliée à un gros "OUI"* », prennent le soin de décrire nos auteurs, évoquant ce document inédit jusque-là.

Plus intéressante encore, cette autre note inédite de Lanxade à Mitterrand, du 11 octobre, dans laquelle le conseiller du président suggère de « *retirer une compagnie* ». C'est son motif qui mérite d'être souligné : « *Ce retrait nous permettrait de ne pas paraître trop impliqués dans le soutien aux forces rwandaises si des exactions graves envers la population étaient mises en évidence dans les opérations en cours.* » Comme on le voit, son seul souci est de ne pas « paraître impliqué », et non le fait que de telles « exactions graves » peuvent se produire « dans les opérations en cours » – le seul problème posé par ces « exactions graves » étant qu'elles puissent être « mises en évidence ». Au moins l'amiral Lanxade ne pourra pas dire qu'il ne savait pas.

En effet, manifestement encouragés par la « rassurante » présence française, dès le 5 octobre les massacres avaient commencé, Habyarimana n'hésitant pas à proclamer l'état de siège et raffler des milliers de Tutsi dans les grandes villes. Le 13, l'ambassade pouvait informer Paris que « *des massacres sont signalés dans la région de Kibilira [...] Le risque de généralisation [...] paraît ainsi se concrétiser.* »

Le 24 octobre, l'attaché de défense, en charge de la coopération militaire sur place depuis 1988, René Galinié, informe explicitement sa hiérarchie du risque de génocide de 500 à 700 000 Tutsi. Cas unique parmi les nom-

breux cadres impliqués dans la mise en place de la politique française, René Galinié quittera volontairement le Rwanda quelques mois plus tard, en 1991.

Dès le 11 octobre, plutôt que de « *retirer une compagnie* » comme le suggérait Lanxade, il était procédé à la nomination du lieutenant-colonel Gilbert Canovas comme « *conseiller militaire* », premier patron de “l’opération spéciale”, venu officiellement « *pour aider les autorités militaires rwandaises* ». Sous ses “conseils”, en quelques mois, l’armée rwandaise atteindra vingt mille hommes, les nouvelles recrues ayant droit à quinze jours de formation – conformément au scénario prévu par Marlières... en 1954... Le succès de la mission de Canovas est tel que les Rwandais demandent en janvier 1991 qu’elle soit prolongée.

À la fin du même mois, le FPR procède à l’attaque de la prison de Ruhengeri, pour libérer des prisonniers politiques. Aussitôt seront exterminés, en représailles, des éleveurs tutsi du nord – les Bagogwe.

Dès lors, « *le cycle de la violence ne s’arrête plus pendant trois ans* ». Et, « *de manière constante, l’Élysée définit une ligne politique maximaliste* » soulignent Périès et Servenay. Leur plongée dans les archives est sans appel : Mitterrand se sera systématiquement opposé à toute suggestion, ne serait-ce que d’alléger le dispositif militaire. (Que Pierre Péan ait osé tirer des conclusions diamétralement opposées des mêmes archives laisse rêveur quand on pense que ce monsieur prétend dénoncer de « *blancs menteurs* » – peut-être le biographe de Foccart, Genoud, Mitterrand et Chirac, se regarde-t-il dans une glace ?)

Février 91 : c’est la création du Dami-Panda. Ses effectifs monteront jusqu’à une centaine d’hommes. Des parachutistes du 1^{er} RPIMA. Ils sont chargés d’instruire les troupes rwandaises au centre d’entraînement de commando de Bigogwe et au camp de Gabiro. Le lieutenant-colonel Chollet remplace Canovas. L’un comme l’autre, aujourd’hui décédés, n’ont pu répondre aux questions de nos auteurs-enquêteurs.

À la suite de Canovas, Chollet prenait donc la direction effective des Forces armées rwandaises, son mandat consistant officiellement à “conseiller” Habyarimana aussi bien que le chef d’état-major quant à l’organisation ou l’instruction de l’armée, mais également quant à « *l’emploi des forces* ».

Novembre 91 : est créé un nouveau “DAMI”, conçu spécifiquement pour entraîner la Garde présidentielle. On connaît les exploits ultérieurs de ladite Garde présidentielle, fer de lance du génocide. Peu après, en janvier 92, apparaît un troisième DAMI, pour former la gendarmerie non seulement aux interrogatoires, mais aussi au fichage. Aussitôt fleuriront les listes de suspects. Objet de critiques, ce Dami aurait été supprimé en novembre 92.

Avril 92 : deux ans avant le génocide, le lieutenant-colonel Jean-Jacques Maurin, du 3^{ème} RPIMA, vient “discrètement” prendre le relais de

Chollet considéré comme trop voyant, ayant bruyamment affiché son anti-tut-sisme. Chollet avait surtout été dénoncé publiquement comme “chef d’état-major de fait” de l’armée rwandaise. Une fonction que reprendra Maurin, toujours là en avril 1994, lors du coup d’État militaire de Bagosora.

Dans la même période est instituée la Direction du renseignement militaire (DRM) avec, à sa tête, le général Heinrich. Celui-ci se flattera de la qualité de son information sur le Rwanda. Son autre spécialité ayant été, à la même époque, la Bosnie... C’est également alors que l’amiral Lanxade, promu chef d’état-major des armées, est remplacé auprès de Mitterrand par Christian Quesnot – « *l’un des plus brillants esprits de sa génération* », selon Périès et Servenay. Et le général Huchon, détaché, comme Lanxade, du staff de l’Élysée, remplacera Jean Varret à la tête de la Mission militaire de coopération – la “direction du personnel” de ces soldats qu’on envoie à l’étranger.

Le dispositif est complet, et l’on peut s’étonner que nos auteurs omettent la création, au même moment, du Commandement des opérations spéciales, taillé sur mesure pour Lanxade, Quesnot et Huchon dans leurs nouvelles attributions, en permettant de court-circuiter la chaîne de commandement pour diriger les « opérations spéciales » avec le minimum de témoins.

Le général James Kabarebe, actuel chef d’état-major de l’armée rwandaise, raconte les combats livrés contre les Forces armées rwandaises (FAR) à l’époque : « – *Les français dirigeaient les bombardements ?* », lui demande-t-on « – *Oui, répond-il, mais pas seulement les bombardements. Ils commandaient les FAR, tout l’ensemble.* » La proximité des lignes de front aura permis qu’il entende une “engueulade” : « *Le ton de colère du commandant français (...) montrait qu’il se sentait plus concerné que les Rwandais eux-mêmes. C’était son affaire.* »

Février 93, des renforts du 1^{er} RPIMA sont envoyés sous le commandement du colonel Didier Tausin. C’est le détachement Chimère – « *encore plus près de la ligne de front, encore plus engagé, encore plus convaincu de la cause à défendre* », disent nos auteurs. L’objectif est d’encadrer et de « *commander indirectement* » l’armée rwandaise, selon les termes du rapport de la Mission d’information parlementaire.

Un sergent de ce 1^{er} RPIMA a failli atteindre un certain degré de célébrité : c’est “Étienne” Pascal Estrévéda, dénoncé pour avoir exécuté les fameux tirs de missiles contre l’avion d’Habyarimana. C’est un message d’un chef de milice de Kigali qui parviendra à la journaliste belge Colette Braeckman, dans lequel l’un des tireurs est identifié comme “Etienne” – et non des « *allégations du Service général de renseignements (SGR)* » comme disent Périès et Servenay. Et ce n’est pas non plus « *sans préciser s’il faisait partie du commando de l’attentat* », mais bien en dénonçant explicitement

“Etienne” comme tel. Quant à lui, le chef de milice disait faire partie de la demi-douzaine de personnes dans le secret de cette opération.

L'enquête permettra d'établir que le soldat “Dami” se faisant appeler Etienne était bien Pascal Estrévéda, sergent au 1^{er} RPIMA, « *chef de section mortier* ». « *Il a servi plusieurs mois au Rwanda* », confirme *Une guerre noire* en note de bas de page. Colette Braeckman aura également retrouvé sa trace, dans les mois suivants, au Burundi, où il aurait été chargé de... la protection du nouveau Président. Rappelons qu'en même temps qu'Habyarimana, l'avion frappé par les missiles tirés de la colline de Masaka avait également entraîné la mort du précédent Président du Burundi... « *Bien qu'ayant publié son identité, la mission d'information parlementaire n'a pas jugé utile de l'interroger* », remarquent Périès et Servenay. Ni lui, ni Paul Barril, présent alors « *sur une colline du Rwanda* », selon ses propres dires, et également dénoncé, lui par Gérard Prunier, comme pouvant « *connaître* » les hommes chargés d'exécuter ce « *contrat* » sur Habyarimana.

Notons simplement que Braeckman comme Prunier sont reconnus comme parmi les meilleurs spécialistes de la région. L'un, chercheur au CNRS, est l'auteur de *Rwanda : le génocide*, chez Dagorno, cité de tous côtés comme ouvrage de référence sur le sujet. L'autre, journaliste au *Soir* de Bruxelles, le quotidien belge le plus réputé, couvre avec un très grand professionnalisme la région. Ce n'est pas exagéré de dire qu'elle rend compte de “l'histoire immédiate” du Congo-Zaïre, comme du Rwanda ou du Burundi, avec rigueur, prudence et un constant souci d'impartialité. Cet esprit de mesure qui l'anime est d'autant plus admirable qu'il ne l'empêchera pas de dénoncer aussi bien le Zaïre de Mobutu que le Rwanda génocidaire soutenu par la France.

Soupçonnée depuis le premier jour, comme dans ce livre, d'être une simple courroie de transmission des services belges, son apport décisif à la connaissance des faits ne sera jamais pris en compte. « *Il est plus que probable que la journaliste a été instrumentalisée* », affirment Périès et Servenay. On l'est toujours d'une manière ou d'une autre... Recevant par porteur une enveloppe, déposée à la réception de son bureau à Bruxelles, contenant la “missive” d'un chef des milices de Kigali, encore fallait-il l'authentifier – hormis son épouvantable cachet d'authenticité, de l'objet lui-même à la graphie de son auteur, en passant par la critique interne du texte, de son vocabulaire comme de sa grammaire. Bonne connaisseuse du terrain, la journaliste ne tarda pas à identifier ce “chef de milice”. Son principal souci sera d'abord de protéger cet informateur, possiblement encore vivant, qu'elle craignait de mettre en danger en publiant ses informations quand les tueries battaient leur plein.

Complétant son enquête, Colette Braeckman recueillait un deuxième témoignage corroborant le premier : l'après-midi de l'attentat, il y avait sur la

colline de Masaka, à l'endroit même d'où partiront les missiles, des soldats vraisemblablement français, puisque portant le beret penché "à la française", à l'inverse des Belges ou des Rwandais qui ont repris la tradition belge.

Ces informations prennent d'autant plus de poids, treize ans plus tard, lorsqu'on n'a toujours pas fourni les alibis ni de Pascal Estrévéda, ni de Paul Barril. Savoir si Colette Braeckman ou Gérard Prunier auront été "instrumentalisés" par leurs sources n'est certainement pas la question essentielle. Mais nos auteurs ont raison de souligner que « *l'action psychologique se poursuit en France* »...

Le modèle du genre, « *le comble de l'absurde* » – ainsi que c'est ici qualifié – aura été atteint par Stephen Smith dans les colonnes du *Monde*, lorsqu'il entreprendra de relancer le mystère de la "boîte noire", à simple fin de brouiller les cérémonies du dixième anniversaire du génocide – et les informations qui se mettaient à jour pour l'occasion (tels les livres de Patrick de Saint-Exupéry ou du général Dallaire, comme les importants travaux de la Commission d'enquête citoyenne réunie à Paris). Supposée appuyer l'enquête du juge Bruguière, annoncée dès lors comme bouclée, cette baudruche se dégonflera tout comme la même histoire de "boîte noire" rapportée par Barril, dès juillet 94, pour détourner l'attention des informations publiées peu avant par Colette Braeckman.

En 2004 comme en 94, il ne faudra pas longtemps pour comprendre que l'enregistrement des dialogues de la cabine de pilotage ne risquait pas de désigner l'identité des tireurs de missiles. En dépit de son caractère absurde, le feuilleton de cette quête tiendra en haleine les lecteurs du *Monde* pendant plusieurs semaines. Que l'existence de ces boîtes s'avèrent de surcroît totalement fantaisistes se passe tout bonnement de commentaires – et confirme l'évidence de la mauvaise foi des auteurs de ces prétendues "informations". Si l'hypothèse d'une opération française manquait de preuves, l'extrême incohérence de ces "informateurs" supposés faire la "preuve" inverse, de même que les pathétiques élucubrations du juge Bruguière, fournissent au moins ce qu'on pourrait appeler de très forts indices en faveur de la vraisemblance d'une responsabilité française qu'on essaye si maladroitement de camoufler.

Rideau de fumée typique de "l'action psychologique", le roman de cette pseudo-boîte noire suffit à certifier que leurs auteurs, Barril ou Smith, sont bien, eux, "instrumentalisés" et ce, manifestement, en défense des services français. C'est ce que l'on peut dire aussi du travail du juge Bruguière, qui n'aura instruit qu'à charge de l'hypothèse la moins vraisemblable, ne se donnant même pas le mal d'instruire sérieusement à décharge de l'éventualité d'une responsabilité française, hypothèse pourtant forte à l'examen du dossier.

Autre rideau classique de "l'action psychologique" : SAS le prince Malko Linge, auquel Gérard de Villiers prête d'avoir élucidé cette histoire

d'attentat, élaborant jusque dans ses détails l'hypothèse Bruguière "pour le peuple", enveloppant le tout de sexe et de sang, suivant son éternelle recette. « *Gérard de Villiers a beaucoup d'amis dans le milieu des mercenaires et des services spéciaux* », expliquent nos auteurs à qui le prince du roman de gare aura accordé un entretien. Celui-ci ne cache pas ses sources : « *Pour cette enquête je suis d'abord allé voir mon vieux copain, le juge Bruguière.* »

Paradoxe, dont il est fréquent que les désinformateurs abreuvent leurs lecteurs, bien que Gérard de Villiers écarte toute implication française pour instruire l'hypothèse saugrenue d'un commando américain, lorsqu'au terme de son roman il fait se rencontrer son héros, SAS Malko Linge, face à face avec « *le chef de tir et organisateur de l'opération* », nos auteurs soulignent que le « *vieux monsieur* » au « *visage mou* » et aux « *yeux d'un bleu cobalt* » aura été reconnu par « *les africanistes* » comme correspondant à... Jacques Foccart.

On savait déjà que Foccart, en dépit de son grand âge et bien que supposément retiré des affaires depuis bien longtemps, se déplacera effectivement alors à Gbadolite, pour rencontrer Mobutu – et obtenir sa collaboration au génocide en facilitant le passage de l'aéroport de Goma pour l'approvisionnement en armes des FAR, en plein milieu du massacre, lorsqu'il ne sera plus possible de faire ces livraisons directement à Kigali. Il est d'autre part souvent relevé que Mobutu pourrait avoir été informé à l'avance du risque de cet attentat. Quoi qu'il en soit, on imagine qu'un homme de l'envergure de Foccart, patron opérationnel de l'Afrique et des "coups fourrés" durant plus d'un quart de siècle, ne peut qu'avoir fait figure de "grand patron" en se risquant, en 1994, sur le terrain. Ce clin d'œil à la vérité éclaire d'une profondeur réaliste l'ensemble de l'opération, si l'on veut bien oublier le reste du livre.

MAIS REVENONS à la "guerre psychologique" appliquée directement au Rwanda. Alison des Forges avait bien identifié le psycho-sociologue Roger Muchieli, comme auteur de cours dont les cahiers auront été retrouvés à la préfecture de Butaré. Périès et Servenay nous en disent plus sur ce Muchieli, auteur d'innombrables ouvrages, mais identifié ici comme « *théoricien de la pensée anti-subversive* ». Il se serait en particulier penché sur... la « *recette de l'accusation en miroir : comment vilipender son ennemi en lui attribuant l'intention de commettre le propre crime que l'on prémédite* ». Le monsieur détaillait la "recette". À toutes fins utiles.

À la veille de l'attentat nos auteurs relèvent ce discours prémonitoire tenu par un journaliste sur Radio Mille Collines. Tel une cartomancienne, celui-ci évoque « *une petite chose* » à venir le 6 avril. Depuis « *la révolution du 1er octobre 1990* », origine de l'intervention française, d'où se daterait la nouvelle ère génocidaire, pendant laquelle « *les forces armées rwandaises sont res-*

tées dans leurs casernes », « elles n'ont taquiné personne », dit le journaliste dans le langage estampillé du crime, appelant le peuple à se lever, en « quatrième colonne » pour tenir « les arrières ». « Je me demande par où vous vous échapperez », pouvait-il ajouter visualisant par avance le quadrillage complet du territoire prévisible dès le début de l'exécution du programme pour qui en avait connaissance. Les témoignages de rescapés décrivent cette horreur d'un monde où l'on est instantanément prisonnier, sans échappatoire possible, sinon le miracle d'un repli du territoire, abri aussi providentiel que provisoire.

Une demi-heure après l'attentat contre l'avion présidentiel, avant même que celui-ci soit annoncé, les barrages se mettaient en place, et les exécutions sur listes se déchaînaient dans l'intérieur du pays, relèvent nos auteurs. Soulignons que ce point, à lui seul, permet d'établir la vraisemblance d'une complicité entre les auteurs de l'attentat et ceux du génocide.

On ne peut que regretter, à ce degré de pertinence, que Périès et Servenay parsèment leur récit d'imprécisions, d'opinions à l'emporte-pièce ou d'omissions significatives telle que, dans leur minutieuse description du coup d'État de Bagosora, la réunion à l'ambassade de France de l'ensemble du GIR (Gouvernement interimaire rwandais, responsable du génocide) à la veille de son intronisation, si bien qu'il est difficile de dire que le nouveau régime ne bénéficiait pas pour son baptême de « la moindre présence d'un représentant étranger », comme ils le mettent en avant. Les "présences" de l'ambassadeur Marlaud et du lieutenant-colonel Maurin – qui avait installé alors son QG à l'ambassade –, n'étaient certainement pas à compter pour "la moindre" des choses.

Parmi les "imprécisions" et autres indécidatesses dont est parsemé ce livre, on peut relever le renvoi dos à dos des adversaires militaires, FPR et FAR, accusés de « faire des civils une arme de guerre » également, « d'un côté comme de l'autre ». Nos auteurs feraient mieux de soupeser parfois leurs mots. Après avoir décrit par le menu l'application de la « septième arme » à « l'ennemi intérieur », ils ne se rendent pas compte qu'une telle mise en équivalence n'a pas grand chose à envier à la théorie du double génocide qu'ils dénoncent par ailleurs, avec pertinence, en note de bas de page. Une telle mise en équivalence relève bien de « l'accusation en miroir » telle que Muchieli l'a théorisée, et telle que Périès et Servenay nous l'ont patiemment décrite....

RICHES DE CET ESPRIT de "mesure", nos auteurs seront reçus par Édouard Balladur. Celui-ci montre aussitôt sa bonne connaissance des "principes". Pédagogue, l'ancien premier ministre explique. La "guerre révolutionnaire", il la connaît bien : elle consiste à « avoir une action de provocation de la violence ». « Et pour ça, il faut faire peur aux gens », poursuit celui qui gouvernait du temps du génocide. « En leur faisant peur, on les rend cruels », n'hésite-t-il

pas à ajouter en révélant d'un mot l'alpha et l'omega de ce crime impensable. Mais, bonhomme, il fait mine de "relativiser" : « *C'est vieux comme le monde, vous savez.* » Survolant l'histoire du crime de Néron à Mao, peut-être veut-il montrer sa culture ? Non, il est simplement doctrinal : « *La diffusion de la peur est le fondement de l'action révolutionnaire.* » Et il précise, prenant la précaution de ne pas induire ses interlocuteurs en erreur sur ce point : « *Que l'on soit de droite ou de gauche, c'est pareil.* » Extrayant en effet la quintessence de la "guerre psychologique", comprise à la sombre lumière des résultats de "l'opération spéciale", l'ancien premier ministre a le sens des formules : « *Quand les gens ont peur, ils deviennent méchants.* » Ou encore : « *inquiéter, comme on rend un chien méchant.* » Tout est dit.

On s'étonne de la réputation "sympathique" qu'Édouard Balladur sera parvenu à faire passer, y compris auprès de nos auteurs qui recueillent des propos aussi hallucinants. Ils disposent également d'un document inédit : le compte-rendu du premier conseil des ministres "restreint" inaugurant la "cohabitation", le 2 avril 1993. Cette réunion ne sera pas seulement le moment où la droite nouvellement élue apportera son soutien à l'intervention entreprise sous la gauche depuis 1990. On peut la voir aussi comme une "conférence de Wannsee", où se décidera la mise en place des moyens nécessaires au génocide.

Le tour de table commence par François Léotard, ministre de la Défense, qui présente une situation militaire « *redoutable* », appelant implicitement des renforts. Juppé, alors aux Affaires étrangères, est catégorique : « *Nous ne pouvons pas partir* », affirme-t-il, tout en ayant conscience que « *si nous renforçons* » – la décision qui sera prise –, « *nous nous enfonçons dans ce dossier* ». Michel Roussin, le gendarme de la DGSE promu ministre de la Coopération – après avoir été l'adjoint de Chirac à l'Hôtel de Ville –, prévient qu'il va falloir approvisionner en armes et en munitions. Indépendamment des questions budgétaires, prend-il soin de préciser. « *Nous avons déjà beaucoup de dettes vis-à-vis du ministère de la Défense. Mais le ministère de la Coopération doit participer plus activement à ce dossier.* »

On a vu comment en langage militaire, un génocide peut s'appeler une « *opération spéciale* ». On voit ici comment, en langage administratif, il ne s'agit que d'un « *dossier* ».

Efficace, Mitterrand s'empare aussitôt de cette demande budgétaire, pour y répondre affirmativement : « *Cela se passera sûrement comme cela* », dit-il, très sûr de lui, préjugant de l'opinion à venir, tout en renvoyant prudemment la responsabilité : « *car cela dépend de monsieur le Premier ministre* », qu'il interroge : « *Monsieur le Premier ministre ?* »

« *Le statu quo n'est pas tenable* », commence Balladur, comme pour justifier par avance de sa décision de rompre ce « *statu quo* » en engageant une

politique offensive. « *Nos forces sont trop faibles. Nous devons être davantage présents.* » Il propose d'envoyer d'emblée mille hommes de plus. « *Il faut apporter des moyens supplémentaires à nos forces* », insiste-t-il.

Où est la "colombe" pour qui l'objectif « *clair* » aurait été « *un désengagement progressif de la France* » « *trop engagée du côté du gouvernement hutu* », ainsi que l'ancien premier ministre se présente aujourd'hui à nos auteurs ?

Mitterrand clôture ce conseil martial en expliquant qu'il se sent obligé de déroger à son principe de non intervention dans les affaires intérieures, « *car il y a le problème tutsi* ». La preuve de l'internationalisation du conflit étant de ce fait toute trouvée : « *Le président [de l'Ouganda] Museweni est lui-même apparenté tutsi.* » « *On doit faire comme vous l'avez souhaité, Monsieur le Premier ministre* », conclut humblement le Président après avoir fourni cette pauvre justification de la décision de mettre en branle le processus génocidaire, en ce mois d'avril 1993. Un an avant le "génocide d'avril", la décision était ainsi prise de fournir, sans limite budgétaire, en armes et en munitions, autant qu'il le faudrait à l'armée qui projetait sans ambiguïté ce crime à venir.

Pour resituer le contexte, rappelons que quelque temps plus tôt, lors d'une tournée au Rwanda, le dernier ministre de la Coopération, le socialiste Marcel Debarge, devait encourager les Dami à poursuivre la lutte « *anti-terroriste* » – pour annuler l'instruction précédente du général Varret. De même, celui-ci se verra retirer toute autorité sur les Dami après leur avoir signifié « *sa détermination à sanctionner tout manquement* », que des associations de défense des droits de l'homme avaient pu dénoncer. Comme Varret aura l'occasion d'en témoigner devant la Mission d'information parlementaire, Marcel Debarge lui fera savoir alors que « *ses instructions n'étaient pas les bonnes* ». Au contraire, il s'agissait donc d'encourager les "manquements"...

Varret agissait à la demande du précédent Ministre de la coopération, Edwige Avice, elle même aussitôt démise, et remplacée par Debarge. En même temps s'instituait le COS. L'amiral Lanxade passait chef d'état-major des armées. Quesnot prenait la place de Lanxade auprès de Mitterrand, et Huchon quittait l'Élysée pour prendre celle de Varret, chef de la Mission militaire de coopération.

À l'occasion d'un second voyage au Rwanda, Debarge se signalera aussi pour son soutien au CDR (le parti génocidaire), qu'il encouragera à créer des fractions "power" dans tous les partis, ainsi qu'il fut fait, en application de ses précieux conseils.

Aussi mal informés qu'ils aient pu être, les participants d'un tel « *Conseil restreint* » pouvaient avoir vu alors Jean Carbonare apporter son témoignage au journal télévisé de Bruno Masure le 24 janvier 1993, et prévenir de la nécessité urgente de changer de politique si l'on voulait éviter le génocide à venir.

On ne comprend pas bien comment Périès et Servenay ont pu voir là « *d'un côté un Président décidé à respecter la règle de l'intervention française* » – alors qu'au contraire Mitterrand se croit obligé de justifier, médiocrement, de pourquoi il fait exception à cette règle, Museveni étant “apparenté tutsi”... ; et « *de l'autre un gouvernement qui veut sortir du “piège rwandais”* » – alors que, tout au contraire, dès ce premier « *Conseil restreint* » de la “cohabitation” consacré au Rwanda, on ne voit que les ministres et le premier ministre sur-enchéris à qui sera plus va-t-en-guerre. Ceci dans le contexte de montée des tensions connu de tous.

Exonérant un peu vite le Premier ministre, nos auteurs permettent à celui-ci d'exonérer à son tour Mitterrand, avec lequel il trouvait « *toujours une solution* ». Aucun « *clivage* » entre lui et le patron du COS. Non, ce serait « *son entourage* » qui poussait Mitterrand à intervenir. Le « *clivage* » aurait été entre lui, Balladur, et « *certain milieux, soit des milieux avec ce que veut dire le terme milieu* ».

Cet ancien Premier ministre, présumé responsable de crime contre l'humanité, voudrait distraire le public avec une telle fantaisie. Après les « *boîtes noires* » de Barril et de Smith, le « *milieu* » de Balladur pourra figurer en bonne place dans la liste des « *leurres* » proposés pour escamoter la responsabilité de l'État qu'il gouvernait alors. Lors de son audition devant la mission parlementaire, avec Juppé et Léotard, il n'avait pas hésité à proposer de façon fracassante les “preuves” de la responsabilité de Paul Kagamé et des Américains dans l'attentat du 6 avril. Les rapporteurs oseront relever que ces messieurs avaient singulièrement manqué de sérieux dans la circonstance, en ne fournissant pas le moindre élément à l'appui de leurs énormes accusations.

Encore un peu et l'ensemble de l'affaire pourra être attribué à Fantomas.

NOS AUTEURS RELATENT le navrant ballet international pour surtout ne pas empêcher le génocide – et d'abord ne pas le reconnaître. Précis, ils rendent à Jean-Paul II l'hommage d'avoir été le premier à dire “génocide”, le 27 avril, suivi de Boutros Boutros Ghali, le 4 mai, qui enregistrait avec un certain retard l'information déjà donnée par le Vatican. Il faudra attendre encore quelque temps, le 16 mai, pour que Jean-Hervé Bradol, de MSF, se résigne à « *pousser un peu la machine en terme de médiatisation* », selon les termes d'un Rapport interne de MSF que nos auteurs auront eu l'autorisation de citer.

En attendant ce 16 mai, pendant près d'un mois et demi, MSF aura assisté au génocide en silence, Bradol ayant signé dès le départ un accord avec la Croix Rouge, excluant toute « *déclaration politique sur les Tutsi et les Hutu* ». Le 8 mai, pour l'assemblée générale de MSF-Belgique, Réginald Moreels ne pourra remettre son “rapport moral”. « *Ce que j'ai vu dépasse ce que je pourrais raconter* », dit-il en larmes.

Au Conseil des ministres “restreint” du 13 avril 1994, quelqu’un au moins semble avoir compris. C’est François Mitterrand, qui résume placidement : « *On voit bien de quelle manière cet attentat meurtrier a donné le signal du déclenchement du massacre collectif.* » Un « *massacre collectif* », au singulier : exactement le phénomène de la “machine à tuer” abondamment décrit. « *Les massacres vont s’étendre ?* » demande-t-il au chef d’état-major. Et Lanxade de répondre : « *Ils sont déjà considérables.* » Ajoutant sans rire : « *Maintenant ce sont les Tutsis qui massacreront les Hutu dans Kigali* », affirmant au futur le “deuxième génocide”, dans le plus pur style de “l’accusation en miroir”.

Incroyablement violent, Michel Roussin, ministre de la Coopération, et à ce titre patron des soldats engagés sur le terrain – encore officiellement ce 13 avril –, intervient : « *Nous sommes dans une situation où les comptes vont se régler sur place.* » Où il faut comprendre qu’à ce niveau de gendarmerie on peut confondre un génocide avec un “règlement de compte”...

Lanxade ayant annoncé par avance la chute de Kigali, Mitterrand réfléchit : « *Il serait quand même étonnant que le gouvernement d’Habyarimana (sic) ne trouve pas un endroit sûr dans le pays où il puisse tenir quelque temps.* » On aura peut-être oublié d’aviser l’Élysée de l’assassinat du premier ministre du “gouvernement d’Habyarimana” – comme de la création du GIR dans les murs de l’ambassade de France...

Ce jour-là, Juppé et Mitterrand se diront favorables à une “suspension” de la Minuar, l’intervention onusienne originellement destinée à empêcher le génocide. Ils se disent en accord avec les Belges sur ce point. C’est pourtant trois jours plus tard que l’assassinat de dix casques bleus poussera Bruxelles à retirer son contingent.

Pendant ce temps, c’est MSF qui décrochera le pompon de la mauvaise foi. Après avoir passé un mois dans l’enfer de Kigali, Jean-Hervé Bradol n’est pas décidé à parler. « *On avait une prévention à parler de génocide* », raconte Philippe Biberson. « *Les premiers à en parler sont les Belges [en l’occurrence, Réginald Moreels de MSF-Belgique, comme on a vu]* » « *À Paris, on se prend la tête là-dessus.* » Suprême hypocrisie, après avoir assisté plus d’un mois au développement du massacre systématique : « *On commence à y voir clair : il y a une opération planifiée pour exterminer les Tutsi en tant que tels.* » « *On commence à entrer en contact avec des chercheurs [...], à lire des ouvrages.* » C’est méritoire, mais peut-être un peu déplacé quand on sait que les morts tombent alors au rythme de 10 000 par jour. Et que les french doctors sont aux premières loges.

LE 10 MAI, Mitterrand ose dire à la télévision : « *Nous ne sommes pas destinés à faire la guerre partout [...]. Nos soldats ne peuvent pas être les arbitres internationaux des passions qui, aujourd’hui, bouleversent tant de pays.* » Pour un peu, il ne saurait situer le Rwanda sur une carte.

Sans se résoudre à parler de génocide, le 16 mai, MSF réagit enfin : Jean-Hervé Bradol révèle sur TF1 qu'il ne s'agit pas de « *tribus en train de se massacrer* ». Mieux, il dit tout ce qu'il y a à savoir : « *Les gens qui massacrent aujourd'hui, qui mettent en œuvre cette politique planifiée et systématique d'extermination sont financés, entraînés et armés par la France.* » Patrick Poivre d'Arvor lui aura consacré six-sept minutes, sans images, en ouverture de journal. Un traitement exceptionnel pour un aveu fracassant bien que tardif.

Lorsque Bruno Delaye propose deux jours plus tard à la délégation de MSF de rencontrer Mitterrand, Philippe Biberson estimera que c'était inutile... L'irresponsabilité, ou plus exactement la conscience morale auto-limitée, restera la posture des french doctors de bout en bout, à tel point qu'après avoir examiné les frasques de Bernard Kouchner, les palinodies vertueuses de Bradol laissent un goût amer de demi-vérité. Trop peu, trop tard.

Extraordinairement cynique, Bruno Delaye : « *500 000 morts de plus, ça ne change pas l'équilibre du monde, ça change peut-être le cours du café* »...

Le 12 juin, c'est Alain Juppé qui reçoit la délégation de MSF au Quai d'Orsay. Comme pris la main dans le pot de confiture, il se débat lamentablement : « *En ce qui concerne mes services, je peux vous dire que depuis fin mai il n'y a certainement plus aucune livraison d'armes au régime Habyarimana* ». Lui aussi ne semble pas s'être encore avisé de la mort d'Habyarimana et du coup d'État du GIR conduit par Bagosora avec le soutien de l'ambassadeur Marlaud et du lieutenant-colonel Maurin. Ni même que des livraisons d'armes par "ses" services jusqu'à fin mai, constituent un soutien caractérisé au régime génocidaire... S'il peut garantir l'inaction de ses services depuis douze jours – bien après qu'il a lui-même officiellement reconnu le fait du génocide –, il n'hésite pas à dénoncer Mitterrand : « *Ce qui peut se passer là-bas [à l'Élysée], moi je n'en sais rien* », avoue le ministre des Affaires étrangères.

Le 14 juin, le même Mitterrand, dont Juppé suggérait qu'il pouvait bien être encore en train d'organiser les livraisons d'armes clandestines aux forces génocidaires, reçoit à son tour la délégation des french doctors. Ils ont droit au grand jeu. L'acteur consommé prend la parole : « *C'est une bande d'assassins* ». Pour un peu, il témoignerait à charge : « *J'ai eu Agathe Habyarimana à la maison. C'est une folle qui voulait appeler à la continuation du génocide sur les radios périphériques françaises.* » Il lui aura peut-être expliqué que RTL n'était pas la même chose que RTL... « *Maintenant, on en a marre, on va intervenir* », conclut le vieux Président plein d'une soudaine énergie, deux mois et demi après le début du génocide, à l'heure où celui-ci est quasiment achevé. « *On va essayer de mettre de l'ordre dans tout ça et de sauver des gens* ».

Le drame approche de sa fin. Reste l'épisode de la "zone humanitaire sûre", au cœur de laquelle, à Bisero, les derniers résistants tutsi seront liquidés durant les premiers jours de l'intervention française de Turquoise.

Critiquée depuis l'origine pour avoir abrité les troupes génocidaires en déroute, et facilité leur installation dans des camps de réfugiés au Zaïre, l'opération Turquoise est particulièrement sur la sellette depuis que l'on a recueilli des témoignages de rescapés dénonçant l'intervention de militaires français aux côtés de miliciens génocidaires pour débusquer les derniers Tutsi dans les montagnes de Bissero.

Diffusés, en partie, lors de la Commission d'enquête citoyenne, en mars 2004, ces témoignages seront reproduits dans le rapport de celle-ci. D'autres témoignages mettant également en cause le comportement des troupes de Turquoise dans la si mal nommée "zone humanitaire sûre", conduiront aux plaintes instruites devant le Tribunal des forces armées de Paris. Patrick de Saint-Éxupéry et d'autres journalistes témoigneront aussi de ces débuts de l'opération Turquoise où ils assisteront à des manœuvres incohérentes des troupes françaises, laissant s'accomplir les derniers massacres sans lever un petit doigt.

Un autre témoignage précieux recueilli dans *Une guerre noire* est celui de Jacques Martin-Berne, colonel à la retraite. Il était à l'époque à l'état-major de la Force d'action rapide, heureux bénéficiaire d'une conférence hebdomadaire faisant un tour d'horizon des problèmes planétaires. Il se souvient que dès février-mars l'inquiétude montait quant à la "poudrière" rwandaise. Chargé fin juin de la coordination de l'intervention "rapide" de Turquoise, il en conserve de l'amertume : « *On n'a pas sauvé les Tutsi [...] Nous sommes arrivés trop tard. [...] Voulait-on faire massacrer tous les Tutsi ? [...] Je pense que nous avons été manipulés par le pouvoir politique. Tout le monde savait fin avril que c'était un génocide. [...] Pourquoi a-t-on attendu la fin du mois de juin ? Le pouvoir politique a caché quelque chose et on n'a pas voulu le dire.* »

Un autre des militaires qui accepteront de recevoir nos auteurs sera le général Lafourcade, patron de cette opération Turquoise. Il plaide sa totale ignorance de la situation avant d'arriver : « *Il y avait eu des reconnaissances de Mirage IV mais, avec les nuages, on ne voyait rien.* » Il ajoute : « *Cela prouve que l'on n'avait plus grand monde au Rwanda, nulle part. À part ceux qui étaient enfermés à Kigali.* » Périès et Servenay relèvent l'aveu. Mais c'est pour mieux le démentir : « *Tous les officiers rwandais que nous avons rencontré – des FAR ou du FPR – ont eu la même réponse : ils n'ont pas vu de Français à Kigali pendant le génocide* », affirment nos enquêteurs. Et dans le reste du Rwanda ? La question ne sera pas posée.

Quant à une éventuelle présence « à Kigali », nos auteurs réservent la possibilité qu'il y ait eu des « sonnettes » – soit des « agents dormants », « capables de rester des jours, voire des semaines immobiles ». Prolongeant cette hypothèse, ils suggèrent : « *Si des "sonnettes" ne sont pas des troupes régulières, peut-être s'agit-il de mercenaires ?* » « *L'hypothèse n'est pas si incongrue* », insistent-

ils. Ils appellent à la rescousse le témoignage du général Lafourcade : « *C'est possible* », dit celui-ci. Pour nourrir cette hypothèse, Lafourcade se souvient que, lorsqu'il avait été amené à refuser des armes à des représentants des FAR, ceux-ci, mécontents, menaçaient de demander « *au capitaine Barril* ».

Si ce témoignage est accablant pour Barril, et si ce dernier répond bien au qualificatif de “mercenaire”, on peine à voir, en particulier au Rwanda, ce qui aura distingué l'action de l'ancien gendarme de l'Élysée de celle d'autres coopérants militaires français, qu'il n'aura fait que renforcer. On ne lui prête pas, en tout cas, le profil de la “sonnette”, « *capable de rester des jours, voire des semaines, immobile* »... On se souvient que ce “mercenaire” se vante d'avoir hissé le drapeau sur l'ambassade de France, où il dit avoir résidé. Pendant le génocide.

Il n'est pas sûr que Périès et Servenay soient ainsi parvenus à écarter la question d'une présence militaire française alors. Rappelons que le général Dallaire a déclaré avoir vu « *plein* » de militaires français à l'état-major, et en particulier dans la Garde présidentielle, « *tout le long* » du génocide – dans une interview à Daniel Mermet diffusée sur France inter en février 2004. Il est néanmoins bien possible que cette présence ait été discrète à Kigali où, dès le 6 avril, les dizaines de coopérants militaires – encore officiellement présents en contradiction avec l'esprit des accords d'Arusha – sont cantonnés à leur résidence au camp de Kanombe – ainsi que c'est spécifié dans les annexes du rapport parlementaire. La date du départ officiel de ces “AMT” est elle-même débattue. On aura pu relever que leur patron, le colonel Cussac, a obtenu du Conseil d'État le règlement de ses indemnités de résidence à Kigali pour la période même du génocide...

Et qu'en est-il des Dami, dont on sait qu'ils vivaient au sein des troupes rwandaises, immergés dans le pays – ainsi que l'expliquera le général Varret aux députés ? De trop nombreux témoignages de rescapés évoquent cette présence de militaires français sur le terrain “tout le long”, pour que cette “hypothèse”, moins “incongrue” que scandaleuse, puisse être ainsi écartée sans plus d'examen.

Nos auteurs auront peut-être entendu parler de ces militaires français capturés par le FPR au cours des opérations, dont Jean-Christophe Ruffin, alors « *conseiller politique* » du Ministre de la défense, viendra négocier la restitution avant le déploiement de Turquoise. Le fait sera évoqué en marge de l'audition de Ruffin devant la Commission d'enquête citoyenne. Il était déjà mentionné par Braeckman dans son livre, dès 1994. Qu'en est-il de ces soldats pris alors aux côtés des FAR ?

CONSTATONS SIMPLEMENT que Périès et Servenay glissent un peu vite sur ces questions. Pourtant, reconnaissons-leur d'avoir collectionné des “perles”,

particulièrement au long de leurs entretiens avec des militaires. Ainsi Lafourcade : « *Ma première proposition [...] est de couper le pays en deux* ». « *Et puis, on négocie avec le FPR un cessez le feu.* » Position maximaliste alors, celle que Kouchner avait tenté d'imposer sans succès peu avant. Celle que l'on attribue à Mitterrand et que Balladur aurait contrecarré en décidant d'une opération Turquoise limitée à la « *Zone humanitaire sûre* » que Lafourcade était chargé de diriger. Tout au contraire de cette version officielle, le commandant en chef de cette opération « *humanitaire* » nous dit maintenant qu'il envisageait d'abord une action offensive.

Ce que confirme le colonel Rosier responsable, lui, du COS. Rappelons qu'il s'agissait des troupes spéciales sous chaîne commandement réduite qui obéissaient directement au Président et au chef d'état-major, pour des opérations exclusivement secrètes, "spéciales". « *Courant mai* », il avait étudié « *la possibilité de la mise en place d'un détachement du COS à Kigali* ». D'humeur toujours belliqueuse, le 4 juillet 1994 il déclarait encore à des journalistes : « *Le FPR va être surpris, car Gikongoro ne sera pas un Dien Bien Phu, mais plutôt un Austerlitz.* »

Vient l'examen de Bisesero. « *D'emblée* », nos auteurs annoncent qu'ils vont « *décevoir* », et proposent pour commencer une estimation globale du nombre de rescapés encore présents sur les collines alors – 3 000 dont 800 seront sauvés. On discuterait ainsi du sort de 2 400 personnes. On sait que les Tutsi s'étaient réfugiés là dès le début du génocide par dizaines de milliers – et qu'ils résisteront héroïquement, pendant trois mois, aux tentatives répétées des assassins. Combien en restait-il au début de Turquoise ? La seule "estimation" que l'on connaisse sera donnée par les montagnes de cadavres que l'on retrouvera après les premiers passages des soldats de Turquoise. Il semble que l'on ait oublié de les dénombrer.

"D'emblée", Périès et Servenay formulent ainsi leur question : « *L'inaction des troupes françaises* » pendant les trois premiers jours de Turquoise « *est-elle volontaire ou non ?* » Nos auteurs ne semblent pas avoir compris que ce qui est reproché par les rescapés, c'est au contraire "l'action" des soldats du COS. Rappelons que l'amiral Lanxade a expliqué aux députés que « *les premiers jours* » Turquoise dépendait du Commandement des opérations spéciales, précisant qu'il ne remettra qu'ensuite les pouvoirs au général Lafourcade.

À la recherche d'une vérité "autorisée", Périès et Servenay ne prennent pas en compte les voix des rescapés. Ils veulent bien entendre le journaliste, Patrick de Saint-Éxupéry, mais c'est pour relever dans son récit « *une erreur* » – il n'aurait pas bien repéré la chaîne hiérarchique : s'il a cru que le capitaine Marin Gillier avait autorité sur le lieutenant-colonel Duval, ce serait faux, chacun de ces hommes ayant autorité sur « *deux zones distinctes* ». Notons que

cette “erreur” peut sembler légère, et de peu de conséquence relativement au récit détaillé et accablant qu’on peut lire dans *L’inavouable*.

Nos auteurs en profitent pour balayer l’ensemble du dossier d’un revers de la main, et nous proposent la version presque drôle que leur donnent les autorités. Marin Gillier « *pensait avoir affaire à des troupes infiltrées du FPR* » – et non à des rescapés. C’est la forme même de l’accusation contre “l’ennemi intérieur” qui est acceptée ici comme “justification”. Tout le génocide sera développé autour de cet artifice : il fallait débusquer les “infiltrés”, les Tutsi sur “les arrières” constituant dans leur ensemble la “cinquième colonne du FPR”. Les rescapés de Bisesero seront effectivement traités comme des “infiltrés du FPR” par les troupes du COS accompagnée de leurs miliciens à machettes.

Duval et Saint-Éxupéry tenteront alors de faire bouger la hiérarchie ? Périès et Servenay recueillent les témoignages du colonel Rosier et du général Lafourcade qui disent ne jamais avoir été alertés. « *C’est parole contre parole* », concluent-ils. Au passage, Rosier n’hésite pas à renvoyer la responsabilité sur Duval dont il était, indiscutablement, le supérieur hiérarchique. « *Je pense qu’il a fait une connerie qu’il voulait cacher [...]. Peu importe.* »

Nos auteurs oublient de relever l’incohérence de Rosier : « *une connerie* » aurait été commise telle que la mission officielle de protection des derniers Tutsi aurait pu être criminellement négligée, sans que cela “importe” ? Et il ose énoncer une accusation aussi grave comme une opinion personnelle – « *je pense* », dit-il. Entre-temps, il aura omis, lui, de faire part de ses pensées à la mission parlementaire, pour la réserver, douze ans après les faits, en février 2006, à nos journalistes.

Périès et Servenay reprendront aussi les déclarations que leur fait le général Lafourcade, un peu facilement, suggérant que celui-ci fournirait « *la clef* » de lecture de cet épisode. Le patron de Turquoise renvoie, lui, la faute sur celui qui dirigeait le COS sur le terrain, Rosier. Celui-ci ne lui aurait « *pas rendu compte* » du fait qu’il y avait des réfugiés à sauver dans les montagnes de Bisesero... Le général ose alors une contrevérité que nos auteurs omettent de relever : « *Même lorsque François Léotard est venu le 28, il n’en a jamais été question.* »

Or, de cette visite de Léotard jusqu’aux avant-postes de Turquoise, à quelques kilomètres de là où survivaient encore de nombreux rescapés, on dispose déjà du compte-rendu qui a pu en être donné par Alison des Forges, dans *Aucun témoin ne doit survivre*. Alors que Lafourcade et Rosier prétendent avoir été victimes d’un “malentendu”, à cette date les journalistes, dont l’envoyé spécial du New York Times, en savaient plus. Ce dernier interpelle le ministre avant qu’il ne reprenne son hélicoptère : « *Que comptez-vous faire*

pour Bisesero ? » Ayant d'abord considéré qu'« on n'a pas d'hommes pour ça », Léotard corrige le tir, et demande qu'une patrouille soit envoyée. Celle-ci partira avec retard, le lendemain, pour constater la présence de nombreux réfugiés, et ne reviendra que trois jours plus tard pour découvrir les montagnes de cadavres de ceux-là mêmes qui étaient encore sauvables trois jours plus tôt. Négligence ?

Lafourcade dit n'avoir "rien su" avant le 30 juin. Nos auteurs ont ici l'occasion de rappeler que, sur les ondes de RFI, on pouvait entendre dès le 28 ce dialogue entre un rescapé et le lieutenant-colonel Duval : « – Emmenez-nous. » « – Je ne peux pas », répond Duval.

C'est avec leur coutumière "mansuétude" que nos auteurs osent conclure : « Seule certitude : il y a eu quelques dysfonctionnements au sein de la chaîne hiérarchique du COS sur le renseignement et une vérité occultée. » On aurait aimé qu'ils nous en disent plus sur cette dernière. Quant à leur "certitude", ils ne font que paraphraser ce que leur aura dit Lafourcade : « Il y eu un malentendu au niveau du COS, de l'unité qui a eu le renseignement. » Parole de général comme vérité d'évangile...

ON APPROCHE DE LA CONCLUSION. Que reste-t-il à examiner ? « Au moins aussi grave » pour nos auteurs que les accusations sur la participation de l'armée française à la liquidation des derniers rescapés de Bisesero qu'ils auront évité de reprendre, le fait d'avoir laissé Radio Mille Collines continuer à émettre à partir de la "zone humanitaire sûre".

Le général Hoggard "témoigne" à son tour : « Une fois mon équipe du CRAP a failli attraper une camionnette et l'émetteur, mais ils sont arrivés trop tard. C'est un échec, ce n'est pas faute d'avoir essayé. »

Lafourcade le dément : « Trois à quatre jours » après son arrivée, les émetteurs de la radio sont repérés, « à l'aide de goniomètres ». Parvenu à « la localiser », Lafourcade demande l'autorisation de « monter une opération spéciale » pour "la" neutraliser. « Cela m'a été refusé par l'état-major des armées », affirme-t-il. La "faute", inexistante selon Hoggard, incomberait selon Lafourcade aux "politiques" : « Un coup comme ça, le chef d'état-major va demander au Premier ministre ou au Président : "Est-ce qu'on y va ?" ».

Ainsi voilà un premier "responsable" identifié, c'est l'amiral Lanxade, chef d'état-major des armées, "réfèrent direct" de Lafourcade. Lanxade refuse de répondre. Mitterrand est mort. Reste Ballardur, que nos auteurs interrogent sur ce point : il n'en a pas gardé mémoire, mais veut bien assumer la décision prise alors de ne rien faire. « C'était tout-à-fait conforme à ce que je souhaitais », dit-il. « J'avais donné instruction de ne pas se laisser emporter dans des opérations de guerre » – feignant de considérer que pour arrêter le fonctionnement de ces

émetteurs identifiés, il n'y aurait eu d'autre recours que de les "bombarder", alors qu'il n'était bien sûr question que d'une simple opération de police.

Adeptes forcenés de la contrevérité, Édouard Balladur conclut l'entretien en philosophe : « *Vous savez, la politique, c'est le choix du moindre inconvénient* ». Plutôt que d'arrêter quelques propagandistes génocidaires, plutôt continuer de diffuser les appels au meurtre de Radio Mille Collines... « *Il fallait faire notre devoir moral* » ajoute-t-il. Qu'entend-il par là ? « *Nous nous étions laissés embourber dans cette affaire rwandaise depuis des années et des années* », sous-entendu : solidairement avec ce que ces messieurs appelaient encore "le régime Habyarimana". « *Le drame ayant éclaté* », c'est bien là qu'il fallait « *faire son devoir moral* » – et là, il faut bien comprendre : ne pas abandonner ses alliés dans la difficulté. Ainsi comprenait-il « *le devoir moral* ».

« *Nous n'étions pas en mesure de faire davantage* [comprendre : pour les alliés Hutu Power] ». « *Nous sommes allés à la limite de nos possibilités* ». En effet.

Dernière question : pourquoi les soldats de Turquoise ont-ils omis de procéder à l'arrestation des responsables du gouvernement génocidaire, alors que le crime imprescriptible de génocide était alors reconnu par l'ONU comme par le Pape ? À ce sujet aussi, nos auteurs recueillent sans sourciller les plus invraisemblables justifications que leur fournissent les responsables militaires. « *On n'avait pas les moyens de le faire* », répète Lafourcade.

Particulièrement gentils, nos auteurs comprennent qu'il s'agissait-là comme dans l'ensemble de l'opération Turquoise de « *ne pas insulter l'avenir* ». Autrement dit : ne pas arrêter les responsables du génocide évitait à l'armée française de se voir aussitôt dénoncée pour sa propre participation au génocide...

Extrêmement gentils, ils laissent le colonel Hoggard leur fournir le plus extravagant alibi : s'il n'a pas procédé à l'arrestation des génocidaires, ce serait parce qu'il n'avait « *pas envie qu'une affaire comme celle des dix Casques bleus belges nous arrive* ». Les limites de la décence sont parfois pulvérisées. Juste après, le même reconnaît avoir été face au Président et au Premier ministre du régime génocidaire qui qu'émandaient son aide. Mais, encore une fois, c'est à la responsabilité politique qu'il renvoie : « *Si on avait eu le mandat de les arrêter, on l'aurait fait.* » « *Ça ne me posait aucun problème* », croit-il utile d'ajouter.

L'HEURE DE LA CONCLUSION est arrivée. Périès et Servenay posent la question « *qui tue* » : « *La France fut-elle vraiment impliquée, et si oui à quel degré ?* » « *D'ailleurs "impliquée" est-il le mot juste ?* », se demandent-ils. Ils finissent par convenir néanmoins que, même dans le contexte doctrinal de la "guerre révolutionnaire", l'institution de la « *machine à tuer ne peut s'expliquer sans*

l'apparition d'un projet politique spécifique » qu'ils attribuent à « *des opérateurs politiques et militaires* ».

De “quand” daterait ce “projet” ? Nos auteurs considèrent que les pièces qu'ils versent au dossier sont insuffisantes pour “conclure”. Ils se rassurent en s'appuyant sur un propos de Raul Hilberg, le spécialiste de « *la destruction des Juifs d'Europe* », où celui-ci considère que cette question serait “insoluble”. L'expert de la Shoah propose alors une explication invraisemblablement mécaniste : « *Les bureaucraties sont mues par une sorte de structure latente : chaque décision en entraîne une autre, puis une autre, et ainsi de suite, même s'il n'est pas possible de prévoir l'étape suivante* ». La désresponsabilisation totale de l'État contenue dans cette vision semble convenir à nos auteurs.

Les génocides, selon cette citation de Hilberg, seraient des mécaniques incontrôlées où la seule question serait de situer « *le point de non retour* », le moment à partir duquel « *tant de massacres ayant été commis* » qu'il n'est « *plus possible d'enrayer la machine* ». Mais le moindre des responsables de “la destruction des Juifs d'Europe” manifesta-t-il jamais la moindre intention “d'enrayer la machine” ? Et quel est donc ce “mécanisme” qui aurait obligé les nazis à exterminer en catastrophe 400 000 juifs de Hongrie, à la veille de leur défaite ? De quoi parle Hilberg ?

Néanmoins nos auteurs sont plus affirmatifs : ils disposent à ce sujet de l'agenda de Théoneste Bagosora, dont l'examen leur permet de conclure qu'il est « *certain que le premier trimestre 1993 marquerait ce “point de non retour”* ». Jusque-là on considérait que le “franchissement du Rubicon” pouvait avoir eu lieu un peu plus tard, au mois d'août, lors de l'adoption des accords d'Arusha, quand Bagosora aurait déclaré « *préparer l'apocalypse* ». Au vu du « *conseil restreint* » du 2 avril 1993, on peut désormais dater de ce jour la décision budgétaire d'équiper l'armée du crime. Mais Périès et Servenay résistent là aussi à conclure : « *Faut-il vraiment s'acharner à trouver un ordre écrit du “cerveau” du génocide des Tutsi ?* »

Ils rappellent Hilberg au secours : le crime serait ainsi le produit de la rencontre entre la « *bureaucratie* », « *une structure organisationnelle* », et « *un groupe d'hommes* » qui se disent à un moment que « *l'histoire de leur nation n'a qu'un sens : celui de la terreur comme mode de résolution du conflit* ». Remarquons au passage que ce raisonnement exclu par avance l'hypothèse d'une responsabilité française. Ceux qui décident ainsi pour « *leur nation* », ce sont bien évidemment des Rwandais, tel Bagosora dont on scrute l'agenda.

On peut s'inquiéter de la phrase suivante, où nos auteurs se risquent à de lourdes prédictions : « *Cette fascination de la terreur, en tant qu'outil de contrôle des populations, devrait connaître de nouvelles perspectives dans les guerres futures.* » Et l'on ne peut qu'espérer que Périès et Servenay soient en train

de dire n'importe quoi, là comme sur d'autres points. Par exemple, lorsqu'ils prétendent, pour finir, tirer « *les leçons politiques* » de leur travail.

Oubliant un instant le “leurre” constitué par Bagosora, et tirant effectivement les conclusions de ce qu'ils ont observé quant à l'engagement français, nos auteurs conviennent qu'« *à bien suivre le fil, on constate que les décisions à propos de l'affaire rwandaise se seront prises parmi un groupe d'hommes très réduit, pas plus de vingt-cinq, au sommet de l'État* ». Ils confirment même la « *forte domination de l'Élysée* » dans ce groupe décisionnel, déjà pointée par la plupart des observateurs. Mais « *si ces [vingt-cinq] hommes ont été, à l'évidence, impliqués dans le processus politique qui conduisit au génocide, la question reste ouverte de l'ampleur de cette implication, donc, de leur responsabilité* ». Ainsi, serait « *ouverte* » la question de la « *responsabilité* » y compris au sommet de l'État.

Le problème serait qu'il manque une instance pour évaluer ces responsabilités. « *Une mission d'information semble bien légère par rapport à l'ampleur du désastre* ». L'hypothèse d'une comparution devant le Tribunal d'Arusha, chargé de juger les principaux responsables du génocide, n'est pas envisagée. L'appel implicite à une commission d'enquête parlementaire, moins « *légère* » qu'une mission d'information, reste néanmoins une bonne idée qu'il n'est pas interdit de reprendre.

Examinant méthodiquement l'échelle des responsabilités françaises, nos auteurs descendent dans la hiérarchie et se penchent sur le cas des « *quelques centaines de personnes* », « *appartenant à l'armée, à la diplomatie et à la coopération* ». « *À défaut d'être impliqués* », ceux-là ne peuvent pas dire qu'ils ne savaient pas : « *eux sont les initiés* ». « *Ils ont vu, ils ont compris, et ils n'ont rien pu faire.* » Ne pouvaient-ils donc dénoncer ce qu'ils savaient ? Refuser d'obéir ? Ou, au moins retrospectivement, participer à l'établissement de la vérité ? Non, ceux-là sont réduits à conserver « *une profonde blessure à l'âme* » aux yeux de Périès et de Servenay. Souhaitent-ils mettre en balance les « *blessures à l'âme* » des fonctionnaires complices de l'exécution d'un génocide avec les blessures infligées aux corps des innombrables victimes ? L'indécence de leur conclusion ne semble même pas les effleurer.

Enfin, est examiné le cas des « *hommes de terrain* ». Ceux-ci porteraient la charge d'avoir « *tenté de mettre en œuvre cette absurde politique de neutralité* », en obéissant aux ordres qu'on leur donnait. Nos auteurs oublient encore ici que ce n'est pas tant la « *neutralité* » de l'intervention française qui est dénoncée, mais au contraire sa partialité en faveur du projet criminel – un fait qu'ils ont pourtant suffisamment instruit en près de 400 pages. Ils reconnaissent bien là, pourtant, que « *les actes et les gestes* » de ces « *hommes de terrain* » « *se sont trouvés en contradiction complète avec tous nos principes moraux et politiques* ». Alors ? Périès et Servenay nous assurent que ceux-là « *ne s'en sont pas*

sortis indemnes ». Peut-on demander là aussi une pensée pour ceux qui ne s'en sont pas "sortis indemnes", dans les fosses communes du Rwanda supplicié ? Ou bien faut-il en appeler aux témoignages des rescapés, aux femmes violées, aux amputés, à ceux qui ont été défigurés – et à tous ceux qui ont perdu tout ou partie de leurs familles ?

Les auteurs d'*Une guerre noire* veulent bien admettre que la responsabilité de ces exécutants puisse être « aussi » en cause, « mais à une toute autre échelle ». Il n'est pas certain que l'aptitude à prendre des mesures sur une telle échelle des responsabilités soit le point fort de ces messieurs, ainsi qu'on a pu le voir à répétition au long de cet ouvrage, et ainsi qu'on le vérifie encore ici.

LE COMMANDANT DE SAINT-QUENTIN, présent au Rwanda au moins jusqu'au début du génocide en tant que responsable de la formation du Bataillon parachutiste basé à Kanombé, s'il est identifié pour s'être précipité sur les lieux où est tombé l'avion présidentiel, ne se sera pas seulement distingué en étant aussi le premier militaire français convoqué devant le tribunal d'Arusha, fin 2006 – à la demande de la défense du "procès des militaires" où comparait Bagosora. Grégoire de Saint-Quentin est aussi écrivain. Il est, en particulier l'auteur de *Vers un retour de la guerre révolutionnaire ?* paru en 1997 dans la *Revue de la défense nationale*.

Périès et Servenay invitent à réfléchir à « cet encombrant héritage » de la « guerre révolutionnaire », et nous alertent sur le fait que Saint-Quentin « n'est pas le seul » à souhaiter le "retour" des pratiques criminelles de l'armée française. Frémissons. Dans *Guerre, subversion et révolution*, paru en 1968, le colonel Trinquier prenait soin de préciser, en note de bas de page, que « dans des villes comme Paris, Lyon ou Marseille, par exemple, les districts coïncideraient avec les arrondissements », prévoyant d'appliquer les méthodes de la bataille d'Alger, y compris au cœur de nos villes. Mais ce n'est pas seulement pour nos propres os, ou ceux de nos enfants, que nous avons toutes les raisons de nous alarmer, mais bien pour ceux de tous nos frères humains qui en ont assez vu.

LES AUTEURS d'*Une guerre noire* ajoutent malheureusement un dernier paragraphe, dans lequel ils se hasardent à l'analyse politique. Ils estiment qu'on serait « à l'heure du désengagement progressif et réel [de la France] du continent africain ». Plaidant en faveur d'un « véritable partenariat stratégique » entre la France et les États africains, ils prêteraient à sourire : qu'y a-t-il d'autre qu'un « véritable partenariat stratégique » entre la France et ces États depuis le processus des indépendances ambiguës qu'ils ont si bien décrit ? Que peut-on souhaiter d'autre que de « véritables » indépendances africaines, qui n'ont que trop tardé depuis un demi-siècle ?

Aujourd'hui, nos auteurs voient surgir en Afrique « *d'autres forces que celles des États* », « *des prédateurs économiques, des groupes d'armement et autres mafias* ». Que nous chante-t-on là ? Les « *prédateurs économiques* », au premier rang desquels figurent certainement les « *groupes d'armement* », mais aussi les groupes pétroliers, ou les papetiers comme Bolloré, ou encore les bétonneurs comme Bouygues, ne s'abritent-ils donc pas tous sous l'aile de l'État néo-colonial ? Et tous les fils de cet empire nommé Françafrique ne sont-ils pas rigoureusement centralisés entre les mains de la Présidence de la République, rue de l'Élysée, y compris institutionnellement, ainsi que Périès et Servenay eux-mêmes l'auront suffisamment démontré ?

Mais non, nous aurons mal compris. Ces "mafias" qui permettent de nouveau d'escamoter la responsabilité d'État, nos auteurs y voient l'expression de « *ces forces extrêmement dynamiques du libéralisme anglo-saxon et du national-capitalisme chinois* »...

On peine à distinguer en quoi leur vision s'écarte ici des fantasmes d'un Bernard Debré imprégnés du fameux "complexe de Fachoda". Mieux encore, face à ces dangers, il n'y aurait d'autre rempart que... la francophonie. Et nos auteurs de se féliciter, pour mot de la fin, de ce que Paul Kagamé « *s'est mis à apprendre le français* ». Un million de morts ? Pourquoi pas si, à l'arrivée, on enregistre un ou deux nouveaux inscrits à l'Alliance française ? Envers et contre tout, Balzac avance...

Nos lecteurs comprendront peut-être qu'on préfère ici appeler à un peu plus de sérieux. Non seulement un million d'hommes, de femmes et d'enfants auront été horriblement victimes d'une énième exportation de la « *guerre psychologique* » enseignée dans les – mauvaises – écoles de la République. Mais, plus encore qu'un usage insensé de l'armée française et des fournitures militaires payées sur le budget de la Nation, c'est une volonté criminelle, articulée sur une stratégie au long cours, qui est mise à jour dans cette « *enquête sur les origines du génocide rwandais* ». Face à une telle monstruosité, il n'y a pas lieu de tergiverser ni de ruser avec des vérités gênantes. Il faut aller jusqu'au bout de l'enquête et en tirer toutes les conclusions qui s'imposent.

Conclusions provisoires des travaux de la Commission d'enquête citoyenne sur le rôle de la France durant le génocide des Tutsi au Rwanda en 1994

Réunie à Paris du 22 au 26 mars 2004, la Commission d'enquête citoyenne sur le rôle de la France durant le génocide des Tutsi au Rwanda en 1994 a examiné durant cinq jours un ensemble de documents et témoignages portés à sa connaissance, suggérant que l'État français et certains de ses représentants, officiels ou officieux, pourraient avoir été complices dans ce génocide. Au terme de ses travaux, qui seront diffusés sous diverses formes écrites et audiovisuelles, la Commission fait état de ses premières conclusions :

1. AU PLAN MILITAIRE, LA COMMISSION CONSTATE :

– 1.1. Les troupes spéciales françaises, ce qui n'est pas contesté, ont formé de 1991 à 1993 dans plusieurs camps d'entraînement des milliers d'hommes qui, pour beaucoup, allaient devenir les encadreurs du génocide ; la France admet avoir formé les commandos de la Garde présidentielle et les troupes d'élite de l'armée rwandaise, mais plusieurs témoignages avancent que, dans le recrutement massif opéré à l'époque, les hommes formés par les instructeurs français pouvaient aussi bien être (ou devenir) des membres d'escadrons de la mort, des instructeurs ou leaders des milices qui participeront au génocide.

– 1.2. Dès janvier 1993, il était difficile pour ces instructeurs français (DAMI) de ne pas voir la volonté exterminatrice de certains chefs et groupes

militaires ou miliciens aux moyens ainsi renforcés, puisqu'un important massacre avait eu lieu à proximité du camp de Bigogwe où travaillait une partie de ces DAMI.

– 1.3. Un témoin visuel entendu par la Commission assure que, déjà en avril 1991, des militaires français arrêtaient les Tutsi à un barrage routier près de Ruhengeri, sur la base de leur carte d'identité ethnique, et les remettaient aux miliciens en bord de route qui les assassinaient aussitôt ; il reste à rechercher si ces militaires auraient agi seuls ou en obéissant à des ordres, et dans le second cas le niveau hiérarchique de ces ordres.

– 1.4. Plusieurs témoignages recueillis au Rwanda, visionnés par la Commission, allèguent d'une sorte de partage des tâches concerté dans le Sud-Ouest du Rwanda, lors de l'opération Turquoise, entre certains militaires français et des miliciens ; l'un de ces derniers et plusieurs rescapés assurent que la découverte des survivants par les premiers éléments de l'opération Turquoise sur les collines de Bisesero a coïncidé avec une série d'attaques sans précédent des milices beaucoup mieux armées, qui auraient massacré une partie des survivants, le reste n'étant sorti de ce piège que trois jours plus tard par les moyens de transport français ; des témoins interrogés récemment sur place par la Commission, parmi les rescapés et les miliciens, estiment que ce retard a été voulu ; il s'agit là encore d'accusations d'une extrême gravité, qui nécessitent une enquête complémentaire.

– 1.5. Selon le journaliste Patrick de Saint-Exupéry, le colonel Rosier aurait fait faire demi-tour à un détachement français parti porter secours à des rescapés ; bien que ne relevant pas d'une complicité active dans le génocide, cet ordre, qui contredit l'objectif affiché de l'opération Turquoise, ne peut rester sans explication.

– 1.6. Il n'est pas contesté que l'opération Turquoise n'a rien fait pour empêcher les militaires et miliciens du génocide de partir s'installer avec armes et bagages à quelques kilomètres du Rwanda, au Kivu (à l'est du Zaïre) ; un rapport de 1995 de Human Rights Watch (HRW) assure que l'armée française aurait transporté l'organisateur présumé du génocide, Théoneste Bagosora, le chef milicien Jean-Baptiste Gatete, et plusieurs autres responsables de l'extermination des Tutsi.

– 1.7. Le même rapport de HRW affirme, à partir de plusieurs témoignages, que des militaires et miliciens du camp génocidaire en fuite ont été amenés dans une base française en Centrafrique pour y être entraînés de nouveau ; ce rapport a été rejeté en bloc par les autorités françaises, mais l'affirmation de HRW s'inscrit dans une constellation de faits montrant que les

troupes spéciales françaises ont considéré dès la fin du génocide que ceux qui l'avaient commis pouvaient rester leurs alliés.

– 1.8. Il n'est pas contesté que les forces militaires et miliciennes du génocide ont entrepris dès l'été 1994 de se reconstituer au Kivu (Zaïre) ; c'est le moment où la France, par l'entremise entre autres de Jacques Foccart et du général Jeannou Lacaze, renoue officiellement avec le dictateur zaïrois Mobutu et lui envoie des instructeurs militaires ; plusieurs témoignages, dont celui du général Roméo Dallaire, montrent la proximité entretenue entre l'armée française et le général Augustin Bizimungu, commandant les Forces armées rwandaises (FAR) qui encadraient le génocide ; quatre ans plus tard, ce général et ses troupes seront à nouveau les alliés de la France dans la guerre civile au Congo-Brazzaville ; la Commission s'est interrogée sur la coopération continuée avec des forces impliquées dans le génocide pour une succession de guerres en Afrique centrale.

– 1.9. À l'aéroport de Goma au Nord-Kivu – contrôlé directement par les Français durant l'opération Turquoise (de fin juin à début août 1994), ou par des forces zaïroises alliées de la France avant et après cette opération –, les avions-cargos chargés d'armes n'ont cessé d'affluer pendant et après le génocide, à destination des forces armées qui ont encadré les massacres (les FAR) ; plusieurs rapports en attestent (HRW, Amnesty International, NISAT...) ; un témoin a décrit à la Commission comment, fin juin 1994, ces cargaisons d'armes étaient transférées aux FAR ; il estime qu'à cette époque, le transit par Goma supposait l'accord de l'armée française.

– 1.10. Deux de ces livraisons d'armes pour les FAR pendant le génocide, les 25 et 27 mai (après l'embargo voté le 17 mai par l'ONU), ont été l'objet d'une enquête de HRW ; le consul de France à Goma, Jean-Claude Urbano, a indiqué à l'enquêtrice de HRW qu'il s'agissait d'honorer des commandes à la France antérieures au 17 mai ; il a démenti par la suite, mais a renoncé à sa plainte contre HRW.

– 1.11. Selon l'historien Gérard Prunier, Philippe Jehanne, conseiller DGSE du ministre de la Coopération Michel Roussin, a admis que la France livrait des armes au camp du génocide ; dans une entretien avec Médecins sans Frontières, le ministre des Affaires étrangères, Alain Juppé, a déclaré avoir mis fin aux livraisons d'armes fin mai 1994 (alors que le génocide est aux trois-quarts achevé), tout en suggérant que l'Élysée pourrait continuer d'en livrer.

– 1.12. Selon un compte-rendu examiné par la Commission, recueilli en 1994 à Kigali par la journaliste Colette Braeckman, le lieutenant-colonel

Ephrem Rwabalinda a rencontré à Paris le 9 mai (plus d'un mois après le début du génocide), le général Jean-Pierre Huchon, chef de la Mission militaire de coopération (MMC) et pivot de l'alliance entre l'armée française et les FAR ; le compte-rendu mentionne l'intention de la France de porter secours à ses alliés et la mise en place d'une liaison cryptée entre la MMC et les FAR ; il impute au général Huchon le souci de s'installer dans une guerre longue et de renverser la mauvaise « *image du pays* » ; la critique interne de ce document et les effets qu'il semble avoir eu les jours suivants sur les messages émis par les radios rwandaises penchent en faveur de son authenticité ; celle-ci pourrait être confirmée ou infirmée à partir de vérifications factuelles (agenda du général, paiement du matériel de communication, etc.) ; s'il était authentique, ce document ferait paraître la profondeur de l'alliance entre une partie de l'armée française et les FAR durant le génocide ; la Commission regrette que ni le Parlement, ni des médias, n'aient cherché à enquêter à ce sujet.

– 1.13. Selon l'historienne Alison Des Forges et le journaliste Patrick de Saint-Exupéry (qui fait état d'un document), le lieutenant-colonel Cyprien Kayumba, acheteur d'armes des FAR, attaché à l'ambassade du Rwanda en France, aurait séjourné 27 jours à Paris au printemps et au début de l'été 1994, et aurait été en contact fréquent avec le général Huchon.

– 1.14. Mi-juin 1994 est organisée par le colonel Bagosora, orchestrateur présumé du génocide, une double livraison d'armes depuis les Seychelles jusqu'à Goma ; l'intermédiaire est un Sud-Africain, Willem Petrus Ehlers, un ancien responsable du régime d'apartheid, qui a reçu une formation militaire en France et serait proche d'un important agent français ; l'argent de la vente a été tiré sur la BNP Paris.

– 1.15. L'ex-capitaine de gendarmerie Paul Barril apparaît au cœur du dispositif militaire franco-rwandais ; il ne cache pas ses liens avec la mouvance porteuse du génocide, ni qu'il a été présent au Rwanda pendant le génocide ; deux sources sérieuses, Alison Des Forges et Patrick de Saint-Exupéry, indiquent qu'il a signé avec le gouvernement du génocide un contrat "*insecticide*" (les Tutsi étaient appelés "*cafards*") ; il est peu compréhensible que, sur ce point comme sur d'autres, ce militaire semble bénéficier d'une totale immunité ; la Commission ne comprend pas non plus qu'il n'ait pas été entendu par la Mission d'information parlementaire.

– 1.16. Plusieurs témoignages, et les propos recueillis par divers journalistes, montrent l'anti-tutsisme virulent voire prosélyte affiché par des militaires français, depuis certains soldats intervenant durant l'opération Turquoise jusqu'à de hauts gradés.

– 1.17. Plus généralement, la présence militaire française au Rwanda de 1990 à 1994 paraît bien avoir été entièrement captée par les forces spéciales imbriquées aux services secrets, avec l'appoint des commandos de la gendarmerie (GIGN et EPIGN) ; avec Patrick de Saint-Exupéry, la Commission constate qu'une guerre secrète a été menée au Rwanda par une « *légion présidentielle* » hors hiérarchie, le commandement des opérations spéciales (COS), affranchi de tout contrôle démocratique hors la personne du Président ; cette situation est d'autant plus dangereuse que, selon le chercheur Gabriel Périès, la doctrine militaire enseignée et transmise parmi ces forces spéciales privilégie des formes de manipulation de l'opinion et de contrôle des populations, ainsi que le renforcement des réflexes identitaires ; on peut dès lors se demander si, à l'occasion de la guerre menée par la France au Rwanda pour des objectifs obscurs, des « *apprentis sorciers* » n'auraient pas franchi – comme le soutient Patrick de Saint-Exupéry – un palier dans la guerre psychologique et l'instrumentalisation de l'ethnicité jusqu'à amorcer, dans un contexte « *favorable* », la dynamique génocidaire ; cet amorçage pourrait être un résultat non souhaité, mais pourquoi en ce cas les plus hautes autorités politiques et militaires, rattachées à la Présidence de la République, ont-elles mis si peu d'empressement à combattre dès avril un génocide que certains officiers ou diplomates laissaient présager depuis 1990 ou 1991 ?

2. AU PLAN FINANCIER, LA COMMISSION CONSTATE :

– 2.1. La Banque nationale du Rwanda, trésor de guerre des organisateurs du génocide, a pu tirer des sommes importantes sur la Banque de France et la BNP Paris : 2 737 119,65 FF en six prélèvements du 30 juin au 1er août pour la Banque de France, 30 488 140,35 FF en sept prélèvements du 14 au 23 juin 1994 pour la BNP ; la CEC se demande comment la Banque de France a pu procurer des moyens financiers (dont 1 500 000 FF le 1^{er} août, alors que le Gouvernement responsable du génocide et sa banque ont quitté le Rwanda depuis un mois) aux auteurs d'un génocide commencé le 7 avril ; comment l'autorité de tutelle de la place financière de Paris a pu ne pas demander de couper les liens financiers avec les autorités génocidaires ; comment la BNP a pu ignorer la portée de ces prélèvements.

– 2.2. La Commission se demande pourquoi la France et la BNP n'ont pas davantage coopéré avec la commission d'enquête des Nations unies à propos de la double livraison d'armes aux FAR évoquée plus haut, en provenance des Seychelles mi-juin 1994, impliquant l'intermédiaire Ehlers et le colonel Bagosora, et dont le paiement est provenu de la BNP Paris.

3. AU PLAN DIPLOMATIQUE, LA COMMISSION CONSTATE :

– 3.1. La journaliste Colette Braeckman a confirmé que, selon une source diplomatique, le Gouvernement intérimaire rwandais (GIR) composé de représentants des factions politiques extrémistes et qui va aussitôt superviser le génocide, aurait été constitué au sein de l’ambassade de France à Kigali, sous la houlette de l’ambassadeur Marlaud.

– 3.2. La France va continuer à reconnaître le GIR, qui sera jugé responsable du génocide par le Tribunal pénal international d’Arusha, durant tout le génocide et même les premières semaines de juillet, après avoir protégé sa fuite ; le 27 avril, vingt jours après le début du génocide, elle a accueilli à l’Élysée, au Quai d’Orsay et, semble-t-il, à Matignon, le Ministre des Affaires étrangères du GIR Jérôme Bicumupaka, accompagné d’un leader réputé pour son fanatisme ; ce, malgré les avertissements d’importantes organisations des droits de l’Homme, qui ont mis en garde l’exécutif français contre la caution ainsi apportée aux autorités en train d’administrer le génocide ; la Commission se demande par ailleurs pourquoi les quelques voix discordantes au sein de la diplomatie française n’ont pas été entendues.

– 3.3. L’Élysée, qui disposait d’une grande influence sur le GIR, ne s’en est guère servi pour l’inciter à cesser les massacres ; le Président de la République, selon Patrick de Saint-Exupéry, et son Monsieur Afrique Bruno Delaye, selon Alison Des Forges, auraient tenu des propos marquant une indifférence quasi totale au fait qu’un génocide puisse être en train de se commettre en Afrique, comme s’il s’agissait de quelque chose de banal.

– 3.4. Selon l’historien Gérard Prunier, l’Élysée aurait subordonné la mobilisation diplomatique contre le génocide à la réalisation d’objectifs géopolitiques comme la réhabilitation du maréchal Mobutu, allié de la France.

– 3.5. Selon Alison Des Forges, la représentation française à l’ONU, en bons termes avec celle du GIR, aurait mobilisé son influence et ses relations au siège des Nations unies pour infléchir l’information du Conseil de sécurité, favorisant la perception d’un conflit armé plutôt que celle d’un génocide en cours ; une telle présentation a été celle proposée pendant plusieurs semaines par le Secrétariat général ; elle a concouru à limiter et retarder les réactions internationales contre le génocide.

4. S’AGISSANT DES MÉDIAS ET DE L’IDÉOLOGIE, LA COMMISSION CONSTATE :

– 4.1. L'Élysée et le gouvernement ont diffusé aux médias des versions officielles qui ont évolué au fil des événements, notamment lors de la préparation et de la mise en œuvre de l'opération Turquoise ; mais l'ampleur des massacres a tellement frappé les esprits des journalistes présents sur le terrain qu'ils ont dans l'ensemble, de l'avis de la Commission, tenu à informer librement de ce qu'ils voyaient et entendaient ; quatre jours après le début des tueries, des journalistes parlaient de génocide ; dans les trois premières semaines, des chercheurs avertis de l'histoire sociale du Rwanda démasquaient la caricature ethniste et offraient une explication cohérente des causes profondes du génocide ; la plupart des envoyés spéciaux ont fait leur travail et rapporté les faits observés, dans la mesure de leurs possibilités d'accès à l'information et souvent en prenant des risques ; ils n'ont pas déguisé la responsabilité de la France depuis 1990.

– 4.2. Cependant, certains de ces envoyés spéciaux, des éditorialistes et des membres rédactions parisiennes ont eu tendance à répercuter le discours de diabolisation du FPR – l'adversaire du camp génocidaire – à tomber par exemple dans le piège des « éléments infiltrés » qui justifiaient les « réactions spontanées » de la population ; cela empêchait de percevoir la planification du meurtre et préparait le terrain à la thèse du « double génocide » ; il n'est pas douteux que l'avance de l'armée du FPR et la « libération » des territoires se sont accompagnées de violences, mais celles-ci n'ont pas fait l'objet de vraies enquêtes et la presse s'est trop souvent fait l'écho de bruits non vérifiés ; on peut reprocher à la presse de n'avoir pas compris que le déchaînement meurtrier imposait un choix, et non un balancement entre « deux parties au conflit » ; concrètement, et quoi que l'on pense de ce mouvement, c'était le FPR qui sauvait les survivants.

– 4.3. Les principaux quotidiens ont continué, même pendant l'opération Turquoise, à diffuser dans leurs colonnes le discours ethniste – souvent dans sa version la plus absurde, nilotique et hamite –, alors que, dans les mêmes colonnes, une explication scientifique de la fabrication de l'ethnisme avait été donnée.

– 4.4. À côté des journalistes lucides et courageux qui surent ne pas céder aux pressions, d'autres ont trop souvent suivi le « politiquement correct » véhiculé par le pouvoir, contribuant à la mauvaise information de l'opinion publique française qui a elle-même tardivement et insuffisamment réagi.

– 4.5. Du côté des décideurs politiques et militaires français engagés depuis trois ans et demi dans une alliance avec les forces rwandaises qui allaient commettre le génocide, la propagande a continué : diabolisation du

FPR (les « *Khmers noirs* »), description raciste des Tutsi, dépeints en envahisseurs avides, cruels et dominateurs, justification de la “guerre” par la légitimité du « *peuple majoritaire* » et le combat contre « *l’expansionnisme anglo-saxon* », etc. ; tous ces éléments de propagande se sont encore affichés complaisamment lors de l’audition de ces responsables par la Mission d’information parlementaire.

5. S’AGISSANT DE L’OPÉRATION TURQUOISE, LA COMMISSION CONSTATE :

– 5.1. Il apparaît qu’a existé parmi les décideurs tant politiques que militaires ce que Patrick de Saint-Exupéry appelle la « *ligne Mitterrand* », visant au départ, sous un prétexte humanitaire, ce qu’Édouard Balladur a qualifié d’« *expédition coloniale* » : une partition du Rwanda au bénéfice du camp du génocide en déroute ; cette option s’est heurtée à une « *ligne Balladur* », nettement moins agressive.

– 5.2. Même si la « *ligne Mitterrand* » ne l’a pas emporté, le format de l’opération était bien plus celui d’une expédition militaire que celui d’une opération humanitaire ; sur le terrain, des militaires tenants de la « *ligne Mitterrand* » ont pu tenter de faire prévaloir leur optique va-t-en-guerre, mais la chute de Kigali a rapidement changé le contexte.

– 5.3. La « *Zone humanitaire sûre* » (ZHS) est créée le jour-même de la prise de Kigali par le FPR ; il n’est guère contesté que cette zone n’était pas très sûre pour les survivants, dans la mesure où aucun responsable, leader ou exécutant du génocide n’y a été arrêté ; de même, la Radio des Mille Collines qui encourageait les massacres et assassinats n’a pas cessé d’émettre ; ceux-ci ont continué, tandis que les FAR continuaient de recevoir des armes via l’aéroport de Goma.

– 5.4. Il n’est pas contesté que la ZHS ait servi de couloir de passage pour des éléments du GIR et des FAR.

– 5.5. La Commission a recueilli une série de témoignages qui portent des accusations très graves contre certains militaires français, accusés non seulement d’avoir laissé en paix les génocidaires, mais encore d’avoir coopéré avec eux, voire de les avoir incités à « *finir le travail* », en “purgeant” notamment la poche de résistance de Bisesero, ou d’avoir aidé les miliciens à débusquer les survivants, ou de leur avoir livré des rescapés ; bien que ces témoignages évoquent un degré de complicité qu’elle ne pouvait imaginer, la Commission estime qu’il n’est pas possible de ne pas chercher à les véri-

fier, dans la mesure où des survivants et des miliciens repentis soutiennent des récits concordants.

6. S'AGISSANT DE LA HIÉRARCHIE DES RESPONSABILITÉS, LA COMMISSION CONSTATE :

– 6.1. En tout ce qui précède, que des enquêtes complémentaires doivent continuer à vérifier, la responsabilité de l'ancien Président de la République François Mitterrand, chef des Armées, apparaît la plus grande.

– 6.2. Cette responsabilité constitutionnelle n'exclut pas celle des autres membres de l'exécutif et celle du Parlement.

– 6.3. Les chefs militaires, l'amiral Lanxade, les généraux Quesnot et Huchon, ont eux aussi joué un rôle déterminant, d'autant plus qu'ils géraient l'information du Président, « *partageant et orientant* » sa réflexion, selon l'expression d'Alison Des Forges.

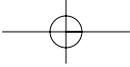
– 6.4. Cependant, la doctrine même et la pratique des Forces spéciales surreprésentées dans le haut commandement n'est pas incompatible avec ce qu'elles appellent les « *hiérarchies parallèles* ». Il faudrait s'interroger sur le rôle exact tenu par des officiers "charismatiques" comme les généraux Lacaze et Heinrich.

– 6.5. Plus généralement, la Commission constate un usage abusif et hyperextensif du « *Secret Défense* », qui représente en soi un danger pour la démocratie et les institutions républicaines.

La Commission d'enquête citoyenne demande d'ores et déjà :

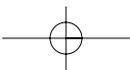
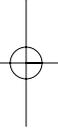
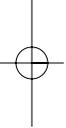
- que soit examinée avec sérieux la somme d'éléments pouvant laisser présumer l'implication active de certains Français, responsables ou subalternes, dans le génocide des Tutsi en 1994 ; l'impunité en ce domaine n'est pas envisageable ; si ces éléments étaient confirmés, la saisine des instances judiciaires serait nécessaire, qu'il s'agisse du Tribunal pénal international d'Arusha ou de la justice française ;

- que des députés exercent aussi leur rôle constitutionnel de contrôle de l'exécutif, sans se contenter des résultats d'une Mission d'information parlementaire qui a esquivé les sujets les plus sensibles ; sur le thème du rôle de la France dans le génocide de 1994, l'information du Parlement ne peut être considérée comme close ;



- que les partis politiques et le mouvement citoyen considèrent la dangerosité d'évolutions organisationnelles récentes, telle la constitution du Commandement des opérations spéciales en une sorte de « *légion présidentielle* » ;

- que la France, dans ses rapports avec le peuple rwandais, se dispose à tirer les conséquences de ceux de ses actes qui seront avérés, parmi ceux qu'a évoqués la Commission ou qui pourraient encore se révéler.



TÉMOIGNAGES

Paroles de rescapés

Voici un recueil de paroles de rescapés et de miliciens ou de militaires qui ont participé au génocide et témoigné de l'activité de l'armée française au Rwanda, de 1990 à 1994. Ces témoignages sont rassemblés ici tel qu'ils ont été recueillis à diverses occasions. Certains datent des travaux de la Commission d'enquête citoyenne réunie à Paris en mars 2004, pour le dixième anniversaire du génocide. Recueillis par Georges Kapler, ils ont été l'objet d'une première diffusion lors des séances de la CEC, puis reproduits dans le rapport de celle-ci, L'horreur qui nous prend au visage, publiés chez Khartala. D'autres sont apparus dans le contexte des travaux de la Commission nationale indépendante qui s'est réunie à Kigali en 2006, et ont été diffusés par l'agence de presse rwandaise ARI-RNA. D'autres enfin ont été recueillis par le journaliste Serge Farnel, également en 2006, dans le cadre des auditions de la CNI ou de manière indépendante.

NISENGWE OROSE S'ÉTAIT FAIT ENRÔLER dans la milice Interahamwe. Il avait été formé dans les camps de Gisenyi et de Mukamira.

C'est dans le camp de Mukamira qu'il avait eu des soldats français pour instructeurs. «*Les Français nous disaient avec insistance que les Tutsi sont foncièrement mauvais, que s'ils venaient à gagner la guerre, tous les Hutu seraient rayés de la carte du monde. Des cartes avec mention « Turihose » (entendez par-là « nous sommes partout ») au recto et image d'un pistolet au verso nous avaient été distribuées* », a-t-il dit devant les sept membres de la Commission.

Nisengwe Orose affirme s'être rendu au mois d'avril et de mai 1994 avec d'autres miliciens interahamwe à l'aéroport international de Goma [Est de la RDC] pour recueillir des armes en provenance de la France.

(Source ARI-RNA)

ISIDORE NZEYIMANA, MEMBRE DES EX-FAR

Isidore Nzeyimana a parlé de la participation directe des soldats français au combat contre les rebelles du FPR au cours de deux opérations : Tam Tam (Ruhengeri) et Hirondelle (Byumba-Umutara). « *Dans chaque groupe de douze soldats affectés à un engin d'artillerie lourde, il y avait généralement sept Français contre cinq Rwandais. Et le rôle des Rwandais était secondaire, celui de préparer les bombes pour les Français qui tiraient* », a-t-il révélé.

Presque tous les autres pays comme la Belgique, l'Allemagne, la Chine qui avaient des accords d'assistance militaire avec le Rwanda s'étaient retirés au début de la guerre.

« *La France a récupéré leurs bases et leurs équipements militaires, elle a fait venir des équipements plus performants, elle nous a appris à les manier et ses soldats ont participé directement dans toutes les opérations contre le FPR. Ce qui est particulier pour la France. Des pays comme l'Égypte ou l'Afrique du Sud étaient présents au Rwanda, mais c'était à la recherche des débouchés pour leurs armes* », a témoigné Isidore Nzeyimana.

(Source ARI-RNA)

ANCIEN MEMBRE DE LA MILICE INTERAHAMWE – fer de lance du génocide – dans la Préfecture de Gisenyi, le témoin N° 7 affirme avoir été formé par les soldats français pendant trois mois en 1993 dans le Camp Bigogwe situé à la limite des ex-Préfectures de Ruhengeri et de Gisenyi.

« *Nous étions formés par des officiers rwandais et français. "Idéologie", c'était l'intitulé du cours dispensé par les Français. Dans ce cours, ils nous apprenaient comment identifier l'ennemi du Rwanda. Pour nos instructeurs français, l'ennemi c'était le FPR qui venait d'attaquer le pays et les Tutsi qui sont ses complices de l'intérieur* ».

« *En plus de l'Idéologie, ils nous apprenaient également l'Histoire du Rwanda. Sur le plan militaire, ils nous apprenaient le "combat sans arme". C'est-à-dire comment nous devons nous défendre sans armes contre l'ennemi et ses complices de l'intérieur* », a-t-il ajouté.

Après la défaite des forces génocidaires, ce témoin N° 7 s'était réfugié dans la Province du Nord-Kivu (est de la RDC). « *J'avais été blessé durant les combats contre le FPR (Front Patriotique Rwandais, qui a vaincu les ex-FAR/Interhamwe) au Rwanda. Arrivé au Zaïre, j'ai été soigné dans un dispensaire mis en place par les Français à côté de l'aéroport international de Goma.* »

« *Après la guérison, j'avais rejoint d'autres Interahamwe dans le Camp de Katala [30 Km au nord de Goma, NDLR] pour une formation militaire dispensée par les Français. Ces derniers nous disaient qu'ils vont nous aider à reconquérir par la force le pouvoir au Rwanda.* »

(Source ARI-RNA)

CE RESCAPÉ était commerçant à Murambi (ex-Préfecture de Gikongoro) qui faisait partie de la Zone Humanitaire Sûre (ZHS) mise en place par l'Opération française Turquoise. Il dit avoir été interpellé au bord de la route par les soldats français au motif qu'il était complice du FPR.

Les soldats français l'ont conduit dans un local dans lequel se trouvaient douze autres personnes interpellées. Toutes ces treize personnes ont été battues à mort par les soldats français. Par la suite, les soldats français ont enroulé ce rescapé dans un sac avant de le jeter dans une de leurs jeeps.

Les jeeps sont parties à Kibirizi, à plus de 5 Km de Murambi. Arrivés à Kibirizi, les soldats français ont embarqué le rescapé dans leur hélicoptère dont les portes étaient ouvertes. Parvenus au-dessus de la forêt de Nyungwe, les soldats français ont lâché le rescapé qui est tombé sur les branches des arbres, en pleine forêt de Nyungwe.

(Source ARI-RNA)

UN TÉMOIN affirme pour la première fois avoir vu des soldats français tuer les civils tutsi à coups de poignard à Cyanguu et jeter les corps dans la rivière Ruzizi.

Ce témoin s'appelle Bagirimfura Charles, ancien membre des ex-FAR (Forces Armées Rwandaises). Tous les témoins qui l'ont précédé ont parlé des ex-FAR et Interahamwe qui tuaient sous le regard indifférent des soldats français et non des soldats français qui tuaient de leurs propres mains.

Bagirimfura Charles faisait partie du bataillon paracommando basé à Kanombe, dans la périphérie de Kigali.

Bagirimfura Charles affirme en outre que la France a formé avant le génocide des unités spéciales au sein de l'armée rwandaise qui devaient collaborer avec les escadrons de la mort.

Charles a parlé de trois unités formées par les soldats français. Il s'agit du CRAP (Commando de recherche en profondeur), du DAMI (Détachement d'assistance militaire et d'instruction) et des commandos de chasse.

(Source ARI-RNA)

À LEUR ARRIVÉE au camp de Nyarushishi, les soldats français ont consacré les trois premiers jours à l'identification des tentes qui abritaient les filles et femmes tutsi.

« À la tombée de la nuit, les Français saisissaient les femmes tutsi et les conduisaient dans leurs tentes. Je n'étais pas seule. Nous étions nombreuses. Arrivées dans leurs tentes, ils nous donnaient à boire ou à fumer, ils nous photographiaient, après ils nous ôtaient les habits et nous étions par la suite violées », a-t-elle témoigné.

(Source ARI-RNA)

LE TÉMOIN N° 15 a indiqué à la Commission rwandaise que les soldats français de l'Opération Turquoise ont distribué des armes à des civils hutu dans l'ex-Préfecture de Gikongoro.

Le témoin N° 15 a parlé également du refus des soldats français de secourir les Tutsi réfugiés à Gikongoro après avoir échappé aux tueries dans les collines de Bisesero. Ces Tutsi ont dû barrer la route en se couchant à même le sol pour contraindre les soldats français à les mettre dans leurs jeeps.

Les soldats français ont alors tiré en l'air pour obliger les Tutsi à dégager la route. Les Interahamwe ont alors accouru vers le lieu après avoir entendu le crépitement. Les jeeps des soldats français ont démarré en laissant ces Tutsi à la merci des Interahamwe et des villageois munis des houes et des massues.

(Source ARI-RNA)

LE TÉMOIN N° 19 qui a requis l'anonymat a déclaré à la Commission rwandaise que les soldats français ont participé à la planification et à l'exécution en 1992 des massacres des Bagogwe, des Tutsi originaires de Gisenyi.

« Les Français nous ont appris comment fabriquer les massues cloutées que nous avons utilisées pour tuer les Bagogwe en 1992. Ils disaient qu'il faut utiliser les massues pour ne pas gaspiller les munitions contre les civils Bagogwe sans armes », a-t-il dit.

« La guerre contre le FPR ne se terminerait pas si vous n'exterminiez pas les Bagogwe qui sont leurs complices de l'intérieur. Car en fait, les Bagogwe envoient les hommes et les jeunes gens valides rejoindre le maquis du FPR », insistaient-ils.

(Source ARI-RNA)

UN RESCAPÉ a affirmé ce jeudi à la Commission rwandaise qui enquête sur le rôle présumé de la France dans le génocide de 1994 que son épouse a avorté après avoir été jetée d'un hélicoptère de l'armée française à côté du lac Kivu.

Cultivateur de son état, ce rescapé qui a requis l'anonymat s'était fait interpellé en compagnie de son épouse à Gikongoro en juin 1994 par les soldats français. Ces derniers les conduisirent à la base militaire de l'Opération Turquoise située au Village SOS. Lui, son épouse et quatre autres personnes rencontrées sur place furent frappés à mort par les soldats français et ligotés toute la nuit.

Le lendemain dans la matinée, toutes les six personnes furent conduites à Murambi avant d'être embarquées à bord d'un hélicoptère de l'armée française dont les portes étaient ouvertes. Toutes les six personnes furent jetées par terre au fur et à mesure par les soldats français présents dans cet hélicoptère.

La femme de ce rescapé qui était enceinte a dû avorter une semaine plus tard. Le témoin s'est fait briser la colonne vertébrale et a demandé le secours

des membres de la Commission pour qu'il accède à des soins. Il n'est plus capable de s'adonner à son travail de cultivateur parce que son échine a été brisée. Par ailleurs, les quatre autres personnes sont mortes.

(Source ARI-RNA)

UN RESCAPÉ DE BISESERO – 27ème témoin à être entendu – a fait savoir que les soldats français de l'Opération Turquoise sont arrivés à Bisesero (ex-Préfecture de Kibuye) le 27 avril 1994. Ce rescapé s'est avancé vers les jeeps des soldats français pour crier au secours. D'autres l'ont rejoint dans l'idée qu'ils allaient être protégés contre les attaques des miliciens interahamwe.

Les soldats français qui étaient lourdement armés ont manifesté peu d'intérêt à leur égard et ont promis aux rescapés de revenir dans trois jours. Durant ces trois jours, presque tous les rescapés de Bisesero ont été exterminés par les miliciens interahamwe.

« Les Interahamwe venaient de réaliser qu'il y a encore beaucoup de Tutsi dans les collines de Bisesero parce qu'ils nous ont vu sortir de nos cachettes dans l'espoir d'être protégés par les soldats français. Après le départ des soldats français, les attaques des Interahamwe appuyés par les militaires se sont intensifiées jour et nuit. Et quand les soldats français sont retournés à Bisesero, il n'y avait presque plus de survivants », a-t-il fait savoir.

« Les soldats français n'avaient aucune intention de nous secourir. Ils ne voulaient même pas nous parler. Ils l'ont fait à cause de la pression d'un journaliste qui était avec eux. Visiblement, ils étaient venus pour autre chose. L'un d'entre eux a même dit que Bisesero est un sanctuaire du FPR », a poursuivi ce rescapé.

(Source ARI-RNA)

LE TÉMOIN N° 28 a indiqué que les hélicoptères français organisaient des missions de reconnaissance au-dessus des montagnes de Bisesero au moins une fois par jour pendant que les génocidaires exécutaient leur sale besogne.

À en croire le témoin N° 29, les soldats français savaient bel et bien que les Interahamwe opéraient en toute quiétude contre les Tutsi à Bisesero depuis le début du génocide. Le témoin N° 29 enseignait à l'École Normale Technique de Kibuye et a eu des relations privilégiées avec deux Colonels français, Diego et Sartre.

Quand les soldats français sont arrivés à Kibuye, le Colonel Diego, qui était leur chef, a demandé au témoin N°29 la route qui mène à Bisesero sur la carte du Rwanda qu'il avait. Ce qui fut fait. Le témoin N° 29 lui a également parlé des Tutsi tués jour et nuit par les miliciens interahamwe à Bisesero. Le Colonel Diego s'est contenté de lui demander de lui décrire les miliciens interahamwe.

(Source : ARI-RNA)

[LE TÉMOIN réside dans la commune de Rwamatamu, Secteur Nyagahinga. Il exerce le métier de cultivateur.]

LE GÉNOCIDE DES TUTSI à Bisesero, et partout d'ailleurs, s'est poursuivi alors que les Français étaient déjà là, dans ce qu'ils ont nommé la zone Turquoise, sous prétexte de venir sauver les Tutsi. Ces derniers n'ont pas connu de répit parce qu'ils [les Français, NDLR] étaient venus dans le cadre du plan élaboré par les autorités civiles et militaires [hutu, NDLR], plan que j'ai cité plus haut.

Au début du mois de juin, les militaires français ont commencé à faire des tournées à Bisesero et ses environs, en disant qu'ils venaient pacifier la région et nous rassurer. Faisant confiance aux Français, les rescapés blessés, ainsi que les autres Tutsi qui étaient parvenus à se cacher, sont sortis de leurs cachettes. Les Français les ont comptés, photographiés. J'étais parmi les blessés. Les Français, après nous avoir menti, sont partis rapporter notre décompte au préfet Kayishema Clément, alors qu'ils savaient que c'était lui qui orchestrait l'extermination des Tutsi dans la contrée de Bisesero. Le lendemain matin, Kayishema Clément a demandé l'aide des Interahamwe de Gisenyi et Rutsiro, qui ont alors mené une attaque foudroyante. Ils les ont tous tués.

Un professeur des écoles, nommé Kanamugire Charles, a été abattu par les Français parce qu'il leur disait en français : « *Nous sommes exterminés devant vos yeux et vous ne faites rien.* » Mukasekuru Annonciata a été violée par les Interahamwe Mpambara Joseph et Murego, ceci en présence des Français qui, du reste, enfoncèrent un morceau de bois dans le vagin de la victime. Ce sont les mêmes militaires français qui lui ont donné le coup de grâce en lui tirant une balle dans le crâne. Ces Français allaient partout avec des interprètes hutu. Lorsqu'ils rencontraient des Tutsi sachant parler français, ou bien des jeunes légèrement blessés, ils les tuaient avec la complicité des Interahamwe.

Le dénommé Murengera, un des interprètes à qui j'ai essayé d'expliquer que j'étais Hutu et non Tutsi, l'a répercuté aux Français qui ont réagi en voulant savoir ce que je faisais avec les Tutsi, considérant que je devais les aider. C'est alors que je me suis échappé et me suis caché dans la brousse.

Les militaires français ont participé activement aux massacres. Des filles et des femmes ont été emmenées par les Français, et on ne les a jamais revues.
(Source Serge Farnel, Menapress.)

TÉMOIN M.A. SECTEUR DE MUKAMIRA, DISTRICT DE NYABIHU, PROVINCE DE L'OUEST

En 1993, je vivais dans l'ancienne commune de Nkuli, dont je suis originaire. Un soir, alors que j'étais en compagnie de trois filles et trois garçons, tous Tutsi, je me suis rendue, après minuit, à une soirée musicale au temple

de Heshu. Nous sommes passés devant une barrière dressée dans le virage de Heshu et tenue par des soldats français, qui nous suivaient du regard.

À notre retour, nous sommes repassés devant la barrière. Deux militaires français nous y ont arrêtés, puis ont pris Mukankusi et l'ont emmenée dans une tranchée, ceinturée par des sacs de sable, où il y avait d'autres militaires. Quant à nous, ils nous ont laissé partir. Lorsque je suis arrivée chez moi, j'ai expliqué à ma mère ce qui nous était arrivé. Elle est alors partie voir si Mukankusi était de retour, ou bien si elle était morte. Ma mère l'a retrouvée chez elle. Les militaires français en avaient abusé sexuellement.

Les militaires français qui étaient déployés au virage de Heshu, se chargèrent également de l'entraînement des militaires rwandais qui campaient au marché de Mukamira : ils venaient chercher les Tutsi instruits pour les emmener faire les rondes [en Algérie les militaires français appelaient ce mode d'extermination la "corvée de bois". NDLR]. Ces derniers ne revenaient pas. Ils disparaissaient. Les filles, elles, revenaient après avoir subi des abus sexuels.

(Source : Serge Farnel, Menapress)

TÉMOIN H.J. CELLULE DE BURERAMANA, SECTEUR MURURU, VILLE DE CYANGUGU

Je suis résident de la cellule Bureramana, secteur Mururu.

J'ai été enrôlé dans l'armée de feu Habyarimana en 1991, et formé par les militaires français dans le camp de Bigogwe, dans la préfecture de Gisenyi. Lors de notre formation, nos instructeurs français nous ont transportés sur les lieux où habitaient les Tutsi Bagogwe et nous ont ordonné de mettre en pratique les leçons apprises pendant l'entraînement. Si on ne le faisait pas, on était censé en subir les conséquences, étant donné que ces Bagogwe envoyaient leur progéniture rejoindre le FPR-Inkotanyi en Ouganda. Les ordres étaient clairs : tuer !

Il arrivait même que nos instructeurs nous donnent l'exemple en nous montrant comment s'y prendre, ceci afin de nous ôter toute appréhension. Ces faits ont continué jusqu'en 1993, année où les Français ont commencé à former les Interahamwe. Sur la fin de leur formation, ils reçurent de leurs instructeurs des fusils, des munitions et des grenades. Quant à moi, je suis parti du camp de Bigogwe le 6 février 1994, et suis rentré chez moi dans le cadre d'un congé annuel. J'y suis tombé gravement malade. Le génocide a débuté alors que j'étais toujours chez moi à Cyangugu. Je me suis retrouvé embrigadé dans les actes de génocide par les autorités locales de l'époque. Il s'agissait notamment du lieutenant Ishimwe Samuel, commandant du camp Karambo, du préfet Bagambiki Emmanuel, de Ncamihigo Samuel et d'autres.

Au mois de juin, les Français sont venus aider les Hutu, parce que les Inkotanyi venaient de démontrer leur capacité à vaincre le gouvernement intérimaire. Nous sommes allés les accueillir [les soldats français. NDLR] au

poste frontière de Ruzizi. Aussitôt arrivés, ils ont commencé à nous distribuer du matériel, dont des fusils, des machettes et des grenades. Ils nous ont dit qu'ils étaient là pour nous aider à combattre et secourir les Hutu, et nous ont apporté du matériel. Ils nous ont ordonné de défricher les broussailles pour que nous puissions débusquer les Tutsi qui s'y cachaient. Les Tutsi qui étaient découverts étaient présentés aux militaires français qui, par la suite, nous donnaient la permission de les tuer. Ensuite, ils nous ont ordonné de jeter les dépouilles dans la rivière Ruzizi.

Peu après, les cadavres ont commencé à flotter sur la rivière. Les militaires français, commandés par un sergent de couleur de peau noire, qui était en charge du détachement de Mururu, nous ont réprimandé à cause de ces cadavres. Ils sont alors montés dans une barque et nous ont demandé de regarder comment on règle le problème des « flotteurs ». Ils ont alors éventré les cadavres qui, ainsi lestés, coulèrent à pic. Ils faisaient tout ça en nous prévenant qu'au-dessus de nous, il y avait des instruments [*des satellites, NDLR*] qui pouvaient nous photographier et découvrir les cadavres. Ainsi sommes-nous restés à collaborer avec les militaires français qui ne manquaient pas une occasion pour nous encourager et nous promettre que personne ne nous toucherait. Même les Inkotanyi ne pourraient rien contre nous. À cette époque, ils m'ont chargé de les approvisionner en femmes ou filles tutsis. Moi et mes compagnons allions chercher des filles dans le camp de réfugiés de Nyarushishi. Alors ils les violaient et lorsqu'ils en avaient fini, ils nous donnaient la permission de les tuer. Parmi les victimes, il y avait de jeunes adolescentes de 14 ans, voire plus jeunes.

Autre chose : les militaires français ont volé des véhicules qu'ils ont emmenés avec eux au Congo [*République Démocratique du Congo, NDLR*]. Au mois d'octobre, lorsque nous étions déjà réfugiés au Congo, les militaires français ont continué à nous former. Ils nous répétaient que nous n'avions pas perdu. Que notre statut de réfugiés n'était qu'un repli tactique et qu'ils allaient nous fournir les équipements militaires nécessaires pour que nous rentrions en force au Rwanda, ceci dans les plus brefs délais. C'est ainsi que les Français, en collaboration avec le Général Kabirigi, créèrent une force qui était censée s'infiltrer au Rwanda pour tuer les rescapés Tutsi. Nous avons commencé nos opérations au Rwanda pour tuer les Tutsi. Nous ramenions parfois des Tutsi vivants qui étaient par la suite exécutés par les Français eux-mêmes. Au moment des faits que je relate, nous étions basés au camp Sayo, au Congo.

(Source Serge Farnel, *Menapress*)

TÉMOIN N.J. CELLULE MUTARA, SECTEUR MURURU, VILLE DE CYANGUGU

Je suis né et réside dans la Cellule Mutara, Secteur Mururu, Ville de Cyangugu.

En annexe figurent les documents certifiant, par un communiqué de la présidence de la République, de ma libération en date du 28 août 2005.

Voici les faits dont j'accuse les militaires français :

1. La réunion qu'ils ont organisée à Alicom [*succursale d'une compagnie minière, NDLR*].

2. Les viols qui ont eu pour conséquence la mort de leurs victimes qui n'ont pu supporter le nombre de violeurs qui se sont succédé sur elles.

3. Le fait qu'ils nous ont distribué des armes afin de tuer les Tutsi.

4. Les pillages des véhicules dont ils vendaient les meilleurs au Zaïre [aujourd'hui République Démocratique du Congo, NDLR].

5. Autre chose : lorsque nous nous sommes réfugiés au Zaïre, ils nous ont fait subir des entraînements militaires à Burongi, Kashusha, Miti et Tingi Tingi.

- Lors de la réunion organisée à Alicom, au milieu du mois d'avril et début du mois de mai, étaient présents trois Français venus dans une Jeep de marque Benz, ainsi que le colonel Simba Aloys et le député Kayonde. Nous fûmes invités, en notre qualité d'Interahamwe, à recevoir les directives, tandis qu'ils étaient censés combattre les forces du FPR.

En conclusion de ladite réunion, ils nous ont ordonné de rechercher et de tuer tous les Tutsi, nous faisant remarquer qu'eux ne les connaissaient pas. C'est alors que les militaires français se sont rendus au stade Kamarampaka, ceci afin de brouiller les pistes. Mais ils nous avaient, au préalable, distribué des armes à feu, des grenades, ainsi que des machettes, qu'ils prenaient dans une grosse caisse qui se trouvait dans leurs véhicules. Nous sommes immédiatement partis à la recherche des Tutsi. Nous en avons abattus deux qui se cachaient dans un bosquet. Nous avons, par la suite, défriché tous les bosquets et en avons découvert deux autres que nous avons attaqués avec des grenades. En dépit de leurs nombreuses blessures, ils nous ont échappé. Nous leur avons tiré dessus en vain, mais du fait des nombreuses blessures dues à nos grenades, ils sont morts ailleurs.

Parmi les invités présents à la réunion figuraient Rutanga, Iyakaremye, moi-même, Ndiokubwabo, ainsi que d'autres dont je ne me souviens pas des noms. Nous étions plus ou moins au nombre de vingt.

Il y a une maison rouge, juste au-dessous de la prison de Cyangugu. C'est à cet endroit qu'ils violaient les filles, ceci souvent à trois jusqu'à ce que mort s'ensuive. Personnellement je les ai vus violer une jeune fille d'à peu près 13 ans. Ils étaient trois militaires à abuser d'elle jusqu'à ce qu'elle en meure. Il y a aussi trois autres filles qui ont été violées par six militaires. Je n'ai aucune nouvelle d'elles. Elles étaient toutes nues. Là aussi j'étais présent.

Des véhicules appartenant à des Tutsi qui venaient d'être assassinés ont été embarqués dans l'avion qui était stationné sur l'aérodrome de Kamembe. Ils ont été débarqués à l'aérodrome de Kavumu au Zaïre. Ces véhicules étaient pleins de sang, ce qui prouve que les propriétaires venaient de se faire

tuer. Juste après notre fuite au Zaïre, je me suis chargé de les vendre avec la complicité de Roger Simba, fils de Simba Aloys. Nous remettions la recette de ces ventes aux Français que nous avions trouvés à l'aérodrome de Kavumu [au Zaïre près de Bukavu].

NB : Cet avion français transportait également des armes du Rwanda vers l'aérodrome de Kavumu au Zaïre, car ils ne tenaient pas à ce que les Zaïrois [les Congolais] s'en saisissent à la frontière terrestre. A Kavumu, ces armes étaient réceptionnées par le colonel Gasarabwe, le député Kayonde, le colonel Simba, ainsi que d'autres officiers des FAR dont j'ignore les noms. Ces armes étaient ensuite livrées à Burongi, Kashusha, Miti et ailleurs où nous, Interahamwe, étions formés par les Français et les FAR. Ils nous préparaient à revenir et nous apprenaient à tuer tous les Tutsi au Rwanda. Quant à moi, j'ai subi l'entraînement sur le site de Burongi. Tout cela s'est poursuivi à Tingi Tingi, à Kisangani...

Lorsque j'ai compris leurs objectifs, je suis parti du Gabon où j'étais alors en 1997, et suis revenu au Rwanda. Je suis également allé à Kinshasa, au Congo-Brazzaville.

Je suis prêt, à tout moment, à témoigner et à donner de plus amples informations.

(Source : Serge Farnel, Menapress)

TÉMOIN N.Y. GISENYI-VILLE

J'accuse l'armée française de tueries auxquelles elle s'est adonnée d'octobre 1990 jusqu'à l'année 1994.

À l'époque, les militaires français avaient érigé des barrières de contrôle sur les routes. Avec l'aide de l'armée de Habyarimana, ils contrôlaient les pièces d'identité et, chaque fois qu'ils constataient la mention « Tutsi », son propriétaire était retenu et maltraité. Ils lui crachaient au visage, le traitant de paria dans son propre pays.

Lors de la libération de la prison de Ruhengeri par les forces du FPR, les militaires français se sont jetés sur les Tutsi de Bagogwe et les ont massacrés en les traitant d'Inkontayi [les bagarreurs, surnom des rebelles Tutsi. NDLR]. Parmi les victimes, les membres de la famille Semutanga, Faustin, qui jouait dans l'équipe de football Étincelle : lui, sa mère, son père, ses frères, et plus de 200 Bagogwe y ont perdu la vie. Toutes ces familles ont été embarquées dans des camions militaires. Elles étaient accusées d'être des Inyenzi [cancrelats, NDLR] ayant attaqué le camp de Bigogwe. Pourtant, ce n'étaient que des pauvres paysans qui habitaient la contrée. Leurs dépouilles nous sont revenues, ramenées par les militaires français.

J'accuse encore les militaires français d'avoir procédé à l'entraînement des Interahamwe. Ils leur ont appris à tuer. Sans leur aide, il n'y aurait pas eu

de massacre. Ils ont soutenu les criminels auprès de la communauté internationale, aussi bien sur le plan politique que par des actions militaires, de telle sorte que les Interahamwe ont agi sans être inquiétés, soutenus qu'ils étaient par un lion [*le témoin fait ici référence au dicton rwandais selon lequel celui qui est soutenu par le lion peut puiser de l'eau en priorité, NDLR*]. Lorsqu'ils [*les Français, NDLR*] ont créé la zone Turquoise, les victimes, qui avaient réussi à se cacher, ont fait leur réapparition, se croyant alors en sécurité. Les malheureux ont été jetés en pâture à leurs bourreaux.

Je témoigne par la présente, attestant que j'ai perdu toute ma famille dans ces événements, dont le responsable est l'armée française. J'accuse donc l'État français qui se doit de répondre des actes de son armée.

En guise de conclusion à mon témoignage, je réclame que justice soit faite.

Je précise aussi que si je n'ai pas cité les noms des membres de ma famille disparus dans les événements décrits ci-dessus, c'est qu'à chaque fois que je les cite, j'en souffre énormément, ce qui a des conséquences négatives sur moi. Mais s'il le faut, je suis prêt à témoigner devant la Cour à qui, encore une fois, je réclame que justice soit faite pour réhabiliter les familles rescapées.

(Source : Serge Farnel, Menapress)

LE TÉMOIN ISIDORE est né à Cyanguu, au Rwanda. Il avait 20 ans en 1991, année à partir de laquelle il suivit, en tant que caporal de l'ancienne armée rwandaise, une formation au CECODO [*Centre d'entraînement de COmmanDO*] de Bigogwe.

Bigogwe est situé dans la commune de Mutura, région de Gysenyi. Ses habitants, les Bagogwes, sont assimilés aux Tutsi. Selon le témoin, de 1991 à 1994, une quarantaine de Français ont encadré les soldats rwandais dans le camp de Bigogwe.

C'est d'ailleurs par les soldats français qu'Isidore fut formé. Une formation donnée non en kinyarwanda mais en français, langue que le témoin affirme comprendre, mais avoir du mal à parler. Au programme, explique-t-il, le combat sans arme, ainsi que le maniement des armes que les Français leur fournissaient.

Isidore précise que « *les Français nous ont montré comment fabriquer ce qu'ils appelaient ...* », il s'interrompt, monte les yeux au ciel et prononce en français « *grosse gourde* ». Il garde les yeux fixés au plafond de la grande salle du Conference Hall et ajoute : « *planter les clous* ». Poursuivant sur sa lancée, en kinyarwanda, l'interprète continuant à traduire, Isidore explique alors que les Français leur apprirent à fabriquer des gourdins à l'aide de bouts de bois sur lesquels ils plantaient des clous. Et de préciser que « *chacun avait son propre style* ».

Le témoin enchaîne : « *Les Interahamwe venaient également suivre une formation au camp de Bigogwe.* ». Isidore était jaloux des miliciens : « *Ils avaient des GML [Grenade Multiple Launch, NDLR] des lanceurs pour lancer les grenades. Nous, les soldats, ne recevions pas ce genre d'armes. Mais on nous en a fourni après.* » Une fois les miliciens formés, les Français leur remettaient des armes avant qu'ils ne quittent le camp. Un membre de la Commission demande au témoin si les Français étaient conscients qu'ils formaient des personnes destinées à retourner dans la vie civile. La réponse d'Isidore est affirmative, sans équivoque, le témoin ajoutant que, contrairement aux soldats des FAR qui étaient formés dans le camp de Bigogwe, les Interahamwe, eux, ne portaient pas d'uniforme militaire. Il précise enfin qu'« *il était clair que les Interahamwe, qui recevaient beaucoup plus d'attention que nous, n'allaient pas au front mais allaient tuer des civils.* »

Isidore explique aux membres de la Commission qu'il leur arrivait de s'asseoir par terre, dans le camp, avec les Français, qui leur expliquaient qu'il fallait poursuivre le combat « *tant qu'il y aura encore des espions, des cafards, comme ils disaient* ». Les Français leur racontèrent l'histoire du Rwanda, de leur propre pays ! C'est ainsi qu'ils apprirent de leurs tuteurs que les Tutsi forçaient, avec leurs lances, leurs grands-pères Hutu à se lever ou encore, qu'ils obligeaient ces derniers à leur amener de l'eau. A la question d'un commissaire, qui s'enquit de savoir si ces leçons étaient données directement par les Français, le témoin répond : « *Oui, ce sont les Français eux-mêmes qui nous les apprenaient. Pour ceux qui ne comprenaient pas, un Rwandais assurait la traduction.* »

Selon Isidore, les formateurs français leur racontaient que « *les Bagogwes aidaient le FPR* ».

Un jour, les formateurs français leur expliquèrent que « *la meilleure façon de mettre un terme à cela, c'était d'aller tuer les jeunes hommes bagogwes* ».

C'est en mai et juin 1992 qu'eurent lieu les massacres des Bagogwes.

Le témoin raconte être d'abord allé en reconnaissance, pour évaluer le nombre d'hommes et identifier les maisons où ils habitaient. Il s'agissait ensuite, toujours selon lui, de mettre en pratique ce qu'ils avaient appris au cours de la journée dans le camp de Bigogwe.

« *Le soir* », explique-t-il à la Commission, « *à partir de 18-19 heures, quand la nuit était tombée, tout ce qu'on avait appris pendant la journée, il fallait l'appliquer sur les Bagogwes.* »

C'est en ces occasions qu'Isidore appliqua les préceptes enseignés. « *On y est allé avec les Français qui nous disaient que si nous ne les exterminions pas, ils continueraient à nous espionner.* ». Dix sections se rendirent chez les Bagogwes, chacune protégée par un Français avec l'aide de son « *arme d'appui* ».

Isidore s'en tient à sa propre expérience : « *Je suis allé dans une maison avec un sergent français. Un homme bagogwe en est sorti. Le Français lui a alors*

donné un coup de genou et m'a ensuite ordonné d'utiliser le gourdin. J'ai donc frappé le Bagogwe à la tête avec le gourdin. »

« Que faisiez-vous des corps une fois qu'ils étaient morts ? », lui demande l'un des sept commissaires. « On les laissait là et on partait », répond le témoin.

Isidore retournera chez les Bagogwes au moins trois fois et en tuera plus de dix.

Après chacun de ces assassinats, les autorités diligenciaient une enquête qui concluait invariablement à la responsabilité du FPR. « Cela avait été bien préparé par les dirigeants », assure Isidore.

Le massacre des Bagogwes pourrait bien avoir servi de test en vue de la mise en oeuvre du génocide en préparation, et ce, afin d'évaluer le temps nécessaire qu'il faudrait aux Hutu pour venir à bout de la population tutsi.

Fin juin 1994, après le génocide auquel Isidore confesse avoir participé, la France s'est vue confier par l'ONU un mandat de protection des civils au Rwanda. C'était l'opération Turquoise qui devait, officiellement, protéger les Tutsi des massacres dont ils étaient les victimes. Ce qu'a vécu Isidore n'est toutefois pas conforme à cet objectif proclamé, c'est assurément le moins que l'on puisse en dire !

« Le 25 juin, les Français sont arrivés », raconte le témoin ; « ils nous ont dit qu'ils étaient venus aider les Hutu car les Tutsi étaient en train de tuer. ». Isidore explique que les soldats français disaient qu'il « fallait éliminer tous les espions et que c'était ainsi que nous allions gagner la guerre ».

Isidore et ses collègues se sont alors fait remettre des armes par les soldats français. À tous ceux de la population locale qui ne savaient pas utiliser une arme, les Français remirent des machettes. « Elles étaient différentes des machettes traditionnelles », a-t-il constaté. « Elles étaient tranchantes des deux côtés et le manche était en plastique. Grâce aux machettes », explique-t-il, « on pouvait débusquer les Tutsi. Quand on en trouvait, on les tuait et les soldats français étaient là et ne disaient rien. »

Le témoin l'affirme avec force : « Si les Français n'étaient pas venus dans la zone Turquoise, beaucoup de Tutsi nous auraient échappé ».

Isidore raconte ensuite qu'il arriva en un endroit où beaucoup de corps flottaient sur la rivière Rusizi. « Les Français se sont alors fâchés et nous ont demandé pourquoi on laissait ainsi les corps flotter. Alors », poursuit-il, « ils ont pris des bateaux, sont allés agripper les corps inanimés et les ont éviscérés avec des baïonnettes afin qu'ils coulent. »

Turquoise fut aussi l'occasion pour les Français de demander à Isidore d'aller chercher des filles tutsis pour qu'ils puissent coucher avec elles. « La première fois », précise-t-il, « je leur ai amené, au stade Kamarampaka où ils étaient installés, une fille de 14 ans ainsi qu'une autre de 15. Il m'ont alors donné une ration de combat en récompense. Il y avait des sardines, des haricots et des macaronis. Egalement un petit foyer pour réchauffer la nourriture. ». Un autre

jour, Isidore leur amena une fille venue du camp de Nyarushishi, mais les soldats français ne voulurent pas le récompenser. « *Alors je leur ai dit que s'ils ne me donnaient pas de récompense, je la tuerais.* » Les Français lui répondirent qu'il n'avait qu'à la tuer. Ce qu'Isidore fit devant eux.

En juillet 1994, en raison de l'avancée des troupes de l'armée de Kagamé, les soldats français durent finalement quitter la zone Turquoise. Le repli se fit en direction de la République Démocratique du Congo [RDC, ex-Zaire]. Il s'agissait alors, pour les soldats de Turquoise, de battre en retraite jusqu'à la frontière, en drainant avec eux la population et en poursuivant son entraînement, afin de reconquérir le Rwanda par la force le moment venu.

Isidore affirme que « *les Français disaient que ceux qui resteraient dans la zone Turquoise seraient dorénavant considérés comme des Inyenzi [des cafards]* » et qu'ils leur ont demandé de détruire toutes les maisons avant de quitter les lieux.

Puis il précise qu'il a vu « *les Français emmener les dirigeants Hutu dans des hélicoptères afin de les exfiltrer du Rwanda* ». Il insiste : « *Je les ai vus faire ! Ils les amenaient à Bukavu [dans l'ex-Zaire, NDLR] par hélicoptère.* » D'après le témoin, arrivés au Congo, les militaires français formèrent à nouveau, non seulement les soldats, dont il faisait partie, mais aussi les miliciens Interahamwe qu'ils avaient réussi à récupérer. Il indique avoir vu des armes être déchargées des hélicoptères afin de réarmer tous ces gens.

Les officiers français allaient confier leur tentative de reconquête du Rwanda à leurs amis et protégés qui venaient juste de commettre, avec leur aide directe, l'ethnocide de plus de 800 000 civils. En toute connaissance des faits, pour cause...

(Source : Serge Farnel, Menapress)

[Troisième jour de témoignages devant la commission. Un paravent a été dressé afin que le témoin ne soit pas visible du public. C'est une voix de femme. Son histoire débute alors qu'elle se trouve dans un stade de football. Le témoin portait alors un enfant en bas âge.]

J'ÉTAIS RESTÉE VIVANTE avec mon enfant en bas âge sous un tas de morts qu'on fusillait et qui tombaient sur nous. Je parvins à entendre qu'on disait que les "cafards" étaient intelligents et n'étaient probablement pas tous morts. Alors ils se sont mis à nous transpercer de leurs lances. Lorsqu'ils sont enfin partis, j'ai eu la force de pousser les gens au-dessus de moi jusqu'à parvenir à sortir ma tête du tas de cadavres. J'ai constaté qu'il n'y avait plus personne. Alors je me suis rendue dans la bananeraie et je me suis cachée dans la rivière. On nous cherchait à l'aide de chiens que j'entendais aboyer.

Je me suis finalement dit que je préférerais être tuée sur la route qu'ici. J'ai donc pris la direction de Cyanguu. La police m'a aperçue. J'ai couru. J'ai

passé trois jours en marchant dans la brousse. Arrivée à Kamambe, on m'a battue au niveau d'une barrière où il y avait des gendarmes, puis on m'a emmenée à l'usine, où 6 femmes se trouvaient déjà. Ils disaient qu'ils allaient nous brûler.

Les Interahamwe ont dit aux gendarmes que je tentais de me protéger avec l'enfant que je portais. On m'a demandé à qui était cet enfant. J'ai répondu que c'était le mien. Afin de m'en sortir, j'ai prétendu que c'était l'enfant d'un soldat. Les Interahamwe m'ont demandé de partir et de laisser l'enfant qu'ils allaient tuer, à quoi j'ai répondu qu'il faudrait dans ce cas me tuer avec lui.

Un gendarme est alors venu à notre rencontre et m'a demandé pourquoi on criait ainsi. Je lui ai expliqué que l'enfant était celui d'un soldat. Pour prouver aux gendarmes que c'était bien mon enfant, j'ai pressé mes seins afin d'en faire sortir du lait. J'ai inventé que c'était l'enfant d'un gendarme du nom de Jean-Baptiste. Le gendarme a alors demandé qu'on me laisse partir. Les Interahamwe ne voulaient pas. Alors les gendarmes ont menacé de les tuer s'ils ne nous laissaient pas partir.

J'étais blessée par une balle qui m'avait frôlée. De plus, moi et l'enfant étions nus. Le gendarme m'a donné une blouse pour couvrir l'enfant ainsi qu'un pull pour couvrir mes parties génitales. On m'a donné de la nourriture.

Mon coeur battait, je transpirais. Je me suis évanouie. J'entendais qu'on disait : « *Il faut lui donner de l'eau pour qu'elle tente de fuir. On ne peut pas l'emmener au stade car les Interahamwe vont la tuer* ». J'ai passé la nuit à l'endroit où se tenaient les gendarmes. Je suis partie en rebroussant chemin et ai trouvé un autre endroit. Les Interahamwe sont alors venus des plantations de bananes et m'ont trouvée. « *Pour te laisser fuir* », m'a dit l'un d'entre eux, « *tu dois d'abord te donner à moi. Si tu refuses, alors j'appelle les autres et ils te tueront en entrant des instruments dans ton vagin.* » [La femme pleure.]

Il m'a demandé de mettre l'enfant à terre ce que je ne voulais pas parce qu'il avait plu. J'ai dû pourtant le faire. Il m'a violée. J'ai eu beaucoup de mal à me relever. J'ai finalement réussi à prendre la route. Le lendemain, j'arrivai près d'un stade d'où j'entendais des gens crier. On les y exterminait. Le surlendemain matin on nous a fait entrer dans le stade. On nous a dit qu'on allait nous tuer plus tard. Un gendarme m'a dit avoir entendu parler de moi, que j'allais être tuée, qu'il ne pouvait pas m'aider et qu'il fallait donc que je parvienne à me cacher. Dans le stade, on nous a demandé de lâcher les enfants et de venir au centre.

À plusieurs, on a essayé de fuir, c'était vers 4 heures du matin, mais on s'est fait rattraper. Nombre de mes compagnons ont été poignardés tandis que je courais à nouveau vers le stade. On nous a alors dit que plus de 350 personnes étaient mortes dans le stade. Le préfet nous a déclaré qu'on n'était pas bien intelligent. « *Où pensiez-vous aller ?* », nous a-t-il demandé.

C'est alors que la Croix-Rouge du Congo est venue nous donner de la nourriture. Ils ont demandé au préfet d'arrêter cette tuerie, ce que le préfet a refusé en disant qu'il ne voulait pas de Tutsi ici. On nous a dit qu'il y avait des Blancs à Nyarushishi [*ex-préfecture de Cyangugu, NDLR*]. Nous y sommes allés après quelques jours.

Quand nous avons pénétré dans ce camp, au mois de mai, le personnel de la Croix-Rouge nous a dit que les Interahamwe étaient à l'extérieur, nous déconseillant donc formellement d'aller puiser de l'eau hors du camp. « *Les gendarmes iront le faire à votre place* », nous a-t-on dit.

Ils nous ont dit de patienter en attendant les Français qui viendraient nous protéger. « *Il faudra alors leur montrer que vous êtes heureux et bien les recevoir* », nous ont-ils indiqué. Nous sommes donc allés danser pour les accueillir. On était au mois de juin 94. [*L'opération Turquoise avait débuté et les Français entrèrent dans Nyarushishi le 23 juin, ce à grand renfort de publicité. Nyarushishi s'avérera être la vitrine humanitaire, le Theresienstadt de l'opération militaire, NDLR*].

Les Français ont mis trois jours avant de distinguer où étaient les tentes des femmes tutsis dans le camp. Ils sont entrés dans nos tentes, nous ont choisies, nous ont fait sortir de la tente et nous ont dit « *Marche !* ». Une fois dans leur tente, ils nous ont fait boire de l'alcool tout en prenant des photos de nous tandis que nous buvions. Ils nous ont ensuite déshabillées et nous ont violées. Un Français mettait son sexe dans ma bouche, un autre dans mon vagin, un autre touchait mes seins. Tout cela en continuant à prendre des photos et en nous les montrant. Ils connaissaient quelques expressions à caractère sexuel en kinyarwanda, comme « *avoir un orgasme* ».

À 4 heures du matin, ils nous ramenaient. Ils indiquaient à leurs collègues où se trouvaient les belles femmes. Chaque fois, j'étais photographiée, on me faisait boire de l'alcool. Ils faisaient cela parfois en me surprenant dans mon sommeil. Ils faisaient ça à trois ou quatre. Et puis ils nous ramenaient. Et tous les jours venaient de nouveaux soldats.

Mes organes sexuels avaient fini par gonfler. J'ai eu des infections. J'avais beaucoup de douleurs dans mon estomac. Je suis allée voir une femme infirmière qui me massa avec de l'eau chaude salée. Tandis qu'elle faisait cela, des hommes armés nous regardaient. Plus tard, ayant constaté que je n'avais plus mes règles, elle m'a demandé qui m'avait mise enceinte. Je lui ai répondu que c'étaient les Français. J'ai finalement fait une fausse couche.

Quelqu'un qu'on appelait « *colonel* », et qui venait parfois me voir, a finalement donné l'ordre à ses collègues « *d'en trouver d'autres* ». Il avait décidé de me garder pour lui seul. Il m'a donné un habit de soldat que j'ai toujours.

Je crois que les Français sont restés plus d'un mois dans le camp. Ça s'est arrêté quand les Inkotanyi sont arrivés.

(Source : Serge Farnel, Menapress)

[Voici le témoignage du quatrième témoin de cette seconde journée d'auditions :]

JE SUIS CULTIVATEUR. J'étais allé à Murambi vendre des beignets et des bonbons. Je crois que c'était au mois de juin 94. Je vivais chez un juge qui s'appelait Théogène et pour qui je travaillais. Alors que j'étais assis à vendre mes produits, j'ai été arrêté par des Français. Ils étaient accompagnés d'un jeune interprète qui me traduisait en kinyarwanda ce qu'ils disaient. Ils ont dit que j'étais un complice des Inyenzi.

Un Français m'a tenu par le cou et m'a emmené dans un immeuble. J'y ai rencontré douze autres détenus qui saignaient du nez. J'ignore de quoi on les accusait. Nous ne discutons pas. Ils nous ont mis la tête par terre et les jambes en l'air et nous ont battus. Je me suis plié comme un rat malade. Lorsque je fus fatigué, ils m'ont fait sortir et m'ont emmené devant leur véhicule. Ils m'ont ligoté les mains en arrière et aussi les jambes. Ils m'ont mis dans un sac, de manière à ce que seule ma tête en dépasse. Ils ont serré fort afin de m'étrangler.

Un Français, avec une arme à sa portée, a piétiné mon cou et m'a enjoint de ne pas me lever car sinon il me mettrait la tête complètement dans le sac. Il y avait deux véhicules en tout et six personnes dans chaque véhicule. Je suis monté avec l'interprète et six Français dans le camion de derrière et nous nous sommes rendus à Gisenyi. On m'a dit qu'on allait débusquer les cafards qu'il y avait chez moi. Mais on n'en a pas trouvés. Quand ils ont vu qu'il n'y avait rien, ils se sont retournés sur la route, cette fois en direction de Murambi. Je me suis dit que s'ils m'apportaient à Murambi, ils allaient me relâcher.

[Le vieil homme interrompt un instant son témoignage pour lancer à la Cour ainsi qu'à l'assistance :] Il faut me croire, je vous montrerai les blessures sur ma tête. Mais il ne faudra pas se moquer de moi.

Quand on est arrivé, un hélicoptère était là. Ils m'ont mis dedans et m'ont fait asseoir sur une chaise. La porte de l'hélicoptère est restée ouverte. Ils m'ont ensuite jeté de l'hélicoptère dans la forêt de Nyungwe. Il regarde le plafond puis l'indique du doigt à l'intention des commissaires : d'une hauteur semblable à celle du plafond de cette salle.

Les arbres m'ont blessé. J'étais ensanglanté. J'étais comme mort. J'ai rampé. Je connais assez bien cette forêt. J'ai rampé du matin jusqu'à 6 heures du soir, alors qu'il faut 4 heures normalement pour parcourir ce trajet. Les gens que je croisais disaient, en me montrant : *"voilà une personne qu'on a jeté d'un hélicoptère"*.

Vous voyez ma bouche comme elle est maintenant ? *[Le témoin enlève son calot blanc :]* et ma tête ! *[Trois grosses blessures circulaires se détachent nettement sur son crâne chauve.*

Il enlève maintenant son pantalon et montre les traces de blessures sur ses fes-

ses.] Ce sont les arbres qui m'ont fait mal. [*Le témoin hurle soudain de colère dans le micro :*] Je veux que vous compreniez le mauvais cœur des Français ! [*Un technicien se déplace vers lui et lui demande de ne pas crier afin que l'on puisse l'entendre et le comprendre correctement.*]

J'aimerais ajouter une autre information. J'aimerais que mon témoignage soit bien suivi. J'aimerais vous emmener là-bas.

— Oui nous irons, a répondu le président de la Commission.

(Source : Serge Farnel, Menapress)

TÉMOIN : A*, CHAUFFEUR

Je m'appelle A*, né en *, à B*, commune de Kamabuye. En 1994, j'ai été employé comme chauffeur de Yusufu Munyakazi, qui est de ma famille.

Moi, en 1994, après le génocide, j'étais un Hutu qui n'était pas recherché. Nos dirigeants nous ont enseigné que l'ennemi était le Tutsi.

Cela avait commencé dès la plus petite école, on nous apprenait qu'il était impossible qu'un Hutu et un Tutsi puissent s'entendre. Nous avons pris conscience que l'ennemi était le Tutsi, car il est toujours de mauvaise foi. J'ai grandi dans cet état d'esprit. Lorsque les partis politiques ont été autorisés, j'étais prêt à m'engager, les responsables des partis, les ministres, les préfets ont continué à nous l'apprendre de manière plus intensive.

En 1992, très motivé, je suis volontaire plutôt deux fois qu'une pour rejoindre un groupe de jeunes Hutu sélectionné au sein des Interahamwe, pour se battre pour notre pays, comme on nous l'avait appris. Pendant toute la guerre, nous avons appliqué ce qui nous avait été enseigné.

J'ai aimé les Français, ce sont des gens qui nous ont beaucoup aidés au Rwanda. D'abord, pendant la guerre proprement dite, entre les Hutu et les Tutsi, entre les ex-FAR et le FPR, les Inyenzi. Les Français nous ont beaucoup aidés. C'est d'eux que nous avons reçu le plus d'aide. La plupart des aides militaires venaient de France. Ce sont les Français qui entraînaient nos militaires qui, à leur tour, descendaient sur les collines pour nous entraîner. Ils nous amenaient le matériel qu'ils avaient reçu des Français, et ils nous apprenaient à les utiliser au combat, quand nécessaire.

L'exemple que je peux donner : des grenades, des fusils du type FAL. Ce sont les Français qui distribuaient tout ce matériel dans tout le pays.

En juin 1994, les Français sont arrivés dans notre pays. Ils entraient par le Congo. Ils logeaient à l'hôtel Résidence, c'est là que je les ai vus la première fois, à l'occasion d'une réunion avec le préfet et le commandant de la région, pour préparer leur entrée dans le pays par cette ville. Cet hôtel est du côté congolais, à Bukavu.

Plus précisément, à l'hôtel Résidence, j'y suis allé avec Munyakazi Yusufu. Dans une jeep de la marque Suzuki. Nous avons laissé la voiture et

avons emprunté un minibus en compagnie du préfet et du commandant militaire, ainsi que le député Barigira Félicien. Ils ont eu une réunion restreinte à l'hôtel.

Nous sommes rentrés le soir avec deux Français, qui nous ont accompagnés jusqu'au pont marquant la frontière. Il avait été décidé qu'ils entreraient le lendemain. Mais ils n'ont pas attendu le lendemain, ils sont rentrés dans la nuit, vers 8 heures du soir, masqués avec des tricots ninja sur le visage ! C'est des espèces de tricots noirs qui couvrent le visage avec des trous pour les yeux et la bouche. C'est bien de couleur noire.

[Courte question non retranscrite.]

— Oui, ils sont entrés la nuit par le pont avec leurs jeeps et leur matériel. Ils disaient qu'il n'y avait plus de matériel de travail, ils nous ont approvisionnés en fusils, munitions, grenades et tout le reste.

Ils se sont divisés en petits groupes et se sont mis à rechercher les survivants tutsi. Quand ils en trouvaient, ils leur disaient qu'ils venaient les sauver alors que c'était un piège. Ils arrivaient, les rassuraient en leur disant qu'il n'y avait plus rien à craindre, qu'il n'y avait plus de problèmes. Ils repartaient et donnaient le signal en tirant en l'air. Nous comprenions donc que les Français partaient et les Interahamwe se mettaient en route pour aller tuer ces gens.

Q. Ce sont les Français qui tiraient en l'air ?

— C'était bien entendu un accord entre nous et les Français. De toute façon, ils avaient la capacité de nous arrêter s'ils l'avaient voulu. Nous n'avions plus rien pour nous défendre. Et de leur côté, les Tutsi se défendaient autant qu'ils le pouvaient, à coups de cailloux et autres projectiles. D'avril à juin, ils avaient repris courage. Quand les Français sont arrivés, ils ont cru que les Français allaient les sauver et en fait les Français les ont trahis. Quand ils arrivaient près de leurs cachettes, ils mettaient leurs cagoules, ils ne voulaient pas être reconnus.

Pourquoi je dis que certains Tutsi avaient repris courage ? Je le dis parce que c'est le cas. Ils espéraient qu'ils n'allaient plus mourir. Ici à Cyangugu, le major Cyiza les avait protégés. Mais lorsque les Français sont arrivés, ils nous ont distribué du matériel pour pouvoir tuer ceux qui avaient échappé à la mort.

Nous autres avons trouvé la force et la manière de tuer ceux qui avaient échappé à la mort. À l'arrivée des Français, nous les avons accueillis comme nos alliés de toujours que nous connaissions vraiment bien. C'est vrai, ils nous l'ont prouvé, ils ne nous ont jamais rien interdit sur ce point. Eux, ils étaient contents de nous et n'ont jamais rien fait pour entraver le travail de ceux qui faisaient tout ça.

Qui était l'ennemi ? Eux aussi savaient que l'ennemi était le Tutsi. Quand ils arrivaient à un endroit où il y avait des Tutsi... À ce moment-là

les Tutsi avaient faim, certains avaient passé beaucoup de jours sans rien manger, en se cachant dans la brousse. Les Français avaient des biscuits enrichis, des conserves. Au lieu de les donner à ces gens affamés, non, ils les donnaient aux Hutu et aux Interahamwe. Lorsqu'ils quittaient les lieux, ils tiraient en l'air, c'était le signal qui nous laissait le champ libre pour les tuer.

Un exemple que je peux donner : vous voyez, la première jeep est arrivée à Mibilizi – le premier coup de frein c'est Mibilizi, c'est là où les premiers Français se sont arrêtés –, il y avait là des Tutsi qui avaient survécu. Mais à cause de ce qui avait été décidé dans cette réunion – à laquelle je n'avais pas participé directement –, lorsque les Français ont quitté Mibilizi pour retourner à Kamembe, ces gens ont été tués immédiatement. Là, il restait presque 3 000 personnes, elles furent toutes tuées.

À cette époque, il y avait beaucoup de cadavres dans le pays, c'est encore une fois les Français qui nous ont conseillé de jeter les corps dans l'eau ou de les enterrer au lieu de les laisser au vu et au su de tout le monde. À cette époque, les gens étaient tués et abandonnés sur place. C'était gênant de laisser les corps apparents, les Français nous ont demandé que nous les enterrions ou les jetions dans l'eau. Nous les jetions dans la Rusizi. Chez nous, à Bugarama, les gens ont tous été jetés dans l'eau de la Rusizi, et elle les a emportés.

[Question non retranscrite.]

— Je ne suis jamais allé à Nyarushishi, là où je suis allé c'est à Mibilizi.

Les Français, un autre endroit où nous nous sommes retrouvés, c'est à Kibuye.

Sur la colline de Bisesero, il y avait beaucoup de Tutsi. Il y avait eu beaucoup d'attaques depuis le 15 avril. Ils ont été souvent attaqués, mais ils avaient réussi à se défendre tant bien que mal. Mais quand les Français sont arrivés, ils ont recommencé leur ruse : ils ont appelé les Tutsi qui étaient cachés en leur promettant protection. Une fois que les Tutsi étaient réunis, ils ont immédiatement donné l'ordre et on a tué tous les survivants.

Moi, je suis allé vers Kibuye dans le cadre des renforts que nous apportions : des fusils, des grenades et des Interahamwe armés de gourdins et autres. On est allé jusqu'à Bisesero, là nous avons été accueillis par Obed Ruzindana et Clément Kayishema, les responsables de la région venus de Kibuye pour nous accueillir.

Au mois de juin, à l'arrivée des Français, il y avait déjà eu l'attaque du 15 avril. Il y a eu la deuxième à leur arrivée parce qu'ils ont réalisé que les Tutsi étaient encore nombreux, ils n'étaient pas morts.

Ils n'ont pas voulu qu'on y aille immédiatement. Ce sont les Français qui nous ont précédés, ils étaient passés par le Nord vers Kibilira et sont arrivés par le lac. Ils nous ont envoyé un message comme quoi les Tutsi étaient fort nombreux dans le coin. Ce sont les Français qui assuraient la communication.

Nous avons été appelés car il y avait de nombreux Tutsi. Ce sont les Français, qui étaient arrivés là en premier, qui ont demandé des renforts. Nous sommes arrivés après les Français, ils avaient fait le regroupement des gens, et ils ont discuté avec nos responsables. Et quand ils ont eu fini de discuter, ils sont repartis tranquillement, laissant le champ libre. Ils étaient là. Je me souviens d'un hélicoptère muni d'une mitrailleuse. Ils ont laissé le champ libre aux tueurs et sont repartis. L'hélicoptère est parti et c'est Ruzindana qui a donné l'ordre d'en finir, nous avions tout ce qu'il fallait pour le faire. C'est Yusufu qui a mis ses gars de Bisesero pour terminer le travail et voilà. C'était là, dans Bisesero.

C'est à Yusufu qu'ils envoyaient les messages. Il est de ma famille, ma famille proche, c'est mon oncle paternel et mon parrain.

Nous nous rendions par là à l'appel des Français. C'est eux qui avaient les infos sur les survivants et tout le reste.

[Question non retranscrite.]

— Des Tutsi blessés ? j'en doute, il n'y avait que des morts, à moins que ce ne soit après. La situation était tragique, car c'était au moins la sixième attaque. Il y avait eu les attaques d'avril, puis celles de juin avec le retour des Français. Toutes les communes des alentours étaient là, nous étions plus de dix mille.

Sur la plus haute colline, il y avait une grosse malle, moi je sais lire et écrire, et sur cette grosse malle c'était écrit "*Made in France*". Cette malle avait été amenée immédiatement par hélicoptère. Il y avait dedans des roquettes que l'on tirait sur les collines et qui brûlaient les gens. Les Français les ont données aux Interahamwe. Ils tiraient sur la plus haute colline de Bisesero. Vous pouvez y aller voir, ce sont les Français qui ont amené ça là. Oui, les roquettes, ce sont les Français qui les ont amenées là. Cet hélicoptère tournoyait dans le ciel.

Les Français n'ont rien fait de bon, ils ont fait ce qu'ils voulaient. Une fois qu'ils nous avaient vendu leur matériel, ils se sont retirés lâchement. Juste, après, ils ont été des chiens, les pires salauds, ils ont commencé à prendre les rescapées et les forcer à devenir leurs femmes.

Les militaires français, là où ils ont été les plus pourris, c'est quand ils prenaient des filles rescapées et les forçaient à devenir leurs femmes. Ils les prenaient dans les camps et faisaient d'elles ce qu'ils voulaient.

Elles étaient contraintes, bien sûr, que voulez-vous que puisse avoir à dire une rescapée ? Les survivants étaient là abandonnés de tous, leur salut ne pouvait venir que de ces Blancs ! Le Français en faisait son objet de plaisir. Peu de temps après, il l'abandonnait et en prenait une autre...

Cela s'est souvent produit à Nyarushishi, chez nous aussi, à Bugarama, partout où ils étaient.

Lorsque tu étais Tutsi, tu devais mourir et c'est tout.

Au moment de fuir au Zaïre, ce sont les Français qui ont demandé aux gens de fuir. Ils ont occupé les postes frontières et ont demandé à la population de fuir comme quoi les Inyenzi allaient tous les tuer.

Non, ils n'ont rien fait pour protéger le pays. Je dirais même qu'ils sont venus prêter main forte à cette catastrophe, ce sont eux qui nous aidaient ou nous motivaient à détruire les bâtiments publics, les usines, etc.

Les Français venaient pour accomplir ce qui avait été prévu en accord avec Habyarimana, même si celui-ci était mort.

Ils n'ont porté aucune assistance aux victimes. Si c'est ce qu'ils prétendent, qu'ils nous montrent alors un seul tueur qui ait été arrêté par eux. Ils ont peut être tué un à cinq Interahamwe. Si c'était ça l'objectif, pourquoi n'ont-ils pas tué Munyakazi par exemple, lui qui commandait un bataillon entier de tueurs ? Cette question simple exige une réponse de leur part, interrogez-les pour nous. Yusufu qui nous commandait, pourquoi ne l'ont ils pas arrêté ?

*(Source : Interview recueillie par Georges Kapler
pour la Commission d'enquête citoyenne.
Traduction d'Assumpta Mugiraneza)*

TÉMOIN : I*, RESCAPÉ DE BISESERO

Je m'appelle I*. Je suis né à *.

Les Français sont arrivés le 27 juin. Nous étions restés peu nombreux, environ 5 ou 6 000 rescapés. La plupart étaient blessés et nous étions tous affaiblis. À leur arrivée, je n'avais plus qu'un seul membre de ma famille, c'est un oncle qui s'appelle Naasson, il ne reste plus que lui et moi parmi les descendants de mon grand-père. C'est après que j'ai appris qu'il me restait encore une sœur et un cousin germain, ils s'étaient cachés et j'expliquerai après comment cela s'est passé.

Les Français sont arrivés par hélicoptère accompagnés d'Interahamwe, habillés avec des vêtements de la Croix Rouge, pour nous faire croire que c'étaient des gens de la Croix Rouge.

Ce sont eux qui nous appelaient par microphone en nous demandant de nous montrer et de sortir de nos cachettes – on se cachait dans les trous des mines qui sont à Bisesero. Ils nous disaient qu'il fallait qu'on se montre parce qu'ils venaient nous sauver, qu'ils avaient l'intention de nous transporter à l'abri, dans les zones occupées par le Front patriotique, là où il n'y avait aucun risque d'être tué.

Certains sont venus par hélicoptère avec les Français, il y avait entre autres trois hélicoptères, trois que j'ai vus de mes propres yeux. Les autres sont arrivés par jeep, il y en avait trois, je n'en ai pas vu d'autres. C'étaient des jeeps de Français avec des Interahamwe qui étaient déguisés avec des vête-

ments de la Croix Rouge : c'était une ruse pour qu'on ne les reconnaisse pas, ils étaient avec quelques militaires dans les jeeps.

Si je prends ceux qui sont arrivés par hélicoptère et ceux qui sont arrivés par la terre, ils ont utilisé le microphone pour nous dire qu'ils venaient pour nous sauver, que c'était l'occasion que leur donnaient les Français de nous sauver. « *Montrez-vous pour que les Français puissent vous mettre en sécurité.* » Ils nous parlaient en kinyarwanda, car les Français ne le parlent pas.

Parmi nous, il y avait nos dirigeants, on ne voulait rien faire sans les consulter, ils ont commencé par refuser la proposition parce qu'ils croyaient que c'était un mensonge. Les hélicoptères sont arrivés vers 9 heures, 10 heures ; à 12-13 heures, les hélicoptères étaient encore là, il nous semblait que les Français venaient nous sauver, sauf que ça s'est révélé faux. Ils nous lançaient des rations de combat, ils nous invitaient à manger et ils nous donnaient de l'eau à boire. Ils nous rassuraient : « *Montrez-vous, plus personne ne sera tué.* »

C'est après que tout le monde se soit montré qu'ils se sont rendu compte que nous étions nombreux, plus nombreux que ce qu'ils pensaient. Vers 17 heures, le 27 juin, ils nous ont dit qu'on était plus nombreux que ce qu'ils pensaient. Ils pensaient à une centaine de gens et ils ont constaté que nous étions entre 3 et 5 000. Ils nous ont demandé de rester là, et la nuit commençait à tomber. Ils nous ont demandé de rester groupés parce qu'ils devaient aller à Kibuye chercher les camions pour nous transporter à un endroit prévu en sécurité.

Avant, les hélicos tournoyaient en l'air. Après, quand nous avons accepté de nous montrer, ils ont atterri au-dessus de la colline, là où il y a le monument aux morts de Bisesero.

Ils ont atterri, sauf un seul qui est descendu, et les militaires français ont sauté sans qu'il atterrisse, et il a continué à voler. Les hélicoptères qui ont atterri, c'est ceux qu'on avait l'habitude de voir au Rwanda, mais celui-là c'était un nouveau type d'hélicoptère que je ne connaissais pas. Il était plus long, les autres étaient plus tassés et celui-là était assez allongé. Il avait une forme de banane bien allongée avec deux hélices, plus petites que celles des hélicos habituels, devant et derrière.

Ils étaient à terre, mais avant d'atterrir, ils avaient tournoyé en l'air pendant deux ou trois heures. Pendant ce temps, les Interahamwe habillés en Croix Rouge s'étaient adressés à nous par microphone. Pendant qu'ils parlaient, les soldats français se montraient, c'étaient des Blancs, pour qu'on voie que ce n'étaient pas des soldats rwandais, et ceux qui se montraient n'étaient pas des Noirs.

Donc, à 17 heures, ils nous ont dit qu'ils allaient en ville chercher les camions pour nous transporter, ils nous ont dit de ne pas avoir peur et de rester groupés si on voyait les camions arriver : « *Ne vous inquiétez pas, les camions viennent vous chercher, ne vous inquiétez pas.* » Les camions sont arri-

vés entre 10 heures du soir et 1 heure du matin. Comme ils nous avaient dit de ne pas bouger, qu'ils s'étaient montrés agréables, on avait l'impression qu'ils étaient contents de nous sauver. Et nous, c'est ce qu'on souhaitait vu la situation dans laquelle on était depuis le début du génocide. Au 26 juin, cela faisait trois mois. N'importe qui dans la même situation depuis trois mois accepterait. Quand les camions sont arrivés, on est resté tranquilles. Si on s'était douté qu'il y avait un problème, on aurait pu fuir.

Les camions sont arrivés avec les Interahamwe, quelques soldats rwandais et quelques soldats français, ils transportaient à peu près 500 personnes, et il y avait plus de 10 camions. Il y avait entre 50 et 80 soldats français. Les Interahamwe et les soldats rwandais ont commencé à nous tirer dessus massivement, les Français sont restés de côté, éclairés par les phares des camions, on y voyait clair.

Nous, on avait fait confiance en croyant que les camions venaient nous chercher, on ignorait qu'ils venaient nous tuer. Il y avait parmi eux les Interahamwe qu'on connaissait et les soldats rwandais, les Français regardaient comment ils nous tuaient. Ceux qui essayaient de s'échapper tombaient sur d'autres groupes d'Interahamwe, il n'y avait nulle part où aller parce que les Interahamwe t'achevaient à la machette.

Ce jour-là, ils m'ont coupé à la tête. Voyez ma cicatrice ! Pendant qu'ils me coupaient à la tête, j'ai mis ma main et ils m'ont coupé la main. C'est à ce moment qu'ils ont coupé mon oncle, mais il a pu en réchapper et il a été tué plus tard au mois d'août.

Il s'était caché chez des gens jusqu'au mois d'août, et au mois d'août ils en ont eu marre de cacher un Inkotanyi, ils traitaient tous les Tutsi d'Inkotanyi. Ils l'ont tué sur l'incitation des Français qui vérifiaient que les gens avaient bien été tués, et les responsables de partis menaçaient également les gens qui avaient mis à l'abri les survivants.

La plupart des gens étaient tués sous le regard des Français, et les gens souvent sortaient de leurs cachettes car ils étaient rassurés par la présence des Français. Cela concerne Bisesero, mais aussi les environs de Kibuye.

Quand ils avaient appris que les Français étaient là, ils sortaient tous de leurs cachettes. Ça concernait toute la zone Turquoise de Gikongoro à Cyangugu. Les hélicoptères la survolaient en lançant des appels. C'était pour que les gens sortent de leur cachette. Et une fois qu'ils en sortaient, on les tuait tous.

(Source : Commission d'enquête citoyenne)

J*, EX-INTERAHAMWE

Je m'appelle J*. J'ai été formé au centre d'entraînement commando de Bigogwe à Gisenyi. J'ai quitté Gisenyi pour Cyangugu là où je me trouvais au moment du génocide. Je fus sollicité pour entraîner les Interahamwe, j'avais

leur confiance, ils connaissaient ma capacité à remplir une telle tâche. J'ai 35 ans.

J'ai donc été sollicité par les responsables de l'époque, le commandant militaire, le lieutenant Manishimwe et le préfet Bagambiki.

J'avais reçu la formation militaire au camp Bigogwe par les instructeurs français. C'étaient des exercices militaires sans aucune distinction d'avec les exercices de militaires professionnels. C'était pour faire mal.

En bref, nous les entraînions à courir longtemps et acquérir de l'endurance, à monter à l'aide d'une corde, à tuer avec le couteau et aussi aux exercices de tir.

Question : On leur apprenait à se servir des grenades ?

— Je ne me souviens pas des noms de nos instructeurs, mais c'étaient des Français, ils sont ceux qui ont introduit pour la première fois les fusils de type "machine gun", c'était la première fois qu'ils nous les ont apportés à Bigogwe.

Moi, on m'avait confié la tâche de former les Interahamwe, je les ai formés pendant longtemps. Par après, il y a eu l'innommable qui a touché le Rwanda. Mais auparavant, il y avait eu la guerre entre nous et les cancrelats Tutsi. Là où j'étais dans le Bigogwe, les Français nous avaient formés en nous disant que c'était pour aller combattre l'ennemi et le seul ennemi était le Tutsi. Jusqu'au moment où nous avons tué les Bagogwe qui habitaient dans le coin. C'étaient des Tutsi, ils ont été tués après l'arrivée des Français, qui n'ont strictement pas réagi alors que c'étaient eux qui nous avaient appris à faire autant mal.

En 1994, lorsqu'a eu lieu le génocide, les Interahamwe ont appliqué ce que nous leur avons appris, que nous-mêmes avons appris auprès des Français. Ils se sont appliqués à tuer les Tutsi. Ils n'ont pas cessé de tuer. Jusqu'au moment où les Français sont venus à notre secours. Les responsables locaux nous l'avaient annoncé en nous demandant de ne pas nous inquiéter, qu'ils avaient appelé à l'aide, et que les Français allaient venir nous aider, parce qu'ils avaient appris que les Tutsi risquaient de s'emparer du pays.

C'était vers la fin juin. Nous avons donc appris que les Français arrivaient, les responsables nous l'ont dit en nous enjoignant de leur préparer un accueil chaleureux. Nous sommes allés à Rusizi, c'est tout près d'ici. Nous leur avons fait la fête comme il se doit ! Il y avait tous les dirigeants, Manishimwe et le préfet Bagambiki. Il y avait aussi un commerçant très engagé parmi les Interahamwe du nom de Bandetse Édouard. Ils nous donnaient des signes de satisfaction. Nous disions merci aux Français, eux qui allaient venir nous sauver du mal tutsi.

Les Français sont venus et ont discuté à la frontière avec Bagambiki et Manishimwe, le lieutenant qui commandait la région. À la fin, les Français sont allés à Nyarushishi immédiatement, un endroit où on avait rassemblé les

Tutsi qu'on avait sortis du stade Kamarampaka. Deux jours après leur arrivée, nous avons reçu un message demandant que nous regroupions les Interahamwe pour qu'ils se rendent à Nyarushishi pour tuer les Tutsi.

Nous avons donc rassemblé les Interahamwe et sommes montés à Nyarushishi et nous avons encerclé le camp. Nous venions de l'encercler lorsqu'est arrivé un Français, j'ignore si c'était le supérieur des autres, mais il nous a dit, étant donné que ces gens sont si nombreux rassemblés ici, les satellites ont dû les photographier, la communauté internationale risque de les avoir repérés, vous ne pouvez plus les tuer ici. Par contre, tous ceux qui se cachent, vous pouvez les débusquer et les liquider. En redescendant, nous brûlions et détruisions systématiquement les maisons qui n'avaient pas encore été touchées. Lorsque nous en croisions un qui avait un nez un peu long, nous le tuions sans même vérifier son identité : « *Même le Français a signé ta mort* », disions-nous. C'est ce que nous disions partout, que même le Français nous avait accordé la licence de tuer.

Avant de quitter Nyarushishi, les Français nous avaient donné des grenades et des rations de combat. Nous sommes redescendus en mangeant et dans la gaieté. Les faits continuaient. Nous, à la frontière, nous continuions à tuer les gens et les jetions dans le lac Kivu. Sous les yeux des Français bien sûr ! À un moment, les Français nous ont dit : « *Vous autres Rwandais hutu n'êtes pas intelligents. Vous tuez les gens et les jetez dans l'eau sans rien faire d'autre ! Ignorez-vous qu'ils finiront par remonter à la surface et qu'ils vont être vus par des satellites. Vous ne savez vraiment rien !* » Ce sont les Français qui nous ont appris à ouvrir le ventre après l'avoir tué et jeter le corps à l'eau sans qu'il ne risque de remonter à la surface. Nous l'avons appris et avons commencé à l'appliquer.

Même après, lorsqu'ils nous trouvaient en train de détruire et piller une maison, ils nous demandaient si nous savions où était le propriétaire de la maison. Si tu avais le malheur de dire que tu avais entendu dire qu'il avait pris la fuite et que tu ne savais pas ce qu'il était devenu, il te tuait lui-même ou presque. Il te disputait, te traitait de bête : « *Au lieu de commencer par éliminer le propriétaire avant de t'attaquer à la maison, tu fais l'inverse ? Que vas-tu pouvoir lui raconter après ? Il s'agit de l'ethnie qui vous combat, n'est-ce pas ?* » Ils nous le disaient les yeux dans les yeux, se demandaient pourquoi nous étions aussi bêtes : « *Commence d'abord par éliminer le propriétaire et tu verras pour la destruction de la maison par la suite* », disaient-ils. Tout cela, nous l'avons appris d'eux. Ainsi donc, à dire vrai, les Français sont venus soutenir le génocide, de manière claire et visible, parce qu'ils nous ont soutenus de plusieurs façons.

Ils nous ont dit qu'ils partaient à Gikongoro et à Kibuye pour barrer la route au FPR, pour qu'il ne mette pas le pied dans Gikongoro. Ils nous ont assuré qu'il n'était pas concevable que le FPR puisse venir nous trouver à Cyangugu. Ils nous demandaient de nous occuper de trouver tous les Tutsi qui se trouvaient encore dans la région pour les exterminer, nous promettant que

notre zone allait devenir, grâce à eux, la zone Turquoise. C'étaient des Français qui parlaient comme ça. Par après, ils nous ont dit qu'il était trop tard, que le FPR avait des forces qu'ils ne soupçonnaient pas, nous avions trop tardé à faire appel à eux, il était trop tard.

Ils ont parlé ainsi lorsque les choses tournaient mal pour eux, lorsqu'ils avaient commencé à échanger des tirs avec le FPR à Gikongoro. Ils nous ont dit : « *Il n'y a pas d'autre issue* », nous devions tous, sans exception, fuir au Congo. Que celui qui allait chercher à rester allait être désigné comme "cancrelat" lui-même. C'étaient les Français eux-mêmes qui parlaient ainsi.

Ils nous ont demandé de fuir, partout où ils passaient. Dans les petits centres commerciaux, ils incitaient les gens à fuir le FPR. Tout comme dans ces petits centres, ils demandaient à toute personne qu'ils croisaient : « *Tutsi ou Hutu ?* » Si tu répondais : « *Hutu* », ils te faisaient un signe d'amitié. Yes ! Mais pour reconnaître un Hutu, ils se fiaient à ce signe : le port du gourdin. Il y en avait des cloutés, que nous appelions "aucune-rançon-possible-pour-racheter-la-vie-de-l'ennemi", cela avait fort impressionné les Français. Ils nous disaient que sur ce point, ils reconnaissaient que les Rwandais avaient un sens de la créativité, qu'ils n'auraient pas imaginé une telle arme pour tuer. Nous avons tué plusieurs fois avec ça devant leurs propres yeux et ils ne faisaient rien pour nous en empêcher.

Franchement, s'ils étaient venus pour sauver les gens, ils ne nous auraient pas laissé continuer à tuer les Tutsi devant eux, et encore moins nous donner une partie du matériel que nous employions.

Autre chose : si les Français n'avaient pas menti en disant qu'ils venaient les sauver, il n'y aurait pas eu autant de morts tutsi parmi ceux qui avaient survécu jusque-là. Au moment où les Français sont arrivés, les Tutsi survivants avaient mille et une chance de s'en sortir, en premier lieu parce que le FPR arrivait vite. Et qu'est-ce qu'ils ont fait les Français ? Ils se sont avancés pour aller retarder l'arrivée des troupes du FPR, pour éviter qu'elles ne viennent sauver les Tutsi qui restaient dans Cyangugu. C'est cela qui a aggravé les choses dans cette préfecture.

Oui, du moment où le FPR était retenu par les Français, nous avons trouvé le temps et la patience de débusquer ceux qui avaient pu se cacher. Avant, nous le faisons mais avec la crainte de croiser un soldat du FPR. Nous savions qu'ils allaient arriver un jour ou l'autre et avons vu certains de nos militaires courir pour fuir. Tu te disais que prendre le risque de chercher au fond des buissons, c'était prendre le risque d'y trouver un Inkotanyi qui ne te le pardonnerait pas.

Mais du moment où le Français nous avait dit : « *Soyez sans crainte nous arrivons !* », nous nous sommes sentis sécurisés, nous avons commencé à aller plus profond dans les buissons pour débusquer les gens, en toute confiance et détermination parce que nous avions la bénédiction du Français et savions que nous allions même reconquérir le pays en entier.

Non seulement, ils nous conseillaient, mais même la nourriture, c'est eux qui nous l'assuraient. Et ils venaient vers nous. Parfois, ils rencontraient le préfet Manishimwe, qui envoyait un militaire qui s'appelait Bikumanywa : c'était un sergent major, responsable des stocks du camp Karambo. Il venait nous donner les instructions qu'il avait reçues des Français. « *Allez partout sans crainte, nous sommes soutenus par le Français, celui-ci ne souhaite nullement voir le pays dans les mains du cancrelat.* »

(Source : Commission d'enquête citoyenne)

TÉMOIN : Z*, EX-INTERAHAMWE.

Nous avons fait des barrières avec des arbres. Là aussi les Français nous l'ont reproché car elles sont repérables par les satellites et cela nous dénoncerait. Ils nous ont conseillé de les enlever et de nous mettre sur les côtés pour tout surveiller nous-mêmes. Nous avons enlevé les troncs d'arbres qui coupaient la route et avons gardé l'œil en restant sur le côté. Ils nous ont expliqué qu'avec la surveillance de la communauté internationale, si les satellites voyaient les barrages, ça serait du plus mauvais effet. Ils nous ont donc conseillé de surveiller la route nous-mêmes, sans barrières.

Il n'y a jamais eu le moindre problème entre les Français et nous.

Ils ont distribué les armes même en dehors de Nyarushishi, à la douane par exemple lorsqu'ils entraient dans le pays.

Autre chose que nous avons fait avec les Français, c'est le massacre des Bagogwe [janvier 1991]. C'est chez eux que nous nous entraînaions militairement. Avec les Français, nous y allions, avec un sergent accompagnateur qui nous disait : « *Allez-y, massacrez-moi ces gens, ces Tutsi, c'est eux qui sont en train d'envoyer leurs enfants dans l'armée [du FPR]* ». D'abord, nous avons hésité sur les intentions des Français, mais le sergent allait discuter avec nos instructeurs français et, étonnement, ils nous disaient : « *Bien sûr, tuez-les, autrement, il ne faudra pas vous étonner quand ils vont vous attaquer. Moi, je vous entraîne certes, mais je n'irai pas sur le champ de bataille à votre place ! Moi, je vous donne tout le nécessaire, mais si vous, vous les laissez continuer à faire des enfants qu'ils envoient au front, vous ne vous en sortirez pas avec eux [vous n'en arriverez jamais à bout].* »

Les Français savaient que les Bagogwe étaient des civils, mais des Tutsi, et que les Tutsi avaient une forte solidarité pour envoyer leurs enfants au front.

Lorsque les Bagogwe se faisaient massacrer, les Français voyaient tout de leurs propres yeux.

Ce qu'ils ont fait ? Ils n'ont rien fait sinon nous soutenir dans ce que nous faisons là.

Je ne sais rien du Bugesera. Je n'y ai jamais été. J'étais à Gisenyi, au camp d'entraînement.

Le mal que les Français m'ont fait ? Ils font partie de ceux qui m'ont fait tremper dans le génocide des Tutsi et me voici encore en prison, jusqu'à aujourd'hui. Moi, de mon propre chef, sans que cela ne soit nullement des rumeurs, j'atteste que moi personnellement, je fais partie des gens à qui les Français ont donné l'ordre de tuer les Tutsi.

Autre mal que les Français m'ont fait : un jour, j'avais été dénoncé par le responsable comme quoi mon groupe n'avait pas fait la ronde de nuit. Les Français m'ont fait monter en hélicoptère, ils m'ont dit : « *Toi, tu embrigades les gens et les empêches de travailler, nous allons te jeter dans la forêt de Nyungwe.* » Ils m'ont embarqué jusqu'à Ntendezi, c'est là qu'ils m'ont relâché en me disant que cela devait être la toute dernière fois que je bloquais le travail des autres. Mais ils m'avaient puni : ils m'avaient dénudé complètement, ils ne m'ont même pas laissé de sous-vêtement et ils m'ont dit : « *Vas-y maintenant, tu peux y aller.* » C'était en pleine journée.

C'était en 1994, courant juillet. À cette époque, je faisais partie des Interahamwe, mais je continuais à faire partie de l'armée aussi parce que je n'avais pas été renvoyé.

Ils m'ont puni parce qu'ils me reprochaient de n'avoir pas organisé la ronde de nuit. Certes, j'étais militaire, mais j'étais chez moi où j'étais venu en congé avant de prolonger mon séjour parmi les miens. Nous étions fatigués à cause de la guerre. Lorsque nous avons l'occasion de rentrer, nous avons tendance à prolonger la permission par des arrêts maladie. La guerre avait repris quand j'étais chez moi.

Au Congo, je n'y ai pas séjourné longtemps, j'y suis resté très peu, j'ai fait un mois ou un mois et demi, pas plus.

Non, les Français ne nous ont pas empêchés de partir avec nos armes, absolument pas. De toute façon, ils nous disaient qu'il ne s'agissait que d'un repli général, qu'ils allaient nous trouver des avions et d'autres matériels de combat pour revenir attaquer le Rwanda.

Lorsque nous sommes arrivés dans les camps, il y a eu une sélection entre les civils et les militaires. Nous autres militaires avons été regroupés à Panzi. Ils nous ont fait un camp propre aux militaires. Une fois que nous avons installé nos tentes, les Français sont venus et sont allés trouver le général Kabiligi, ils ont tout de suite mis sur pied un groupe qui devait régulièrement attaquer le Rwanda pour aller déstabiliser les cancrelats.

Ce groupe mis en place, il a été divisé en sous-groupes placés à différents endroits de la frontière. Ils attaquaient donc et ils ont fait beaucoup de mal à cause de cette complicité entre les Français présents dans les camps et le général Kabiligi.

Lorsque nous étions dans les camps, les Français ont continué de nous apporter des armes, toutes sortes d'armes par camions, même des armes lourdes.

Nous continuions les exercices militaires habituels, il y avait des militaires qui nous les faisaient faire. Les Français, eux, venaient voir si nous les faisions correctement, mais ils n'y participaient plus au Congo. Ils venaient voir ce qu'on faisait, mais ils n'y participaient pas.

Je peux affirmer que franchement, pour que les Tutsi de Bisesero aient pu être tués au point où ils l'ont été, c'était surtout dû aux Français. Parce que, au moment où les Français racontaient qu'ils allaient sauver, soi-disant, les Tutsi de Bisesero, ils se sont fait accompagner, à leur demande, par les Interahamwe d'un certain Yusufu de Bugarama. Ils y sont donc allés avec ces Interahamwe et Yusufu et un certain Barageza Édouard et d'autres gens de Bugarama. Cela s'est fait en plein jour, les Interahamwe sont partis dans des bus, entre autres avec les Français qui les protégeaient.

Ceux qui sont allés à Bisesero – moi je n'y étais pas – sont rentrés en chantant leurs hauts faits comme quoi ils avaient exterminé les Tutsi de Bisesero, qu'ils les avaient bien tirés au fusil. Dans ce cas, on ne peut pas dire que les Français soient allés à Bisesero pour sauver les Tutsi mais plutôt pour les exterminer.

Ce que je pourrais ajouter sur la férocité des Français, sur leur façon de nous y entraîner, c'est qu'ils nous avaient distribué des sacs pour pouvoir y mettre des cadavres. C'étaient des sacs très solides, comme des sacs militaires. Ils nous disaient donc : « *Si tu as tué des gens et que tu n'as pas le temps de les ouvrir, de les éventrer, glisse les corps dans ces sacs avec des pierres avant de les jeter dans le lac Kivu, les corps ne remonteront jamais à la surface, avec le risque qu'ils puissent se faire repérer.* »

Le Français venait et te disait : « *Prends un couteau et ouvre le ventre de cette personne morte.* » Tu le faisais. Si tu ne le faisais pas de sorte que les intestins soient tranchés, il t'intimait l'ordre d'y aller plus franchement. Tu t'exécutais et il te demandait de le jeter comme ça dans l'eau pour voir s'il remontait. Comme le corps ne remontait jamais, nous nous sommes dits que cela était une vraie performance et nous nous sommes appliqués à bien le faire.

C'est de cela que je me souviens pour l'instant, il faut dire que déjà beaucoup de temps est passé. Au fur et mesure qu'on nous interroge sur nos dossiers, nous retrouvons des souvenirs, mais le temps est passé et nous en avons fait tellement. Pour moi, il faudrait que les Français soient interrogés et poursuivis sur ce qu'ils ont fait au Rwanda. Pourquoi sont-ils venus ici au Rwanda ? Et qu'est-ce qu'ils y ont fait ? Ils en ont fait beaucoup, il faudra qu'ils paient. C'est ce que je voulais vous dire.

Partout au Rwanda, on formait des milices. Dans toutes les préfectures, il y avait des branches des Interahamwe.

Les Français sont arrivés partout dans le pays, il n'y pas d'endroit où les Français ne soient jamais allés. Sauf à l'époque de l'opération Turquoise, là, ils ne pouvaient pas aller dans la zone FPR.

Je suis entré dans l'armée en 1989, j'étais caporal.

J'avais commencé à former les Interahamwe bien avant 1994. En 1993, dans le camp Bigogwe, il est venu un groupe d'Interahamwe de 300 personnes. Nous les avons formés, ils ont pratiqué la corde, les Français étaient là aussi. À la fin, lorsqu'ils devaient repartir, les Français leur ont donné leurs armes et ils sont rentrés.

Ils leur ont donné des kalachnikov. Il y avait un colonel Boyi et le major Barihenda, ce sont eux qui négociaient avec les Français qui nous donnaient les armes.

(Source : Commission d'enquête citoyenne)

TÉMOIN : A*, RESCAPÉ DE NYARUSHISHI

Je m'appelle K* A*, j'ai * ans. Je suis né dans la Commune de G*, dans la préfecture de C*. La guerre et le génocide, je les ai vécus ici à C*. Ce que j'ai vu à cette époque, c'est les massacres, les massacres commis par les Interahamwe et le pouvoir en place qui les soutenait. Les Français ne se sont pas bien comportés. Ils étaient ici, je les ai retrouvés à Nyarushishi, mais partout, les Français se sont mal comportés. C'était visible qu'ils étaient venus prêter main forte aux Interahamwe dans les massacres, c'est ainsi que je le qualifierais. Les Interahamwe tuaient les gens en leur présence, et eux ne faisaient rien. Les Français eux-mêmes battaient des gens. Si par exemple certains d'entre nous sortaient pour aller chercher du bois de chauffage, les Français refusaient de leur ouvrir la barrière, et les Interahamwe s'en saisissaient aux yeux des Français, les emmenaient pour aller les tuer.

Autre chose, les biens publics (hôpitaux, électricité et autres) ont été détruits en leur présence, ils n'ont rien fait pour l'empêcher. Ils encourageaient les gens à fuir en racontant que les Inkotanyi venaient et tuaient tout sur leur passage. Ils leur faisaient ce signe [*il fait le geste de se trancher la gorge*] pour leur signifier que les Inkotanyi allaient les tuer lorsqu'ils arriveraient, ils leur faisaient signe car beaucoup ne parlaient pas français. Ils leur demandaient d'activer les travaux de destructions et de pillages. Ils faisaient le signe de trancher la tête avec une main, en disant "Inkotanyi" pour signifier qu'ils allaient les tuer. Autre chose encore, ils inspectaient les cartes d'identité, lorsqu'ils voyaient la mention hutu, ils laissaient la personne franchir la frontière à Rusizi. Lorsqu'il y avait la mention tutsi, ils chassaient la personne en lui demandant de retourner en arrière pour retrouver les Inkotanyi. En général, ils évaluaient le nez et se fiaient aussi aux cartes d'identité, avec leur mention ethnique hutu/tutsi.

Je peux vous donner l'exemple de deux garçons sur quatre dont je me rappelle les noms qui ont été tués ensemble. Il y avait K* et E*. Ils sont sortis du camp, au retour, les Français leur ont refusé l'entrée et les Interahamwe les ont tués juste en face, nous les avons vu faire. Ils les ont tués juste plus loin, en face des Français, ceux-là même qui leur avaient refusé le retour dans

le camp. Ils les ont tués à coup de petites houes et de gourdins, les Français y ont assisté, c'est eux qui leur avaient refusé le retour au camp, alors qu'ils l'avaient quitté sur leur accord. Les Français les connaissaient et les voyaient régulièrement. Ils ne nous laissaient pas sortir pour chercher du bois. Nous avions faim. Nous avions des aliments mais nous n'avions rien pour les faire cuire. Les gens essayaient de faire brûler l'herbe et tout ce qu'ils trouvaient là. Celui qui avait encore de la force pouvait sortir pour chercher du bois mais alors, ils l'empêchaient de revenir. C'est dans ce genre de pratique que beaucoup sont morts, comme les deux jeunes dont je viens de donner les noms.

Nous autres, nous nous sommes dit que les Français étaient venus pour aider les Interahamwe parce que nous les avons vus se faire accueillir par le MRND, et leur allié du CDR [*le parti plus extrémiste, NDLR*] et le MDR. Ils brandissaient des petites houes et ont hissé les drapeaux des partis, même pas celui du pays. Les Français les applaudissaient, ils applaudissaient ces gens-là en sachant pertinemment qu'ils avaient tué d'autres gens. J'ai vécu dans le camp du 11 mai jusqu'au 30 septembre 94. J'y ai vécu pendant 4 mois. Je leur reproche de n'avoir rien fait pour sauver les gens. Ils sont arrivés en plein génocide, ils auraient pu sauver des vies et des biens, mais ils n'ont rien fait de tout cela, ils n'ont même pas désarmé les milices. Ce n'est pas la capacité qui leur a manqué et personne n'a voulu nous sauver, c'est tout. Ils sont arrivés le 23 Juin 1994. Les Français venaient de quitter le Rwanda et je sais qu'à cette époque, à la frontière R*, c'étaient des Français qui assuraient la surveillance du côté Rwanda et du côté Zaïre. Lorsqu'ils constataient que tu avais la mention ethnique, à cette époque c'était le cas, si tu étais Hutu ils t'offraient le passage, en te disant que les Inkotanyi te tueraient si tu restais, si tu étais Tutsi, ils te refoulaient.

Ce que je dirais aux Français, c'est qu'au même titre que les autres pays étrangers qui ont fait des erreurs, et ont eu l'humilité de demander pardon, que les Français demandent aussi pardon. Cette pratique existe dans le pays, on pardonne à ceux qui demandent pardon. Si c'était possible, ils devraient nous demander pardon car ils ne nous ont rien fait de positif. Surtout que les tueurs de 94 reconnaissent que les Français les avaient armés, et qu'ils leur ont appris à tuer. Je connais les armes françaises et celles utilisées par les Rwandais. À mon avis il faut qu'ils demandent pardon.

(Source : *Commission d'enquête citoyenne*)

TÉMOIN : J*, RESCAPÉE DE NYARUSHISHI

Les femmes et les jeunes filles ne pouvaient plus se risquer dehors. Si une fille se risquait dehors, elle était rapidement repérée, entravée et forcée à coucher avec eux de force. Elle était violée. Nous avons compris que cela ne pouvait plus durer, que ces gens-là n'étaient pas vraiment venus pour nous sau-

ver, pour nous protéger. Les hommes se sont réunis. Il a été décidé que c'était eux qui allaient désormais accomplir les corvées de bois et d'eau. Plus aucune femme ou jeune garçon ne s'y risquait plus. Les hommes se réunissaient et partaient en groupes importants pour chercher du bois. Nous pensions qu'ils étaient venus protéger les gens en danger, mais en fait eux ils regardaient les Interahamwe entrer dans le camp, y prendre les gens qu'ils emmenaient pour les tuer. Ils étaient pourtant là.

Autre chose, même lorsque les Interahamwe n'entraient pas, les Français entraient et pouvaient interpellé une personne qu'ils embarquaient comme si elle allait revenir. Ils repartaient avec les Interahamwé et les personnes embarquées ne revenaient jamais. Dans ce cas, nous nous disions : *« Mais enfin, nous savons depuis longtemps que les Français étaient venus travailler avec les Interahamwe, nous n'avons jamais compris que les Français étaient venus pour protéger les gens. »* Nous savions que eux aussi étaient des Interahamwé, tout simplement. Les Interahamwe entraient en compagnie des Français dans le camp. Ils ne tuaient pas les gens à l'intérieur du camp. Ils les embarquaient et allaient les tuer dans la zone militaire. Aucun civil n'y était admis. C'est là qu'ils tuaient ceux qu'ils embarquaient. Lorsque les gens couraient après pour tenter de faire quelque chose, ils étaient stoppés par la barrière. Ils s'arrêtaient là, et ne pouvaient rien.

C'est difficile de parler de cela dans cette situation. Tous ceux qui l'ont subi ne veulent pas parler ou n'osent pas. Surtout avec le Sida qui fait ravage. Beaucoup risquaient de ne pas vouloir le révéler comme ça. C'est parce qu'une personne concernée vient de vous le dire elle-même. Je parle de ma voisine ici. Elle aussi a été violée dans des circonstances peu claires. Comme un adulte qui appelle un enfant pour lui donner quelque chose. L'enfant suit, et arrivé là, l'enfant se fait forcer sexuellement par celui qui était censé le protéger. Cela n'est absolument pas correct, c'est carrément répréhensible.

Ce qu'ils faisaient, selon ce que j'ai entendu. Ils allaient à l'extérieur du camp pour chercher des vaches à abattre. C'est là que les Interahamwe dépeçaient les vaches prises aux Tutsi. Mais moi, je connais un cas d'une vache que les Français ont pris à un paysan qui habitait près du camp. Ils lui promettaient de le payer le jour où il viendrait chercher son argent. Lorsqu'il se rendait au camp, il se faisait chasser. Il n'a jamais été remboursé. Il lui a été répondu que cette vache était un bien de Tutsi et que les biens des Tutsi ne pouvaient pas être payés.

À mon avis, je dirais que les Français sont venus avec l'intention de tuer. Ils ont tué de la même façon que les Interahamwe, ils étaient là pour tuer. La raison pour laquelle je pense ça, je pense citer l'exemple de mon frère, qu'ils ont tué alors qu'il travaillait pour eux. Ils en étaient donc responsables, il était comme leur propre enfant. Il y a un autre cas, d'un homme de M* qui était allé travailler avec eux. Il avait subi le même sort que mon frère.

Ce que je réclamerais de la France pour le Rwanda, qu'ils ont fort endeuillé, au même titre que les Interahamwe emprisonnés reconnaissent leurs actes, que le Rwanda fasse venir ces Français pour qu'ils reconnaissent ce qu'ils ont fait avec les Interahamwe. Ils avaient fait croire au monde entier qu'ils venaient pour sauver les gens ici. Ils s'étaient engagés à cela. Au lieu de nous sauver, ils sont venus de l'extérieur pour nous tuer avec les Interahamwe de l'intérieur.

Je ne sais pas grand chose de ces Français. Sauf que je pourrais préciser une chose. Les Français font partie de ceux qui sont venus faire régner la haine ethnique. Ils avaient des véhicules et circulaient partout. Souvent, ils tombaient sur des blessés à la machette ou autre, des morts. Ils venaient voir ceux qui n'étaient pas encore morts. Alors là, ils demandaient : « *Hutu ? Tutsi ?* ». Si tu étais Tutsi, tu étais conduit à Nyarushishi, si tu étais Hutu, c'était le Congo. Tu demandes à quelqu'un son ethnique pour le séparer des autres. En insistant sur le fait que l'un est Tutsi, et l'autre Hutu. Tu enfermes chacun dans son coin. Les premiers étaient conduits dans des camps où ils se faisaient tuer. C'est abominable. J'ai du mal à tout dire du mal que nous ont fait les Français. Cela me travaille beaucoup, et me pose des problèmes dans la tête. J'ai vu tellement de choses.

Je ne pourrais pas tout vous raconter. Est-ce que vous voyez ? J'ai été battue à mort. J'en garde encore des séquelles graves, je suis handicapée à vie. Ils ont piétiné ma poitrine, ma propre poitrine. Et l'os de la poitrine a cédé. Ils m'ont fort attachée, comme cela. J'ai du mal à me coucher. On n'arrive pas à me faire soigner. Les médecins n'osent pas prendre le risque d'ouvrir la cage thoracique pour voir cet os cassé. C'est trop de choses. Ils m'ont fait cela à Nyarushishi.

Il y a une autre fille avec qui j'étais. Ils l'ont d'abord attachée à un arbre plus loin. C'est moi qui ai été jugée récalcitrante, parce que j'avais conseillé aux autres de courir pour leur échapper. Ils allaient nous lancer une grenade qu'ils avaient déjà dégoupillée, prêts à nous la lancer. Mes compagnons d'infortune ont crié, et je me suis arrêtée. Ils ont dit qu'ils allaient s'occuper de moi, la récalcitrante. Ils ont donc attaché cette autre fille à un arbre. Oui, ils l'ont violée, attachée à un arbre, et l'ont abandonnée ainsi. Par après, il y a eu des enfants qui sont venus, ils se sont mis à crier en disant : « *On a attrapé des Inyenzi, et en voilà un qu'on a attaché.* » Des gens de bon cœur ont coupé les liens qui la maintenaient attachée. Elle est partie, mais elle était gravement touchée. Arrivée à Nyarushishi, elle a développé une maladie, suite à cela, elle en est morte assez rapidement.

Elle est morte dans le camp, deux semaines après environ. Son nom, le seul que j'ai entendu quand elle s'expliquait devant les Français, elle disait s'appeler C*.

(Source : Commission d'enquête citoyenne)

TÉMOIN : C*, RESCAPÉE DE NYARUSHISHI.

Je m'appelle M* C*, j'ai * ans. En 1994, j'étais à Gashirabgoba, dans la commune de Gisuma. Les Blancs de la Croix-Rouge nous ont donc conduits à Nyarushishi. Ils nous poursuivaient et de temps à autre, ils nous prenaient des gens. À un moment, les Français sont arrivés. Les Français étaient là, avaient une barrière, mais ils s'entendaient avec les Interahamwe conduits par un certain Bandetse qui est originaire d'ici tout près à Nyakarengé. Les Interahamwe discutaient avec les Français et les Français nous disaient de les suivre pour aller nous donner de la viande. Ils nous avaient trouvé une vache à manger, prise sur la colline. Ils prenaient alors certains d'entre nous avec lesquels ils partaient. Au fait, arrivés à la barrière, ils les livraient aux Interahamwe et ils ne revenaient plus jamais. Nous les attendions avec la part de la viande promise, en vain. Il est arrivé un moment où les Français ont développé une sale habitude : ils venaient et abusait des filles, moi-même j'ai été forcée par eux, ils m'ont prise par la force. Après, ils ont tué un garçon qui s'appelait Gilles. Ils l'avaient pris dans le camp et l'avaient emmené avec eux pour aller travailler dans leurs tentes plus loin. Un jour, ils l'ont tué et on ne l'a plus revu.

À un moment, ils sont venus demander aux gens de sortir du camp pour aller chercher du bois de chauffage, en leur promettant d'assurer leur sécurité. Des hommes et des jeunes en bonne santé se regroupaient et partaient. Lorsqu'ils avaient franchi la barrière, les Français la refermaient. Nous attendions et finissions par leur demander pourquoi fermer la barrière avant le retour des nôtres ? Ils nous rétorquaient qu'ils n'avaient pas voulu rentrer au moment où ils leur avaient ouvert la barrière. Nous continuions à attendre. Alors, désespérés, nous retournions demander aux Français qui finissaient par nous répondre que le groupe était tombé sur les Interahamwe de Bandetse qui les avaient tués. Oui, nous les perdions ainsi.

Ils venaient et nous proposaient de les suivre pour recevoir du riz et des lentilles. Nous y allions et arrivées là bas, ils nous prenaient de force, dans leurs tentes ou parfois même dans la forêt, à côté.

Question : Aviez-vous peur en vous y rendant ?

— Pas tant que ça, c'était mourir ici ou là-bas de toute façon. La plupart du temps nous avions faim et nous disions : « *Allons-y, prenons la nourriture pour la rapporter au camp* ». Mais lorsque nous arrivions là, ils nous forçaient... C'était habituel. Mais nous étions si affamées que nous pensions qu'ils ne risquaient pas d'avoir de la concupiscence vis-à-vis de nous.

Q.Des morts dans le camp ?

— Ils les amenaient hors du camp, dans la forêt derrière leurs tentes. Parfois, ceux qui y allaient pour chercher du bois de chauffage pouvaient tomber sur des corps qu'on avait jeté là. Au retour, ils nous disaient untel est mort. Ainsi, nous savions que ces personnes étaient mortes et qu'elles avaient

été attirées hors du camp à l'appel des Français qui leur promettaient la viande de bœuf sur les collines.

Oui, comme quoi ils avaient fait venir la vache mais qu'ils ne pouvaient l'introduire dans le camp, que certains d'entre nous devaient aller s'en occuper et ramener la viande au camp.

Non, j'ai parlé du fait que les Français entraient dans le camp et faisaient sortir les gens du camp en leur promettant qu'ils venaient les chercher pour s'occuper d'un bœuf que eux, ils avaient pris le soin de nous acheter et que des hommes et jeunes gens devaient partir le dépecer et ramener la viande. À mon avis, les Français étaient là dans le but de nous tuer, ils ne manifestaient jamais de compassion envers nous, ils n'essayaient jamais de nous rassurer, de nous dire de tenir bon, qu'ils allaient empêcher que l'on continue à nous tuer. Rien de tout cela. Bien au contraire, on avait l'impression qu'ils étaient fâchés. Ils nous disaient que certains des leurs avaient été tués par les Inkotanyi à Kigali.

Personnellement, je considère que les Français ont aidé les Interahamwe à nous tuer. S'ils voulaient bien dire la vérité et reconnaître ce qu'ils ont fait pour être punis ou même pour que l'on puisse leur pardonner, mais quoi qu'il en soit, ils méritent un châtiment.

(Source : Commission d'enquête citoyenne)

HOMMAGES

Jean-Paul Gouteux

ou l'éveil de l'Homme-Citoyen

J'AI RENCONTRÉ JEAN-PAUL GOUTEUX, alors que j'étais dans les locaux parisiens de Médecins du Monde, à l'occasion de la 12e commémoration du génocide des Tutsi du Rwanda. Je l'avais déjà maintes fois croisé aux détours de ses écrits relatifs à l'implication active de mon pays, la France, dans ce massacre savamment organisé d'un million d'Êtres humains.

Je lui ai exprimé à quel point j'admirais son courage, la force de ses mots, son opiniâtreté. En somme, à quel point je l'estimais. Je suis heureux d'avoir également pu lui confier que c'est avant tout à ses écrits que je devais l'ensemble de ce que j'avais, à ce jour, fait paraître sur ce sujet. Les premiers qui surent éveiller aussi bien le citoyen que l'Homme qui cohabitent en nous, et souvent y somnolent.

Car c'est bien de notre éveil qu'il s'agit dans la prose de Gouteux. Une écriture qui accorde sa confiance à l'intelligence du lecteur. Une écriture sans concession ni fioriture, qui parle quand l'ampleur de ce qu'il y a à dire en rend d'autres muets. Une écriture qui révèle l'impensable tout en nous invitant à le penser. Une écriture enfin qui décrit l'indescriptible, et dévoile, sans autre motivation que la Justice et la Vérité, les identités de ceux que nous avons élus, et qui, en notre nom, ont activement participé à ... « ça » !

Mais Gouteux ne s'en tient pas là. Sa plume accorde également sa confiance au citoyen qui est en chacun de nous lorsqu'elle se consacre à mettre en perspective les faits qu'elle lui livre avec son droit de réponse. Car il ne saurait être simplement question de compatir. Il faut agir, nous dit Gouteux. Agir pour la Justice, mais aussi pour la protection des générations futures. Agir pour que soit enfin mise au rebut cette doctrine macabre et froidement mise en œuvre par une association de malfaiteurs aux rênes du pouvoir de la France. Agir à contre-courant, le temps que nous tous parvenions à l'inverser.

Gouteux, c'est aussi celui qui fustige une partie de la presse nationale française, qui sait, aux grandes occasions, se faire presse nationaliste et se taire, quand elle ne participe pas activement à la manipulation de l'opinion eu égard au plus grand des crimes qui soit.

Ce sont donc les futures générations qui apprendront à te connaître, Jean-Paul. Ils découvriront l'Homme qui, armé d'une plume, d'un courage, ainsi que d'une détermination sans faille, aura marqué l'Histoire de son empreinte.

Serge Farnel

Serge Farnel est poète et journaliste. Il est l'auteur de nombreux articles sur le Rwanda – dont la série Un étendard sanglant à laver –, et sur le Darfour, publiés sur le site de Menapress.

UN HOMME VIENT DE PARTIR

PEU DE NOS CONCITOYENS le connaissaient, peu ont lu ses livres et c'est dommage pour notre démocratie car ce qu'il a écrit doit être su de tous les Français. Pourtant Jean-Paul Gouteux n'était ni homme politique, ni écrivain, ni historien, ni journaliste, ni africaniste.

Jean-Paul Gouteux était chercheur à l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD, anciennement ORSTOM). Entomologiste médical et vétérinaire de formation, sa spécialité était l'étude de la transmission de la maladie du sommeil et l'écologie de son vecteur, la mouche tsé-tsé ou glosine. Tout un programme qui aurait dû suffire à une vie.

Mais voilà, Jean-Paul avait épousé une Rwandaise et c'est comme cela, par amour, qu'il a été mêlé au dernier des génocides du XX^e siècle : le génocide des Tutsi du Rwanda. Toute la belle-famille de Jean-Paul a été massacrée. L'horreur. Il n'a pu faire autrement que de constater que son pays, la France, avait joué un rôle déterminant dans ce génocide. De témoin, il est devenu enquêteur et d'enquêteur, accusateur.

Son principal ouvrage, *La Nuit Rwandaise*, raconte dans le détail, avec une rigueur scientifique – il n'était pas entomologiste pour rien – la culpabilité de la France dans le génocide des Tutsi du Rwanda. Plus encore cette minutieuse enquête « épingle » les hommes qui, au plus haut niveau de l'État, ont adhéré à une vision mêlée d'ethnisme et de racisme d'autant plus facilement qu'eux ou leurs affidés avaient choisi Vichy et la collaboration dans le passé.

On comprend mieux comment un ancien serviteur de Vichy, témoin de la défense au procès des généraux putschistes de l'Algérie Française, devenu président de la république, favorable à la grâce de Touvier, a pu mener notre pays à une telle abjection. Jean-Paul rafraîchissait les mémoires...

Jean-Paul est un homme qui, croisant un des événements les plus terribles de la fin du XX^e siècle, a réagi en citoyen et en républicain : il n'a eu de cesse de faire savoir aux Français ce qui avait été fait en leur nom et dans leur dos. Ce que l'on veut encore leur cacher aujourd'hui. Cette guerre qui devait être secrète et qui est allée jusqu'au génocide, cette ignominie, qui fait l'objet d'un déni de plus en plus absurde devant l'accumulation des preuves.

Loin du discours de la recherche universitaire inaccessible au grand public, il a pris le risque de dire les choses comme elles sont et il a dénoncé les « *journalistes mercenaires de Libération, du Monde et d'ailleurs (qui) orchestrent la désinformation et manipulent l'opinion française* ». Il n'a pas hésité à écrire dans ses livres *Un génocide secret d'État : la France et le Rwanda 1990-1997* et *Le Monde, un contre-pouvoir ?* que Jean-Marie Colombani (rédacteur en chef) était « *un honorable correspondant* » des services secrets français et que le traitement de l'information sur le Rwanda dans le journal *Le Monde* lors du génocide tenait plus de la désinformation que ces services voulaient faire passer que de la réalité.

Voilà pourquoi il n'y aura pas de « nécro » de Jean-Paul Gouteux dans *Le Monde*...

Son travail a aussi montré comment la « Mission d'information parlementaire sur le drame rwandais » de 1998 a constamment « *botté en touche* » dès qu'il s'agissait d'aborder les responsabilités françaises. Cela a contribué énormément à ce qu'un certain nombre d'associations et de citoyens créent en 2004, pour le 10^e anniversaire du génocide des Tutsi du Rwanda, une « Commission d'enquête citoyenne ». Cette commission a depuis apporté de nouveaux éléments de preuve de la culpabilité française et les tient à la disposition de la justice.

Des plaintes de Rwandais contre X pour génocide (visant en fait des militaires français) ont été déposées devant le Tribunal aux Armées de Paris. La FIDH et la LDH se sont portées partie civile à leur côté, permettant de porter l'affaire sur le fond et d'éviter qu'une fois de plus, malgré les tentatives désespérées du Parquet, le couvercle politico médiatique ne se referme sur le plus grand crime français de la fin du XX^e siècle.

Jean-Paul militait. Il était membre de l'association Survie qui lutte pour dénoncer le soutien de la France aux dictateurs africains. La culpabilité de la France au Rwanda c'est d'abord, ne l'oublions pas, le soutien à une dictature ouvertement raciste. Adhérent de la première heure au « Collectif des Parties Civiles pour le Rwanda », il a eu la maigre satisfaction de voir la France

condamnée par la Cour Européenne des Droits de l'Homme pour la lenteur indécente de ses procédures dans les plaintes initiées par le C.P.C.R contre les génocidaires rwandais réfugiés en France.

Jean-Paul était aussi membre de l'association d'aide aux rescapés du génocide, Appui Rwanda. En plus d'être le citoyen qu'il était, il était généreux. Sans son importante aide financière, l'association n'aurait pas pu faire venir en France, pour la soigner, une jeune rescapée atteinte du sida, d'une hépatite, d'une tuberculose multi-résistante, enceinte et seule à 20 ans, sans famille, sans ressources ou presque. Car ce sont cela les séquelles du génocide, les conséquences du viol, pendant des mois, d'une fillette de 8 ans en 1994, par une Garde Présidentielle entraînée, et équipée par des officiers français. La maman et le bébé vont bien. La petite a un an et demi et elle est merveilleuse... Une sacrée victoire Jean-Paul.

Prenez le temps de lire les livres et les articles de Jean-Paul Gouteux, visitez son site, suivez les liens qu'il propose. Alors, vous comprendrez, si vous ne le savez déjà, que le négationnisme d'état, la révision de l'Histoire, l'impunité des génocidaires et de leurs complices, quels qu'ils soient, où qu'ils soient, sont la meilleure garantie qu'un génocide puisse se reproduire. Alors puisque vous saurez, prenez la parole, demandez que Justice soit faite. Exigez que la France condamne ses propres criminels, cesse d'abriter sur notre sol, en notre nom, les Rwandais coupables de génocide et exigez que notre pays contribue financièrement à la réparation en venant en aide aux rescapés du génocide.

Le crime de génocide est si impardonnable qu'il est imprescriptible.

Jean-Paul Gouteux n'est plus, son combat demeure : cessons d'être en contradiction avec nos valeurs, avec ce qui est censé nous unir, cessons de ne renvoyer à l'Autre, à l'Étranger, que les masques arrogants de l'hypocrisie et du cynisme.

Comme Dreyfus, Jean-Paul Gouteux n'était qu'un homme dont l'histoire a croisé l'Histoire. Rien qu'un homme qui, comme Dreyfus, montre ce que la France des valeurs laïques et républicaines peut mener à exprimer de meilleur : le meilleur de nous-mêmes.

Salut Jean-Paul.

Georges Kapler

Georges Kapler, producteur du documentaire d'Anne Lainé Rwanda, *Un cri d'un silence inouï*, est membre fondateur de la Commission d'Enquête Citoyenne pour la vérité sur l'implication française dans le génocide des Tutsi du Rwanda (C.E.C.). Il est également membre de l'association d'aide aux rescapés du génocide Appui Rwanda.

À L'OCCASION DE L'INCINÉRATION DE JEAN-PAUL GOUTEUX
PRISE DE PAROLES DE YVES COSSIC AU NOM DE SURVIE
LE 13 JUILLET 2006 À MONTÉGUT SUR ARROS

DANS LA DURE ÉPREUVE d'une disparition brutale pour les siens et pour ses amis, l'association Survie tient à exprimer toute sa reconnaissance envers le travail militant de Jean-Paul Gouteux, une longue activité centrée sur l'information et la clarification des problèmes lourds liés à la présence militaire de l'État français dans l'Afrique subsaharienne. Toute cette activité s'est traduite en particulier par une collaboration étroite avec la publication mensuelle de Survie, Billets d'Afrique.

Jean-Paul Gouteux avait également contribué par sa participation au conseil d'administration de l'association au maintien d'une position claire et ferme de Survie face à l'interventionnisme militaire de l'État français dans les pays qui sont demeurés sous la tutelle néo-colonialiste comme le Tchad, la Côte du d'Ivoire, le Zaïre, Djibouti, le Congo Brazzaville, le Burkina Faso, le Niger, le Sénégal, le Togo, le Gabon, etc.

La forme la plus criminelle et la plus monstrueuse de cet interventionnisme a consisté dans le renforcement de l'aide militaire au régime génocidaire du Rwanda entre l'opération *Noroît* et le déclenchement du génocide en avril 1994. Avec la même ténacité que François-Xavier Verschave, Président de Survie décédé en juillet 2005, Jean-Paul Gouteux a su dénoncer toutes ces manœuvres de l'État Français et des réseaux de la Françafrique.

Odile Biyidi, actuelle Présidente de Survie et Sharon Courtoux m'ont chargé de communiquer aux enfants de Jean-Paul, à son épouse Marie, à sa mère, à ses frères et sœurs, à sa belle-sœur Bernadette et à son mari, à ses collègues de l'Université de Pau, l'expression d'une franche sympathie dans ce moment d'épreuve. Odile Biyidi a tenu à me rappeler au téléphone que l'effort militant de Jean-Paul Gouteux a été d'une valeur inestimable, car caractérisé par un dévouement désintéressé et une constante probité intellectuelle. C'est certainement cette ligne de conduite qui a permis à Jean-Paul Gouteux de gagner plusieurs procès contre le journal *Le Monde* depuis la publication de son livre [NDLR : Un génocide secret d'État, *confirmée ensuite par celle d'un deuxième livre*] *Le Monde, un contre pouvoir ?*, aux éditions L'Esprit Frappeur. Le journal *Le Monde* avait en effet adopté la stratégie du mensonge grossier à la manière de Goebels durant toute la période du génocide des Tutsi du Rwanda en 1994, afin de brouiller les cartes et de cacher le soutien de l'Etat Français aux forces du génocide sous la présidence de François Mitterrand. Dénoncer ce type de mensonge et tous les lamentables alibis, qui voudraient excuser des politiques criminelles, a été le souci constant de Jean-

Paul Gouteux. Mais l'établissement de la vérité des faits historiques ne suffit pas dans le combat contre l'impunité des principaux dirigeants du génocide et de leurs alliés intérieurs (l'Église catholique principalement) et extérieurs (l'État français), les complices passifs (l'O.N.U, le parlement européen, les U.S.A). De façon préventive, c'est principalement la lutte claire et fraternelle pour une véritable justice sociale, qui peut contribuer à neutraliser l'instrumentalisation politique des passions haineuses, du type de celle qui s'est développée en crescendo sous l'influence de l'idéologie ethniste mise à l'œuvre dès 1957 par Grégoire Kayibanda comme par la hiérarchie catholique « *sous la supervision de Mgr Perraudin et des Pères Blancs belges Ernotte et Dejemeppe* » comme le rappelle très justement Jean-Paul Gouteux dans le dernier ouvrage publié un mois avant sa mort par les éditions Syllepse : *Apologie du blasphème*.

Le souvenir de tous ses efforts en vue de la vérité et de la justice va demeurer vivace dans l'esprit des militants de Survie comme chez tous ceux qui, d'Afrique et d'ailleurs, luttent en faveur d'une autodétermination des peuples.

Enfin, nous adressons à tous ceux qui veulent demeurer fidèles à l'engagement courageux de Jean-Paul Gouteux la parole que Raul Zibechi attribue à Los Hijos, l'association des fils des disparus qui protestait contre les crimes de la dictature militaire sur la Plaza de Mayo à Buenos Aires en Argentine : « *Los Hijos affirment que leurs parents n'ont pas disparu, qu'ils ne sont pas morts, parce qu'ils vivent dans la lutte* ».

Yves Cossic (au nom de Survie)

COMMUNIQUÉ DE CONDOLÉANCES DE L'ASSOCIATION IBUKA

C'EST AVEC UNE PROFONDE TRISTESSE que les rescapés du génocide des Tutsi du Rwanda ont appris le décès de Jean-Paul Gouteux, un homme de foi et de cœur, un combattant valeureux, et un ami généreux et fidèle.

Au nom de tous les rescapés, de leurs amis et de tous ceux qui partagent notre combat, notre association adresse à la famille du cher regretté ses plus sincères condoléances.

Maintenant que son corps vient de terminer sa route sur cette terre comme c'est le sort de tout être humain, il nous revient de veiller à ce que

son esprit vive à tout jamais, en perpétuant son héritage et en ne cédant aucun pouce de terrain dans la lutte contre la haine, la discrimination, le racisme, et contre le point culminant de tous ces maux qu'est le génocide.

Que son âme repose en paix à tout jamais.

Francois-Xavier NGARAMBE
Président de l'association Ibuka - Kigali

COMMUNIQUÉ D'APPUI RWANDA

LES MEMBRES du conseil d'administration d'Appui Rwanda ont la grande tristesse de vous faire part du décès de leur ami Jean-Paul Gouteux.

Le décès de Jean-Paul ne devrait pas nous surprendre au terme de sa terrible maladie, et pourtant, elle est inacceptable. Jean-Paul nous a tous marqués que ce soit par son immense combat, par son courage, son acuité d'analyse, sa très grande générosité. Jamais, il n'a tenu à se distinguer dans le rôle d'un idéologue, d'un leader, mais il restera pour nous un pionnier, un défricheur. Par ses écrits, il a suscité notre indignation et notre combat contre l'idéologie nazie, génocidaire et raciste. Nous ne pourrions l'oublier.

De même, nous n'oublierons pas son rôle déterminant dans le voyage en France de Solange, la jeune rescapée que nous avons fait venir pour soins.

Chez les juifs d'Europe de l'Est, on dit d'un homme comme Jean-Paul qu'il était un Homme, un « Mensch », un homme qui assumait pleinement sa vie, son engagement, ses choix.

Sa famille était importante pour lui, et c'est certainement une raison de plus pour admirer l'homme de combat et l'infatigable travailleur qu'il était aussi.

Nos pensées les plus émues vont à son épouse et ses enfants ; à notre ami, Bruno Gouteux, son fils, par ailleurs membre de notre conseil d'administration.

Pour le Conseil d'Administration d'Appui Rwanda, Anne Lainé

Bibliographie de Jean-Paul Gouteux

LIVRES ET ARTICLES SUR LE GÉNOCIDE RWANDAIS :

LIVRES :

• *Un génocide secret d'État. La France et le Rwanda, 1990-1997*, Éditions sociales, 1998.

Ce livre aura été poursuivi devant les tribunaux par Jacques Isnard, journaliste, et Jean-Marie Colombani, directeur du *Monde*. Ayant d'abord perdu, en première instance et en appel, *Le Monde* s'était pourvu en cassation. Le 29 mars 2006, Jean-Paul gagnait définitivement son combat en justice contre ce journal et ses « honorables correspondants »...

• *Le Monde, un contre pouvoir ? Désinformation et manipulation sur le génocide rwandais*, L'Esprit frappeur, 1999.

Ce livre aura été également poursuivi par *Le Monde*. Ce procès sera perdu en première instance, puis en appel. *L'Esprit frappeur* fera l'économie d'un pourvoi en cassation. Condamné à 60.000 francs pour couvrir les frais de publication du jugement dans trois journaux, *L'Esprit frappeur* payera, mais ne verra jamais paraître ces publications...

• *Un génocide sans importance : la Françafrique au Rwanda*, Lyon, Tahin Party, 2001.

• *La nuit rwandaise. L'implication française dans le dernier génocide du siècle*, L'esprit frappeur / Dagorno, 2002.

• *Ruanda : Un genocidio senza importanza. Il ruolo della chiesa cattolica e della Francia*, traduction de Daniela Raspollini & Alfonso Nicolazzi, La Coop. Tipolitografica, Carrara, 2005.

• *Un génocide sans importance*, nouvelle édition augmentée, Tahin Party, 2007.

ARTICLES :

- Lire et relire (rubrique avec Marc Jarry). *Trans-Discipline*, n°10, décembre 1994, pages 14- 15.

- Le choléra qui cache le génocide. *Charlie Hebdo*, n°110, 3 août 1994, page 13.

- Rwanda : La France et le génocide, *Beafrika International* (Bangui), n°3, août- septembre 1994, pages 20- 23.

- Rwanda : la responsabilité de la France, (sous le pseudo de Pierre Cougot). *L'Eveil Hebdo*, Marseille, n°676, 9- 15 septembre 1994, page 2.

- Rwanda : Appel contre l'oubli. *Bulletin Cricleu*, n°119, novembre 1994, page 6.

- Rwanda : La France et le génocide (sous le pseudo de Pierre Cougot). *Politis*, 3 novembre 1994, page 15- 16.
- Hutu “modérés” et “radicaux”. *Le Soir* (Bruxelles) du 12 mai 1995.
- Rwanda : Banalisation des génocides. *Rouge*, n°1641, 8 juin 1995, page 12.
- Idéologie et massacres inter-ethniques au Rwanda-Burundi, *Golias Magazine*, n°43, juillet- août 1995, pages 22-27.
- Cent mille miliciens contre Kigali ?, (sous le pseudo de Paul Montégut). *Le Nouvel Afrique Asie*, n°70- 71, juillet- août 1995, pages 19- 22. (article repris par *Rwanda Libération* (Kigali), n°9, du 3 août au 3 septembre 1995, page 3)
- Politique africaine de la France : Prenons les responsables aux mots !, (sous le pseudo de Paul Avenant). *Initiative Républicaine*, n°15- 16, décembre 1996, page 8.
- Rwanda : un pas vers la vérité. *L'Est Républicain*, 1er avril 1998.
- Mission d'information parlementaire sur le Rwanda. Le “front commun de la bonne conscience” l'emportera-t-il ? *Initiative Républicaine*, n°24, septembre 1998, pages 2- 3.
- France- Rwanda : une armée au-dessus de tout soupçon ? *Politis*, n°517, du 8 octobre 1998, pages 24- 25.
- La politique française au Rwanda. (Courrier des lecteurs), *Le Monde Diplomatique*, du 2 octobre 1998.
- Rwanda : le devoir d'interrogation. Comité Vérité-Rwanda (avec Jean-Pierre Chrétien, Catherine Coquio, Sharon Courtoux, Gilles Durou, Annie Faure, Dominique Franche, François- Xavier Verschave). *Le Soir* (Bruxelles), mardi 25 avril 2000.
- Les soutiens européens à l'ethnisme. *Quasimodo*, n°6, printemps 2000, pages 39-51.
- Mémoire et révisionnisme du génocide rwandais en France. Racines politiques, impact médiatique. *Amnistia*, 12 février 2004.
- Une lumière sur la nuit rwandaise, interview de Samy Gallup. *Demain le monde* n°82-83 - mars-avril 2004.
- Génocide rwandais : La presse au ban des accusés. *The Dominion, Canada's Grassroots Newspaper*, 17 août 2005.

ARTICLES PARUS DANS AFRIQUE INFO :

- N°24 - novembre 1999 : Les scientifiques et l'autocensure.
- N°25 - décembre 1999 : La France au Rwanda : Une neutralité coupable.

ARTICLES PARUS DANS LIAISON-RWANDA : (à l'exception des notes de lectures) :

- N°0 - avril 1995 : Le négationnisme à l'œuvre, page 3.
- N°2 - août-septembre 1995 : En attendant la justice, (avec Alphonse Karagirwa, éditorial).
- N°4 - janvier 1996 : Vœux de nouvel an, (éditorial).
- N°5 - avril 1996 : Un combat pour l'information, (avec Alphonse Karagirwa, éditorial).
- N°7 - septembre 199 : L'ethnisme : idéologie du génocide, (éditorial).
- N°8 - novembre 1996 : Intervention au Kivu ?, (éditorial).

- N°9 - janvier 1997 : Les oubliés du génocide, (éditorial), L'humanitaire aveugle, page 2, Nouvelle guerre secrète de l'Elysée, page 4.
- N°10 - mars 1997 : Les ennemis du Rwanda, (éditorial).
- N°11 - mai-juin 1997 : Paradoxe humanitaire, page 4, Les médias de la haine, suite ?, page 5.
- N°12 - juillet-août 1997 : Jospin et le Rwanda, page 4.
- N° 13 - septembre-octobre 1997 : Les femmes et le génocide, page 8.
- N° 15 - janvier-février 1998 : Les soldats français ne tenaient pas les machettes, page 5, Ethnisme et droit de l'homme, page 8.
- N°18 - juillet-août 1998 : Les 'réfugiés' hutu étaient- ils des réfugiés ?, (éditorial).
- N°19 - septembre- octobre 1998 : La guerre au Congo, c'est la faute aux étrangers (avec Thierry Laniesse), page 4, Le front commun de la bonne conscience, page 6.
- N°21 - Janvier- février 1999 : Dérapage, (avec Thierry Laniesse) page2.
- N° 22 - mars-avril 1999 : Il n'y a pas les bons d'un côté, les méchants de l'autre, page 5.
- N°23 - mai-juin 1999 : L'ignoble banalité du crime, page 3.
- N°24 - juillet-août 1999 : Rwanda : Le devoir de vérité, (éditorial).
- N°25 - Septembre-octobre 1999 : Claudine Vidal et les événements de 1973 au Rwanda : L'expertise ambiguë, Page 3.
- N°26 - novembre-décembre 1999 : Rwanda, la 25e heure, page 2.
- N°27 - janvier- février 2000 : Le Rwanda dans les brouillards de l'après génocide, page 2.
- N°28 - mars-avril 2000 : Lettre ouverte à la FIDH à propos du Rwanda, page 6. La complicité française jetée aux oubliettes ?, page 7.
- N°29 - mai-juin 2000 : Le Rwanda devient- il une dictature ?, (avec Thierry Laniesse) (éditorial).
- N°30 - Juillet-août-septembre 2000 : Êtes-vous pro-Tutsi ou pro-Hutu ?, (éditorial) ; La mort programmée : une démarche intellectuelle, page 6.
- N°33 - mars-avril 2001 : La banalité du mal, (éditorial) ; TPIR : des dysfonctionnements dus au hasard ?, pages 4- 5.
- N°34 - mai-juin 2001 : Lutter contre le mal, (éditorial).
- N°35 - juillet - août 2001 : Le génocide, un scénario moderne, (éditorial).
- N°36 - septembre-ocotobre 2001, Pas de réconciliation sans justice, page 5. Trois minutes de silence, page 8.
- N°37 - novembre-décembre 2001, Burundi : le masque "ethnik", (éditorial). Presse servile et complice, page 8.

AUTRES LIVRES :

- *La foi, une histoire culturelle du mal. En danger de croire*, L'Harmattan, 1997.
- *Apologie du blasphème. En danger de croire*, Syllepse, 2006.

Ce dernier livre de Jean-Paul sortira de l'imprimerie quelques jours avant sa mort. Il se conclut par ces derniers mots : « Frères humains restons dignes... »

HOMMAGE À FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE

UN AUTRE GRAND DISPARU dont on doit ici rappeler le travail, c'est François-Xavier Verschave, décédé en 2005, un an avant Jean-Paul. Son travail inlassable comme rédacteur de *Billets d'Afrique* aura démontré qu'un « autre journalisme » est possible. En tant qu'animateur de l'association Survie, il aura dénoncé, depuis le premier jour, le scandale des responsabilités françaises dans le génocide rwandais.

Son livre *Rwanda, complicité de génocide ?*, paru en 1994, aura été un des tous premiers ouvrages critiquant l'engagement français au pays des Mille collines. Il élargira considérablement le sujet dans *La Françafrique*, en 1997, permettant d'insérer le drame rwandais dans ce qu'il appellera « *le plus long scandale de la République* » : l'histoire d'un demi-siècle de crimes néo-coloniaux en Afrique. *Noir silence* fera le tableau détaillé de l'actualité de ces politiques inqualifiables sur lesquelles la presse fait silence. Poursuivi par trois chefs d'États africains devant les tribunaux de Paris, il gagnera son procès, dont les débats sont retranscrits dans *Noir procès*.

La dernière année de sa vie, après avoir animé les travaux de la Commission d'enquête citoyenne, il aura dirigé deux ouvrages collectifs, *L'horreur qui prend au visage – rendant compte des travaux de la CEC –*, et *Négrophobie*, « réponse aux “négrologues”, journalistes français et autres falsificateurs de l'information », critique incisive d'un travail journalistique indigne abrité par de grands quotidiens parisiens du soir comme du matin. On lui doit également de nombreux *Dossiers noirs de la politique française en Afrique*, ainsi que de précieux petits livres comme *Au mépris des peuples* ou *Françafrique, le crime continue*.

REMERCIEMENTS :

SURVIE 67

« Nos objectifs sont de faire émerger une conscience politique des graves complicités des autorités françaises, armée et classe politique confondues, dans le génocide des Tutsi au Rwanda et de dénoncer le soutien de la France aux dictatures africaines. »

Adresse site internet : <http://survie67.free.fr>

[NDLR : Soulignons au passage que le site internet de Survie 67 est une des meilleures sources d'information sur le « rwandagate » dans toutes ses dimensions.]

APPUI RWANDA

L'association Appui Rwanda s'est constituée pour fonder un pôle d'aides aux Rwandais en grande difficulté, et maintenir active la mémoire du génocide Tutsi de 1994. Appui Rwanda organise un système de soutien régulier et personnalisé, dans la durée, à travers des parrainages d'enfants et de personnes contalinées par le sida.

Adresse site internet : <http://appui.rwanda.free.fr>

AGENCE RWANDAISE D'INFORMATION / RWANDA NEWS AGENCY

Agence Rwandaise d'Information / Rwanda News Agency (ARI-RNA). Créée en 1996, elle regroupe deux publications : *Grands Lacs Hebdo* et *Daily News Service*.

Adresse site internet : <http://www.ari-rna.co.rw>

CEC

La Commission d'Enquête Citoyenne pour la vérité sur l'implication française dans le génocide des Tutsi

<http://www.enquete-citoyenne-rwanda.org>

IBUKA-MÉMOIRE ET JUSTICE

IBUKA-Mémoire et Justice est une association sans but lucratif fondée en août 1994, regroupant les survivants du génocide perpétré contre les Tutsi au Rwanda en 1994, les proches des victimes ainsi que toutes les personnes soucieuses de la mémoire des victimes et du sort des rescapés de ce génocide.

Adresse site internet : <http://www.ibuka.net>

LA NUIT RWANDAISE, une revue annuelle sur l'implication de la France dans le dernier génocide du XXème siècle.

Le 11 juillet 2006, Jean-Paul Gouteux nous a quitté, après avoir laissé, entre autres choses, cette somme sur l'implication de la France dans l'extermination des Tutsis du Rwanda, ce qu'il aura appelée *La Nuit rwandaise*.

Depuis, nombre de ses amis ont exprimé la volonté de lui rendre un hommage. Nous avons pensé que la meilleure façon de le faire serait de continuer son combat pour la vérité. Comme il en était persuadé, « *la nuit rwandaise finira. La vérité d'un génocide finit toujours par émerger.* »

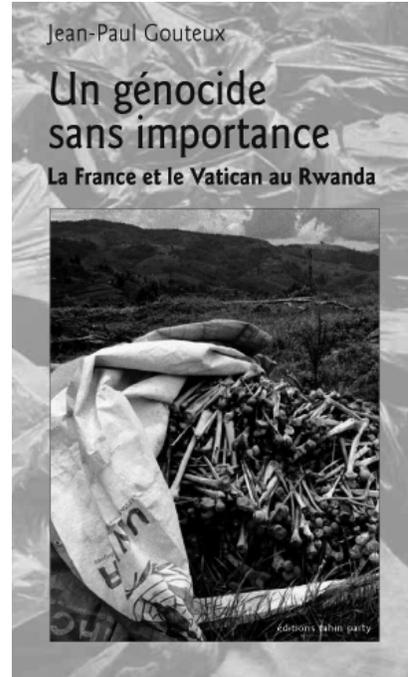
Pour continuer ce combat contre le négationnisme, pour essayer de comprendre, pour mettre à jour les implications politiques françaises au Rwanda, les soutiens militaires, les relais médiatiques et intellectuels de ce « *nazisme africain* », pour qu'enfin notre "Plus jamais ça !" cesse d'être un vœux pieux et impuissant, nous avons pensé qu'il serait utile de faire paraître chaque année, à la date anniversaire du génocide d'avril, une revue intitulée, en souvenir de Jean-Paul, *La Nuit rwandaise*.

La Nuit rwandaise est aussi sur Internet <http://www.lanuitrwandaise.net> qui sera actualisé au fur et à mesure.

Nous espérons faire de ce site, comme la revue, un outil de travail, utile à tous ceux qui s'efforcent et qui s'efforceront de continuer ce qui fut son combat. Que celles et ceux qui souhaitent s'inscrire dans cette démarche nous fassent parvenir leurs propres écrits, leurs critiques et analyses d'ouvrages, ainsi que tout document. Nous veillerons à regrouper l'ensemble de ces apports, en tachant de faire vivre l'esprit rigoureux et sans concessions qui présida au travail de Jean-Paul.

Direction de publication : Michel Sitbon, Rédaction en chef : Bruno Gouteux, Corrections : Carole Chiaradia, Direction artistique : Sergio Caceres, Maquette : Anne-Leïla Ollivier, Correspondant à Kigali : Serge Farnel. Dépôt légal : à parution. Imprimerie : le Ravin bleu.

La Nuit rwandaise, 38 rue Keller, Paris, 75011, France.



Jean-Paul Gouteux (actualisé par Jacques Morel)
Un génocide sans importance. La France et le Vatican au Rwanda
 [ISBN 978-2-912631-15-2, 192 p., 6 euros] [rééd. actualisée]
 éditions tahin party

Le génocide rwandais, plus d'un million de morts d'avril à juin 1994, reste environné de ce flou qui caractérise, pour l'opinion publique, la politique française en Afrique. Comme si les massacres sur le continent noir étaient des événements endémiques inévitables et incompréhensibles.

Au contraire, ce génocide n'a été ni spontané ni imprévisible : il a été orchestré par les États français et rwandais. Il a également bénéficié de la complicité active de l'Église catholique. La France et le Vatican voulaient garder le contrôle de ce petit pays au centre de l'Afrique. A tout prix. Ce million de meurtres n'aurait pas eu lieu sans le soutien indéfectible des décideurs français, mais aussi de la hiérarchie ecclésiastique.

Jean-Paul Gouteux, mort en 2006, a été coopérant au Kivu et a écrit l'ouvrage de référence *La nuit rwandaise*.

Troisième édition augmentée, actualisée par Jacques Morel